MAIRIE DE PARIS

*N° 7-8 - Jeudi 22 septembre 2011*
*Imprimé sur papier recyclé*

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

## VILLE DE PARIS

Raymond MESNILDREY - Mairie de Paris

# *Débats du Conseil de Paris*

## *Séance des lundi 11 et mardi 12 juillet 2011*

http://www.paris.fr

*Abonnement annuel : 10,80 euros. Prix au numéro : 1 euro. Les paiements sont effectués par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.*
*Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris*
*ISSN 0151-8291*

*La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAULT, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

**Ouverture de la séance.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, ces quelques minutes de retard sont dues au fait que la 1ère Commission devait se réunir, et que je ne voulais donc pas ouvrir nos travaux sur des questions budgétaires en l'absence de ses membres.

**Souhaits de bienvenue.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Avant de commencer, je voudrais vous confirmer, mais je pense que vous avez tous l'information, que Mme Christine LAGARDE, nommée directeur du F.M.I., a quitté notre instance ; elle m'a appelé d'ailleurs très aimablement pour me le dire…

S'il vous plaît !

En conséquence, M. Gérard REY siège au sein de notre Assemblée.

Les comptes rendus sommaires de la séance…

J'attendais, cela ne venait pas.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Ce n'est pas venu de tous les côtés !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - C'est un peu logique que cela ne soit pas venu de tous les côtés. C'est logique, c'est drôle, et je suis sûr que cela n'a pas surpris M. REY.

**Adoption d'un compte rendu.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 20 et mardi 21 juin 2011 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

**Discussion budgétaire commune Ville et Département. 2011, DF 35 - Rapport de présentation du budget supplémentaire pour 2011. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, notre Assemblée a voté en décembre dernier le budget de la Ville et du Département de Paris pour 2011. La séance de ce matin n'a donc pas vocation à en modifier les équilibres fondamentaux.

En un mot, nous gardons le cap et le budget supplémentaire que nous vous présentons aujourd'hui exprime une constance et une exigence auxquelles je suis très attaché. Il traduit la volonté de respecter une règle fondamentale de cohérence. Paris n'a qu'un seul budget, qui l'engage pour 12 mois et dont la stabilité est une condition du bon fonctionnement de notre Capitale.

Notre budget supplémentaire maintient donc une forte dynamique d'investissement, 534 millions d'euros de nouveaux crédits de paiement équilibrés par des recettes équivalentes vous sont ainsi proposés, notamment pour l'aménagement des Z.A.C., car nous pensons plus que jamais qu'investir est le meilleur moyen, non seulement de répondre à la crise, mais de préparer l'avenir.

Cependant, un élément nouveau pèse déjà lourdement sur notre budget supplémentaire. Il s'agit de la mise en place de la péréquation, pour laquelle nous avons dû inscrire 74 millions d'euros ; j'y reviendrai.

Au-delà, parmi les ajustements proposés, l'effort le plus important concerne les dépenses sociales.

A ce titre, 75 millions d'euros ont été ajoutés. L'aide sociale à l'enfance, avec 62 millions, en représente la plus grande part.

C'est le résultat d'un afflux particulièrement spectaculaire des demandes.

En quatre ans, le nombre des placements a ainsi augmenté de 50 %. La part des mineurs étrangers isolés a doublé en deux ans, passant à 1.600 en 2011.

Face à l'urgence de situations humaines dramatiques, notre collectivité est contrainte d'agir pour apporter des réponses adaptées.

Elle le fait donc avec ses moyens, mais elle le fait seule, sur ce sujet comme, plus largement, sur tout ce qui touche à l'hébergement d'urgence et à l'accueil des personnes les plus précaires, car, mes chers collègues, sur des enjeux de cette importance qui concernent la dignité des personnes, la sécurité de notre espace public, où est l'Etat ?

Notre Municipalité se retrouve contrainte d'assumer des responsabilités qui ne relèvent pas de ses compétences et si nous en sommes là, c'est parce que l'Etat semble avoir renoncé à exercer ses propres missions. Nous ne devons pas nous y résigner, car le désengagement de l'Etat, son obstination à se décharger sur les collectivités locales, et tout particulièrement sur Paris, des devoirs qui sont les siens, pèse très lourdement sur l'équilibre de nos finances.

Le Gouvernement n'a eu de cesse, depuis quatre ans, de transférer aux départements des milliards d'euros de dépenses obligatoires sans leur donner les moyens correspondants.

Paris a dû, ainsi, assumer une charge nette de 178 millions d'euros au titre du R.M.I. et du R.S.A., de 105 millions d'euros au titre de l'aide sociale à l'enfance et de 832 millions d'euro - 832 millions d'euros - au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Sur ce dernier exemple, celui de l'A.P.A., je veux faire remarquer que la prise en charge de l'Etat, qui a atteint en moyenne 28 % dans les départements français, ne s'élève, à Paris, qu'à 6 %.

Au total, la dette cumulée de l'Etat envers les Parisiens dépasse le milliard d'euros. Cette situation constitue une véritable spoliation. Ajoutons que nous devrons, dans les mois qui viennent, faire face à la mise en place de la péréquation.

Je précise, bien entendu, que nous n'en contestons pas le principe. La solidarité entre les territoires est une idée à laquelle nous adhérons pleinement, mais c'est précisément pour cette raison que nous n'acceptons pas qu'elle soit dévoyée et qu'elle devienne, là encore, un moyen pour l'Etat de se défausser de ses responsabilités et surtout de faire financer par les collectivités locales la nécessaire solidarité territoriale.

Nous n'acceptons pas non plus qu'un traitement d'exception soit réservé à Paris. L'effort demandé à Paris pour alimenter le fonds de fiscalité immobilière représente 59 millions d'euros dans ce budget supplémentaire. Il s'ajoute aux 8 millions d'euros déjà inscrits au budget primitif.

Mais, mes chers collègues, est-il normal que Paris finance à lui seul près du quart de l'ensemble des contributions de toute la France ?

Paris ne doit pas se laisser faire. Le Premier Ministre a osé, il y a 10 jours, remettre en cause la gestion de notre collectivité au nom, je le cite, de la rigueur budgétaire.

C'est proprement surréaliste de la part du chef d'un Gouvernement qui, en trois ans, a multiplié les déficits par quatre et qui a laissé la dette augmenter d'un tiers.

Je lui rappelle que Paris, comme la loi en fait l'obligation à toutes les collectivités locales, équilibre son budget. Si l'État était soumis aux mêmes règles, il serait en faillite, pour reprendre un terme employé par le Premier Ministre lui-même.

Alors, pour les leçons de rigueur budgétaire, je laisse la vérité des faits nous départager.

Mes chers collègues, la situation financière de Paris demeure malgré tout très saine. Notre budget 2011, voté il y a six mois, est sérieux, solidaire et dynamique. Le budget supplémentaire qui vous est soumis aujourd'hui en préserve les orientations, tout en faisant face à certaines urgences, notamment sociales.

Je tiens à remercier une fois encore Bernard GAUDILLÈRE, non seulement pour la qualité de son travail animé de solides compétences, mais aussi pour ses convictions dont je sais la profondeur.

J'invite chacun à aborder la préparation du budget 2012 avec une certaine gravité que les circonstances imposent et je vous redis, en dépit de toutes les contraintes, ma détermination à faire avancer Paris.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous allons ouvrir le débat organisé. Je vous rappelle, comme la conférence d'organisation l'a décidé, qu'il n'y aura pas de prise de parole pour commenter les amendements et vœux au moment des votes, donc vous le faites pendant le débat général.

La parole est d'abord à Mme Danielle FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le budget supplémentaire, vous l'avez dit, est un ajustement ponctuel et nécessaire du budget primitif 2011, que nous avons voté en décembre dernier.

Aussi, nous sommes satisfaits de voir que, dans le domaine social et celui de la solidarité, la Ville poursuit son effort. Elle consacre des sommes importantes (75 millions d'euros supplémentaires, vous l'avez rappelé), mais des sommes indispensables à l'aide sociale à l'enfance, à l'hébergement d'urgence, aux personnes en situation de handicap ou encore aux personnes âgées.

Nous approuvons totalement et sans réserve ces choix, d'autant qu'ils deviennent de plus en plus difficiles à tenir, du fait de l'attitude déloyale et cynique du Gouvernement à l'égard de notre ville et des autres collectivités territoriales.

Un Gouvernement qui transfère des compétences non compensées financièrement (ce n'est pas nouveau, mais cela s'accentue), qui se désengage encore plus, par exemple en supprimant 5.000 places d'hébergement d'urgence, et qui fait peser sur nos finances des dépenses importantes au titre de la péréquation.

Nous sommes bien évidemment favorables à la péréquation, destinée à assurer une plus grande solidarité avec les territoires moins riches. C'est une question de principe, il est logique et juste que la Ville de Paris contribue à hauteur de ses moyens.

Le problème est la désinvolture du Gouvernement dans les modalités d'application de cette péréquation et, par exemple, le fait que les décisions sont signifiées à la Ville plus que tardivement.

J'en viens maintenant aux propositions que nous avons formulées.

La situation du logement reste très difficile à Paris, c'est même LE problème des Parisiens. Pour continuer à se donner les moyens de faire évoluer cette situation, notamment pour préempter, nous avons proposé d'augmenter sensiblement l'enveloppe du compte foncier.

Nous suggérons aussi que, dans un souci d'équité, soit étudiée la création de nouvelles tranches supérieures pour les familles parisiennes bénéficiant de très hauts revenus dans la grille tarifaire unique pour la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, à l'heure où les difficultés s'accumulent pour diverses associations et équipements de taille modeste, qui font un travail indispensable d'accompagnement social, d'insertion, d'animation culturelle dans nos quartiers et voient le soutien de l'État diminuer constamment, nous avons souhaité par deux amendements assurer une subvention à un équipement culturel de quartier en grand danger dans la Goutte d'Or et demandé globalement une augmentation de la subvention de fonctionnement pour la politique de la ville.

Pour conclure, je souhaiterais insister sur deux points. Nous constatons une nouvelle fois le poids significatif dans notre budget de fonctionnement des dépenses liées à l'énergie. C'est un fait, le coût de l'énergie augmente et cela pèse sur nos finances, aussi bien au niveau de la consommation des bâtiments municipaux qu'au niveau du dispositif F.S.L., qui nous permet d'aider les ménages parisiens les plus en difficulté à faire face à leur facture énergétique.

Aussi, l'heure est venue d'amplifier nos efforts pour investir dans les économies d'énergie. Comme nous le disons souvent, c'est bon pour la planète, bon pour les finances de notre Ville et c'est bon pour les Parisiens.

Vous pouvez compter sur les élus de notre groupe pour être vigilants et même offensifs pour que le budget d'investissement sur les chaudières et l'isolation thermique soit chaque année à la hauteur des exigences du Plan Climat.

Le second point concerne la question des effectifs des agents de la Ville de Paris. Nous avons exprimé à de nombreuses reprises notre préoccupation et notre scepticisme quant à la décision de notre Exécutif prise en 2008 de stabiliser les emplois et de procéder à des redéploiements pour doter notamment les nouveaux équipements en personnel.

Il nous semble que cette décision n'est pas sans poser de problèmes, tant en termes de conditions de travail que de qualité des services rendus et de réponses aux attentes des Parisiens.

C'est pourquoi nous suggérons par un vœu d'envisager d'exclure du périmètre des redéploiements les besoins en emplois d'agents de la Ville générés par l'ouverture de tout nouvel équipement.

Ceci dit, au-delà de ces inquiétudes qui concernent l'avenir et dont nous aurons l'occasion de discuter, notamment lors du prochain budget, nous approuvons les propositions que vous avez évoquées et nous voterons ce budget supplémentaire 2011.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

**M. Alain LHOSTIS**. - Monsieur le Maire, chers collègues, année après année, le budget des collectivités locales devient la variable d'ajustement d'une politique gouvernementale qui ne dit pas son nom.

Je ne veux pas parler d'une politique de rigueur, je veux parler d'une politique de démission et d'une idéologie du "débrouillez-vous".

Comme d'habitude, nous devons faire face au désengagement de l'État, cette fois encore au titre de compétences transférées qui ne sont pas compensées ou de compétences qui ne sont tout simplement pas assumées, comme l'hébergement d'urgence.

Si l'on dit parfois que gouverner c'est prévoir, le Gouvernement actuel est d'abord et avant tout prévisible. C'est ainsi que ce budget supplémentaire témoigne d'un certain nombre de nouvelles dépenses, sociales au titre de l'aide sociale à l'enfance, par exemple, mais également énergétiques depuis la libéralisation de ce secteur.

Encore un merveilleux exemple de la lutte acharnée de la Droite contre les services publics, dont nous pouvons désormais mesurer les conséquences.

L'avantage, c'est que les Parisiens n'ont pas besoin de nous pour le voir, les mêmes augmentations apparaissent sur leur facture. La démonstration est parfaite et, comme d'habitude, c'est tant mieux pour quelques-uns et tant pis pour tous.

A Paris, nous maintenons, à l'inverse de l'État, une politique engagée et volontaire en dépit de perspectives qualifiées d'incertaines.

Je me réjouis de l'augmentation du budget social qui réaffirme un principe clair. Nous n'abandonnerons personne.

C'est à ce titre, d'ailleurs, que mon groupe voudrait insister sur un effort tout particulier à destination d'une catégorie de familles plus exposée que les autres.

Depuis le rapport de la mission d'information et d'évaluation qui leur a été consacré, nous savons en effet que les familles monoparentales ont besoin de notre aide.

Nos deux propositions d'amendement budgétaire vont dans ce sens, l'une portant sur l'expérimentation de pédibus pour faciliter les trajets entre l'école et la maison et l'autre soutenant les actions du Salon Joséphine, fréquenté à 65 % par des mères de famille monoparentale.

Nous voulons également dire tout le bien que nous pensons de deux délibérations qui proposent l'expérimentation d'un accueil du matin dans les écoles du 12e arrondissement.

Enfin, nous souhaitons que, dès le prochain budget primitif de décembre, la mesure principale proposée par la M.I.E., à savoir l'augmentation et le déplafonnement de l'aide au logement, soit mise en œuvre.

Un dernier geste est à faire, pensons-nous, à l'occasion de cette séance, en faveur d'un restaurant solidaire dans le 20e arrondissement. Depuis un an, en effet, 12 femmes, membres de l'Association Citoyenne Interculturelle de Paris 20e, travaillent à la réalisation d'un restaurant-traiteur interculturel : un projet qui relève du cadre de l'économie sociale et solidaire. Sur le point de réussir, il ne leur manque qu'un dernier soutien financier ; je veux croire que la Ville de Paris peut le leur apporter.

Vous le devinez donc, le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche approuve la majeure partie de ce budget supplémentaire, sans arrière-pensée, et voudrait même aller plus loin.

Cependant, une réserve de principe subsiste, en ce qui nous concerne, car la baisse de l'encours de la dette ne nous paraît pas, en effet, être le choix le plus équitable dans le contexte actuel. Plus préoccupant, il nous semble que ce mouvement est contraire à nos projets et à nos engagements, notamment en ce qui concerne le rattrapage du sous-équipement parisien. Avec la flambée de la spéculation foncière, nous subissons la raréfaction grandissante d'emprises disponibles pour de nouveaux équipements ou de nouveaux logements. La situation ne laisse planer aucun espoir d'amélioration, en l'occurrence. Je crois que, si nous ne saisissons pas tout de suite les quelques opportunités foncières qui nous restent, nous ne serons pas en mesure de garantir la poursuite de la réalisation des équipements nécessaires aux Parisiens.

Pour cette même raison, je crois qu'en décembre, il faudra impérativement aborder le compte foncier, si nous voulons rééquilibrer le logement social parisien. Chaque jour qui passe nous rendra la chose plus difficile, chaque jour qui passe est un jour perdu pour les Parisiens.

Dans ce contexte, la baisse de l'encours de la dette est une fausse bonne nouvelle. Une prudence excessive n'est pas mère de sûreté, dans ce cas, bien au contraire.

Dans le même ordre d'idée, mais s'agissant des dépenses de fonctionnement, si nous continuons d'ouvrir les nouveaux équipements dont les Parisiens ont besoin, nous ne pouvons nous satisfaire de la stabilisation de l'emploi municipal. C'est la promesse certaine d'une saturation. Ces services publics que nous créons ont besoin de personnels pour fonctionner, le redéploiement ne saurait répondre à toutes les exigences.

Nous prenons acte, cependant, de l'effort fait à ce budget supplémentaire de titulariser une partie des personnels de ménage en situation précaire et nous y sommes très attentifs. Cela fait suite à un vœu que notre groupe avait déposé en décembre dernier. C'est un premier pas. Il reste d'autres personnels de ménage, mais pas seulement, toujours précaires malgré de nombreuses années au service de notre collectivité.

Donc, parce qu'il va dans le bon sens et qu'il respecte nos engagements sociaux, le groupe Communiste et élus du Parti de gauche votera ce projet de budget supplémentaire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Monsieur Jean-François LAMOUR, vous avez la parole.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois encore, le même constat s'impose : ce budget supplémentaire est à l'image des précédents et ne répond en rien aux attentes des Parisiens.

Comme toujours, le manque de transparence est un leitmotiv, vous ne dites pas la vérité sur votre gestion de la Ville et tentez plutôt d'en masquer les multiples dérapages en vous défaussant sur l'Etat.

Alors, Monsieur le Maire, parlons de l'Etat et revenons sur le principe de péréquation, puisque vous en avez fait votre fil conducteur lors de votre intervention. Surtout, cela illustre tant votre mauvaise foi que les limites de votre mémoire.

Avez-vous, en effet, oublié que le dispositif de péréquation, décidé sans concertation par le Gouvernement ROCARD, a coûté à Paris en 1991 et 1992 l'équivalent de 220 millions d'euros par un prélèvement sur les impôts locaux pour alimenter le fonds social de la Région Ile-de-France ?

Pour vous éclairer complètement sur l'engagement financier de l'Etat pour Paris, par des gouvernements de droite cette fois-ci, je vous recommande d'étudier les comptes administratifs depuis 10 ans et vous constaterez que les concours et dotations de l'Etat ont bien augmenté de 23 % sur cette période.

Vous en conviendrez, la comparaison est éloquente : Paris a perdu 220 millions d'euros à cause d'un gouvernement socialiste et, depuis que la Droite est majoritaire, Paris a gagné 250 millions d'euros.

C'est cela, Monsieur le Maire, la vérité des chiffres. Elle est incontestable et contredit clairement votre thèse du soi-disant désengagement financier de l'Etat.

Mais revenons à la politique de péréquation du Gouvernement FILLON, qui est totalement justifiée au regard des recettes fiscales et immobilières considérables de Paris.

La Capitale a vu croître son produit de droits de mutation de 49 % entre 2009 et 2010, soit 219 millions d'euros de gain, atteignant ainsi le quasi-milliard. Dès lors, il était légitime d'instaurer un système de péréquation, afin de développer l'égalité entre les territoires. Cette péréquation repose sur deux types de prélèvements : l'un sur le niveau des droits de mutation, l'autre sur sa croissance. Ce nouveau calcul représente un prélèvement de 67 millions ; le solde reste largement positif pour Paris et atteint, je vous le rappelle, encore 152 millions d'euros.

Vous qui prônez toujours l'exemplarité, vous devriez apprécier, Monsieur le Maire, que le produit de cette péréquation serve à soutenir 75 départements, essentiellement ruraux et/ou pauvres, confrontés à de très lourdes charges de dépenses sociales. Il serait donc pour le moins surprenant que vous contestiez une telle solidarité financière à l'égard de ces départements.

Alors, plutôt que de vous acharner contre le Gouvernement, mettez en place une Révision Générale des Politiques Publiques de la Ville de Paris, comme vous le recommandait il y a un an Christine LAGARDE. Si vous aviez retenu cette idée en lançant dès 2010 une politique d'économie sur le train de vie de la Ville, vous pourriez aujourd'hui investir utilement pour les Parisiens.

Mais vous préférez maintenir un cap, un cap suicidaire pour les finances parisiennes. Vous ignorez les avertissements sévères de la Chambre régionale des Comptes sur la fragilité des marges de manœuvre financières de la Ville et vous êtes devenu incapable de contenir la dépense publique municipale. En un mot, vous ne contrôlez plus rien !

Je crains que les Parisiens n'en aient pas fini de régler les notes salées des gaspillages d'une gestion aussi imprévoyante. Le Premier Ministre ne s'est pas trompé en vous demandant de gérer sérieusement le budget de Paris mais vous préférez la polémique en pratiquant l'art de la défausse, et vous évitez ainsi toute remise en question de votre gestion. Comme l'a dit François FILLON, votre politique est irresponsable et sectaire. Les Parisiens en dresseront eux-mêmes le bilan le moment venu.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le budget supplémentaire qui nous est proposé, s'il apparaît relativement modeste avec ses 265 millions d'euros, n'en suscite pas moins des critiques à bien des égards. Vous énoncez, non sans satisfaction, que ce budget supplémentaire n'a pas vocation à remettre en cause les orientations et les engagements votés par le Conseil de Paris lors de l'adoption du budget primitif.

Si, sur le plan de la sincérité budgétaire, ce principe vous honore, d'un point de vue de gestionnaire, il est surprenant, tant les orientations du budget primitif paraissent à tout le moins déconnectées des préoccupations des Parisiens.

Vous honnissez la rigueur… qui vous paraît plus adéquate, Monsieur le Maire, sous couvert de progression des recettes de fonctionnement, liée au rebond de la fiscalité immobilière et surtout à la hausse injuste de la fiscalité locale. Pourtant, le dérapage habituel des dépenses de fonctionnement, le gonflement de la dette, ou encore l'inflation des charges de personnels, inviteraient à davantage de maîtrise et de prudence.

Je note, à ce titre, que dans votre projet de budget supplémentaire, 70 millions d'euros sont inscrits en charges de fonctionnement.

Sous couvert de contraintes structurelles qui ne monteront que progressivement en puissance, vous refusez de prendre les mesures qui s'imposent. Malgré les avertissements de toutes parts, que ce soient les agences de notation ou le récent rapport de la Chambre régionale des Comptes, au sujet duquel nous vous avions interpellé au dernier Conseil de Paris, vous nous opposez encore et toujours, Monsieur le Maire, à une réduction des effectifs ou même au simple audit régulier et indépendant des subventions versées aux associations.

Les perspectives financières à l'horizon 2013 sont des plus sombres, augurant une baisse inéluctable des recettes exceptionnelles et des compensations, ainsi que l'augmentation des dépenses de personnels et des charges sociales, qui auront une influence négative sur le montant de l'autofinancement brut. Ceci ne pourra que diminuer les moyens disponibles pour investir, alors même que la capacité d'investissement a diminué entre 2007 et 2009, passant de 1,5 milliard à 1,2 milliard d'euros, comme l'a souligné mon collègue Jérôme DUBUS au dernier Conseil de Paris.

Que faites-vous donc, Monsieur le Maire, de la programmation financière des dépenses d'équipement, du contrôle de gestion sur les charges courantes, ainsi que de la gestion fine des dépenses à caractère social préconisée, sans parler de l'élaboration des perspectives pluriannuelles d'investissement ? Rien du tout : vous vous y refusez !

Seules les dépenses sociales et la péréquation trouvent grâce à vos yeux mais, là encore, vous renâclez, prétendant que l'Etat ne respecte pas l'obligation constitutionnelle de compensation des dépenses transférées. Vous avez d'ailleurs déposé une question prioritaire de constitutionnalité sur ce sujet.

Sur ces deux points, soyons très clairs : il va sans dire que le principe de solidarité entre les territoires ne saurait être remis en question, et qu'en cela la péréquation est juste et nécessaire.

Pour ce qui est des compensations de l'Etat, je me permets - je crois que mon collègue LAMOUR l'a fait également - de vous faire remarquer que la Seine-Saint-Denis, l'Hérault et la Somme ont préalablement déposé une question identique contre les articles des loi 2003, 2005 et 2008, relatives à la compensation par l'Etat du transfert aux départements de la gestion et du financement de l'allocation du revenu minimum d'insertion, à la réforme de l'allocation spécifique de solidarité et au coût de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Or, les sages du Conseil constitutionnel ont écarté l'ensemble des griefs mentionnés, au motif que tout transfert de compétences impose une compensation intégrale des charges transférées à la date du transfert, sans considération pour l'évolution ultérieure de ces dépenses.

Il n'existe donc aucun principe de compensation glissante et permanente au fil du temps. Dans notre cas, qui peut se prévaloir d'une création ou d'une extension de compétences? Le législateur est seulement tenu de prévoir les ressources allouées aux collectivités territoriales, selon sa libre appréciation.

Vous ne pouvez donc prétendre que l'Etat se soustrait à ses obligations financières, mais j'ai confiance en la décision du Conseil constitutionnel qui fera foi.

Enfin, pour terminer, l'effort d'investissement est décevant avec 534 millions d'euros de crédits de paiement inscrits au budget supplémentaire correspondant aux opérations d'urbanisme, quand les droits des mutations frôlent le milliard et ne donnent lieu à aucune inscription nouvelle.

Je vous accorde, Monsieur le Maire, que les erreurs comptables de la Direction régionale des Finances publiques incitent à la patience quant à l'ajustement des données de la fiscalité immobilière.

Ainsi, mon groupe propose un amendement ouvrant une autorisation de programme de 6 millions d'euros pour le financement des projets de centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé, ainsi qu'une subvention d'investissement de 2 millions d'euros en crédits de paiement, au titre des dépenses 2011 relatives à l'accès aux soins.

Monsieur le Maire, à notre soutien constant qui caractérisera notre vote favorable au budget supplémentaire minime de la Préfecture de police s'oppose l'insatisfaction que nous procure le budget supplémentaire de la collectivité parisienne que, par conséquent, nous ne voterons pas.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le budget supplémentaire qui nous est présenté aujourd'hui pour le secteur de l'aide sociale à l'enfance a un objectif très concret : garantir un toit à des mineurs qui ont besoin de la protection de la collectivité.

Plus des deux tiers des 62 millions d'euros de crédits supplémentaires demandés au titre de l'aide sociale à l'enfance permettent ainsi de couvrir des frais d'hébergement, qu'ils soient en hébergement collectif ou en placement familial. C'est une dépense à laquelle le Département de Paris ne peut pas et ne pourra pas se soustraire, car elle est obligatoire, faisant d'ailleurs le plus souvent suite à l'ordonnance d'un juge.

Mais le phénomène qui explique le volume de crédits demandés aujourd'hui pour l'aide sociale à l'enfance est l'augmentation très importante du nombre de mineurs isolés étrangers présent à Paris, depuis l'an dernier.

Les chiffres sont éloquents, en 2010, cinq cents mineurs isolés étrangers supplémentaires ont été pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance parisiens. Au cours du premier trimestre de cette année 2011, ce sont cent nouveaux jeunes qui ont été pris en charge, et cette tendance se confirme pour ce qui est des trois derniers mois. Enfin, les mineurs isolés étrangers représentent désormais plus du quart de la totalité des jeunes que Paris héberge.

Chers collègues, vous n'ignorez pas que la protection de l'enfance est une compétence obligatoire du département. Toutefois, l'Etat n'en demeure pas moins responsable de leur mise à l'abri, au titre de l'accueil humanitaire.

Et le nombre des mineurs isolés étrangers pris en charge par la Ville de Paris a plus que doublé depuis 2008. Cette évolution, nous ne pouvions pas l'anticiper: ce n'est pas la Ville de Paris qui a la maîtrise des flux de mineurs étrangers arrivant sur le territoire national, ou encore moins sur le territoire parisien. Mais la Ville de Paris a l'obligation légale, et je dirais également morale, de les prendre en charge. Quant au Gouvernement de François FILLON, il n'a, lui, pas assumé ses responsabilités et ne les assume toujours pas.

Dans ce contexte très difficile, Paris n'a donc pas eu d'autres choix que de renforcer le dispositif de mise à l'abri, pour éviter aux jeunes de se retrouver à la rue en attente d'une décision du juge, responsabilité qui devrait être celle de l'Etat. Ce sont ainsi près d'une centaine de places qui ont été ouvertes par la Ville pour palier la défaillance de l'Etat dans ce domaine.

Mais l'Etat ne s'est pas seulement désengagé pour cette mise à l'abri d'urgence, il a également voulu ignorer que la question des mineurs étrangers isolés ne peut pas se poser à une seule collectivité, ni même à deux ou trois, mais qu'il s'agit d'un enjeu national.

A ce titre, c'est une sénatrice U.M.P. des Hauts-de-Seine, Isabelle DEBRÉ, qui a rendu un rapport sur les mineurs isolés étrangers en France, et les recommandations qu'elle formule sont claires.

Elle dit, d'une part, sans ambages, que Paris est le département le plus touché en France par le phénomène et, qu'avec la Seine-Saint-Denis, notre ville accueille les deux tiers du total des mineurs isolés étrangers en France.

Elle ajoute que l'Etat, face à cette question, n'a pas su définir une politique lisible et coordonnée pour exercer ses responsabilités. Elle recommande enfin, et nous partageons cette recommandation, que l'Etat organise une plus juste répartition des mineurs isolés étrangers sur le territoire national, en mettant en place des plateformes régionales d'accueil de ces jeunes.

Jusqu'à présent l'Etat est resté sourd à ces conclusions. De même qu'il refuse de traiter la question de la compensation des charges nouvelles, qui résulte de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007, qui transférait au Département la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Cette loi prévoyait la création d'un Fonds national de financement de la protection de l'enfance. Or, non seulement il a fallu que l'Etat attende d'être condamné par le juge administratif pour se décider à créer effectivement ce fonds l'an dernier, mais le montant des sommes qui lui ont été allouées, pour compenser les charges supportées par les conseils généraux, est absolument dérisoire : 7 milliards d'euros provisionnés en 2010 pour l'ensemble des départements français, ce qui représente moins de 180.000 euros pour la Ville de Paris, alors que les dépenses correspondantes pour notre Ville se chiffrent à 105 milliards d'euros.

Parce que les mineurs en demande de protection, qu'ils soient Français ou étrangers, ne peuvent attendre que l'Etat prenne ses responsabilités et cesse de les y ignorer, c'est donc notre Ville qui a dignement assuré sa mission de solidarité en les accueillant. Les crédits demandés pour l'aide sociale à l'enfance sont aujourd'hui la traduction budgétaire de cet effort.

Voilà, chers collègues, les raisons pour lesquelles nous voterons sans hésitation ce budget supplémentaire, tout en continuant à réclamer à l'Etat de cesser de se désengager et de participer à un effort qui est d'abord national.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, dans la longue minute qui est généreusement accordée aux non inscrits, je vais juste m'arrêter sur deux points pour dire que ce budget supplémentaire doit nous permettre de réévaluer, d'ajuster notre budget en fonction d'échéances qui n'avaient pas été prévues et d'externalités - c'est souvent le terme que M. GAUDILLÈRE utilise pour justifier les dépenses supplémentaires imprévues au budget -.

Je suis surpris que deux éléments importants, qui pourtant, on le sait, ont fait la une de l'actualité, n'aient pas été intégrés dans ce budget supplémentaire.

La première, Monsieur le Maire, vous avez eu raison d'attaquer l'Etat sur son projet de supprimer près de 5.000 places en hébergement d'urgence, dont 3.500 à Paris. On sait que, finalement, la suppression de ces places, c'est Paris qui va les payer au bout du compte, et d'ici à la fin de l'année nous aurons à financer ces 3.500 places.

Je m'étonne que d'un point de vue de la stricte orthodoxie budgétaire, nous n'ayons pas, dès ce budget supplémentaire, prévu les moyens pour être en mesure dès la fin de l'année d'accueillir ces 3.500 places.

Deuxième élément, je suis surpris une fois de plus que ce budget supplémentaire n'ait pas intégré les frais inhérents à notre programme d'accueil pour les migrants tunisiens, puisqu'à chaque Conseil de Paris, depuis désormais le mois de mai, nous votons une subvention exceptionnelle qui revient à tous les conseils. Je crois qu'il aurait été plus sain et de plus stricte orthodoxie budgétaire de prévoir sur la fin de l'année les montants nécessaires à l'accueil, à la gestion et l'accès au droit de ces migrants tunisiens.

Par conséquent, je trouve que ce budget supplémentaire ne remplit pas son rôle d'ajuster nos finances en fonction des réalités de la ville.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

La parole est à M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, à l'ouverture de la séance, une séance un peu particulière de la 1ère Commission démontre que la présentation des lettres rectificatives était pour le moins improvisée ; il s'agit, si j'ai bien compris, de tenir compte d'arbitrages compliqués au sein de votre majorité… c'est en tout cas une bonne illustration du climat dans lequel vous présentez ce budget supplémentaire.

Des documents budgétaires qui ne comportent quasiment aucune explication. Les 260 millions de dépenses supplémentaires qui sont "expliqués" en une seule page…

Des tableaux de synthèse qui sont annoncées mais qui ne figurent pas dans les documents…

La question que je me pose est : si mon estimable collègue Jacques BRAVO était encore dans l'opposition, que dirait-il si on lui présentait des documents aussi étiques ?

On comprend mieux pourquoi les tableaux de synthèse sont si ramassés, pour utiliser une litote, parce qu'en réalité, chaque année, vous nous entonnez, Monsieur le Maire, l'hymne à votre propre bonne gestion. Mais discrètement, vous faites passer des dépenses supplémentaires qui ne sont pas complètement négligeables puisque les subventions de fonctionnement ont augmenté de 4 millions. Où est la rigueur que l'on nous promet ? Cela fait 4 % de plus par rapport à 2010.

Les charges de fonctionnement des services, qui avaient été optiquement abaissées de 9 millions au budget primitif, fixé à 704 millions, sont augmentées de 48,1 millions au budget supplémentaire, ce qui fait + 6,3 % en six mois. Excusez du peu !

Et les fameuses dotations de l'État qui seraient, comme vous nous le dites à chaque fois, en baisse, de 15 millions par rapport à 2010.

En réalité, elles augmentent de 31 millions si l'on reprend vos propres chiffres puisqu'elles étaient de 1,310 milliard en 2010, et elles sont désormais de 1,341 milliard, ce qui fait bien une augmentation de 31 millions, contrairement à toutes vos déclarations.

Quant à la dette de l'état, je passe sur votre chiffrage, qui est toujours accordéonesque, fantaisiste. Tout à l'heure, dans vos déclamations, Monsieur le Maire, c'était plus d'un milliard, si j'ai bien compris.

On aimerait savoir, un beau jour, comment vous estimez cette prétendue dette, et sur quoi vous la fondez.

Quant à la gabegie, on peut reprendre très rapidement la série habituelle. + 6 millions pour les locations immobilières, alors que près de 30 millions étaient déjà prévus au B.P. 2011 ;

+ 3,6 millions pour Vélib', qui était censé être une affaire très fructueuse pour les finances de la Ville de Paris ;

+ 1,6 million pour l'accompagnement de l'opération des Halles - je ne sais pas si c'est pour acheter de l'engrais et faire repousser les arbres abattus !

+ 0,16 million pour les festivités du 14 juillet. Je dois dire que c'est vraisemblablement une dépense urgente, mais elle n'était pas tout à fait imprévisible au moment de la confection du budget primitif.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Marinette BACHE, vous avez la parole.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci.

Ce budget supplémentaire permet d'augmenter le budget social de 70 millions d'euros. Pour autant les élues républicaines socialistes ne peuvent se dire satisfaites.

En effet, ces sommes ne sont en grande partie que le fruit d'un choix politique qui nous est imposé : celui du désengagement de l'Etat, celui de la dislocation de toute solidarité nationale.

Je ne reviendrai pas sur les 62 millions supplémentaires nécessités par l'A.S.E., dont M. Rémi FÉRAUD vient de parler avec justesse.

Si Paris peut être fière d'être le premier contributeur, à hauteur de 104 millions, pour le fond de solidarité régional, et de participer pour 67 millions au Fonds départemental de péréquation de la fiscalité immobilière, les sommes nous interrogent.

+ 15 % cette année pour le F.S.R.I.F., élevant notre contribution à 54 % de la totalité du fonds, et surprise : + 737 % pour le Fonds départemental de péréquation de la fiscalité immobilière par rapport aux informations qui figuraient dans le projet de loi de finances !

Un exemple sans doute de la rigueur réclamée par M. LEGARET.

Si notre Municipalité de gauche assume sa volonté de participer à une solidarité sociale, générationnelle et territoriale, elle la pense en complémentarité d'une solidarité nationale, alors que le Gouvernement ne respecte pas les compensations liées aux transferts de charges et qu'il compte sur les municipalités pour pallier sa volonté de destruction des solidarités nationales.

De plus, l'endettement de l'État est essentiellement dû aux cadeaux faits aux milieux financiers ou aux habitués du Fouquet's. Je tiens à rappeler que si les dépenses publiques ont été multipliées par cinq…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - S'il vous plaît ! C'est au tour de l'oratrice qu'il y a le plus de bruit… écoutons tout le monde.

**Mme Marinette BACHE**. - … si les dépenses publiques ont été multipliées par cinq en 30 ans, dans le même temps les richesses produites l'ont été par 5,7. Donc, ce qui devrait préoccuper le Gouvernement n'est pas de diminuer la solidarité nationale mais de créer des conditions d'un plus juste partage des richesses.

Mme BETTENCOURT paie ce qu'elle doit de par la loi, c'est-à-dire une somme à peine équivalente à 0,17 % de son patrimoine. Que pour se permettre ce clientélisme d'un autre temps, le Gouvernement baisse les solidarités nationales est inadmissible. Qu'en plus il exige de nouveaux sacrifices des collectivités qui tentent de contrer sa politique antisociale est scandaleux. Qu'il ne verse pas même ce qu'il s'est obligé de faire lui-même par la loi est totalement surréaliste. Il est temps que cela cesse car l'État doit désormais plus d'un milliard d'euros aux Parisiens.

À qui fera-t-on croire que cela ne résulte pas d'une volonté délibérée, quand l'A.P.A. est remboursée par l'État à hauteur de 28 % en moyenne sur le territoire national, et seulement 6 % à Paris, comme le soulignait le Maire dans sa présentation.

Au-delà de la solidarité, cela touche les fondements mêmes de l'égalité républicaine. Prenons l'exemple de nos concitoyens porteurs de handicaps. On exige de par la loi que les infrastructures soient mises aux normes, et c'est bien. Mais comme par hasard, on fait adopter en catimini un projet pour en exonérer les financiers de l'immobilier qui tentent de sauvegarder désespérément leur bulle. Aussi sommes-nous particulièrement heureuses que le budget supplémentaire consacre 4,24 millions d'euros aux Parisiens porteurs de handicaps que nous soutenons dans leur lutte.

Enfin, je salue les 7,4 millions d'euros supplémentaires destinés aux écoles, même si près de 3 millions sont versés à l'enseignement privé. Obliger les collectivités à soutenir le secteur privé alors que l'État ne fait pas son travail dans le public, tout cela en pleine crise, c'est certainement la Droite décomplexée que souhaitait M. SARKOZY.

En matière d'école publique, soyons conscients que nous sommes proches du point de non-retour. On ne peut supprimer 16.000 postes d'enseignants sans conséquences ; on ne peut pas supprimer des R.A.S.E.D. sans conséquences ; on ne peut pas exiger toujours plus, en moins de temps, avec moins d'enseignants. Cela s'explique car la Droite se conforme à la vision de l'O.C.D.E., qui a annoncé la couleur dès 2001. L'école en France n'est pas rentable car elle assure la formation de tous. À quoi cela peut-il bien servir de permettre l'accès de tous à un même savoir alors que celui-ci ne sera utile qu'à ceux qui accéderont à un travail d'encadrement ? Voici le questionnement aussi horrible que sérieux que se pose l'O.C.D.E. C'est cette conception-là que tente de nous imposer le Gouvernement Fillon.

Eh bien, tandis que le Gouvernement poursuit sa volonté de détruire toute solidarité nationale et le socle républicain de notre société, et que M. LAMOUR vient de relancer l'idée d'une R.G.P.P. pour Paris, nous sommes heureuses de constater que par ce budget supplémentaire, la Municipalité poursuit avec détermination une politique opposée.

Nous voterons donc ce budget sans hésitation, même si cela n'empêche pas notre consternation devant les sommes que l'incurie du Gouvernement exige de nous.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci. Vers la fin du débat, les derniers orateurs ne sont pas beaucoup écoutés, ce que je regrette.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Une minute simplement, pour regretter que dans le budget que vous présentez, qui comporte des éléments discutables mais intéressants, vous ayez oublié un aspect tout de même important, qui est celui du problème de la petite enfance et des crèches. Je voudrais vous dire de ce point de vue que le changement de mentalité, de sociologie, que le travail des femmes à Paris, induit un besoin de crèches de plus en plus constant que nous n'arrivons pas à honorer, pas seulement dans le 16e arrondissement, mais dans tous les arrondissements.

Je voudrais surtout pointer le fait des grèves cycliques qui, de toute évidence, traduisent un malaise dans le fonctionnement des crèches parisiennes. Les solutions qui sont apportées, malgré tous les efforts de la Municipalité, paraissent insuffisantes, et je dirai qu'elles sont presque caricaturalement imitées de ce que vous reprochez à l'Etat.

Je note que vous avez créé un système de personnel volant ; vous qui reprochez justement à l'Education nationale, l'abus de personnel volant, voilà que vous vous mettez à faire la même chose sur les personnels de crèche. Vous avez créé des postes de personnel administratif ; on n'a pas l'impression quand même que ce soit du personnel administratif dont on manque. Et puis, vous avez supprimé la prime d'assiduité.

Alors, je sais bien que tout cela ne peut pas être résumé dans un budget rectificatif et complémentaire, mais j'attire votre attention, Monsieur le Maire, sur le fait que nous sommes véritablement en pénurie et que les grèves des personnels des crèches constituent un véritable handicap pour la vie quotidienne d'un certain nombre de Parisiennes et de Parisiens en ce moment.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - La parole est à M. Jacques BRAVO.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Très chers collègues, le budget supplémentaire ne remet pas en cause les grands équilibres du budget primitif adopté par notre Conseil en décembre dernier. Des ajustements, des efforts sont nécessaires, certes, mais en aucun cas il n'y a de plan de rigueur, simplement des ajustements sur certains chapitres.

Nos dépenses sont réajustées de 265 millions. Parmi les éléments de ce réajustement, je veux, pour ma part, insister sur la péréquation qui, dès aujourd'hui, trouve sa traduction dans ce budget supplémentaire. En effet, des réformes intensifiant les péréquations existantes et instaurant de nouveaux dispositifs correspondent à 30 % des dépenses de ce budget supplémentaire, avec 74 millions d'euros.

Je veux souligner ici que la Municipalité adhère pleinement au dispositif de péréquation horizontale, qui permet de renforcer la solidarité francilienne. Elle est et restera d'ailleurs de très loin le premier contributeur du Fond de solidarité des communes de la Région Ile-de-France. Nous déplorons cependant que cette solidarité horizontale devienne une béquille pour les collectivités en difficulté face au désengagement de l'Etat. Nous regrettons également le manque de visibilité dont disposent les communes conséquemment à la précipitation dans la mise en œuvre de ces mécanismes.

Les simulations définitives ne sont, en effet, toujours pas disponibles, car les clefs de répartition ne seront connues que fin 2012.

Aujourd'hui, l'application du dispositif de péréquation relève seulement d'un amendement au projet de loi de finances 2011.

Bien sûr, nous sommes d'accord pour corriger des inégalités, mais la contribution parisienne ne doit pas être disproportionnée et le dispositif de péréquation ne doit pas non plus être utilisé pour compenser des dépenses indispensables dans d'autres départements, notamment pour l'A.P.A. et le R.S.A.

L'Etat doit les compenser, l'Etat ne les compense pas.

S'agissant de la fiscalité immobilière, la Municipalité fait le choix de la prudence et de la responsabilité, cher Jean-François LEGARET, en ne révisant pas sa prévision initiale de 780 millions d'euros, parce qu'il est hors de question d'affecter des recettes fluctuantes à des dépenses pérennes. Grand principe !

Si des recettes plus importantes que prévu sont finalement constatées, elles seront consacrées, comme l'a toujours fait notre mairie, au financement de notre investissement afin de solliciter le moins possible nos lignes d'emprunt et d'alléger la contrainte sur notre budget de fonctionnement pour les années à venir.

Vous l'avez compris, le budget supplémentaire 2011 témoigne d'une gestion responsable et performante dans un contexte difficile de diminution des dotations de l'Etat et de réforme des dispositifs de péréquation. Il est la preuve que sans dogmatisme, il est possible de concilier solidarité et investissement pour l'avenir, sans mettre en danger l'équilibre des finances municipales, salué par la Cour des comptes, puisque, cette année encore, l'autorisation d'emprunt est ajustée à la baisse pour 34 millions d'euros.

Monsieur le Maire, chers collègues, les élus de mon groupe socialiste, radicaux de gauche et apparentés, vont voter pour ce budget supplémentaire, en insistant une nouvelle fois sur le point central des manquements répétés de l'Etat à ses devoirs.

Il est clair qu'à travers son désengagement continu et croissant, l'Etat veut pénaliser les finances parisiennes et, au-delà, il pénalise les Parisiens eux-mêmes.

Comme en d'autres rendez-vous politiques, les Parisiennes et les Parisiens sauront se souvenir des votes des élus de l'opposition municipale et de leur refus de répondre concrètement aux attentes des Parisiens.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Monsieur David ALPHAND, vous avez la parole.

**M. David ALPHAND**. - Monsieur le Maire, merci.

Mes collègues Jean-François LAMOUR et Jean-François LEGARET ayant déjà tout dit, j'essaierai de dire le reste, en très peu de temps d'ailleurs, puisque je souhaiterais me concentrer sur…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - S'il vous plaît ! C'est une réunion budgétaire, ce n'est pas… Tout est sérieux, toutes les interventions importent.

Les vacances, c'est dans quelques jours.

M. ALPHAND et lui seul a la parole.

**M. David ALPHAND**. - Cette intervention est d'autant plus sérieuse, et vous allez le comprendre dans quelques instants, qu'il s'agit d'évoquer votre capacité proprement surréaliste à créer de l'emploi au sein de la Ville de Paris.

Nous avons eu des travaux, une mission d'information et d'évaluation conduite par notre collègue Alain DESTREM, nous avons eu un comité de suivi, piloté par Mme ERRECART et, malgré tout, on en découvre chaque jour un peu plus.

Comme du public assiste à notre séance ce matin, peut-être tous ne savent-ils pas que du côté de la Porte d'Auteuil, un stade existait il y a encore quelque temps ; c'était le stade Jean-Bouin, un beau stade où l'on jouait au rugby. Et puis, vous avez décidé de raser ce stade. Alors maintenant, quand on passe à côté du stade Jean-Bouin, eh bien c'est le vide, c'est un trou béant, il n'y a pas de stade !

Malgré les contestations de M. VUILLERMOZ, la réalité est bien celle-ci : il n'y a pas de stade.

Alors, on peut se demander : mais pourquoi nommer un administrateur de ce stade-là, qui n'existe pas ? Eh bien, vous arrivez à le faire, c'est une véritable prouesse, car dans l'annexe 12 de votre budget supplémentaire, on s'aperçoit que vous nommez un administrateur pour le stade Jean-Bouin ! Alors, bravo, Monsieur le Maire, vous venez d'innover ! Après les emplois fictifs de la Ville de Paris, maintenant, l'administrateur fantôme pour stade virtuel !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Vous applaudissez les emplois fictifs ?

De qui ?

**M. David ALPHAND**. - Non, c'est l'administrateur, Monsieur le Maire. C'est votre administrateur !

Alors on se demande bien pourquoi nommer un administrateur pour un stade qui n'existe pas et qui n'existera pas avant deux ans.

On recommande d'ailleurs à cet administrateur de se munir d'un casque de chantier. En tout cas, toujours est-il que lui, au moins, ne sera pas dérangé par les coups de téléphone, puisqu'il n'y a pas de ligne téléphonique dans ce trou béant.

Malheureusement, Monsieur le Maire, cette anecdote, qui n'en est pas une en réalité, illustre votre capacité à créer de l'emploi public. Nous sommes dans une ville, aujourd'hui, hyper-administrée. On peut se demander ce que fera cet administrateur pour le stade Jean Bouin pendant les deux ans qui viennent et, malheureusement, nous devons à nouveau tirer la conséquence de cette gestion particulièrement laxiste de la Ville de Paris que vous nous faites subir déjà depuis des années et des années.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Bien…

Après avoir remercié tous les intervenants, je constate que M. ALPHAND, élu du 16e, trouvait que le stade Jean Bouin qui tombait en ruine était très bien. Je l'informe que c'est en train de sortir de terre. Ce n'est pas un trou et donc, bien sûr, il faudra être prêt à temps, puisque notre équipe de rugby, semble-t-il, va pouvoir renouer avec la conquête.

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer, d'une part, de dire quelques mots sur le budget supplémentaire lui-même et puis, peut-être, de répondre sur un certain nombre de points importants qui ont été évoqués par les orateurs, aussi bien ceux de la majorité que ceux de l'opposition.

Le budget supplémentaire, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, et nous l'avons écrit très soigneusement dans le rapport de présentation, c'est l'inscription de dépenses inéluctables, c'est-à-dire de dépenses qui résultent, soit de l'application de dispositions législatives, soit de décisions politiques qui ont été prises depuis le budget primitif, mais je souligne que ces inscriptions se situent toutes dans la ligne de nos priorités, priorité sociale - je n'ai pas besoin de commenter plus longuement que vous ne l'avez fait les 77 millions d'inscription à ce titre -, priorité scolaire - ce sont les 7 millions pour les écoles -, priorité à la décentralisation - ce sont les 4 millions pour les budgets d'arrondissement -, priorité environnementale - ce sont les 8 millions pour le contrat de performance énergétique dont nous attendons d'ailleurs, je le souligne, des économies à termes - et priorité aussi à l'investissement, puisque, avec les inscriptions supplémentaires de ce budget, nous atteindrons un niveau d'investissement supérieur à 1,7 milliard et je voudrais souligner qu'il n'y a que deux années dans l'histoire de la Ville de Paris où l'investissement a été comparable, c'est 2007 et 2009, avec 1,7 et 1,9 milliard.

Voilà ce qu'est, en deux mots, le budget supplémentaire. Il ne remet pas en question nos grands équilibres qui ne sont en rien modifiés.

D'ailleurs, je le signale à certains orateurs qui ont regretté que l'emprunt ne représente pas une part supérieure dans le budget de la Ville de Paris, je voudrais les rassurer à cet égard puisque, au jour d'aujourd'hui, entre le budget primitif et le budget d'investissement, nous envisageons - en tout cas nous l'avons écrit dans le document budgétaire - une augmentation de l'emprunt de plus de 500 millions.

Rassurez-vous, elle ne sera pas de ce montant puisque, lorsque nous inscrirons à la fin de l'année les suppléments de fiscalité immobilière, qui, je l'espère, seront sensibles, l'emprunt nécessaire en sera diminué d'autant.

Quelques mots peut-être sur la péréquation, parce que c'est un sujet délicat. Je regrette, je le dis avec beaucoup de sérieux, que l'Opposition déforme notre position sur ce point.

Qu'il soit clair que nous sommes favorables au principe de la péréquation. Nous y sommes favorables et, d'ailleurs, dans le seul domaine où nous avons une influence, c'est-à-dire la péréquation francilienne, nous travaillons depuis des mois avec les communes de Droite et de Gauche pour suggérer que le budget de l'État en 2012 (puisque c'est lui qui a le dernier mot) entérine une sorte de consensus qui, je crois, est presque atteint entre les élus de Gauche et de Droite de la Région Ile-de-France sur l'augmentation de 50 % du F.S.R.I.F. dans les quatre années à venir.

Je serai d'ailleurs amené demain matin, avec mon collègue Pierre MANSAT, à exprimer le point de vue de la municipalité parisienne devant le comité des finances locales et je peux vous assurer qu'il n'y aura aucune expression, aucune nuance par rapport au principe de la péréquation.

Mais notre devoir, je crois, est de souligner l'impact des péréquations sur le budget parisien. Il est cette année de 186 millions, c'est un fait, au total, c'est-à-dire grosso modo 90 millions de plus que l'année dernière.

Je le disais il y a un instant, le F.S.R.I.F. va croître de 50 % en quatre ans, deux mécanismes nouveaux vont être créés par le budget de l'État en 2012. Ils nous ont été annoncés par le budget 2011. Il y a là des éléments qu'il serait à mon avis irresponsable de cacher et de ne pas prendre en compte.

Vous parliez tout à l'heure, Monsieur LAMOUR, de la nécessité de la transparence. Je crois que, dans l'histoire de la municipalité parisienne, il n'y a pas beaucoup de municipalités qui aient été, dans tous les domaines, budgétaire comme les autres, aussi transparente que la nôtre.

En tout cas, je le répète, nous auront dit la vérité aux Parisiens sur les péréquations, sans les regretter, mais en expliquant qu'il faudra bien en tirer les conséquences.

Deux mots, et vous ne vous en étonnerez pas, sur les relations entre Paris et l'État. Je suis toujours un peu étonné lorsque j'entends nos collègues de Droite s'exprimer sur ce sujet, comme si répéter constamment qu'il n'existe aucun problème pouvait faire oublier la réalité des chiffres.

Nous venons d'en avoir un excellent exemple avec les propos de M. LAMOUR et de M. LEGARET sur l'évolution des dotations de l'État, dont on nous explique qu'elles ont augmenté, ce qui est proprement sidérant.

Je reprends un peu d'histoire : j'avais annoncé au budget primitif que les dotations de l'État allaient diminuer d'une trentaine de millions. Pourquoi ? Tout simplement parce que c'étaient les chiffres qui nous étaient annoncés et parce que, lorsque nous votons notre budget, le budget de l'État n'est pas encore adopté.

Heureusement une série d'amendements parlementaires ont rectifié le projet du Gouvernement de M. FILLON et ramené le recul de nos dotations à 15 millions. 15 millions, c'est déjà beaucoup, mais enfin, heureusement, ce n'est pas 30.

Pour masquer la réalité de cette baisse, les soutiens du Gouvernement se servent de la réforme de la taxe professionnelle. Excusez-moi, je fais un peu de pédagogie, mais, en matière de budget, ce n'est jamais inutile.

Vous savez que, pour compenser la suppression de la taxe professionnelle qui ne représentait guère que, je crois, 40 % des ressources des collectivités locales françaises, la loi a mis en place une série très complexe de mécanismes, avec une nouvelle répartition des impôts entre collectivités, avec des transferts de diverses recettes et l'ajustement de diverses dotations.

Ces modifications de périmètre n'ont évidemment qu'un seul objectif, rétablir le niveau de recettes que nous avions en matière de taxe professionnelle. Il faut évidemment les neutraliser pour connaître la véritable évolution des concours de l'État.

Or, ceux-ci ont diminué de 15 millions, je dis bien 15 millions, c'est-à-dire presque un point de nos impôts locaux. Il faudrait vraiment être d'une mauvaise foi abyssale, ce qui n'est sûrement pas le cas de l'Opposition, pour le nier.

Et puis il y a le problème de la compensation des transferts. Nous avons là un autre exemple des contorsions - excusez-moi de cette expression - de l'Opposition sur ce problème qui l'ont conduite à nier l'évidence, une évidence qui n'est pourtant contestée par personne et qui fait même l'unanimité des élus locaux de Droite et de Gauche, l'unanimité des Commissions parlementaires et des Comités de finances locales.

Comme Rémi FÉRAUD, je lisais récemment le rapport de Mme DEBRÉ, sénatrice U.M.P., consacré au problème des mineurs étrangers isolés, où elle démontre, je cite, que : "L'État ne fait pas face à ses responsabilités sur ce problème lourd et douloureux et en laisse la charge aux départements, principalement à Paris et à la Seine-Saint-Denis."

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une sénatrice que vous pouvez difficilement suspecter de partialité à l'égard du Gouvernement de M. FILLON.

Je vais me référer à une autre source que vous ne pouvez pas non plus récuser, puisque vous l'avez abondamment citée au Conseil de juin, c'est la Chambre régionale des Comptes. Relisez ce qu'elle écrit sur le sujet, c'est d'une limpidité absolue.

Elle évalue la non compensation en matière de R.M.I./R.S.A. et en matière d'A.P.A. à 764 millions sur la période 2007-2010. Lorsque nous rajoutons la période 2004-2006, c'est-à-dire lorsque nous remontons à l'origine des décentralisations de M. RAFFARIN, nous obtenons bien 1,1 milliard d'euros.

1,1 milliard d'euros, mes chers collègues, c'est à peu près la moitié d'une année de nos impôts locaux.

Voilà qui remet à leur juste place les commentaires de l'Opposition sur nos augmentations modérées d'impôts en début de mandature.

Quelques mots, si vous le permettez, sur le problème des emplois, parce que je n'esquiverai aucun sujet, il a été évoqué à la fois par l'Opposition et par la Majorité.

Le niveau des effectifs de la Ville est un vrai sujet. Comme vous le savez, la plupart des collectivités locales de Droite comme de Gauche diminuent actuellement leurs effectifs, notamment parce que la politique de l'État et la montée des dépenses sociales les étranglent financièrement.

Quant à l'État - et je vais revenir sur la suggestion de R.G.P.P. qui est tout de même un peu étonnante -, il se livre à une véritable hécatombe d'emplois publics, des dizaines de milliers d'enseignants, notamment 16.000 à la rentrée 2011 et, si les chiffres officiels sont exacts, 17.000 policiers et gendarmes entre 2008 et 2013. Je pourrais citer d'autres secteurs.

La R.G.P.P., Monsieur LAMOUR, puisque vous nous avez suggéré à plusieurs reprises de faire une R.G.P.P. municipale, c'est un simple sigle.

Le Gouvernement fait croire qu'il réexamine les missions de l'État, mais c'est faux ! En fait, la R.G.P.P., c'est une espèce de flou, de brouillard, mais la réalité est toute simple : c'est la suppression massive de dizaine de milliers de fonctionnaires.

La Municipalité parisienne a fait en 2008 un choix différent, elle a choisi de stabiliser l'emploi et c'est une décision de sagesse. Pourquoi de sagesse ? Tout simplement parce qu'elle permet de poursuivre deux objectifs aussi importants l'un que l'autre, elle permet de pourvoir en personnel les nouveaux équipements, tout en supprimant des emplois rendus obsolètes soit par des réorganisations, soit par l'évolution technologique, et elle permet en même temps de ne pas alourdir à l'excès les dépenses publiques.

Je vous l'annonce avec beaucoup de fermeté, nous n'avons pas l'intention de renoncer à la stabilité des effectifs, c'est-à-dire, expliqué en d'autres termes, au maintien de l'emploi.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire. Je ne sais pas si ma réponse aux amendements, je la fais amendement par amendement ou si vous souhaitez que je la fasse maintenant.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Faites ce que vous voulez, mais vous ne reprendrez pas la parole après, sauf pour dire éventuellement favorable ou défavorable.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - En quelques mots, tout de même, parce que je ne voudrais pas que mes avis favorables ou défavorables soient limités à un oui ou à un non, ce qui serait un peu désobligeant pour ceux qui ont déposés ces vœux et amendements, sur l'amendement n° 1, le compte foncier logement, nous avons calibré au B.P. 2011 les moyens dont nous avions besoin cette année, à hauteur de 100 millions, et je pense que notre capacité d'intervention foncière qui, d'ailleurs, vient d'être renforcée à hauteur de 30 millions par notre accord avec l'établissement public régional, l'EPFIF, me paraît suffisante et, donc, je donnerai un avis défavorable.

Sur l'amendement n° 2, concernant les quartiers politique de la ville, je rappelle que nous inscrivons au total dans le budget de la Ville 266 millions au titre de la politique de la ville, toutes catégories de directions et d'adjoints confondues, et je pense que cet effort devrait très suffisant, donc mon avis sera défavorable.

S'agissant de l'amendement n° 6 sur la création d'un restaurant solidaire et l'amendement n° 7 sur les centres de santé, je crois que la demande est prématurée, parce que je me suis enquis de l'état des dossiers, et je crois que nous rediscuterons du montant de crédits nécessaire lorsque l'avancement des projets sera davantage accompli.

Sur le vœu n° 9, qui concerne le niveau des emplois de la Ville, je donnerai un avis défavorable, puisque je viens de dire que la Municipalité maintient le cap de la stabilité des emplois. Au passage, je voudrais dire au groupe E.E.L.V.A. que je trouve un peu désobligeante la comparaison qu'il fait dans son amendement entre notre politique et la RGPP. Je viens de m'expliquer sur la différence fondamentale, catégorique, entre les deux politiques.

J'émets un avis favorable à l'amendement n° 4 sur l'expérimentation d'un ramassage scolaire à pied, dit Pedibus.

J'émets un avis favorable à l'amendement n° 5 sur le soutien aux structures de l'économie sociale pour le Salon social Joséphine, pour un montant de 25.000 euros.

S'agissant de l'amendement PROCREART, nous avons fait délibérer la Commission des finances tout à l'heure sur une lettre rectificative, pour des raisons juridique, à hauteur de 40.000 euros, donc cette lettre rectificative, par définition, recueille l'avis favorable de l'Exécutif.

Je suis favorable à l'adoption du vœu n° 8 sur la création de tranches supplémentaires dans notre grille tarifaire pour les revenus supérieurs à 7.500 euros. Je demande simplement au groupe E.E.L.V.A. de retirer le paragraphe concernant l'étude sur les revenus des ménages parce que, voyez-vous, nous disposons déjà de beaucoup d'études sur ce sujet et je suis attentif, comme le Maire de Paris lui-même, à limiter le nombre d'études. Il s'agit simplement d'un problème budgétaire, mais je vous assure que nous disposons de toutes les données nécessaires.

Je crois n'avoir rien oublié sur les différents amendements, puisqu'il y a également un vœu du groupe U.M.P.P.A., mais qui sera examiné demain dans le cadre de la 1ère Commission : il s'agit d'un vœu revenant sur la proposition de RGPP. D'ailleurs, j'y reviendrai encore plus longuement demain.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, nous allons passer aux nombreux votes. Je vous demande donc du silence, parce que c'est important qu'on sache ce que l'on vote.

Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement par chapitre, puis globalement suivant la nomenclature qui vous a été distribuée, les états spéciaux, les budgets spécifiques et le budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole et M. GAUDILLÈRE va suivre attentivement. Sur les vœux et amendements, je lui demanderai de temps en temps son avis quand je ne le connais pas.

Alors, nous allons commencer par le budget supplémentaire de la Ville de Paris, le projet de délibération DF 35, sur lequel deux lettres rectificatives, 7 amendements et 2 vœux ont été déposés.

D'abord, il y a l'amendement n° 1 déposé par le groupe E.E.L.V.A. qui, à ma connaissance, est maintenu ?

Non, il est retiré. Bien.

L'amendement n° 2 est-il maintenu ?. Je le mets donc aux voix.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 est repoussée.

Ensuite, il y a un amendement n° 3 du groupe E.E.L.V.A., qui est retiré, je crois ? Oui. Il nous arrive de nous comprendre !

Ensuite, il y a l'amendement n° 4 du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, est-il maintenu ? Oui, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 4 est adoptée.

Ensuite, il y a l'amendement n° 5, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif, n'est-ce pas ? Oui, favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par le Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est adoptée.

Concernant l'amendement n° 6 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, je crois qu'il y a un avis défavorable. Je le mets aux voix…

Pardon, il est retiré !

Ensuite, il y a un amendement n° 7, déposé par le groupe Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 7 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 7 est repoussée.

Monsieur GAUDILLÈRE, concernant le vœu n° 8, déposé par le groupe E.E.L.V.A., avis favorable ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Sous réserve de l'amendement suggéré tout à l'heure sur l'étude.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Aucun problème sur l'amendement que tu as suggéré. Donc l'avis est bien favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 169).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

**2011, DF 35-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2011.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme (mission par mission) et sur la section de crédits de paiement (chapitre par chapitre), puis globalement sur le projet de délibération DF 35-1°, relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2011, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le Livre III, Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 13 et 14 décembre 2010 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2011 ;

Vu la décision modificative n°1 de la Ville de Paris des 28 et 29 mars 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011 est arrêté comme suit :

à la somme de 7.933.217.885,39 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

à la somme de 3.600.445.621,20 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est minoré de 34.418.713 euros ce qui le ramène de 768.178.198 euros à 733.759.485 euros."

*(Voir annexe n° 1).*

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons au vote de la section d'autorisations de programme.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 04000 : "Secrétariat général du Conseil de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : "Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Achats, logistique, implantations administratives et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Décentralisation et relations avec les associations, les territoires et les citoyens".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 15000 : "Politique de la Ville et de l'intégration".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : "Finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique et emploi".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et eau".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : “Jeunesse et sports”.

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : “Dons et legs”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : “Etudes”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : “Grands projets de rénovation urbaine”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : “Opérations sous mandat”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : “Schéma directeur informatique”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : “Compte foncier”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : “Subventions d’équipement”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : “Avances sur marché”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l’exercice 2011, puis aux recettes de l’exercice 2011.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l’exercice 2011.

Dépenses d’équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : “Immobilisations incorporelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : “Subventions d’équipements versées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : “Immobilisations corporelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : “Immobilisations en cours”.

Ce chapitre est adopté.

Dépenses financières :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : “Subventions d’investissement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : “Emprunts et dettes assimilées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : “Autres immobilisations financières”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45-1 : “Total des opérations pour compte de tiers”.

Ce chapitre est adopté.

Dépenses d’ordre d’investissement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : “Opérations patrimoniales”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l’exercice 2011.

Recettes d’équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : “Subventions d’investissement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : “Emprunts et dettes assimilées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : “Immobilisations corporelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : “Immobilisations en cours”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes financières :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : “Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : “Excédents de fonctionnement capitalisés”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : “Autres immobilisations financières”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : “Produits des cessions d’immobilisations”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45-2 : “Total des opérations pour compte de tiers”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes d’ordre d’investissement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : “Virement de la section de fonctionnement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : “Opérations patrimoniales”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d’investissement de la Ville de Paris pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d’investissement de la Ville de Paris pour 2011 est adopté. (2011, DF 35-1°).

**2011, DF 35-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au vote du budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011, projet de délibération DF 35-2°. Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011, tenant compte de la lettre rectificative n° 2, dont je vous donne lecture ;

“Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature,

Vu la délibération de décembre 2010 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M le Maire de Paris soumet à son approbation le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l’exercice 2011 est arrêté comme suit :

Dépenses : 5.545.215.454,63 euros

Recettes : 5.545.215.454,63 euros

Conformément à la vue d’ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

*(Voir annexe n° 2).*

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder à l’intérieur d’un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l’insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l’exécution du budget.”

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l’exercice 2011. Dépenses de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : “Charges à caractère général”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : “Atténuation de produits”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : “Autres charges de gestion courante”.

Ce chapitre est adopté.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : “Charges exceptionnelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : “Dépenses imprévues”.

Ce chapitre est adopté.

Dépenses d’ordre de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : “Virement à la section d’investissement”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l’exercice 2011 :

Recettes de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : “Produits des services, du domaine et ventes diverses”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : “Impôts et taxes”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : “Dotations et participations”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : “Autres produits de gestion courante”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes réelles de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : “Produits exceptionnels”.

Ce chapitre est adopté.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 est adopté. (2011, DF 35-2°).

**2011, DF 36 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d’investissement de la Ville de Paris pour 2011.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 36 relatif à l’individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d’investissement de la Ville de Paris pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 36).

**2011, DF 37 - Budget supplémentaire des états spéciaux d’arrondissement pour 2011. - Adoption des états spéciaux d’arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 37 relatif au budget supplémentaire des états spéciaux d’arrondissement pour 2011. - Adoption des états spéciaux d’arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 37).

**2011, DF-DRH 38 - Créations, suppressions, transformations d’emplois dans les services municipaux pour 2011.**
**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux effectifs des agents de la Ville.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons maintenant au projet de délibération DF-DRH 38 relatif aux créations, suppressions, transformations d’emplois dans les services municipaux pour 2011, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé le vœu référencé n° 9 dans le fascicule.

Est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable, me semble-t-il, de l’Exécutif, Monsieur GAUDILLÈRE ? D’accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d’un avis défavorable de l’Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF-DRH 38).

**2011, DILT 20 - DF 13 - Budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour 2011.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 20 - DF 13 relatif au budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DILT 20 - DF 13).

**2011, DPE 35 - DF 11 - Budget supplémentaire du budget annexe de l’assainissement pour 2011.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35 - DF 11 relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l’assainissement pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPE 35 - DF 11).

**2011, DPE 36 - DF 12 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour 2011.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 36 - DF 12 concernant le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPE 36 - DF 12).

**2011, DEVE 62 - DF 14 - Budget supplémentaire du fossoyage pour 2011.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 62 - DF 14 relatif au budget supplémentaire du fossoyage pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 62 - DF 14.

**2011, PP 40 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2011.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 40 relatif à la décision modificative n°1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, PP 40).

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, les budgets supplémentaires de la Ville et du Département de Paris sont adoptés et je vous en remercie.

Je crois plus sage de suspendre cinq minutes après cette longue série de votes, mais cinq minutes seulement.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures quarante minutes, est reprise à dix heures cinquante cinq minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).*

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Chers collègues, nous reprenons la séance. Merci de votre patience.

**2011, DICOM 19 - Subvention (160.000 euros) avec convention entre la Ville de Paris et SOS Racisme relatif à l'organisation du concert du 14 juillet 2011.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous engageons l'examen des délibérations inscrites en 6e Commission, avec, en premier lieu, le projet de délibération DICOM 19 concernant l'attribution d'une subvention de 160.000 euros dans le cadre d'une convention avec l'association "SOS Racisme", relative à l'organisation du concert du 14 juillet.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme beaucoup dans cette salle, nous avons de la sympathie pour ce que fait depuis des années "SOS Racisme", mais nous ne sommes pas certains que pour éviter des conflits d'intérêt, pour éviter aussi peut-être des accusations par la suite, il soit très opportun pour notre ville de financer un concert organisé principalement, même si je sais ce qu'il y a d'autres associations, par "SOS Racisme" sur le Champ de Mars.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pascale BOISTARD.

**Mme Pascale BOISTARD**, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je peux comprendre qu'on puisse s'abstenir sur une délibération, quelle qu'elle soit. Je comprends moins les insinuations qui ont été faites à l'instant. Ce qui importe dans ce concert du 14 juillet, c'est de célébrer les valeurs, à la fois de la Révolution, mais aussi la République. Et la République, c'est notamment l'égalité. Ce message qui sera pour une fois, le 14 juillet, sur le Champ de Mars, précisément, qui sera celui de ce concert, c'est que la France, c'est nous, et que nous sommes tous égaux.

J'invite d'ailleurs tous les membres de cette assemblée, et au-delà les Parisiens et Parisiennes, à venir participer à la fois à la réflexion qui interviendra, car ce n'est pas qu'un concert avec un message délivré simplement sur une banderole, mais aussi une véritable réflexion qui sera menée avec une centaine d'associations ce jour-là, et qui se finira de façon festive. À l'issue de ce concert où de nombreux artistes, une trentaine, se produiront sur scène, il y aura aussi le traditionnel feu d'artifice.

Donc, je préfère que nous parlions du message fort de ce concert, du travail extraordinaire qu'a fait "SOS Racisme" autour de ce concert, plutôt que de tomber dans des insinuations dont je ne comprends pas, d'ailleurs, la teneur.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DICOM 19).

Je vous remercie.

**2011, DPVI 153 - Subvention (30.000 euros) à l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote pour un village associatif organisé dans le cadre du concert du 14 juillet.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPVI 153 relatif à l'attribution d"une subvention de 30.000 euros à l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote pour un village associatif organisé dans le cadre du concert du 14 juillet.

C'est la suite du projet de délibération précédent DICOM 19.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPVI 153).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au dispositif de réception des primos-arrivants demandeurs d'asile mis en place par la Préfecture de police.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 10 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au dispositif de réception des primo-arrivants demandeurs d'asile mis en place par la Préfecture de police.

Il va nous être présenté en une minute par Mme Frédérique PIGEON. Mme Pascale BOISTARD puis M. le Représentant du Préfet de police répondront.

**Mme Frédérique PIGEON**. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Nos lois républicaines garantissent des droits, dont celui pour les migrants de demander l'asile. Personne n'estime que ce droit est excessif - en tout cas, personne ne l'a dit -, ni ne compte officiellement le remettre en cause.

Pourtant, il est de plus en plus difficile de le faire valoir. Alors, qu'est-ce qu'un droit sans les conditions de l'exercer ? C'est un droit théorique ou simplement l'espoir d'un droit ; en tout état de cause, ce n'est pas un droit réel.

Chères Conseillères, chers Conseillers, la gestion du dossier de la réception des primo-arrivants demandeurs d'asile par la Préfecture de police est devenue kafkaïenne, porte atteinte aux Droits de l'Homme et à la dignité des Parisiens.

Chères Conseillères, chers Conseillers, voici le tableau d'une administration qui multiplie les formalités et qui complique tout. On réduit guichets et plages horaires dédiés aux demandeurs d'asile. Il faut donc piétiner dès 5 heures du matin pour avoir sa chance, voire camper plusieurs jours devant les bureaux et au pied des logements des riverains, comme dans le 18e arrondissement, 88, boulevard Ney.

Alors, pour résorber ces nuisances, on externalise la file d'attente, on impose aux associations de domiciliation de gérer les rendez-vous. On transfère une fois de plus les responsabilités sans les moyens afférents.

Désormais, plus de file d'attente : les riverains sont soulagés. Mais impossible de venir déposer un dossier directement sans avoir suivi les circonvolutions administratives supplémentaires, édictées par la Préfecture.

Voilà comment on a virtualisé un droit. Alors, il faut revenir à la loi, toute la loi et rien que la loi. Il incombe à la Préfecture de police de faire le nécessaire pour que celle-ci s'applique.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Rétablissons le contexte et donnons quelques éléments d'explication, car le dispositif de réception des primo-demandeurs d'asile - les autres ont un rendez-vous - a été mis en place récemment dans le contexte d'une augmentation soudaine de la demande d'asile sur l'ensemble du territoire national et une très forte affluence à Paris.

Mais, comme nous gérons un tiers de la demande nationale, c'est aussi le signe de la bonne qualité et de la célérité du traitement des dossiers aux guichets parisiens.

Je dois rappeler ce qu'étaient devenues progressivement les conditions d'accueil : une foule, chaque matin plus dense, était rassemblée devant les grilles du centre et un campement de fortune insalubre faisait office d'espace d'attente.

Surtout, c'était ce à quoi il fallait mettre fin, des sortes de placiers autoproclamés exerçaient des violences et des trafics au détriment des demandeurs d'asile. Nous devions intervenir systématiquement.

C'est dans ce contexte que nous avons réfléchi à modifier les conditions d'accueil, afin de remédier à cela.

Bien évidemment, nous l'avons fait après concertation avec beaucoup d'associations et en accord avec elles, comme "France Terre d'Asile", le Centre d'action sociale protestant, l'Association d'assistance scolaire, culturelle et linguistique.

Une ou deux de ces associations sont réticentes ou réfractaires, donc nous souhaitons maintenir le dialogue ouvert, mais, bien évidemment, nous l'avons fait avec la majorité d'entre elles.

Quant aux difficultés que vous mentionnez, je voudrais préciser les choses suivantes : aucun transfert de responsabilité ne découle de cette organisation car, bien évidemment, la contribution des associations, comme toutes les associations domiciliatrices, se borne à transmettre par voie électronique une liste de demande de rendez-vous. Tout le reste, nous le faisons et, bien évidemment, c'est nous qui vérifions que les dossiers sont complets ou non.

Il est par ailleurs totalement inexact de prétendre que le système exclut les personnes qui se représentent directement à la Préfecture, sans liste d'accueil préalable, car, chaque jour, des créneaux sont expressément réservés à l'accueil des demandeurs d'asiles hébergés chez des particuliers. Une centaine, ainsi, sont reçus chaque mois.

Les refus d'enregistrement qui peuvent survenir n'interviennent que parce que les dossiers ne sont pas complets.

Enfin, s'agissant du droit, aussi bien le Tribunal administratif de Paris le 2 mai 2011 que le Conseil d'État n'ont pas invalidé notre système et, bien évidemment, celui-ci correspond parfaitement au droit existant.

Nous continuons, dans le cadre de ce dispositif, à l'appliquer, mais nous sommes ouverts au dialogue avec les autres associations pour améliorer les choses qui pourraient l'être.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour entendre le point de vue de l'Exécutif, la parole est à Mme Pascale BOISTARD.

**Mme Pascale BOISTARD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie le représentant de la Préfecture de police de laisser cette porte ouverte aux associations, notamment les quatre qui n'ont pas souhaité rentrer dans ce dispositif car, effectivement, elles sont soucieuses des conséquences qui pourraient découler de cette mise en place.

Vous l'avez dit, même sur le précédent vœu, Paris concentre énormément des demandeurs d'asile et l'administration doit faire face à un afflux important, les associations elles aussi et, par ce système, doivent elles aussi contribuer encore plus à cet effort.

Je souhaite vraiment que l'État prenne en compte cet effort et puisse accompagner les associations pour que ces demandeurs d'asile puissent être domiciliés.

Je rappelle que les particuliers peuvent aussi domicilier ces demandeurs d'asile et je souhaite que la Préfecture continue à prendre en compte ces demandes.

Je vous remercie de cette ouverture qui, j'en suis sûre, permettra un dialogue avec ces associations qui aujourd'hui sont très inquiètes et avec des publics en grand danger, puisqu'ils sont demandeurs d'asile.

Je donne un avis favorable à ce vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 160).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un soutien à Ardi VRENEZI.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 11 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A. Il porte sur une demande de soutien à Ardi VRENEZI.

Mme Véronique DUBARRY le présente en une minute et Mme Pascale BOISTARD lui répondra.

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ardi avait 15 ans, il y a un an, lorsqu'il a été expulsé de France dans des conditions absolument dramatiques puisque les forces de police sont allées le chercher directement dans le foyer dans lequel il était accueilli.

C'est un enfant polyhandicapé d'origine kosovare et je crois que chacun d'entre nous reconnaîtra qu'un enfant polyhandicapé reçoit des soins de meilleure qualité et plus appropriés en France qu'au Kosovo.

L'autorisation de séjour pour soins a été refusée aux parents d'Ardi et il est à mon avis utile que la Ville de Paris apporte son soutien à la situation de ce jeune homme.

Je me souviens être intervenue il y a très peu de temps sur un autre sujet, en interpellant le Préfet de police, et j'avais espéré que ce type de situation ne se produise pas à Paris. On pourrait considérer que ce vœu ne concerne pas la Ville de Paris. Je crois au contraire que nous devons, dans des situations aussi dramatiques que celles-là, affirmer notre soutien pour des questions de dignité et d'humanité, tout simplement.

Je terminerai en un mot, en rappelant la situation qui était évoquée dans la presse ce matin, celle d'un jeune homme pour lequel le Président de la République a répondu au vœu de la mère décédée. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'attendre justement un quelconque décès pour intervenir.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour donner la position de l'Exécutif, la parole est à Mme Pascale BOISTARD.

**Mme Pascale BOISTARD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu évoque le cas d'une personne qui a été expulsée alors qu'il était mineur, polyhandicapé et, malheureusement, ce vœu résume à lui seul la politique qui est menée aujourd'hui dans notre pays vis-à-vis des migrants.

Evidemment, je donne un avis favorable à ce vœu et je voudrais tout de même interpeller la majorité gouvernementale : à un moment donné, faire de la politique sur certains sujets et pousser à l'extrême ces sujets a des conséquences humaines.

Ce vœu en est la preuve. Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote de Mme SIMONNET pour son groupe.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Bien sûr, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche soutient et votera pleinement ce vœu extrêmement important.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement de tant d'hommes et de femmes dans le mouvement R.E.S.F., qui soutient toutes les personnes en situation administrative irrégulière.

Comme l'a dit Pascale BOISTARD, on voit à travers ce cas dramatique tout le cynisme de la politique gouvernementale. Vous n'honorez pas la République par de telles décisions, je peux vous le dire.

Je tenais également à informer l'ensemble de nos collègues que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, par l'intermédiaire de son président Ian BROSSAT, a envoyé une lettre pour proposer qu'Ardi VRENEZI soit fait citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Madame DATI, il existe un règlement dans notre Conseil, les élus qui souhaitent intervenir doivent s'inscrire.

On sait que vous êtes là, pour une fois, merci !

Nous passons au vote et je vous demande de ne pas répondre aux provocations de certains collègues.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 171).

**2011, DASES 31 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un ou plusieurs emprunts d'un montant total maximum de 10.000.000 euros à contracter par l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région parisienne (AURA), destinés au financement de la construction d'un immeuble sur le site hospitalier Saint-Joseph (14e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons dans l'ordre normal de la séance le projet de délibération DASES 31 relatif à l'octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un ou plusieurs emprunts d'un montant total maximum de 10.000.000 euros à contracter par l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région parisienne (AURA), destinés au financement de la construction d'un immeuble sur le site hospitalier Saint-Joseph (14e).

La parole est à M. Pascal CHERKI.

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais être extrêmement bref, simplement pour remercier la Ville de Paris et notre collègue Jean-Marie LE GUEN, ainsi que la Direction des Finances et notre collègue Bernard GAUDILLÈRE d'avoir octroyé la garantie de la Ville de Paris pour plusieurs emprunts contractés par l'AURA pour un montant de 10 million d'euros dans le cadre du financement de la construction d'un immeuble sur le site hospitalier de Saint-Joseph.

Je ne vais pas être plus long, c'est juste pour me féliciter. L'AURA est une association très importante qui œuvre dans le domaine de l'assistance aux dialysés et aux structures spécialisées dans le traitement des pathologies liées aux reins.

20 % de la population francilienne est prise en charge par l'AURA, plus de 1.200 patients. C'est la première association de dialysés de France, c'est une structure très importante et très utile, qui était domiciliée sur Notre-Dame du Bon-Secours en partie, qui va pouvoir migrer sur Saint-Joseph et permettre ainsi en même temps de réaliser l'E.H.P.A.D. et la crèche qui sont attendus sur Notre-Dame du Bon-Secours.

Je tenais vraiment à remercier la Ville de Paris sans l'intervention de laquelle l'AURA n'aurait pas pu, même si elle avait réuni près de 6 millions d'euros de fonds propres, contracter ces emprunts et c'est toute cette opération qui serait tombée à l'eau, ce qui aurait été un très mauvais coup porté à la santé publique en Ile-de-France.

Merci à la Ville de Paris.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint, au nom de la 6e Commission. - Merci de ce soutien, il n'est jamais inutile.

Simplement, pour dire effectivement toute l'importance que nous accordons, au-delà encore une fois de nos prérogatives, aux services rendus aux Parisiennes et aux Parisiens par l'AURA.

C'était bien normal que nous nous mobilisions, encore faudrait-il que nous ne soyons pas de jour en jour poussés à prendre de plus en plus d'initiatives pour pallier les difficultés (pour ne pas dire les déficits) qui existent aujourd'hui dans notre offre de soin.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Il y a une demande d'explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE. Je rappelle que les explications de vote sont des explications de vote et pas des interventions sur des délibérations.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Ce rappel, Monsieur le Maire, était superflu.

Nous voterons évidemment pour ce projet de délibération, la Ville de Paris est pleinement dans son rôle en accordant ce soutien qui est tout à fait légitime et le 14e arrondissement n'aurait pas compris une attitude inverse de la part de la Mairie. Nous le voterons évidemment des deux mains, demain.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 31).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir à l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 12 dans le fascicule, relatif à l'avenir de l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

C'est le maire du 14e, M. Pascal CHERKI, qui le présente, en une minute. M. Jean-Marie LE GUEN lui répondra.

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14e arrondissement. - Comme je n'ai qu'un temps très limité, je ne rentrerai pas dans le détail du vœu. Simplement, pour attirer l'attention de la Ville, il y a urgence. Un jugement va être rendu le 20 juillet, l'audience a eu lieu le 7 juillet. Manifestement, la liquidation va être prononcée et un liquidateur va être nommé, avec, je l'espère, une autorisation de poursuite d'activité.

L'enjeu est simple : c'est purement et simplement la survie de l'I.P.P.

Si le transfert de la néonatalogie vers Necker est une décision tout à fait compréhensible d'un point de vue de l'intérêt médical de la population, il n'en demeure pas moins que ce transfert n'est pas organisé, les salariés sont suspendus dans le vide, on ne sait pas, à un moment donné, qui va être pris, qui va être repris.

L'A.R.S. ne joue pas son rôle, elle devrait organiser une médiation avec l'A.P.-H.P. et l'I.P.P., donc cela fragilise l'I.P.P. qui était déjà dans une situation financière tendue, même si des efforts de gestion très importants ont été faits. Il est donc important maintenant que l'on aide l'I.P.P. à trouver un repreneur qui ne soit pas quelqu'un qui organise une vente à la découpe en reprenant des activités qui l'intéressent, mais que toute la structure de l'I.P.P. soit pérennisée et que soient garanties toutes les activités de l'I.P.P.

La Ville de Paris elle-même est un usager très important de l'I.P.P., puisqu'on a un centre de P.M.I., c'est une institution qui joue un rôle fondamental, et pas simplement dans le 14e arrondissement.

L'objet du vœu est simple : nous demandons à la Ville de Paris, puisqu'on voit que l'A.R.S. fait le gros dos et que l'A.P.-H.P. aussi fait le gros dos - je dis bien politiquement, il ne s'agit pas à la Ville de Paris de se substituer budgétairement aux partenaires - politiquement, de prendre l'initiative d'organiser une table ronde, de mettre tous les partenaires autour de la table et de créer les conditions politiques pour aboutir à une solution pérenne pour l'I.P.P.

Voilà l'objet de ce vœu.

C'est un vœu qui est porté avec les salariés de l'I.P.P., leurs représentants syndicaux qui appellent à l'aide. Au niveau d'une mairie d'arrondissement, on a fait tout ce qu'on pouvait. Maintenant, il faut que la belle institution municipale prenne le relais et aide dans ce combat les salariés de l'I.P.P. à ce que l'on puisse pérenniser leur structure.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'I.P.P. est une institution très importante, historique, mais jouant encore aujourd'hui un rôle tout à fait fondamental dans les problèmes de la périnatalité.

Il y a un centre de néonatalogie, dont parlait Pascal CHERKI, qui va être regroupé avec la future maternité Laennec de Necker, et c'est sans doute nécessaire et utile, dans la mesure où il est logique que les plateaux techniques et la haute technologie soient regroupés, sur ce sujet comme sur d'autres, mais, par contre, il y a des institutions autour de cette structure qui sont tout à fait fondamentales, à la fois le centre de P.M.I., bien sûr, mais, plus largement encore, des choses qui n'existent pas ailleurs dans Paris, comme un dépistage et la prise en charge de l'enfance handicapée au C.A.M.P.S., un centre d'accompagnement des mères confrontées au handicap visuel, des prises en charge en matière de santé mentale, une problématique de guidance parentale pour les jeunes enfants présentant des troubles psycho-relationnels et de psycho-développement, enfin, de la formation autour de tout cela.

C'est donc un lieu où il y a une approche tout à fait fondamentale pour des jeunes enfants bébés et des parents en très grande difficulté ou ayant des handicaps et, aujourd'hui, la destruction de ce centre serait absolument dramatique.

Il connaît des difficultés financières, mais, bien évidemment, cela ne peut justifier le fait qu'au-delà, sans doute, d'une reprise nécessaire, il n'y ait pas un effort particulier de l'A.R.S. pour sauver ce centre auquel la Ville de Paris, à la hauteur de ses responsabilités traditionnelles, est prête à s'associer, de la même façon que je suis prêt à m'associer à la suggestion de Pascal CHERKI d'une forme quelconque de manifestation.

Si nous pouvons contribuer, encore faudrait-il qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que les partenaires se parlent et que des décisions soient prises, nous le ferons et s'il faut se manifester, bien évidemment, nous répondrons également présent sur ce terrain.

Donc avis tout à fait favorable pour ce vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme BRUNO, au nom de son groupe, a souhaité une explication de vote.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

**Mme Catherine BRUNO**. - Merci.

Les très graves difficultés financières que traverse l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie menacent son existence même et, par là, le travail remarquable de cette structure qui héberge le seul lactarium d'Ile-de-France et accueille 900 bébés prématurés par an.

L'activité inédite et d'utilité publique de cet Institut, dont l'hôpital de jour, créé en 1971, a été l'un des premiers lieux de soins précoces de l'autisme, doit être impérativement préservée, que ce soit au sein des bâtiment actuels ou par le biais du transfert vers l'hôpital Necker, acté dès 2005 pour ce qui est de la néonatalogie.

Le Centre de conseil, de collecte et d'analyse du lait maternel, l'unité de pédopsychiatrie, l'école de puériculture et l'ensemble des services de pointe qu'abritent les locaux de l'I.P.P. ne sauraient disparaître de la carte de l'offre de soins parisienne, sous prétexte d'une défaillance de gestion.

De même, il apparaît inconcevable qu'intervienne une rupture dans la prise en charge des patients ou dans la qualité des soins.

Nous ne sommes pas hostiles au regroupement des activités de néonatalogie…

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Chère collègue, pardonnez-moi, on est au-delà du temps de présentation du vœu, on n'est plus sur une explication de vote.

**Mme Catherine BRUNO**. - Mais il y a deux minutes d'explication de vote, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Non, je ne crois pas.

**Mme Catherine BRUNO**. - Si, absolument !

Cependant, certaines inquiétudes sur ces modalités d'application demeurent, notamment au regard des lits repris et du personnel dont l'avenir reste en suspens, car, si j'en crois la position défendue par l'A.P.-H.P., seuls 43 des 63 lits seraient préservés et 158 des 250 membres du personnel transférés.

Aussi, avec ma collègue Anne TACHENE, qui a beaucoup suivi ce dossier, j'approuve la demande du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés d'organiser une table ronde réunissant les principaux acteurs concernés, même si nous demeurons réservés sur l'impact des conclusions qui seront formulées et leur traduction dans les faits. Il paraît urgent de faire la pleine lumière sur cette situation. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera ce vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame BRUNO.

Autre explication de vote du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, Alain LHOSTIS ?

**M. Alain LHOSTIS**. - Monsieur le Maire, si, effectivement, l'I.P.P. a une histoire et une activité présente extrêmement originales…

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Excusez-moi… Effectivement, on ne s'en rend pas compte dans la salle, mais d'ici, il y a un bruit de fond assez insupportable qui fait que je n'entends pas ce que dit l'orateur.

Merci à ceux qui souhaiteraient avoir des conversations particulières de les mener à l'extérieur et à ceux qui sont dans la salle d'écouter les intervenants.

Alain LHOSTIS, vous avez seul la parole.

Merci.

**M. Alain LHOSTIS**. - Une position extrêmement originale qui a été rappelée par les différents intervenants et notamment par le maire du 14e et l'adjoint au maire à la santé.

Le rapprochement entre l'I.P.P. et l'Assistance publique date d'il y a maintenant plusieurs années. C'est, à mon avis, une bonne initiative, mais, au départ, la totalité des activités devait être transférée et la totalité des moyens et c'était également important, dans la perspective de la construction du nouveau Necker, que nous avons défendue à l'époque avec Anne HIDALGO, alors qu'il y avait beaucoup de réticences, y compris dans cette assemblée.

Je crois qu'aujourd'hui il faut absolument que la Ville intervienne et joue ce rôle d'intercession qui est proposé par la mairie du 14e, non pas pour prendre des responsabilités qui ne sont pas les nôtres, mais pour essayer de dégager les meilleures solutions pour continuer les activités qui étaient exercées jusqu'à présent par l'I.P.P.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain GAREL pour une explication de vote du groupe E.E.L.V.A.

**M. Sylvain GAREL**. - Pour ne pas répéter tout ce que viennent de dire mes collègues, je me bornerai à un témoignage personnel : il se trouve que mon fils a passé un mois dans cet institut, puisqu'il était né prématuré, et j'ai pu apprécier la compétence, le formidable travail qui est fait dans cet institut, et je peux vous dire que quand on voit ce qui est fait dans ce lieu, on comprend pourquoi on paye des impôts.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 172).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au maintien des centres de santé municipaux.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 13 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, relatif au maintien des centres de santé municipaux.

C'est M. Alain LHOSTIS qui nous le présente en une minute ; M. Jean-Marie LE GUEN lui répondra.

**M. Alain LHOSTIS**. - Nous revenons à nouveau sur la question des centres de santé.

Comme vous le savez, nous avions proposé qu'il y ait un débat à la suite de l'annonce de la fermeture des centres de santé municipaux du 17e et du 11e. Une mission a été entreprise qui a auditionné beaucoup de gens et un débat devait avoir lieu.

Or, aujourd'hui, la presse s'est faite le relais de l'annonce par l'adjoint au maire en charge de la santé de la fermeture des centres de santé municipaux des 11e et 17e arrondissements et de ce qu'il n'y aurait pas de débat au Conseil de Paris.

Le vœu est donc destiné à revenir sur les engagements qui ont été pris du maintien des centres de santé des 11e et 17e arrondissements, et que des débats soient organisés au Conseil sur les orientations municipales en matière de centres de santé.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint. - Monsieur le Maire, depuis maintenant plusieurs mois, et d'une façon un peu exceptionnelle dans notre Assemblée, j'ai animé un groupe de travail avec des représentants de tous les groupes de notre Conseil pour réfléchir à la situation de l'offre de santé, l'offre de soins de premier recours.

C'est, en gros, la médecine générale à Paris, qui est volontiers décrite comme excédentaire, en tout cas très nombreuse, et pour laquelle nous avons fait le constat très précis que la situation était aujourd'hui assez dégradée et qu'elle allait se dégrader d'une façon très notable, notamment dans le Nord-Est parisien dans les années qui viennent.

Nous avons mené une deuxième réflexion, toujours de façon collective, autour de la gestion des centres de santé existants, qu'il s'agisse des centres de santé municipaux ou des centres de santé associatifs et mutualistes. Nous nous sommes aperçus qu'ils avaient un rôle tout à fait exceptionnel et nécessaire dans l'accès aux soins à des tarifs remboursés par la sécurité sociale, mais qu'en même temps ils présentaient des éléments, concernant leur gestion non seulement financière, mais aussi leur gestion médicale, leur politique médicale et leur insertion tant géographique que sociale, qui étaient parfois discutables.

Et donc, nous avons travaillé à rassembler l'ensemble de ces centres de santé, quel que soit leur statut, pour réfléchir avec eux à la meilleure façon de répondre à la nécessité, d'une part, de développer l'offre de santé de premier recours et, d'autre part, d'assurer la pérennité et la qualité de ces centres de santé.

Ce travail a été mené et a donné des indications très convergentes. C'est pourquoi, nous avons proposé un plan d'investissement sur les centres de santé de plus de 2 millions d'euros.

Je rappelle que cela n'a rien à voir avec les compétences propres de la Ville de Paris, et que ceci est une politique nouvelle qui montre bien que nous allons développer les centres de santé à Paris, et non pas les restreindre comme certains ont tendance à le penser.

Une divergence est apparue entre nous, notamment avec les représentants du groupe communiste qui, d'une façon très exceptionnelle, me semble-t-il, dans le débat politique traditionnel, nous ont dit qu'il ne pouvait y avoir de centres de santé valables que si nous développions une offre de centres de santé municipaux.

Nous avons répondu que nous n'avions pas d'engagement idéologique sur ce point, que d'ailleurs dans le débat national personne ne propose de municipaliser la médecine, ni même de la nationaliser, et que donc, à partir de ce moment-là, nous n'étions pas obligés de favoriser une offre de santé municipale à l'exclusion de toute autre.

Nous avons donc proposé l'ouverture d'un centre de santé et d'une maison de santé dans le 11e arrondissement, qui est un des arrondissements effectivement sous-doté en matière d'offre de santé.

J'ai bien noté qu'un certain nombre de nos collègues, toujours les mêmes d'ailleurs, nous expliquent que ces maisons de santé ne sont pas du tout compatibles avec la médecine telle qu'ils la souhaitent, alors qu'à l'évidence elle est déjà une forme d'action de santé très largement socialisée de bonne qualité.

Nous avons dit également que nous allions ouvrir début 2012 un centre de santé supplémentaire et c'est pourquoi, dans le 11e arrondissement, ce n'est pas un mais deux centres de santé qui seront ouverts dans les semaines et les mois qui viennent. Cela montre bien la volonté de la municipalité de développer cette offre de soins.

C'est pourquoi l'actuel centre de santé, si tant est qu'on puisse l'appeler ainsi, étant donné que son activité et la qualité de ses prestations sont relativement marginales par rapport à l'offre de soins, ce centre de santé du 11e viendra agréger le futur centre de santé qui existera en 2012.

C'est donc une augmentation de l'offre de santé accessible à tous qui sera développée dans le 11e arrondissement.

De la même façon, dans le 17e arrondissement, nous avons constaté que l'éparpillement des centres de santé municipaux, les déficits de qualité de leurs projets médicaux, les déficits d'installation de leur immobilier au sein de la capitale, légitimaient une politique de restructuration au même moment où nous accroissions cette offre.

C'est pourquoi nous avons décidé effectivement que l'offre de santé, présente aujourd'hui dans le 17e arrondissement, irait rejoindre le centre du 18e alors que les malades qui ne pouvaient pas éventuellement - les quelques malades parce que ce n'est pas un centre d'une très grande activité - suivre avaient la possibilité d'avoir un suivi personnalisé dans le centre de santé existant à quelques centaines de mètres de l'actuel centre des Ternes.

Voilà pourquoi je pense que nous aurions tort de jouer l'immobilisme. D'ailleurs, c'est parce que nos centres de santé ont été gérés avec trop d'immobilisme que nous sommes aujourd'hui obligés de mettre les bouchées doubles, d'investir massivement dans l'offre de santé, de façon à ce que Paris soit dotée d'une offre de santé moderne, attractive et adaptée aux besoins de la santé de la population.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole, rapidement, s'il vous plaît.

**M. Alain LHOSTIS**. - Je ne veux pas polémiquer avec l'adjoint au maire à la santé, qui a l'air, je ne sais pas pour quelle raison, très agressif. Peut-être les circonstances ? En tout cas, je suis prêt à l'excuser.

Simplement, je trouve déloyal de faire un débat sans le dire. On refuse un débat et on argumente sur quelque chose sur lequel je n'ai pas pu argumenter. J'ai presque entendu dire que j'aurais souhaité une soviétisation de l'activité municipale. Je trouve cela scandaleux ! Scandaleux ! J'ai été sept ans adjoint à la santé et, à aucun moment, je n'ai défendu la municipalisation des centres de santé associatifs, et M. LE GUEN le sait très bien.

Mais évidemment, la caricature, on peut toujours l'essayer quand on ne veut pas répondre aux vraies questions. Donc, je le répète, j'ai simplement déposé un vœu sur le 11e et le 17e, et nous demandons avec notre groupe qu'il y ait un vrai débat, où nous puissions avoir une vraie confrontation des idées, où nous puissions avoir un vrai échange.

Je suis venu à pratiquement toutes les réunions que vous avez organisées, j'y ai participé activement, et je considère que je peux avoir un point de vue éclairé sur cette question.

Evidemment, si ce sont les oukases de Jean-Marie LE GUEN, nous maintiendrons notre vœu, et je trouve ce climat détestable de la part de l'adjoint à la santé !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous allons poursuivre ce débat tout à fait important dans la sérénité qu'il mérite.

Deux explications de vote de Laurence DOUVIN et de Véronique DUBARRY pour leurs groupes. Madame DOUVIN ?

S'il vous plaît, je vous demande d'écouter les intervenants.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire que notre groupe s'associe pleinement au vœu qui a été déposé, en ce qui concerne le sort de ces centres de santé - je ne vois vraiment pas ce qui fait rire l'assemblée - en ce qui concerne leur nécessité, leurs besoins et également la nécessité d'un débat sur ces centres de santé, tel que le vœu l'exprime.

En ce qui concerne les centres de santé du 11e et du 17e, ils sont absolument nécessaires. Je comprends mal que l'on puisse parler de développer les centres de santé en commençant par en fermer un certain nombre qui fonctionnent.

Je voudrais dire, pour terminer sur le centre de santé Ternes, que peut-être pourrai-je emmener M. LE GUEN qui ne voit pas que la rue Pierre Demours n'est pas exactement à quelques centaines de mètres de la rue Marcadet. Je suis assez étonnée de ses comparaisons.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Explication de vote du groupe E.E.L.V.A. par Mme Véronique DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai fait partie, comme Alain LHOSTIS et comme d'autres élus de notre Assemblée, de ce groupe de travail qui s'est réuni - Alain LHOSTIS le rappelait - un certain nombre de fois.

Je crois que nous sommes arrivés à une conclusion, en tout cas sur le constat qui est unanimement partagé, que Paris n'est pas une ville aussi bien dotée que l'on aurait pu le croire, que nous allons vers des difficultés assez importantes, et qu'il est largement temps au bout de dix ans, de se pencher sérieusement sur la question de l'accès aux soins, sous tout un tas d'aspects : il y a aussi les questions de prévention, la question de l'accès aux soins pour toutes et pour tous, et vous imaginez à quel point j'y suis attachée.

Il y a donc un plan de bataille, une charge de travail à développer, tout au long des mois et des années à venir, pour répondre à cette urgence, à cette désertification vers laquelle nous allons.

C'est le constat, et je crois qu'il est unanimement partagé. Comment y aller ? Là, il me semblait que les conclusions du groupe de travail étaient assez larges, que plusieurs voies étaient explorées et qu'il n'y avait pas une réponse apportée comme étant la solution miracle à ce constat mais bel et bien des pistes de réflexion et d'actions à mettre en œuvre.

J'avoue que je ne comprends pas bien un certain nombre des attendus du groupe Communiste et des éluEs du Parti de gauche. Il y a peut-être une nécessité d'avoir un débat sur comment on met en œuvre ces pistes d'action. C'est possible et c'est même, à mon avis, souhaitable. D'ailleurs, on y reviendra tout à l'heure au travers des vœux qui ont été déposés par Mme BRUNO et par Mme BERTRAND.

Mais, très sincèrement, adopter ainsi cette posture de "non à cette fermeture" alors que l'on sait que ces deux centres ne fonctionnent pas bien, que l'Exécutif souhaite apporter une réponse à la fermeture de ces deux centres d'une façon concrète et pragmatique et, surtout, tout de suite, maintenant, pas dans 10 ans, j'avoue que je ne comprends pas cette façon de s'arc-bouter sur ces deux centres alors que l'on sait tous et toutes très bien qu'ils ne fonctionnent pas bien et qu'ils ne répondent pas à la demande que les Parisiens et les Parisiennes sont en droit d'exprimer.

En tant qu'usagère potentielle de ce type de centre, comme chacun d'entre nous, lorsque nous passons le pas de la porte d'un centre de soins, d'une maison de santé, je ne pense pas que nous soyons attachés à la nature ou au statut de la structure dans laquelle nous entrons. Ce à quoi nous sommes attachés c'est : combien allons nous payer ? Et là, que ce soit un centre de santé municipale, que ce soit un centre de santé associatif, que ce soit une maison de santé, nous paierons la même chose et c'est cela le plus important.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Quelques mots de conclusion par M. Jean-Marie LE GUEN ?

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint. - Si j'ai parlé avec force, c'est parce que je crois beaucoup à la politique municipale sur ce sujet. Dans l'état actuel des finances de la Ville, obtenir 2 millions d'euros pour développer des centres de santé face à la crise de la médecine libérale traditionnelle, c'est un effort assez remarquable qui mérite autre chose que simplement l'expression du conservatisme.

Je regrette d'ailleurs que ce ne soit pas notre collègue ROGER, qui était présent dans les groupes de travail, qui s'exprime. Mme DOUVIN nous donne des leçons mais, très sincèrement, je regrette beaucoup que vous n'ayez pas assisté à ce groupe de travail qui vous était ouvert également.

Madame, il faut un certain culot de la part de votre groupe pour venir ici donner des leçons à la Municipalité, qui va bien au-delà de sa tâche historique pour répondre à des carences qui sont organisées par votre majorité au plan national, je dis simplement, Madame, que vous avez un culot tout à fait particulier et que, si aujourd'hui vous défendez le conservatisme, c'est avec des arrière-pensées qui ont peu à voir avec l'intérêt sanitaire des Parisiens.

Nous, nous ne faisons pas le choix du conservatisme, qu'il soit d'un côté ou d'un autre. Nous réformons, nous avançons et nous investissons.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Chers collègues, nous pouvons donc maintenant passer au vote sur ce vœu n° 13.

Il y a déjà eu plusieurs explications de vote, y compris de votre groupe.

**M. Ian BROSSAT**. - Je voudrais juste poser une question parce qu'Alain LHOSTIS a bien parlé tout à l'heure mais, quand même, il y a un problème démocratique dans cette affaire.

D'abord, nous avions voté un vœu au Conseil de Paris demandant le maintien du centre de santé des Ternes. C'est la première chose.

Deuxième point, à deux reprises, on nous a promis un débat sur l'avenir des centres de santé : d'abord au mois de juin, ensuite au mois de juillet.

Au mois de juin, on nous a expliqué que ce n'était pas possible. Au mois de juillet, on nous a expliqué que ce n'était pas possible non plus.

Donc, je repose la question : j'aimerais savoir quand nous aurons un véritable débat sur l'avenir des centres de santé au sein de ce Conseil de Paris.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Jean-Marie LE GUEN, pour un dernier mot, et on arrête là, s'il vous plaît !

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint. - Monsieur le Président, je comprends bien la frustration qui est la vôtre et qui est d'ailleurs peut-être plus largement partagée. Sur ces sujets, je suis le premier à vouloir débattre le plus longtemps possible. Ce sont des sujets qui me passionnent et qui m'intéressent, et qui intéressent, je crois, les Parisiens.

Simplement, je regrette que ce matin, vous ayez refusé de vous associer à un vœu de l'Exécutif demandant justement ce débat comme l'Exécutif s'était proposé de le faire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je propose de passer au vote sur ce vœu.

Tous ceux qui ont souhaité s'exprimer ont pu le faire.

Je propose de revenir au calme nécessaire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

U.M.P., Centre et Indépendants, Parti communiste, Front de gauche.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la fermeture de la maternité des Lilas.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 14 dans le fascicule, déposé par M. Jean-François MARTINS, relatif à la fermeture de la Maternité des Lilas.

Il dispose d'une minute pour le présenter. Après, M. Jean-Marie LE GUEN lui répondra.

Vous avez la parole, Monsieur MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, je ne vais pas faire la lecture complète du vœu parce que, malheureusement, ce n'est pas le premier établissement de santé dans l'Est parisien à être menacé par les décisions de l'A.R.S. ou par les décisions de l'Etat ; on pense évidemment au combat de longue haleine qui avait été mené sur le centre I.V.G. de Tenon, on pense évidemment à l'avenir de la Maternité de Saint-Antoine, on pense évidemment à Trousseau.

Et puis, il y a la Maternité des Lilas, qui certes est de l'autre côté du périphérique, qui n'est pas strictement dans le cadre de notre compétence parisienne mais qui évidemment impactera l'offre de soins obstétrical sur l'ensemble de l'Est parisien et on sait que c'est un sujet important parce que la Maternité des Lilas, c'est aujourd'hui 1.700 naissances, 1.300 I.V.G., qui sont aujourd'hui menacées par l'A.R.S. et dont on sait très bien qu'une partie reviendra notamment sur Robert Debré qui est déjà très largement sursaturé.

Sans faire d'angélisme par ailleurs sur la situation de cet établissement, qui a connu quelques difficultés les années précédentes, quelques erreurs de gestion, il n'empêche que sa place dans l'Est parisien est nécessaire pour une bonne cohérence et une bonne égalité d'accès aux soins.

Je demande donc à la Ville de Paris de soutenir son maintien pour un équilibrage honnête de soins obstétricaux dans l'Est parisien.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint. - Je trouve ce vœu particulièrement opportun, à la fois sur le fond des choses parce que, évidemment, la Maternité des Lilas est emblématique de toute la problématique de maternité et plus largement d'ailleurs, de la prise en charge mère-enfant sur la région parisienne, comme l'on disait jadis.

Deuxièmement, je trouve très bien que vous ayez proposé ce vœu à notre Conseil parce qu'il faut avoir décidément une vision Grand Paris de l'offre de santé, notamment lorsqu'elle a cette qualité. Vous avez raison d'insister sur le fait que cette Maternité des Lilas avait potentiellement la capacité d'accueillir de nombreuses Parisiennes et ainsi nous montrons bien que nous avons à construire une offre de santé sur l'ensemble de la problématique, au-delà même de Paris intra muros, sachant par ailleurs que les mêmes, qui aujourd'hui applaudissent au maintien d'un centre de santé dans un arrondissement, acceptent la fermeture de plusieurs maternités dans le Nord-est parisien.

C'est vous dire qu'il y a des conservatismes différents, puisque cette majorité est en train d'organiser la fermeture massive d'un certain nombre de maternités dans le Nord-Est parisien.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 173).

**2011, SG 179 - Avis sur le Plan Stratégique régional de santé (PSRS).**
**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'offre de soins de proximité.**
**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant le groupe de travail sur l'accès aux soins et la démographie médicale.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Notre Assemblée doit émettre un avis sur le Plan stratégique régional de santé, le P.S.R.S., sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé les vœux référencés nos 15 et 16 dans le fascicule.

M. Jean-Marie LE GUEN répondra, après avoir entendu l'ensemble des intervenants. Ils sont nombreux, donc je vous invite, les uns et les autres, à respecter le temps réglementaire de 5 minutes maximum.

Nous démarrons par Mme Catherine BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Plan stratégique régional de santé qui est aujourd'hui soumis pour avis à la collectivité parisienne nous semble éclairant à bien des égards, tant en ce qui concerne le volet consacré au conseil-diagnostic de l'offre de soins qu'au regard des objectifs et principes affirmés, fixant le cap à venir des interventions de l'A.R.S.

J'émettrai cependant quelques réserves relatives notamment à l'échelle territoriale d'ancrage des observations effectuées, rejoignant au moins partiellement les réticences que vous formulez sur ce point, Monsieur le Maire.

En effet, la situation parisienne et la spécificité des problématiques auxquelles la collectivité doit faire face ne sauraient être réduites aux seuls chiffres de la densité médicale. C'est méconnaître la menace de désertification médicale qui la guette que d'écrire, sans plus d'explication, que tous modes d'exercice confondus, la densité varie de 116 médecins pour 100.000 habitants en Seine-et-Marne à 530 à Paris pour le même nombre d'habitants, ou de renchérir en affirmant qu'à une densité moyenne régionale de 173 praticiens, répond une densité également minimale de 123 en Seine-et-Marne et maximale de 288 à Paris.

Ces chiffres, s'ils sont exacts, faute d'une analyse fine paraissent biaisés. C'est sans considérer que, malgré un nombre important d'établissements de santé, les particularités parisiennes obèrent l'offre de soins de premiers recours.

En effet, la sollicitation des C.H.U. parisiens, pôles hospitaliers d'excellence, et en particulier des urgences, contribue à leur engorgement pour cause de bobologie chronique.

C'est ce que met en exergue ma collègue Geneviève BERTRAND dans le vœu qu'elle présentera dans quelques instants.

C'est également sans prendre en compte la surreprésentation des spécialistes par rapport aux généralistes. À Paris, les deux tiers des médecins libéraux sont des spécialistes.

Et c'est surtout éluder la prévalence des médecins à exercice particulier pratiquant homéopathie, acupuncture, gériatrie ou bien encore nutrition, qui représentent 27 % des omnipraticiens fin 2008.

Enfin, en procédant à une observation plus pointue, cette prétendue densité médicale élevée lisse des disparités criantes entre arrondissements, certains pouvant être considérés comme généreusement pourvus en omnipraticiens et d'autres très nettement desservis, tel les trois arrondissements du Nord-Est parisien, où la densité moyenne est de deux points inférieure à la moyenne nationale.

La description de l'insuffisance de l'offre médicosociale pour les personnes âgées et handicapées, conduisant les familles à chercher des solutions dans les départements limitrophes, voire à l'extérieur de la région, est en revanche des plus juste et des plus pertinente.

Il en va de même pour la prospective démographique, qui augure une diminution de 15 % du nombre des médecins libéraux d'ici 2015 du fait de la pyramide des âges et du faible renouvellement constaté qu'amplifie l'évolution à la baisse des temps d'exercice souhaité par les générations de jeunes médecins.

Que dire du rôle des centres de santé présenté dès lors comme un élément essentiel pour tenter de conserver, si ce n'est rebâtir, une offre de soins primaires ?

Cette affirmation fait écho à notre incompréhension au regard de la fermeture du centre des Ternes et du peu de moyen alloués à ces structures en dépit des louanges que la presse semble vous décerner, Monsieur le Maire.

Sur le fond, ce plan stratégique opte pour des orientations de bons sens, comme la volonté d'investir dans la prévention et la promotion de la santé, tandis que le système de santé s'est essentiellement développé autour du soin, et qu'en Ile-de-France, les dépenses spécifiques de prévention représentent à peine 1 % de l'ensemble des dépenses de santé.

Une fois de plus, les centres de santé apparaissent comme un rouage primordial dans la mécanique de santé publique, 90 % d'entre eux déclarant mettre en œuvre au moins une action de prévention ou d'éducation à la santé.

De même, l'objectif d'assurer l'accessibilité économique des E.H.P.A.D. au plus grand nombre en encourageant une meilleure efficience de ces structures par la maîtrise des prix dans le cadre d'une politique tarifaire affichée, par l'aide à l'investissement, ou encore par l'incitation des établissements à mutualiser leurs moyens, tout cela répond parfaitement aux préoccupations parisiennes, qui trouvent leur incarnation au sein de la M.I.E. relative aux personnes âgées en perte d'autonomie à Paris.

Ces principes ne peuvent faire que consensus, et se retrouvent d'ailleurs pour partie, dans le programme parisien de renforcement de l'offre de soin de premiers recours, présenté par Jean-Marie LE GUEN le 29 juin dernier.

J'en veux pour preuve la création d'un label "Paris santé", qui s'apparente au souhait de l'A.R.S. de développer un outil de labellisation de la qualité des projets et actions menés dans le cadre de convention d'objectifs et de moyens.

Aussi, Monsieur le Maire, je regrette votre volonté d'émettre un avis négatif sur ce rapport au motif de l'absence de mention de l'articulation des schémas départementaux en gestation avec ce dit plan, dont la qualité et l'ambition conduisent au soutien de notre groupe.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous poursuivons avec M. Vincent ROGER.

**M. Vincent ROGER**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Attaché à faire vivre la démocratie sanitaire en région, la loi H.P.S.T. a prévu que le plan stratégique régional de santé soit soumis pour avis aux partenaires locaux de l'A.R.S.

C'est donc dans ce cadre que notre assemblée doit se prononcer sur ce plan, qui a pour objectif de définir les grands principes et orientations de la politique de santé à mener pour les cinq années à venir.

Ce plan constitue une première étape dans le processus plus global entamé par l'A.R.S. pour élaborer le projet régional de santé qui sera arrêté d'ici fin 2012.

Ce plan est sans doute perfectible, mais il a l'avantage de poser un diagnostic.

Constat d'ailleurs que vous ne rejetez pas, puisque dans l'exposé des motifs de votre délibération, vous indiquez que ce plan se fonde sur une analyse pertinente des défis sanitaires majeurs que nous aurons à relever.

Pour notre Département, si les indicateurs de santé et d'offre de soins sont globalement bons, il est marqué par d'importantes disparités, notamment en termes d'accès à des soins de qualité et de proximité.

Ce bilan, nous l'avions d'ailleurs en partie dressé au sein du groupe de travail mis en place par Jean-Marie LE GUEN sur l'accès aux soins et la démographie médicale.

C'est pourquoi j'avoue mon incompréhension de ne pas voir à l'ordre du jour du Conseil de Paris un débat sur les conclusions de ce groupe de travail et sur les mesures à prendre.

En conséquence, mon groupe s'associera au vœu déposé par Catherine BRUNO vous demandant que la constitution formelle d'un groupe de travail pluraliste donne obligatoirement lieu à l'inscription dudit sujet à l'ordre du jour de notre Conseil.

Tous les diagnostics de ce plan, Monsieur le Maire, ont été partagés et validés par la conférence de territoire du 75, instance de démocratie sanitaire dont des acteurs de la santé et usagers de notre Département sont membres.

Fort de ces différents constats, l'A.R.S. nous propose d'atteindre ensemble trois objectifs stratégiques.

Premièrement, assurer à chaque Francilien un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé.

Deuxièmement, garantir la qualité et l'efficience du système de santé en région.

Troisièmement, conduire la politique de santé avec tous les acteurs au plus près des territoires.

En donnant un avis défavorable à ce plan, vous indiqueriez donc que ces objectifs ne seraient pas les vôtres : je ne peux le croire.

Je pense en revanche que votre avis, pour négatif qu'il soit, est avant tout une posture politique, et nous ne pouvons que le regretter.

Certes, votre délibération ne peut être comparée à l'avis aussi idéologique que démagogique de la Région Ile-de-France, mais votre avis n'en demeure pas moins aussi conservateur que manichéen.

De surcroît, votre argumentation pour justifier votre position tourne principalement autour de la défense d'un système de santé qui ne correspond pas toujours à la réalité médicale d'aujourd'hui.

Vous argumentez notamment en évoquant la suppression de lits. Mais, Monsieur le Maire, la médecine d'aujourd'hui, en particulier avec l'essor de la médecine ambulatoire, ne peut se juger uniquement au nombre de lits supprimés. C'est une vision pour le moins passéiste de ce que doit être un service public de santé digne du XXIe siècle.

Aujourd'hui, ce service doit être évalué en fonction de la prise en compte du progrès scientifique, de la rapidité à intégrer en son sein des techniques nouvelles, de sa gestion sans doute non comptable mais responsable, du respect des besoins des patients et de sa capacité à investir.

L'investissement, justement, parlons-en !

Vous en faites le cœur de votre argumentation pour ne pas approuver ce plan parce que selon vous, l'A.R.S., et à travers elle, l'État, n'investirait pas assez pour la santé des Parisiens.

Dois-je vous rappeler les 2 milliards d'euros pour le plan stratégique de l'A.P.-H.P. ?

Dois-je vous remémorer les 165 millions pour la création de trois instituts hospitalo-universitaires à Paris ?

Et dois-je surtout et enfin vous rappeler que votre majorité sur le sujet souffre d'une véritable schizophrénie ?

D'un côté, vous ne cessez de dire qu'il n'y a pas assez de moyens pour l'hôpital et de l'autre, dès que vous le pouvez, vous allez à l'encontre de sa capacité d'investissement en lui supprimant des moyens.

En effet, par des modifications successives du P.L.U., vous sabordez le patrimoine foncier de l'A.P.-H.P. Au total, par vos décisions, vous risquez de faire perdre près de 150 millions d'euros à l'hôpital public.

Pour conclure, votre avis constitue une occasion manquée par votre majorité de partager le diagnostic unanimement reconnu de l'A.R.S., y compris par vous, ce qui démontre toute l'ambiguïté de votre démarche.

Pour notre part, nous allons donner un avis négatif à votre délibération. Afin de rendre un avis positif à ce plan stratégique, mon groupe soutient ce plan avec conviction et détermination.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec Mme Laurence DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

À l'évidence, la situation sanitaire à Paris est contrastée, et si l'offre globale est riche, l'accès à la santé en secteur 1 est pauvre, en particulier, c'est vrai, dans les arrondissements du Nord de Paris.

L'accès aux soins de premier secours est une nécessité vitale, nous le savons, pour l'exercice du droit à la santé.

Dans le même temps, cette offre de soins de premier secours doit être diversifiée et elle doit être aussi renforcée, d'une part pour des raisons de proximité, mais aussi pour soulager les services d'urgence des hôpitaux qui doivent pouvoir se consacrer à leurs missions propres.

C'est pour cette raison que l'on ne peut être que très attentif à la politique de la Ville en matière de structures adaptées.

Les élus participant au groupe de travail de la Ville ont reçu le 15 avril dernier un document de synthèse, comme vient de l'expliquer mon collègue Vincent ROGER, document qui a fait ensuite l'objet d'une conférence de presse de M. LE GUEN le 29 juin.

Un absence à cette procédure : le débat.

Je voudrais intervenir sur deux points relatifs à ce document, ils sont d'ailleurs liés l'un à l'autre.

Le premier est son silence en matière budgétaire. Est-ce avec 2 millions d'euros d'ici la fin de la mandature que pourront être exaucés tous les vœux qui sont compris dans ce projet ? Je crois que l'on peut en douter.

Il est plusieurs fois annoncé que la Ville soutiendra certaines actions, mais cette déclaration n'est jamais accompagnée de chiffres.

Ensuite, je m'arrêterai sur le rôle des maisons et pôles de santé. Si l'on revient à cette somme de 2 millions d'euros, il est évident qu'elle est déjà insuffisante pour une seule structure, et encore, j'aimerais avoir des explications complémentaires car il semble qu'il ne s'agisse que d'un million nouveau en fait et non de deux, l'autre étant simplement obtenu par redéploiement.

En ce qui concerne les centres de santé et la politique de la Ville, M. LE GUEN est loin d'être clair. Je reviendrai sur le centre de santé Ternes puisque, sa fermeture ayant été annoncée et ayant provoqué une véritable émotion chez les usagers de ce centre, nous nous étions associés au vœu présenté au Conseil de Paris, qui s'opposait à cette fermeture.

Ce centre est très apprécié. J'ai participé à la réunion où se sont exprimés ses responsables et à laquelle étaient présents de très nombreux usagers du centre. Le préau de l'école Pereire a rarement été aussi complet.

Face aux arguments évoqués ce soir-là, je ne vois pas de réponse de la Ville. L'adjoint parle de fermeture, puis de redéploiement, avant d'annoncer à nouveau ce qui était certainement son intention initiale, c'est-à-dire la fermeture.

La modernisation de ce centre, la modification de ses horaires sont certainement possibles. Nombre de personnes âgées s'y font régulièrement soigner et la fermeture de ce centre irait pour elle vraiment à l'encontre des principes qui sont énoncés par le rapport de M. LE GUEN.

Alors, où allons-nous et pourquoi fermer ce qui correspond justement à un besoin ?

Il va sans dire que nous nous associons à toute forme de vœu allant dans le sens de demander les moyens de faire fonctionner ce centre.

Il est annoncé enfin la création d'une maison de santé aux Batignolles, première nouvelle. C'est bien ce que déclare d'ailleurs la maire du 17e sur cette annonce, jusqu'ici sans fondement.

Cela prouve à quel point cette politique est conçue sans aucune concertation avec les maires, qui ont pourtant vocation à participer à cette politique de santé de proximité.

Enfin, une maison de santé aux Batignolles ne répondrait en aucune manière aux besoins des riverains de la rue Pierre-Demours et, comme il s'agit majoritairement de personnes âgées, il est inconcevable de les faire se déplacer jusque-là.

Or, ces personnes ont le droit elles aussi d'être prises en considération comme les autres et non d'être traitées comme des pions que l'on déplace. Je parle en termes de soins comme en termes de prévention.

J'attends donc une réponse qui prouve que vous les prenez en considération, car je rappelle que nous nous étions prononcés en Conseil de Paris en faveur du maintien de ce centre.

Je conclus en constatant que M. LE GUEN est très soucieux d'utiliser son talent de tribun pour attaquer au sein de cette assemblée la politique du Gouvernement.

Pour ce qui nous concerne, nous voterons pour le plan stratégique régional de santé et nous nous situerons au plus près des besoins des Parisiens en matière d'offre médico-sociale de proximité, dans un souci d'efficacité.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur Jean-François MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, ce plan stratégique de l'Agence régionale de santé finalement était un peu attendu, tant les décisions, les mesures qu'engage l'A.R.S. depuis son existence sont pour nous confuses et manquent parfois de clarté politique.

Je souligne ici par ailleurs le manque absolu de dialogue semble-t-il entre l'A.R.S. et un certain nombre de collectivités locales en Ile-de-France, dont la Ville de Paris, bien que son rapport sanctifie la fameuse démocratie sanitaire.

J'aimerais dire que j'ai été un peu surpris à la lecture de ce rapport qui constitue une somme de poncifs, de phrases toutes faites, de mots-clefs technocratiques : la "synergie", la "mise en cohérence", la "mutualisation des moyens", une somme de phrases, ma foi, tout aussi creuses que déconnectées de la situation réelle de la santé au plan régional, tel qu'on pourrait l'attendre, notamment sur la question de l'accès à la médecine libérale : rien, strictement rien sur le déficit de professionnels de santé exerçant en secteur 1 à Paris, ni dans le diagnostic ni dans les propositions.

Rien sur le déficit de soins à domicile et d'hospitalisation à domicile et l'aide à l'exercice libéral, je pense notamment aux infirmiers, aux kinésithérapeutes, aux sages-femmes, dont l'exercice à domicile n'est pas moins dangereux et parfois pourtant moins coûteux.

Je crois que c'est d'autant plus grave que l'A.R.S. n'a pas été capable de sortir de ce lieu commun selon lequel la Région Ile-de-France, au motif de concentrer les meilleurs hôpitaux, les meilleurs chercheurs en santé et en santé publique de France, aurait la meilleure offre de soins de France.

Ce n'est pas vrai, j'avais déjà eu l'occasion de mentionner le rapport du bulletin épidémiologique hebdomadaire de mars 2010, qui mentionnait que la mortalité maternelle en situation de grossesse était quatre fois plus importante en Ile-de-France que sur l'ensemble de la population française.

Cela démontre bien que si notre offre de soins est excellente sur la partie recherche, sur la partie clinique, la qualité des soins pâtit et sa désorganisation et le nombre de suppressions de structures de proximité et d'établissements de soins, accroissant le risque pour les patients.

Ce rapport de l'A.R.S. est creux au mieux, déficitaire sur les vraies réponses et les vrais diagnostics au pire.

Je soutiendrai l'avis de la Ville de Paris de le contester et évidemment de voter contre ce rapport.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

**Mme Olivia POLSKI**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le texte qui nous est soumis sur le plan stratégique régional de santé doit fixer les grandes orientations et les objectifs en matière de santé pour l'avenir.

Il est globalement bien écrit et contient des choses intéressantes. Pour autant, concernant Paris, certaines données sont très insuffisantes. Je pense surtout - et cela a déjà été évoqué - au diagnostic sur la démographie médicale, particulièrement de secteur 1, et aux critères de précarité, ce qui pose évidemment la question de l'accès au soin pour tous.

De même, l'articulation avec la Mairie de Paris et le Conseil régional n'est pas claire. Or, des solutions à certaines questions qui se posent ne peuvent être trouvées qu'en parfaite collaboration ou complémentarité.

Ce texte a de véritables manques, concernant les offreurs de santé, par exemple les établissements de santé qui assurent tout de même des missions de service public, ainsi que tout ce qui touche à l'enfance ou à l'adolescence.

De très nombreuses contributions de la conférence de territoire parisiennes ont d'ailleurs pointé les très, très nombreux manques.

En conclusion et pour être brève, je dirai que ce texte est plein de bonnes intentions, un peu comme ce qui a pu être dit par mon collègue Jean-François MARTINS, mais que des éléments majeurs du diagnostic parisien y font défaut et que, enfin, cet exercice masque mal, très mal, la réduction des moyens consacrés à la santé publique et aux nouveaux défis qui se présentent, notamment à Paris.

Aussi, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je vous appelle à donner un avis défavorable à ce projet de P.S.R.S., comme l'indique cette délibération.

Je vous en remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis toujours un peu agacée lorsque l'on présente la Région Ile-de-France, et particulièrement Paris, comme une région privilégiée en matière de santé.

Bien sûr, nous profitons de l'un des plus grands hôpitaux publics de France et même du monde, l'A.P.-H.P.

Bien sûr, la densité de médecins par habitant est élevée et un nombre impressionnant de spécialistes y sont installés.

Bien sûr, la quasi-totalité des Franciliens, 97 %, ont un généraliste à moins de 2 kilomètres de leur domicile.

Et pourtant, ces réalités en masquent une autre : l'inégalité territoriale d'accès aux soins qui recoupe une inégalité croissante sociale, deux années d'écart d'espérance de vie entre les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, quatre ans entre les arrondissements du Sud-ouest et ceux du Nord-Est de Paris.

Pourquoi ?

D'abord, l'inégale densité de médecins, 530 médecins pour 100.000 habitants à Paris, mais seulement 116 en Seine-et-Marne.

Ensuite, cette densité cache un ratio généralistes/spécialistes tout à fait déséquilibré. Nous manquons de généralistes dans certains départements, comme dans les arrondissements du Nord-Est parisien.

Et enfin, et ce n'est le moindre inconvénient, sur des territoires importants, à Paris entre autres, il est extrêmement difficile de trouver un praticien généraliste en secteur 1.

Conséquence : l'offre médicale dans les quartiers défavorisés ne correspond pas aux premiers besoins et elle n'est pas à la portée financière de leurs populations. Celles-ci ne se soignent pas correctement, à commencer par les soins dentaires. Elles attendent d'être contraintes à se présenter, dans un état de santé dégradé, dans les surfaces d'urgences hospitalières qu'elles encombrent.

On cumule ainsi une moindre efficience et des risques épidémiologiques, avec un coût pour la Sécurité sociale, en définitive, plus important.

Cette situation sanitaire dégradée a des causes économiques et sociologiques.

En ce qui concerne les personnes âgées, malgré nos efforts importants de création de places en E.H.P.A.D., Paris subit encore la politique d'externalisation d'avant 2001 ; idem pour les personnes en situation de handicap. L'A.R.S. devient schizophrène ; d'un côté, elle pointe le sous-équipement en structures spécialisées, de l'autre, elle refuse nos projets en matière d'autisme, pourtant affiché comme priorité nationale ; de même, d'ailleurs, pour la maladie d'Alzheimer.

Un mot sur la situation sanitaire des étrangers. Comment ne pas s'insurger lorsque ce rapport ose dénoncer la réapparition de la tuberculose et l'accès trop tardif aux diagnostics et aux soins, alors même que la Droite a remis en cause l'aide médicale de l'Etat ? Le Conseil de Paris avait, à l'initiative des élus républicains et socialistes, voté un vœu contre cette absurdité humaine et sanitaire.

Que faire ?

D'abord, cesser de casser ce qui existe et qui marche, comme les hôpitaux publics, et en particulier l'A.P.-H.P., soumise, à travers l'A.R.S., à des restructurations imposées sans concertation ni avec les personnels ni avec les élus, d'ailleurs chassés de son conseil de surveillance, comme les urgences chirurgicales de nuit pour la défense desquels nous avions voté un vœu en septembre dernier.

Ensuite, penser réellement l'avenir. Les séjours à l'hôpital moins longs obligent à organiser la sortie du patient et son suivi. Cela exige la mise en place de structures extrahospitalières, non des suppressions de lits à seul objectif comptable.

Il faut repenser la politique de santé locale. Les centres de santé municipaux, mutualistes, associatifs, permettent un maillage de territoires défavorisés. Ils maintiennent la possibilité pour tous d'accès aux soins de premier recours.

Les collectivités territoriales doivent favoriser la mise en place de maisons de santé, comme cela est d'ailleurs indiqué dans le plan de santé parisien, pour permettre l'installation de jeunes médecins et un exercice pluridisciplinaire médical et paramédical, mais, surtout, il faudrait réussir à adosser des centres de santé aux hôpitaux publics pour faciliter le travail en réseau, un suivi sécurisé extrahospitalier pluridisciplinaire et pas seulement médical, enfin, l'évolution des professions médicales et de soins, réflexion totalement absente de ce plan.

D'ailleurs, la loi Bachelot crée l'opportunité de tels centres, mais voilà, cette loi en parle mais empêche financièrement cette réalisation.

Et pourtant… Pourtant, nous sommes confrontés au vieillissement des acteurs de santé, conséquence de choix de numerus clausus et de nombre de places insuffisant au concours d'entrée en I.F.S.I.

Alors, compte tenu du temps nécessaire pour former des professionnels de santé, il faudra bien, un jour, s'interroger sur la possibilité d'évolution des métiers, en particulier infirmiers.

Beaucoup de choses resteront à dire, mais il me faut conclure.

Optimiser les financements et trouver des marges de manœuvre, voilà, dixit ce plan, comment répondre à la question de la santé en Ile-de-France.

L'A.R.S. est le bras armé d'une politique que nous rejetons. En conséquence, on ne peut lui donner un avis positif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BACHE.

Nous terminons avec Mme Geneviève BERTRAND, qui va, je suppose, présenter les deux vœux déposés par le groupe Centre et Indépendants sur ce projet de délibération.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, mon vœu porte sur l'offre de soins de proximité.

Il rappelle tout d'abord le vœu que le groupe Centre et Indépendants avait déposé au Conseil de Paris de mai 2010, qui avait été voté alors à l'unanimité.

Nous demandions une redynamisation des dispensaires et des centres de santé existants et nous nous fondions, pour ce faire, sur l'engorgement des urgences de l'A.P.-H.P. et sur la croissance exponentielle des appels reçus par la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Mais, à ce stade, et sans reprendre tous les termes du vœu, je veux reprendre le cri d'alarme qui a été poussé par les responsables de la B.S.P.P. il y à quelques jours, lors de la réunion de la commission consultative de gestion de la brigade.

Alors que le centre d'appels de Champerret avait été conçu vers 1950 pour recevoir 5.000 appels, à présent, il en reçoit 1.500.000 par an.

Chaque sapeur-pompier de garde reçoit et traite jusqu'à 40 appels par heure, d'où, évidemment, une très forte pénibilité du travail, car ces appels viennent toujours de personnes "énervées" ou "angoissées", selon les termes des pompiers.

Autre chiffre clef impressionnant, je mets à part les appels incendies, risques technologiques urbains et les appels non pertinents pour me concentrer sur les appels S.A.P. (Secours à personne).

De 2001 à 2004, ceux-ci étaient stabilisés autour de 280.000 appels par an, puis, à partir de 2004, il y a une montée en puissance aussi régulière qu'impressionnante : en 2005, 288.000 ; en 2007, 317.000 ; en 2009, 362.000, une légère inflexion en 2010, puis cela repart à la hausse en 2011, avec la perspective de remonter à 387.000 appels.

Que s'est-il passé en 2004 pour qu'il y ait une telle rupture ascendante dans la charge de travail de la B.S.P.P. ?

C'est, en fait, un arrêté Mattei de 2004 qui met fin aux gardes obligatoires des médecins généralistes. En plus du désert médical de gardes qui se creuse alors, c'est le coût que je veux souligner, car si une consultation médicale à domicile de nuit coûte 66,50 euros, la sortie d'un véhicule de secours à victimes est estimée à 204 euros et lorsqu'aucun de ces véhicules n'est disponible, les pompiers recourent à des engins à pompe avec au moins trois personnes à bord pour un coût de 725 euros la sortie ; c'est un coût énorme pour la collectivité.

En conclusion de ces constats, le groupe Centre et Indépendants suggère de mettre dans la "shopping list" du dialogue de notre collectivité avec l'A.R.S., tout d'abord, un maillage vital de médecins généralistes dits libéraux, car les déserts médicaux les plus criants gagnent du terrain dans le Nord-est parisien comme en Seine-Saint-Denis et, ensuite, un maintien de praticiens du secteur 1, c'est-à-dire au tarif normal, sur tout le territoire, car dans certains arrondissements du Centre et de l'Ouest parisien, le secteur 2 s'épanouit et les dépassements d'honoraires n'ont plus de limite, au détriment des pratiques du secteur 1.

Le vœu que nous proposons reste évidemment pertinent, puisqu'il demande, dans ce contexte, que la collectivité parisienne engage les moyens nécessaires à la permanence des soins, notamment en favorisant l'implantation de maisons médicales de garde, par le biais de dispositifs incitatifs d'aide à l'implantation et de soutien logistique.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Nous allons maintenant entendre la réponse de l'Exécutif par la voix de Jean-Marie LE GUEN.

Je crois que Véronique DUBARRY souhaitera ajouter quelques mots.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Véronique DUBARRY, je crois, aura des choses importantes à nous dire sur le volet qui nous concerne très directement aussi, dont on a peu parlé, qui est le volet médico-social et handicap, qui est quand même un volet très important dans cette affaire.

J'ai vu qu'un certain nombre de nos collègues avaient employé le terme de "démocratie sanitaire". Parler de démocratie sanitaire lorsqu'on voit arriver un texte plus ou moins bien ficelé et sur lequel nous sommes amenés à nous exprimer sans jamais avoir participé à sa rédaction, sans qu'il y ait une capacité d'amendement, d'interpellation, réelle, est un peu rapide.

Je pense que, historiquement, nous avons une autre conception de la démocratie sanitaire et avant la loi H.P.S.T., il existait des conférences régionales de santé qui pratiquaient une autre forme de travail beaucoup plus élaborée, non seulement avec les collectivités territoriales, mais aussi avec les associations de malades, avec les praticiens.

Là, on a vraiment la caricature d'un texte qui n'a pas que des défauts d'ailleurs, mais qui est totalement parachuté sur la réalité politique et sociale, parisienne.

Voilà pour la démocratie sanitaire qui, me semble-t-il, devrait être perfectible.

Le deuxième point qui nous importe c'est la question du diagnostic qui est fait. Sur bien des points, il rejoint le travail que nous avons mené, effectivement, dans cette assemblée, au moins pour ce qui concerne les centres de santé ; j'ai entendu à plusieurs reprises, faire référence à ce travail, et donc je me félicite d'une certaine forme de convergence, à tout le moins dans le diagnostic.

Néanmoins, j'ai, et vous le comprendrez bien, plusieurs réserves.

La première, c'est que le diagnostic qui est fait sur les réformes actuelles en matière d'hospitalisation de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris notamment, n'est pas exactement le même que le nôtre. Personne ici n'est censé ignorer que l'Assistance publique des hôpitaux de Paris est victime d'une politique d'attrition de son offre et de sa qualité des soins, d'une façon tellement particulière que depuis deux ans, elle occupe souvent les médias, à juste titre, et que nous constatons - et que constatent surtout les professionnels de santé, quelles que soient leurs activités au sein de l'hôpital public - une dégradation majeure.

Surtout cela, je ne relève pas un mot, tout au contraire, dans la résolution de l'Agence régionale de santé, pas un mot non plus chez nos collègues de la majorité nationale, de l'opposition municipale, qui pourtant, au moment où nous avions débattu sur l'Assistance publique, s'étaient exprimés aussi pour exprimer leur inquiétude. Aujourd'hui, apparemment, ces inquiétudes sont levées, en tout cas à les entendre.

J'ai aussi entendu un certain nombre d'affirmations sur lesquelles je voudrais revenir. D'une part, il a été fait critique à la Ville de ne pas avoir une politique foncière suffisamment généreuse vis-à-vis de l'Assistance publique.

Cette polémique, à mon avis, doit cesser. D'abord, venant d'un conseiller de Paris, elle est paradoxale puisqu'elle demande en quelque sorte à la Ville de Paris de surpayer, donc aux contribuables parisiens de surpayer, des terrains qui seraient aujourd'hui rachetés à l'Assistance publique. Ce n'est certainement pas notre rôle de conseillers de Paris que d'œuvrer dans ce sens.

Deuxièmement, ces demandes sont parfaitement illégitimes puisque la Ville de Paris fait évidemment référence, à la fois aux documents d'urbanisme qu'elle a établis de façon démocratique, et aussi aux estimations qui sont faites par les Domaines.

De ce point de vue, la critique est sans fondement. Mais quand bien même nous devrions l'accepter, quand vous parlez, mon cher collègue Vincent ROGER, de 150 millions d'euros, il s'agit de l'ensemble des terrains de l'Assistance publique achetables sur les dix ans qui viennent.

C'est bien ce que je dis, c'est-à-dire des terrains qui sont en vente depuis un certain nombre d'années et qui seront encore en vente pendant un certain nombre d'années, c'est-à-dire Saint-Vincent-de-Paul, Broussais, etc.

Cette somme, peu importe, mettons cinq ans - ce qui est déjà un cadeau que je vous fais -, cela fait 30 millions d'euros potentiels que vous chiffrez, que la collectivité parisienne, le contribuable parisien, d'après vous devrait donner en plus.

Le budget total de l'Assistance publique est de 6 milliards d'euros. Les besoins de financement dans les dix ans qui viennent sont de 2 milliards d'euros. Et vous nous proposez, comme solution aux besoins d'investissements de l'Assistance publique, effectivement 150 millions d'euros que viendrait, de façon de mon point de vue tout à fait illégitime, abonder le contribuable parisien. On voit bien qu'il y a une polémique qui est fausse dans son fondement et fausse évidemment dans son argumentation.

Nous ne pouvons pas voter ce texte, cette recommandation, ce plan régional, pour la bonne raison qu'encore une fois, quand bien même on considérerait que toutes les revendications ne peuvent pas être immédiatement satisfaites, vous conviendrez quand même que lorsque l'on voit que pratiquement tous les budgets d'intervention de l'A.R.S. sont aujourd'hui en diminution de 20 %, on ne peut quand même pas dans le même temps donner crédit à cette politique qui propose effectivement tout un tas de développements et d'orientations.

Or, je le rappelle, c'était bien à l'Agence régionale de santé de le financer, c'est-à-dire avec l'argent de la Sécurité sociale pour l'essentiel et l'argent de l'Etat pour le subsidiaire, c'est bien à l'Agence régionale de santé et pas aux collectivités territoriales de financer cette politique.

Or, cette politique, justement n'est en rien financée. Non seulement elle n'est pas financée au regard du discours contenu dans ce plan, mais encore aujourd'hui nous voyons combien sur tous les sujets le financement est en diminution massive : c'est - 15 % ou - 20 %, par exemple, dans toutes les politiques de prévention.

En plus d'autres politiques - je pense notamment à la politique d'insertion sociale, de l'accueil des familles - viennent aujourd'hui impacter sur le financement des hôpitaux. Vous avez constaté, mes chers collègues, que les urgences, dont par ailleurs vous expliquez qu'elles sont injustement saturées, viennent aujourd'hui d'être engorgées par le fait que le Samu social n'a plus les moyens de loger un certain nombre de familles et amène des familles avec enfants aux urgences des hôpitaux de Paris.

Je m'en suis moi-même inquiété, pensant que ce n'était pas le rôle des urgences hospitalières aujourd'hui de recevoir dans l'urgence des familles que le Samu social ne sait plus comment faire pour loger.

Alors, vous voyez l'incohérence de ce discours, de la politique de l'A.R.S. et de la politique gouvernementale qui l'entoure ; c'est parfaitement significatif.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire, en soulignant que indépendamment même des aspects financiers, les outils techniques qui sont aujourd'hui aux mains de l'Agence régionale de santé sont largement insuffisants. C'est-à-dire que l'Agence régionale de Santé n'a aucunement les moyens d'agir en fusionnant les enveloppes financières qui sont les siennes, en prélevant par exemple sur l'hôpital pour mettre en place de nouvelles politiques de ville ou réciproquement.

Ainsi, on voit bien que nous avons un discours qui est complètement coupé des réalités, et cela nous ne pouvons pas l'accepter. C'est pourquoi nous vous proposons de voter cette résolution, dans son volet sanitaire, alors que Véronique DUBARRY va pouvoir largement développer les aspects médico-sociaux qui sont tout aussi importants.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour compléter la réponse de Jean-Marie LE GUEN, Véronique DUBARRY, quelques mots ?

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Et non pas largement mais brièvement. D'ailleurs, les interventions en ont donné la preuve. Le médico-social est le parent pauvre de ce plan - qui d'ailleurs s'appelle de santé, c'est assez révélateur - et il n'y a, en ce qui concerne le handicap, qu'une demi page. Donc, je comprends parfaitement qu'elle ait pu échapper à la lecture attentive des différents intervenants.

Cette demi page reprend un constat, comme Jean-Marie LE GUEN l'a dit, que nous partageons. Cela ne fait aucun doute. En revanche, sur les pistes d'action, les moyens d'action, il n'y a rien ou quasiment rien: il y a la notion de rééquilibrage, évidemment abordée, mais entre le discours, ou plutôt les écrits et les actes, il y a un grand pas que l'A.R.S. ne se décide pas à franchir.

A l'heure actuelle, nous discutons sur l'ouverture d'un certain nombre de structures répondant à ce déficit d'une façon urgente au niveau parisien, et l'A.R.S. nous explique que cela ne sera pas possible parce que l'enveloppe ne sera disponible que d'ici un mois, deux mois ou six mois. On ne sait pas quand, et la réalité est que nous sommes en train de prendre énormément de retard dans les ouvertures de places que le Département avait prévues avec la D.A.S.S.

Autre point qui me semble important, c'est que le département se dote, comme tous les départements franciliens, de schémas départementaux concernant les personnes âgées, le handicap, et ces schémas mettent en avant un certain nombre de priorités, et de nécessaires ouvertures d'établissements particulièrement.

Là encore, il n'est rien prévu dans les textes, ni dans les écrits de l'A.R.S., sur la nécessité de travailler en commun et de proposer, dans les deux types de schémas, des pistes identiques.

L'A.R.S., je donne un exemple, va peut-être proposer un certain type de structures, qui ne seront pas du tout en accord avec ce que va proposer le Département. Quid de cette nécessaire transversalité ? Quid de ces nécessaires partenariats ? Pour l'instant, il n'y a pas non plus de réponse dans ce plan et il nous semblait important de rappeler que la politique mise en œuvre par les A.R.S. n'est pas celle que nous souhaitons mener à Paris.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. LHOSTIS, pour une explication de vote du groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche.

**M. Alain LHOSTIS**. - Monsieur le Maire, je voudrais dire que nous partageons ce qui a été dit, par les deux représentants de l'Exécutif, sur l'analyse du document qui nous est proposé, et notamment ce qui a été dit par Jean-Marie LE GUEN sur le recul même de la démocratie sanitaire, puisque préalablement ce n'était pas une géniale forme de consultation, mais au moins les conférences sanitaires pouvaient réunir 150 à 200 participants associatifs et élus territoriaux.

Je crois aussi que c'est lié à la réforme de l'A.R.S., c'est une grande belle idée qui a mal tourné par abus de dosage de R.G.P.P. En effet, réunir sous un même vocable et sous une même bannière l'intervention en matière de prévention, en matière médico-sociale et en matière sanitaire, c'était une très belle idée, qui n'est d'ailleurs pas forcément celle de la Droite. Mais aujourd'hui, c'est impacté par les politiques de réduction des moyens des services déconcentrés de l'Etat, et cela a été également rappelé.

Puis, nous ne pouvons pas oublier, là aussi cela a été dit, le mauvais sort fait à nos hôpitaux, en particulier de l'Assistance publique Hôpitaux de Paris, avec les suppressions massives de personnel et l'état de "burnout", comme on dit, dans lequel se trouve beaucoup des soignants.

Pour toutes ces raisons, bien sûr, nous voterons la délibération qui est proposée par le Maire de Paris pour récuser notre soutien à la démarche proposée par l'A.R.S.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je proposerai à Mme BRUNO, à la faveur d'une explication de vote, de présenter en une minute le vœu qu'elle a oublié de présenter tout à l'heure.

**Mme Catherine BRUNO**. - Ce n'est pas tout à fait cela. Le vœu ne se rattache pas véritablement à cela, mais le débat que nous venons d'avoir sur le plan stratégique régional de santé montre toute l'attention que nous devons porter, pour l'avenir, à l'accès aux soins de nos concitoyens parisiens au regard de la démographie médicale.

C'est donc sur ces sujets ô combien importants qu'un groupe de travail pluraliste a travaillé pendant trois mois, alternant auditions et visites de terrain.

Mais pour aboutir à quoi ? À aucune inscription à l'ordre du jour du Conseil de Paris !

Cela veut-il dire, Monsieur le Maire, que ces sujets ne vous intéressent pas ?

Certes, M. LE GUEN a présenté à la presse le résultat de la synthèse de nos travaux, mais ces travaux ne valaient-ils pas un grand et beau débat en séance publique ?

C'est le sens du vœu que je présente, demandant que la constitution formelle d'un groupe de travail pluraliste sur une thématique précise donne obligatoirement lieu à une inscription dudit sujet à l'ordre du jour du Conseil de Paris pour examen et débat.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous allons commencer par voter les deux vœux, n° 15 et n° 16, qui ont été présentés et qui reçoivent tous deux un avis favorable de l'Exécutif.

Je vous propose de les voter ensemble.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint, rapporteur. - Le n° 16, c'est défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - C'est la question que je pose.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint, rapporteur. - Quel est le 16 ?

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - C'est celui que Mme BRUNO vient d'évoquer.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, adjoint. - Monsieur le Maire, c'est plutôt de votre domaine de compétence que du mien.

Si vous y êtes favorable, je ne peux y être que favorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le Maire de Paris est toujours favorable au débat, vous le savez.

S'il y avait un peu de silence dans la salle, cela aiderait beaucoup à la présidence de séance : je vous le confirme.

Nous votons sur les vœux qui ont été déposés et présentés.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 174).

Concernant le vœu n° 16, il y a un avis défavorable de l'Exécutif. Le débat prendra d'autres formes.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 179).

**2011, DASCO 69 - Tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous en avons terminé avec les projets de délibération de la 6e Commission, et nous passons maintenant à la 7e Commission, avec le projet de délibération DASCO 69 relatif à la tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux.

Madame DATI, vous avez la parole.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais intervenir sur ce sujet car en imposant une tarification unique de la restauration scolaire sur l'ensemble de la Ville de Paris, cette opération de recentralisation va à l'encontre et à contre-courant du discours du maire de Paris puisque les caisses des écoles étaient les seules entités sur lesquelles les maires d'arrondissement avaient un plein pouvoir de gestion.

En décidant au niveau central des tarifs, vous amputez ce pouvoir d'un levier essentiel puisque les tarifs influent non seulement et très directement sur le chiffre d'affaires, mais également sur les recettes.

Pourquoi avoir unifié ces tarifs ? Vous indiquez que c'est pour des raisons de justice sociale. Mais lorsque les caisses étaient indépendantes, chaque caisse établissait des tarifs progressifs en fonction des revenus familiaux. Il n'y avait donc pas à proprement parler d'injustice.

Vous remarquerez que les caisses des écoles des arrondissements gérés par la Droite ne sont pas renflouées régulièrement. Elles ne bénéficient pas non plus d'un bonus de subventions dont les critères aujourd'hui sont extrêmement discriminatoires.

Ma conviction est que chaque élu doit rendre des comptes à ses administrés. C'est vrai pour la gestion et pour la politique tarifaire des caisses des écoles. Alors, laisser la liberté de fixer des tarifs dans chaque arrondissement crée une saine émulation, finalement, et conduit évidemment à maîtriser les coûts tout en veillant à la qualité des repas.

Les tarifs élaborés par les comités de gestion de chaque caisse tiennent compte évidemment de la sociologie de chaque arrondissement, de l'objectif de permettre à chaque enfant de bénéficier d'un service de restauration incitatif, sain et équilibré. C'est l'intérêt d'une gestion au plus près du terrain par les élus locaux.

Nous sommes également inquiets au sujet de l'achat des denrées et du mode de préparation des repas puisque d'aucuns pensent que vous voulez les centraliser au niveau de tout Paris. Nous souhaitons également que les arrondissements qui le souhaitent continuent à cuisiner sur place les plats servis aux enfants.

Aussi, au nom des élus d'arrondissement, des personnels et des responsables des caisses, je souhaite connaître vos intentions sur l'évolution de l'organisation et de la gouvernance des caisses des écoles car à ce jour, ce n'est pas très transparent.

Je vous remercie.

*(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme GACHET a la parole.

**Mme Isabelle GACHET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec cette délibération, on nous propose de reconduire la grille tarifaire unique pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires, et les lycées municipaux.

Je vous rappelle qu'au mois de mai 2010, ce sujet a fait l'objet d'une réforme qui visait à instaurer une égalité de traitement entre toutes les familles sur l'ensemble du territoire parisien, n'en déplaise à Mme DATI, à travers la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire plus équitable et plus juste.

C'est donc au nom de la justice sociale et de la solidarité entre les Parisiens que cette réforme a été engagée, réforme d'autant plus utile et nécessaire en cette période de crise économique qui touche durement les familles les plus modestes.

Alors oui, mes chers collègues, nous pouvons être fiers du travail mené par la Ville, car il est au service de l'ensemble des Parisiens, et notamment les plus modestes.

Pourtant, bien que cette nouvelle tarification ait cet objectif de justice sociale, les mairies des 6e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements ont refusé de l'appliquer, et ont continué à imposer des tarifs injustes aux familles.

Pire, après le jugement du tribunal administratif validant la légalité de la réforme et disant très clairement que la réforme s'appliquait dès septembre, ces maires U.M.P. ont persisté dans leur irresponsabilité et refusé d'appliquer la décision de justice, ne mettant en œuvre les nouveaux tarifs que près de six mois après l'entrée en vigueur de la réforme.

Ceci est clairement une atteinte à l'État de droit.

En agissant ainsi, ils ont fait le choix délibéré de porter préjudice à une majorité de familles parisiennes.

En effet, ce sont bien près de 65 % des Parisiens qui devaient voir le prix des repas scolaires diminuer et qui dans nos arrondissements, se sont vus spoliés.

En conséquence, je voudrais ici m'adresser à ces maires de Droite : quand allez-vous vous décider à respecter et à appliquer le droit ? Quand allez-vous commencer à rembourser toutes les familles à qui vous avez appliqué des tarifs illégaux ?

Dans le 17e arrondissement, la Droite a eu le toupet de nous expliquer qu'elle ne pouvait pas rembourser les familles les plus modestes au motif que trop de familles parmi les plus aisées n'avaient pas payé ce qu'elles devaient. Mais à qui la faute ? Je vous le demande ! De qui se moque-t-on ? On croit rêver devant cette mauvaise foi hallucinante, d'autant que dans le même temps, ils osent prétendre que très peu de familles ont été en réalité lésées.

Mais alors, si elles sont aussi peu nombreuses, pourquoi ne pas les rembourser ?

Eh bien, parce qu'ils savent très bien en réalité qu'ils ont porté préjudice à de nombreuses familles, et aux plus fragiles d'entre elles.

Dans toutes les caisses des écoles le dispositif mis en place doit être conforme au jugement du tribunal administratif, et les tarifs votés en Conseil de Paris appliqués. Il convient de recalculer la participation financière des familles en prenant en compte les nouveaux tarifs effectifs, et cela depuis septembre.

Il est indispensable de répondre favorablement à la demande de remboursement des familles qui ont versé un montant trop élevé.

Je le rappelle avec force : le refus d'appliquer les tarifs ne modifie pas la date effective d'entrée en vigueur de ces tarifs. Ces familles doivent être remboursées.

Dans l'attente qu'enfin le droit et les familles soient pleinement respectés par ces maires de Droite, je vous appelle bien évidemment à voter cette délibération.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Pour répondre à Mmes DATI et GACHET, la parole est à Mme BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe; au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était assez drôle… l'intervention d'Isabelle GACHET, au-delà du fait qu'elle a rappelé un certain nombre de vérités juridiques et sociales, a eu le mérite de mettre en lumière le fond, les véritables interrogations de Mme DATI sur la tarification unique.

Pourquoi avoir unifié les tarifs, Madame DATI ? Mais parce qu'un enfant du 11e arrondissement n'a aucune raison, à revenu égal, de payer quelque chose de différent qu'un enfant du 7e arrondissement et, de la même façon, qu'un enfant du 19e arrondissement.

Les petits Parisiens sont des Parisiens, les frontières d'arrondissement ne sont pas des frontières avec des drapeaux et où on s'arrêterait à la limite du 7e, du 6e ou du 19e arrondissement. Les enfants de Paris ont le droit le midi de pouvoir déjeuner à la cantine et de pouvoir bénéficier d'un repas et, à revenus équivalents de leurs parents, eh bien, ils doivent payer la même chose.

Et oui ! Et c'est cela qui vous pose problème.

Et c'est cela qui vous pose problème depuis le début ! Vous ne considérez pas que les enfants de Paris ont des droits équivalents. Vous ne considérez pas que les enfants de parents…

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - On écoute l'adjointe au Maire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, rapporteure. - Je vais vous répondre, Madame DATI, rassurez-vous !

Rassurez-vous, je vais vous répondre ! Alors là, rassurez-vous là-dessus !

Et les enfants de Paris et leurs parents ont droit à la justice sociale, quel que soit l'arrondissement où ils vivent.

Non, il n'y a pas d'extraterritorialité. Il n'y a pas des arrondissements qui échappent à la justice sociale, et c'est bien une politique parisienne.

Et c'est pour cela que nous avons unifié les tarifs.

Quelle impudeur de déclarer en Conseil de Paris qu'il n'y avait pas d'injustice avant !

Mais nous avons eu le débat maintes fois ! Romain LÉVY en avait fait une démonstration éclatante. Oui, il y avait de l'injustice sociale, évidemment. Et la nouvelle grille des tarifs a permis de mettre à bas ces injustices, et je m'en félicite. Et je suis très impatiente, je le redis, très impatiente de voir à quel point, quand un certain nombre d'entre vous auront enfin accepté, enfin accepté que la loi s'applique, que les familles parisiennes les plus défavorisées puissent enfin se voir rembourser les sommes qui leur sont dues.

On a volé les Parisiens, il faut rembourser les Parisiens !

Vous parliez de critères de subvention qui auraient pour conséquence que des caisses des écoles dans des arrondissements de Droite n'auraient jamais été renflouées, mais Madame DATI, la vie à Paris n'a pas commencé en 2008, elle a commencé avant, Madame DATI !

Et j'ai en mémoire que certaines caisses des écoles, et à juste titre - et à juste titre -, ont reçu des subventions exceptionnelles de la Ville : le 1er arrondissement il y a quelques années, le 6e arrondissement il y a peu de temps pour des travaux exceptionnels.

Si, vous m'avez écrit, Monsieur LECOQ, et j'ai évidemment dit que vous aviez raison et qu'il fallait, en effet, abonder le financement de la caisse des écoles du 6e, car vous aviez raison.

Alors oui, il n'y a pas là non plus de frontière politique, Madame DATI. Il y a juste des réalités, qui sont les mêmes pour toutes les caisses et nous répondons de la même manière. Et nous avons eu raison de renflouer la caisse du 1er il y a quelques années, la caisse du 6e il y a quelque temps et les autres caisses, et nous continuerons à le faire.

Alors, laissez planer le doute que, sur l'achat de denrées, le mode de préparation des repas, il y aurait une volonté… qu'est-ce que j'ai noté ?... de recentralisation ! Mais assumez, pour le coup ! J'ai toujours dit que je respectais l'indépendance des présidents de caisse des écoles sur tous ces sujets. J'ai toujours dit que les présidents des caisses des écoles étaient effectivement les mieux à même de décider, sur leur territoire, au regard des réalités de leur arrondissement, quel était le mode de production.

Alors, écoutez, on ne va pas se cacher derrière notre petit doigt ! Il y a quelques arrondissements de Droite où les parents d'élèves contestent les choix faits par le maire d'arrondissement et où la réponse consiste à dire : "Ah, mais ce n'est pas nous, ce sont les méchants de la Ville de Paris qui nous y obligent."

Je vous le dis : assumez vos responsabilités sur les modes de production, même quand les parents d'élèves sont contre vous, car cela n'a jamais été de ma volonté de mettre mon nez là-dedans, je vous laisse, en effet, assumer l'ensemble de vos prérogatives sur ce sujet.

Et puis, dernière chose : vous voulez des informations sur l'évolution de l'organisation et de la gouvernance des caisses des écoles ! Mais, écoutez, là, de qui se moque-t-on, comme dirait Isabelle GACHET !

J'ai écrit à l'ensemble des maires d'arrondissement sur le financement de la restauration scolaire. Je vous ai écrit au mois de janvier…

Ah oui, Madame DATI, peut-être que le courrier n'arrive pas dans le 7e arrondissement ! Malheureusement !

Je vais vous faire la liste des maires d'arrondissement qui ont souhaité me voir et que j'ai reçus : j'ai reçu le maire du 1er arrondissement, j'ai reçu le maire du 2e arrondissement, j'ai reçu le maire du 3e arrondissement, j'ai reçu la maire du 4e arrondissement, je reçois demain le maire du 6e arrondissement, je reçois le maire du 9e arrondissement, j'ai reçu le maire du 10e arrondissement, j'ai reçu le maire du 11e arrondissement, j'ai reçu la maire du 12e arrondissement, j'ai reçu le maire du 13e arrondissement, j'ai reçu le maire du 14e arrondissement, je n'ai pas pu voir M. GOUJON mais ma directrice de cabinet a rencontré son directeur de cabinet, et j'ai reçu les maires du 18e arrondissement, du 19e arrondissement et du 20e arrondissement.

Alors, Madame DATI, ne venez pas me parler de concertation. Si vous voulez réellement vous soucier sur le fond, et pas avec des motifs politiciens, de la restauration scolaire, vous trouverez toujours ma porte ouverte, comme elle l'a été pour chacun de vos collègues !

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, avant de passer au vote, il y a une demande d'explication de vote de M. BOUTAULT pour le groupe E.E.L.V.A.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Colombe BROSSEL n'a pas encore reçu le maire du 2e arrondissement, mais ce n'est pas la peine puisque la caisse du 2e arrondissement n'a pas besoin d'être renflouée, malgré d'ailleurs les 70 % de bio que nous servons aux enfants qui déjeunent dans nos restaurants scolaires.

Ce que je voulais dire, néanmoins, c'est, puisqu'on parle de politique sociale, que le groupe écologiste accompagne la grille tarifaire unique qui permet une plus grande justice sociale, cela a été très bien expliqué par Colombe BROSSEL il y a un instant.

Nous voulions simplement pointer que pour que la justice sociale soit vraiment à la hauteur des attentes, il faudrait créer, et c'est notre demande, un tarif supplémentaire au-delà du tarif 8, puisque, au-delà de 2.500 euros de revenus par mois, toutes les familles paient le même tarif. Donc, nous souhaiterions que les familles très aisées puissent payer un tarif plus élevé. Cela nous permettrait de nous inscrire mieux encore dans notre politique de justice sociale.

C'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Après ce débat nourri, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASCO 69).

**2011, DASCO 75 - Signature de marchés relatifs à l'organisation de classes de découverte (neige, mer, vertes, équitation, culturelles) pour les enfants des écoles élémentaires pour la période scolaire des années 2012, 2013, 2014 et 2015.**
**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au transport des voyages scolaires.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASCO 75 relatif à la signature de marchés relatifs à l'organisation de classes de découverte (neige, mer, vertes, équitation, culturelles) pour les enfants des écoles élémentaires pour la période scolaire des années 2012, 2013, 2014 et 2015, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé le vœu référencé n° 17.

La parole est donc à M. Sylvain GAREL et Mme FOURNIER, dans l'ordre que vous souhaitez.

**M. Sylvain GAREL**. - Cela fait très longtemps que nous poursuivons cette bataille pour que notre Ville favorise davantage les transports en train pour les déplacements scolaires, par rapport aux transports en autocar.

Plusieurs raisons à cela, mais les deux principales pour nous sont d'abord qu'il y a beaucoup moins d'accidents de train que d'accidents d'autocar, mais aussi que, d'un point de vue énergétique et environnemental, le déplacement en train est bien plus responsable que le déplacement en autocar.

Bien entendu, le problème est que, souvent, les déplacements en train sont plus coûteux que les déplacements en autocar, et c'est pour cela que nous souhaitons que la Ville prenne en compte, lorsqu'elle vote des subventions, légitimes, à des voyages scolaires, le mode de transport utilisé. Bien sûr, ce n'est pas le seul critère mais c'est, pour nous, un des critères qui doit être retenu dans le montant de la subvention qui est accordée.

Ce sera d'autant plus facile que nous avons appris que la S.N.C.F. propose de nouveau des tarifs pour les groupes scolaires, ce qu'elle avait abandonné pendant un certain temps, à notre grand regret et à celui des élèves et de leurs accompagnateurs. Donc, il est possible aujourd'hui sans doute de faire davantage de voyages en train et peut-être pour la Ville de donner un coup de pouce à ceux qui choisissent ce mode de transport moins dangereux et plus écologique.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL pour l'Exécutif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Sur le fond, puis sur la forme.

Sur le fond, oui, évidemment, la volonté qui est celle de Sylvain GAREL a été traduite dans les faits sur un certain nombre de sujets dans le champ des affaires scolaires. Notamment sur les classes de découverte, l'immense majorité, voire la quasi-totalité, d'ailleurs plus exactement, des trajets se font en train. Les seuls trajets qui restent effectués en car sont les trajets entre la gare d'arrivée et le centre de vacances, ce qui paraît, pour le coup, tout à fait normal.

Et les classes de découverte qui sont dans ces marchés effectueront par train la quasi-totalité du trajet qui sépare Paris du lieu de séjour.

Il y a une toute petite… et c'est là que je ripe sur la forme, une toute petite ambiguïté sur votre vœu, sur lequel je vous proposerais donc d'accepter un amendement.

Les classes de découverte sont des marchés et pas des subventions, de ce fait un certain nombre de points pourraient être réécrits, dans le vœu, sinon cela ne s'applique pas.

Je vous proposerais donc que dans le troisième paragraphe il soit écrit : "et qu'il soit un élément déterminant des clauses de marché public de la Ville de Paris" et non pas "des subventions".

Sixième alinéa, que les marchés passés "par la Ville de Paris" au lieu de "les responsables des établissements scolaires" puisque c'est bien la Mairie qui attribue des marchés et qui donc seule décide, et pas les responsables des établissements.

L'alinéa du dessous, "que ce critère soit pris en compte dans le cadre des marchés des voyages scolaires".

Sous réserve de ces réécritures de forme pour que nous collions au mode d'attribution, ce sera évidemment un avis favorable.

**M. Sylvain GAREL**. - Pas de problème pour accepter ces modifications.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 175 ).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASCO 75).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux suppressions de postes d'enseignants du RASED (13e).**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 18 dans le fascicule, relatif aux suppressions de postes d'enseignants du R.A.S.E.D. dans le 13e arrondissement, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à Mme BECKER, pour une minute.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour la rentrée 2011, 16 nouvelles suppressions de poste sont annoncées pour 60.000 enfants de plus, à Paris, alors que 500 élèves supplémentaires sont attendus dans les écoles maternelles et élémentaires, 77 postes vont être supprimés.

Dans le 13e arrondissement, de nombreux parents du groupe scolaire école publique Espérance et Providence dénoncent depuis plusieurs mois une nouvelle suppression de poste d'enseignante spécialisée rééducatrice qui appartient au réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté.

Affectée sur plusieurs établissements, l'enseignante consacrait une journée par semaine aux deux écoles élémentaires de ce groupe, la maternelle étant laissée de côté depuis la première vague de suppressions de postes spécialisés du R.A.S.E.D. en 2009.

En 2010-2011, cette enseignante a suivi 17 élèves qui avaient des problèmes importants d'adaptation à l'école. Plusieurs parents ont fait part des progrès de leurs enfants et de leur raccrochage à l'école grâce à cette intervention ciblée et spécialisée.

Considérant que la politique de suppressions de postes dans l'Education nationale va à l'encontre des missions de l'école publique d'accueil de tous les enfants sans condition, nous souhaiterions que le Maire de Paris interpelle le Ministre de l'Education nationale afin qu'il revienne sur les suppressions de postes prévues à la rentrée 2011 et soutienne la demande des parents d'élèves du 13e arrondissement de maintien du poste d'enseignant spécialisé du R.A.S.E.D.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup d'avoir respecté si bien votre temps de parole.

La parole est à Mme BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable sur ce vœu qui vient alimenter la litanie des vœux sur ce sujet au gré de nos Conseils depuis les annonces par le Rectorat des suppressions de postes au mois de février.

Evidemment, avis favorable, la vraie difficulté sur ce sujet, c'est que l'on voit bien à quel point la notion même de réseau d'aide est en train d'être foulée au pied par le Ministère de l'Education nationale.

Au-delà même de la vision comptable dont nous avons pu débattre un certain nombre de fois dans cet hémicycle, on voit bien que le discours qui consiste à dire que les enfants qui étaient auparavant suivis par les réseaux doivent être accompagnés pendant les deux heures d'aide personnalisée est une façon de nier la spécificité même des réseaux d'aide et notamment la particularité qui était sur la prévention.

On n'a plus d'outil de prévention, on n'a plus qu'éventuellement des outils qui n'ont d'ailleurs pas grand-chose à faire avec les réseaux d'aide.

Ce sont donc des élèves qui sont souvent confrontés à une double peine, je pense par exemple aux élèves du 67, avenue Bolivar, une école dans le 19e arrondissement où l'on ferme une classe et où, en plus, on ferme un réseau d'aide, un poste de maître "G" je crois.

Ce sont donc des enfants qui seront plus nombreux dans les classes, toujours avec autant de difficultés, mais plus nombreux dans les classes et avec aucun dispositif pour les accompagner et les aider dans la réussite de leur scolarité.

C'est donc un démantèlement vraiment tragique des réseaux d'aide auquel nous sommes en train d'assister depuis de nombreuses années.

Merci donc de votre alerte, nous porterons évidemment (nous l'avons déjà fait) et nous continuerons à porter ces revendications devant le Rectorat et le Ministère de l'Education nationale.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 176).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression d'une classe pour handicapés CLIS à l'école élémentaire Guadeloupe (18e).**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 19 dans le fascicule, relatif à la suppression d'une classe pour personnes handicapées C.L.I.S. à l'école élémentaire Guadeloupe (18e), déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Madame BECKER, vous avez la parole.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

L'école élémentaire Guadeloupe située au 2, rue de la Guadeloupe dans le 18e arrondissement accueille trois C.L.I.S. 4. Elle est considérée comme un pôle d'excellence dans le domaine de l'intégration d'élèves handicapées.

L'implantation de l'équipe enseignante y est remarquable et permet à ces écoles classées Z.E.P. de fonctionner de manière exemplaire. Les enfants handicapés s'intègrent parfaitement à l'ensemble des élèves de l'école.

Le Rectorat de Paris envisage la fermeture d'une des trois C.L.I.S. de cette école, il est question, dans le même temps, d'en ouvrir une au sein de l'école Lancry dans le 18e arrondissement.

Si l'ouverture d'une C.L.I.S. dans le 10e arrondissement peut sembler nécessaire dans la mesure où elle répond à de réels besoins, celle-ci ne doit pas se faire au détriment des élèves handicapés de l'école Guadeloupe.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris interpelle le Ministre de l'Education nationale afin que le projet de fermeture d'une C.L.I.S. de l'école élémentaire Guadeloupe soit abandonné et que des garanties en ce sens soient apportées aux parents et enseignants.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Deux choses.

La première, c'est que ce vœu met en lumière un sujet sur lequel nous sommes, avec Véronique DUBARRY, en alerte depuis quelques mois déjà, à savoir que la politique concernant notamment l'implantation de classes pour accueillir des enfants porteurs de handicaps dans Paris ne répond, ou peut-être répond d'ailleurs à un schéma global et à une volonté politique et administrative, alors que les élus parisiens en sont les derniers informés. Quand je dis "les élus parisiens", ce sont évidemment les élues parisiennes, Véronique DUBARRY et moi-même, mais également les maires d'arrondissement.

Nous sommes tout à fait persuadés, "a contrario", avec les maires d'arrondissement avec lesquels nous avons échangé, que l'ensemble des élus doivent pouvoir être informés pour pouvoir ensuite accompagner un certain nombre de déploiements.

C'est donc la raison pour laquelle Véronique DUBARRY et moi-même avons écrit la semaine dernière au Directeur de l'académie, pour lui demander, sous la forme qui lui siéra, que ce soit un temps particulier du C.D.E.N. ou que ce soit un groupe de travail spécifique, mais que nous puissions avoir avec les élus parisiens un temps d'information sur l'A.S.H. en général et notamment l'implantation d'un certain nombre de classes en particulier, pour que nous puissions être relais, accompagnants, moteurs, y compris d'ailleurs avec un élément qu'il ne faut pas négliger : les maires d'arrondissement ont maintenant la tâche sur leurs I.L. de procéder à un certain nombre de travaux.

Quand on doit accueillir une classe avec un public porteur de handicaps et qu'il faut aménager une école, les maires d'arrondissement doivent pouvoir intégrer ce type de demandes ou d'ajustements dans la programmation des travaux de leurs écoles du premier degré.

Je pense que cette demande est importante et légitime. Pour en avoir discuté avec l'inspecteur d'académie du premier degré, il n'y est absolument pas opposé.

Voilà la première chose que je tenais à dire, cela me paraît un éclairage important sur ce qui a pu présider à votre vœu.

La décision de fermeture de cette C.L.I.S. à l'élémentaire Guadeloupe n'est pas dictée par un besoin d'accueil supplémentaire au sein de cette école, puisque les nouvelles inscriptions relevées en juin montrent qu'elle possède encore 42 places disponibles, elle est donc loin de faire le plein.

"A contrario", sur le 10e arrondissement, en dehors de quelques classes d'A.I.S., on ne trouve qu'une implantation de C.L.I.S., mais, à cette rentrée, l'Académie a souhaité opérer plusieurs transferts de C.L.I.S. Certains ont pu se faire, d'autres non et nous avons vécu un certain nombre d'épisodes dans d'autres arrondissements.

L'argument qui nous est opposé - mais, comme je vous le disais, nous n'y sommes que très peu associés -, c'est qu'il y a un besoin de rééquilibrer territorialement les moyens, ce qui en soi n'est d'ailleurs pas idiot et mériterait d'être étudié, mais, là aussi, nous souhaitons pouvoir être associés.

Je précise que, à Paris, il n'y a pas de tension sur les C.L.I.S. 4 mais plutôt sur les C.L.I.S. 1, c'est là où on nous signale un manque de places et donc c'est un élément qui nécessiterait d'être modifié.

Je ne vous refais pas tout l'argumentaire, nous pourrons échanger après sur la répartition des C.L.I.S. dans Paris et pourquoi on en arrive là. Moi, "a priori", je réserverai un avis favorable à votre vœu, mais en vous demandant d'y intégrer deux modifications, d'abord que l'on rappelle que les besoins sont en C.L.I.S. 1, parce que l'on ne va pas raconter des choses fausses dans les vœux que l'on vote et que, donc, c'est les C.L.I.S. 1 qui nécessitent des moyens supplémentaires du Rectorat et je trouverais pertinent que nous puissions ajouter ce dont je parlais à l'instant avec Véronique DUBARRY, à savoir qu'une concertation renforcée entre le Rectorat, les mairies de Paris comme d'arrondissement, et les équipes pédagogiques puisse être mise en place préalablement à toute modification de l'implantation ou à l'implantation de C.L.I.S. à Paris. Je crois que c'est ce qui nous permettrait d'accompagner autant que possible, avec la connaissance des orientations M.D.P.H. via Véronique DUBARRY et avec la connaissance des projets des équipes pédagogiques de terrain.

Il me semble que si vous acceptiez ces deux modifications, on renforcerait encore le poids du vœu et nous pourrions le voter tous ensemble.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Acceptez-vous, Madame DUBARRY ?

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - Oui.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Très bien.

Explication de vote du côté de l'U.M.P.P.A. ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je voudrais dire deux choses.

D'abord, effectivement, on a parlé en 7e Commission avec Mme BROSSEL de cette idée d'un dialogue renforcé et nous souscrivons à cette proposition ; il faudra voir dans quelles conditions on peut faire cela entre la collectivité et le Rectorat.

Sur le vœu, je vous ai trouvé moins engageante que sur vos précédentes interventions, Madame BROSSEL, parce qu'on ne sait pas très bien qui décide comment entre l'Exécutif et la mairie d'arrondissement.

Le maire du 18e, M. VAILLANT, qui s'est prononcé en défaveur du vœu que vous soutenez, a acté, semble-t-il ou, en tout cas, s'est entretenu de façon assez avancée avec le Rectorat sur ce dispositif et dans les explications que vous nous avez fournies, on ne comprend pas très bien comment s'exerce le dialogue entre l'arrondissement et l'Exécutif, on a l'impression qu'il y a un vrai flottement sur la question et que, finalement, là, vous préférez botter en touche, les explications que vous nous avez fournies n'ont pas été pour le moins très convaincante ; un coup, on parle du 18e, un coup du 10e, etc. et devant cette confusion, on préfère s'abstenir, parce qu'on trouve que, vraiment, sur la forme, votre position ne tient pas la route, et que cela risque de continuer à flotter.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Donc abstention !

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Abstention.

J'ai deux minutes, j'avais presque fini, Monsieur le Maire, mais voilà.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci, je voulais être sûr d'avoir bien compris.

Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 177).

**2011, DJS 304 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Espace Cévennes, l'espace Paris Plaine et le centre Sohane Benziane (15e).**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je voulais vous proposer que l'on termine avec 4 projets de délibération d'un même adjoint, mais je crois que l'on n'y arrivera, malheureusement, pas.

Nous passons donc à l'examen du projet de délibération DJS 304 relatif à l'approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Espace Cévennes, l'espace Paris Plaine et le centre Sohane Benziane (15e).

La parole est à M. MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'abuserai pas des 30 secondes de crédit qu'il me restent.

Je voulais juste prendre la parole sur cette délibération, d'abord pour saluer le travail de ces centres d'animation dans le 15e, qui font un véritable travail de professionnel et avec beaucoup de qualité et, évidemment, les habitants de l'arrondissement ne peuvent que se féliciter, pour connaître les usagers de ces centres d'animation, de ce qui est proposé dans ces centres et qui crée un vrai lien pour les quartiers ; je pense en particulier, évidemment, à la M.J.C. Brancion et aussi à la M.J.C. Frères Voisin, parce que, compte tenu de la réalité de ces quartiers, c'est évidemment très important.

Je tiens également à rappeler que, soutenu et suivi par le maire, Philippe GOUJON, et le député de la circonscription, Jean-François LAMOUR, le 15e s'investit également dans le cadre d'une régie de quartier. Un certain nombre d'interrogations ont été posées à l'Exécutif sur le devenir de cette régie, sur les capacités de fonctionnement et croyez que nous sommes particulièrement attentifs, parce que nous croyons que ces structures renforcent le lien social dans des zones et des quartiers d'arrondissement qui en ont particulièrement besoin. Je tiens encore à saluer le travail de toutes celles et tous ceux qui, au quotidien, se battent pour que les jeunes des quartiers aient des animations de qualité avec des moyens parfois difficiles, mais en tout cas toujours avec ce souci de l'intérêt collectif.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai très bref.

Je m'associe à M. MENGUY pour féliciter l'association actuellement gestionnaire des centres d'animation du 15e pour l'excellent travail qui est réalisé par elle-même.

Il s'agit, dans cette délibération, de relancer le principe de la passation d'une convention de D.S.P. pour la gestion des cinq centres d'animation du 15e.

Je me permettrai simplement une remarque, le maire d'arrondissement a proposé, à mon avis, à juste titre, d'ailleurs, de faire une seule D.S.P. pour l'ensemble des centres d'animation, ce qui, je le crains, ne manquera pas de faire qu'il y aura très peu de candidats, probablement le candidat sortant, mais pour toutes les très grosses D.S.P., on le voit dans l'ensemble des établissements, lorsqu'il y a de très grosses D.S.P., on a du mal à trouver beaucoup de candidats, ce qui permettrait une plus grande émulation et une plus grande concurrence.

Cela dit, cela paraîtrait logique que nous fassions une seule D.S.P. dans le 15e arrondissement et je m'associe aux félicitations qui viennent d'être adressées à l'association actuellement gestionnaire.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 304.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DJS 304).

**2011, DJS 375 - Subvention (10.000 euros) à l' Union Nationale des Lycéens 75 Section de Paris (20e).**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - On me dit que Mme DREYFUSS a dû quitter l'hémicycle ; nous passons donc à l'examen du projet de délibération DJS 375 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'Union nationale des lycéens 75 Section de Paris (20e).

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Vous nous proposez aujourd'hui, comme les années précédentes, de voter une subvention à l'Union nationale lycéenne pour un montant de 10.000 euros. L'Union nationale lycéenne a été fondée en mars 1994, dans la foulée de la mobilisation anti-C.P.E., à l'initiative de Benoît HAMON, qui, je ne vous l'apprendrai pas, est porte-parole du Parti Socialiste.

Je ne détaillerai pas les carrières successives qui ont été faites ultérieurement au sein du Parti Socialiste par des membres de l'U.N.L.

Je sais également que l'U.N.L. a des liens d'amitié profonds avec l'U.N.E.F., ce que je ne conteste pas du tout, parce qu'il est tout à fait normal que des corps associatifs accompagnent les partis politiques.

Il est tout à fait normal également que les partis de Gauche, comme les partis du centre et de Droite, soient accompagnés d'une vie associative périphérique dans différents domaines. C'est un peu ce que l'on reproche à la démocratie française depuis de nombreuses années, les corps associatifs ont vu leur importance diminuer.

Seulement, ce que je regrette un peu, et c'est la troisième fois que j'interviens sur ce dossier, c'est encore d'allouer cette année à L'U.N.L. 10.000 euros pour quelques dizaines d'adhérents sur un territoire parisien de plus de 60.000 lycéens.

Je souhaiterais qu'une telle aide soit accordée à toutes les associations de lycéens, un petit peu comme le fait l'Etat. Par exemple, le ministère a mis sur pied une délégation nationale à la vie lycéenne, à laquelle il faut rendre hommage. Elle traite tous les élus lycéens et toutes les organisations lycéennes sur un pied d'égalité. Le délégué national à la vie lycéenne, Mathieu MARAINE, fait un excellent travail.

C'est un peu ce que je souhaiterais, Monsieur JULLIARD, c'est qu'en ce qui concerne cette aide aux lycéens, elle soit faite tous azimuts et pas uniquement en fonction de vos amitiés.

Chaque fois - cela fait, je crois, la troisième fois que j'interviens là-dessus -, je ne conteste pas le soutien à ces associations, même si elles sont proches des partis politiques, mais je souhaite qu'il y ait quand même un partage entre l'ensemble des associations de lycéens, qui, d'ailleurs, connaissant la mairie, je crois, ne vous demandent même pas les subventions, mais ce serait peut-être à vous de prendre l'initiative en ce sens.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. JULLIARD, en quelques instants, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Très brièvement, puisque, comme le soulignait à l'instant M. POZZO di BORGO, c'est effectivement un débat que nous avons tous les ans.

C'est la troisième année que nous proposons d'attribuer cette subvention sur projet à l'U.N.L. de 10.000 euros, somme qui est stable d'ailleurs depuis 2009.

Vous avez rappelé l'objectif de cette subvention. Il ne s'agit pas d'une subvention de fonctionnement, mais bien d'une subvention sur projet, puisque l'U.N.L. propose, en soutien à l'engagement citoyen des jeunes, et notamment dans la vie de leur établissement, un week-end de formation, en l'occurrence les 5 et 6 novembre prochains, pour les élus aux instances de démocratie lycéenne.

J'ai, d'ores et déjà, dit à plusieurs reprises que la Mairie de Paris était ouverte pour étudier l'ensemble des dossiers analogues qui pourraient être présentés par d'autres organisations de jeunesse, en l'occurrence lycéennes ; nous y sommes tout à fait favorables.

Vous avez raison de signaler d'ailleurs que, même si, pour l'essentiel, et heureusement, nous nous limitons aux projets qui nous sont proposés, nous n'allons pas nous-mêmes chercher des associations et organisations qui pourraient nous faire des propositions.

Cela dit, j'en ai moi-même d'ores et déjà parlé au délégué à la vie lycéenne, que vous avez mentionné tout à l'heure, en lui disant que nous souhaitions effectivement avoir des relations avec l'ensemble des organisations, si possible représentatives, notamment au sein du Conseil académique de la vie lycéenne.

D'ailleurs, au sein de ce Conseil, nous avons fait passer une communication pour bien insister sur le fait que nous souhaitions avoir des relations avec l'ensemble des organisations de jeunesse.

Je termine en disant qu'évidemment ces événements sont évalués. L'année dernière, il y a eu un peu plus de 600 participants lors de ce week-end. J'espère que ce sera aussi bon cette année.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 375.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 375).

**2011, DJS 387 - Lancement d'un marché selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour assurer la gestion du centre d'animation Goscinny, Paris (13e).**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Il reste un projet de délibération concernant l'adjoint Bruno JULLIARD, si vous en êtes d'accord. Que les intervenants soient concis, cela permet aux Conseillers et aux Conseillères de Paris de ne pas attendre pour intervenir jusqu'au milieu de l'après-midi.

Tout le monde est d'accord ?

Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 387 relatif au lancement d'un marché selon la procédure de l'article 30 du Code des marchés publics pour assurer la gestion du centre d'animation Goscinny (13e).

La parole est d'abord à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Monsieur le Maire, je vous remercie. C'est en tant qu'élue du 13e arrondissement que je voulais m'exprimer sur cette délibération.

Quand j'ai découvert que l'association "Macaq Troubadours" avait emporté le marché de l'animation du centre d'animation et de loisirs Masséna, qui a été désormais rebaptisé Goscinny, j'ai immédiatement écrit à mon maire d'arrondissement, Jérôme COUMET, pour lui faire part de mes interrogations quant à la probité de cette association plus connue pour sa politisation et ses pratiques surprenantes que pour son savoir-faire en matière d'animation.

Elle a déjà été la cause de polémiques dans le 2e et dans le 17e arrondissements. Ce choix ne me disait donc rien de bon. Je ne m'étais malheureusement pas trompée en exprimant ces doutes, puisque nous avons appris lors du dernier Conseil de Paris que le contrat était annulé dans des circonstances que vous savez.

Tout ceci a des conséquences pour le 13e : retarder la bonne marche de cet équipement tant attendu par les habitants du quartier. C'est bien évidemment fort dommage et j'espère que ce type d'incident ne se répétera jamais.

Il nous faut ouvrir les yeux sur les pratiques de certaines associations, à commencer par celles qui sont à l'origine d'incidents en série. J'en resterai là pour l'instant mais les habitants du 13e arrondissement avaient bien le droit à cette mise au point.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Madame.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

**M. Jérôme DUBUS**. - Mes chers collègues, cette délibération pourrait avoir un contenu purement local, c'est-à-dire ne pas franchir les frontières du 13e arrondissement, s'il ne s'agissait de la suite d'événements graves, qui concernent une fois de plus l'association "Macaq Troubadours".

Depuis le début de l'année, sans doute un peu tard quand on connaît bien le fonctionnement de cette association, "Macaq" défraye la chronique. Non pas pour ses actions citoyennes au service de la population, mais bien parce qu'elle se place dans l'illégalité.

Nous avons d'abord eu, en effet, droit à l'affaire du 24, rue de la Banque, dans le 3e arrondissement, qui m'a amené au mois de février dernier à poser un certain nombre de questions sur les agissements de cette association à Bertrand DELANOË.

Si les "Macaq" ont bien rendu les clefs du 24, il n'y a eu à ce jour aucune suite judiciaire, alors que "Paris Habitat" a subi un préjudice. L'argent issu de la sous-location illégale a-t-il été rendu ? Bien sûr que non. Qu'attend le propriétaire pour engager une action ?

Et voilà que le jeudi 16 juin éclate la deuxième affaire : celle du centre Goscinny. Candidat avec deux autres associations à la gestion de ce centre, les "Macaq" l'ont emporté en proposant une offre de 1,99 million d'euros, exactement le prix qu'en attendait la Ville, alors que les deux autres réponses oscillaient entre 2,5 millions et 3,5 millions d'euros.

Cherchez l'erreur ! Curieux, quand on sait qu'il s'agissait de la première réponse à ce type d'appel d'offres de la part de "Macaq". Bizarre quand on sait que les deux autres candidats avaient une vraie expérience de gestion sur ce type de centre à faire valoir.

Moins étrange quand on connaît la suite de l'histoire. Un prix de revient envoyé en toute bonne foi, dixit M. JULLIARD, aux "Macaq" par une des ses collaboratrices. Une bonne foi entre bons amis. C'est vrai que cela ne peut pas faire de mal, ni aux uns ni aux autres, mais de grâce ne venez plus nous donner des leçons de transparence.

Certes, le marché a été résilié en catastrophe pour éviter le scandale et les suites judiciaires. On a fait sauter un lampiste, ou plus ou moins une lampiste, mais tout est loin d'être réglé.

Tout d'abord, et c'est l'objet de cette délibération, le centre Goscinny, attendu par les habitants, ne pourra pas ouvrir ses portes en temps et en heure. Un préjudice de plus pour la population de la part d'une association qui prétend mener des actions citoyennes.

Deuxièmement, "Macaq" avait déjà investi le centre, comme s'il lui appartenait. Ne devaient-ils pas organiser, je cite les "Macaq" : "Les dix ans de la résistance associative de "Macaq" le 25 juin", comme le précise l'invitation : "dans notre nouveau centre d'animation, René Goscinny" ?

Ils nous ont épargné un anniversaire le 18 juin, c'était déjà cela. Mais de quel droit "Macaq" envisageait-il d'utiliser ces locaux publics à titre personnel et avec quelle autorisation ?

Troisièmement, conformément aux conditions du marché, "Macaq" a été rémunérée depuis le 1er janvier 2011 pour l'animation et la gestion du centre sur un forfait d'environ 20.000 euros par mois, soit 120.000 euros sur six mois.

La prestation prévoyait la mise à disposition de quatre personnes équivalents temps plein. Cette prestation a-t-elle été effectivement réalisée alors que le centre n'était même pas ouvert ?

Je souhaite que, sur ces trois questions, toute la lumière soit faite par la mise en place d'un audit financier de la gestion de ce centre entre le 1er janvier 2011 et le 30 juin 2011.

Bertrand DELANOË nous invitait samedi "à remettre de la morale dans la vie publique", je le cite.

Avec les "Macaq", nous avons un cas pratique intéressant et j'invite M. DELANOË et M. JULLIARD à mettre immédiatement leurs actes en conformité avec leurs propos.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

C'est un nouvel épisode d'un mauvais film auquel nous sommes appelés à débattre aujourd'hui sur le centre d'animation Goscinny du 13e arrondissement.

Mes collègues l'ont déjà dit, c'est la suite de nombreuses péripéties qui concernent à chaque fois, encore une fois, encore et toujours, l'association des "Macaq Troubadours".

C'est le film de mise en garde de l'Opposition à l'attention du Maire de Paris et de son adjoint Bruno JULLIARD sur la façon dont cette association travaille et sur les dérives potentielles, les risques que la Ville encoure et, par effet d'impact, les Parisiennes, les Parisiens et surtout la jeunesse parisienne.

Nous y sommes, mes chers collègues, la jeunesse du 13e arrondissement pâtit directement d'une véritable dérive et d'une véritable malveillance de certaines et de certains à l'égard de cette jeunesse parisienne et de cette jeunesse du 13e, qui a vraiment besoin d'un centre d'animation.

Les conséquences sont directes, l'ouverture du centre est encore une fois décalée. Trop de temps a été perdu pour la jeunesse du 13e arrondissement, parce qu'une association n'a pas travaillé avec sérieux et dans la légalité et parce que certaines ou certains n'ont pas su respecter les règles.

Nous vous avions déjà alerté sur cette question et nous vous avons posé des questions claires, Monsieur JULLIARD, lors du dernier Conseil de Paris.

Qu'en est-il de la procédure ? Nous le voyons encore une fois, en catastrophe, la Ville de Paris décide de mettre des pansements et des rustines là où elle le peut, mais je vous le dis, Monsieur JULLIARD, l'Exécutif ne trompe personne, ni l'Opposition ni la jeunesse parisienne.

Qu'en est-il également des suites et des procédures prévues à l'encontre de la personne qui a donné ou qui aurait donné les informations essentielles à "Macaq" pour obtenir le marché ?

Les fonctionnaires de la Ville sont des agents de qualité qui font un travail de premier plan et je crois qu'un tel événement, malheureusement, pourrait jeter le discrédit sur la qualité de leur travail.

Ce n'est pas notre conviction, nous avons la conviction que c'est un travail exemplaire qui est fait au quotidien pour la jeunesse parisienne, il ne faudrait pas qu'un tel incident vienne de nouveau jeter le doute sur ce qu'ils font pour la jeunesse parisienne.

Enfin, quand pourrons-nous avoir pour le 13e arrondissement un centre d'animation géré par une association de qualité ?

Monsieur JULLIARD, vous disiez vous-même en Conseil de Paris, sur "Macaq Troubadours", pour le 13e arrondissement, que vous vous portiez garant de la transparence de la procédure, des faits qui étaient évoqués et finalement de cette association.

Les faits vous ont donné tort, Monsieur JULLIARD, et les faits ont donné tort au Maire de Paris et à l'Exécutif de soutenir de telles structures parce que, finalement, rien n'est fait dans les règles, rien n'est fait pour la jeunesse parisienne et on peut encore une fois se poser des questions sur cette notion de transparence que de telles structures mettent en avant en donnant des leçons à tout le monde.

C'est aujourd'hui la fin des leçons pour chacun sur la transparence.

Prenez vos responsabilités, nous prendrons les nôtres. Nous suivrons cette affaire, comme l'ont dit mes collègues, avec beaucoup d'attention. Nous continuerons à vous mettre en garde sur les risques, sur les éventuelles dérives parce que nous ne voulons pas, et je le maintien ici, nous ne voulons pas que ces dérives arrivent de nouveau. Nous voulons que le 13e et tout Paris puissent bénéficier de centres d'animation de la même qualité que les autres, et je parle aussi du 15e. Et une fois pour toutes, comme l'a dit François HOLLANDE ce week-end, cela suffit !

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur JULLIARD, vous qui détestez la jeunesse, on vous écoute !

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Dans les trois interventions qui viennent d'avoir lieu, il y a deux sujets différents. Il y a à la fois la délibération et la passation une nouvelle fois... enfin, le lancement une nouvelle fois d'un marché de prestations de services selon l'article 30, et puis il y a la question particulière de l'association "Macaq". Les deux sujets sont légèrement distincts.

Je commencerai par la question de la passation du marché.

Je reconnais que c'est un fait qui est tout à fait regrettable, puisque nous allons accuser un retard dans l'ouverture du centre d'animation Goscinny, je l'espère, qui n'excédera pas cinq mois, en raison de la nécessité de repasser un marché.

Mais si aujourd'hui cette délibération vous est une nouvelle fois soumise, c'est justement parce que nous avons une exigence de transparence totale.

Le Maire de Paris a pris connaissance d'une irrégularité dans la procédure de passation du marché, conduisant à une rupture d'égalité entre les candidats, cette erreur intervenant après plusieurs autres dans les circuits d'information de la Ville, mais en l'occurrence sur ce point-là, "Macaq" n'y est pas pour grand-chose. L'erreur provient bien de nous et je ne peux pas faire mieux que vous dire que nous assumons cette erreur.

Le Maire a donc décidé de procéder unilatéralement à la résiliation de ce même marché pour motif d'intérêt général. Cela a été fait le 18 juin et j'ai d'ores et déjà eu l'occasion d'en parler dans cette même enceinte.

Le Maire a également décidé, au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, d'en informer le procureur de la République afin que celui-ci puisse se prononcer sur toute qualification éventuelle.

Voilà où nous en sommes de la procédure. Le procureur en a été informé.

Je vous invite tout de même - et je vous en sais soucieux, vous l'avez dit - à ne pas jeter le discrédit sur l'administration et sur l'ensemble des agents de la Ville. Je vous invite tout de même à utiliser la suspicion avec retenue parce que je n'ai absolument aucun doute, y compris en ayant quelques éléments du dossier, sur le fait que la bonne foi sera très rapidement prouvée, tant par la Commission disciplinaire de la Ville qu'également par les services du Parquet et du procureur. Je ne doute pas que vous saurez, à ce moment-là, souligner, je le souhaite, la bonne foi de la personne en question.

La publicité du nouveau marché aura lieu le 16 août. J'espère que nous pourrons le passer en Conseil de Paris les 12, 13 et 14 décembre prochain, pour que l'ouverture intervienne le plus rapidement possible.

Sur les prestations qui ont d'ores et déjà eu lieu, le centre d'animation ne devait pas être ouvert les six premiers mois de l'année. Il y a une période, comme pour tous les nouveaux centres d'animation, de préfiguration. L'association gestionnaire, qui était à ce moment-là "Macaq", a réalisé des opérations, notamment le recrutement, effectivement, de 4 E.T.P. dans cette période de préfiguration qui est parfaitement évaluée, tant par la Ville que, surtout, par le maire du 13e arrondissement, qui était très soucieux que cette préfiguration se passe dans les meilleures conditions possibles.

J'ai d'ailleurs demandé au service juridique et à la Direction de la Jeunesse et des Sports, que le sort de ces quatre salariés ne soit pas suspendu à cette erreur qui provient de la Ville et qu'ils puissent bien être repris par les gestionnaires qui pourront, par ailleurs, ensuite remporter ce marché-là.

Il y aura donc une évaluation par la Ville des prestations réalisées par "Macaq". Si vous souhaitez qu'elle vous soit rendue publique, je le ferai avec plaisir.

Enfin, dernier mot : concernant l'association "Macaq", vous avez vous-mêmes demandé, nous l'avions d'ores et déjà lancé, mais nous nous retrouvions sur ce point, nous avons donc demandé un rapport à l'Inspection générale le 3 février dernier. Ce rapport de l'Inspection générale sera rendu public en ligne le 15 septembre prochain. Je ne doute pas que le 15 septembre, vous vous rendrez sur le site de la Ville. Sinon, je vous le ferai parvenir avec plaisir par mail.

Nous avons suspendu l'ensemble des subventions à l'association "Macaq" jusqu'au rendu de ce rapport de l'Inspection générale, ce qui n'est, par exemple, pas le cas de l'Etat qui contribue d'attribuer 80.000 euros de subvention annuelle à "Macaq", ce qui, je crois, n'en fait pas une association trop politisée pour être subventionnée.

Nous aurons donc l'occasion de revenir sur les activités de "Macaq", en toute transparence une nouvelle fois, puisque le rapport de l'Inspection générale sera rendu public mi-septembre.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 387.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DJS 387).

**Dépôt de questions d'actualité.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que nous sommes saisis de 6 questions d'actualité.

La première question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. est adressée à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. Elle est relative à l'échec de la vidéosurveillance et à la nécessité de surseoir à la participation financière de la Ville au plan "1000 caméras". Elle est ainsi rédigée :

"La Cour des comptes, institution indépendante chargée de la régularité et de la bonne affectation des deniers publics vient de rendre un rapport sur l'organisation des forces de sécurité.

Les résultats de son étude démontrent l'échec de la politique de sécurité menée en France depuis 2002. Ils pointent le manque criant d'efficacité des techniques de surveillance et les problèmes que posent les désengagements en moyens humains affectés à la sécurité des biens et des personnes.

Malgré les arguments et les faits établis, le Ministre de l'Intérieur a qualifié le rapport des magistrats de "tract du PS", ce qui n'est pas infamant mais n'est pas très respectueux du travail de cette institution majeure de notre République.

Dans son rapport - et pour aborder la question sous l'angle parisien - la Cour souligne notamment le "faible taux de présence sur la voie publique" des policiers associés au "développement rapide mais coûteux" de la vidéosurveillance.

Alors que nous nous apprêtons à prêter main forte au Ministère de l'Intérieur qui prévoit l'installation de 1.000 caméras de vidéosurveillance supplémentaires sur le territoire parisien, les rapporteurs assurent que : "Le recours croissant à la vidéosurveillance de la voie publique ne peut se substituer à l'action des forces de sécurité étatiques".

Ils indiquent par ailleurs que les différentes études conduites à l'étranger, notamment au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Australie, ne démontrent pas l'efficacité de la vidéosurveillance. Et que la France se caractérise par la quasi-absence d'enquête concluante sur le sujet.

Or Paris a fait le choix d'accompagner ce projet gouvernemental de 1.000 caméras à Paris alors même que notre collectivité connaît des difficultés financières et que l'Etat est toujours endetté à l'égard de notre ville car ne s'acquittant pas de ce qu'il doit pour le R.S.A. et l'A.P.A.

Le coût global d'installation, d'exploitation et de renouvellement des caméras à Paris pour une période de 15 ans est estimé à environ 250 à 300 millions d'euros. La Ville participe financièrement à cette opération à hauteur de cinq millions d'euros de subvention d'équipement. De plus, Paris a accepté l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public estimée à 57 millions d'euros sur 15 ans et prend en charge des travaux de voirie pour un montant évalué à 25 millions d'euros.

Aussi, compte tenu des éléments mis en lumière par la Cour des comptes, les éluEs E.E.L.V.A. souhaitent demander au Maire de Paris s'il ne pense pas qu'il serait opportun de revoir l'aide que la Ville apporte au projet du Ministère de l'Intérieur. Et au Préfet de police s'il compte réorienter son action dans le but de mettre en œuvre une politique de sécurité efficace, en affectant plus de moyens humains à la sécurité des Parisiens et en renonçant à son projet d'implantation de caméras sur l'espace public."

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris et concerne "la disparition de l'Educations prioritaire."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris est relative au "dispositif d'accueil des migrants tunisiens."

La quatrième question d'actualité émane du groupe Centre et Indépendants. Elle est ainsi libellée : "L'avenir de l'Hôtel de la Marine."

La cinquième question d'actualité est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et concerne la "rentrée scolaire 2011 à Paris et le contexte général de délabrement du service public de l'éducation nationale."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Préfet de police, est relative à "la sécurité dans le Sud du 14e arrondissement suite à différents faits divers ces dernières semaines."

La séance est donc suspendue. Nous nous retrouverons à 14 heures 45.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes , sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

**Examen des questions d'actualité.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, nous entamons la séance des questions d'actualités.

**I - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'échec de la vidéosurveillance et à la nécessité de surseoir à la participation financière de la Ville au plan 1.000 caméras.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - D'abord, nous passons à la question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La Cour des Comptes, institution indépendante chargée de la régularité et de la bonne affectation des deniers publics, vient de rendre un rapport sur l'organisation des forces de sécurité.

Les résultats de son étude démontrent l'échec de la politique de sécurité menée en France depuis 2002. Ils pointent le manque criant d'efficacité des technologies de surveillance et les problèmes que posent les désengagements en moyens humains affectés à la sécurité des biens et des personnes.

Malgré les arguments et les faits établis, le Ministre de l'Intérieur a qualifié le rapport des magistrats de "tract du P.S.", ce qui n'est pas infâmant mais n'est ni juste, ni très respectueux du travail de cette institution majeure de notre République.

Alors que nous nous apprêtons à prêter main forte au Ministère de l'Intérieur, qui prévoit d'installer mille caméras de vidéosurveillance supplémentaires sur le territoire parisien, les magistrats de la Cour soulignent le faible taux de présence sur la voie publique des policiers associés au "développement rapide mais coûteux de la vidéosurveillance", et précisent que "le recours croissant à la vidéosurveillance de la voie publique ne peut se substituer à l'action des forces de sécurité étatiques".

Ils indiquent que les différentes études conduites à l'étranger, notamment au Royaume-Uni, aux États-unis et en Australie ne démontrent pas l'efficacité de la vidéosurveillance, et que la France se caractérise par la quasi-absence d'enquête concluante sur le sujet.

Or, notre collectivité a fait le choix d'accompagner le projet gouvernemental de vidéosurveillance à hauteur de 5 millions d'euros de subventions d'équipement. Elle a de plus accepté l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public estimée à 57 millions d'euros sur 15 ans, et prend en charge des travaux de voirie pour un montant évalué à 25 millions d'euros.

Pourtant, comme cela a été rappelé ce matin lors du débat budgétaire, notre collectivité connaît des difficultés financières. L'État est toujours endetté à l'égard de notre ville et département, car ne s'acquittant pas de ce qu'il doit pour le R.S.A. et la prestation autonomie.

De plus, la suppression de la taxe professionnelle n'est pas intégralement compensée et se traduit par une diminution des recettes de l'ordre de 15 millions d'euros, si j'ai bien écouté ce que disait M. GAUDILLÈRE ce matin.

Aussi, compte tenu des éléments d'analyse de la Cour des Comptes, qui met en lumière l'inefficacité de la dépense publique en matière de vidéosurveillance, les élus E.E.L.V.A. demandent au Maire de Paris s'il ne pense pas qu'il serait opportun de revoir l'aide que la Ville apporte au projet "mille caméras à Paris", et au Préfet s'il compte réorienter son action dans le but de mettre en œuvre une politique de sécurité efficace en affectant plus de moyens humains à la sécurité des Parisiens et en renonçant à son projet d'implantation de caméras sur l'espace public.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, chers collègues, j'ai lu comme vous avec beaucoup d'attention le rapport de la Cour des Comptes, institution indépendante qui a fourni un travail remarquable et collégial dans son rapport, et qui traite notamment de la vidéosurveillance, soulignant son inefficacité si elle n'est pas accompagnée de moyens humains.

S'agissant du plan de vidéoprotection pour Paris, il est légitime qu'il suscite un certain nombre de questions auxquelles je vais essayer de vous apporter quelques réponses en tant qu'adjointe au maire de Paris.

Je vous rappelle que la Ville de Paris finance le projet à hauteur d'une subvention directe de 5 millions d'euros.

Il s'agit d'une contribution financière à l'investissement qui prend en charge une partie des travaux de génie civil de raccordement des caméras au réseau de la Préfecture de police, et non 25 millions d'euros de travaux, tel que vous l'indiquez.

En plus, en effet, il y a une exonération annuelle de taxe pour le passage des flux de fibre optique dans les égouts.

En contrepartie, la Ville de Paris accédera dans la limite de 20 % à celles des caméras qui seront utiles à ses missions propres, comme la circulation.

Pour résumer, le financement lui-même de la Ville de Paris est lié à des utilisations propres et utiles à la collectivité parisienne.

S'agissant des effectifs, je vous rappelle que le Maire de Paris a conditionné l'approbation du plan "mille caméras" au maintien des effectifs policiers dans la Capitale.

Vous le verrez : l'Exécutif déposera un vœu en ce sens lors de la 5e Commission demain, faisant aussi référence au rapport de la Cour des Comptes. Bien entendu, si cette condition n'était plus remplie, nous nous engageons à en tirer les conséquences.

Par ailleurs, je soutiens évidemment la préconisation de la Cour des Comptes d'engager une évaluation de l'efficacité de la vidéosurveillance de voie publique selon une méthode rigoureuse, avec le concours de chercheurs et d'experts reconnus.

Enfin, permettez-moi d'ajouter que je ne crois pas que les caméras remplaceront la présence humaine. Il ne s'agit pas de l'alpha et de l'oméga d'une politique de sécurité, mais bien d'un outil complémentaire utile à mon avis si et seulement si il est couplé avec les forces de police présentes dans la rue, et en nombre suffisant.

Au final, la caméra ne remplace pas l'homme : sans lui, elle est aveugle !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Très bien, et brièvement !

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers, Monsieur BOUTAULT, d'abord avant de répondre sur la vidéosurveillance puisque vous avez évoqué le rapport de la Cour des Comptes, je souhaite dans cette affaire être le plus objectif possible et respecter toutes les institutions, y compris d'ailleurs si vous voulez bien respecter la Préfecture de police.

Je tiendrai à la disposition des élus de cette assemblée les statistiques de la délinquance qui, à mon avis ne permettent pas de dire que la politique conduite depuis quelques années est un échec.

C'est tout à fait invraisemblable de dire des choses pareilles. Je parle de Paris, cher Monsieur BOUTAULT !

A Paris, la délinquance entre 2001 et 2002 a baissé de 23 % et j'ai une excellente nouvelle pour les élus de Paris : l'année dernière, alors que nous étions sans doute dans une phase où il fallait retrouver des moyens nouveaux de travailler, nous avons connu une augmentation de 1%, mais sur le premier semestre de cette année, la délinquance a baissé de 2 % par rapport au premier semestre de l'année dernière et, ce qui est très important, les violences aux personnes, que l'on signale toujours comme étant la difficulté, sont en baisse de 8 %.

J'ai fait un tableau complet, chacun s'y retrouvera, je ne souhaite pas le commenter, sur l'évolution de la délinquance.

Je rappelle également, parce que c'est, après tout, la seule chose que l'on devrait citer, que le taux d'élucidation qui était de 16 % se situe dorénavant aux alentours de 39 %.

Si cette situation est ce que je viens de décrire, c'est également, pour nous, l'objet de recherches pour faire en sorte que l'on soit plus efficace et parmi ces moyens plus efficaces, il y a sans nul doute la vidéoprotection, car, et j'en viens à la réponse précise à votre question, Monsieur le conseiller, vous avez probablement, cela a été le cas, j'ai l'impression, lu de façon assez audacieuse, voire partielle, le rapport de la Cour des comptes et moi, je vais vous citer le rapport de la Cour des comptes, puisqu'il est dit, je cite, que "le recours croissant à la vidéosurveillance de la voie publique ne peut se substituer à l'action des forces de sécurité étatiques, il s'y ajoute".

Telle est la citation complète de la conclusion du récent rapport de la Cour des comptes.

Le rapport appelle à renforcer l'usage opérationnel des images pour justifier l'investissement et les coûts de fonctionnement et à améliorer l'évaluation de l'impact de la vidéosurveillance. Cette conception du recours à la vidéoprotection comme auxiliaire policier intégré dans une chaîne opérationnelle qui va des agents déployés sur le terrain jusqu'au pilotage en temps réel par les états-majors, ne doit en rien vous surprendre, car ce sont les propos que j'ai toujours tenus devant vous, depuis deux ans, depuis trois ans, puisque, même lors de mon arrivée en 2007, j'ai signalé que j'étais surpris de la faiblesse du dispositif de vidéosurveillance existant à Paris.

Nous n'avons jamais tenu d'autres propos et tout particulièrement, je vous y renvoie, lors de ma communication du 23 novembre 2009.

La vidéoprotection n'est pas destinée à se substituer aux fonctionnaires de police, mais vise à les rendre plus efficaces dans leur action au service de nos concitoyens.

Je renvoie, et c'est là où je vais vous citer l'intégralité du rapport, au développement consacré, page 137 du rapport, aux apports concrets de l'image pour la conduite des missions policières.

"Les responsables locaux, je cite, de la police ou de la gendarmerie nationale sont particulièrement intéressés par le développement de la vidéosurveillance de voie publique qui peut les aider à piloter l'action des unités chargées des opérations judiciaires ; par exemple, pour la répression du trafic de stupéfiants, les caméras permettent la filature de suspects ou d'auteurs d'infraction en flagrant délit ou en fuite. Il est parfois possible de suivre l'itinéraire d'un délinquant depuis la commission des faits jusqu'à son arrestation.

La vidéosurveillance - je cite toujours - est aussi employée en soutien aux opérations de service d'ordre ou de maintien de l'ordre. Elle fournit un important appui opérationnel pour l'encadrement des manifestations et rassemblements publics de grande ampleur, elle permet aux responsables de police nationale d'avoir une vision d'ensemble pour, par exemple, traiter les incidents éventuels en queue de cortège en complément des informations transmises par radio.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, la vidéosurveillance est devenue, pour les services d'enquête de la police, un outil d'investigation judiciaire à usage fréquent".

Voilà ce qui est écrit dans le rapport de la Cour des comptes. J'ajoute, s'agissant de Paris, pour ne pas reprendre toute la communication que j'avais faite en son temps, que nous avons également eu la demande de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui souhaite avoir un report des images pour mieux calibrer ses interventions.

Voilà pour l'utilité avérée de la vidéoprotection telle qu'elle est présentée par la Cour des comptes. S'agissant de l'évaluation, il s'agit aussi d'un enjeu dont nous sommes tout à fait conscients et c'est la raison pour laquelle, dans la convention que nous avons passée avec M. le Maire de Paris, j'ai demandé aux services de police de renseigner un logiciel qui centralisera l'usage de la vidéo.

Il sera déployé à la rentrée, soit avant l'entrée en vigueur de la première tranche de caméras, à hauteur de 25 % des caméras d'ici la fin de l'année.

Donc si avant-hier, mais je pourrais énoncer affaire après affaire, on a interpellé le garçon qui a sauvagement agressé un fonctionnaire de police qui protégeait, à Barbès, un de nos concitoyens, c'est grâce à la vidéo que ce garçon a été traduit devant la justice.

Les affaires sont très nombreuses. Le Ministre de l'Intérieur s'est rendu la semaine dernière dans une bijouterie du 3e arrondissement, M. le Maire AIDENBAUM était là et c'est grâce à la vidéo que, dans la journée, nous avons pu procéder à des interpellations.

Je crois, aujourd'hui, avec la mesure habituelle, parce que ce n'est pas, sans doute, la panacée, que c'est un instrument dont on se servira et qui nous permettra de lutter plus efficacement contre la délinquance.

La dernière chose que je voulais dire, Monsieur le conseiller, comme je l'ai dit déjà à plusieurs reprises, c'est que je me tiens à disposition des élus, et tout particulièrement de vous-même et de votre groupe, pour vous présenter, à la Préfecture de police et, depuis ce matin, aux Halles - Châtelet, notre nouveau dispositif de pilotage des patrouilles par rapport à l'utilisation de la vidéosurveillance, car il ne faut pas simplement qu'on soit convaincu en interne de l'intérêt de la vidéo, il faut également que nous en fassions la promotion et la pédagogie et je suis sûr que lorsque, puisque c'est une proposition que je renouvelle, vous aurez fait le déplacement, soit vers la Préfecture de police, soit sur un des sites, puisqu'à l'heure actuelle le P.V.P.P. dont on parle n'existe pas, mais, en revanche, nous avons le report des 11.500 caméras de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. Vous êtes cordialement invités à voir ce dispositif.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Monsieur BOUTAULT, voulez-vous ajouter quelque chose ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Un petit mot très rapide, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, puisque j'ai bien entendu que la vidéosurveillance s'ajoute aux effectifs déployés sur le terrain, Monsieur le Préfet, je vous indique que la baisse des effectifs dans les commissariats d'arrondissement, pas seulement le 2e, n'est pas conforme à ce que vous annoncez et ce que fustige le rapport de la Cour des comptes, c'est justement le manque de moyens humains au regard du coût financier des technologies qu'on implante en substitution, et c'est ce que nous vivons à Paris avec de moins en moins d'effectifs sur le terrain.

Je voulais en témoigner.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Sur ce sujet, j'ai adressé à M. le Préfet de police une lettre et il nous fera le point très complètement des effectifs, mais, Monsieur BOUTAULT, si je peux me permettre, vous semblez dire, selon le moment où vous intervenez, prenant appui sur le rapport de la Cour des comptes, qu'avec le maintien des effectifs, la vidéoprotection deviendrait un complément utile…

J'ai le droit de penser quelque chose, Monsieur GAREL ?

… et je vous fais remarquer que j'assume totalement la vidéoprotection en complément, d'ailleurs, comme la Cour des comptes le dit, parce que vous vous appuyez sur le rapport de la Cour des comptes, mais, d'une certaine manière, le rapport de la Cour des comptes nous donne raison, c'est-à-dire que là où c'est un complément utile du travail des effectifs sur le terrain, alors, c'est considéré comme une bonne mesure.

Vous avez bien le droit d'être contre, cela, je le respecte, mais il faut, dans l'argumentation, être clair, tous.

**II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la disparition de l'éducation prioritaire.**

Je donne la parole à Mme BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les suppressions de postes massives à l'Education nationale se poursuivent, 66.400 depuis le début du quinquennat de Nicolas SARKOZY dans une logique de mépris du Gouvernement pour l'école publique, garante de l'égalité d'accès au savoir et à la culture, quels que soient son origine ou son lieu d'habitation.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2011, 16.000 nouvelles suppressions de postes sont annoncées à l'échelle nationale pour 60.000 élèves supplémentaires attendus.

A Paris, ce sont 77 postes supprimés dans les écoles maternelles et élémentaires, alors que 600 enfants de plus sont attendus sur les bancs de l'école primaire, et force est de constater que les premiers touchés par ces mesures d'économie à courte vue sont les élèves et les familles les plus en difficulté. Ainsi, les enseignants des réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté, plus connus sous le nom de R.A.S.E.D., voient une nouvelle fois leurs effectifs sabrés, les enseignants de ces réseaux prolongent les actions d'enseignement à travers des aides pédagogiques, rééducatives ou psychologiques, destinées aux élèves présentant des difficultés particulières, mais depuis plusieurs années, les enseignants des R.A.S.E.D. servent de variable d'ajustement pour minimiser les fermetures de classe.

En juin 2009, sur 420 postes d'enseignant du R.A.S.E.D. à Paris, 72 ont été supprimés. À la rentrée 2011, ce seront 27, soit une chute de 24 % des effectifs en deux ans.

A présent, le Gouvernement lance une attaque en règle contre l'éducation prioritaire. Tout récemment, une brochure a discrètement été publiée sur le site Internet du Ministère de l'Education, annonçant que, dès septembre, les Réseaux Ambition Réussite, créés en 2006 pour remplacer les Z.E.P., disparaîtront. Ils devraient être remplacés par un dispositif nommé E.C.L.A.I.R., ce qui enterre le principe fondateur de l'éducation prioritaire de donner plus à ceux qui ont moins.

Pourtant, tout porte à constater que de plus en plus de familles sont étranglées par la politique libérale du Gouvernement et doivent faire face à des difficultés sociales et économiques grandissantes. Précarisation de l'emploi, monoparentalité, baisse des revenus, à toutes ces difficultés, viendra s'ajouter une baisse de moyens à destination des établissements jusqu'à présents prioritaires.

C'est pourquoi mon groupe souhaiterait connaître les données dont la Ville dispose sur l'évolution socioéconomique des familles parisiennes et connaître l'état des lieux de l'éducation prioritaire à Paris pour la rentrée prochaine.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Emmanuelle BECKER.

Je suis un peu embêtée pour répondre à votre question parce que, en fait, nous avons beaucoup de questionnements et peu de réponses. Et nous avons également beaucoup d'inquiétude.

Nous avons beaucoup d'interrogations, parce que, comme vous, nous assistons à un détricotage permanent de cette nouvelle politique de l'annonce, là aussi permanente, et donc on a assisté effectivement à l'arrivée des E.C.L.A.I.R., qui remplacent les C.L.A.I.R., qui eux-mêmes remplacent les R.A.R., qui remplacent les Z.E.P. Tout ceci, je vous rassure, sans aucune politique d'évaluation interne au sein de l' Education nationale ! On est quand même dans un ministère qui passe son temps à faire et à défaire - comme disait ma grand-mère, c'est toujours travailler - mais, enfin, faire et défaire sans évaluer, cela devient quand même la limite de l'inconséquence !

Alors, aujourd'hui, on est quand même dans un grand flou. On a une cartographie de l'éducation prioritaire à Paris qui n'a pas été revue depuis une vingtaine d'années alors que la population parisienne a changé depuis 20 ans. Et la population parisienne évolue d'ailleurs parfois très rapidement. On voit des zones de paupérisation dans un certain nombre de nos quartiers. Vous les connaissez, vous êtes élus, vous êtes sur le terrain.

Et ceci n'est absolument pas pris en compte par le Rectorat de Paris et par l'Education nationale.

On a, comme cela, un certain nombre de groupes scolaires qui sont classés en quartier politique de la ville et il n'est fait aucun lien de ce classement en quartier politique de la ville qui, lui, s'appuie réellement sur des données socioéconomiques, avec la situation de ces écoles et leur classement éventuel en Z.E.P. et en R.E.P.

On voit d'ailleurs assez régulièrement revenir dans ce Conseil des vœux émanant des arrondissements et demandant le classement en éducation prioritaire d'écoles qui, manifestement, n'y sont pas.

Le Rectorat, pour ne pas être totalement en reste de l'incurie du Gouvernement, avait mis en place une classification. Au-delà de la classification Z.E.P., R.E.P., R.A.R., C.L.A.I.R., E.C.L.A.I.R., a été mise en place une classification de 1 à 5 des écoles, qui était censée contrebalancer ce vide.

Là, on atteint… c'est du grand art !

C'est du grand art, donc je vous passe la méthodologie assez subtile qui permet à cette classification d'exister. Elle s'appuie… sur rien ou presque rien et en tout cas sur des extrapolations statistiques qui n'ont aucun rapport avec la réalité. On a, comme cela, des choses absolument formidables.

On a découvert, par exemple, que l'école - et je termine, Monsieur le Maire, je vous rassure, je vous vois regarder la montre - que l'école du 67 rue Simon-Bolivar, que nous sommes allés visiter avec le maire lors de la Nuit des écoles, qui a quand même la particularité, si l'on prend les tarifs de cantine d'avoir 72 % des familles qui ont un tarif de 1 à 4. Je répète : 72 % de 1 à 4.

Eh bien, c'est une école classée en 1 ! Voilà. C'est donc l'une des écoles les plus privilégiées de Paris. Les enseignants et les parents apprécient, je vous rassure !

Voilà ! La cartographie aujourd'hui utilisée par le Ministère de l'Education nationale est obsolète. La cartographie utilisée par le Rectorat pour compenser cette absence est obsolète. Et, aujourd'hui, nous sommes face à un grand flou : c'est la généralisation de ce dispositif E.C.L.A.I.R.

Nous avons demandé - et quand je dis nous, c'est, bien entendu, la Ville, ce sont les élus parisiens mais ce sont également les syndicats enseignants et les fédérations de parents d'élèves dans toute leur diversité - des précisions lors du dernier C.D.E.N. de février sur la généralisation de ce dispositif E.C.L.A.I.R. dont nous ne sommes informés que parce que nous lisons les journaux. A l'époque, il nous a été répondu, ce qui est très rassurant, par l'inspecteur d'académie, qu'il n'avait absolument pas les moyens de nous informer et nous sommes aujourd'hui à quelques mois de la rentrée scolaire et lui n'a manifestement pas d'information, mais alors nous, encore moins que lui !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

**III - Question d'actualité posée par M. Jean-François LAMOUR, au nom du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative au dispositif d'accueil des migrants tunisiens.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - La parole est à M. Jean-François LAMOUR pour la question d'actualité du groupe U.M.P.P.A.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous nous présentez aujourd'hui, pour la troisième fois consécutive, une délibération à hauteur de 580.000 euros destinés à subventionner une immigration illégale et à mettre en cause, par là même, l'application de la loi.

Vous persistez ainsi dans la querelle que vous avez ouverte contre l'Etat et que vous faites financer, finalement, par le contribuable parisien.

Mais, plus grave encore, vous envoyez au peuple tunisien un signal d'espérance qui n'est pas digne de l'amitié que vous lui portez.

L'heure est donc venue...

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Vous n'avez pas à donner d'avis !

**M. Jean-François LAMOUR**. - J'ai le droit d'avoir aussi un avis, vous l'avez dit tout à l'heure à M. GAREL, donc laissez-moi terminer ma question, Monsieur le Maire. C'est la démocratie également.

L'heure est donc venue de faire un bilan de ce que va coûter ce dispositif d'aide d'urgence. Nous en sommes déjà officiellement à près de 1,5 million d'euros. Par ailleurs, vous proposez de mettre des locaux, rue de Charenton à disposition de la Fédération des Tunisiens Citoyens des Deux Rives et du collectif du "17 Avril", pour un montant de 200 euros par mois pendant six mois, mais d'autres questions méritent des éclaircissements.

Qu'en est-il des dépenses générées par les heures supplémentaires effectuées par les agents de la DJS et de la DPP pour toutes les missions de gardiennage des lieux occupés par ces migrants ? Car l'occupation d'équipements publics municipaux pose, à l'évidence, des problèmes de sécurité et d'accompagnement social.

Qu'en est-il également des problèmes de sécurité et de gestion de l'espace public occupé par ces migrants qui ont élu domicile, si l'on peut dire, dans les rues et les espaces verts du Nord-Est de la Capitale ?

Faut-il vous rappeler, Monsieur le Maire, l'inquiétude des Parisiens habitant ces quartiers, qui ne cessent au quotidien de dénoncer des troubles de tous ordres ?

Vous êtes donc confronté aujourd'hui aux limites de cette politique et l'Etat, lui, prend ses responsabilités, pendant que vous offrez une prime à la clandestinité à ces migrants, sans aucun espoir d'intégration, vous le savez très bien.

Car les aides mises en place ont permis aux associations de soutenir le mieux possible une population en totale déshérence mais, en dépit de leur travail, les conditions d'accueil sont aujourd'hui indignes.

Alors, Monsieur le Maire, que faire de ces personnes dont la situation se dégrade chaque jour ? Il devient urgent de sortir d'une telle impasse. C'est si vrai que vous envisagez timidement, dans cette délibération, une issue en proposant, à titre expérimental, une aide à l'insertion, d'un côté, et "un retour en Tunisie dans la dignité", je vous cite, de l'autre.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette double annonce, aux conséquences apparemment opposées ? Dans l'aide à l'insertion, les migrants restent, contrairement à l'accompagnement au retour en Tunisie. Et, surtout, quel sera le coût de cette nouvelle initiative, pour les contribuables parisiens ?

En résumé, Monsieur le Maire, à combien se chiffre la totalité des dépenses directes et indirectes engagées aujourd'hui mais également pour le futur, par la Municipalité, dans ce dispositif d'accueil ?

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Il va vous être répondu sur le fond, mais je voudrais charger François DAGNAUD d'une mission : j'avais cru comprendre que le règlement intérieur prévoyait que les questions d'actualité ne portaient pas sur un sujet traité par le Conseil de Paris à travers des délibérations. Or, à ma connaissance, la totalité - la totalité - de la question du Président LAMOUR porte sur des délibérations qui vont venir à l'ordre du jour.

Donc, je vous demande, François DAGNAUD, de bien vouloir saisir la prochaine Conférence d'organisation des procédures. Je m'y conformerai, mais si tous les élus peuvent poser des questions d'actualité sur les projets de délibération, alors je ne vois pas à quoi servent les projets de délibération.

Madame BOISTARD ?

Oui, je vous en prie, Monsieur LAMOUR ?

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est certainement un point de règlement que nous aurons effectivement loisir...

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Voilà ! Vous le préciserez tous ensemble.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Vous me laissez terminer ?

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Oui, vous le préciserez tous ensemble.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Nous aurons l'occasion certainement de déterminer ce point avec M. DAGNAUD mais, là, je ne vous pose pas la question simplement sur la délibération que nous allons évoquer dans quelques minutes mais bien sur l'ensemble du dispositif d'urgence.

Monsieur le Maire, je comprends que ce problème vous inquiète ou, en tout cas, vous mette en difficulté mais laissez-nous poser les questions que nous souhaitons lors des questions d'actualité de ce Conseil de Paris, à partir du moment où, contrairement à c e que vous semblez penser, elles ne concernent pas une délibération mais bien un ensemble de dispositifs d'urgence destinés à régler, vous semble-t-il, un problème. C'est tout !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur LAMOUR, d'abord, vous avez raison de dire que cette situation m'inquiète, parce que c'est très inquiétant. Cela ne me met pas en difficulté. Cela met en difficulté des personnes, pas moi.

Quant aux délibérations figurant aujourd'hui à l'ordre du jour sur ce sujet, elles permettaient d'évoquer l'ensemble des points que vous avez traités, c'est donc mon devoir de Maire de Paris de saisir la conférence d'organisation, mais vous en débattrez ensemble.

La parole est à Mme Pascale BOISTARD.

Il faut de l'ordre, un peu.

**Mme Pascale BOISTARD**, adjointe. - Monsieur LAMOUR, je vais vous répondre sur pourquoi ce plan d'urgence (nous aurons tout à l'heure l'occasion de détailler tout cela) et pourquoi, dans cette délibération, nous avons proposé un dispositif un peu particulier.

Pour cela, il faut avoir un peu de mémoire. Tout cela commence en 2008 avec une signature des accords franco-tunisiens qui, je vous le rappelle, si vous ne les avez pas encore lus, prévoyaient la venue en France de façon légale de 9.000 Tunisiens par an, au titre de la formation et du travail.

Etait prévue aussi une partie sur le co-développement pour un montant de 30 millions d'euros.

La seule chose que nous sachions aujourd'hui, c'est que cet accord n'a pas rempli ce qu'il promettait.

Avant la révolution tunisienne, seuls 2.700 Tunisiens ont bénéficié de cette arrivée en France pour le travail ou la formation. Il y avait déjà un petit problème quant à l'application de cet accord, qui fait partie de 18 accords, d'ailleurs.

Je tiens à vous dire que je suis, puisque vous êtes dans l'évaluation, moi aussi très intéressée, ainsi que le Maire de Paris, sur l'évaluation de ces accords et notamment celui franco-tunisien, qui était emblématique de l'immigration choisie, rappelée et réaffirmée encore la semaine passée par des propositions pour les présidentielles à venir.

Je tiens à vous dire que je remercie un parlementaire, Michel VAUZELLE, qui, par plusieurs courriers à M. GUÉANT et à M. JUPPÉ, et deux questions écrites, a demandé justement l'évaluation de ces accords dont peut-être un jour nous disposerons, puisque maintenant, c'est officiel, le Gouvernement est interpellé et saisi.

Si la Ville de Paris a été obligée d'intervenir, c'est qu'elle se trouvait face à une situation humanitaire dramatique d'hommes laissés totalement à l'abandon dans les jardins parisiens, vous l'avez dit, avec un réel, il est vrai, problème d'espace public, mais, en premier lieu, un réel danger pour les personnes en question.

Le Maire de Paris a, dès le 22 avril, interpellé M. GUÉANT qui, au bout d'une semaine, nous a répondu que tout cela ne le concernait pas, mais qui avait pris la précaution dès le 26 de procéder à des vagues d'arrestation.

Et puis, la mémoire est revenue quant à cette signature des accords franco-tunisiens. M. GUÉANT est allé à Tunis pour réaffirmer il y a un mois et demi qu'il fallait absolument appliquer les accords franco-tunisiens.

Aujourd'hui, nous en avons le résultat. Pourquoi ? Parce que, dans les accords franco-tunisiens, vous avez l'aide au retour volontaire qui est évaluée aujourd'hui à 2.000 euros, pour tout le monde, pour tous ceux qui sont candidats au retour volontaire (et non pas humanitaire qui est de 300 euros).

Figurez-vous que des instructions ont été passées, instruction à l'OFII aujourd'hui, de faire un retour volontaire pour les Tunisiens et uniquement pour les Tunisiens à la hauteur de 300 euros et non pas de 2.000 euros.

Voilà la situation. Nous assumons, nous, à Paris, une situation humanitaire catastrophique, nous assumons à Paris, en fait, pour résumer, une parole de la France qui aujourd'hui n'est pas tenue par le Gouvernement.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Monsieur LAMOUR, vous avez la parole.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Monsieur le Maire, Mme BOISTARD vient finalement de vous imiter. Comme d'habitude, quand cela ne va pas, c'est de la faute de l'État. Nous avons bien compris le message ce matin et c'est assez facile de vous défausser en permanence sur l'État.

Mais, Monsieur le Maire, nous n'avons pas obtenu de réponse, à la fois sur le réel coût de cette aide, sous ses diverses formes. Je n'ai eu aucune réponse à ma question, Madame BOISTARD, premièrement.

Deuxièmement, nous voyons bien la logique qui est aujourd'hui la vôtre, c'est-à-dire de trouver des systèmes d'aide à l'insertion, puisque cela apparaît même dans la délibération.

A combien avez-vous effectivement prévu de chiffrer cette aide future, sur cette aide à l'insertion et non pas, comme vous le dites, sur cet accompagnement au retour ?

Ne vous y trompez pas, aujourd'hui - d'ailleurs, nous l'avons bien vu avec cette révolution en Tunisie -, tout se fait par Internet, par Facebook.

Pensez-vous un instant que les trafiquants, ceux qui finalement utilisent cette misère humaine pour se faire de l'argent sur tous ceux qui veulent tenter l'aventure en Europe et en France n'ont pas bien compris qu'il y avait aujourd'hui un dispositif qui va servir à financer cette immigration illégale ?

Oui, nous vous le disons clairement : c'est une impasse, nous vous le répétons avec beaucoup de responsabilité. C'est aussi, je le pense, une épine dans le pied de l'État qui tente, effectivement, au travers de ces accords, de faire en sorte que ces Tunisiens trouvent leur salut et la solution sur le sol tunisien, et non pas en venant ici, dans des conditions qui sont totalement inacceptables, créer, on le sait très bien, un certain nombre de troubles, sans aucune solution réellement pérenne et qui remettent en question le principe de la loi et surtout, cette notion que nous sommes une terre d'accueil.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - M. le Préfet de police m'a demandé la parole, je la lui donne.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

C'est toujours l'ambiguïté de ma situation, qu'en tant qu'autorité municipale, je ne réponde pas en tant que représentant de l'État, contrairement à tous les préfets de droit commun.

Mais, là, je dois apporter une ou deux précisions par rapport à ce qui a été dit par Mme BOISTARD. M. GUÉANT ayant été cité, j'ai la prétention de considérer que le Ministère de l'Intérieur l'a été aussi. Je ne suis pas sans total rattachement au Ministère de l'Intérieur.

Je veux simplement dire que cette affaire, sur le plan humain (parce que l'on a toujours l'impression qu'il y a des personnes qui n'ont pas de cœur et d'autres qui en ont un) me préoccupe et, dans le cadre de mes responsabilités, il est bien évident que nous avons cherché des solutions.

Il y a l'accord. Michel VAUZELLE a interrogé le Ministre de l'Intérieur et celui des Affaires étrangères, ils répondront, je n'ai pas la prétention d'être à ce niveau de responsabilité.

En tout cas, l'accord en question, dont Mme BOISTARD a bien voulu dire qu'il avait d'ailleurs été appliqué pour 2.700 personnes, ne correspond malheureusement pas à la situation, je dis malheureusement pas parce que les pauvres garçons et filles (mais ce sont essentiellement des garçons) qui sont dans la rue, auxquels on est tous sensibles, se sont mis dans une situation d'illégalité et ne peuvent pas répondre aux conditions de la mise en œuvre de ces dispositifs, tels qu'ils étaient prévus.

Alors, vous vous doutez que nous avons examiné comment on pourrait aller jusqu'à 2.000 euros, mais ce n'est pas du tout la situation qui prévalait et l'OFII n'a reçu aucune instruction, il a appliqué les règles avec 300 euros, d'ailleurs avec beaucoup de succès, puisque 250 personnes sont reparties avec l'aide à 300 euros.

Je crois savoir que certains se préoccupent du niveau de la dette de l'État, parce que cela créait un précédent très important pour d'autres nationalités.

Je voulais apporter ces précisions sur la façon dont les choses ont été analysées et je pense que, dans les prochains jours et dans les prochaines semaines, sur cette problématique de jeunes Tunisiens qui sont arrivés dans les conditions que l'on connaît, nous aurons retrouvé une situation normale.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur le Préfet de police, comme nos relations sont extrêmement courtoises et constructives, je vous donne la parole quand vous me le demandez, mais vous n'êtes pas une autorité municipale.

La seule autorité municipale qu'il y a à Paris, comme ailleurs, ce sont les élus du suffrage universel.

Vous êtes un haut fonctionnaire respecté qui, en raison du statut de capitale, siège comme représentant de l'État pour la Préfecture de police. On peut changer la loi, si vous voulez.

Deuxièmement, vous le savez, je suis un vieil élu du Conseil de Paris, et sous toutes les majorités du Conseil de Paris, il y a eu des mises en cause de l'Etat et du Gouvernement. Jamais personne n'a demandé au Préfet de police de répondre sur tous les sujets où le Gouvernement pouvait être mis en cause.

Donc, quand le Gouvernement est mis en cause - cela va continuer d'ailleurs -, ce n'est pas vous qui êtes mis en cause. Vous voyez l'ambiguïté de cette situation, si on ne la cadre pas dans un "gentleman agrement" : vous êtes amené à répondre à ceux qui font des commentaires sur la dette de l'Etat.

Comme c'est moi, je vous le dis, là, on n'est plus dans le débat entre un haut fonctionnaire, que je respecte beaucoup, et un acteur du suffrage universel qui fait son devoir et qui est contredit par l'opposition, ce qui est bien naturel.

Vous le contestez, mais c'est notre droit le plus strict, je vais le réaffirmer, Monsieur LAMOUR, de considérer que la politique du Gouvernement, sur ce sujet, est totalement indigne. Je le pense profondément.

On peut le contester sur le fond et cela ne me dérange pas, mais quand je pense qu'un accord passé avec le Gouvernement tunisien de 2008 n'est pas appliqué aujourd'hui, et que chacun sait que l'on peut permettre aux Tunisiens actuellement présents dans les rues, puisque vous parliez de la situation dans les rues, qui souhaitent revenir dans leur pays, de le faire, si nous les respectons et que nous les aidons un tant soit peu…

Donc, je maintiens la différence de point de vue qu'il y a entre l'opposition et la majorité et je conteste la politique du Gouvernement. Pour le reste, Mme BOISTARD a très bien répondu, et puisque M. LAMOUR considère qu'il faut en parler encore, ce n'est pas grave, puisqu'il y a des délibérations à l'ordre du jour du Conseil, nous en reparlerons volontiers dans la suite du Conseil.

**IV - Question d'actualité déposée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'avenir de l'Hôtel de la Marine.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Maintenant, logiquement la parole est à Mme BERTRAND. Et vous, Monsieur DESTREM, vous n'êtes pas toujours là ! Je suis même là pour répondre à tout le monde. Allez, Monsieur DESTREM.

**M. Alain DESTREM**. - Je ne suis pas Maire de Paris !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Non. Cela viendra, cela viendra. Mais pour cela, il faut d'abord que vos petits camarades le veuillent. Vous allez faire l'unité de l'opposition municipale, Monsieur DESTREM. Et maintenant soyez assez élégant pour laisser parler Mme BERTRAND.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

La question d'actualité de notre groupe porte sur le devenir de l'Hôtel de la Marine. Ce devenir inquiète à juste titre beaucoup de Parisiens et d'admirateurs de Paris, suite au déménagement annoncé de l'état major de la Marine nationale vers le site de Balard.

Le Président de la République a confié une mission de réflexion sur le sujet au président Valéry GISCARD D'ESTAING, qui devrait rendre ses conclusions d'ici quelques semaines. Parmi d'autres personnalités, Madame Anne HIDALGO, votre première adjointe, a été auditionnée.

Une certaine convergence de vues semble se dessiner entre l'Etat, propriétaire des lieux, et la Mairie de Paris. L'Hôtel de la Marine resterait une propriété publique et échapperait à la vente ou au bail emphytéotique dont rêvent certains entrepreneurs.

Aux yeux de notre groupe, non seulement ce lieu chargé d'histoire doit rester une propriété publique mais il doit être, dans les limites nécessaires à sa conservation, ouvert régulièrement au public.

Ses salons respirent l'art de vivre à la française du XVIIIe siècle et ravissent chaque année les visiteurs lors des journées du patrimoine. Ils mériteraient d'être rendus plus accessibles.

Certes, il s'agit là d'un tableau idéal et désirable dans un Etat prospère, capable de dédier au patrimoine historique les financements nécessaires. A défaut d'une telle prospérité, peut-être y a-t-il lieu de réfléchir, et je sais qu'au sein même de votre majorité, Monsieur le Maire, votre adjoint à la culture a déjà évoqué, je le cite: "l'équilibre possible d'un projet privé créatif et dynamique encadré par la tutelle publique". Y a-t-il donc lieu de réfléchir à un partenariat public privé à définir ?

Il y a également la question de l'appellation d'Hôtel de la Marine. Qui ne souhaiterait qu'elle soit conservée quelle que soit la destination future de l'édifice ? Nous souhaiterions connaître votre avis sur ces remarques.

Dernier sujet de préoccupation à nos yeux dans ce dossier à ce jour, les éventuels recours de la Ville contre le projet de Pentagone à la française sur le site de Balard.

Ces recours, s'ils négligent les contingences liées à la nature même de l'édifice, ralentiraient évidemment les travaux et le transfert des divers états-majors vers leurs nouveaux bureaux. Ces retards seraient susceptibles de nourrir des incertitudes quant au devenir de bâtiments historiques comme l'Hôtel de la Marine ou l'Hôtel de Brienne.

Là encore, nous aimerions avoir quelques explications susceptibles de nous éclairer quant aux intentions de la Ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Monsieur le Maire, chère Madame BERTRAND, vous l'avez rappelé, l'Hôtel de la Marine est un monument, un bâtiment magnifique, construit entre 1763 et 1776 par Gabriel et Soufflot pour Louis XV. Il a abrité dans un premier temps les garde-meubles de la couronne et, à partir de 1806, le Ministère de la Marine et, à l'époque, des colonies.

C'est un ensemble de 24.000 mètres carrés, d'une valeur architecturale et symbolique inestimable. Il a été classé monument historique dans sa totalité en 1862 et, par ailleurs, la place de la Concorde, que nous apprécions tant, fait partie de la composition, comprenant les berges de Seine, les grandes perspectives. Tout cela est inscrit au titre du patrimoine mondial depuis 1991.

C'est un site exceptionnel, qu'il convient de préserver et de valoriser. J'y reviendrai. Nous nous sommes mobilisés, notamment avec ce Conseil, et le Maire de Paris s'était exprimé dans ce sens.

Mais comme vous le savez, l'état-major de la marine devrait quitter le bâtiment en 2014 pour rejoindre Balard, où il est prévu d'y bâtir un bâtiment, un "Pentagone à la française", qui regrouperait les états-majors des trois armées.

Un certain nombre de propositions ont émergé sur le devenir de l'Hôtel de la Marine. La commission présidée par le Président GISCARD d'ESTAING a été constituée et, à la demande du maire, j'ai été auditionnée pour faire valoir devant cette commission le point de vue de Paris.

A ce stade, deux éléments me paraissent importants. Vous avez évoqué, dans votre deuxième point, des recours et le retard possible concernant le projet de Balard. Il me revient de préciser que nous ne sommes pas dans une phase de recours, en tous les cas de la part de la Ville, mais que nous avons adopté en 2006 un plan local d'urbanisme à Paris et qu'il s'applique bien évidemment à tous.

Que prévoit ce plan local d'urbanisme ? Nous sommes sur un secteur avec un plafond de hauteur à 31 mètres et nous avions prévu la reconstitution d'un garage à bus, afin de permettre l'aménagement d'une parcelle de la R.A.T.P., qui est située dans le cœur du 15e arrondissement rue de la Croix Nivert, pour permettre la réalisation de logements sociaux, de logements et d'équipements publics, ce qui est très important pour les Parisiens.

Or, aujourd'hui, force est de constater que le projet du Ministère de la Défense est d'une très grande qualité architecturale - je rappelle que le président de la République a retenu le projet de l'architecte Michelin. Ce n'est pas le caractère architectural ou esthétique qui est en cause, mais il n'est pas du tout conforme au P.L.U. Par exemple, il y a des cheminées d'une hauteur de 43 mètres et la parcelle qui était prévue pour le garage de la R.A.T.P. n'existe plus dans le projet du Ministère de la Défense.

Il se trouve que j'avais rencontré Hervé Morin à l'époque où il était Ministre de la Défense, il y a de cela à peu près deux ans, et j'avais évoqué avec lui le risque lié à la compatibilité avec le P.L.U., mais à l'époque il n'avait pas jugé bon de demander des modifications du P.L.U. Nous attendons les conclusions du commissaire enquêteur et nous vérifierons si tous les aspects du P.L.U. sont bien pris en considération.

Sur la dimension patrimoniale, j'ai rappelé aussi devant la Commission les vœux adoptés par le Conseil de Paris, auxquels d'ailleurs Danièle POURTAUD avait répondu, notamment sur l'attachement des élus parisiens à préserver ce patrimoine exceptionnel.

J'ai également fait part de notre souhait, un peu dans le sens de ce que mon collègue Christophe GIRARD avait évoqué, que ce bâtiment soit davantage ouvert au public, qu'il y ait des traversées facilitées entre la rue Royale et la rue Saint-Florentin, ou encore la galerie qui longe la place de la Concorde, et qui sert aujourd'hui pour l'essentiel à garer des vélos.

Plusieurs pistes sont donc à l'étude. Tous ces usages ont été évoqués par la commission. Elles ne sont pas encore définitives. Je n'ai pas encore le retour définitif de la commission, mais sachez que l'attachement de Paris à la valeur patrimoniale et à l'ouverture de ce beau monument sur la ville a été rappelé en votre nom par ma personne lors de l'audition que j'ai eue devant cette commission.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - J'ajoute, Madame BERTRAND, que je me suis moi-même entretenu longuement avec M. GISCARD D'ESTAING sur ce dossier.

**V - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la rentrée scolaire 2011 à Paris et au contexte général de délabrement du service public de l'Education nationale.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - La parole est à M. Gilles ALAYRAC pour la question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

**M. Gilles ALAYRAC**. - Je voudrais évoquer les vives préoccupations de mon groupe concernant les conditions de la prochaine rentrée scolaire.

Je dois dire tout d'abord notre perplexité à la suite de l'affirmation du président de la République, le 21 juin dernier, qui annonçait un prévisible bon déroulement de cette rentrée.

Contrairement aux propos du chef de l'État, non, la rentrée 2011 ne se passera pas dans d'excellentes conditions.

Et c'est d'ailleurs tout le contraire qui se profile. Le tour de passe-passe politicien consistant à annoncer pour septembre 2012, septembre 2012… un moratoire sur les fermetures de classes, ne suffit pas à masquer le cynisme du Gouvernement qui, en ne remettant pas en cause le dogme de la suppression d'un poste pour deux départs à la retraite, tente de calmer les réactions inquiètes des élus de terrain à la veille d'importantes échéances électorales.

On se demande pourquoi remettre à l'année suivante ce que l'on peut faire dès cette année.

Mais le plus inquiétant ne réside pas là. C'est que le compte n'y est tout simplement pas. La communauté scolaire tout entière, les parents d'élèves et les élus connaissent la réalité et savent compter.

Comment promettre que le nombre de fermetures ne devra pas excéder celui des ouvertures alors que le budget alloué à l'Éducation nationale pour la rentrée 2011 prévoit 3.400 enseignants de primaire de moins en l'absence même de baisse du nombre d'élèves ?

Le budget prévoit également 6.000 remplaçants de moins en primaire. Autrement dit, des dizaines de milliers d'élèves de 3 à 10 ans sans enseignants, ainsi que 4.810 enseignants de collèges de moins pour accueillir 40.000 élèves de sixième supplémentaires.

C'est donc un défi contre l'arithmétique, tout simplement un défi contre le bon sens. Et je rappelle que plus de 160 postes ont été supprimés depuis la rentrée 2009.

Notre Ville, oui, va payer un lourd tribut. Mes chers collègues, à la rentrée, 77 postes seront supprimés à Paris, ce qu'il faut mettre en parallèle avec l'ouverture par notre Ville de trois nouvelles écoles.

Cela n'est pas tout. En septembre, les R.A.S.E.D. vont perdre 27 postes alors que les enfants qu'ils épaulent au quotidien sont ceux qui présentent les plus forts besoins.

Ce sont aussi 33 postes de remplaçants qui disparaissent, ainsi que nombre d'intervenants en langues vivantes.

Alors, oui, la rentrée sera particulièrement rude. Par exemple dans le 15e arrondissement, les estimations montrent que certaines écoles surchargées où la Ville serait disposée à ouvrir des classes ne pourront pas en bénéficier à cause de ce manque d'enseignants.

Les suppressions de postes accumulées font que la carte scolaire est désormais bâtie sur des classes entièrement remplies.

Alors quoi qu'en dise le Gouvernement, la prochaine rentrée scolaire ne se fera pas dans de bonnes conditions. Cela ne nous réjouit pas, tant nous croyons à la nécessité d'accompagner l'école laïque et publique dans sa mission essentielle.

Aussi, Monsieur le Maire, face à de telles attaques en règle contre le service public de l'Éducation nationale, mon groupe voudrait connaître votre position sur cette question désormais très préoccupante.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous remercie de cette question parfaitement d'actualité puisque nous sommes le 11 juillet, et que la rentrée scolaire est début septembre. C'était vraiment le moment de la poser.

Colombe BROSSEL.

Laissez parler Colombe BROSSEL !

Monsieur CHERKI, vous n'avez pas la parole.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Il aimerait...

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Rien n'est plus important que l'éducation. Donc il faut vraiment en parler beaucoup.

Si vous laissiez parler Colombe BROSSEL ! Soyez au moins respectueux d'une jeune élue excellente, Monsieur GOUJON, cela vous dérange ?

Alors, la réponse de Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Non, nous n'avons pas parlé de cela ce matin mais d'éducation prioritaire : faites un effort pour suivre !

Cette question est d'actualité car on est à deux mois de la rentrée et aussi parce que ni vous ni moi ne sommes Président de la République mais par contre, il y a un Président de la République en exercice qui s'est rendu en Lozère et a prononcé cette phrase incroyable : "La rentrée 2011 se passera dans d'excellentes conditions".

Vous parliez d'un défi contre l'arithmétique ; ce n'est pas un défi contre l'arithmétique mais un déni de réalité, c'est un déni de réalité ! La rentrée 2011 va mal se passer. 1.500 classes seront fermées à la rentrée prochaine ! Et à Paris aussi !

À Paris, nous avons des élèves en plus, et nous avons des classes en moins ! À Paris, nous avons dans le 19e arrondissement sept fermetures de classe ! Et vous savez quelle est la réponse de l'inspecteur d'Académie du premier degré ? "Vous avez le taux d'encadrement le plus fort de Paris". Allez dire aux enseignants dans le 19e que ce sont des nantis, allez dire aux parents d'élèves du 19e que ce sont des privilégiés ! Ils vivent la réalité au jour le jour, et c'est à eux qu'on répond qu'il y aura sept fermetures de classe !

Et dans le 15e arrondissement, Monsieur GOUJON, je me suis battue pour qu'il y ait des ouvertures de postes dans le 15e, parce que les enfants du 15e ne méritent pas d'être à 28, 29, 30 ou 31 en maternelle ! Aucune ouverture de poste supplémentaire dans le 15e.

Alors, non ! La rentrée ne se passera pas dans d'excellentes conditions ; elle va mal se passer.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Laissez Colombe BROSSEL défendre les enfants du 15e arrondissement !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Absolument !

Et la rentrée va encore plus mal se passer parce qu'au-delà de la poussée démographique que nous connaissons par exemple au collège, nous avons une poussée démographique en petite section de maternelle dans beaucoup d'arrondissements à Paris, et un certain nombre de maires d'arrondissement nous ont expliqué les contorsions qu'ils ont faites pour que les enfants aient accès à l'école à la rentrée.

Quand il n'y a plus de places dans l'école de secteur parce que des classes ont été fermées année après année, et qu'aujourd'hui on est déjà le 11 juillet, avec des classes qui sont à 30 élèves, des maires d'arrondissement disent : s'il y a des déménagements cet été, nous ne savons pas où nous pourrons inscrire les enfants. C'est cela, la réalité parisienne aujourd'hui, et c'est là où il y a un déni de réalité.

Cette rentrée se prépare mal, elle se prépare avec toujours une seule vision de logique comptable. Non, nos enfants ne sont pas des statistiques ; nos enfants sont l'avenir de la France, et pour l'avenir de la France on a le droit d'avoir un peu d'ambition et donc de réfléchir.

C'est bien la raison pour laquelle, et je conclurai par cela, à la demande de la présidente de la F.C.P.E. Paris, 12 maires d'arrondissement de gauche ont signé auprès du Recteur et du Ministre de l'Éducation nationale un appel pour qu'ils reviennent sur les mesures absurdes qui ont été prises. On ne peut pas, année après année, avoir de plus en plus d'enfants à Paris et de moins en moins de moyens pour l'Éducation nationale !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Très bien, et puisqu'il s'agit de rentrée scolaire, je veux bien sûr dire à tous les élus de Paris qu'à Paris, il n'est pas question de priver les enfants de chômeurs de cantine scolaire.

**VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Préfet de police relative à la sécurité dans le Sud du 14e arrondissement suite à différentes faits divers ces dernières semaines.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je donne maintenant la parole à M. MARTINS.

Si vous nous cherchez, vous aller nous trouver.

M. MARTINS, tout seul !

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Préfet de police, vous le savez, la sécurité est pour nos concitoyens un droit fondamental. Elle constitue par ailleurs l'une des bases de notre contrat social.

Si la Ville de Paris intervient à certains titres : prévention, médiation ou actions ciblées, il n'en reste pas moins que la sécurité des Parisiens est sous votre responsabilité.

Le Sud du 14e arrondissement, de la porte de Vannes au boulevard Brune, a fait ces dernières années l'objet d'investissements publics de la part de la Ville - tramway, nouveau centre social, aménagement futur de l'ancienne emprise de Broussais - qui ont permis de pacifier ce quartier et de recréer du lien entre les habitants des classes populaires du Sud de l'arrondissement de notre arrondissement.

Pour autant, les faits divers dans ce quartier, souvent à l'origine de bandes rivales, se multiplient, et nos concitoyens sont inquiets.

Le 21 avril, dans le quartier Plaisance, c'est une scène d'une extrême violence dont ont été témoins les habitants du quartier : une fusillade en plein Paris visant un groupe d'individus dans un café bien connu du quartier. Œuvrant en plein jour ou presque, cette attaque à l'arme lourde - à la Kalachnikov, pour être précis -, a inquiété et inquiète toujours les habitants du quartier. Deux hommes ont été tués ce jour-là, et un autre grièvement blessé.

Dans la nuit du 3 juin dernier, un homme de 30 ans a été violemment agressé à coups de marteau près de la place de la Nation. Ce n'est pas dans le 14e, mais, une fois de plus, l'enquête de vos services a révélé que l'un des suspects était un jeune mineur du Sud du 14e arrondissement, celui-ci inconnu de vos services.

Le 29 juin, cette fois-ci, c'est un mineur de 17 ans qui a été conduit à l'hôpital Saint-Joseph après avoir reçu une balle dans la cuisse, assurant avoir été victime d'un guet-apens dans le 14e arrondissement ; le jeune homme, originaire de la cité des Périchaux, dans le 15e, a expliqué avoir été approché par deux individus en scooter, cagoulés, casqués, alors qu'il marchait vers la porte de Vanves. Cette agression a été, une fois de plus, à mettre sur le compte des règlements de compte entre les bandes rivales du Sud du 14e, le 10 boulevard Brune notamment, et du 15e arrondissement, et suscite une nouvelle fois dans la population de ces arrondissement une inquiétude sérieuse.

Comme vous le voyez, Monsieur le Préfet, ces derniers mois, les faits divers ont témoigné d'une violence accrue de plus en plus organisée, de plus en plus criminelle, dans le 14e arrondissement, à laquelle vos services n'ont pas su, pour l'instant, apporter de réponse adaptée.

Face à cette inquiétude légitime des habitants, la seule réponse de l'Etat, pour l'instant, a été une baisse de plus de 50 % des crédits politique de la ville qui vont aux associations qui œuvrent dans ce quartier, ces associations qui agissent concrètement pour la prévention des conflits, pour la médiation avec les jeunes, pour l'aide à l'insertion des Parisiens les plus en difficultés, et qui sont parfois, de ce fait, soumis aux tentations délictuelles ou criminelles.

Monsieur le Préfet, ma question sera donc celle-ci : la politique de l'Etat dans ces quartiers se résume-t-elle simplement à ces baisses de crédits aux associations qui, pourtant, font un travail remarquable dans la réduction des conflits ou alors disposez-vous d'une véritable stratégie de lutte contre la délinquance et, en la matière, de lutte contre la criminalité dans le Sud du 14e arrondissement, et en particulier pour démanteler ces bandes rivales dont les rixes quasi quotidiennes inquiètent à juste titre nos concitoyens ?

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Monsieur le Préfet de police ?

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Monsieur le conseiller, il y a quelques éléments dans votre question auxquels je ne pourrai malheureusement répondre, compte tenu du caractère partiel de ma mission, mais comme vous avez dit…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - C'est vrai, M. le Préfet de police n'est pas chargé de la politique de la ville, il a raison.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Il le regrette tous les jours.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Il le regrette, mais demandez à l'Etat de vous confier la politique de la ville.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Très bien, Monsieur le Maire, je le demanderai.

Je répondrai sur la question de sécurité. Il était prévu que je signale le contexte global, parce que c'est vrai que, très souvent, des événements tout à fait dramatiques peuvent occulter la politique de fond qui est conduite, dont j'ai donné les résultats tout à l'heure et que je tiens à votre disposition, mais il est vrai, en dépit de cette politique, conduite très souvent en partenariat d'ailleurs, de lutte contre la délinquance, que nous avons à faire face à des actes de violence qui sont tout à fait légitimement portés à la connaissance de nos concitoyens et qui génèrent… C'est le cas, Monsieur le conseiller, dans votre arrondissement et tout particulièrement dans le Sud du 14e arrondissement, et je comprends parfaitement que les habitants puissent être particulièrement émus de ce qui s'est passé.

Mais ce qu'il faut que ces habitants sachent, c'est que les policiers de l'arrondissement, sous la conduite du commissaire central, multiplient les surveillances, rondes et patrouilles dans ces quartiers pour retrouver, si ce n'est pas déjà le cas, une physionomie plus convenable.

Les enquêtes sur les faits que vous avez signalés, compte tenu de leur gravité, ont été confiées à la brigade criminelle de la police judiciaire. Il s'agit, tout d'abord, bien sûr, de la fusillade que vous avez évoquée du 21 avril 2011, qui a coûté la vie à deux personnes, et dont les victimes appartiennent à un milieu délinquant, de grande délinquance, connu des services de police.

La problématique des affrontements des bandes de la porte de Vanves et de la cité des Périchaux est une autre problématique ancienne qui connaît régulièrement des épisodes nouveaux, mais qui ne reste pas sans anticipation, action ou réaction policière.

Récemment, plusieurs épisodes différents ont impliqué l'emploi d'armes à feu. Les enquêtes progressent, même si elles sont rendues plus compliquées, par le mutisme des protagonistes et, puisque vous avez cité la malheureuse affaire qui a conduit ce jeune garçon, le 29 juin, à se retrouver à l'hôpital, il faut savoir que ce garçon n'a absolument rien voulu dire ; peut-être craint-il des représailles, mais, en tout cas, nous sommes dans des situations où ces délinquants,ne parlent pas, ce qui montre bien leur niveau.

Le quartier de la porte de Vanves et celui des Périchaux figurent, bien sûr, parmi les sites d'investigation prioritaires dans le cadre de nos plans "bancs des stups", ce qui mobilise des surveillances fréquentes en civil, bien sûr, mais aussi en uniforme, et les surveillances discrètes sont, par définition, invisibles pour la population, mais il faut savoir qu'elles sont tout à fait indispensables pour constituer des dossiers qui seront à l'origine, on l'espère, de réponses judiciaires fermes.

Enfin, mes services ont noté qu'un groupe d'une quinzaine de jeunes particulièrement perturbateurs du secteur des Mariniers sévit ces derniers temps au détriment de la tranquillité des riverains. La sécurité de proximité est donc présente et nous espérons qu'elle sera dissuasive.

Dans le cadre d'une action individualisée qui a été mené en lien avec le Parquet, les procédures de mise en jeu de la responsabilité parentale ont été déclenchées dans cinq cas et les services de police participent et ont participé et participeront à des réunions de terrain avec la population du quartier.

Je pense, Monsieur le conseiller, mais je reste à votre disposition pour que l'on fasse un travail dans ce secteur comme partout pour plus d'efficacité.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

M. MARTINS veut ajouter un mot.

**M. Jean-François MARTINS**. - J'ajoute un commentaire, mais je pense que M. le Maire du 14e arrondissement ne me contestera pas…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Il avait l'air assez enthousiaste de votre intervention. D'ailleurs, je vais le renvoyer à son texte de congrès ! Non, je plaisante.

**M. Jean-François MARTINS**. - Non, malheureusement pas.

Je regrette que le Préfet de police n'ait pas mentionné la question des effectifs policiers dans l'arrondissement, et notamment des 18 postes qui ont été prévus d'être, là, pour le coup, soufflés par le maire du 14e arrondissement, qui vont être supprimés et dont, visiblement, on a bien besoin.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Là-dessus, pour qu'il n'y ait pas de fausses idées ou de fausses informations qui circulent, j'invite les élus du 14e arrondissement à se rapprocher de M. le Préfet de police pour établir l'exactitude des faits en termes de maintien ou de réduction des effectifs. Je ne veux pas que le débat rebondisse.

Vous n'avez pas la parole.

D'ailleurs, nous sommes au Conseil général.

A demain, Monsieur le Préfet de police.

La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à dix huit heures vingt minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

**Vœu déposé par le group U.M.P.P.A. relatif à la situation des crèches gérées par la Ville.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des dossiers en Conseil municipal, notamment du vœu référencé n° 20 dans le fascicule, relatif à la situation des crèches gérées par la Ville, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme MACÉ de LÉPINAY, qui la prend pour une minute.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai par sur les considérants de notre vœu qui sont assez clairs, tout comme l'intervention de Claude GOASGUEN ce matin.

Les directeurs et directrices de crèches sont démotivés, désabusés, découragés et se sentent abandonnés par leur hiérarchie. Chaque parent qui fréquente la crèche connaît les difficultés majeures rencontrées par les chefs d'établissement pour gérer le manque récurrent de personnel.

Quant aux charges administratives qui leur incombent, elles les empêchent d'exercer leur profession de puériculture, car elles sont tour à tour DRH (gestion des congés de maternité non remplacés, congés de maladie, vacances, R.T.T., etc.) hôtesses d'accueil, magasiniers, mais pas suffisamment présentes auprès de leurs équipes et des enfants.

*(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).*

Les auxiliaires de puériculture, elles, habitent parfois très loin de leur lieu de travail et il serait souhaitable que la Mairie de Paris réponde mieux à leurs demandes de logements.

Lors de l'inauguration de la pseudo-crèche de la rue Castagnary, on aurait pu croire que la situation du 15e était idyllique, mais, d'abord, il ne s'agissait pas d'un nouvel établissement, mais du remplacement de la crèche familiale des Périchaux.

Ensuite, les chiffres annoncés étaient inexacts. On ne peut additionner des places de crèche et des places de halte-garderie.

Enfin, il faut prendre en compte les 117 places provisoirement supprimées par la restructuration des crèches Santos Dumont et Saint-Lambert.

Dans le 19e arrondissement, il y a une place de crèche pour 50 habitants, alors que dans le 15e, il y a une place de crèche pour 100 habitants.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il faut conclure !

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Je conclus !

Les places créées ne permettent pas de satisfaire les nouvelles demandes, toujours plus nombreuses, en raison de la construction de nouveaux logements qui amènent de nouveaux habitants.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir voter notre vœu qui souligne la déroute de la D.F.P.E. qui devient une direction sinistrée ; les directeurs ne peuvent plus assurer les tâches auxquels ils ont à faire face et c'est pourquoi je vous invite à voter notre vœu.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai envie de dire à Mme MACÉ de LÉPINAY qu'elle a un train de retard et même peut-être deux, parce que, franchement, ce vœu, aujourd'hui, est très en retard par rapport à tout ce que nous avons mis en œuvre ces derniers mois concernant les personnels de la petite enfance et, en particulier, pour ce qui concerne les responsables d'établissement.

En plus, je dirai, comme je l'ai dit en commission d'ailleurs, que c'est un vœu qui a tendance à mélanger des choux et des carottes, puisqu'on parle à la fois de questions relatives au personnel et puis d'autres qui concernent les budgets des directrices.

J'ai déjà eu l'occasion de détailler, notamment lors de la précédente séance, les propositions concrètes que l'Exécutif a formulées aux représentants des personnels au terme d'un dialogue que nous avons mené tout au long du premier semestre.

Vous le savez, des mesures ont été prises pour accompagner la croissance de l'offre d'accueil de la petite enfance à Paris. Madame MACÉ de LÉPINAY, vous n'êtes pas sans savoir que 5.800 places d'accueil collectif supplémentaires ont été créées sous la précédente mandature et que 4.500 places nouvelles d'accueil collectif le seront sous cette mandature, ce qui fait au total plus de 10.000 places et, pour le seul 15e arrondissement - j'ai eu l'occasion de le dire à l'occasion de l'inauguration des logements et de ce qui n'est pas encore la crèche Castagnary, puisqu'elle ouvrira à partir du mois de septembre - nous pourrons, sur les deux mandatures de Bertrand DELANOË atteindre les 1.000 places supplémentaires.

Je vais revenir très rapidement sur les mesures qui ont été prises :

- Pour les responsables d'établissement, une revalorisation indemnitaire, quel que soit le statut, le corps d'origine, le type de structure des agents (480 euros par an pour les adjoints aux responsables, 600 euros par an pour les responsables d'établissement logés, 1.080 euros par an, soit 90 euros par mois, pour les responsables non logés),

- La simplification des tâches administratives, notamment sur l'encaissement du numéraire et des 150.000 chèques encaissés chaque année,

- L'affectation d'emplois tremplins préalablement formés pour aider les responsables d'établissement dans leurs tâches administratives.

Je vous indique par ailleurs qu'un premier appel à candidature auprès des responsables d'établissement pour bénéficier de cette aide a enregistré 46 demandes et que nous procédons actuellement à un second appel à candidatures.

Par ailleurs, je le rappelle, la Ville s'est engagée à continuer à mettre à disposition des responsables un logement de fonction dans chaque nouvelle crèche collective.

Parallèlement, nous avons remplacé l'actuelle prime d'assiduité variable à 100 % en fonction de l'assiduité par une prime petite enfance aux deux tiers forfaitaire.

Avec ce nouveau dispositif, l'ensemble des agents bénéficiant de l'actuelle prime d'assiduité verront leur rémunération augmenter sensiblement.

La Ville a également proposé deux mesures permettant d'améliorer les conditions de travail et de vie des agents, le doublement des attributions de logement du parc social de la Ville en faveur des personnels municipaux de la petite enfance (nous, nous n'avons pas attendu pour cela) et l'amélioration de l'offre de formation continue pour enrichir les parcours professionnels des agents.

J'en resterai là pour dire aussi que, pour ce qui concerne les remplacements, nous avons estimé les besoins à 250 équivalents temps plein et nous allons mobiliser, d'une part, les 475 personnels qui doublent actuellement des personnels à temps partiel ou en poste aménagé pour inaptitude partielle et, par ailleurs, nous allons constituer un vivier complémentaire avec le recrutement de 126 personnels titulaires supplémentaires.

Voilà comment, à partir de ces deux leviers, l'Exécutif répond aux questions exprimées tout à fait légitimement par les personnels de la petite enfance.

Pour ce qui concerne les difficultés que rencontrent les directrices et directeurs pour commander des produits de première nécessité, puisque c'est également évoqué dans votre vœu, je peux vous indiquer qu'il y a effectivement actuellement des tensions qui résultent de plusieurs facteurs : premièrement l'augmentation des besoins liée à la croissance du nombre de places offertes aux jeunes Parisiens, deuxièmement la variation des demandes de droits de tirage entre deux périodes de marché et, troisièmement, les évolutions techniques et tarifaires des produits ainsi que la diminution nette des commandes hors marché.

D'ores et déjà, plusieurs actions correctives ont été mises en œuvre par la D.F.P.E. :

- La relance anticipée des marchés de jouets et de jeux de puériculture, puisqu'un marché transitoire de jeux de puériculture sera notifié dès le 15 juillet,

- Les contrats de fourniture et de livraison de vaisselle et de matériel d'art plastique arrivent à échéance début 2012, ils sont actuellement en cours de renouvellement, les prochains marchés seront notifiés en novembre 2011,

- Le secteur des produits textiles a subi une hausse importante du prix de ces matières premières, modifiant ainsi l'économie même du contrat et la D.F.P.E. a été contrainte de clore en mai dernier le marché actuel de fourniture de linge pour les crèches et un marché transitoire est en cours de notification et sera ouvert aux commandes dans les prochains jours.

Je voudrais préciser également que, dans le contexte budgétaire que connaît la Ville, dont nous avons débattu ce matin, l'ensemble des mesures que j'ai évoquées, qui concernent l'ensemble des catégories de personnels travaillant auprès des enfants, représentent au total 6, 5 millions d'euros par an. Il s'agit là d'un effort inédit de la Ville en faveur du secteur municipal de la petite enfance, secteur pour lequel, vous le savez, la majorité municipale a engagé un effort sans précédent de création de nouveaux équipements qui ne faiblira pas.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**2011, DJS 344 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre sur appel d'offres ouvert européen relatif à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la rénovation du Parc des Princes.**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en conformité des installations techniques du Parc des princes (16e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 334 concernant l'approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre sur appel d'offres ouvert européen relatif à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e), sur lequel les vœux référencés n° 21 et n° 22 dans le fascicule, ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Marie-Annick BARTHE.

**Mme Marie-Annick BARTHE**. - Je vous en prie, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord profiter du temps qui m'est imparti pour rectifier une erreur, si ce n'est ce qu'il faut bien appeler un mensonge que la Ministre des Sports a énoncé lors de l'entretien radiophonique le 30 juin dernier.

Je veux évidemment parler de l'affirmation de Mme JOUANNO que la contribution financière de l'État de 10 millions pour la rénovation du Parc des Princes aurait été rendue indispensable par le refus de la Ville de Paris de contribuer au financement des travaux de rénovation du stade.

Non seulement cette annonce de la part du Gouvernement fait suite à une demande de 20 millions d'euros, formulée par la Ville, et ce dès le mois de novembre 2010 et renouvelée en mai dernier, une demande qui est restée lettre morte jusqu'à ce jeudi 30 juin 2011, une demande de la Ville qui répondait à un étrange constat : Paris était alors la seule des 11 villes candidates à ne recevoir aucun soutien de l'État, alors que 28 millions avaient été attribués à Marseille et à Bordeaux et 20 millions à Nice.

La délibération D.J.S. qui vous est ici soumise concerne tout autre chose, elle concerne le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes, et ce pour un montant de plus de 20 millions euros.

En effet, le Parc des Princes est exploité dans le cadre d'une D.S.P. conclue en 1999 jusqu'au 30 juin 2014, avec la Société d'Exploitation Sports et Evénements.

Au vu du titre V de cette convention, la Ville doit assumer les travaux de grosse réparation, tels que par exemple les couvertures, la consolidation des façades, les ascenseurs ou bien encore les travaux de désamiantage.

Ce sont ces travaux qui vont se dérouler jusqu'en mai 2012, des travaux qui n'ont rien à voir - et c'est là une clarification importante - avec les travaux de modernisation et de mise à niveau pour l'Euro 2016, selon les prescriptions de l'U.E.F.A. et dont la réalisation fait l'objet d'une consultation publique, qui est ouverte par une délibération en date de 2009.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter cette délibération qui montre, s'il le fallait encore, que les engagements pris par la Ville de Paris sont toujours tenus, quelle que soit l'attitude du Gouvernement, afin que Paris continue de rayonner en tant que capitale et que ses habitants profitent d'équipement sportifs de très haute qualité.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame. Vous n'avez pris que la moitié du temps.

Monsieur GIANNESINI, vous avez la parole.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le savent les passionnés de sport, le Parc des Princes est un stade emblématique, au même titre que le Stade Vélodrome à Marseille ou le stade Geoffroy-Guichard à Saint-Etienne.

On peut le dire, il fait partie du patrimoine sportif français. Aujourd'hui, il est quelque peu vieillissant et ne répond plus aux exigences des grands stades de football, notamment en termes de confort, d'hospitalité et de sécurité.

L'organisation des championnats d'Europe de football en 2016 est l'occasion unique d'une modernisation de l'enceinte pour répondre aux standards internationaux et au cahier des charges de l'U.E.F.A.

Cette rénovation est d'ailleurs un préalable au fait que ce stade puisse accueillir des matchs lors de ces championnats d'Europe 2016. Il est évidemment impensable que cette compétition prestigieuse puisse se dérouler dans notre pays sans que Paris n'accueille de match au Parc des Princes.

C'est impensable pour des raisons sportives, naturellement, mais aussi pour des raisons économiques et de rayonnement international.

Ce type d'événement, on le sait très bien, est générateur d'activité, donc créateur de richesses et d'emploi.

Ceux qui pourraient penser le contraire sont des irresponsables et des inconscients qui ne se soucient que de leur intérêt personnel.

Le 5 décembre 2009, la Ville de Paris a lancé un appel d'offres pour confier à un opérateur privé la rénovation et l'exploitation du Parc des Princes dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, B.E.A.

Dans un premier temps, il y avait deux candidats. Depuis septembre 2010, seuls le dossier de Colony Capital est resté en course, l'autre candidat, Ovalto, n'ayant pas rendu un dossier abouti.

La capacité totale du Parc des Princes va donc passer à près de 48.000 place, dont 41.000 grand public, 4.300 places en loge et 300 places médias.

En ce qui concerne le calendrier, il est prévu que la signature du contrat de B.E.A. et le dépôt de permis de construire aient lieu en octobre 2011, les travaux d'aménagement des abords par la Ville de Paris en 2012 et le début des travaux de rénovation du stade en 2013.

Ces travaux vont conduire à la fermeture du stade durant la saison 2013-2014, une deuxième phase de travaux se poursuivant sur la saison 2014-2015 en site ouvert et la livraison du stade étant prévue à mi 2015. Le coût total devrait être de 114 millions d'euros. Il apparaît qu'une aide de l'Etat est indispensable pour boucler le financement de ce projet à hauteur de 10 milliards d'euros. Cette somme est tout à fait raisonnable au regard des autres subventions accordées par l'Etat aux projets de construction et de rénovation des stades retenus pour l'Euro 2016.

Pourtant, jusqu'à récemment, contrairement aux autres villes hôtes de l'Euro 2016, qui ont formulé des demandes dès l'année 2009, la Ville de Paris n'a pas sollicité le Ministère des Sports pour une aide financière.

Un courrier de M. le Maire, le 29 novembre dernier, est arrivé enfin à la Ministre des Sports Chantal JOUANNO, et ceci plusieurs mois après la répartition de l'enveloppe des crédits d'Etat destinés à l'Euro 2016. En outre, ce courrier a été le seul premier vrai contact concret engagé par la Ville de Paris alors que le Ministère des Sports entretient depuis deux ans des relations de travail étroites et régulières avec l'ensemble des villes hôtes.

Force est de constater que vous avez fait preuve, Monsieur le Maire, avec votre première adjointe Mme HIDALGO, d'une désinvolture ahurissante et d'un manque certain de volonté. En effet, vous avez une drôle de façon d'agir, de gérer et de défendre les intérêts des Parisiens. Vous qui êtes si prompt à dénoncer les soi-disant manquements de l'Etat en matière financière à l'égard de la Ville de Paris, il est bizarre que quand l'Etat propose d'aider la Ville de Paris pour des travaux importants, vous omettiez tout simplement de répondre.

Heureusement que Chantal JOUANNO, Ministre de Sports, s'est soucié de l'intérêt général. En effet, il fallait faire avancer ce dossier essentiel pour le football français et pour Paris, et elle l'a fait avec efficacité. Elle a donc tenu à recevoir Sébastien BAZIN, représentant de Colony Capital, seul candidat pour l'attribution du BEA et Robin LEPROUX, président du PSG, club résident pour faire le point sur l'état d'avancement du projet de rénovation et pour évaluer avec eux les besoins d'une participation financière de l'Etat à ce projet.

Une rencontre de travail s'est tenue le 30 juin dernier au Ministère des Sports. En effet, Sébastien BAZIN et Robin LEPROUX ont présenté à Chantal JOUANNO les enjeux du projet et ont confirmé qu'un engagement financier de l'Etat était indispensable pour sortir de l'impasse.

A l'issue de la réunion, consciente de l'importance du dossier, Chantal JOUANNO a pris ses responsabilités et a décidé d'octroyer une enveloppe de 10 millions d'euros aux projets de rénovation.

Je vous rassure, mes chers collègues, ces financements ne viennent naturellement pas en déduction du budget attribué par l'Etat chaque année aux sports pour tous et aux sports de proximité. Ce sont des dépenses exceptionnelles, financées par un prélèvement exceptionnel, pour un événement exceptionnel sur les recettes de la Française des jeux.

Le geste est important. L'Etat est ainsi le premier acteur public à s'engager aux côtés du futur attributaire du BEA, alors que la Mairie de Paris est d'ores et déjà exclue de participer au financement de la rénovation du stade.

C'est tout à fait regrettable. D'autant plus que vous pourriez très bien, sans solliciter à nouveau le contribuable parisien, demander au nouveau propriétaire du Stade français de participer au financement de la construction du futur stade Jean-Bouin. Cela aurait le mérite de libérer des crédits municipaux sans nouvelles inscriptions budgétaires.

Dans ce dossier, notons qu'on relève une fois de plus que vous avez voulu vous défaussez sur l'Etat, en demandant au Gouvernement de subventionner à hauteur de 10 millions d'euros la création de fin de zone et l'amélioration de la voirie.

Ce n'est pas sérieux, Monsieur le Maire, vous le savez très bien, c'est à la commune que reviennent ces aménagements. Le Ministère des Sports quant à lui, à travers le Centre national pour le développement du sport (C.N.D.S.) a pour mission de financer des équipements sportifs et connexes strictement nécessaires au fonctionnement de ces mêmes équipements.

On le voit bien dans ce dossier, le Gouvernement de François FILLON, à travers la Ministre des Sports Chantal JOUANNO, a été exemplaire. Ce n'est pas votre cas, Monsieur le Maire, et ce n'est pas le cas du Conseil régional que préside votre ami M. HUCHON.

J'ai l'impression, à part le cadeau fait à votre ami M. GUAZZINI avec Jean-Bouin, que les socialistes parisiens et franciliens n'aiment pas trop le sport. En effet, Jean-Paul HUCHON a refusé jeudi dernier en commission permanente du Conseil régional de voter un vœu de Valérie PECRESSE demandant à la Région une contribution financière au même titre que d'autres régions l'ont fait pour leurs stades, notamment l'Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Rhône-Alpes, régions présidées par des socialistes.

Alors, Monsieur le Maire, pour conclure, le groupe U.M.P. vous demande de bien vouloir le solliciter afin qu'il participe financièrement, au même titre que l'Etat, à ces améliorations qui rendront au Parc des Princes sa splendeur et qui en feront un magnifique édifice que notre capital mérite.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir accordé un peu plus que mon temps.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. ALPHAND, pour cinq minutes.

**M. David ALPHAND**. - Monsieur le Maire, merci.

Je ne reviendrai pas sur ce que vient d'expliquer tout à fait clairement Jean-Jacques GIANNESINI, et sur l'aide tout à fait essentielle qui a été décidée il y a quelques jours par la Ministre des Sports Chantal JOUANNO, dont je salue ici à nouveau l'implication personnelle et extrêmement efficace sur ce dossier. Cette implication, nous aurions d'ailleurs bien aimé la retrouver de la part de l'Exécutif parisien.

Alors, Mme BARTHE, nous indiquait tout à l'heure que le ministre ment, que la demande a été faite. Mais, Madame BARTHE, pardon de vous le dire, vous avez conclu votre intervention en soulignant que la Ville de Paris tient ses promesses. Mais c'est quand même bien la moindre des choses que la Ville de Paris mette les crédits dont il est question dans cette délibération, puisqu'elle y est tenue: elle y est tenue par son engagement contractuel sur le Parc des Princes. C'est bien l'inverse qui serait surprenant.

Cette mise en conformité, finalement ne s'inscrit jamais que dans le souhait, que nous partageons tous ici, qu'aller au Parc des Princes soit de plus en plus agréable, que les familles puissent s'y rendre en toute tranquillité. C'est vrai du plan sécurité qui a été mis en place par le président Robin LEPROUX, il y a déjà plus d'un an de cela, avec la charte que nous avons d'ailleurs adoptée ici à l'unanimité l'année dernière, à mon initiative et grâce à l'assentiment du Maire de Paris. C'est également la sécurité du point de vue technique et matériel, et c'est l'objet de cette délibération.

Alors l'aide qui est consentie pour le Parc des Princes et pour le PSG, on aurait bien aimé que cette aide d'Etat de 10 millions d'euros soit complétée dans la même proportion par la Ville de Paris. Car il y a bien quand même une différence, selon qu'on traverse une rue dans le 16e arrondissement, d'un côté à Jean-Bouin vous avez un financement 100 % Ville de Paris et de l'autre, à Roland Garros vous avez un financement 100 % à la charge de l'opérateur privé. Cherchez l'erreur ! Il y a quand même une différence de traitement tout à fait notable. Et je n'ai jamais entendu, ni le maire de Paris, ni sa première adjointe, ni son adjoint aux sports justifier un tel traitement !

Pour ce qui est du BEA, tel qu'il va intervenir, j'aimerais poser la question à l'Exécutif municipal cet après-midi: quand va-t-il être soumis à notre Conseil ? Il avait été annoncé, il y a déjà un certain temps, pour le premier semestre de l'année 2011. Il semblerait que certaines difficultés soient survenues dans la négociation avec l'opérateur privé.

Monsieur VUILLERMOZ, pouvez-vous nous en dire un peu plus cet après-midi sur ces difficultés, ainsi que sur le calendrier qui sera soumis au Conseil de Paris, de manière à ce que nous puissions désormais prochainement avoir un point de vue sur le BEA tel qu'il se présente ?

Je voudrais également interroger l'Exécutif, puisque cela nous permet cet après-midi de faire un point assez large sur le PSG, qui a été au cœur de l'actualité et qui va le rester encore un certain nombre de semaines pendant l'été.

Monsieur VUILLERMOZ, quelles sont les relations entretenues à ce jour avec l'équipe dirigeante du Paris Saint-Germain ? Comment voyez-vous la modification de l'actionnariat du club ? Quelles garanties ont été prises par la Ville pour que cet actionnariat reprenne le club dans des conditions satisfaisantes ?

Je voudrais également souligner, de ce point de vue, qu'un changement d'actionnaire, en particulier lorsque l'actionnaire vient d'un pays aussi lointain que le Qatar, doit s'accompagner du souci de respecter l'identité de ce club. L'identité du PSG est une identité forte, même si le club fête ces 40 ans l'année dernière, en réalité c'est un club qui a vraiment une force en lui-même qu'il faut préserver.

Alors, je demande à l'Exécutif, de ce point de vue-là, comment voyez-vous l'évolution de cet actionnariat et comment préserver ce qui fait qu'ailleurs en France on envie aussi le Paris Saint-Germain ?

Cela fait beaucoup de questions. J'attends des réponses naturellement précises sur ce dossier-là. Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci Monsieur.

La parole est à M. GABORIAU, pour trois minutes.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, puis-je rappeler que le stade du Parc des Princes est exploité dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue en 1999 par la S.E.S.E. A ce titre, la Ville de Paris est tenue d'assumer certains travaux de renouvellement ou de grosses réparations, notamment les travaux liés à la sécurité de l'équipement, s'agissant de la toiture en particulier. Distincte des travaux de modernisation et de mise à niveau pour l'Euro 2016, cette opération qui se déroulera jusqu'en mai 2012 nécessite un marché de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un marché sur appel d'offres ouvert européen, dont le coût est estimé à environ 20 millions euros, qui s'ajoutent aux 3 à 5 millions dépensés chaque année depuis 2001 pour cet équipement parisien.

Nous savons qu'aujourd'hui la Ville de Paris mène des négociations avec l'unique preneur à bail, "Colony Capital", pour la rénovation à venir du parc. Il est indispensable que les conditions financières soient effectivement conclues dans le respect des Parisiens, avec une juste répartition de l'engagement de la Ville entre le sport professionnel le sport de proximité.

Aussi, notre Conseil du 16e arrondissement, avec son maire Claude GOASGUEN, a voté à l'unanimité - je dis bien "à l'unanimité" - un vœu présenté par notre collègue Yves HERVOUET DES FORGES, adjoint au maire du 16e arrondissement, rappelant que les 20 millions investis permettraient de réaliser ou moderniser un certain nombre d'équipements de sport de proximité pour le loisir des Parisiens, membres des clubs associatifs de la Capitale ou scolaires.

Puis-je citer comme exemple la piscine d'Auteuil qui nécessite 3 à 4 millions pour sa rénovation totale ?

Considérant que les choix opérés par le Maire de Paris seront au seul bénéfice d'un fonds d'investissement privé, en l'occurrence "Colony Capital", le conseil du 16e arrondissement émet le vœu qu'à tout le moins le montant du loyer au futur titulaire du bail emphytéotique soit calculé de façon à intégrer les investissements supportés aujourd'hui par le contribuable parisien.

A un moment où les finances de la Ville sont assurément tendues et où il est nécessaire de faire des économies, nous, élus du 16e, approuvons l'investissement de la Ville qui est contractuel, mais avec la volonté d'un retour sur investissement sur la période du bail, ce qui constitue une demande raisonnable.

C'est pourquoi nous voterons favorablement la délibération et espérons vous avoir convaincus de donner un avis positif sur le vœu présenté et adopté à l'unanimité par la majorité et l'opposition du 16e.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à M. Jean VUILLERMOZ, adjoint compétent.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Compétent ? Cela !

Je voudrais déjà remercier Mme BARTHE d'avoir rétabli la vérité, tant il est vrai que cela fait un moment qu'on entend dans les médias Mme JOUANNO, par l'intermédiaire ici de M. GIANNESINI, dire, à mon avis, des contrevérités. Je vais essayer d'expliquer pourquoi.

Déjà, il convient en premier lieu de rappeler, comme vous l'avez fait d'ailleurs, que les travaux de mise en conformité des installations techniques du Parc, qui font l'objet de cette délibération DJS 344, seront effectués dans le cadre de la D.S.P. actuelle et que cela relève donc de la responsabilité de la Ville de Paris - je le rappelle quand même - en application de la convention de D.S.P. qui a été conclue le 30 juin 1999, c'est-à-dire par vous qui étiez à l'époque au pouvoir dans cette ville, et qui arrivera à échéance le 30 juin 2014.

Jusqu'à cette date, la Ville de Paris est tenue d'assumer les travaux de clos et de couvert, et certains travaux de renouvellement et de grosses réparations, en application de l'annexe 2 de la convention, comme l'a dit Mme BARTHE.

En vertu de ses obligations contractuelles, la Ville est donc tenue, afin de ne pas compromettre l'exploitation du stade, de réaliser les travaux nécessaires à son bon fonctionnement et à sa sécurité.

Pour mémoire quand même, parce qu'on voit bien qu'il y a de petites différences entre vous, le coût des travaux à la charge de la Ville, prévus dans le contrat de D.S.P. de 1999 - M. LEGARET s'en rappelle certainement - était estimé à 80 millions de francs à l'époque, ce qui équivaut à peu près à 19 millions d'euros en valeur 2011. Entre 1999 et 2009, 12,4 millions d'euros de travaux ont été réalisés par la Ville de Paris, notamment pour la rénovation des contrôles d'accès, la création d'un centre des médias, la modernisation de l'éclairage ou la pelouse.

Alors, aujourd'hui, des travaux complémentaires sont effectivement indispensables. Ces travaux, d'un montant estimé à 20 millions d'euros, concernent notamment la couverture et l'étanchéité du stade, le ravalement des façades, ainsi que la mise en conformité des installations électriques et des installations sanitaires.

Ils permettront au Parc des Princes de demeurer un stade susceptible d'accueillir des rencontres de haut niveau. Je vous rappelle que ce sont des matches essentiellement de ligue 1 et de coupe d'Europe, notamment, en espérant que demain - j'y reviendrai - le Paris Saint-Germain soit en capacité de jouer la Champion's League.

S'agissant du loyer qui sera demandé au futur titulaire du B.E.A., puisque c'est l'objet d'un vœu, il tiendra compte, bien entendu, du montant des travaux qui seront pris en charge par le titulaire, en lien avec la durée du B.E.A. consentie au preneur. C'est ce qui se fait, en général, tout le temps.

Mais alors, Monsieur GIANNESINI, là vraiment, par l'intermédiaire de Mme JOUANNO, vous en savez beaucoup plus que moi parce que, moi, je ne peux pas en dire plus que cela, étant donné que ce B.E.A. est toujours en discussion avec la DJS et qu'à partir de là, je suis tenu à une clause de confidentialité et je ne peux vraiment pas dire autant de choses que vous en avez dit. Je ne sais d'ailleurs pas si ce que vous avez dit est juste.

Alors, pour autant, les auteurs du vœu semblent considérer que la modernisation du Parc des Princes, qui fait actuellement l'objet d'une consultation en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du Parc, s'effectuerait au seul bénéfice des fonds d'investissement privés.

Cette affirmation est bien éloignée de la plus élémentaire vérité, chers collègues. La construction de nouveaux stades ou la complète rénovation de stades anciens requiert des investissements d'une telle ampleur et d'un coût si élevé que, partout en France, ces opérations, dans la perspective de l'Euro 2016, font l'objet d'engagements importants des collectivités locales et de l'Etat.

La Ville de Paris, contrairement à tous les autres, a fait le choix de ne pas allouer au futur titulaire du B.E.A. de subvention d'investissement, afin de préserver, évidemment, le contribuable parisien.

Alors, on peut prendre plein d'exemples. Le coût de la rénovation du Stade Vélodrome à Marseille est estimé à environ 260 millions d'euros qui fera l'objet pour moitié de subventions publiques, puisque c'est un P.P.P. qui a été prévu, donc 40 millions au titre de la Ville de Marseille, 30 millions au titre du Conseil général des Bouches-du-Rhône, 20 millions au titre de la Communauté urbaine, 12 millions au titre de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et 30 millions au titre de l'Etat. Qui va payer ? Les contribuables de cette région !

Je prends le stade de Lens, mais je pourrais prendre Geoffroy Guichard ou Lille, Bordeaux, Nice, partout, il en est de même. Je peux vous prendre les exemples les uns après les autres.

D'ailleurs, je vous renvoie à un magazine, que je connais un peu mais qui n'est pas forcément ma première lecture, qui s'appelle le magazine "Capital" qui a récemment publié une enquête sur les coûts de rénovation et de construction des stades de l'Euro 2016 en indiquant que les contribuables locaux ou nationaux auraient à prendre en charge une facture de 1,2 milliard d'euros. Et le journal citait en exemple Paris dont le mode de financement de la rénovation du stade ne fera pas l'objet de subventions publiques, hormis la contribution de l'Etat de 10 millions d'euros, annoncée il y a quelques jours.

Ainsi, contrairement aux allégations erronées qui sont dans le vœu du 16e arrondissement, les choix faits par la Municipalité parisienne permettront de préserver au mieux les intérêts des contribuables parisiens, tout en dotant la Ville d'un stade digne des autres capitales européennes.

Et c'est là que je vois qu'il y a quand même de petites différences au sein de la Droite - enfin, je savais que c'était comme cela -, mais, contrairement au vœu de M. GOASGUEN, qui a été exposé par M. GABORIAU, l'autre vœu, celui de M. LAMOUR, qui a été présenté par M. GIANNESINI, demande que la Ville de Paris participe au financement de la rénovation du Parc des Princes, comme les autres villes françaises, ou de faire payer la Région ou de faire payer l'actuel actionnaire propriétaire du Stade français.

Il est par ailleurs indiqué - je réponds aussi à cela - que la Ville n'aurait saisi l'Etat que tardivement en vue d'émarger à l'enveloppe de l'Euro 2016 de 150 millions d'euros. Je rappelle que, comme vous l'avez dit, un courrier est parti en novembre 2010 et qu'il a été réitéré en mai 2011, et qu'entre-temps, nous n'avions absolument pas eu de réponse, donc il y a eu le temps pour Mme la Ministre d'examiner cette proposition.

Il faut aussi rappeler que, jusqu'à la proposition de loi Delpierre, l'octroi d'une subvention au titre d'une opération conduite dans le cadre d'un B.E.A. était impossible. Pourquoi ne le dites-vous pas ?

A noter, du reste, que le C.N.D.S. n'a toujours pas modifié son règlement et qu'en l'état, une subvention au groupement "Colony Capital-Vinci" par le C.N.D.S. est apparemment toujours impossible.

S'agissant de la proposition tendant à demander à M. SAVARE, nouveau président du Stade Français, de financer la construction du nouveau stade Jean-Bouin, franchement, elle relève d'un humour de potache, mais bon...

Le Stade Français, rappelons-le, a failli disparaître à la fois du top 14 et du rugby professionnel en raison d'un déficit d'exploitation de 6 millions euros, très largement constitutif à la faillite de sa régie publicitaire, Sportys. Le club a eu toutes les peines du monde à trouver des investisseurs à hauteur de 10 millions d'euros pour se sauver in extremis, et ce, quasiment le jour même de la séance de la D.N.A.C.G.

Je le dirai tout à l'heure car j'ai vu que des interventions sur la délibération portent sur la subvention du Stade Français, mais je veux saluer dès maintenant, ici, le travail et les investissements de M. Max GUAZZINI pour faire du Stade Français l'un des plus grands clubs de rugby français, et son investissement aussi, dans tous les sens du terme, pour sauver le club ces derniers mois.

Malgré cet apport providentiel, le club devra consentir une baisse de son budget prévisionnel, limiter ses recrutements et gérer au plus juste ses moyens financiers au cours de la saison 2011-2012. L'heure est donc à la rationalisation budgétaire et à la recherche de sponsors, et non pas à l'investissement dans un stade. Enfin, tout de même !

Je ne sais plus qui en a parlé, je crois que c'est M. ALPHAND. Je fais toujours la même réponse à M. ALPHAND et à d'autres : la différence de traitement entre le football et le rugby, mais enfin ! Connaissez-vous les sommes et les budgets des clubs de football et des clubs de rugby ? Et vous pensez qu'il n'y a pas de différence, pour reprendre des termes que vous connaissez bien, entre les modèles économiques de ces deux sports ?

On a des budgets à 150, 180 et un peu moins de 80 millions - c'était le budget du P.S.G. encore l'année dernière - et des budgets qui sont à peu près équivalents à 25 millions au plus pour le rugby. Ce n'est pas possible. Ou alors vous ne voulez pas prendre cela en compte, ou alors vous entonnez toujours les mêmes ritournelles pour essayer de ne pas faire en sorte qu'à Paris, il y ait un grand club de rugby et un stade pour l'accueillir.

D'ailleurs, je veux rappeler que chaque club du top 14 possède son stade de rugby, à l'exception très spécifique de Toulouse - c'est une cause historique - et de Clermont-Ferrand, dont le stade et le club appartiennent au groupe Michelin.

La rénovation des stades de rugby dans des villes gérées par des amis à vous est financée quasiment exclusivement par les collectivités territoriales : Stade Mayol à Toulon, malgré la présidence d'un chef d'entreprise, M. BOUDJELLAL, Biarritz, Bayonne et Perpignan.

Vous me parlez de M. LORENZETTI. Je ne voulais pas en parler pour ne pas le citer. Mais M. LORENZETTI, tout de même… c'est l'ancien président de Foncia, qui a pris l'initiative, dans le droit fil de ses activités antérieures, de créer un stade multifonctionnel.

Ce stade multifonctionnel, comme tous les stades de France, dans le rugby, ne pourra pas être financé simplement par le sport. Le problème est que ce n'est pas là la même chose. Et là, c'est l'immobilier. Qui va payer ? C'est l'immobilier, les spectacles culturels et événementiels qui vont à un moment donné financer ce stade.

Donc nous sommes dans une situation totalement différente. Je rappelle que le stade Jean-Bouin, pour nous, sera la maison du rugby, et c'est complètement différent d'une gestion, par des privés, d'un stade qui sera financé pour faire un peu de profit.

C'est pour toutes ces raisons, je vais m'arrêter là, j'ai été long, c'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, que je ne peux accepter les vœux, et demande donc de les retirer ou évidemment, j'appellerai à voter contre.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 344.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DJS 344).

C'est formidable !

**2011, DJS 346 - Subvention au Stade Français Paris au titre de la saison sportive 2011-2012. Montant : 823.225 euros.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 346 relatif à l'attribution d'une subvention au Stade Français Paris au titre de la saison 2011-2012, d'un montant de 823.225 euros.

La parole est à Mme Valérie SACHS, pour cinq minutes.

**Mme Valérie SACHS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons la subvention annuelle du Stade français assortie de quelques commentaires acerbes.

Les événements récents du club nous inspirent désillusion et perplexité. Nous pouvons être sensibles à "l'annus horribilis" que viennent de vivre le club parisien et son président, mais le précurseur du rugby business était un colosse au pied d'argile, il est la première victime de l'emballement médiatico-financier qu'il a initié.

Seconde ironie du sort, le sauveur d'aujourd'hui avait été retoqué début mai, un quart d'heure avant la signature du premier plan de reprise, sans en avoir été informé, méthode plus que discourtoise, mais révélatrice d'un système, et celui que l'on nous présentait hier comme le sauveur deviendrait l'escroc à poursuivre.

Pathétique, mais inutile de s'étendre sur un sujet qui, finalement, ne concerne qu'indirectement Paris.

Comme élus de Paris, que pouvons-nous nous reprocher ? Au mieux, un certain laxisme. Paris, qui s'efforçait, selon l'expression du Maire, de soutenir les dirigeants pour trouver de nouveaux actionnaires, un dialogue trop mondain, trop policé, en Comité de suivi de la Ville le 8 juin dernier, nos questions pas assez pointues, mes interrogations sur le montage financier présenté avec la FACEM, héros d'alors, n'ont pas été dissipées par les réponses du dirigeant du club. Pour ma part, j'ai plus ou moins compris que la FACEM tirait ses fonds de commissions versées par des clients ou des investisseurs en fonction de la rentabilité des projets proposés.

Or, la situation du Stade français prouvait, s'il en était encore besoin, que s'offrir une équipe de rugby n'est pas forcément un placement rentable. Que pouvions-nous faire, hormis quelques questions et des réponses trop formatées ?

Aussi, revoir le fonctionnement du Comité de suivi de la Ville me semble une évidence. Face à ces dossiers complexes, nous, élus, ne disposons d'aucun outil efficace et c'est très frustrant.

Pour cette équipe, Paris investit un stade, 160 millions aux frais des Parisiens, ce que je déplore encore et toujours. Néanmoins, un cadeau qui oblige. Il y a trois ans, le Stade français était estimé à plus de 20 millions d'euros ; que vaut-il aujourd'hui ?

En 2002, il disposait d'un budget d'environ 5 millions d'euros ; cette saison, il en prévoyait 22, dont 8 de masse salariale, avec plus de 5 millions de pertes et de multiples passages ces derniers mois devant la D.N.A.C.G. Le cycle tourne et le sport paillettes montre ses limites.

A l'avenir, que pouvons-nous exiger de la Ville de Paris ?

Revoir sa relation vis-à-vis du club dont le modèle s'est révélé fragile, moins d'angélisme, un suivi pragmatique et un contrôle renforcé de la gestion du club.

Quelles incidences sur la construction, puis l'exploitation du nouveau stade Jean-Bouin ? Débat que je ne rouvre pas encore, mais le problème de la solidité financière du futur contractant concessionnaire et de la rentabilité économique du stade se posera inévitablement.

Je souhaiterais, enfin, avoir l'assurance que la part de subvention qui revient aux jeunes, environ 500, soit assurée, voire augmentée, car il n'est pas question que les difficultés financières du club pénalisent l'école de rugby et le sport amateur. C'est à l'encadrement des jeunes du Stade français que nous dédions notre vote.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Marie-Annick BARTHE, cinq minutes !

**Mme Marie-Annick BARTHE**. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je voudrais revenir sur les mésaventures financières que le Stade français a traversées ces dernières semaines et qu'ont évoquées aussi bien Jean VUILLERMOZ que Valérie SACHS, la conclusion est aujourd'hui positive, nous en sommes tous soulagés, mais ce gros club de rugby parisien est passé très près de la relégation à cause d'une vulgaire escroquerie.

Toute autre issue aurait constitué un vrai gâchis, un vrai gâchis au regard du bilan de ce club en termes de développement, mais aussi en termes de rayonnement du rugby depuis 15 ans, à la fois dans la capitale mais aussi dans toute la France.

Si le bilan sportif du club est plutôt décevant, avec, pour la deuxième année consécutive, une absence de qualification pour les phases finales du top 14, en revanche, le bilan est très positif, s'agissant du respect des engagements conventionnels avec la Ville, notamment au niveau de son école de rugby, de la formation des jeunes joueurs de rugby professionnel, de la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau, des écoles municipales des sports, des centres sportifs parisiens, des actions en faveur des publics handicapés, des actions de prévention contre les discriminations, des actions à caractère social et, enfin, des actions en faveur du rugby féminin.

Il est bon, ici, de citer toutes ces actions qui sont rarement évoquées.

Le renouvellement de la subvention annuelle de 823.225 euros, qui est soumis à notre approbation aujourd'hui, découle de ce bilan positif.

Il confirme l'attachement de la collectivité parisienne au Stade français qui a contribué à œuvrer pour faire de ses matchs de grands moyens de divertissement familial et populaire.

Comme les années précédentes, les principales rencontres de la saison ont été organisées au Stade de France. Pour chacune, ce sont entre 70.000 et 80.000 spectateurs qui ont fait le déplacement. Il y a très peu de clubs en France qui peuvent en dire autant.

En conclusion, je voudrais, à l'image de Jean VUILLERMOZ, rendre hommage au travail de Max GUAZZINI à la tête du Stade français.

Il a su ouvrir le rugby à de nouveaux publics, tout en respectant l'esprit du jeu. Il a su aussi s'effacer au profit du repreneur du Stade français, Thomas SAVARE, quand la survie du club qu'il avait amené au niveau où il est actuellement a été engagée.

C'est là un geste suffisamment rare et digne pour être salué par notre assemblée.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. David ALPHAND, pour cinq minutes.

**M. David ALPHAND**. - Eh bien, Monsieur VUILLERMOZ, on va se retrouver, après le Parc des Princes, maintenant sur Jean-Bouin et le Stade français, rassurez-vous, on va se retrouver à nouveau tout à l'heure sur le handball et puis, cela nous permettra de nous chauffer et surtout de vous chauffer pour demain matin pour Roland Garros.

Alors, sur le Stade français, on est en fin de saison et les fins de saison, c'est souvent l'heure des bilans, alors on va essayer de tirer le bilan. Je ne résumerai pas l'exposé des motifs de cette délibération, Mme BARTHE nous l'a déjà fait suffisamment largement il y a quelques instants.

Sur le bilan sportif, un bilan relativement médiocre, malheureusement, puisqu'on sait bien que le Stade français n'est pas parvenu dans les phases finales du championnat de France, contrairement à ce à quoi il nous avait habitués ces dernières années. On peut le regretter, il termine 11e de ce championnat.

En coupe d'Europe, c'est meilleur, mais, malheureusement, il ne se qualifie pas pour la coupe d'Europe de l'année prochaine.

Donc un bilan relativement médiocre sur le plan sportif.

Sur le plan matériel, le bilan est tout à fait intéressant, Monsieur VUILLERMOZ, puisqu'on nous avait expliqué, et vous avez été l'un des principaux porte-parole sur ce point-là, que le Stade français ne pouvait pas jouer ailleurs qu'à Jean-Bouin, parce qu'à Charlety en particulier, il y avait trop de vent, cela poussait les ballons de rugby. Les ballons de rugby ont peut-être été un peu poussés cette saison, mais je constate que les matchs ont eu lieu à Charlety de façon tout à fait adaptée, en réalité, au championnat de France et, Monsieur VUILLERMOZ, c'est un démenti cinglant qui vous est apporté par cette saison, un démenti cinglant à l'égard de l'Exécutif et des arguments fallacieux qui ont été avancés pour justifier le financement des 200 millions d'euros sur Jean-Bouin.

Eh oui, je sais, cela ne vous fait pas plaisir, mais, malheureusement, il ne fallait pas disputer cette saison de rugby à Charlety dans ce cas-là, parce que, naturellement, à la fin, c'est ce qu'on allait vous expliquer.

Un autre bilan tout à fait instructif est le bilan financier du Stade français. On sait tous ici que le Stade français a frisé la catastrophe et vous auriez eu, finalement, un vrai problème à justifier un stade à 200 millions d'euros si, par malheur, le Stade français était descendu il y a quelques semaines en Fédérale 1.

Heureusement, ce n'est pas le cas, heureusement pour tout le monde, et en particulier pour l'Exécutif municipal.

Néanmoins, le bilan financier du club laisse apparaître une extrême fragilité.

Un orateur, précédemment, a salué - et je crois que M. VUILLERMOZ aussi, dans sa précédente intervention - l'excellent travail de M. Max GUAZZINI à la tête du Stade français.

On peut reconnaître un certain nombre de qualités à M. GUAZZINI, en particulier d'avoir su développer le rugby à Paris, mais de là à saluer son excellent travail…

L'excellent travail, cela aurait été de léguer un stade français dans des conditions parfaitement saines, ce qui est loin d'être le cas : un déficit d'exploitation de 6 millions d'euros, Monsieur VUILLERMOZ, vous appelez cela un excellent travail ? La difficulté de trouver un investisseur jusqu'à la dernière minute, avant le passage devant la D.N.C.G., vous appelez cela un excellent travail ?

Et bien, pour moi, Monsieur VUILLERMOZ, M. Max GUAZZINI n'a pas mené sa mission jusqu'au bout, concernant ce club de rugby, il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Concernant le stade français, enfin, je voudrais vous poser une question, Monsieur VUILLERMOZ, parce que le stade français est un peu le grand frère de l'A.C.B.B. Le grand frère a toujours un rôle un peu protecteur et, malheureusement, du côté du Saut du Loup, vous savez, juste de l'autre côté, à Boulogne, où la Ville de Paris possède une concession, que va-t-il se passer, dans les prochains mois et dans les prochaines années, Monsieur VUILLERMOZ ? Où va s'entraîner le stade français ? Sur le Saut du Loup, en poussant dehors l'A.C.B.B. ?

Cette question, je vous la pose et nous aimerions avoir également des réponses claires.

Voilà pour ce qui était du stade français.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je vais essayer d'être rapide, mais c'est vrai que l'on prend beaucoup de temps à répondre à des questions qui sont quand même nombreuses.

**M. David ALPHAND**. - Excusez-moi de vous avoir posé des questions !

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, rapporteur. - Je vous réponds, ne vous énervez pas ! Monsieur ALPHAND, vous n'êtes pas dans le 16e arrondissement face à M. GOASGUEN.

Madame SACHS, soyons clairs, la subvention est la même depuis plusieurs années et elle ne change pas, ce n'est pas une évolution.

Par contre, vous avez dit quelque chose que je partage. C'est vrai qu'un club professionnel, quel qu'il soit et dans quelque sport que ce soit, est un colosse aux pieds d'argile, parce que, comme vous le dites, il a une base, un socle de financement public (plus ou moins) et, tout le reste, c'est du financement privé.

C'est donc du financement qui est au bon vouloir du marché, qui est au bon vouloir des grandes entreprises (j'allais dire capitalistes) et il dépend des aléas sportifs qui font que, lorsque cela va mal sur le plan sportif, on peut estimer que les investisseurs privés ne viennent pas forcément et donc, généralement, ce club se casse la figure.

C'est valable pour le rugby, c'est valable pour le football, c'est valable pour tous les sports. À partir du moment où il y a des investissements privés, il y a des volontés personnelles. Regardez ce qui s'est passé avec M. LAGARDÈRE, c'est quand même un petit problème, aujourd'hui.

C'est la première chose.

Monsieur, vous avez parlé du comité de suivi. Je remercie Mme BARTHE qui l'a évoqué, qui a très bien retracé ce que sont les comités de suivi, comment et pourquoi la Ville a attribué les subventions.

Cela fait partie d'un conventionnement que nous passons avec le club et la subvention, principalement, évidemment, aux sportifs amateurs. Cela fait d'ailleurs partie de la loi Buffet, cette dame qui a été ministre avant M. LAMOUR, et qui avait dit qu'il fallait limiter les financements publics à 2,3 millions d'euros, également les marchés de prestations et qu'il fallait que cet argent ne soit pas lié au paiement des salaires des joueurs.

On est loin de tout cela. De toute façon, cela ne correspond pas, vous le voyez bien dans les budgets.

La convention que l'on examine tous les ans pour tous les grands clubs auxquels on alloue des subventions va principalement aux sports amateurs et aux relations avec la Ville de Paris, aux écoles et avec évidemment les autres clubs de rugby de la capitale.

Oui, Monsieur ALPHAND, je remercie M. Max GUAZZINI pour l'intelligence qu'il a déployée pour le développement du rugby en général au niveau national, mais également dans la partie nord de la France, notamment autour de Paris.

Rappelez-vous qu'avant, tout de même, le rugby était le rugby des villages, beaucoup dans le Sud-Ouest, dans le Sud-Est et un peu dans le centre de la France. La Rochelle constituait une exception, mais, sinon, il n'y avait pas de club dans le Nord de la France.

Aujourd'hui, après d'ailleurs ce qu'a fait le Racing avec son équipe, qui avait malheureusement péréclité, Max GUAZZINI a inventé le rugby dans la région parisienne. Le rugby est maintenant le deuxième sport d'équipe dans la région parisienne, après le football. C'est quand même quelque chose de très important.

Monsieur, ce qui a mis le Stade français sur le flanc, c'est le fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, que la régie publicitaire l'a mis dans le rouge. Elle l'a mis dans le rouge en ne lui versant pas 5 millions d'euros. C'est ce qui a fait que, à un moment donné, le club a eu besoin de financements supplémentaires.

Monsieur, je ne veux pas être trop méchant avec un certain nombre de gens, mais c'est vrai qu'il y a eu un épisode avec des investisseurs canadiens, qui s'est révélé être une escroquerie.

C'est donc à partir d'une nouvelle situation qu'il a fallu trouver les financeurs, qu'il a fallu trouver les investisseurs. Oui, Monsieur ALPHAND, c'est tout de même pour une grande part M. GUAZZINI qui a fait ce travail.

Là aussi, on peut le remercier. Je crois que la Ville de Paris, pas seulement la Ville de Paris, mais l'ensemble de la région parisienne, peut le remercier d'avoir sauvé ce grand club.

Dernière chose, par rapport à l'A.C.B.B. C'est un club de Boulogne-Billancourt, qui est important, qui vient de monter en Nationale 1. Je tiens compte de ce grand club, Monsieur.

Le problème est que c'est tout de même un club de Boulogne-Billancourt. Moi et la Ville de Paris continuons, Monsieur, à le soutenir pendant encore au moins un an. Nous continuons, bien que nous ayons repris la gestion du Saut du Loup en régie, à lui donner la perspective d'utiliser le Saut du Loup.

Nous avons dit depuis deux ans, et au maire de Boulogne-Billancourt et au président de l'A.C.B.B., qu'il faut trouver des solutions pour les années à venir. Nous ne pourrons pas continuer à l'accepter sur le Saut du Loup.

Effectivement, vous dites que l'A.C.B.B., c'est Paris. Oui, pour une part, c'est Paris parce qu'il s'entraîne et qu'il joue ses matchs dans Paris. Cependant, vous devriez quand même bien savoir que le stade français, c'est aussi le club de Paris et que lui s'entraîne et joue pour toutes les équipes amateurs à l'extérieur de Paris, notamment très loin de Paris.

Il faudrait plutôt récupérer les équipes amateurs du stade français pour les faire jouer à Paris.

C'est aussi pour cela - mais vous y étiez opposés - que l'on a fait des terrains sur les pelouses d'Auteuil, de façon à pouvoir agrandir les espaces que l'on peut donner au rugby.

Ce sont les réponses que je voulais faire aux questions posées.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci Monsieur VUILLERMOZ pour ces réponses précises et très complètes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 346.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DJS 346).

Unanimité. Formidable ! Tout cela pour cela !

**2011, DJS 384 - Signature d'une convention avec le Paris Handball en vue de l'attribution d'une subvention au titre de la saison sportive 2011-2012. Montant : 352.315 euros.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 384 relatif à la signature d'une convention avec le Paris Handball en vue de l'attribution d'une subvention au titre de la saison 2011-2012, d'un montant de 352.315 euros.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour cinq minutes.

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, chers collègues, puisqu'on en est à cette période de l'année où nous faisons le bilan sportif de nos différentes équipes dans les sports collectifs, la question du handball est pour moi cruciale et vitale à Paris, vitale parce que c'est l'un des sports où la France est un modèle mondial.

Je ne vais pas dresser le long palmarès de l'équipe de France de handball, double championne du monde, championne olympique, championne d'Europe. Nous avons, sur la décennie, probablement la meilleure équipe de handball que ce sport ait jamais connue.

A ce titre, un sport collectif, porteur de valeurs nobles, porteur encore d'un certain nombre de valeurs liées au caractère peut-être encore semi-professionnel et amateur de ce sport et d'une France qui gagne, cela doit être évidemment l'un des sports sur lesquels Paris doit miser, investir dans l'avenir, aussi bien pour notre politique sportive, éducative, que pour notre politique économique et touristique.

Et je crois que les grands événements que la France aurait vocation à accueillir, notamment en matière de sports collectifs, seraient d'autant plus probables. On a vu que la France avait malheureusement perdu l'organisation du prochain championnat d'Europe de hand-ball peut-être parce que justement, sa capitale n'a pas de club de handball à la hauteur de ce qu'est son équipe nationale.

De ce point de vue, je ne vais pas refaire l'ensemble de la saison du Paris Handball, mais c'est assez dramatique.

À cinq saisons de la fin, tout le monde les croyait morts et enterrés en deuxième division et il faut reconnaître que grâce à un effort sans précédent, une petite remise en cause du management et cinq derniers matchs assez incroyables à suivre, y compris face à des équipes du haut de tableau, le Paris Handball s'est maintenu en première division et a en même temps célébré la première sélection d'un de ses joueurs en équipe nationale, à savoir NYOKAS, le joueur du Paris Handball peut-être le plus en vue cette saison.

De ce point de vue, cette saison a été inquiétante. Elle est d'autant plus inquiétante pour les années à venir que les rapprochements, on le sait, qui sont nécessaires, notamment avec Ivry, pour créer un véritable pôle au Sud de Paris pour le hand-ball, à vocation européenne et internationale, n'ont pas pu aboutir.

Mais de ce point de vue, je voudrais poser à M. VUILLERMOZ une question très simple : souhaite-t-il faire du hand-ball l'un des sports du rayonnement culturel, sportif et économique à Paris ? Si tel est le cas, Monsieur VUILLERMOZ, laissez-moi vous citer ce chiffre : 2 millions d'euros, c'est ce que donne l'agglomération et la Ville de Montpellier, dont vous admettrez qu'elle est probablement un peu moins riche que notre collectivité, à son club de hand-ball.

Quel est le résultat ? Le club de hand-ball de Montpellier est champion de France, joue le haut de tableau depuis plus de 10 ans, a recueilli probablement le meilleur joueur du monde, Nicola KARABATIC, et chaque année fait des parcours en coupe d'Europe et en Champions' League qui sont tout à fait remarquables.

2 millions d'euros ! Excusez-moi de le dire : 2 petits millions d'euros, comparés à ce que nous donnons aux autres sports collectifs professionnels à Paris.

Monsieur VUILLERMOZ, avez-vous l'ambition d'être au moins aussi incitatif et aussi dynamique pour développer le hand-ball que l'est la communauté d'agglomération de Montpellier ?

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David ALPHAND, pour cinq minutes.

**M. David ALPHAND**. - Je suis vraiment navré : je vais encore importuner M. VUILLERMOZ. Je m'excuse par avance. Il y a au sein de votre opposition des élus qui s'intéressent à vos dossiers, et qui essaient de les travailler.

Vraiment, c'est bête pour vous mais c'est ainsi : il faudra vous y faire. Depuis trois ans, cela a été le cas, et cela continuera encore lors des trois années qui viennent, je préfère vous le dire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Heureusement que les élus travaillent leurs dossiers, Monsieur ALPHAND.

**M. David ALPHAND**. - Parfois, j'ai le sentiment que M. VUILLERMOZ le regrette presque, mais je dois me tromper… c'est peut-être parce que nous pensons un peu à côté de la plaque dans le 16e arrondissement, Monsieur VUILLERMOZ, n'est-ce pas ?

Maintenant, on en vient au hand, Monsieur VUILLERMOZ.

Décidément, on est un peu inquiet, lorsqu'on enchaîne à la fois les difficultés du B.E.A. sur le Parc des Princes, puis les difficultés financières et sportives du Stade Français et à nouveau des difficultés financières et sportives pour le club du Paris Handball.

On est inquiet devant la politique que vous menez en matière de sport dans la capitale.

Parce que certes, il y a la glorieuse incertitude du sport, mais quand même, avoir autant de clubs, plutôt de haut niveau, qui ratent leur saison, c'est bien que des difficultés structurelles se posent. Et même la Mairie de Paris ne peut pas s'exonérer d'une part de responsabilité.

Le club Paris Handball, cette année, a manqué de peu d'être relégué.

Il termine finalement 11e de son championnat, qui n'est quand même pas un championnat particulièrement relevé.

Du point de vue financier, le bilan n'est pas bien meilleur, peut-être même pire que le bilan du côté sportif.

Nous arrivons à la fin de la convention pluriannuelle qui avait été signée avec le club et la Ville de Paris constate dans l'exposé des motifs qu'eu égard aux difficultés financières qui se présentent aujourd'hui face au club, on ne peut pas s'engager sur plusieurs années, et que la seule possibilité est de s'engager sur un an, c'est-à-dire de priver de visibilité le management et l'équipe de direction du club. Et dans un an, on y reviendra, et on verra.

Ce n'est pas une saine politique cela, Monsieur VUILLERMOZ, parce que même si des facteurs de risques existent concernant le Paris Handball, et on va y venir dans un instant, l'équipe dirigeante mérite que vous lui donniez une meilleure visibilité budgétaire sur les années à venir. Sinon, comment programmer une véritable politique sportive, ambitieuse - M. MARTINS en parlait il y a quelques instants.

En définitive, parfois on a un peu le sentiment que le hand est un peu l'un des parents pauvres de la politique sportive parisienne.

Au titre des risques, il en est un particulièrement important du point de vue financier pour ce club : la perte d'un partenaire privé important qui a pour conséquence aujourd'hui que le Paris Handball demande une avance sur ses crédits d'un montant de 300.000 euros, ce qui est tout à fait significatif.

Aujourd'hui, ce club se voit confronté à un besoin de financement à hauteur de 650.000 euros.

Monsieur VUILLERMOZ, la question que je pose à l'Exécutif est la suivante : aujourd'hui, dans ces conditions, comment envisagez-vous l'avenir de ce club ? Quelles sont les dispositions prises par l'équipe municipale pour aider ce club à surmonter cette grave difficulté financière qui obère son avenir ?

Voilà quelles sont mes questions, et j'attends à nouveau des réponses précises de votre part.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Ne vous inquiétez pas : je suppose que vous les aurez.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Monsieur ALPHAND, je remercie vraiment les élus qui s'intéressent au sport. C'est vrai qu'il y en a beaucoup dans le 16e arrondissement. M. GOASGUEN m'a souvent questionné, notamment par rapport à Jean-Bouin, et d'ailleurs j'y vais souvent avec Mme HIDALGO pour ce qui concerne Roland-Garros. M. LAMOUR me pose souvent des questions, et parmi ses attributions il a été Ministre des Sports : c'est normal aussi. M. GABORIAU s'intéresse également beaucoup au sport. Mme SACHS aussi.

Il semble tout de même que vous n'êtes pas forcément toujours d'accord entre vous, même dans un seul arrondissement, bien qu'étant pratiquement tous - pardon, Madame SACHS - dans le même parti.

C'est donc quand même un peu problématique.

J'en viens aux réponses aux questions que vous avez posées.

Je commence par vous, Monsieur ALPHAND, pour montrer que vous m'intéressez beaucoup.

Monsieur MARTINS, je vous promets que je répondrai à vos questions.

Je vais répondre à une question que vous posez : meilleure visibilité pour le hand-ball parisien dans les années à venir.

Sachez, Monsieur, que je suis en relation permanente avec les dirigeants du Paris Handball, et que j'essaie justement de trouver des solutions avec eux pour faire en sorte que le Paris Handball existe demain. Parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas du tout évident qu'il y ait un club de hand-ball à Paris.

Je fais simplement un aparté pour dire quelque chose à M. MARTINS : il faut savoir qu'en Région Ile-de-France, vous avez quatre clubs qui jouent en D1 : Créteil, Tremblay, Ivry et Paris.

Le quatrième, c'est tout de même Créteil, qui va remonter.

C'est à mon avis complètement absurde parce qu'il n'y a pas l'économie pour avoir quatre grands clubs en Région Île-de-France. Il faut donc trouver des solutions permettant à un moment donné de sortir de cela. Pour sortir de cela, il me semble que Paris peut être un moteur à travers "Paris Métropole" et la liaison que nous pouvons avoir, qui est tout même très rapide avec Ivry, pourrait très bien être une solution pour créer un grand club avec un budget relativement important.

Et l'avenir, ensuite, Monsieur ALPHAND, dépendra évidemment des investisseurs qui viendront sur le Paris Handball, et les investisseurs à Paris, ce n'est pas évident. Le nom de Paris compte beaucoup pour eux à condition que ce sport, cette équipe, fasse du spectacle.

À Paris, vous n'avez des spectateurs que si vous faites du spectacle... en effet, à Paris, il y a énormément de choses à aller voir dans la même soirée, et donc, aller voir un match de handball n'est pas évident.

Nous avons donc les structures pour les accueillir ; nous avons la salle Carpentier ; nous avons Coubertin ; nous avons tout ce qu'il faut pour accueillir ces clubs, mais personne ne vient voir ces clubs. Il faut donc qu'ils fassent du spectacle, qu'ils soient grands, qu'ils aient des moyens suffisants.

Or, j'ai cru comprendre, Monsieur MARTINS, ou Monsieur ALPHAND, que vous souhaiteriez que la Ville de Paris mette beaucoup plus d'argent des contribuables pour avoir des grands clubs ? Mais ce n'est pas possible, enfin ! Non, Monsieur MARTINS, soyons clairs !

Quand vous parlez de Montpellier, Montpellier a un budget qui avoisine les 7 millions d'euros.

Oui, mais quand vous regardez… effectivement à Montpellier, il y a des investisseurs qui étaient d'ailleurs sur le Paris Handball avant et qui sont partis, et qui aident beaucoup les sports : il y a un Conseil général et un Conseil régional, et il y a, en même temps, des communautés de communes.

A Paris, Paris, c'est le tout, il n'y a pas d'autre possibilité de financement public que la Ville de Paris. Donc, il y a là une différence importante.

A l'heure actuelle, la Région Ile-de-France n'aide aucun club, à ma connaissance. Elle est en train de revoir sa participation au sport mais, pour l'instant, elle n'aide aucun club. Elle avait une solution qui consistait à donner 50.000 euros par an aux clubs émergents, ce n'est plus le cas maintenant, elle s'oriente vers autre chose. Donc, il y a là aussi un petit problème différent.

Je pense que le Paris Handball ne pourra se développer qu'à partir du moment où on fait un rapprochement, qu'il y a un socle de financement public plus important, c'est-à-dire, par exemple, avec Ivry. Ivry, vous savez la Ville d'Ivry, le Département du Val-de-Marne, cela fait un budget qui est à peu près à 1,5 million d'euros.

1,5 million d'euros plus ce que l'on donne, nous, à peu près 900.000 euros, cela fera un budget, un socle qui sera conséquent pour avoir un club de haut niveau.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire.

Vous parlez d'avoir un grand club, vous dites que le club de Paris Handball n'est pas suffisant et que c'est cela qui a fait perdre à la France l'organisation du championnat du monde.

Monsieur MARTINS, il m'arrive d'être quelquefois d'accord avec vous, mais, sur cette appréciation-là, permettez-moi de penser que ce n'est pas tout à fait vrai.

**M. Jean-François MARTINS**. - Je vous le permets !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 384.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 384).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture des piscines municipales pendant l'été.**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'état des piscines.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 23, n° 24 et n° 24 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs aux piscines municipales.

La parole est à M. COUDERT.

**M. Thierry COUDERT**. - On peut se poser la question : pour qui sont donc faites les piscines municipales parisiennes ? Sans doute pour les scolaires, sans doute pour les clubs, mais en tout cas pas pour les Parisiens qui aiment nager, qui aiment nager en solo, je dirais, quand ils ne sont pas dans un club.

On savait déjà que les horaires étaient assez complexes et qu'à plusieurs reprises, ont été repoussés des vœux qui réclamaient que les piscines municipales soient ouvertes tard le soir, ce qui n'est pas le cas, sauf une ou deux exceptions, mais il est quand même surprenant de se rendre compte que, pour l'été qui vient, un été où, précisément, il semble que de moins en moins de Parisiens partent en vacances, un tiers des piscines municipales sont fermées.

Pour des raisons apparemment techniques ! Mais est-ce qu'on n'aurait pas pu se poser ces questions sur la réfection technique des piscines avant pour les faire coïncider avec une période peut-être moins cruciale que l'été ? En tout cas, cela est dommage.

Nous pensons qu'il y a matière à réexaminer l'ensemble du fonctionnement, des horaires et de la saisonnalité des piscines municipales parisiennes, car il faudrait que ceux qui ont envie de nager dans des piscines à Paris puissent le faire en fonction de l'évolution des modes de vie qui conditionne un changement des horaires et sans doute un changement de la saisonnalité de fonctionnement de ces piscines. Les piscines sont faites pour ceux qui ont envie de nager et pas simplement pour faire plaisir à des fonctionnements théoriques et bureaucratiques.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

C'est le vœu n° 23, n'est-ce pas ?

On le fait voter tout de suite ? Non, on va passer au vœu n° 24.

Qui le défend. Personne ?

Vous voulez le défendre ?

Très bien ! Comme vous n'étiez pas inscrit !

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Je voudrais le défendre, Monsieur le Maire, parce que je m'intéresse au sport à Paris.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Ah ! Et à la piscine en particulier !

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Ce vœu, dans la continuité de ce que Thierry COUDERT vient de dire, aborde deux autres problèmes, en particulier, dans le 15e arrondissement mais, par extension, pour l'ensemble de Paris.

D'abord, c'est l'état des piscines.

Cet été, quatre des cinq piscines municipales du 15e seront fermées, pour des raisons diverses, tenant soit à des dysfonctionnements, soit à des questions sanitaires, etc.

En tout état de cause, nous sommes devant un vrai problème de programmation des réfections, voire d'absence de programmation, et les choses ne sont pas satisfaisantes. On ne peut pas admettre que, sur un arrondissement aussi grand que le 15e arrondissement, quatre des cinq piscines municipales soient fermées en même temps.

Le deuxième problème, c'est l'absence de visibilité par rapport à ces programmations. Nous considérons que la question des horaires est un vrai sujet, comme Thierry COUDERT l'a évoqué.

Je le redis, je l'ai dit en 7e Commission, nous ne remettons pas en cause, et j'aimerais que ce soit clair et acté une bonne fois pour toutes, parce que j'ai l'impression que ce n'est pas le cas, nous ne remettons pas en cause le fait que l'Exécutif, par ses travaux programmés l'été, veuille éviter un impact trop important pour les scolaires, mais la question de la programmation de façon générale doit, et c'est ce que Thierry COUDERT a expliqué, je crois, être abordée.

C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'en ce qui concerne le 15e, mais je le dis, par extension, il faut se poser la question sur tout Paris, les choses soient un petit peu mieux prévu, que de vrais audits patrimoniaux soient faits sur les équipements sportifs, et les piscines en particulier, afin que les nageurs parisiens et les nageurs du 15e ne soient pas lésés, qu'ils soient en club, qu'ils soient scolaires ou qu'ils soient nageurs en solo, comme l'explique Thierry COUDERT.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux deux vœux, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Merci.

Déjà, avant de répondre, je voudrais corriger une inexactitude contenue dans un des vœux. En effet, la piscine Keller du 15e est bien une piscine municipale. Même si sa gestion est externalisée, elle reste une piscine publique pour laquelle la Ville fixe les tarifs et décide des heures d'ouverture.

Je dis cela parce que, quand même, il y a un certain nombre de piscines qui sont externalisées mais elles font partie des piscines de la Ville, elles ne sont pas privées.

Il y a donc bien six piscines municipales dans le 15e, ce qui en fait l'arrondissement de Paris le mieux doté en valeur absolue et le troisième en valeur relative par rapport au nombre d'habitants.

Il y a bien évidemment une situation compliquée à gérer cet été puisque quatre piscines sont fermées dans le 15e. Sur l'ensemble de la Capitale, 12 fermetures de piscines vont avoir lieu cet été.

Cette situation temporaire ne doit pas conduire à des amalgames.

Lorsque vous parlez de sous-investissement chronique, je reprends votre vœu, vous laissez planer une ambiguïté que je vais m'efforcer de lever devant le Conseil de Paris.

Il est vrai qu'avant 2001, la Ville n'a pas suffisamment investi dans l'entretien et dans la rénovation de son patrimoine sportif. Les difficultés observées aujourd'hui en sont la conséquence.

En 2001, il manquait, quand la Ville est passée à Gauche, 17 piscines pour que Paris arrive à la moyenne nationale de surface de plans d'eau par habitant, la dernière ouverture remontant à 1992.

C'est quand même un problème ! Vous ne pouvez pas aujourd'hui ne pas tenir compte de cette réalité, surtout quand on parle des piscines, des investissements nécessaires et quand on sait combien de temps il faut pour construire une piscine. Prenez cela en compte ! Les choses ont changé à partir de 2001.

L'investissement dans les équipements sportifs est aujourd'hui de 600 millions d'euros pour cette mandature. Je rappelle qu'il était de 120 millions d'euros entre 1995 et 2001, soit une multiplication par 5 qui nous permet de conduire un plan de rattrapage pour créer de nouvelles piscines et pour moderniser nos équipements.

C'est particulièrement vrai dans le 15e, puisque la Ville a budgétisé trois opérations d'envergure sur les piscines :

- la rénovation complète de Massard en 2006 : 5,7 millions d'euros.

- la réhabilitation et l'ouverture de Keller en 2008 : 10 millions d'euros.

- la rénovation à venir en 2014 de Mourlon, pour 4,7 millions d'euros.

A ce sujet, vous souhaitez l'avancement des travaux à l'été prochain. Or, vous connaissez très bien le calendrier. Celui-ci ne pourra pas être avancé, il y a des procédures et des délais à respecter : les travaux de Mourlon débuteront en février 2013 et la livraison se fera en janvier 2014.

Vouloir précipiter une opération de cette envergure, c'est prendre le risque de mal faire les choses et je ne conçois pas le sens des responsabilités qui m'ont été confiées de cette manière.

Concernant la piscine Blomet, sur laquelle vous m'interrogez, il n'est pas envisageable de la réhabiliter d'ici à la fin de la mandature. Néanmoins, et à ma demande, un diagnostic de cet équipement a été réalisé en 2009. Actuellement, une étude de faisabilité est en cours pour proposer une restructuration globale.

Mais, bien entendu, il appartiendra à la prochaine équipe municipale d'inscrire cette opération après 2014.

En ce qui concerne la piscine Seine Ouest, puisque vous m'interrogez aussi sur ce point, il y a, vous le savez, une volonté de notre part de réaliser cet équipement dans le cadre de l'aménagement global des berges de Seine. Un travail est mené en ce sens, des études sont en cours. Tout ceci est sous le pilotage d'Anne HIDALGO. Il ne faut pas cacher que, pour un tel projet, il y a des complexités techniques qui doivent être examinées avec attention. La dernière piscine que l'on a réalisée avait coulé avant d'être vraiment utile. La volonté est là, elle est forte, mais il y a encore des étapes à franchir.

Je vous rappelle quand même que, depuis 2001, 8 millions d'euros sont consacrés en moyenne chaque année pour répondre à plusieurs objectifs importants : l'accessibilité des personnes en situation de handicap et la mise en place d'un nouveau système de traitement de l'air et de l'eau.

J'avais beaucoup à dire sur les chloramines et les légionelles, vous le savez, on en a déjà parlé beaucoup au niveau de la commission et je suis prêt à le refaire, mais pour gagner du temps je ne le ferai pas maintenant.

Je rappelle également que, dans leur grande majorité, les travaux qui ont lieu cet été n'ont pas été décidés en urgence, mais il y a près de dix-huit mois en concertation et en accord avec toutes les mairies d'arrondissement concernées. C'est avec elles que la décision de faire les travaux pendant la période estivale a été prise.

Je sais que ce n'est pas facile, Monsieur COUDERT. Croyez bien que ce n'est pas de ma volonté personnelle de limiter la possibilité pour les Parisiennes et les Parisiens de venir se baigner au mois de juillet et au mois d'août. Mais qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse ? Il faut faire des travaux, c'est important.

Même les salariés de la Ville ne pourraient pas travailler dans ces piscines, parce qu'il faut faire l'aération, les circuits internes et bien souvent les cuves fuient. Comment fait-on ? Et vous voudriez que l'on fasse cela pendant la période de l'année normale, de l'année scolaire. Ce qui voudrait dire qu'il n'y aurait pas de possibilité, pour les scolaires dans vos arrondissements, d'apprendre à nager ?

Vous me dites : on n'est pas suffisamment à l'écoute des Parisiennes et des Parisiens pour qu'ils puissent aller nager et qu'ils puissent aller se baigner. Vous savez bien que l'on a amélioré, que l'on a même considérablement amélioré l'ouverture des piscines, notamment le soir et le midi pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent venir se baigner dans nos piscines. On l'a fait, c'est très important.

Il faut aussi négocier avec les syndicats et les organisations syndicales pour qu'ils acceptent les horaires différents. Vous le savez, c'est aussi le cas pendant les vacances !

Donc, tout cela, nous le faisons, croyez bien que je suis très attentif et que j'ai la volonté de faire en sorte que ces piscines soient le plus ouvertes possible. Mais tenez compte de tout ce que je viens de dire, c'est-à-dire les difficultés que l'on a eues.

Quand la Gauche est devenue majoritaire dans cette Municipalité, ce n'était pas évident, il n'y avait pas eu d'investissements suffisants faits et maintenant il le faut. Ces piscines sont vieilles, elles ont besoin de réparations, elles ont besoin d'entretien, il faut se mettre aux normes nouvelles, aussi bien sur les légionelles que sur le chloramines ; il y a des travaux à faire et nous devons les réaliser.

On essaye de le faire le plus rapidement possible pour que cela gêne le moins de gens possible, mais c'est vrai qu'il y a une gêne, je le reconnais volontiers.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci. Donc ?

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Excusez-moi, c'est dans ce sens que j'ai proposé un vœu à l'Exécutif, s'il y a le retrait des deux autres vœux, sinon j'appellerai à voter contre.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Concernant les vœux n° 23 et n° 24, les maintenez-vous ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Nous allons maintenir les vœux et je vais faire une explication de vote sur le vœu n° 24 bis si vous en êtes d'accord.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Tout de suite ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Oui.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Allez y.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - J'entends bien ce que vous dites, Monsieur VUILLERMOZ, avant 2001, l'ombre et, après 2001, la lumière est arrivée sur les piscines, ce qui est bien en termes d'éclairage, c'est toujours important pour les équipements sportifs.

Dans votre vœu, je retiens la proposition d'un document d'orientation. Cela fait longtemps qu'on le demande, comme nous demandons des audits des équipements sportifs à Paris. Je prends acte que vous faites un pas vers nos propositions.

Le problème, dans votre vœu, c'est qu'en gros vous nous expliquez qu'avant 2001, il ne se passait rien et que, depuis 2001, c'est-à-dire depuis 10 ans, sept piscines ont été créées, plus de 80 millions d'euros ont été investis et que, de manière globale, 600 millions d'euros dans cette mandature ont été investis dans les équipements.

Dont acte, mais 80 millions d'euros pendant 10 ans pour les piscines pour que, au final, au bout de 10 ans, il y en ait cinq sur six qui soient fermées en même temps, cela m'interpelle un peu.

Je ne comprends pas très bien où est l'efficacité de vos investissements et de votre vision des équipements sur la question, d'autant que l'on nous a parlé à l'envi d'un projet de piscine flottante au droit du Parc Citroën, on n'en voit pas le bout d'une discussion. J'espère que, quand elle sera présente, elle ne coulera pas comme la piscine flottante Joséphine-Baker, parce que cela ferait encore une piscine fermée pour l'été.

Mais, compte tenu de ces éléments, il me paraît difficile d'adopter ce vœu, parce que l'on adopterait le fait qu'avant 2001, il ne se passait rien, que ce qui se passait était mal fait et que, depuis 10 ans, 80 millions d'euros ont été investis et jetés à l'eau, si vous me permettez l'expression, puisque, finalement, dans le 15e arrondissement, il y aura quatre piscines sur six de fermées cet été.

Je crois que ce n'est pas satisfaisant d'adopter un tel vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait, donc vous maintenez les vœux n$^{os}$ 23 et 24.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 24 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 178).

**2011, DPA 46 - Approbation des modalités de passation d'un marché d'assurance et du principe et des modalités de consultation en marché unique des travaux, pour le projet de reconversion des entrepôts Macdonald en un pôle multi-équipements, 141 à 153 boulevard Macdonald (19e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 46 relatif à l'approbation des modalités de passation d'un marché d'assurance, du principe et des modalités de consultation en marché unique des travaux pour le projet de reconversion des entrepôts Macdonald en un pôle multi-équipements, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 25.

Nous allons passer au vote puisque c'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 25 déposé par l'Exécutif ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 25 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 46 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DPA 46).

Nous en avons terminé pour ce soir. Demain, nous reprendrons avec la 8e Commission à 9 heures.

La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 11 juillet 2011 à dix neuf heures quarante cinq minutes, est reprise le mardi 12 juillet 2011 à neuf heures, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).*

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Bonjour, tout d'abord, et soyez les bienvenus. Comme nous avons un objectif, que chacun va garder à l'esprit toute la journée et qui est de terminer à une heure raisonnable, je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour nous y aider tout au long de la journée.

**2011, CAB_MA 23 - Signature d'une convention avec le Département de Mayotte.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous reprenons l'examen des projets de délibération de la 8e Commission et nous démarrons par le projet de délibération CAB_MA 23 relatif à la signature d'une convention avec le Département de Mayotte.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole.

**M. David ALPHAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

La délibération en question porte sur la signature d'une convention avec le Département de Mayotte. De ce point de vue, on peut se féliciter de la coopération territoriale qui est en cours de mise en place entre la Ville et Mayotte.

La situation de l'île, pour la rappeler en quelques mots, qui est devenue département depuis le 31 mars dernier, est extrêmement délicate. Pour celui qui va à Mamoudzou, il a un peu le sentiment de se retrouver sur le continent africain avec un niveau de développement plutôt bas, et qui ne correspond pas au niveau de développement moyen d'un département français métropolitain.

Cette île a également un problème à gérer qui concerne les flux migratoires, puisqu'on sait que du côté d'Anjouan et de Grande Comore, les fameux kwassa-kwassas arrivent quasi quotidiennement, déversant des flux de clandestins sur une île qui, officiellement, compte 230 000 habitants, mais qui probablement en compterait plutôt près de 300 000, voire un peu plus.

La convention qui a été préparée par la Ville de Paris mérite attention. Néanmoins, je crois que l'on peut déplorer quand même un certain manque d'adaptation à la situation de Mamoudzou et des autres communes de l'île.

S'agissant de la convention sur la Réunion, qui arrive juste après, c'est tout à fait intéressant de faire le parallèle, parce que ces deux départements, La Réunion et Mayotte, n'ont rien à voir l'un avec l'autre - et je le dis à Mme HIDALGO, puisque c'est elle qui va me répondre : finalement, elle n'a fait qu'un "copier-coller" de l'exposé des motifs entre les deux délibérations et c'est tout à fait frappant de voir qu'en réalité, on n'a absolument pas tenu compte des spécificités de l'île de Mayotte.

En particulier, on explique qu'on va faire de l'accueil de stagiaires, des échanges avec des scolaires. Je me pose une question : quel budget allez vous consacrer à ces échanges, parce que c'est bien de prévoir ce genre de dispositifs dans une convention, mais quelle est la réalité concrète qui s'ensuivra ? C'est ma première question.

Et puis, j'avais une suggestion à faire à l'Exécutif parisien étant donné aujourd'hui la situation de certaines collectivités sur Mayotte, et je pense en particulier au Conseil général, où des recrutements ont eu lieu, parce que malheureusement, la rationalisation des moyens matériels, financiers et humains sur l'île a encore quelques marges de progression.

Et en 2007, lors du précédent renouvellement du Conseil général, près de 3 000 fonctionnaires ont été recrutés par le Conseil général, ce qui est tout à fait considérable.

Je sais bien que cela ne choque peut-être pas l'Exécutif parisien qui, lui, en a recruté près de 10.000 depuis 2001, mais néanmoins, je pense qu'en matière de bonne gestion, une coopération véritable, efficace pourrait être mise en œuvre.

Et j'attire l'attention de l'Exécutif sur ce point-là, parce qu'il me semble que la formation des cadres et la coopération avec les élus locaux sur Mayotte auraient tout intérêt à être développées dans l'intérêt mutuel, y compris dans l'intérêt de l'Etat français qui va déverser énormément de crédits dans les années à venir sur cette île.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci de cette fresque mondiale.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - M. ALPHAND connaît très bien Mayotte. Je n'en connais pas autant sur cette île.

Ce que je sais, c'est que Paris a souhaité engager un partenariat avec le Département de Mayotte, que c'est une demande aussi forte de ce département, que Paris n'est pas l'Etat. C'est donc bien une coopération de collectivité à collectivité. Comme dans la plupart de nos conventions, il n'y a pas un budget attribué à ces conventions.

Nous essayons d'être très pragmatiques, par exemple, de cibler des domaines de collaboration qui sont utiles. Par exemple, sur le plan administratif, la possibilité de solliciter l'expertise de notre collectivité, comme de la leur, pour des savoirs particuliers qui peuvent être les nôtres. Et on sait à quel point la collectivité parisienne compte des fonctionnaires extrêmement performants.

Nous savons qu'il y a d'ailleurs une augmentation toujours plus forte des flux de populations entre Paris et Mayotte. C'est donc légitime, comme pour d'autres départements, de mettre en place ces coopérations.

En matière de social aussi la Ville met en place, à travers le centre municipal d'accueil et d'information, pour les originaires d'Outre-Mer, un réseau de familles susceptibles d'accueillir les jeunes mahorais.

Sur le plan culturel, nous avons aussi des échanges. Je pense notamment au carnaval tropical qui a connu vraiment une très belle édition sur les Champs-Élysées cette année. Cela ne concerne pas que Mayotte, mais cela concerne aussi Mayotte. D'ailleurs, j'espère qu'il sera réédité sur les Champs-Élysées. La marraine, Myriam EL KHOMRI, est là. Et Firmine RICHARD aussi était la deuxième marraine de ce carnaval tropical.

Sur le plan éducatif, on a aussi des stages qui sont proposés aux étudiants.

Sur le plan économique, là aussi, la proposition a été faite et le projet est en cours d'installer un village temporaire sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre d'une opération de "Paris Plage". Et puis sur le plan sportif, là aussi, nos deux collectivités ont décidé d'organiser un certain nombre de manifestations.

On peut toujours faire mieux mais je vous le rappelle, Monsieur ALPHAND, la Ville de Paris et le Département de Paris sont une collectivité. Ce n'est pas l'Etat. Nous essayons donc de faire de notre mieux pour venir en aide, dans ces accords de coopération, avec les départements et territoires d'Outre-Mer.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GOASGUEN ?

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Je trouve très bien que l'on ait fait ce rapprochement avec Mayotte. J'étais en mission récemment à Mayotte. C'est un département très difficile.

Et j'ai une suggestion à faire à Mme HIDALGO, sur un point où la Ville de Paris pourrait vraiment apporter quelque chose : il n'y a pas à Mayotte, en l'état actuel des choses, un véritable état civil. Et donc, je trouve qu'aider à constituer un véritable état civil à Mayotte serait particulièrement justifié de la part d'une ville qui a, ô combien, l'habitude de l'état civil, de la Ville de Paris par rapport à Mayotte. Je pense que ce serait un apport formidable.

En tout cas, c'est une très bonne initiative que d'avoir fait ce rapprochement avec Mayotte.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Madame HIDALGO ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Là-dessus, c'est effectivement dans la coopération administrative un des premiers sujets qui nous est demandé.

Je vais donc dans le sens de ce que Claude GOASGUEN vient d'évoquer.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je pense que nous pourrons voter tous ensemble ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, CAB_MA 23).

**2011, CAB_MA 24 - Signature d'une convention avec la Ville de Saint Denis de la Réunion.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération CAB_MA 24 relatif à la signature d'une convention avec la Ville de Saint-Denis de la Réunion.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON.

**Mme Frédérique PIGEON**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, nous poursuivons donc dans la liste des villes avec lesquelles des coopérations sont tissées avec Paris.

L'île de la Réunion, c'est souvent l'image de l'océan indien, de la culture créole, des plages, du soleil, mais c'est surtout - me semble-t-il - un nombre très important d'habitants (800.000), qui vivent à plus de 10.000 kilomètres de Paris, dont 135.000 à Saint-Denis de la Réunion. Et effectivement, une part croissante arrive en métropole, et tout particulièrement en Ile-de-France et à Paris, en couple et, le plus souvent, seule.

Nous avons beaucoup à apprendre d'eux sur la capacité à vivre ensemble, sur les bonnes pratiques, notamment en faveur du respect de la planète, énergie renouvelable, économie sociale et solidaire, accueil paysan, développement durable. Et surtout, je dirai que nous avons beaucoup à apprendre de leur courage pour se battre, malgré des taux records de précarité (près de 55 % de chômage chez les jeunes), avec un amour profond pour leurs enfants, et cette île veut prendre toute sa part et rien que sa place dans les échanges Outre-Mer. Et Paris le lui permet.

Voici donc quelques axes qui vont être développés grâce à cette coopération, des échanges humains, car en effet, Paris est ville carrefour. C'est donc bien accueillir les Réunionnais, les aider à connaître notre ville, son rythme de vie, la densité de la population, briser l'isolement, c'est très important. C'est très important, d'autant que les familles réunionnaises vivent le départ de membres de leur famille comme une véritable souffrance.

Deuxième chose, les échanges professionnels évoqués par Mme HIDALGO, car Paris est centre d'activité et pourra apporter les pratiques et ressources des agents des catégories C, B et A de la Ville de Paris mais également, très demandé, des terrains de stage, des échanges de formateurs, de maîtres de stage, notamment pour la formation en alternance.

J'ai échangé avec le maire de Saint-Denis de la Réunion, qui évoque en particulier les secteurs de la boulangerie, de l'hôtellerie, du commerce et du tourisme.

Des échanges évidemment culturels via des artistes et des groupes, notamment ceux qui sont en résidence à la Cité des arts de Saint-Denis, mais également ceux qui animent les kabars.

Des échanges en matière de développement social local. Là aussi, Mme HIDALGO le signalait. Nous avons un bilan en matière de démocratie participative à partager, et d'ailleurs Hamou BOUAKKAZ a déjà accueilli le directeur de cabinet du maire de Saint-Denis, Gilbert ANNETTE.

Concernant notre politique de développement des quartiers populaires et de renouvellement urbain au centre des préoccupations de la Ville de Saint-Denis, avec notre effort exemplaire aussi pour l'aide sociale et notre politique en matière sociale.

Et pour finir, en matière sportive, rappelons que Jackson RICHARDSON, Daniel NARCISSE en hand-ball, Guillaume HOARAU ou Dimitri PAYET en football portent une image de performance et de compétence tandis que nous, de notre côté, nous déployons une politique sportive populaire.

Ainsi, pour conclure, je dirai que dans les pas de Mitterrand, qui a réellement changé la vie des Réunionnais, mais également de ROCARD et de JOSPIN, nous pourrions dire en créole : "si nous mieux coopérer, nous gagner" !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO pour vous répondre.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Je n'ai pas-grand-chose à ajouter. Je ne parle pas créole, mais il est vrai que c'est une très bonne intervention de Frédérique PIGEON, très complète, sur cette coopération qui nous tient vraiment à cœur.

C'est vrai que les Réunionnais à Paris sont très nombreux, ce qui évoque les flux de population, les échanges avec les étudiants, donc, le fait que la Ville s'implique dans l'accueil de ces jeunes, de ces populations.

Il y a aussi à la Ville une proportion très importante de personnels originaires d'outre-mer, et notamment de la Réunion. Tout cela crée des liens, pas uniquement des devoirs, mais aussi une envie de coopérer, et c'est vrai que la Réunion est vraiment l'île de tous les métissages.

Je crois qu'en matière de capacité à vivre ensemble, et par exemple sur la démocratie locale et participative, comme vous l'avez indiqué, notamment le travail qu'a déjà engagé Hamou BOUAKKAZ, il y a vraiment matière à poursuivre cette coopération.

Nos deux collectivités ont décidé de mettre en place un comité de suivi qui est composé des présidents des exécutifs des deux collectivités et un comité d'évaluation sur l'application de chacune des mesures.

Là aussi, c'est une façon de dire, au-delà de l'engagement et de l'envie de s'engager ensemble, qu'il y a vraiment une envie de réaliser et donc la présente convention, qui concerne tous les secteurs de la Ville, beaucoup d'adjoints et l'administration, est conclue pour cinq ans, et elle pourra être conduite, nous l'espérons d'ores et déjà, d'un commun accord.

Merci pour cette intervention très complète de Frédérique PIGEON.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, CAB_MA 24).

**2011, DU 75 - Ancien hôpital Broussais (14e).Protocole d'accord tripartite entre l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, la Ville de Paris et la RIVP, portant sur l'acquisition de biens immobiliers appartenant à l'A.P.-H.P.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 75 relatif au devenir de l'ancien hôpital Broussais et au protocole entre la Ville, l'A.P.-H.P. et la R.I.V.P.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e, s'est naturellement inscrit. Vous avez la parole.

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention assez brève pour me féliciter de la conclusion de cet accord entre la Ville et l'A.P.-H.P., pour remercier la Ville de Paris d'avoir tenu bon ; ce n'étaient pas des négociations simples. En effet, l'organisation de la parcelle et la libération progressive de celle-ci par l'A.P.-H.P. n'a pas forcément simplifié la tâche au départ, mais la Ville a tenu bon dans l'élaboration du programme, je le rappelle, très ambitieux.

En effet, il y aura près de 300 logements, une partie en accession et le reste en logements sociaux. À l'intérieur des logements sociaux, il y aura une résidence étudiante de très grande qualité, des logements sociaux familiaux, des ateliers d'artiste, des logements U.L.S. spécialement adaptés pour le grand handicap.

Il y aura aussi un E.H.P.A.D., et j'attire l'attention de la Ville sur le fait que je souhaite que le C.A.S.V.P. entende la demande que nous avons formulée avec les professionnels de Sainte-Anne pour qu'une partie des places de l'E.H.P.A.D. soit réservée à des handicapés psychiques vieillissants - il est absolument nécessaire de le faire.

Il y aura un très beau centre culturel, une maison des pratiques amateur, et je sais que la Ville a priorisé dans cette mandature la réalisation de cette première phase de la réalisation de la maison des pratiques amateur dans le 14e arrondissement avec la nomination d'un directeur de grand talent pour toutes les maisons des pratiques amateur, M. DESCAMPS.

Il y aura aussi une promenade plantée d'un hectare qui sera, Anne HIDALGO sait que nous y tenons beaucoup, en nous inspirant de ce qui est fait dans le 15e arrondissement, le top départ, j'espère dans la prochaine mandature, pour le prolongement de la reconquête de la petite ceinture qui a commencé dans le 15e arrondissement et qui doit se poursuivre tout à fait naturellement dans le 14e.

Il y aura aussi, mais c'est déjà en place, le siège de la Croix-Rouge et un centre de formation pour les personnels de la Croix-Rouge et pour les carrières sanitaires.

Donc, un très beau projet, très mixte dans ses fonctions, avec une densité raisonnable mais assumée résultant de la concertation.

Un schéma viaire très bien fait qui permettra une desserte locale tout en n'ayant pas vocation à être un itinéraire de transit ou malin.

Une concertation qui a été longue, à la mesure du développement de ce projet, mais qui a permis d'aller au fond des questions et qui fait qu'aujourd'hui, les habitants sont vraiment très contents à l'idée que l'on passe à la deuxième phase, qui paradoxalement va être la plus dure, puisque cela va commencer par la démolition et les futurs chantiers.

On a eu aussi le jury d'attribution du programme de logements, avec cinq équipes d'architectes de très haut niveau, dont une a était retenue, mais je laisserai peut-être Anne HIDALGO révéler la primeur des choses.

Tout cela pour dire que nous sommes vraiment très contents. Je sais que l'effort financier accompli par la Ville est important, mais il est à la mesure des enjeux dans ce quartier et de l'aménagement de plusieurs hectares. Je sais que la Ville est allée au-delà de ce qu'elle avait prévu pour permettre la réalisation de ce chantier dont la conception a été engagée il y a 10 ans.

Je tenais à la remercier. Nous sommes très contents, et cela permettra de compléter la redynamisation du sud du 14e arrondissement entamée dès 2001 dans le cadre du G.P.R.U. porte de Vanves. Cette méthode est de bon augure pour les aménagements très importants qui nous resteront à faire, même s'ils seront d'ampleur moins importante porte d'Orléans et ensuite à Saint-Vincent-de-Paul.

Merci beaucoup à la Ville de Paris.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - J'applaudissais Pascal CHERKI. Moi aussi, je me réjouis que ce dossier vienne aujourd'hui devant notre conseil. C'est une étape très importante dans la mise en œuvre de ce projet urbain sur un site de l'A.P.-H.P., des anciens hôpitaux dont la vente, la mutation était le corollaire de l'H.E.G.P., qui a été ouvert en 2000.

C'est vrai que c'est un très beau projet. D'ailleurs, il y a eu préalablement une négociation foncière avec l'A.P.-H.P.. Je crois que certains ont expliqué hier, parce que les journalistes m'en ont parlé, que nous aurions dû payer plus cher le terrain. Je dis aux élus parisiens que le rôle des élus parisiens est effectivement de veiller aux intérêts des Parisiens et du contribuable parisien, et lorsque dans une négociation avec l'État ou un organisme qui en dépend, on nous fixe des prix très élevés, notre rôle est plutôt d'essayer de faire descendre le prix, ne serait-ce que pour avoir en sortie des charges foncières et des logements, par exemple pour les logements en accession à la propriété, qui ne soient pas excessifs.

Nous avons donc négocié avec l'A.P.-H.P. D'ailleurs, France Domaine a validé le montage que nous avons obtenu et donc, sur le fond, c'est un très beau projet, comme l'a dit Pascal CHERKI, précédé d'une concertation qui a été exemplaire. Il y a eu beaucoup des réunions, des discussions très approfondies.

Nous sommes déjà dans un secteur qui est très construit, et il y a une telle attente par rapport à cette emprise de Broussais que chacun a voulu y mettre le meilleur de lui-même et donc, c'est un projet qui a bien avancé.

Je ne rappelle pas les équipements, les logements sociaux, tout ce qu'a dit Pascal CHERKI.

C'est vrai que le fait qu'au cœur de cet îlot, il y ait cette promenade plantée sur l'emprise de la petite ceinture est un signal très fort pour les habitants.

Le Jury anonyme qui a eu lieu la semaine dernière a choisi… les architectes n'ont pas été auditionnés préalablement. C'était sur dossier et sur maquette. Le Jury a choisi une équipe constituée autour de Roland CASTRO, et c'est vraiment un très beau projet qui nous est présenté et sur lequel nous allons veiller, avec Pascal CHERKI, à ses côtés, à ce que les promesses de ce projet soient vraiment réalisées pour les habitants.

En tous les cas, merci à Pascal CHERKI aussi pour l'implication qui est la sienne en tant que maire d'arrondissement sur ce projet très important, qui en annonce d'autres dans le 14e.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DU 75).

**2011, DU 109 - Avis sur les conditions d'organisation de la concertation prévues par la SNCF relative à l'opération d'aménagement Secteur Chapelle International, Paris Nord Est (18e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 109 relatif à l'avis que nous devons émettre sur les modalités prévues par la S.N.C.F. sur la concertation relative à l'aménagement du Secteur Chapelle International, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe a jusqu'à présent voté toutes les délibérations relatives au projet Chapelle International parce que, malgré des insuffisances de départ, nous espérions des améliorations au fur et à mesure des étapes de son évolution.

Hélas, ce n'est pas le cas de la délibération qui nous est présentée aujourd'hui.

D'abord, sur le texte lui-même, cette délibération est approximative, confondant à plusieurs reprises G.P.R.U. Paris Nord-Est et Chapelle Internationale et son annexe n'est qu'un copier/coller de quelques paragraphes de la délibération.

De plus, elle consacre six pages au fond du projet, qui n'est pourtant pas son objet, pour n'en garder que deux pour la concertation sur laquelle nous devons nous prononcer.

Sur le fond, elle est très en retrait sur tout ce qui offrirait la garantie d'un éco-quartier et le mot d'ailleurs ne figure nulle part, pas même dans l'annexe.

Au moins, cela a le mérite d'éviter la démagogie à la mode qui consiste à qualifier d'éco-quartier la moindre construction immobilière.

Mais, au vu de l'urgence environnementale, à l'heure du réchauffement climatique et alors que la transition écologique s'affirme comme une réalité incontournable, cette absence est vraiment dommageable.

Nous ne nous contenterons pas de banalités, comme celle qui consiste à dire que le projet d'aménagement "consiste à inventer un nouveau quartier qui soit doté d'une identité forte, qui portera son rayonnement à l'échelle métropolitaine".

C'est franchement parler pour ne rien dire, notamment sur les moyens d'arriver à ces objectifs. De même, rien n'est dit sur les hauteurs et le respect du P.L.U.

On voudrait bien savoir sur quelles études et sur quelle concertation se fonde la répartition contestée par les associations et les conseils de quartier entre locaux réservés aux professionnels et logements.

Quant à la part réservée dans ce projet aux espaces verts, elle ne répond pas à la demande locale et ne contribuera pas à résorber le retard historique de l'arrondissement.

Certes, la délibération ne nous demande pas d'approuver le projet en l'état, mais alors, pourquoi y consacrer les trois quarts du texte ?

Pour ce qui est de la concertation et donc du fond de cette délibération, mention est faite d'une étude d'impact à venir, mais il ne s'agit là que de l'application de la loi de Grenelle 2 et la délibération confond souvent la concertation, qui relève de Paris Nord-Est (200 hectares), avec celle qui est spécifique à Chapelle Internationale (6 hectares).

Rien n'est dit sur les grands projets dont on parle depuis des années (le marché des cinq continents, la piscine, les nouveaux espaces verts) et la dernière réunion de concertation remonte à juin 2009, celle où Anne HIDALGO s'était engagée à ce qu'un garant de la concertation soit désigné, garant que l'on attend toujours.

Par ailleurs, à propos de la concertation sur Chapelle Internationale, les 6 hectares, le comité de suivi, initié par la mairie du 18e fonctionne, certes. Les associations, les conseils de quartier y sont bien représentés et s'y expriment librement, mais ce comité n'a pas de poids.

Il apparaît comme une sorte de comité Théodule qui ne sert qu'à faire illusion. Quel est son bilan ? Dans quelle mesure ce comité a-t-il fait évoluer le projet ?

Il est faux par exemple de dire, comme cela est écrit page 2, que ce comité "participe" à l'élaboration du projet.

Si le rédacteur de la délibération précise que le comité a désigné deux représentants du jury de sélection de l'équipe d'urbanistes en mai 2009, en réalité, ils ont été désignés directement par le maire du 18e et le comité n'a jamais eu à se prononcer sur ce choix.

Bref, ne laissons pas croire que Chapelle International serait un projet sur lequel la Ville aurait peu d'influence. Il s'agit d'un projet copiloté et nous regrettons que la Ville soit si peu exigeante, tant sur le fond du projet qu'en matière de concertation.

Vous comprendrez pourquoi nous ne voterons pas pour ce texte et nous nous abstiendrons en espérant être entendus.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec l'intervention de Roxane DECORTE.

**Mme Roxane DECORTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu un débat important au Conseil du 18e arrondissement et je peux dire que, à 99 %, je souscris aux propos de Danielle FOURNIER, d'autant que le président du conseil de quartier de ce secteur est un élu "Vert", Pascal JULIEN, qui a vraiment développé en conseil d'arrondissement cette thématique de la difficulté et des manques de la concertation.

Il nous est demandé de donner un avis sur les conditions de la concertation prévue par la S.N.C.F., relative à l'opération d'aménagement "Secteur Chapelle International".

Sur le fond, ce qui fait la ville, ce qui fait le sens de la ville, la qualité du vivre ensemble, c'est l'équilibre des catégories sociales, la mixité des fonctions.

Or, en concentrant toujours plus de logements sociaux dans un même secteur, l'équilibre est rompu, ce qui est le cas dans ce projet avec 700 nouveaux logements, dont 50 % de logements sociaux dans un secteur qui en compte déjà 32 %.

Il faudrait véritablement s'orienter sur ce site vers une proportion de logements sociaux de l'ordre de 25 %, favoriser également le commerce de proximité, véritable vecteur de lien social.

On peut s'interroger quand on voit qu'à 50 mètres de là, on a un local de Paris Habitat, qui a été inauguré en décembre 2008, à l'angle impasse du Gué, rue de la Chapelle et il y a eu deux baux commerciaux pour des boulangeries. Or, à ce jour, jamais une baguette n'est sortie de ce local commercial.

Il faudrait également se montrer plus ambitieux sur le projet de fret ferroviaire, car il est porteur d'emplois.

On peut également s'interroger, comme l'a fait Danielle FOURNIER, sur l'intérêt des S.H.M.O. locaux, "small home/small office", volumes hybrides de 7 mètres de haut, imaginés en rez-de-chaussée des immeubles à construire sur un terrain totalement enclavé.

On manque également totalement de visibilité sur l'avenir du pôle logistique : quel fret, quels clients, quelles indemnités d'évictions à verser aux locataires en place ?

On manque également totalement de visibilité sur son coût de construction, qui va augmenter en installant un jardin public. Qui financera le surcoût, la Ville ou la S.N.C.F. ?

Une réunion publique a eu lieu le 5 juin 2008, coprésidée par Anne HIDALGO et Daniel VAILLANT. En septembre 2009, une exposition a eu lieu au Pavillon de l'Arsenal sur le projet retenu, celui de Jamel KLOUCHE, un des 10 architectes désignés pour imaginer le Grand Paris.

Pour autant, dans son projet, il était question d'une passerelle reliant Chapelle International au quartier Poissonniers.

"Quid" de cette passerelle puisque Michel NEYRENEUF, en conseil d'arrondissement, m'a parlé d'une "passerelle fantasmagorique" ?

D'autre part, sur l'objet de la délibération, on peut dire que c'est une concertation à l'ancienne, qui est proposée. Pourquoi n'a-t-on pas davantage élaboré ce projet avec le comité de suivi, afin de faire un véritable éco-quartier concerté, innovant, pour imaginer ce nouveau morceau de ville ?

Il faudrait également que la concertation s'appuie sur un site Internet, qui permettre de prendre connaissance des documents à distance et qui permette de poser une question ou d'émettre un avis en ligne par courriel.

Forts de ces différentes observations, nous nous abstiendrons sur ce projet. Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux deux intervenantes, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Je ferai une réponse commune, puisque Mme DECORTE a dit qu'elle soutenait à 99 % les propos de Mme FOURNIER.

Sur ce projet, il n'y a pas de confusion, nous savons très bien où nous en sommes. "Paris Nord-Est" est un très grand secteur d'aménagement, à l'intérieur duquel il y a plusieurs projets qui chacun ont, non pas leur logique propre, puisqu'ils sont tous coordonnés par François LECLERC, architecte aussi de l'Atelier international du Grand Paris, mais aussi leur vie, leur calendrier et leurs spécificités.

Le secteur par exemple de la Z.A.C. "Claude-Bernard" est inclus dans "Paris Nord-Est". Je peux également vous parler des entrepôts Macdonald sur lesquels il y a un projet important.

En l'occurrence, "Chapelle International" est une partie, la plus excentrée peut-être, de ce secteur sur le 18e arrondissement, mais qui n'est pas à confondre avec ce qui se passera ailleurs, puisque Mme DECORTE parle du marché des cinq continents. C'est encore un autre secteur d'aménagement de Paris Nord-Est qui aura aussi son calendrier et sa logique propre parce que tous d'ailleurs ne répondent pas aux mêmes conditions en matière de foncier.

"Chapelle International", c'est le secteur sur lequel arrivaient des trains de fret de toute l'Europe, c'est pourquoi cela s'appelle ainsi.

"Chapelle International" est un secteur dont la S.N.C.F. est l'aménageur, mais bien sûr nous travaillons avec elle, en étroite liaison, nous avons défini ensemble les principes d'aménagement de ce quartier, qui ne sont pas nouveaux.

Lorsque nous avons réuni le jury pour sélectionner l'architecte coordonnateur de ce secteur "Chapelle International", l'ensemble des principes et du programme a été exposé, évoqué d'ailleurs devant les habitants. Ce sont des associations tout à fait représentatives des associations d'habitants du 18e - je ne me permettrais pas de mettre en doute leur légitimité - qui ont été amenées à venir siéger dans ce jury de désignation de l'architecte coordonnateur. D'ailleurs, pour avoir beaucoup discuté avec elles, elles ont fait le travail très sérieusement : elles ont réuni les associations, elles ont discuté avec les habitants, elles ont vraiment pris à coeur leur rôle.

Je ne permettrai pas de dire que ces associations auraient été choisies par le maire du 18e et de mettre ainsi en doute leur action. Ce sont des associations très sérieuses qui font leur travail. On ne peut pas à la fois demander que la démocratie locale soit très poussée et mettre en cause des associations qui ont participé à l'époque à la sélection du jury pour choisir Djamel KLOUCHE qui a travaillé sur les principes d'aménagement.

Plusieurs points me paraissent importants.

D'abord, sur la concertation : la mise en place de la concertation est progressive sur ce secteur "Chapelle International". Le garant de la concertation doit être institué et cela doit se faire en lien, bien sûr, avec le maire d'arrondissement mais aussi avec la Commission parisienne du débat public que mon collègue et ami Hamou BOUAKKAZ a installée.

Je voudrais dire également que l'on ne peut pas qualifier cette concertation de "à moitié", comme cela a été fait. Il y a eu une phase de concertation informelle, celle que nous avons eue jusqu'à présent qui a notamment permis de faire participer très largement les associations et les acteurs du projet. Et nous allons maintenant, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, entrer dans une concertation plus formelle.

La S.N.E.F. est en première ligne, c'est l'aménageur de la S.N.C.F., car le terrain lui appartient complètement en tant que structure publique, il lui revient d'organiser la concertation. Elle a les mêmes obligations que la Ville.

C'est vrai qu'elle aurait pu se contenter d'une concertation uniquement sur les sujets techniques, ce qui ne correspond pas à notre idée de la concertation, donc nous allons bien au-delà des obligations légales.

Pour répondre aux critiques relatives à l'environnement, oui, c'est bien un écoquartier et on n'abuse pas de ce terme. Tous les indicateurs, d'ailleurs, ne sont pas repris dans la délibération, seulement ceux pour lesquels nous sommes très performants, mais pour tous les autres, nous allons au moins atteindre les normes de base et nous irons souvent au-delà.

Nous faisons référence à l'étude d'impact qui respecte les demandes du Grenelle 2. Celles-ci sont désormais très complètes, et bien davantage d'ailleurs qu'avant le Grenelle 2.

La concertation a porté aussi sur la question des plafonnements. Je l'ai dit, nous l'avons dit. On s'est engagé, avec Daniel VAILLANT à présenter au public plusieurs hypothèses, avec ou sans dépassement des 37 mètres, compte tenu du projet urbain et du parti architectural. Les associations, tout le monde pourra s'exprimer sur ce sujet.

Je rappelle, d'ailleurs, que s'il y avait déplafonnement, ce serait, bien entendu, dans l'idée de faire des logements sociaux en nombre plus important.

Sur le déséquilibre du logement social, vous savez, aujourd'hui, ce quartier n'est pas un quartier d'habitation. Le secteur "Chapelle International" est un quartier où il y a du fret, des entrepôts mais pas d'habitation. Donc, ne venez pas nous expliquer que, aujourd'hui, il y a un déséquilibre. Non, ce que nous voulons dans ce quartier qui, bien sûr, sera relié aux autres quartiers du 18e et de Paris, c'est qu'il y ait un équilibre. Et le principe que nous avons adopté pour tous nos secteurs d'aménagement, c'est 50 % de logement social, 50 % de logement en accession à la propriété.

J'ai entendu aussi formuler une critique sur les SOHO, c'est-à-dire ces pieds d'immeubles qui vont mélanger travail et habitat. Je tiens à dire : nous essayons de faire venir des P.M.E. et des T.P.E. et des jeunes entrepreneurs. Ce ne sont pas des gros mots, le fait qu'il y ait de l'activité : de l'activité artisanale, de l'activité de P.M.E. dans les domaines de l'industrie de la création ou de l'innovation. Je crois que c'est un modèle à bâtir sur lequel d'ailleurs Djamel KLOUCHE a beaucoup d'idées. C'est à partir de son inspiration que nous avançons dans ce projet.

En ce qui concerne les espaces verts, c'est un secteur qui est très étroit. Nous sommes en bordure des voies ferrées, donc c'est un secteur à très forte contrainte, mais les espaces verts sont très largement pris en compte. Il y aura 3,7 mètres carrés par habitant, donc plus que dans l'arrondissement où il est de 2,63 mètres carrés par habitant.

Concrètement, il y aura un square, un jardin au Sud, soit 4.000 mètres carrés d'espaces verts pour 600 logements et, par ailleurs à terme, la "coulée verte" est aussi un espace vert qui longe ce quartier. Nous ajouterons sans doute également des éléments de végétalisation et de loisir sur la halle de fret qui surplombe les voies.

Enfin, sur la méthode de concertation que nous avons choisie et sur le calendrier, nous aurons en septembre-octobre 2011 une réunion publique en parallèle d'une exposition ; en novembre 2011, nous reviendrons devant le Conseil de Paris pour prendre acte de la concertation ; en février-mars 2012, c'est l'enquête publique sur la déclaration de projet et le rapport qui sera fait en avril ; à l'été 2012, nous délibérerons à nouveau en Conseil de Paris sur la déclaration de projet emportant la révision du P.L.U. ; début 2013, nous aurons l'obtention du permis d'aménager pour pouvoir poursuivre cette opération.

Voilà le calendrier que je voulais vous détailler.

Nous sommes dans une phase tout à fait importante. Je ne crois pas qu'il soit bon de retarder le processus. Il y a une attente très forte, c'est un projet en forte mutation.

La concertation, forcément, produit des avis qui sont parfois contradictoires mais, en tous les cas, la concertation est là, le projet d'aménagement est très clair.

**Mme Roxane DECORTE**. - La passerelle ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Sur la passerelle, je n'ai pas d'indication mais si vous le souhaitez, je ne manquerai pas de vous tenir informée. Je crois que ce que vous a dit Michel NEYRENEUF est tout à fait fondé, c'est un adjoint à l'urbanisme extrêmement compétent, donc fiez-vous à ses dires et je vous assure que vous ne vous y perdrez pas.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 109).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la couverture du périphérique au sud de la rue de Lagny (20e).**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés nos 26 et 26 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la couverture du périphérique au niveau de la rue de Lagny.

M. Alain LHOSTIS nous présente le vœu n° 26 en une minute, puis Mme Anne HIDALGO présentera le vœu n° 26 bis de l'Exécutif.

**M. Alain LHOSTIS**. - J'interviens pour Danielle SIMONNET, conseillère de Paris, élue du 20e, qui est empêchée ce matin et qui arrivera plus tard, sur une question qui est la couverture du périphérique au Sud de la rue de Lagny et sur un vœu qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 20e arrondissement et qui est redéposé ici. Il s'agit d'une question extrêmement importante qui est née de la fracture qu'a consisté à réaliser le périphérique, sans tenir compte de l'environnement urbain, notamment dans l'Est parisien. Je dis souvent qu'il suffit pour voir l'inégalité urbaine, de prendre les 39 kilomètres du périphérique, et de voir comment il a été, dès le départ, protégé à l'Ouest, enterré, et comment on l'a mis à la hauteur des immeubles, voire des hôpitaux, comme dans le 18e.

Aujourd'hui, on essaie de réparer la césure et notamment de rétablir le lien avec les quartiers environnants et avec la banlieue.

Dans ce contexte, évidemment, la réalisation de ce qui a été fait à la porte des Lilas remporte l'adhésion générale, sert d'exemple. Le 20e arrondissement, les conseils de quartier autour du Sud de la rue de Lagny, souhaitent que la Ville de Paris fasse de l'inscription des financements pour la couverture du périphérique au Sud de la rue de Lagny dans le contrat Etat-Région 2007-2013, contrat particulier, un objectif central.

Evidemment, les questions de nuisance, les questions de dégager une liaison verte et de dégager les opportunités foncières pour réaliser notamment des équipements, seraient une opportunité à saisir. C'est le sens de ce vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Bien sûr, on souscrit tout à fait à l'idée qu'il faut progresser et le schéma de la porte des Lilas est vraiment quelque chose qui nous motive tous.

Mais, sur ce projet, et c'est pourquoi l'Exécutif présente un vœu qui, si vous l'acceptez, pourrait se substituer au vôtre, les études que nous avons menées avec la DVD mais aussi avec l'équipe de Paul CHEMETOV, qui est l'architecte coordonnateur sur ce secteur, en vue de la création d'une couverture partielle du périphérique au sud de la rue de Lagny, montrent que c'est particulièrement compliqué.

Pour autant, la proposition que je vous fais en substitution de votre vœu est de dire que les objectifs poursuivis pour l'aménagement de la porte de Vincennes retiennent bien le principe de la création, le long de la rue de Lagny, en surplomb du boulevard périphérique, d'une structure innovante, légère et réversible qui formerait un corridor écologique reliant les squares de la Paix et de la porte.

Cet aménagement pilote en termes d'environnement n'obère pas bien sûr ultérieurement une couverture par dalle béton du périphérique qui, c'est vrai, n'est pas prévue aujourd'hui au contrat particulier État-Région, qui pourrait venir dans les discussions, mais c'est difficile de s'engager fermement aujourd'hui sur ce point parce que plusieurs partenaires doivent donner leur point de vue.

L'idée est vraiment d'aller dans ce sens, mais sans prendre un engagement ferme aujourd'hui de pouvoir l'inscrire dans le contrat de plan et le contrat particulier État-Région, mais en tous les cas de bien travailler, comme nous l'avons vu… d'ailleurs je me suis rendue sur le site avec les maires des 12e et 20e arrondissements, avec Paul CHEMETOV. Nous avons fait le tour complet du secteur, et nous pensons que des aménagements sont possibles dans un premier temps. Nous nous y engageons pour permettre des traversées et améliorer encore la qualité de vie et de l'espace public concerné.

Cet aménagement que nous proposons n'enlève en rien la possibilité ultérieure de construire une dalle béton sur le périphérique.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Nous allons être amenés à voter sur les deux vœux, sauf si Alain retirait le vœu.

**M. Alain LHOSTIS**. - Mme SIMONNET m'a dit qu'elle acceptait la proposition que vous faites, qui est de bonne facture et qui se situe dans une progressivité. Nous sommes d'accord pour retirer notre vœu n° 26 et adopter le vœu de l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - D'accord. Nous allons donc pouvoir voter sur le vœu n° 26 bis, présenté par l'Exécutif…

Madame KUSTER ?

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, d'abord pour regretter que le vœu initial ait été retiré, parce que dans le vœu initial, l'ambition était bien plus importante. Je la comprends d'autant mieux qu'en tant que maire d'arrondissement je suis en ce moment dans l'attente de l'engagement de la Ville en réponse à un engagement pris avec l'État sur la couverture du périphérique sur la partie Ternes-Champerret-Villiers, qui d'ailleurs était rappelé dans le vœu initial et a disparu dans le vœu de l'Exécutif.

Je ne peux que le regretter, car nous aurions évidemment voté le premier vœu : je pense que c'est un chantier colossal qui était en effet proposé dans l'intérêt des habitants du 20e, mais lorsqu'on connaît les délais nécessaires pour engager de tels chantiers, il était temps de le faire dès maintenant.

J'ai entendu les propos de Mme HIDALGO concernant le 20e, et j'imagine que lorsque vous parlez de progresser, lorsque vous dites que vous êtes motivée sur les dossiers, cela vaut également pour le cas de la porte Ternes-Champerret-Villiers où, je rappelle, nous sommes toujours dans l'attente malgré le début de financement de l'État, de la signature par le Maire du lancement de l'enquête publique.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe UMP s'abstient.

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 179).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la requalification des espaces publics porte de Montreuil (20e).**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n° 27 et n° 27 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la requalification des espaces publics porte de Montreuil (20e).

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, en une minute. Mme Anne HIDALGO lui répondra en présentant le vœu n° 27 bis.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la continuité de ce qu'a dit Alain LHOSTIS, et dans ce vœu présenté par Danielle SIMONNET, il s'agit de la porte de Montreuil qui, vous le savez, a été considérée comme une des cent coupures urbaines majeures à l'échelle de l'Île-de-France dans le projet de plan de développement urbain.

La porte de Montreuil est au cœur du G.P.R.U., nous le savons, mais le Contrat de projet 2007-2013 n'a apporté aucun financement pour des opérations de couverture du périphérique et de requalification de l'espace public à la porte de Montreuil. En particulier le contrat Ville-Région n'a identifié dans sa version initiale aucun crédit pour des opérations de couverture et de requalification de l'espace public.

Précisément, l'objet de ce vœu est d'émettre le souhait que la Ville de Paris fasse de l'inscription de financement pour la requalification de l'espace public porte de Montreuil, dans le contrat particulier Région-Département, l'une des priorités dans le cadre des négociations avec la Région Ile-de-France pour la revoyure de ce contrat qui aura lieu en 2011.

Et je remercie M. CHERKI de parler bruyamment.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

J'en profite pour inviter les élus présents à rester concentrés sur les intervenants et à poursuivre les discussions particulières à l'extérieur de l'hémicycle.

Madame Anne HIDALGO ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu de l'Exécutif va dans le sens de ce qui a été présenté par Alexis CORBIÈRE et pourrait se substituer à lui, si vous en étiez d'accord.

Oui, nous sommes très soucieux de l'évolution de la porte de Montreuil. C'est un sujet sur lequel nous nous entretenons beaucoup avec la maire du 20e arrondissement, avec Pierre MANSAT et beaucoup d'élus, parce que c'est vrai que c'est un secteur complexe, sur lequel un certain nombre d'études ont été faites, dont aucune n'était véritablement concluante.

La question d'une couverture, même partielle, du périphérique, est un des éléments qui a toujours été pris en compte dans les études concernant la porte de Montreuil. Donc, nous allons dans ce sens-là. C'est vraiment un des quartiers qui doit être inscrit prioritairement dans les mois et années qui viennent.

Je vous proposerai donc la formulation suivante, et c'est le vœu de l'Exécutif : "La Ville de Paris fera de l'inscription des travaux d'aménagement de la porte de Montreuil une de ses priorités dans les négociations du futur contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris".

C'est vraiment un engagement que je prends parce que je crois que l'on est là face à un secteur qui souffrira de ne pas bouger dans les années qui viennent.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur CORBIÈRE, maintenez-vous le vœu n° 27 ?

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Oui, en accord avec Danielle SIMONNET, nous allons nous ranger derrière le vœu formulé par l'Exécutif et présenté par Mme HIDALGO.

Donc, je retire le vœu n° 27.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 180).

**2011, DU 148 - Substitution de la dénomination rue Pierre Castagnou à celle de rue Durouchoux (14e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 148 proposant de donner le nom de "Pierre Castagnou" à l'actuelle rue Durouchoux, dans le 14e arrondissement.

Je donne la parole à M. Pascal CHERKI.

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14e arrondissement. - Monsieur le Maire, assez brièvement, je ne referai pas le panégyrique mérité de mon prédécesseur Pierre Castagnou. Tout le monde sait qu'il a marqué la vie publique de notre arrondissement, depuis le milieu des années 1980, et plus particulièrement depuis 2001, et jusqu'à la date de son décès, le 24 février 2009, puisqu'il a exercé avec énormément de brio la charge de maire d'arrondissement.

Il s'agit simplement de nous réjouir à double titre de cette délibération.

Premièrement nous remercions la Ville de Paris qui a accepté dans les délais les plus rapprochés de faire droit à une demande, à la fois de la famille et de la mairie d'arrondissement, de donner le nom de Pierre Castagnou à une rue.

Deuxièmement, ce n'est pas n'importe quelle rue que l'on débaptise, et Pierre Castagnou y tenait particulièrement, non pas pour lui, car de son vivant, il avait pensé à une autre dénomination de cette rue, mais parce qu'il s'agit de la rue Durouchoux, une rue de 170 mètres de long et de 12 mètres de large située entre la rue Charles Divry et l'avenue du Maine, ouverte en 1875 par la Ville de Paris, et qui porte le nom d'un colonel de la Garde nationale, tué lors de la reprise de Paris par les Versaillais en 1871 parce que ce monsieur Durouchoux n'avait rien trouvé de mieux que de reformer le régiment, d'en prendre la tête et de venir épauler l'armée versaillaise dans ses basses œuvres de massacre du peuple de Paris en armes pour défendre la liberté communale et la liberté de la Commune.

Que l'on puisse remplacer la rue Durouchoux par le nom du premier maire de gauche du 14e arrondissement, je m'en réjouis : j'y vois là un très beau symbole en cette année du cent quarantenaire de célébration de la Commune. Soyez assurés, mes chers collègues, que nous ferons une célébration très joyeuse de la dénomination Pierre Castagnou quand nous inaugurerons cette rue, et vous y serez tous cordialement invités. Nous nous réjouissons que cette rue se situe au plus près de la mairie du 14e et que le nom de Pierre Castagnou continue de nous y accompagner avec beaucoup de bienveillance.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Bien sûr, nous nous réjouissons que le nom d'une rue soit attribué à notre ami Pierre Castagnou dans son arrondissement, le 14e arrondissement qui lui allait si bien, auquel il était tellement identifié et qu'il aimait tant.

Je ne vais pas reprendre ici toute l'histoire et le rôle que Pierre Castagnou a joué dans notre ville, mais il suffit de se promener avec Pascal CHERKI dans le 14e et de rencontrer les habitants, pour constater à quel point l'attachement pour le maire qu'il était, l'homme qu'il était, reste extrêmement vivace dans l'arrondissement.

Bien sûr, nous nous réjouissons de la possibilité de donner le nom de rue Pierre-Castagnou à une rue du 14e arrondissement et je souscris totalement à ce qu'a dit Pascal CHERKI. J'y vois aussi un important symbole car, vous savez, on débaptise rarement des rues à Paris et notamment des rues qui ont des adresses, des habitants, parce que c'est toujours très compliqué. Il faut quand même des raisons très particulières pour débaptiser une rue.

L'histoire de ce M. Durouchoux, qui n'était pas ce qu'il y avait de plus honorable à Paris, et la présence et l'implication de Pierre Castagnou dans le 14e arrondissement font qu'il y avait là toutes les raisons pour accepter de débaptiser la rue Durouchoux.

Nous nous retrouverons, bien sûr. La commission de dénomination des rues avait déjà donné un avis favorable. Maintenant, nous sommes dans un processus très opérationnel, il suffira de trouver une date et d'organiser, avec la famille, comme toujours, le dévoilement de la plaque de la rue Pierre-Castagnou dans le 14e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je pense que notre Assemblée sera unanime pour participer à cet hommage justifié, rendu à notre regretté collègue et ami Pierre Castagnou.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DU 148).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Berthe Morisot à une rue.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 28 dans le fascicule, déposé par M. Christophe GIRARD, qui est très concentré sur le déroulé de la séance, qui va vite rejoindre sa place. Le vœu porte sur une proposition d'attribution du nom de Berthe Morisot à une rue de Paris.

Christophe, vous avez la parole pour une minute.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci François, puisqu'on s'appelle par les prénoms !

Née à 1841 à Bourges dans le Cher, arrière-petite-nièce de Fragonard, Berthe Morisot s'initie à la peinture dès l'âge de 16 ans en compagnie de ses frère et sœur, Yves et Edma, puis, à partir de 1861, étudie auprès de Corot dans son atelier de Ville-d'Avray.

En 1864 ainsi qu'en 1865, Berthe Morisot participe au Salon officiel de Paris, également appelé Salon de peinture et de sculpture, où sont invités à exposer les artistes agréés par l'Académie des Beaux-Arts.

C'est en 1868, qu'elle rencontre Manet, devenant alors son modèle, notamment pour les tableaux célèbres que vous connaissez "Le Balcon" et "Berthe Morisot au bouquet de violettes", sublimes tableaux. En 1874 elle épouse Eugène Manet, le frère d'Édouard, dont elle aura une fille, Julie Manet.

En 1874, Berthe Morisot décide d'exposer aux côtés des Impressionnistes lors de leur première exposition collective. Elle est surtout connue pour ses portraits et ses scènes d'intérieur, évoquant l'intimité familiale, la vie enfantine et l'amour maternel.

En 1895, elle meurt, emportée par une pneumonie et lègue la plupart de ses œuvres à ses amis artistes, parmi lesquels Degas, Monet et Renoir.

Malgré sa riche production artistique, le certificat de décès se contente de mentionner, et je ne l'invente pas, un "sans profession" révélateur d'une époque (je ne suis pas si sûr qu'elle ait tant changé que cela) pour laquelle la figure du peintre, qui plus est une femme, ne pouvait être considérée comme un métier à part entière.

Mesdames, vous avez encore beaucoup de travail devant vous.

Alors que les expositions “Manet, inventeur du moderne” au musée d’Orsay et “Paris au temps des impressionnistes” à l’Hôtel de Ville, connaissent toutes deux un succès populaire exceptionnel, il apparaît essentiel que l’une des figures féminines phares de cette période révolutionnaire de l’art, pendant laquelle la peinture académique et codifiée a été remise en cause, soit pleinement reconnue et honorée.

Voilà donc pourquoi, sur ma proposition et celle des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le nom de Berthe Morisot soit attribué à une rue de Paris, afin de rendre hommage à sa mémoire et au génie de Berthe Morisot.

Et vivent les femmes !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Le destin exceptionnel de Berthe Morisot justifie évidemment un certain dépassement du temps prévu.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Merci.

Comment résister à une telle chute !

Oui, cher Christophe GIRARD, vivent les femmes, parce que le progrès pour les femmes, c’est du progrès pour les hommes, aussi, et pour l’humanité.

C’est vrai, nous en somme conscientes, un certain nombre ici, qu’il y a encore du travail, mais nous sommes courageuses, nous nous y attelons et je suis vraiment ravie d’émettre un avis favorable à la proposition d’honorer la mémoire de la peintre Berthe Morisot.

D’ailleurs, peu de femmes peintres sont reconnues dans l’histoire. Elles ont souvent été masquées par la présence d’hommes qui leur ont volé la vedette, d’une certaine façon, donc je suis très heureuse de pouvoir accepter au nom de notre Exécutif cette proposition concernant la peintre Berthe Morisot.

Je vous signale d’ailleurs qu’un livre, écrit par Malka MARCOVICH vient de sortir. Il s’appelle “Les Parisiennes” et il retrace, notamment à partir des noms des femmes données à l’espace public parisien, l’histoire de ces femmes qui souvent ont été condamnées à l’invisibilité. Il est notamment fait référence dans ce livre, à la politique de la Ville de Paris pour accroître de façon importante, autant que nous le pouvons, le nombre de noms de rues attribués à des femmes, dans l’espace public parisien.

Je vous incite à faire cette très belle lecture pendant l’été.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d’un avis favorable de l’Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l’unanimité. (2011, V. 181).

Félicitations !

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d’une rue des Ouvriers de la Tour Eiffel.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l’examen du vœu référencé n° 29 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, proposant de donner le nom des ouvriers de la Tour Eiffel à une rue de Paris.

Il est présenté par Mme Karen TAÏEB et Mme Anne HIDALGO lui répondra.

Vous avez la parole, Mme TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Après le vibrant hommage rendu à une femme par notre collègue Christophe GIRARD, je vais rendre hommage à des hommes !

Je ne voudrais pas refaire ici l’historique de la Tour Eiffel, vous connaissez tous l’historique de cette tour qui doit son nom à son ingénieur, mais faire ici l’éloge d’une œuvre collective.

Je voudrais par ce vœu que le Conseil de Paris rende hommage aux très nombreux ouvriers qui ont mis sur pied la dame de fer. Il aura fallu compter deux ans, deux mois et cinq jours pour la réalisation du monument le plus visité au monde et hautement symbolique de Paris.

Les ouvriers travaillèrent neuf heures par jour en hiver, 12 heures l’été.

Passée une certaine hauteur, ceux que l’on surnommait “les voltigeurs” affrontèrent un faible mercure, une température très fraîche, un vent très nerveux.

Les 250 ouvriers du chantier ont eu à assembler 18.000 pièces, s’éloignant du sol au fur et à mesure qu’ils s’approchaient des 324 mètres de hauteur. On imagine ainsi les conditions de travail de ces ouvriers et les risques pris.

Un accident mortel sera d’ailleurs à déplorer : un ouvrier italien, Angelo Scaglioti, tombera du premier étage à la fin de la construction.

Émile Goudeau, journaliste qui visita le chantier début 1889, décrivit “une épaisse fumée de goudron et de houille qui prenait à la gorge et le bruit de la ferraille rugissant sous le marteau, les ouvriers qui boulonnaient, sur une assise de quelques centimètres et les étincelles partaient en gerbe à chaque coup”.

Pour toutes ces raisons, j’émets le vœu effectivement qu’une rue soit ainsi dénommée “rue des 250 ouvriers de la Tour Eiffel”.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - 250 ouvriers, cela fait tout de suite beaucoup de monde ! C’est bien sûr un avis favorable, parce que c’est une catégorie professionnelle qui fait aussi partie des grands oubliés de l’histoire.

Je pense qu'il est important de reconnaître leur présence, le rôle qu'ils ont joué dans la construction de cette œuvre majeure pour Paris et j'ajouterai, sans doute, pour rester dans le registre qui a précédé ce vœu, que, dans l'ombre des ouvriers, il y avait certainement des cantinières.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL ?

**M. Sylvain GAREL**. - Juste une petite explication de vote : nous allons voter pour, mais je pense qu'il faut que ce lieu soit situé près de la Tour Eiffel. Sinon, il y a des risques de confusion pour les touristes. Que l'on ne refasse pas la même erreur qu'avec la rue du Faubourg Montmartre qui est à 2 kilomètres de Montmartre, parce que, après, les gens se trompent.

Je suis donc tout à fait pour, mais il faut que ce lieu soit situé très près de la Tour Eiffel, pour éviter des confusions sur des choses qui, pour nous, sont évidentes mais qui, pour des visiteurs, ne le sont pas.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Un mot pour dire que nous allons voter pour mais pour dire aussi que la classe ouvrière n'est pas seulement belle quand elle est morte et au siècle dernier, mais qu'encore aujourd'hui, il y a des centaines d'ouvriers qui travaillent sur le tramway, par exemple, et beaucoup d'autres chantiers. Donc n'ayons plus une vision nostalgique et passéiste des gens qui travaillent difficilement mais, aujourd'hui encore, en 2011, la classe ouvrière existe, elle est debout, et même elle lutte, donc on peut la saluer mais saluons-la aussi au présent.

Ce n'est pas seulement une carte postale et une pièce de musée. Elle est majoritaire dans ce pays et je compte bien qu'elle s'exprime prochainement pour se faire entendre.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 182).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom Jorge Semprun à la voie desservant le quartier Charolais-Rotonde.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 30 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'attribution du nom Jorge Semprun à la voie desservant le quartier Charolais-Rotonde.

La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL, maire de l'arrondissement.

**Mme Michèle BLUMENTHAL**, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Jorge Semprun est mort le 11 juin dernier à l'âge de 87 ans. La Ville de Paris a participé à un hommage à sa mémoire, rassemblant le monde de la culture, le monde littéraire, le monde de la création et les élus républicains dans la diversité de leurs opinions.

L'objectif de ce vœu est donc de permettre que la mémoire de Jorge Semprun reste présente dans la mémoire collective de Paris et plus particulièrement du 12e arrondissement.

De par sa vie, ses engagements, son œuvre, Jorge Semprun symbolise une grande partie de l'Histoire de l'Europe du XXe siècle dans ses tragédies mais aussi dans ses moments où, lorsque les convictions sont mises au service de la démocratie, de la liberté, de la justice sociale, l'espoir de vaincre toute forme de totalitarisme prend forme et se concrétise.

Né en 1923 à Madrid, il fuit l'Espagne franquiste avec sa famille. Dans l'exil, son père représente la République espagnole assaillie par les forces franquistes, coalisées avec les fascistes de Mussolini et les nazis hitlériens.

Jorge Semprun est un engagé. Le 11 novembre 1940, il participe à la manifestation patriotique organisée à Paris et interdite par l'occupant nazi. Il rejoint bientôt la Résistance dans le réseau des "Francs-tireurs et partisans - Main-d'œuvre immigrée", les MOI. En septembre 1943, Jorge Semprun est arrêté par la gestapo, déporté au camp de concentration de Buchenwald, où il participe à l'organisation de la résistance clandestine du camp.

De retour à la vie civile, Jorge Semprun reste un membre actif du P.C.E. clandestin, poursuit son engagement contre le franquisme en faisant des séjours clandestins en Espagne pour fédérer les milieux intellectuels. Homme de lettres et de culture française, Jorge Semprun était membre de l'Académie Goncourt. Espagnol, homme de lettres et de culture, Jorge Semprun a été ministre de la Culture de 1988 à 1991 dans le Gouvernement socialiste de Felipe GONZALEZ.

Universel et patriote, il est resté, selon l'hommage rendu par l'écrivain Régis DEBRAY, un homme-frontière totalement espagnol et totalement français.

Homme-frontière, il le fut toute sa vie et le reste même dans sa mort, puisqu'il est enterré en France, enveloppé du drapeau tricolore de la République espagnole.

Mes chers collègues, voici en quelques mots les raisons qui nous motivent pour vous proposer ce vœu qu'une rue, qui va être créée dans le 12e arrondissement, près du conservatoire, s'appelle rue Jorge Semprun.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Madame Anne HIDALGO ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Bien sûr, un avis favorable à cette proposition.

Jorge Semprun ou Georges Semprun, puisqu'il avait la particularité d'être totalement bilingue et vraiment de vivre dans les deux pays qui étaient les siens, la France et l'Espagne, est un homme, comme la dit Michèle BLUMENTHAL, un homme épris de liberté.

J'ai eu l'occasion de participer et de représenter Paris à l'hommage qui lui a été rendu dans la cour du lycée Henry IV récemment, et c'est vrai que cet homme était d'abord un Européen, un Européen convaincu, un homme très engagé pour la liberté. Il avait reconnu dans Paris "sa" ville. C'était une ville dans laquelle il se sentait bien, dans laquelle il était tout à fait à l'aise, parce que je crois que les valeurs, notamment celle de liberté, qu'incarne notre ville lui étaient chères et lui ressemblaient également beaucoup.

Lors de cet hommage au lycée Henry IV, l'ancien président du gouvernement espagnol Felipe GONZALEZ a effectivement pris la parole en disant que, lorsqu'il avait décidé de faire de lui son ministre de la Culture, il avait finalement appelé l'homme le plus recherché par la police franquiste, puisque pendant toute la période franquiste, Jorge Semprun a été aussi un clandestin, activiste en Espagne, luttant contre la dictature de Franco.

Je crois, en tout cas pour moi qui ai eu l'occasion, la chance de le rencontrer plusieurs fois, de pouvoir échanger avec lui, c'était un modèle. J'ai pu le dire lors de cet hommage. Pour répondre à tous ceux qui, aujourd'hui, sont dans une critique ou dans une contestation de la double nationalité qui ne serait pas conforme au valeur de notre pays, il était l'exemple même que l'on peut aimer deux pays, que l'on peut se sentir Français et, en l'occurrence pour lui, pour moi aussi, également Espagnol, sans rien renier, que ces deux identités s'ajoutent et ne retirent rien l'une à l'autre.

En tous les cas, son amour de la France, son amour de la liberté, son amour des valeurs républicaines font qu'il est vraiment un exemple et une réponse très, très claire à ceux qui, ces derniers temps, ont voulu remettre en cause ce qui fait la grandeur de notre pays, ce qui fait aussi sa modernité, c'est-à-dire accepter que l'on puisse avoir une identité construite à partir d'autres origines et qu'elle ne fait qu'ajouter de la valeur à notre identité républicaine commune.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci de ces deux beaux hommages.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 183).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un hommage à Christiane Desrosches-Noblecourt.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous terminons cette série de vœux avec l'examen du vœu référencé n° 31 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., proposant de rendre un hommage à Christiane Desroches-Noblecourt.

Il nous est présenté par Hélène MACÉ de LÉPINAY, au nom de son groupe.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas reprendre tous les considérants de notre vœu. Vous connaissez tous la personnalité de Christiane Desroches-Noblecourt, son fort caractère, sa longue carrière exceptionnelle, les grands services qu'elle a rendus à l'Humanité en se battant avec succès pour le sauvetage des temples menacés par la construction du barrage d'Assouan.

Christiane Desroches-Noblecourt a été une savante, une résistante et une vulgarisatrice exceptionnelle. C'est pourquoi je suis sûre que vous donnerez un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie. Et vivent les femmes !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Merci, Hélène MACÉ de LÉPINAY, pour ce mot de la fin aussi !

Donc, je commencerai par cela : "Vivent les femmes !" parce qu'elles contribuent au bien-être de l'ensemble de l'Humanité.

Donc, oui, c'est un avis favorable, bien sûr, à cette proposition concernant cette célèbre égyptologue française, Christiane Desroches-Noblecourt.

Nous allons, là aussi, avec la famille, tout comme pour Jorge Semprun précédemment, rechercher le lieu le mieux adapté à l'hommage qui doit lui être rendu.

Elle aussi avait un rapport avec notre ville particulièrement important et le musée du Louvre notamment est marqué à jamais par son empreinte.

Donc, un avis très favorable à cette proposition.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 184).

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Hamzah Al-Khatib à une voie ou un lieu.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 32 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'attribution du nom de Hamzah Al-Khatib à une voie ou un lieu, est retiré.

**2011, DU 122 - Bilan de la concertation unique portant sur les projets de révision simplifiée du PLU et de modification de la ZAC Clichy Batignolles (17e). Approbation de la révision simplifiée du PLU.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Chers collègues, nous entamons l'examen du projet de délibération DU 122, relatif à la Z.A.C. Clichy-Batignolles, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 32 bis.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, première inscrite.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous voici réunis une fois de plus pour évoquer une étape importante de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", dossier qui, comme vous le savez, me tient particulièrement à cœur.

Je commencerai mon intervention en citant une phrase, qui me semble très claire et révélatrice du rapport que vous nous soumettez aujourd'hui, rapport qui, je vous le rappelle, porte sur le bilan de la concertation relative au projet de révision simplifiée du plan local d'urbanisme et de la modification de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Page 10 : selon le rapport du commissaire enquêteur, sur 149 observations consignées, dont un contre-projet et une pétition, environ 10 % se déclarent favorables au projet - 10 % -, tandis que la majorité s'oppose ou critique le projet.

Je souhaiterais savoir, Monsieur le Maire, vous qui êtes, je le crois, un démocrate, si la voix de la majorité a du sens pour vous, si l'avis de vos administrés compte, si le mot concertation correspond à une réalité ou bien à un concept fumeux, passage obligé d'une procédure qui, finalement, n'influe en rien sur le projet lui-même.

Car de quoi parlons nous ? D'une large concertation qui s'est déroulée du 24 janvier au 4 mars dernier, période pendant laquelle de nombreux habitants, de nombreux élus ont tenu à s'exprimer sur le projet que la Mairie de Paris envisage de réaliser sur ces terrains, projet revu en principe à la lumière de l'implantation de la cité judiciaire au Nord de ces mêmes terrains.

Et qu'avons-nous, au final ? Le rapport du commissaire enquêteur, dont je ne remets pas en cause les compétences, au demeurant, mais qui ignore les inquiétudes et les interrogations des habitants du 17e.

Quant aux propositions des élus de la majorité municipale, elles font l'objet d'une analyse caricaturale et pour le moins partiale, avec une mauvaise foi totale et une méconnaissance de la réalité locale. Pire : le rapport du commissaire enquêteur écarte les critiques au motif que nous n'aurions rien compris.

Au-delà de cette absence de prise en compte des inquiétudes des habitants et des propositions des élus de la majorité du 17e, permettez-moi de formuler quelques remarques sur cette enquête publique.

Sur la forme d'abord, comment ne pas s'étonner que l'étude d'impact ne soit portée à la connaissance du public que maintenant, après l'enquête publique, alors que ce document majeur aurait pu largement éclairer leur jugement sur ce projet ? C'est une lacune pour le moins surprenante.

De plus, comment ne pas regretter l'absence d'avis du S.T.I.F., en tant que personne publique associée, alors que le réseau de transport est au cœur de ce projet d'aménagement ? La même remarque peut d'ailleurs être faite, s'agissant du service territorial de l'architecture et du patrimoine. La commissaire enquêteur s'en est d'ailleurs elle-même étonnée. Il est pour le moins dommage d'avoir dû se priver de leurs avis.

Toujours sur la forme, comment ne pas s'étonner que la Mairie de Paris, maître d'ouvrage, n'ait pas formellement sollicité l'avis des conseils consultatifs de quartiers, alors que la délibération de 2009 le prévoyait dans les modalités de concertation ? Conseils de quartiers que j'ai, pour ma part, conviés à la réunion publique que j'ai organisée en mairie à ce sujet. Je me permets de souligner, Monsieur le Maire, que ce manque pourrait entacher la procédure d'élaboration du P.L.U. d'un vice de procédure substantiel.

Sur le fond, ensuite, il est intéressant d'examiner avec précision la compatibilité du projet de révision simplifiée et de modification de Z.A.C. avec le S.D.R.I.F. La Z.A.C. "Clichy-Batignolles" est identifiée dans le S.D.R.I.F. sous le vocable d'espace urbanisé à optimiser, marqué par une volonté de renforcer la mixité des fonctions sur le secteur, notamment par le maintien d'une économie de proximité. Reconnaissez que de ce point de vue, nous n'y sommes pas.

De la même manière, la densification en matière de logements prévus dans le projet de révision simplifiée va bien au-delà de la simple optimisation imposée par le S.D.R.I.F.

Enfin, le programme de construction de la Z.A.C. prévoit à peine 11 % de la S.H.O.N. pour la construction d'équipements de proximité, commerces et services, ce qui ne répond pas, là encore, à l'objectif de mixité et de fonction et aux orientations du S.D.R.I.F. Ce manque d'équipements de proximité, et en particulier sportifs, nous l'avions par ailleurs, déjà dénoncé.

Concernant les hauteurs, le commissaire enquêteur a assorti son avis d'une réserve relative à la hauteur maximale des constructions, réserve à laquelle la Mairie de Paris répond de la façon suivante : "à l'intérieur de chaque périmètre de hauteur maximale de construction comportant aux documents graphiques l'indication d'une hauteur de 50 mètres, l'emprise au sol des constructions établie au-dessus de 37 mètres et jusqu'à hauteur maximale de 50 mètres ne peut dépasser 1.300 mètres carrés". Force est de constater que cette réponse détourne plus qu'elle ne lève la réserve formulée par le commissaire enquêteur. La limitation de l'emprise au sol ne garantit en effet en rien une limitation du nombre de bâtiments qui pourront dépasser la hauteur de 37 mètres.

Sur la préservation du patrimoine, enfin, comment pouvons-nous nous satisfaire de la réponse de la Mairie de Paris à la recommandation formulée par le commissaire enquêteur ? Il est indiqué que les monuments historiques recensés (Décors de l'Opéra, Halles), dans le périmètre de la Z.A.C., seront bien entendu préservés, sans qu'aucune garantie ne soit apportée, aucune procédure précisée et que rien n'indique comment ce patrimoine va s'articuler avec le bâti contemporain qui marquera ce quartier. A ce stade de la procédure, les engagements de principe ne suffisent plus.

Alors, Monsieur le Maire, les pirouettes sémantiques et les récupérations à peine masquées de ce rapport ne nous feront pas perdre de vue que ce projet en l'état n'est toujours pas à la hauteur du 81e quartier de Paris. La cité judiciaire reste isolée du reste du programme. La commercialité n'est pas au rendez-vous. Les liaisons entre les autres quartiers, notamment Saussure, ne sont pas suffisantes. Le projet ne recoupe pas les territoires, mais les divise, du fait notamment de la barre de bureaux sur dalle qui longe la voie ferrée, avec les risques en termes d'insécurité que cela comporte. Le boulevard des Maréchaux n'est absolument pas requalifié de manière à inscrire une continuité entre le parc, les Décors de l'Opéra et la cité judiciaire. Et le manque d'équipements sportifs ou culturels est toujours aussi criant.

C'est donc une enquête publique pour rien, deux mois de concertation et de propositions pour rien. Les habitants du 17e qui ont voulu faire entendre leur voix apprécieront. Le déni d'écoute et de prise en compte de nos propositions atteint ici des sommets, mais l'assurance....

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Il faut conclure.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire. J'ose dire même d'ailleurs l'arrogance - ce serait d'ailleurs formidable si les élus concernés, dont Mme HIDALGO, écoutaient ce que je dis - dont vous faites preuve sur ce dossier ne doit pas masquer de réelles failles, tant sur la forme que sur le fond.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, nous voterons contre cette délibération qui entérine le bilan d'une concertation de façade.

Je vous remercie.

*(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - J'avais très bien compris.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole, cinq minutes.

**M. Jérôme DUBUS**. - Comme vous le savez, mes chers collègues, l'aménagement des terrains Batignolles-Clichy-Cardinet est une opération essentielle pour l'avenir du 17e et celui de Paris.

Il s'agit en effet de la plus grande opération d'aménagement urbain d'un seul tenant à Paris. Il s'agit bien de la création d'un 81e quartier dans notre capitale, un futur quartier qui mérite donc une extrême attention de la part de tous les élus.

Ce futur quartier suscite d'ailleurs un intérêt très vif de la part de ses habitants. Chaque réunion publique organisée depuis 2005 a été un grand succès ; un grand succès en termes de fréquentation ; un grand succès en termes d'idées ; mais un méga échec pour la Mairie de Paris, notamment depuis 2008.

Depuis le lancement de cette opération et parce que nous avons connaissance sur le terrain des réactions de la population, nous n'avons cessé de dénoncer, avec un esprit critique et non pas de critiques, les insuffisances de cet aménagement qui se doit d'être exemplaire.

Collectivement, nous n'avons pas le droit de louper ce projet. Il va fortement impacter tout le Nord de notre arrondissement pour des générations. Notre responsabilité est donc essentielle. Chaque décision doit donc être prise, non pas selon des critères politiciens, mais à l'aune d'un projet d'intérêt général qui s'inscrit d'ailleurs dans une ambition métropolitaine.

Ce principe posé nous a amené à poser depuis six ans les vraies questions : celle de l'absence d'ambition pour ce projet ; celle de la desserte en transports en commun ; celle de la césure entre la partie Nord et la partie Sud de la Z.A.C. ; celle de la mise en place concrète de l'éco-quartier, dont l'association que je préside pour un quartier écologique aux Batignolles revendique, à juste titre, la paternité ; celle de l'ambition culturelle du projet avec le devenir des magasins des Décors de l'Opéra ; celle enfin des formes architecturales devenues le débat essentiel 2008, avec l'arrivée des tours de 50 mètres.

Ces questions, nous les posons depuis 2005, mais l'absence de réponse de l'Exécutif et la volonté de passer en force nous ont amené à voter contre le dossier de création, contre le dossier de réalisation en 2007 et nous voterons contre cette révision simplifiée du P.L.U.

Nous n'avons donc pas attendu l'affaire des tours pour dénoncer les insuffisances majeures de cette Z.A.C., alors il ne faut pas caricaturer nos positions et nos propositions en les enveloppant par le simple refus du logement social.

Vous avez pu vous rendre compte vous-mêmes des inquiétudes et des craintes que suscite cette opération d'aménagement auprès de la population du 17e, toutes tendances politiques confondues. Lors des réunions publiques, votre projet a été rejeté à une large majorité.

C'est la même tendance qui était constatée lors de l'enquête publique : 149 citoyens ou associations se sont exprimés par écrit ; 134 ont exprimé une opinion défavorable ; 15 seulement, un soutien au projet actuel. Et encore, parmi ces 15 personnes, se trouvent la plupart des élus de gauche de l'arrondissement, M. BOUCHER, Mme GACHET, Mme LEPETIT et autres célébrités locales. Si l'on y ajoute la signature par 10.000 habitants d'une pétition condamnant clairement vos choix d'aménagement, le constat est clair : vos propositions sont massivement rejetées par nos concitoyens.

Ce projet ne bénéficie donc d'aucun soutien populaire, ce qui est extrêmement grave pour une opération d'une telle ampleur.

C'est pourtant la voie choisie. C'est clairement celle à laquelle nous nous opposons et nous continuerons à nous opposer de toutes nos forces.

Certes, la rédemption urbaine est déjà en marche. Ce n'est pas encore une capitulation, mais cela y ressemble fortement.

La retraite des Batignolles est programmée grâce à la mobilisation populaire. Le nombre de tours a déjà été divisé par deux. Vous avez dû préciser que les emplacements réservés à ces immeubles de hauteur n'accueilleront pas systématiquement du logement social, mais plutôt du logement libre ou du logement à loyer maîtrisé.

Vous avez dû enfin préciser que la hauteur de 50 mètres ne serait atteinte que partiellement dans les 10 îlots, le commissaire enquêteur précisant qu'il fallait d'ailleurs encadrer le principe du déplafonnement.

Malgré toutes ces précisions tardives, malgré tous ces reniements, vous resterez, Madame HIDALGO, dans notre arrondissement la dame des tours, comme votre candidate à la présidentielle Mme AUBRY restera la dame des 35 heures.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Quel humour !

**M. Jérôme DUBUS**. - Nous allons donc, avec ce projet, aboutir à une construction architecturale digne du roi législateur Utopus qui, comme chacun le sait, créa le royaume d'Utopie.

Quant à Mme LEPETIT qui découvre tardivement ce dossier, elle nous promet, dans une contribution adressée au commissaire enquêteur, je la cite : "un modèle d'intégration et de mixité pratiqué dans le quartier de la Goutte d'Or".

Je laisse la responsabilité de ses propos à Mme LEPETIT et lui demande de venir en faire très vite la promotion devant les électeurs, elle y gagnera sûrement une large adhésion.

Dans ce projet, beaucoup d'incertitudes demeurent, beaucoup de points peuvent encore être améliorés et c'est ce que nous avons fait avec Brigitte KUSTER, récemment.

Une chose est certaine, vous ne réussissez pas, nous ne réussirons pas cette ambition sans prendre en compte les attentes de la population.

Dans ce dossier, il y aura d'autres rendez-vous, peut-être judiciaires…

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il faut conclure.

**M. Jérôme DUBUS**. - … sûrement publics. Il n'est pas trop tard pour écouter, il n'est pas trop tard pour modifier, il n'est pas trop tard pour changer.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à une célébrité locale, Madame GACHET ?

**Mme Isabelle GACHET**. - Merci, Monsieur le Maire. Je remercie M. DUBUS pour sa reconnaissance.

Le projet "Clichy-Batignolles" est l'un des projets phares menés par notre majorité municipale, mais c'est également un projet d'une ampleur inégalée en France, pour une collectivité qui est portée avec talent et détermination par Anne HIDALGO.

Pour le 17e arrondissement, il s'agit d'une véritable chance, il a d'ores et déjà initié une dynamique certaine en matière économique et commerciale.

Dans les quartiers environnants, aux Batignolles notamment, on observe depuis peu l'installation de nouveaux commerces de qualité (librairies, par exemple).

Aux Epinettes, la venue du T.G.I. va également renforcer l'action globale que vous menez dans ce quartier depuis plusieurs années, opération d'amélioration de l'habitat, ou celle de Vital quartier pour le développement du commerce de proximité, amélioration de l'espace public et de l'offre de transport, notamment avec la future navette électrique qui va traverser et désenclaver certains de ces secteurs.

Sur le dossier des transports, le projet Clichy-Batignolles va s'accompagner d'une offre structurante majeure :

- Prolongation du tramway des Maréchaux et de la ligne 14, avec ses deux arrêts à Cardinet et Porte de Clichy, que vous avez défendus dans le cadre du Grand Paris dans votre cahier d'acteur,

- Augmentation des fréquences de trains Transilien à la gare Pont Cardinet mais également du R.E.R. C à la Porte de Clichy,

- Renforcement du réseau de bus et donc de la desserte de proximité.

La Ville, notamment à travers l'action d'Annick LEPETIT, a montré son engagement sans faille pour que les calendriers des transports en commun coïncident avec la montée en puissance de l'aménagement.

Autre qualité incontestable du projet : il va tisser des liens entre des quartiers qui s'ignorent actuellement et créer une continuation de territoire entre le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest de l'arrondissement.

Enfin, ce nouveau quartier sera exemplaire du point de vue de ses exigences environnementales.

Malgré toutes ces qualités et l'opportunité que cela représente pour notre arrondissement, les maires de Droite successives du 17e et leur majorité s'opposent à ce projet depuis le départ.

Mais, me direz-vous, pourquoi s'opposer à un projet aussi bénéfique pour notre arrondissement ? Tout simplement et uniquement parce que la Droite s'obstine à refuser à nos concitoyens une offre significative de logements accessibles au plus grand nombre, faisant fi avec le plus grand mépris des 6.000 demandeurs du 17e.

Elle n'a cessé de trépigner, cette Droite, contre l'accord signé entre la Ville et l'État prévoyant 50 % de logements sociaux et, pour elle, tous les moyens ont été bons pour tenter d'effrayer les habitants du 17e, associant hauteur, logements sociaux, délinquance, mixité et insécurité, prétendant ainsi effrontément que la Ville allait construire 10 tours de logements sociaux, alors qu'il n'en a jamais été question, suggérant de cantonner les logements sociaux le long de la voie ferrée, montrant ainsi un manque de respect flagrant pour les personnes qui y vivent, ayant finalement mobilisé très peu au regard des 168.000 habitants.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur cette polémique qui n'avait d'autre objectif de la part de la Droite que de retarder le projet et de contrarier sa mise en œuvre, quitte à prendre le risque de retarder également le projet du T.G.I.

Je me félicite donc que la commissaire enquêteur, chargée de conduire l'enquête publique, ait reconnu le sérieux et la qualité de notre projet et rendu un avis favorable à celui-ci.

Il faut bien le dire, la Droite se retrouve bien marrie. Lors du dernier conseil d'arrondissement, la maire du 17e est allée jusqu'à reprocher au commissaire enquêteur d'avoir, je cite, "batifolé et eu quelques absences", fâchée que son soi-disant contre-projet bâclé ne soit pas retenu à la place de celui de la Ville.

Mais revenons sur l'avis favorable rendu par la commissaire enquêteur. Les conclusions de son rapport sont claires et sans ambiguïté et je me réjouis que la qualité des dispositifs de concertation y soit reconnue et que la Ville soit encouragée à poursuivre dans ce sens.

Les ateliers thématiques, les groupes de travail ont en effet connu un vrai succès et tous ceux qui y participent, notamment des conseillers de quartier, n'en déplaise à Mme le Maire, reconnaissent l'intérêt de cette démarche approfondie.

Mais il est vrai que la maire du 17e, elle, s'est largement abstenue de communiquer sur cette concertation.

Concernant les bâtiments pouvant aller jusqu'à 50 mètres, l'opposition menée par l'U.M.P. du 17e est désavouée, puisque le principe même en est accepté et qu'y sont déplorées les confusions entretenues par la Droite du 17e.

Quant à la réserve émise, la Ville y répond en intégrant au P.L.U. une limitation des emprises au sol pour les quelques dépassements possibles, devant permettre d'aérer et de diversifier ce futur paysage urbain.

Enfin, la Ville de Paris répond favorablement à toutes les autres recommandations, ce qui nous conforte dans l'idée que ce projet va dans la bonne direction.

Il sera désormais difficile à la Droite de poursuivre sa politique d'obstruction systématique, mais avec ce que j'ai entendu aujourd'hui, je ne doute pas qu'elle saura faire preuve d'imagination en la matière et notamment qu'elle continuera à utiliser la dotation d'animation locale pour faire de la désinformation auprès des habitants.

Pour notre part, nous voterons avec enthousiasme cette délibération et nous nous réjouissons que cette étape permette d'entrer très rapidement dans la phase opérationnelle de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", tant pour le T.G.I. que pour les autres aménagements de la Z.A.C.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Madame GASNIER, vous avez la parole.

**Mme Fabienne GASNIER**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"Les Parisiens veulent sortir du statut d'administrés, dans lequel on cherche à les confiner, pour devenir des citoyens écoutés et respectés".

Monsieur le Maire, cette vertueuse déclaration, venant de bonnes sources puisqu'elle est extraite du programme "Changeons d'air", n'a pas gagné à ce jour le statut de dogme, du moins à l'égard des citoyens et riverains qui ont participé à l'enquête publique concernant Clichy-Batignolles.

Que relève-t-on en effet dans les conclusions du commissaire enquêteur ? D'une part que 90 % des observations sont défavorables au projet tel qu'il se présente, mais qu'il n'est pas vraiment nécessaire d'en tenir compte, car cette défiance provient, je cite, "d'un public qui ne connaît pas suffisamment le programme et ses traductions volumétriques", un public qui n'aurait pas été en mesure d'apprécier les éléments du projet soumis à l'enquête.

Cette explication vaut sans doute aussi pour des milliers de personnes qui ont manifesté leur inquiétude "via" la pétition "Non au massacre des Batignolles".

Bref, des récalcitrants qui ont le jugement faussé par ignorance et, dès lors, leurs arguments ne méritent pas respect.

Mais il y a un traitement à cette carence que le commissaire enquêteur n'hésite pas à recommander, il faudrait intensifier le processus de concertation mis en place en 2009, animé et sponsorisé par la Mairie de Paris. Les rebelles sont invités en quelque sorte à une séance de rééducation.

Assorti d'un bon plan de communication, le mal sera vaincu et les ignorants connaîtront enfin la béatitude qu'est l'appropriation du projet communal.

Une opération d'urbanisme, surtout de la taille de Clichy-Batignolles, est rarement effectivement un long fleuve tranquille, suscitant l'unanimité. C'est le cours normal d'un tel projet.

Ce territoire, nous le savons tous, est la dernière opportunité foncière à Paris pour créer un morceau de ville, et l'installation de la cité judiciaire en est d'ailleurs une évolution heureuse.

Or, malgré le déploiement par vos soins d'outils pédagogiques, d'illustrations diverses, les habitants du 17e et au-delà, les Parisiens et les Franciliens sont loin d'être convaincus. C'est le principal enseignement du rapport d'enquête.

Vos perspectives de mixité sociale n'offrent pas, il est vrai, de raisons d'être convaincu. Votre projet ne fait pas la démonstration que les objectifs initiaux, tels que la jonction tissée par les autres quartiers du 17e ou la continuité urbaine avec la première couronne sont remplis.

Je ne reviendrai pas sur ces points développés par mes autres collègues.

Le rapport d'enquête montre en outre une forte interrogation sur la capacité du projet à répondre aux besoins générés par la population active et résidente en termes de circulation générale.

Le commissaire enquêteur, en effet, prend soin de recommander une synchronisation des calendriers de livraison des programmes et des infrastructures de transports, nombreuses, sous la maîtrise du S.T.I.F.

Voici une préconisation évidente qui a pour elle l'avantage du consensus et d'avoir déjà été formulée en 2007 par la précédente enquête.

Je tiens ici à rappeler que les élus du 17e, et tout particulièrement Brigitte KUSTER, peuvent se féliciter d'avoir obtenu l'arrêt de la ligne 14 à Pont Cardinet, inscrite dans le cadre du prolongement Nord de la ligne. C'est un gage de maillage amélioré.

La croissance de la Z.A.C., notamment en zone Nord, ne peut se réaliser sans impacter fortement la circulation générale, qu'elle émane des particuliers ou des services.

Des éléments épars sur les flux de trafics nous sont distribués somme toute comme des tranquillisants. Il en ressort que les fonctionnaires et usagers du pôle judiciaire sont de remarquables citoyens et justiciables qui se déplaceront bien entendu en transport en commun ou à pied, et pour lesquels deux parkings de capacité moyenne seraient suffisants.

Il est précisé que la collecte des déchets par réseau pneumatique supprimera les bennes à l'intérieur du quartier. Cependant, le centre de tri exigera bien entendu de recourir à des camions pour assurer le service.

Enfin, assurance qui se veut curative, la référence à une offre de stationnement raisonnée et maîtrisée. Elle prend les formes d'un parking public de stationnement résidentiel que nous avons initié, annoncé dès 2005, pour répondre d'ailleurs aux besoins constatés à proximité du secteur, pour les quartiers Batignolles, Legendre-Lévis, voire Pereire-Malesherbes, et à l'application des règles de l'article 12 du P.L.U., que l'on sait inexistantes en matière de bureaux et appelées à s'alléger en résidentiel.

Je partage en conclusion l'avis du commissaire enquêteur sur un point : les habitants sont attachés à leur cadre de vie et à l'exercice de la démocratie locale mais ils ont aussi le droit, sans que leurs réflexions soient caricaturées, de ne pas partager la doctrine officielle.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les orateurs, les oratrices nombreuses, et surtout Isabelle GACHET qui, je crois, a eu la formule qui convient à ce projet sur lequel nous revenons régulièrement dans ce Conseil.

Oui, Clichy-Batignolles, c'est une chance pour le 17e. J'ajouterai que c'est une chance pour Paris, et je voudrais aussi remercier ma collègue Annick LEPETIT pour l'énergie qu'elle met également, avec Isabelle GACHET, dans sa fonction d'adjointe en charge des déplacements. En effet, c'est grâce à sa mobilisation que la question des transports et déplacements liés à l'émergence de ce nouveau quartier est, je crois, prise en considération.

D'abord, de quoi parlons-nous aujourd'hui ?

Clichy-Batignolles est une opération emblématique d'aménagement de notre ville. C'est une opération dans laquelle nous portons cette idée de ville mixte dans ses fonctions, dans ses usages, dans sa population, n'en déplaise à Mme KUSTER, qui a toujours une analyse assez décalée par rapport à la réalité de ce nous voulons faire. Mais c'est vrai qu'elle a peu communiqué sur la réalité de ce que nous voulons faire : elle a, je crois, diffusé, y compris des plans d'aménagement qui n'étaient pas les plans d'aménagement sur lesquels nous travaillons. Donc, Madame KUSTER, la commissaire enquêteur qui, comme vous le savez, comme tous les commissaires enquêteurs, est totalement indépendante, a conduit son enquête.

Cette enquête fait partie de la procédure réglementaire de concertation, d'écoute des habitants, d'analyse objective de ce qui est dit et de ce qui est présenté par la Ville. La commissaire enquêteur a conclu à un avis favorable, avec une réserve et des recommandations, je vais y revenir dans un instant.

La procédure légale de concertation n'est pas uniquement basée sur l'avis des conseils de quartier qui nous importent, mais vous savez qu'il y a à côté de la démocratie participative, la démocratie représentative, et lorsqu'on vote à la majorité sur un projet au Conseil de Paris, on ne peut pas appeler cela du passage en force. Il y a une majorité légitime dans ce Conseil pour décider, comme c'est sa prérogative, des aménagements de Paris. Et il y a un respect de toutes les règles de droit, y compris de celles qui sont la conséquence des recommandations et avis des commissaires enquêteurs.

Il y a des choses que l'on ne peut pas laisser dire parce que cela relève de l'approximation et finalement, d'une forme de non prise en compte de la réalité.

Nous avons dans cette délibération, d'une part, tiré le bilan de la concertation portant sur les projets de révision simplifiée du P.L.U. et de modification de la Z.A.C. "Clichy Batignolles" et ensuite, nous avons l'approbation de la révision simplifiée du P.L.U.

Je vous rappelle que nous avons été amenés à délibérer, ici au Conseil de Paris, suite à la proposition et au travail que nous avons fait conjointement avec l'État, pour accueillir sur le site de Clichy Batignolles le futur palais de justice. D'ailleurs, je tiens à le dire ici : nous travaillons très étroitement avec le Ministère de la Justice, et en très bonne intelligence ; ils ont le souci de faire émerger un projet consensuel entre la Ville et l'État, et je voudrais les en remercier.

Mais cette arrivée du T.G.I. a bien sûr entraîné une modification du programme, puisqu'il a fallu revoir notamment l'organisation de la Z.A.C. et revoir à la baisse aussi - je l'avais dit devant ce Conseil -, la production, notamment de logements.

Par ailleurs, nous avons également soumis une modification du P.L.U. qui permettra de construire un T.G.I. dépassant très largement le plafond des hauteurs parisiennes. En effet, le T.G.I. devrait atteindre 160 mètres de hauteur et nous avons accompagné ce projet de l'État, mais nous avons aussi, comme nous l'avons porté dans notre projet municipal de 2008, la volonté de permettre l'émergence d'un certain nombre d'immeubles pour du logement, social ou non social, de logements de 50 mètres, c'est-à-dire de 15 étages, et c'est aussi un élément sur lequel nous répondons au rapport du commissaire enquêteur en levant la réserve que nous avions déjà prise en compte, qui consiste à nous dire que ce n'est pas une modification d'un filet de hauteur sur Clichy Batignolles mais que ces immeubles de 15 étages sont bel et bien pré-identifiés. Leur emplacement est bel et bien pré-identifié : c'est ce nous répondons, que nous avions déjà inscrit dans notre projet.

Je voudrais d'ailleurs préciser en ce sens que nous faisons ni plus ni moins ce que nous avons déjà fait et voté ici pour le 13e arrondissement, et notamment pour la Z.A.C. "Masséna-Bruneseau", pour laquelle nous avons également déplafonné le P.L.U. Nous avons déjà pu avancer sur deux projets d'immeuble de 50 mètres, dont un a été confié au grand architecte Édouard FRANÇOIS et qui verra le jour dans cette mandature.

Nous apportons les réponses aux différentes recommandations. Je ne vais pas toutes les décrire mais par exemple, des recommandations qui nous sont faites par la commissaire enquêteur sur la synchronisation des aménagements avec la livraison des transports en commun et l'accessibilité. Comme la livraison de la Z.A.C. elle-même est progressive, nous répondons à cette recommandation.

Bien sûr, s'agissant de la limitation des impacts et nuisances des chantiers, nous répondons, et c'est d'ailleurs fait, en ce qui concerne la communication qui nous est demandé de l'étude d'impact. Cette étude d'impact est à la disposition du public jusqu'au 27 juillet à Morland.

Nous nous conformons bien évidemment aux recommandations relatives à l'application du plan climat et du Grenelle 2.

Bref, je ne vais pas reprendre chacune des recommandations mais nous y répondons de façon détaillée pour effectivement approuver aujourd'hui cette évolution majeure.

Je voudrais dire un dernier mot. J'étais quand même très surprise d'entendre un argument nouveau dans la bouche de Mme KUSTER, puisque maintenant Mme KUSTER, c'est une grande nouveauté, fait référence au S.D.R.I.F.

J'avais cru comprendre qu'il y avait une bataille rangée de la Droite parisienne et de la Droite régionale contre le S.D.R.I.F., et qu'en tout cas le schéma directeur d'Ile-de-France avait connu des attaques répétées.

Je suis heureuse que Mme KUSTER, pensant trouver dans le S.D.R.I.F. des éléments en contradiction avec le projet Batignolles - mais je la rassure, elle peut chercher, elle aura du mal à trouver ce point de divergence -, Mme KUSTER aujourd'hui en appelle au respect du S.D.R.I.F., ce qui est quand même une grande nouveauté dans notre Conseil.

Je pense que Jean-Paul HUCHON sera ravi que l'U.M.P. de Paris, par le biais de la maire du 17e arrondissement, reconnaisse les vertus d'un S.D.R.I.F. que l'on a pourtant beaucoup défendu face à un groupe U.M.P. au Conseil régional qui ne l'entendait pas de la même façon.

Oui, merci à celles et ceux qui contribuent à faire de ce quartier un nouvel éco-quartier, un nouveau quartier de Paris s'inscrivant pleinement dans la métropole parisienne.

Merci notamment à Isabelle GACHET et Annick LEPETIT, avec les élus de la majorité parisienne dans le 17e arrondissement, merci de continuer à soutenir ce projet qui est un grand projet urbain et un grand projet écologique.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur GAREL, voulez-vous intervenir ?

**M. Sylvain GAREL**. - Juste une explication de vote, pour dire que nous avons toujours beaucoup d'opposition à ce projet, donc nous voterons contre cette délibération.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame la Maire.

Allez-y, rapidement.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Rapidement, Monsieur le Maire.

Je ne peux pas quand même laisser dire certaines choses comme cela, comme si, d'un côté, une fois de plus, Madame HIDALGO, il y aurait les gentils et, de l'autre côté, les méchants.

La caricature, l'enfermement dans lequel vous essayez de nous mettre systématiquement, je pense, a trouvé ses limites et les habitants du 17e ne seront pas dupes du discours que vous venez de tenir, une fois de plus.

Dire que c'est une chance pour Paris, Madame HIDALGO, ce serait une chance pour Paris si vous aviez été au rendez-vous des équipements de proximité, de tout ce qui manque pour les autres Parisiens dans ce quartier car qu'est-ce que vous avez fait de ce quartier ?

Certes, il y aura des choses positives, mais ne dites pas que ce sera une chance pour les Parisiens. Nous sommes en manque de piscines, de patinoires et d'équipements culturels, qu'est-ce que vous avez fait dans ce quartier qui soit une chance pour Paris ?

Je regrette, ce n'est pas une chance pour Paris, ce n'est pas non plus une chance pour le 17e parce que les territoires…

S'il vous plaît, Madame GACHET. Vous avez dit assez de stupidités tout à l'heure, je vous ai laissée dire, laissez-moi parler.

Vous êtes tellement dans la caricature, à chaque fois que c'en est grotesque.

On ne peut pas dire tout et n'importe quoi et ne dites pas obligatoirement que c'est une chance, Madame HIDALGO, quand vous ne prenez même pas la peine de prendre en considération les propositions, non seulement celles qui émanent des habitants et des associations, mais également des élus.

Quant au S.D.R.I.F., ce n'est pas parce qu'on peut reprocher, condamner, critiquer un projet d'aménagement au niveau d'une région qu'il n'est pas obligatoire que celui-ci soit pris en compte au moment d'autres projets locaux.

Cela s'appelle respecter la loi.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - On avait dit rapidement, Madame.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Permettez, Monsieur le Maire. Vous n'avez pas interrompu Mme HIDALGO qui a parlé pendant longtemps. En tant que maire d'arrondissement, j'ai le droit de reprendre la parole, si cela ne vous dérange pas, sur un dossier…

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Elle répondait à tout le monde ! Donnez l'explication de vote, c'est tout.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Je réponds que, sur le S.D.R.I.F., ce n'est pas une explication, l'explication de vote, je l'ai donnée tout à l'heure et je la confirme, je dis juste qu'il y en a assez d'être enfermé dans une caricature et que ce dossier mérite un peu mieux.

Nous voterons évidemment contre.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - On le savait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 32 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 32 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 122 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DU 122).

**2011, DF 49 - DU 217 - Procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e).**
**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une commission chargée d'étudier les propositions des candidats à l'exploitation de ce site.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 49 - DU 217 relatif à la procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e), sur lequel le vœu référencé n° 33 dans le fascicule a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Vous avez demandé la parole, Monsieur LHOSTIS ?

On m'a dit que vous n'étiez pas Centre et Indépendants mais que vous demandiez la parole.

**M. Alain LHOSTIS**. - Je suis désolé de ne pas vous avoir entendu. Il y a du monde qui parle autour de moi.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Ce ne sera pas retiré de votre temps de parole.

**M. Alain LHOSTIS**. - J'espère que je pourrais intervenir dans la sérénité qui, normalement, est assurée par le président de séance.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je ne vous ai jamais empêché de parler et je vous demande de retirer ce propos. Je fais très attention et je suis très équilibré dans la façon dont je donne la parole ici.

**M. Alain LHOSTIS**. - Vous m'interpellez sur le fait qu'il y a du bruit autour de moi et que je ne vous entends pas, et d'une façon désagréable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je ne vous ai pas interpellé.

**M. Alain LHOSTIS**. - Il s'agit de la délibération sur le Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Nous nous félicitons de cette approche qui nous est proposée, à l'initiative de la première adjointe en charge de l'urbanisme. Il s'agit d'un dossier important, nous parlons d'un morceau de ville sur l'évolution duquel on nous propose de réfléchir, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un parc d'expositions qui est le premier en Europe, qui reçoit des millions de visiteurs annuellement et qui, à lui seul, représente un tiers de l'activité des foires et salons sur la métropole.

Le site de la Porte de Versailles représente un enjeu qui, pour nous, est majeur. C'est un enjeu d'emploi, qui est fortement souligné dans le projet de délibération et c'est l'une des concessions les plus importantes pour la Ville.

Sans l'initiative prise par le Maire de Paris et sa première adjointe, on pourrait laisser courir les choses pour les 20 ou 30 ans qui viennent, alors que, aujourd'hui, il y a des besoins de modernisation et de réintégrer, dans l'urbanisme de la Ville de Paris, et notamment dans son approche écologique, dans son environnement urbain, cette partie importante du 15e qui provoque une césure avec le reste de l'arrondissement et également de la banlieue.

Les investissements qu'il serait nécessaire d'entreprendre ne peuvent pas, pour des raisons qui sont rappelées, être entrepris dans le cadre du contrat actuel et la proposition qui est faite est de résilier, de façon anticipée, le bail emphytéotique.

Evidemment, il est proposé de l'examiner, d'en regarder toutes les conséquences juridiques et financières. C'est très bien développé, nous avons eu des informations extrêmement précises et des échanges très constructifs en 8e Commission.

On voit donc qu'il est possible justement de prendre en compte les considérations écologiques, notamment par un regard sur la consommation énergétique d'un tel lieu qui est considérable, par la réorganisation de l'approche de ce secteur, où la circulation automobile due aux salons est extrêmement importante, de mieux la canaliser et de mieux l'organiser, et également de permettre une ouverture et un accès plus permanent sur ce lieu.

Aujourd'hui, la proposition qui nous est faite nous convient. Nous serons attentifs à deux questions, qui sont soulignées fortement dans le projet de délibération, à savoir que cela ne représente aucun risque financier pour la Ville et que, au moins, mais nous espérons plus, le niveau de la redevance sera garanti par le nouvel opérateur et sera éventuellement plus conséquent, que les questions écologiques seront mises au cœur de cette nouvelle approche et bien évidemment que, la question qui pour nous est centrale, la question de l'emploi, est également bien prise en compte.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera pour cette délibération qui sera suivie d'autres présentations qui affineront cette approche.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Yves CONTASSOT, pour cinq minutes.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci.

L'aménagement de la Porte de Versailles est présenté par la Ville de Paris comme "un projet majeur pour Paris, un projet d'envergure pour la métropole : amélioration de la qualité de vie du quartier, transformation et rénovation urbaine, développement économique d'envergure. Un projet pour demain, à l'aune des problématiques d'écologie urbaine et de développement durable".

On pourrait imaginer, avec de tels enjeux, qu'une approche correspondante soit mise en œuvre. Au lieu de cela, c'est tout le contraire : la tour Triangle d'un côté, le parc des Expos de l'autre, sans tenir compte du projet de pentagone de l'État. Cela s'appelle ni plus ni moins de la vente à la découpe, la seule unité résidant alors dans le promoteur qui a la charge d'une grande partie de ces projets, et à qui l'on cède la conception et la gestion des sites : Unibail.

Unibail qui, rappelons le, est déjà concessionnaire ou propriétaires de pas moins de 15 projets rien que sur le territoire parisien - près du double à l'échelle de la Région parisienne -, et non des moindres : les Halles, Carrousel du Louvre, le Palais des Congrès, la tour Triangle, le parc des Expos... aujourd'hui, la Ville ne se contente pas de céder la gestion d'un lieu à un promoteur ; ce sont des pans entiers d'espace public dont elle cède la conception et l'aménagement, au lieu de les concevoir selon le principe d'intérêt général.

Quels sont donc les enjeux qui ne pourraient être réalisés dans l'actuelle concession de gestion du Parc des Expositions et pour lesquels il semble urgent de rompre le contrat ?

Officiellement, ce sont les enjeux urbains qui sont mis en avant, avec pour principal objectif d'ouvrir le parc vers Paris et les communes voisines pour en faire un parc de centre-ville, d'améliorer la qualité des espaces d'interface avec la Ville, d'optimiser le stationnement, le limitant au profit des riverains, de réaliser des itinéraires cyclables et piétons, enfin de limiter les nuisances en réorganisant et rationalisant les flux logistiques.

On est bien au-delà de la gestion d'événements au sein du Parc des Expositions.

Le Maire aime rappeler que le gouvernement de la Ville revient aux élus.

Que devient alors cette légitime position lorsque, encore une fois, c'est à Unibail que l'on doit la rupture de la concession et que c'est à Unibail que reviendra évidemment le prochain B.E.A. concernant le Parc des Expositions ?

Car, ne nous leurrons pas, malgré le discours rassurant sur la mise en concurrence, c'est à la demande d'Unibail qu'est lancée la procédure de mise en concurrence, qu'est rompu l'actuel contrat.

De deux choses l'une : soit Unibail n'est plus en mesure ou ne souhaite plus gérer le site, auquel cas il a évidemment tout intérêt à proposer une rupture, empochant au passage près de 200 millions d'euros au titre des investissements non amortis et du manque à gagner.

Soit il est sûr de remporter le contrat puisque c'est lui-même qui propose la mise en concurrence et sait à quoi s'en tenir.

Pourquoi rompre d'ailleurs le contrat quand l'audit de KPMG indique que le patrimoine est en bon état d'entretien, que la politique commerciale du délégataire bénéficie d'une situation de quasi-monopole, d'économie d'échelle saine et d'excellents équilibres de gestion, d'autant plus que rompre le contrat actuel au motif que les nouveaux enjeux du site ne peuvent y tenir revient à décharger le délégataire des investissements contractuels, soit 220 millions d'euros restant à investir, et qui n'impacteraient, dans le cadre de la convention actuelle, ni la structure financière, ni le résultat net de la redevance.

Enfin, on peut douter des raisons avancées justifiant le type de contrat choisi. On nous dit : B.E.A., bail emphytéotique administratif, assorti d'une concession de travaux au motif que la qualification de service public est discutable, les enjeux de politique publique pour la Ville portent moins sur le contrôle de l'exploitation que sur la modernisation des infrastructures.

Certes, mais alors pourquoi, au regard des éléments que j'ai soulignés au début de mon intervention, à savoir que l'enjeu urbanistique pèse aussi fortement et qu'il est beaucoup attendu des travaux en matière d'interface avec les communes voisines, en matière d'aménagement de l'espace public et d'amélioration du quartier, qui ne se résume pas à l'organisation pavillonnaire des halls, pourquoi donc opter pour la concession de travaux, où l'intégralité de ces derniers est transférée au concessionnaire ?

Alors qu'il est possible, voire indispensable en matière d'aménagements et de services, que la Ville puisse être garante et contrôler l'insertion urbaine du site, la morphologie du quartier et la cohérence des aménagements de la zone.

La Porte de Versailles, dont nous ne cessons de répéter les enjeux, et le potentiel du site pour Paris et la métropole sont tout simplement aujourd'hui livrés aux mains d'Unibail.

Pour notre groupe, l'aménagement de Paris n'est pas à vendre, ne doit pas être vendu : c'est pourquoi nous voterons avec détermination contre ce projet.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme TACHÈNE.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en mars dernier, nous quittions la tour Triangle ou du moins le protocole d'accord entre la Ville et la S.C.I. Tour Triangle, sur l'assurance que serait menée une réflexion sur l'évolution du parc des Expositions.

Conformément à l'annonce de Mme HIDALGO, une instance de travail a été très rapidement mise en place, réunissant l'ensemble des groupes politiques du Conseil, associant naturellement l'adjoint chargé des finances puisque la redevance versée par l'exploitant actuel est, nous le savons bien, l'une des plus importantes de la Ville.

L'importance économique du secteur des foires et salons qu'illustre à cet égard la toute récente étude de Médiamétrie et Ipsos, ainsi que le poids stratégique du parc des Expositions dans le tourisme d'affaires et l'attractivité internationale appelait aussi, je le pense, la présence des adjoints concernés ; comme la position du parc aux limites de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux exigeait celle des représentants de ces collectivités. À défaut, je veux bien croire qu'un jour nous bénéficierons du retour des échanges particuliers menés par M. MANSAT.

La force du parc des Expositions est bien évidemment sa situation unique au cœur de la capitale, mais c'est aussi sa bonne santé financière.

Ses faiblesses, tout aussi identifiées, méritent de plus amples commentaires.

Nous avons été nombreux ici à évoquer la métamorphose du territoire dans lequel s'inscrit la structure. L'ensemble immobilier du Ministère de la Défense à Balard, la tour Triangle sur une emprise du parc, le tramway, pour ne citer que ces programmes, vont transformer considérablement le Sud du 15e arrondissement.

Or, le cours de la concession actuelle handicape cette ambition d'insertion et de renouveau architectural.

Elle fait tout autant obstacle aux investissements nécessaires pour remédier aux défauts structurels dont souffre le parc des Expositions, cette absence de centre de congrès qui risque à terme de nuire à sa compétitivité.

Je sais et nous savons que cet argument fut déjà invoqué à l'occasion du projet de la tour Triangle quand, en 2008, on pensait qu'elle pourrait accueillir les équipements manquant au parc. Mais ceci s'est révélé techniquement et financièrement compliqué.

Unibail, d'ailleurs, ne cachait pas, dès cette date, que la recherche d'implantation se ferait à l'échelle globale du site, ce qui impliquait parallèlement une réflexion sur le niveau des investissements et leurs paramètres contractuels. Et je ne doute pas que les gestionnaires actuels y aient beaucoup pensé.

Parer au risque d'obsolescence du Parc explique que, de son côté, le groupe de travail se soit accordé à mettre en concurrence le contrat d'occupation. Cet épilogue fut d'ailleurs connu avant même que le groupe ait fini le cycle de sécession. Un article de presse nous livra, en effet, les positions respectives des formations politiques ou plus exactement le rapport des forces en présence.

Sur la forme, j'avoue, je fus étonnée de l'enrôlement des Centristes, sans qu'ils aient encore donné d'engagement.

Sur le fond, je ne partage pas l'avis du groupe "Écologie - Les Verts", mais c'est vrai, j'entends leurs arguments.

Se pose en substance, en effet, la question du degré de concurrence des opérateurs potentiels auxquels est imposé un droit d'entrée, cette indemnisation à verser à Viparis en cas de résiliation.

La procédure que nous sommes invités à voter devrait répondre à cette interrogation et je note que c'est au terme de la consultation, et seulement à ce moment-là, que la décision finale de résilier le contrat de délégation de service public liant la Ville à cette société sera prise.

Il y a vraiment beaucoup de bruit de l'autre côté !

Aussi, pour parfaire le dispositif prévu, ai-je déposé au nom de mon groupe un vœu sollicitant la formation d'une commission spéciale susceptible d'étudier le cahier des charges du futur contrat et de procéder à l'analyse des propositions des candidats.

Cette proposition a d'ailleurs été partiellement formulée dans le cas du groupe de travail. Aussi, son adoption devrait être facilitée.

Chers collègues, vous l'aurez compris, le groupe Centriste votera cette délibération. La très vive compétition que connaît le marché des foires et des salons, ses conséquences en termes d'emploi et de ressources ne peuvent laisser indifférentes les collectivités. Shanghai l'a prouvé de manière impressionnante en conjuguant surfaces colossales et structures ultramodernes. A Paris, il s'agit de répondre plus précisément à l'évolution des nouveaux produits proposés, plus spécialisés et plus globaux, et d'offrir un parc aux qualités environnementales et architecturales renouvelées.

Catherine BRUNO et moi-même, avec le maire du 15e, nous espérons pour notre arrondissement un réel avantage : l'occasion de remédier aux nuisances liées au déplacement et à la logistique, la possibilité enfin d'une perméabilité…

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame.

**Mme Anne TACHENE**. - … du Parc des expositions aux usages et aux besoins des habitants du quartier.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Philippe GOUJON. 5 minutes.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, nous partageons forcément la même analyse avec Mme TACHENE mais aussi avec la Ville, car nous considérons également que c'est une chance pour Paris de disposer de la seule infrastructure de cette dimension au cœur d'une métropole de 11 millions d'habitants, en pleine ville. Mais il est vrai que c'est aussi une source de nuisances pour les riverains, en certaines circonstances.

C'est pourquoi il est souhaitable à la fois d'anticiper l'adaptation du Parc au XXIe siècle et à la concurrence internationale, tout en améliorant le cadre et la qualité de vie des habitants.

Or, comme cela a été dit, la capacité d'investissement prévu au contrat de concession est quasiment épuisée et ne permet plus de financer que la modernisation du hall 7, soit 100 millions environ. Aucun investissement majeur ne serait réalisé d'ici à 2026, si l'actuel contrat n'était pas résilié par anticipation.

Après les travaux du hall 7, le reste à investir n'atteindrait que 100 millions, soit 6 millions par an, montant dérisoire au regard des travaux de modernisation à entreprendre.

La nécessité, d'ailleurs, d'accélérer le processus vient d'être soulignée voici quelques jours dans le rapport sur le développement du tourisme d'affaires que Gilles PÉLISSON vient de remettre au secrétaire d'Etat chargé du tourisme, M. LEFEBVRE.

L'impératif économique commande, en effet, de consacrer plusieurs centaines de millions à réorienter les activités du Parc vers l'organisation de congrès, autant sinon plus que de salons, tout en l'adaptant aux attentes nouvelles du public et des exposants en matière de confort, de qualité des installations, comme en termes de développement durable, de végétalisation et d'économies d'énergie.

Alors, oui, la prise en compte des nuisances et de l'amélioration des conditions de vie des riverains amène à souhaiter aussi une profonde modification des conditions de fonctionnement du Parc :

- lutter contre le stationnement anarchique des visiteurs lors des grands salons en renforçant l'offre de places de parking,

- mieux gérer le stock des camions de livraison sur une emprise libre de l'héliport, utilisable d'ailleurs à d'autres usages la majeure partie de l'année, et améliorer les flux logistiques en favorisant les accès par le périphérique,

- lutter contre la malpropreté de l'espace public alentour et les ventes à la sauvette des billets d'entrée,

- renforcer la sécurité des habitants et des visiteurs,

- renforcer aussi l'offre de transports en commun lors des grands salons, ce qui sera favorisé d'ailleurs par la rénovation de la station Balard,

- permettre aux visiteurs d'avoir de nouveau accès au Parc après en être sortis, afin que les commerces du quartier puissent les recevoir et en bénéficier,

- lutter contre l'effet "trou noir" du Parc qui devient, à la tombée de la nuit, une zone triste, sinon lugubre, une sorte de no man's land, en ouvrant le site sur la ville, avec des activités de loisirs, des espaces verts, une structure hôtelière,

- réfléchir, enfin, à la rénovation du Palais des sports vieillissant qui doit retrouver son lustre d'antan.

Le Parc doit, en quelque sorte, pour résumer, s'ouvrir sur la ville, tout en supprimant ou en réduisant au moins considérablement les nuisances imposées au quartier.

Ce projet de rénovation lourde d'un site de 36 hectares devra aussi s'intégrer dans un quartier en considérable évolution. On l'a dit, là se bâtit le Paris de l'avenir avec le futur Ministère de la Défense, la Tour Triangle, un jardin de 8.000 mètres carrés remplaçant heureusement une station service, l'intégration dans ce périmètre de rénovation de l'Aquaboulevard et de l'hôtel Pullman acquis récemment par Unibail, ainsi que la libération - nous le souhaitons, en tout cas - d'une partie de l'emprise de l'héliport de Paris-Issy, permettant l'extension du stade et du parc Suzanne Lenglen.

Ce quartier deviendra un nouveau trait d'union avec une banlieue qui s'est déjà rénovée considérablement, comme à Issy, avec une nouvelle voie végétalisée qui traversera l'emprise militaire et une recomposition du parc aussi sur Vanves et Issy que, bien sûr, il faudra associer, dès à présent, à la concertation.

Ces projets justifient - et Anne TACHENE l'a rappelé - la création d'une commission technique ad hoc chargée d'évaluer les offres des différents opérateurs, ainsi que d'un comité de site, comme j'en ai parlé d'ailleurs avec Mme HIDALGO, pour mieux coordonner les travaux qui vont bouleverser le fonctionnement du secteur depuis les ports Victor et Javel Bas jusqu'à la porte Brancion, avec le souci de préserver le mieux possible la tranquillité des riverains et la volonté de créer des synergies entre les différents acteurs appelés à intervenir sur place.

Ainsi, par exemple, le recours à la régie de quartier en voie de création pour l'embauche prioritaire des jeunes en difficulté d'insertion, nombreux dans le voisinage.

Le choix d'un mode de gestion relevant du bail emphytéotique administratif, assorti d'une concession de travaux et d'une mise en concurrence, nous paraît également pertinent. L'économie du nouveau contrat et l'indemnité de résiliation anticipée du contrat en cours doivent eux aussi, bien sûr, tenir compte de l'intérêt de la Ville.

C'est un enjeu de taille pour ce nouveau quartier du 15e. Le parc nouveau contribuera à la transformation urbaine et à la requalification architecturale ambitieuse qui sont dorénavant engagés. C'est un enjeu de taille pour Paris, qui pourra ainsi confirmer son statut de première ville mondiale de congrès, un enjeu pour lequel, bien sûr, il nous faudra, tous ensemble, être particulièrement vigilants et exigeants.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC. 5 minutes.

**M. Gilles ALAYRAC**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette délibération, comme l'ont déjà dit d'autres orateurs, revêt effectivement une importance toute particulière, tant pour l'économie de la Capitale que pour le devenir des quartiers Sud de Paris et même de la petite couronne.

Avec le Parc des expositions, nous sommes, en effet, dans un environnement urbain qui est aujourd'hui en pleine mutation. Qu'il s'agisse des deux nouvelles lignes de tramway, de la transformation consécutive du boulevard des Maréchaux mais aussi des projets à venir du Ministère de la Défense et de la Tour Triangle, on le voit, le Sud de la Capitale change profondément de morphologie. Je rappelle aussi qu'il y aura un jardin de 8.000 mètres carrés juste en face du Palais des sports.

Justement, il aurait été paradoxal qu'au moment de ces évolutions urbaines fortes, rien ne soit fait dans le Parc des expositions, qui, je le rappelle, est le premier en Europe par le nombre des manifestations mais qui, en même temps, rassemble aujourd'hui un tas de pavillons d'exposition vieillissants, sans qualités architecturales, sans cohérence, finalement une succession inesthétique et banale de hangars, dont certains datent des années soixante-dix.

Le paradoxe aurait été de jouer la concurrence internationale et il est vrai que, dans le secteur des foires et salons, elle est particulièrement féroce, tout en conservant un site aussi mal agencé et complètement coupé de notre capitale, mais aussi des villes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves.

Le temps est venu de requalifier architecturalement cet espace de 37 hectares, de faire disparaître cette disparité qui existe entre lui et son environnement immédiat, de favoriser aussi la fluidité des connexions entre le Parc des Expositions, Paris et la banlieue, et d'établir des continuités pour les déplacements piétons et vélos à travers le parc.

Il faut, je le pense, de la porosité avec l'extérieur, c'est-à-dire que les piétons puissent se promener dans l'enceinte du parc et naturellement le traverser.

La rénovation du Parc des Expositions doit aussi avoir pour les riverains des effets bénéfiques. J'entends par là qu'il faut veiller à essayer de réduire le trafic dû à la logistique, en l'éloignant de la Porte de Versailles et en l'orientant autant que faire se peut vers le périphérique.

Il faut aussi faciliter le stationnement des riverains dans les vastes parkings du parc existant ou à créer et, sur ces points qui touchent à l'environnement, il y a une convergence de tous les élus du 15e arrondissement.

Enfin, la mise à niveau architecturale et urbaine du Parc des Expositions devra être exemplaire en matière de bilan énergétique, d'impact environnemental, de gestion des eaux et des déchets, de sorte que ce nouvel équipement incarne ce que doit être demain la ville durable.

Il est vrai que les installations actuelles ont pris beaucoup de retard dans ce domaine.

Notre groupe est conscient que, pour que le parc demeure exceptionnel, il faut le moderniser, l'adapter à la demande. C'est la condition "sine qua non" à la création d'emplois et de valeur ajoutée.

Ne pas investir durablement, ce serait perdre dans la bataille internationale de la compétitivité. La modularité devra donc être augmentée. Il faudra une salle des congrès fonctionnant en complémentarité avec celui de la Porte Maillot et avec les espaces d'exposition du parc.

Le tourisme d'affaires est une chance pour Paris, pour notre économie et il faut bien sûr l'encourager.

Dans le même ordre d'idée, j'ajoute que, dans la Tour Triangle, l'hypothèse en a été exclue, mais il faut s'interroger sur la création d'un hôtel dans l'enceinte du parc. J'y suis favorable, quand on sait notamment que le Pulmann Aquaboulevard tout proche va fermer prochainement ses portes.

Une étude des besoins présentera de l'utilité et qui dit hôtel dit modification du P.L.U., mais cela n'est pas quelque chose d'insurmontable.

Nous devrons donc attendre de la concurrence qui va être organisée des appels à propositions pour un hôtel au cœur du site.

Je veux saluer le processus qui a été retenu par la Municipalité pour engager cette vaste opération de rénovation et la concertation mise en place par Anne HIDALGO et son équipe.

Tous les groupes de l'Hôtel de Ville sont informés, sont consultés afin d'essayer de trouver, si ce n'est un consensus, au moins un vaste accord pour un équipement d'une telle importance.

Comme la Ville, je pense que le choix de la mise en concurrence est le bon choix, ce qui implique à terme la résiliation anticipée du contrat actuel avec Viparis qui, de toute façon, est inadapté.

A ce jour, Viparis a exprimé son accord sur cette modalité, c'est donc un premier pas positif.

Paris doit rechercher naturellement une opération financièrement rentable ou au moins sans risque financier pour elle, mais avec quel type de contrat ?

Il nous est proposé la formule du bail emphytéotique avec concession de travaux qui est, je crois la plus cohérente. Conserver en effet un caractère de service public, une concession ou une D.S.P., serait complètement inadapté par rapport à une activité moderne de foires, de salons et de congrès.

Je viens à ma conclusion, Monsieur le Maire.

Je pense que nous serons nombreux à vouloir au Parc des Expositions une infrastructure économiquement et écologiquement performante, créatrice d'emplois, bien insérée dans son environnement et, pour cela, notre groupe adhère à la proposition de l'Exécutif et il votera la délibération qui nous est soumise.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. DARGENT.

**M. Claude DARGENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, le Parc des Expositions de la Porte de Versailles, nous le savons tous, est une composante majeure du rayonnement économique et international de Paris.

Simplement, cette réalité nous impose de prendre toute la mesure des décisions que nous allons être appelés à prendre en la matière.

Cette délibération propose de lancer une consultation pour le renouvellement anticipé de la concession qui lie la Ville à la société d'exploitation de ce site.

Depuis des décennies, le Parc des Expositions accueille chaque année, ou régulièrement en tous les cas, des événements bien connus au plan international, comme le Mondial de l'automobile, le Salon de l'agriculture ou la Foire de Paris.

Destinées aux professionnels ou au grand public, ces manifestations contribuent à la notoriété de notre Ville. On l'a dit, le parc est ainsi le premier en Europe par le nombre des manifestations, il accueille plus de 7 millions de visiteurs par an.

7 millions, c'est aussi le nombre de visiteurs annuels de la Tour Eiffel. Je fais ce parallèle à dessein. Bien sûr, ce ne sont pas pour l'essentiel les mêmes personnes qui fréquentent ces deux équipements, à quelques exceptions près, mais, justement, le Parc des Expositions et la Tour Eiffel sont deux faces de l'attractivité internationale de Paris : la première économique, la seconde touristique.

Pour toutes ces raisons, le Parc des Expositions mérite, autant que la Tour Eiffel, toute notre attention.

Construit dans les années soixante-dix, il a vieilli. Des investissements importants ont été engagés, conformément au contrat de concession de 1987, mais les marges restant disponibles en la matière ne permettent pas les transformations qui s'imposent aujourd'hui. Il y a là une réalité incontournable, sur laquelle nous ne pouvons pas fermer les yeux.

La modification du contrat par voie d'avenant, qui aurait été l'autre solution, ne le permettrait pas non plus.

Le terme de la concession actuelle est l'année 2026. 2026, c'est très loin, chers collègues. Il n'apparaît pas souhaitable de différer jusqu'à cette date le programme d'investissements nécessaire pour remettre à niveau le Parc des Expositions de la Porte de Versailles, car nous nous trouvons, qu'on le veuille ou non, dans un univers très concurrentiel.

Les sites comparables de Milan ou de Birmingham témoignent d'une véritable ambition architecturale. Il suffit de connaître le Parc des Expositions de la Porte de Versailles pour savoir que, hélas, nous en sommes loin.

Ceux de Vienne et de Barcelone ont modernisé considérablement l'offre qui est la leur, en articulant aux espaces d'exposition un centre de congrès, qui n'existe pas Porte de Versailles.

Dans ce contexte, notre Parc des Expositions ne peut pas attendre encore 15 ans avant de remettre à plat son organisation et la qualité des aménagements qu'il offre.

Ce dossier a un deuxième aspect, tout aussi important pour les élus du 15e arrondissement et parisiens que nous sommes.

L'environnement urbain du Parc des Expositions de la Porte de Versailles est en passe de connaître des transformations majeures. Sa desserte en transports en commun s'est nettement améliorée depuis l'arrivée du tramway en 2006, puis la jonction avec le tramway qui va à la Défense. Autour du parc, un certain nombre de transformations sont en cours. On a évoqué déjà la Tour Triangle, on connaît le projet du Ministère de Défense à Balard (qui demeure toutefois suspendu à sa mise en conformité avec le P.L.U.).

Il faut donc tenir compte de ces transformations dans l'insertion du Parc des Expositions dans le Sud du 15e arrondissement ou dans son organisation interne, car ce projet constitue un enjeu décisif pour les habitants du 15e arrondissement. Si ce parc est un atout majeur de notre capitale, il faut savoir qu'il est perçu par ses riverains surtout et d'abord comme une gêne et il faut profiter du renouvellement anticipé de la concession de ce site pour corriger cet état de fait.

Il faut associer un équipement d'envergure internationale avec le quartier dans lequel celui-ci doit s'insérer. Il faut notamment repenser globalement la circulation autour du site. Pour les habitants du 15e arrondissement, le Parc des Expositions, ce sont d'abord de grands camions qui embouteillent le quartier chaque fois qu'il faut mettre en place ou démonter les grandes expositions. Cela ne peut pas durer encore 15 ans comme cela et la proposition qui nous est faite doit pouvoir nous permettre de sortir de cette situation.

Les problématiques de stationnement, de traversée piétonne ou encore de sécurité sont tout à fait majeures et les itinéraires piétons et cyclables doivent être complètement repensés.

Une suggestion à ce propos : que le futur contrat de concession systématise la vente de billets combinant l'entrée des expositions avec un titre de transport en commun. L'intérêt d'une telle mesure serait de diminuer l'afflux d'automobiles lors des grands salons, alors que deux tramways et une ligne de métro desservent directement le site.

Le dynamisme économique généré par l'équipement contribuera par ailleurs à créer des emplois.

Chers collègues, avec cette délibération, nous préparons l'avenir de notre Ville. En cela, nous sommes fidèles au contrat qui lie la majorité de Gauche aux Parisiennes et Parisiens, fondé sur une politique territoriale ambitieuse de progrès urbain, écologique et social, mais qui suppose notamment d'en assurer le fondement économique, si l'on veut que ces progrès soient durables.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous mes collègues qui ont pris la parole et, vous l'aurez noté vous-mêmes, un consensus assez large se dessine sur ce projet qui est un projet majeur pour Paris et sur lequel, je crois, la majorité des groupes avec lesquels nous avons travaillé considère que le statu quo n'est pas de mise et qu'il vaut mieux parler du problème aujourd'hui que d'attendre la fin de la concession.

Lorsque nous avions délibéré sur le projet de tour Triangle, je m'étais engagée, comme l'a rappelé Mme TACHENE, à réunir rapidement un groupe de travail avec mes collègues Pierre MANSAT, puisque nous sommes dans un sujet à dimension métropolitaine, et bien sûr Bernard GAUDILLÈRE, puisque la question de la redevance et de l'impact de cette redevance sur le budget de la Ville est très important. Je m'étais donc engagée à réunir un groupe de travail avec l'ensemble des présidents de groupe, le maire du 15e arrondissement, puisque nous sommes dans cet arrondissement et que sa présence était donc plus que légitime, et également les présidents des 1ère et 8e Commissions. M. LEGARET a également siégé, et je l'en remercie, dans cette commission particulière que nous avons créée.

Compte tenu de l'importance et des enjeux du parc, cela a été très bien rappelé notamment par Alain LHOSTIS, il y a un enjeu d'emplois extraordinaire, puisque nous sommes ici avec des retombées qui concernent environ 20.000 emplois sur Paris et le secteur.

Je parlais tout à l'heure de la redevance de la Ville, hors taxe, c'est une redevance qui s'élevait à 13,4 millions euros en moyenne, sur ces six dernières années.

Cela a été très bien dit par tous mes collègues : c'est le premier parc des Expositions en terme de visiteurs - 7 millions de visiteurs par an -, et nous sommes sur un secteur très large qui englobe d'ailleurs une partie de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, qui concerne 36 hectares.

Les enjeux méritaient donc un traitement particulier du dossier de ce parc des Expositions.

Je m'étais engagée à ce que nous puissions travailler ensemble, ce que nous avons fait, et je remercie vraiment tous les groupes d'avoir participé à cela.

Lors de la première réunion, nous avons remis un document que nous avions demandé, à savoir un audit fait par la société KPMG, sur le parc des Expositions, ses forces et ses faiblesses aujourd'hui.

Je dois dire, pour répondre notamment à M. CONTASSOT, d'abord que le parc des Expositions est géré par un groupe qui s'appelle Viparis, qui est constitué de la Chambre de commerce et d'industrie et d'Unibail. Ce n'est donc pas Unibail qui gère directement. Il y a beaucoup de faux nez et de mise en cause par anticipation dans votre propos. Vous êtes libre de le faire, vous pouvez voir le monde sous cet angle. Moi, je vous dis ce que sont les faits et les réalités : Viparis est un groupe composé de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et d'Unibail, qui gère ce parc.

Le rapport remis par KPMG nous dit plusieurs choses. D'abord, que c'est une bonne gestion. Il n'y a pas de mise en cause de la gestion de Viparis sur ces dernières années en ce qui concerne le parc des Expositions.

Mais le rapport de KPMG nous dit aussi que nous sommes bien positionnés par rapport aux parcs existants en Europe, très concurrencés, bien sûr, par Francfort et Milan notamment. Nous résistons relativement bien parce que ce qui fait la force de ce parc est notamment son emplacement : nous sommes au cœur de la métropole, et c'est une particularité importante.

Un deuxième élément de force est que Viparis gère le parc des Expositions de la porte de Versailles et le parc de Villepinte, ce qui permet effectivement d'avoir une bonne organisation d'un certain nombre de salons qui sont organisés notamment à Villepinte parce que c'est plus adapté. Je pense notamment à des salons en matière de machines-outils qui se déroulent à Villepinte, d'autres salons se déroulant à la porte de Versailles.

Ce qui valait d'ailleurs caractéristique de D.S.P. pour notre concession, c'est qu'il y a eu une obligation d'organiser la Foire de Paris et le salon de l'Agriculture. En fait, c'est l'obligation d'organiser ces deux salons qui a valu qualification de D.S.P. Autant vous dire que se priver du salon de l'Agriculture et de la Foire de Paris, je crois qu'aucun des exploitants, ni actuels ni futurs, du parc des Expositions n'osera aller dans cette voie. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui la formule du B.E.A., qui nous paraît plus adaptée.

Nous avons travaillé à partir de ce rapport d'audit qui relève également parmi les faiblesses du parc des expositions un retard en matière de développement durable, même si par exemple le hall 5 a été entièrement reconstitué. Ce parc pourrait par exemple accueillir des panneaux photovoltaïques en grand nombre vu son exposition, pourrait aussi accueillir des espaces beaucoup plus végétalisés. Ces points sont considérés comme des faiblesses sur lesquelles il faut travailler.

KPMG pointe aussi cette idée qui a été reprise par beaucoup d'entre vous, que l'on puisse mieux accueillir un certain nombre de congrès. Les espaces ne sont pas adaptés à cette activité aujourd'hui.

La question de l'hôtel posée par plusieurs d'entre vous l'est en effet également par KPMG.

A la première réunion de notre groupe, nous avons travaillé sur ce constat pour nous dire que l'une des préconisations de KPMG était qu'il fallait peut-être effectivement dénoncer cette D.S.P. aujourd'hui. En effet, si on attend 2026, échéance de la concession, il sera sans doute un peu trop tard pour envisager ces mutations.

Nous avons tenu une deuxième réunion, au cours de laquelle nous avons auditionné les responsables de Viparis, qui ont accepté l'idée d'une mise en concurrence.

Concernant cette mise en concurrence, là aussi, ne commençons pas à introduire des choses malsaines dans le débat public. C'est une mise en concurrence qui sera réelle, même si chacun peut contester l'intention de la Municipalité de rompre le contrat et de mettre en concurrence sur un nouveau projet pour le parc des Expositions.

Mais franchement, à prétendre aujourd'hui que ce serait une mise en concurrence faussée, je trouve que l'on s'éloigne de la dignité du débat, du fait que l'on doit aussi se faire confiance, que l'on peut juger sur les actes, et s'il n'y avait pas de vraie mise en concurrence, chacun pourra en tirer les conclusions qu'il veut, mais l'intention qui est la nôtre, et personne ne peut aujourd'hui dénigrer cette intention qui est la nôtre - nous sommes des élus honnêtes, ici, au Conseil de Paris -, l'intention qui est la nôtre est effectivement de mettre en œuvre une véritable mise en concurrence.

La dernière réunion que nous avons eue après avoir auditionné Viparis a été une réunion où nous avons ensemble, je crois, plutôt abondé vers l'idée de cette mise en concurrence.

Pour ne pas fragiliser la Ville, cette mise en concurrence sera lancée, et je souscris tout à fait aux propositions qui ont été faites notamment par Mme TACHENE, donc c'est un avis favorable au vœu qu'elle a déposé, de mettre en place une commission, comme nous avons travaillé jusqu'à présent, associant d'ailleurs Camille MONTACIÉ, qui préside la commission d'appel d'offres, de mettre en place un travail avec les élus et l'administration de la Ville pour travailler sur le futur cahier des charges.

Nombre d'entre vous ont parlé du futur cahier des charges, le maire du 15e arrondissement, les élus Gilles ALAYRAC et Claude DARGENT mais aussi Alain LHOSTIS sur la dimension emploi et environnementale. Ce cahier des charges devra bien sûr prendre en considération les éléments qui peuvent être les éléments de force future de ce parc des Expositions mais intégrer sa dimension urbaine et le fait qu'il puisse y avoir beaucoup plus de porosité positive. Car la porosité qui existe aujourd'hui, cela a bien été rappelé, entre le parc des Expositions et son quartier tout comme avec Vanves et Issy-les-Moulineaux est plutôt assez négative, puisque ce sont des flux de camions, ce sont effectivement des nuisances assez fortes. Si l'on pouvait revoir l'organisation du parc des Expositions avec une porosité positive, c'est-à-dire permettant aux habitants de ces quartiers et de ces communes de bénéficier, y compris d'espaces végétalisés plus généreux et plus ouverts, y compris en dehors des grands salons, je pense qu'on aurait là quelque chose d'intéressant.

Cette commission travaillera donc sur le cahier des charges, puis, bien évidemment, il y aura un choix, une sélection des offres qui nous seront présentées. Je pense qu'il y aura une concurrence très rude, parce que c'est quand même une des concessions les plus importantes de France et je pense que nous aurons l'embarras du choix.

Nous serons amenés à décider là aussi dans une commission tout à fait transparente et pluraliste du choix du futur concessionnaire mais jusque-là, bien évidemment, l'actuel concessionnaire continuera à travailler.

Je voulais vous remercier pour le travail très sérieux qui a été celui de tous les élus. C'est vrai que c'est un sujet tellement important qu'il supposait que l'on dépasse des clivages politiques. Il en va vraiment de l'intérêt de Paris et de la métropole.

Et merci à celles et ceux qui, de façon extrêmement, je dirais, engagée, sérieuse et pragmatique, ont appréhendé ce projet que je vous soumets aujourd'hui.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 185).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 49 - DU 217.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 49 - DU 217).

**2011, DU 111 - Signature avec Réseau Ferré de France d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sur un tronçon de la Petite Ceinture situé entre la place Balard et la rue Olivier de Serres (15e). Prorogation de la convention-cadre avec RFF sur la Petite Ceinture.**
**2011, DEVE 85 - Signature d'une convention avec Réseau Ferré de France et demandes d'autorisations administratives de travaux pour l'aménagement d'une promenade sur un tronçon de la Petite Ceinture (15e).**
**Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Bernard BROS relatif à l'aménagement de la petite ceinture : devenir de l'ancienne gare Vaugirard.**
**Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Bernard BROS relatif à l'aménagement de la petite ceinture : animation culturelle, artistique et pédagogique.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 111 relatif à la signature avec Réseau Ferré de France d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sur un tronçon de la Petite Ceinture situé entre la place Balard et la rue Olivier de Serres.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour 5 minutes.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, enfin sont inscrites à l'ordre du jour ces deux délibérations, annoncées d'abord pour février, à l'issue de la réunion de concertation qui avait réuni à la mairie du 15e pas moins de 300 riverains en janvier.

Cette coulée verte, véritable corridor écologique, s'inscrit pleinement à la fois dans le Grenelle de l'environnement et dans la volonté de notre équipe municipale de faire du 15e un éco-arrondissement, grâce notamment - je rappelle notre projet :

- à la réalisation d'un arc vert reliant le parc Georges Brassens au parc André Citroën par la petite ceinture ferroviaire et qui se poursuivrait par la reconquête des berges de Seine transformées en promenade et à la requalification et la végétalisation des boulevards de Grenelle, Garibaldi, Pasteur et Vaugirard jusqu'au pôle Montparnasse restructuré.

Ce projet d'aménagement d'un premier tronçon de la coulée verte a pris beaucoup de retard, quand on se souvient qu'un premier projet avait été présenté par Jean TIBÉRI dès 2000…

En janvier 2003, la Mairie nous annoncé pour mi-2006 une coulée verte reliant les deux grands parcs de l'arrondissement. Ne voyant rien venir, un vœu était adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement en février 2006. Et dans la même séance du Conseil d'arrondissement, on nous annonçait, dans le protocole R.F.F./Mairie de Paris, une première tranche pour fin 2008, le reste pour l'été 2009.

Le directeur de R.F.F. de l'époque se réjouissait même d'ailleurs que le protocole d'accord pour le 15e ait été signé avant le protocole général avec la Ville. "Une grande longueur d'avance pour le 15e", disait-il, grande longueur d'avance qui présentait, selon lui, un condensé de tout ce qu'il est possible de faire sur la petite ceinture ferroviaire. Tout ceci ne débouchait, hélas, que sur une réunion de concertation, restée sans aucune suite, le 21 juin 2006 en mairie du 15e, sous la présidence de M. CONTASSOT.

Depuis 2008, avec Jean-François LAMOUR, nous avons été à l'initiative de plusieurs réunions avec R.F.F. pour relancer le projet. La Ville, hélas, a toujours refusé d'y participer. C'est vrai que l'on a buté sur la question de la réversibilité notamment, certes, en raison de l'attitude de R.F.F. mais aussi de celle de la Mairie de Paris qui est toujours restée assez floue sur ce point, car le coût de l'aménagement s'en trouve réduit d'autant et, surtout, cela permet de ne pas froisser les élus communistes favorables à la circulation des trains et de ne pas trancher non plus entre des Verts qui veulent aussi voir rouler des trains de marchandises et des Verts qui veulent un aménagement plus complet et plus écologique !

Ainsi, entre le moment où, en avril 2010, R.F.F. accepte la convention et celui où la Ville l'accepte à son tour en janvier 2011, il s'écoule encore neuf mois.

Aujourd'hui, on nous propose un premier tronçon de 1,3 kilomètre reliant la rue Saint-Charles à la rue Olivier de Serres. Resterait encore à financer le tronçon Olivier de Serres - rue Brancion puis celui allant de la place Balard au Parc Citroën. Mais, là, on ne sera certainement plus dans la même mandature.

Concernant le deuxième tronçon, la délibération DU 111 nous renvoie vers un avenant, sans préciser de calendrier. Je le regrette.

Je demande donc à la fois un engagement dans le temps, car tout ceci traîne depuis plus de 10 ans, et l'inscription des financements nécessaires aux études au budget de 2012.

Il est important aussi de bien prendre en compte les attentes des riverains, notamment afin d'éviter le plus possible les nuisances sonores et l'insécurité, avec donc des personnels de surveillance suffisamment nombreux mais aussi, la nuit, avec des systèmes de fermeture dissuasifs et peut-être même des caméras de surveillance. Je rappelle que plusieurs immeubles d'habitation bordent le site en aplomb de la voie.

Autre suggestion, qui a déjà fait l'objet d'un vœu au Conseil d'arrondissement : la transformation de la gare de Vaugirard en Maison de la nature, qu'a proposée d'ailleurs ma première adjointe Claire de CLERMONT-TONNERRE, et l'organisation de l'accès au parc Georges Brassens, pourquoi pas par le débarcadère existant au niveau du théâtre Silvia Monfort et, nous l'espérons, du futur "106 Brancion" sur lequel nous avons commencé à travailler avec les directeurs du théâtre et avec M. Christophe GIRARD.

J'observe également la mention faite, dans ces délibérations, d'un comité de pilotage, censé exister depuis 2006 mais qui ne s'est jamais réuni, à ma connaissance en tout cas, en tout cas pas en présence de la mairie du 15e.

*(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).*

Je note, enfin, que l'entreprise d'insertion en charge de l'entretien de cet espace sera changée. Je m'interroge sur ce choix, compte tenu de l'excellent travail fourni jusqu'à présent par l'entreprise espaces.

Pour terminer sur une note plus positive et optimiste, encore qu'il ne s'agit que de propositions constructives de ma part, dans tout ce projet de délibération, que nous voterons, bien sûr, je me réjouis que ce projet commence à prendre forme comme première étape, finalement, de cet arc vert structurant en plein coeur du 15e et qui en transformera singulièrement la physionomie.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à Mme de CLERMONT-TONNERRE, je voudrais juste vous signaler que notre séance a pris deux à trois heures de retard et que nous risquons donc de siéger demain matin.

Alors, je nous invite donc à la concision et l'efficacité.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous épargnerai la genèse de ce projet qui date d'il y a 10 ans, mais je tiens à vous dire combien nous nous réjouissons de voir que la coulée verte est à nouveau sur les rails, si je puis dire, même si, pour l'instant, les aménagements ne portent que sur 1,3 kilomètre, c'est-à-dire sur la tranche Balard/Olivier de Serres. Naturellement, il reste encore à financer et à aménager le tronçon Olivier de Serres/Brancion et Balard/Citroën pour lesquels nous ne disposons d'aucune lisibilité calendaire, puisque s'agissant de cette deuxième tranche, la délibération se borne à nous annoncer un hypothétique amendement.

Je souligne, tout comme Philippe GOUJON vient de le rappeler, que ce projet d'aménagement de la coulée verte s'inscrit à la fois dans les priorités de l'équipe municipale du 15e mais aussi dans le champ des Trames Vertes du Grenelle de l'environnement que nous souhaitons voir se développer.

Si, bien évidemment, nous voterons les deux délibérations qui nous sont soumises, je saisis le cadre de mon intervention pour exprimer nos positions sur les vœux n° 34 et n° 35, déposés par les élus Radicaux de gauche.

S'agissant du vœu n° 34 qui porte sur le devenir de la gare de Vaugirard, je tiens tout d'abord à rappeler que nous avons interpellé l'Exécutif municipal à de multiples reprises sur cet élément de patrimoine inscrit au P.V.P. La gare de Vaugirard a d'ailleurs donné lieu de notre part, et dès 2005, à un vœu voté à l'unanimité du conseil du 15e, demandant qu'une Maison de la Nature soit aménagée dans ce bâtiment. Année après année, nous avons continué à porter ce souhait lors de nos différentes interventions dans les conseils de quartier, en conseil d'arrondissement, au Conseil de Paris et lors des réunions publiques, sans pour autant que l'Exécutif daigne y prêter la moindre attention.

Je m'étonne qu'aucune discussion et procédure de conventionnement n'aient encore été engagées par la Ville sur le devenir de cette gare, alors que le protocole cadre Ville/R.F.F. de 2006 prévoyait, dans ses articles 2 et 4, que la requalification des gares serait étudiée en partenariat avec la Ville.

J'observe d'ailleurs que les gares de Saint-Ouen et d'Ornano sont en train d'être rachetées par la Ville et je regrette, Monsieur le Maire, que les demandes portées par la mairie du 15e soient trop souvent ignorées, voire rejetées.

S'agissant du vœu n° 34, proposant de lancer un appel à projets relatif à la gestion et à l'animation de cette gare, nous répondons "pourquoi pas", s'il s'agit d'activités en lien avec la nature et la préservation de l'environnement. C'est là une demande que nous portons depuis longtemps et il ne me semble pas excessif qu'un arrondissement aussi peuplé que Bordeaux dispose d'un tel lieu, à l'image de ceux qui existent dans d'autres arrondissements, qu'il s'agisse des Maisons de l'eau, de l'air ou du jardinage.

Je vous rappelle qu'avec la Petite Ceinture, nous avons hérité d'un véritable corridor écologique où les scientifiques ont recensé une biodiversité exceptionnelle, avec notamment 220 espèces floristiques. Avec la gare de Vaugirard, il me semble que nous aurions là un lieu sur mesure pour développer des ateliers pédagogiques et délivrer des informations permettant à toutes les générations de découvrir la richesse de cette faune et de cette flore, miraculeusement préservées au cœur de notre capitale et sur laquelle l'association de réinsertion "Espaces" veille depuis 2006.

Nous serions donc prêts à voter ce vœu n° 34, sous réserve que le dernier article précise : "L'appel à projets portera sur des animations en lien avec la nature et la préservation de l'environnement".

J'en viens maintenant au vœu n° 35 qui concerne le lancement d'un appel à projets pour l'animation de la Petite Ceinture.

Est-il vraiment nécessaire, mes chers collègues, de lancer un appel à projets pour organiser des animations sur ce secteur de la coulée verte ? Je n'en suis pas persuadée.

Autant un parcours de santé, des aires de repos, des ateliers nature, une information pédagogique, une signalétique rappelant l'histoire des lieux nous semblent appropriés pour cette promenade, autant nous nous interrogeons sur l'opportunité de multiplier les animations sur ce site, somme toute très linéaire et offrant peu d'espace en surlargeur.

Je tiens à rappeler les préoccupations exprimées par les riverains lors des différentes réunions publiques. Elles portent essentiellement sur les nuisances sonores et la surveillance du site, de jour comme de nuit, dans la mesure où plusieurs immeubles, je le rappelle, bordent le site en surplomb de la voie.

J'ajoute que, lors de leurs interventions, les habitants ont exprimé le souhait que les aménagements préservent l'aspect naturel du site, respectent la faune et la flore qui s'y développent et que ce soit un lieu de tranquillité et de promenade.

Ce sont des préoccupations que nous partageons et qui nous conduiront à ne pas prendre part au vote sur le vœu n° 35 et à renouveler notre souhait que la Petite Ceinture conserve son aspect sauvage et permette à nos concitoyens d'apprécier cette exceptionnelle tranche de nature dont nous attendons l'ouverture depuis 10 ans.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes favorables également à la réalisation d'une coulée verte sur la petite ceinture. C'est un projet qui date, cela a été rappelé et nous l'avions déjà soutenu avec le groupe U.D.F. de l'époque.

Je crois que cette promenade peut constituer une vraie plus-value pour les habitants du 15e arrondissement, mais aussi pour les habitants des communes limitrophes.

Toujours dans la perspective du Grand Paris, elle doit permettre d'établir une jonction et une cohésion naturelle entre ces territoires. C'est un moyen d'alléger concrètement le poids de la séparation dans laquelle nous maintenait la petite ceinture.

Mais, pour qu'elle présente un véritable intérêt, il me paraît important de ne pas se limiter à un tronçon trop restreint. Cette coulée verte, nous ne devons pas l'envisager comme une simple ballade, mais comme une promenade qui apporte une dimension supplémentaire en termes d'animation culturelle, en termes esthétique, en termes de requalification urbaine.

La réversibilité des installations n'empêche absolument pas cette ambition.

Je crois que nous devons vraiment nous inspirer de ce que New York a fait avec la High Line : cette ancienne ligne de train de marchandises désaffectée depuis les années quatre-vingt est devenue aujourd'hui un vrai lieu de culture dans un environnement naturel, avec un programme d'exposition et des animations pédagogiques et ludiques, en particulier pour les enfants.

Ainsi, le maire GIULIANI a investi 50 millions de dollars en 2004 et c'est aujourd'hui une grande réussite qui a fortement contribué à réhabiliter le quartier des anciens entrepôts de Meatpacking, c'est devenu même une promenade inscrite dans les guides touristiques.

Paris a l'occasion de prouver qu'elle n'est pas en reste en réalisant un projet ambitieux.

Ainsi, l'ancienne gare de Vaugirard est tout à fait appropriée pour y tenir un rôle central. Je crois d'ailleurs que c'est une demande qui fait consensus, tant du côté du maire du 15e arrondissement que de nos collègues de Gauche, si j'en crois le vœu déposé par Gilles ALAYRAC et Jean-Bernard BROS.

Avec ce projet, la Ville dispose d'une belle opportunité de redonner vie à une zone en friche et de mettre en valeur cette partie Sud du 15e arrondissement.

Je ne sais pas, à titre personnel, si c'est l'adjointe actuelle aux parcs et jardins qui continuera de porter ce projet, puisque c'est aujourd'hui Anne HIDALGO qui est rapporteur de la convention, mais j'espère qu'il pourra finalement voir le jour, car il peut être une vraie bouffée d'air frais pour la Ville, pour les Parisiens.

Pour toutes ces raisons, je souscris aux propositions de ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, mes chers collègues. Je vous rappelle que nous avons deux à trois heures de retard, donc si chacun peut réduire de 30 secondes son intervention…

Monsieur DARGENT, vous avez la parole.

**M. Claude DARGENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais réduire mon intervention, en soulignant que le fait que cette petite ceinture ferroviaire, désormais, soit fermée au trafic qui était le sien initialement rend disponible une plate-forme ferroviaire tout à fait intéressante. Cela a été souligné, je n'y reviens pas.

Je me réjouis de la seconde vie que notre Ville offre ainsi à la petite ceinture dans le 15e arrondissement, laissée à l'abandon depuis des décennies.

Depuis 2001, ailleurs dans Paris, d'autres promenades ont été aménagées et c'est bien que cela soit le cas également dans le 15e arrondissement.

Avec cette délibération, la Ville et Réseaux Ferrés de France signent une convention, permettant l'aménagement d'1,3 kilomètre, pour l'emprise située entre la place Balard et la rue Olivier-de-Serres et c'est une excellente chose.

J'entends depuis le début de cette séance que la Droite avance que c'est un projet qui date. Non, ce n'est pas ainsi que les choses se passent. C'est une idée qui date, mais entre l'idée et le projet il y a énormément d'éléments.

Il y a beaucoup de choses à faire intervenir : il faut des études et des propositions, il faut un financement, il faut l'accord du propriétaire, toutes choses qui, évidemment, du temps de M. TIBÉRI, étaient loin d'être réunies.

J'entends aussi la Droite nous expliquer que ce projet est le produit de son action. Elle le dit sans rire. Je voudrais rappeler ici, pour mémoire, ses atermoiements, au début de la précédente mandature, où certains de ses membres - j'ai encore dans l'oreille les interventions de M. TRÉMÈGE - réclamaient explicitement l'implantation du tramway sur la petite ceinture ferroviaire, au lieu du choix qui a été retenu d'une implantation sur le boulevard des Maréchaux.

J'entends encore M. GOUJON nous expliquant alors que le tramway sur les Maréchaux allait créer des encombrements et une thrombose dans le Sud de Paris.

Evidemment, rien de cela ne s'est réalisé et la plate-forme de la petite ceinture est désormais disponible pour une toute autre fonction.

Le projet entre dans sa phase opérationnelle, grâce à la détermination de ses principaux architectes, Anne HIDALGO et Fabienne GIBOUDEAUX.

Cette nouvelle promenade est un espace à inventer et à modeler. J'ai déjà exprimé dans cet hémicycle l'intérêt et l'avantage du principe de réversibilité, qui ne doit cependant pas nuire à la qualité de l'aménagement global de cette promenade.

Enfin, je souhaite évidemment que l'on puisse rapidement se promener sur le kilomètre restant, qui permettra de relier les deux parcs de notre arrondissement, le parc André-Citroën et le parc Georges-Brassens.

Je vous remercie pour ce beau projet.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur DARGENT, d'avoir été si efficace et si court.

Monsieur ALAYRAC, dans la même veine ?

**M. Gilles ALAYRAC**. - L'enjeu est de taille.

Mes chers collègues, nous avons avec cette voie ferrée de la petite ceinture un potentiel d'aménagement immense, mais je veux rappeler que cela fait 75 ans qu'il est inoccupé. Je crois que l'État a été vraiment négligent de laisser à l'abandon aussi longtemps un tel patrimoine.

La paternité de ce projet d'aménagement, revenons-y : c'est à la majorité de Gauche que nous le devrons, si l'on veut bien se rappeler qu'en 2001, nous avons définitivement tranché la question de savoir où passerait le tramway.

Contrairement à ce que certains voulaient à Droite, mais pas tous, il a été décidé qu'il ne passerait pas par la petite ceinture.

Le retard qui a été pris n'est pas imputable à la Ville, je le dis à M. GOUJON, et je ne vois pas pourquoi on mettrait en cause M. CONTASSOT ou qui que ce soit. M. CONTASSOT a cherché à faire avancer le projet, comme l'on fait Mme HIDALGO et Mme GIBOUDEAUX.

Le projet a avancé à la vitesse d'un tortillard, je le dis, mais je ne boude pas mon plaisir. Avec cette délibération, nous aboutissons enfin à ce que R.F.F. permette à la Ville de Paris d'occuper un premier tronçon d'1,3 kilomètre et je sais que nous allons atteindre le deuxième objectif qui est de relier les deux grands parcs du 15e arrondissement.

Les élus radicaux de Gauche expriment le souhait que l'accent soit mis sur l'animation de cet espace de plein air, qui ne doit pas ressembler simplement, c'est notre conception, à un square ou à un jardin.

C'est parce qu'il est très particulier que nous voulons le mettre en valeur et c'est le sens de notre vœu n° 35. Nous demandons qu'un projet d'animation culturelle, artistique et pédagogique soit imaginé, qui pourrait prendre par exemple l'aspect d'expositions temporaires en plein air, de spectacles, d'animations des arts de la rue, de goûters récréatifs, d'ateliers pédagogiques et bien d'autres choses, naturellement aux heures ouvrables. Il ne s'agit pas de faire la fête toute la nuit !

Je crois aussi qu'il conviendra de se préoccuper de la gare de Vaugirard qui appartient à la S.N.C.F. Je veux être très clair, je ne propose pas son acquisition par la Ville, mais simplement la recherche d'un accord sur ce bâtiment. Il est aujourd'hui en friche, il présente bien des attraits et je ne crois pas que l'on puisse le laisser fermé au public sans le restaurer.

Je propose donc que la Ville cherche, avec son propriétaire (s'il en est d'accord, naturellement, il faut être deux pour trouver un accord), une procédure de conventionnement pour le dédier à une animation. Je rappelle que cela s'est fait avec bonheur dans d'autres endroits de Paris.

C'est le sens de notre vœu n° 34.

J'exprime deux interrogations concernant la voie ferrée, la première, c'est la question de la réversibilité. J'ai déjà fait part de mon grand scepticisme. On va conserver une voie pour le passage occasionnel des trains. Je pense que la perspective que des trains de marchandises pourraient un jour passer sous leurs fenêtres ravira les habitants.

Je relève aussi une deuxième chose, qui est que la convention d'occupation temporaire du domaine public ne va que jusqu'en 2018. J'ose espérer que son renouvellement ne sera, le moment venu, qu'une formalité.

Pour conclure, je félicite la pugnacité de la Ville sur ce dossier. Nous allons - c'est vrai - disposer d'un espace vert, à la diversité biologique très intéressante.

J'approuve donc avec satisfaction cette convention d'occupation temporaire du tronçon, qui va transformer la Petite Ceinture en un espace vert tout à fait remarquable.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup. Vous avez bien compris qu'on regroupait deux délibérations, bien évidemment.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais, puisque c'est un projet que je porte avec Fabienne GIBOUDEAUX, que bien sûr, elle puisse aussi exprimer sa vision sur ce grand projet d'aménagement urbain, qui est totalement inscrit dans notre projet d'écologie urbaine pour Paris. C'est un projet magnifique ; c'est un projet enthousiasmant ; c'est un projet que beaucoup de Parisiens ont rêvé. Et comme sur beaucoup de projets qui concernent notamment des emprises ferroviaires, on s'aperçoit que le temps de l'aménagement des propriétaires R.F.F. ou S.N.C.F. n'est pas tout à fait le temps de l'aménagement que souhaiteraient les élus et les citoyens de cette Ville. Et donc, à ceux qui l'ont rêvé, j'ai envie de leur dire qu'on va le faire. Et à ceux qui parlent de paternité, j'ai presque envie de dire, puisque nous faisons un duo avec Fabienne, que pour une fois, parlons peut-être un peu de maternité, au moins dans le projet qui vous est soumis aujourd'hui.

Il y a deux délibérations. Je n'entend pas exclure les hommes, bien sûr. Mais enfin, essayons de faire évoluer notre langage.

Il y a deux délibérations : la première est une convention relative au financement des travaux d'aménagement de la promenade et l'autre est la convention d'occupation temporaire du domaine public. Et l'aménagement du tronçon Balard - Olivier-de-Serres se fait sous maîtrise d'ouvrage R.F.F., parce qu'il y a à réaliser des accès, à mettre en sécurité le site.

D'ailleurs, l'ensemble de l'opération est évalué à 7,2 millions d'euros et la Ville a à sa charge 4,36 millions d'euros. Et le site sera mis à disposition de la Ville de Paris dans le cadre de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de sept ans à compter de la signature. Et donc, c'est cette mise à disposition qui est assortie, elle, d'une redevance dont le montant est jugé acceptable par France Domaine.

C'est donc 1,3 kilomètre de promenade sur une emprise de 36.000 mètres carrés qui va être mis à disposition des Parisiens, ce qui va être tout à fait intéressant, parce qu'on va avoir - et je crois que chacun peut le visualiser - les voies sur berges avec la rive gauche piétonnisée, avec une possibilité de se promener depuis le 13e arrondissement jusqu'au parc Citroën. Et après, on aura quasiment une continuité. En tous les cas, c'est à cela que nous tendons avec cette promenade qui va être un espace magnifique de biodiversité.

Pour répondre aux vœux présentés par le P.R.G., je voudrais leur dire que bien sûr que nous poursuivons ces objectifs, mais je leur demanderai à ce stade le retrait de ce vœu. Bien évidemment, la question de la petite gare, de ce que l'on peut en faire, comment elle peut s'intégrer au projet et comment elle peut devenir même un élément emblématique de ce projet, ne nous a pas échappée. Nous y travaillons. Vous connaissez la situation budgétaire de la Ville. Je ne crois pas qu'il soit très judicieux de s'engager à travers un vœu, même si Gilles ALAYRAC n'a pas parlé d'acquisition par la Ville. Mais voilà, cela fait partie de nos réflexions, donc je demanderai le retrait de ce vœu.

Quant à l'animation culturelle, artistique et pédagogique, avec un cahier des charges, nous ne sommes pas non plus dans la situation des voies sur berges. Nous avons retenu cette disposition pour l'animation et la gestion des voies sur berges, parce que c'est un espace immense sur lequel il faut assurer cette cohérence. Je crois qu'on peut se passer de ce type d'animations pour la Petite Ceinture, et qu'en revanche, toutes les activités qu'il envisage, les goûters récréatifs, les animations culturelles, festives, diverses et variées, nous les avons en tête.

Compte tenu d'une réponse qui, sur le fond, va dans le sens de ces deux vœux, mais qui ne les juge pas appropriés à ce stade, je demanderai donc le retrait de ces vœux.

Si vous en êtes d'accord, je donne la parole à Fabienne GIBOUDEAUX.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je vais voir.

Avant de donner la parole à Mme GIBOUDEAUX, je me réjouis de cette nouvelle devise de la Ville : liberté, paternité, maternité.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Maire. C'est avec beaucoup de plaisir que je vais donner quelques explications quant à l'esprit de cet aménagement de la Petite Ceinture.

Je voudrais tout d'abord féliciter le paysagiste de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement qui a travaillé à ce projet. Il a fait un très beau projet, un projet qui n'était pas facile, et je dirai que nous sommes très attendus sur ce projet, car il faut à la fois l'ouvrir au public et garder sa richesse de biodiversité, sa singularité. C'est donc un défi auquel il a répondu avec un projet assez équilibré, assez sobre, tout en étant très qualitatif. Je voulais donc vraiment le féliciter.

M. ALAYRAC a fait part donc de la désaffection de la Petite Ceinture, mais je dirai que c'est ce qui fait sa richesse. C'est parce qu'elle est restée inexploitée pendant de nombreuses années qu'on a aujourd'hui un espace à la fois singulier et sauvage, et c'est aussi l'atout de cette Petite Ceinture.

Cet atout, je pense aussi, comme Anne HIDALGO, qu'il faut faire un peu attention à ne pas le surcharger d'animations. On fera un travail, néanmoins, tout à fait important de présentation de ce qu'est la Petite Ceinture dès sa livraison et en amont de la livraison, avec des promenades que nous sommes en train de mettre au point avec les éco-éducateurs de la Ville, l'Agence d'Ecologie Urbaine et nous ferons des visites de la Petite Ceinture auprès des conseils de quartiers, des riverains et des enfants pour présenter la promenade. Car il ne s'agit ni d'un parc, ni d'un jardin, mais d'une promenade au sein de notre Ville, qui est tout à fait singulière et qui mérite, à mon avis, d'être un peu expliquée.

Il y aura aussi des supports pédagogiques le long de la Petite Ceinture pour expliquer sa richesse et sa singularité.

C'est le début - cela a été évoqué par de nombreux intervenants - d'une trame verte parisienne. C'est vrai que nous y travaillons. J'espère qu'au mois d'octobre, nous pourrons présenter le Plan Biodiversité et donc ces objectifs en termes de trame verte à l'échelle parisienne, voire métropolitaine, car il s'agit aussi d'être en lien avec les communes riveraines dans ces aménagements. Et cette Petite Ceinture, en tout cas, y participe. Et c'est vraiment très important aujourd'hui de relier les projets entre eux et de voir la Ville d'une autre manière - je dirai - pas seulement par son réseau de voie ferrée et de transport, mais aussi par ce réseau de trame verte qui reprend en tout cas vie aujourd'hui dans les aménagements.

Et je me réjouis en tout cas que la Direction de l'Urbanisme, dans les nouveaux projets d'aménagement, ait cette nouvelle vision des choses, car elle enrichit évidemment la biodiversité à Paris. Mais elle enrichit aussi les usages de circulation et de découverte de la Ville, qui sont tout à fait importants.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci infiniment.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DU 111).

Je demande maintenant si les vœux de M. ALAYRAC, Mme GOLDGRAB et M. BROS sont retirés.

**M. Gilles ALAYRAC**. - Concernant le vœu n° 34 qui concerne l'aménagement de la Petite Ceinture, j'ai entendu ce qu'a dit Mme GIBOUDEAUX, à savoir la recherche de la valorisation des sites pour les enfants et les riverains.

Je pense que c'est un bon commencement. C'est une bonne chose. Je retire donc le vœu n° 34.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Qu'en est-il du vœu 35 ?

**M. Gilles ALAYRAC**. - Je le maintiens, parce que je reste partisan de l'ouverture d'une négociation avec la S.N.C.F. Je pense que c'est du bon sens que d'essayer de voir ce que l'on peut faire de cette gare désaffectée.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Très bien.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - C'est un point… Cette discussion est engagée. Quand on travaille sur un dossier comme cela, vous imaginez bien qu'on parle de ces sujets. Je ne comprends donc pas très bien, mais ce sera un avis défavorable.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Très bien. J'avais donc bien compris.

Oui, une explication de vote, mais vraiment très courte. Vous savez qu'on a trois heures de retard.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Courte, pour dire qu'il y a une petite inversion dans les chiffres : c'est le 34 que M. ALAYRAC maintient, d'après le texte que j'ai sous les yeux. Et nous souhaitons dire qu'au groupe U.M.P., nous voterons son vœu dans la mesure où nous considérons qu'effectivement, cette gare doit faire partie de l'aménagement de la Petite Ceinture.

Alors nous, nous préférons que ce soit une maison verte, une maison de la nature et qu'il y ait une précision concernant les possibilités d'animations, en liaison avec la protection de l'environnement. Mais en tout cas, il est important, et même essentiel, que la négociation puisse porter avec R.F.F. sur la prise en compte de la gare par la Mairie de Paris.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Elle appartient à la S.N.C.F.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Le vœu n° 34 est donc maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34, déposée M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Bernard BROS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu référencé n° 35, en revanche, est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DEVE 85).

**2011, DU 108 - Approbation de l'extension du périmètre d'étude et des objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur ainsi que des modalités de la concertation en vue de la création de la ZAC secteur de la Porte de Vincennes (12e et 20e).**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons avec beaucoup de retard à l'examen du projet de délibération DU 108 relatif à l'Approbation de l'extension du périmètre d'étude et des objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur ainsi que des modalités de la concertation en vue de la création de la ZAC secteur de la Porte de Vincennes (12e et 20e), sur lequel les amendements nos 36 et 37 ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A., et les amendements nos 36 bis et 37 bis par l'Exécutif.

Monsieur CHARZAT, vous avez la parole.

**M. Michel CHARZAT**. - Mes chers collègues, la poursuite et l'achèvement de l'aménagement de la porte de Vincennes constituent un enjeu majeur en termes urbain, social, économique et environnemental.

Au cours de la précédente mandature, des réponses avait déjà été apportées, nourrissant l'espoir et la mobilisation des acteurs et de la population concernés.

Je pense en particulier aux aménagements de l'avenue de la porte de Vincennes, à la requalification des rues Noël Ballay et Fernand Foureau, qui ont créé une ambiance plus conviviale.

En revanche, depuis 2008, peu de choses ont avancé. Un projet d'isolation intérieure des bâtiments 118, rue de Lagny, rue du Commandant-L'Herminier dans le 20e, et rue Elie Faure, dans le 12e, n'a pas pour le moment emporté l'adhésion des locataires de la R.I.V.P.

Récemment, en mai dernier, un projet consistant à reloger les habitants des 3, 5 et 7 rue Cristino Garcia dans un nouvel immeuble de sept étages ne laisse pas d'inquiéter les riverains concernés. En effet, cette réimplantation interviendrait sur l'emplacement d'un parking R.I.V.P., aggravant avec la densification qui en résulterait les conditions de vie des habitants actuels.

Rappelons enfin que le recouvrement complet du périphérique n'a pas été retenu pour des raisons d'ordre technique.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur un parti d'aménagement impatiemment attendu.

À cet égard, l'extension du périmètre d'étude, incluant désormais le site Cristino Garcia, extension certes qui peut être encore améliorée dans le 12e arrondissement, ainsi que les modalités de la concertation proposée sont pertinentes. Ce projet de délibération permet de relancer une dynamique positive.

En revanche, deux points méritent d'être soulevés à l'occasion de notre discussion.

En premier lieu, celui de la couverture partielle du périphérique au droit de la rue de Lagny, qui n'est plus semble-t-il envisagé. À ce sujet, le conseil d'arrondissement du 20e vient d'adopter à l'unanimité un vœu présenté par ailleurs, souhaitant que l'inscription du financement de la couverture de cette partie du périphérique soit prioritaire pour la Ville dans ses négociations à venir avec la Région en utilisant la clause dite de revoyure du contrat.

La volonté exprimée ce martin par Mme HIDALGO concernant la couverture de la porte de Montreuil mérite d'être également affirmée pour la porte de Vincennes. Il s'agit en fait d'un objectif décisif pour inscrire dans les faits une nouvelle qualité de vie dans ce territoire, ainsi qu'une attractivité à inventer.

En second lieu, nous proposons un certain nombre d'amendements à ce projet de délibération s'inscrivant dans une démarche de développement durable en matière d'aménagement, avec la volonté de tirer toutes les implications du plan climat décidé par la Ville.

Ces aménagements, qui ont été proposés par le groupe E.E.L.V.A., ont été votés à l'unanimité par le Conseil du 20e arrondissement le 30 juin dernier. Ils portent sur l'exposé des motifs de ce projet de délibération.

Concernant les objectifs, il s'agit de mettre l'accent sur l'amélioration du cadre de vie des habitants en traitant le statut des espaces publics, en valorisant la ceinture verte, en requalifiant les squares et espaces publics, en protégeant les locataires des immeubles et les usagers des équipements publics - je pense notamment aux crèches - des nuisances sonores et des pollutions de l'air dues au boulevard périphérique.

Concernant les intentions et orientations, il s'agit de réduire ces nuisances urbaines par la réhabilitation des bâtiments d'habitation, ce qui implique la mise en place de dispositifs participant à cette protection ainsi que l'amélioration du traitement à la source du bruit par l'installation de revêtements de chaussée acoustiques au terme, certes, d'une période d'expérimentation.

De même, l'exposition de la population aux pollutions de l'air appelle des solutions susceptibles d'améliorer la qualité de l'air à l'intérieur de ces logements, s'agissant par exemple d'une ventilation double flux ou de la mise en place de puits franciliens.

Mes chers collègues, avec cette palette d'amendements, nous sommes pleinement dans la cohérence de notre plan climat au service de la qualité de vie de nos concitoyens.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce projet de délibération, vous nous invitez à nous exprimer sur les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur de la porte de Vincennes et proposez une extension du périmètre d'étude.

Le site de la porte de Vincennes, classé en grand projet de renouvellement urbain, connaît à la fois des difficultés mais possède aussi des atouts au cœur de la métropole.

Porte d'entrée majeure de Paris, la porte de Vincennes est située dans l'axe historique du cours de Vincennes qui débouche sur l'avenue du Trône, où les colonnes du Trône portent le témoignage des anciennes barrières d'octroi et des anciennes limites de Paris.

Le site de la porte de Vincennes souffre de nuisances essentiellement liées à la présence du boulevard périphérique, au bruit qu'il génère pour les habitants des logements situés à proximité. Je pense notamment aux logements sociaux des rues Elie Faure et du Commandant-L'Herminier, et à la pollution atmosphérique, qui impacte les établissements scolaires comme les écoles Lamoricière, mais aussi les jardins situés à proximité, comme le square de la porte de Vincennes, le square de la Paix et le square Carnot.

Le périphérique constitue aussi une barrière, une césure entre Paris, Saint-Mandé et Montreuil, et il marque une rupture dans la continuité urbaine entre Paris et les communes limitrophes.

Depuis 2001, des actions ont été engagées pour le renouvellement urbain de la porte de Vincennes, comme cela est rappelé dans l'exposé des motifs.

Notamment, l'avenue de la porte de Vincennes a été requalifié avec le départ de deux stations-service qui obéraient l'espace public, et l'aménagement et la végétalisation de cette avenue.

Les rues Noël Ballay et Fernand Foureau ont été aussi requalifiées avec l'implantation d'un équipement de petite enfance rue Fernand Foureau, équipement qui sera au demeurant étendu d'ici l'an prochain avec un gain de capacité de 16 places pour les habitants du quartier.

L'opportunité nous est donnée aujourd'hui d'entrer dans la deuxième phase du grand projet de renouvellement urbain, d'effacer et d'atténuer les nuisances liées à la présence du boulevard périphérique tout en s'appuyant sur les atouts du quartier, qui est bien desservi.

Aussi nous pensons que parmi les objectif poursuivis, l'amélioration du cadre de vie des habitants doit constituer la priorité des actions menées dans le secteur, tant il est vrai que certains espaces, qui subissent encore grandement les nuisances du périphérique ou n'ont pas de définition ni d'usage précis, sont sous-utilisés ou font l'objet de mésusages.

La mixité des fonctions doit également être visée, entre habitat, équipements de proximité et activité économique.

Pour les élus du groupe "Europe Écologie - Les Verts et Apparentés", dans la situation actuelle du site, l'action prioritaire de la Ville de Paris doit concerner la qualité de l'espace public, le désenclavement de certains îlots et le rétablissement de continuités urbaines.

L'idée d'une couverture totale du périphérique ayant été écartée, l'aménagement de la porte de Vincennes et la couverture partielle du périphérique sont deux éléments majeurs dans le rétablissement de la continuité urbaine entre Paris et Saint-Mandé.

Dans le même ordre d'idée, la couverture partielle de l'avenue Courteline et la construction d'un gymnase dont l'usage pourrait être mutualisé avec la commune de Saint-Mandé illustrent la volonté de réaliser ce trait d'union entre les deux commune, tant d'un point de vue urbain que du point de vue des usages.

Je profite également de cet exemple pour signaler que la mutualisation des équipements peut et même doit être réciproque, et que la crèche de l'avenue Victor Hugo gérée par la commune de Saint-Mandé mais située en territoire parisien pourrait elle aussi être mutualisée. Cela démontrerait notre volonté partagée d'une coopération intercommunale au service de l'intérêt général.

Rétablir les continuités urbaines, c'est aussi réfléchir à la réalisation d'une couverture partielle du périphérique au sud de l'avenue Courteline. Là encore, il s'agit de rétablir une continuité urbaine mise à mal par la construction du périphérique.

Pour cela, il nous semble intéressant de réfléchir à la possibilité d'une fermeture de la bretelle d'accès au périphérique intérieur à la porte de Saint-Mandé. La présence d'un échangeur complet à la porte de Vincennes nous autorise à pouvoir envisager cette fermeture.

L'intérêt d'une telle mesure est de dégager du foncier pour renforcer la continuité urbaine mais aussi de pouvoir réaliser un équipement qui viendrait compléter le programme d'aménagement.

Nous disposons également d'une opportunité foncière un peu plus au sud, sur l'avenue Vincent-d'Indy, avec la présence d'un délaissé urbain au n° 4 de l'avenue, sur un terrain dévolu à la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Sur ce site, il serait possible de réaliser un petit équipement d'accueil de la petite enfance, d'une trentaine de places, venant utilement répondre aux besoins d'accueil du quartier.

Bien sûr, ce projet devrait se faire dans le respect du site actuel qui accueille des arbres remarquables, qu'il convient de préserver.

Ces opportunités foncières, au sud du périmètre du G.P.R.U., m'amènent à proposer une extension au sud du périmètre pour des raisons similaires à celles qui ont présidé à l'élargissement du périmètre au nord de la rue de Lagny.

C'est d'ailleurs l'objet de l'amendement que j'ai déposé, afin que le périmètre du G.P.R.U. puisse être étendu au sud.

Si la barrière du périphérique ne peut pas être complètement effacée, elle peut être atténuée par la réalisation prévue dans le projet d'une nouvelle passerelle piétonne, entre le passage Lamoricière et la rue du Chaffault, ce qui contribuera au désenclavement des logements de la R.I.V.P. de la rue Elie-Faure et permettra également de meilleures relations entre Paris et Saint-Mandé.

Je terminerai en évoquant la concertation pour affirmer que nous devons impliquer au maximum les habitants de la Porte de Vincennes à la définition de l'avenir de leur quartier et qu, au-delà des réunions publiques prévues, la constitution d'ateliers d'urbanisme locaux, appuyés par les conseils de quartier, serait un moyen d'impliquer les habitants et de faire des propositions pour l'amélioration de leur cadre de vie.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je vous encourage à ne pas dépasser. Une minute de dépassement, c'est beaucoup par les temps qui courent.

Madame BLUMENTHAL, vous avez la parole.

**Mme Michèle BLUMENTHAL**, maire du 12e arrondissement. - Je vais être beaucoup plus rapide, dans la mesure où tous les orateurs ont dit ce qu'étaient les anciens critères du G.P.R.U.

Je voudrais simplement insister sur le fait que personne n'a parlé des trois écoles de Lamoricière qui sont refaites dans le cadre de ce G.P.R.U. et qui ont été conçues pour respecter le Plan Climat pour lutter contre les nuisances sonores.

Le troisième point porte sur la concertation. La concertation ne doit pas oublier d'associer les nouveaux habitants, c'est un quartier qui est en mutation, où l'on a de nouveaux habitants. Les anciens sont venus à nos réunions, jusqu'à présent. Il serait opportun maintenant de trouver le moyen que ces nouveaux habitants puissent s'approprier ce projet, car eux n'ont pas connu l'aménagement de l'avenue de la Porte de Vincennes. Il faut leur donner cette appropriation qui n'existe pas encore, surtout aux enfants. Il y a trois écoles, il est important que les enfants puissent aussi donner leur avis, comme cela a été fait dans d'autres secteurs, Madame la Maire.

Enfin, je pense qu'il y a une chose qui est importante, c'est que les habitants voudraient voir l'aboutissement de ce G.P.R.U. et, par conséquent, c'est plutôt de l'impatience qu'ils ont qu'autre chose.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci infiniment, Madame BLUMENTHAL.

Mme HIDALGO et Mme LEPETIT ont conscience que nous risquons de passer notre fête nationale ici, au Conseil de Paris, si nous continuons sur cette lancée.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Rapidement, parce que l'on en a déjà parlé ce matin, sur le G.P.R.U. que nous suivons avec Gisèle STIEVENARD, je voudrais dire que j'ai une grande confiance dans le travail des deux maires d'arrondissement impliqués, Michèle BLUMENTHAL et Frédérique CALANDRA, ainsi que l'ensemble des élus. Nous avons l'occasion de parcourir ensable ce secteur.

J'ai aussi, comme nous tous, je pense, une grande confiance dans le travail fait par Paul CHEMETOV sur le travail de réorganisation de ce secteur.

C'est donc dans ce contexte, où effectivement sur le contenu, je ne reviens pas, les continuités urbaines, améliorer l'habitat, créer de nouveaux équipements publics, que ce soit dans le 20e arrondissement ou dans la partie du 12e arrondissement, c'est vraiment ce qui nous motive.

La rénovation de l'école est en cours et c'est un très beau projet, Michèle BLUMENTHAL a eu raison d'en parler. Il y a une impatience des habitants qui est tout à fait légitime et que l'on comprend.

Je crois que, dans la phase qui s'ouvre, puisque nous allons avoir une réunion publique, je crois, en septembre, nous allons aussi pouvoir mettre en place un certain nombre d'ateliers Ville.

Pour ce qui nous concerne - mais je sais qu'Annick LEPETIT va répondre sur l'un des amendements -, nous proposons des amendements de l'Exécutif et un vœu de l'Exécutif en réponse à ce qui nous est présenté.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue pour ne pas allonger le temps de notre 8e commission mais, en gros, nous souscrivons aux différentes préconisations qui sont faites dans ces amendements.

Il s'agit simplement de les rendre plus compatibles avec le projet, notamment en ce qui concerne les vœux de substitution que je vous propose.

Je laisse la parole à Annick LEPETIT.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme LEPETIT, qui a conscience que nous avons pris beaucoup de retard.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, comme vient de le dire Anne HIDALGO, ce vœu proposé par l'Exécutif répond à la fois aux amendements, notamment celui déposé par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés", et bien sûr aux attentes de nos concitoyens en matière de pollution sonore.

Nous avions voté à un précédent Conseil un vœu pour inclure dans nos marchés une expérimentation de pose d'enrobé permettant de réduire le bruit des voitures sur la chaussée.

Cette expérimentation va donc avoir lieu cet été sur quelques sites du boulevard périphérique. Bruitparif fera des mesures de bruit avant et après les travaux et, si les mesures bien sûr sont concluantes, nous généraliserons ces revêtements de chaussée qui permettent de diminuer le bruit. Mais, pour aller plus loin, nous demandons dès à présent à M. le Préfet de police de bien vouloir étudier la possibilité de réduire la vitesse en passant de 80 kilomètres/heure à 70 kilomètres/heure sur le périphérique.

C'est une mesure qui nous semble intéressante à expérimenter et cette mesure, vous le savez, est dans la continuité de la politique du Maire de Paris. Je pense notamment, bien sûr, au tramway, mais je pense aussi à l'immense travail de rénovation urbaine aux portes de Paris, au bord du périphérique, pour bien évidemment le mieux-être des nombreux habitants qui logent dans ces quartiers.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

**M. Denis BAUPIN**, adjoint. - Deux mots pour renchérir sur ce que vient de dire Annick LEPETIT quant à l'importance que nous accordons à la question du bruit.

Nous préparons le P.P.B.E., le plan de prévention du bruit dans l'environnement, que les directives européennes nous demandent d'élaborer. Nous y travaillons avec les services de l'État sur un certain nombre d'infrastructures qui sont dans Paris (l'héliport, les voies ferrées, etc.) et notamment le périphérique.

Dans le groupe de travail que nous avons mis en place suite au travail de Bruitparif, nous avons identifié un certain nombre de pistes pour réduire le bruit, dont le changement de revêtement, une responsabilité qui incombe à la Ville, laquelle commence à travailler sur des expérimentations.

La question de la composition du trafic et donc du nombre de poids lourds qui fréquentent le périphérique, transitent par le périphérique, la question de la vitesse sont évidemment une responsabilité de la Préfecture de police. Mais il est important, je pense, que, aujourd'hui, au travers de ce vœu, le Conseil de Paris donne son avis, exprime son désir que la Préfecture de police étudie et expérimente la réduction de la vitesse à 70 kilomètres/heure, voire à une vitesse moindre la nuit puisque l'on sait que la nuit les niveaux sonores sont encore plus dérangeants.

Je précise que passer de 80 à 70 kilomètres/heure, c'est à peu près l'équivalent d'une réduction d'un cinquième de la circulation automobile en matière de bruit, c'est donc extrêmement significatif.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame DOUVIN, vous avez la parole pour une explication de vote.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce vœu, notre groupe ne prendra pas part au vote parce que, autant nous soutenons bien évidemment toute expérimentation de revêtement, et nous serons donc très attentifs au résultat des expérimentations de cet été, autant, étant donné le rôle tout à fait particulier du boulevard périphérique, nous estimons que c'est plus globalement que son rôle doit être étudié, dans le cadre de la circulation à l'échelle de la métropole.

D'autre part, il s'agit d'une compétence de la Préfecture de police.

Enfin, le vœu est particulièrement flou. Les 80 à 70 kilomètres/heure sont à peu près clairs, mais envisager "une vitesse plus réduite la nuit entre minuit et 6 heures du matin" n'est pas vraiment précis.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur VEDEL, vous avez la parole comme représentant du Préfet de police et non comme autorité municipale.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - S'agissant de la réduction de la vitesse sur le périphérique, nous avons d'ores et déjà indiqué que ces mesures seraient étudiées dans le cadre des travaux préparatoires du plan de protection de l'atmosphère et du plan d'exposition au bruit.

Néanmoins, il faut savoir que, s'agissant des poids lourds, notamment la nuit, un abaissement trop fort de la limitation de la vitesse a des effets contre-productifs, aussi bien en termes de pollution sonore que de pollution atmosphérique. Il y a un seuil de point mort des moteurs, qui est supérieur à celui des voitures.

Deuxièmement, pour l'instant, il est prématuré de prendre une position puisque les travaux préparatoires ne sont pas achevés. Une réunion est prévue à la Préfecture de région fin septembre.

En tout cas, nous enregistrerions, si elle était adoptée, la position de l'Assemblée du Conseil de Paris.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci.

Nous allons passer au vote de l'amendement n° 36 du groupe E.E.L.V.A. pour lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 36 bis.

Est-il maintenu ? Non. Il est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 36 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 36 bis est adopté.

Très bien, donc nous passons maintenant à l'examen de l'amendement n° 37.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Si vous le permettez, il y avait des vœux déposés sur lesquels il y avait un vœu de l'Exécutif, et je remercie le groupe E.E.L.V.A. de l'avoir retiré. Cela a permis de voter le vœu de l'Exécutif.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Très bien.

Donc, avec un retrait de l'amendement n° 37 du groupe E.E.L.V.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 37 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 37 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

NPPV pour le groupe U.M.P.P.A.

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 186).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 108 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DU 108).

**2011, DJS 239 - Avis du Conseil de Paris relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros.**
**2011, DJS 371 - Signature d'une convention avec la Fédération Française de Tennis pour lui conférer un droit d'occuper une emprise du domaine public municipal et lui permettre de moderniser, étendre, rénover, exploiter et valoriser le site du nouveau stade de Roland Garros (16e).**
**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la convention avec la F.F.T. sur le site de Roland Garros.**
**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la convention avec la F.F.T. sur le site de Roland Garros.**
**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour une étude de faisabilité d'une extension de Roland Garros par recouvrement d'un tronçon routier voisin.**
**Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS pour une étude de faisabilité d'une extension de Roland Garros par recouvrement d'un tronçon routier voisin.**
**Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la saisine de France Domaine pour évaluer la concession de Roland Garros à la F.F.T.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, maintenant nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 239 concernant un avis du Conseil de Paris relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce qui nous est demandé là, en fait, c'est de faire en sorte de répondre à une demande de la F.F.T. qui souhaite que l'agrandissement de Roland Garros soit considéré comme un programme d'intérêt général, pour une raison simple : s'il ne l'était pas, la Ville n'aurait pas le droit de financer cette extension. On serait dans l'illégalité la plus totale.

Donc, en fait, ce projet de délibération ne vise qu'à permettre à la Ville de pouvoir donner une subvention de 20 millions euros.

Je note au passage que l'engagement de la Ville de financer à hauteur de 20 millions Roland Garros était une condition un peu curieuse, puisqu'elle l'a fait dans un cadre qui, à l'époque, ne lui permettait pas de le faire.

Je voudrais quand même souligner qu'il y a quand même quelques surprises à la lecture de ce projet de délibération.

D'abord, on répète, une fois de plus, contre toute vérité, que les serres chaudes dateraient de 1980. Je ne sais pas comment faire en sorte que la vérité soit rétablie ! Ces serres ont été construites en 1905, elles figurent sur tous les documents, elles ont été rénovées.

Les serres chaudes, Madame HIDALGO, datent de 1905. Il ne faut pas confondre avec les serres de travail, que je connais bien, qui effectivement ont été réhabilitées un peu plus tard.

Non, le congrès de Tours, c'est 1920, mais ce n'est pas grave ! Je connais un peu l'histoire !

C'est l'effet de serre, oui !

Deuxième élément : je note qu'il y aurait l'équivalent…

Oui, ça se passait ailleurs, un peu plus à l'est, en 1905 !

Je note simplement qu'il y aurait 572 équivalents plein temps annuels générés par le tournoi. Je ne sais pas d'où sort ce chiffre. Probablement d'une communication de la F.F.T., mais je vous invite simplement à faire les calculs. 572 équivalents plein temps, même si l'on retirait, ce qui n'est pas le cas - j'ai vérifié sur le site de la F.F.T. -, pas loin de 200 emplois à plein temps gérés par la F.F.T. - ce n'est pas le cas, il y en a beaucoup moins que cela -, cela voudrait dire entre 10 et 15.000 personnes qui seraient salariées pendant la durée du tournoi. Très franchement, à qui veut-on faire croire de telles sornettes ?

Je regrette que, dans ce projet de délibération, comme dans l'autre d'ailleurs, il y ait autant d'approximations. Que la Ville ait envie de financer, c'est une chose, elle n'est pas obligée d'écrire des contrevérités de cette ampleur.

Merci.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole.

**M. David ALPHAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà donc une nouvelle étape dans le débat qui anime nos bancs depuis de nombreux mois sur Roland Garros et son extension, avec ce projet de délibération. Ce débat serait d'ailleurs moins vif si le Maire de Paris avait retenu une procédure de concertation adéquate de l'ensemble des parties en présence.

Or, tel n'est malheureusement pas le cas. On peut même dire que la méthode retenue nous la fait complètement à l'envers.

Voilà ainsi un Maire de Paris qui s'en va négocier un projet de grande envergure, impliquant des sommes de plusieurs centaines de millions d'euros, et cela, sans aucun mandat de la part de notre Conseil !

Parce que nous sommes de fidèles lecteurs de la presse, nous apprenons, semaine après semaine, l'évolution de cette négociation. Toujours sans aucune information officielle de notre Conseil, qui se réunit pourtant une fois par mois. On assiste ainsi avec désarroi à la grande braderie du patrimoine le plus précieux des Parisiens : le pilonnage des serres d'Auteuil, l'enterrement du stade Hébert, l'évaporation des recettes de la concession du site de Roland Garros qui appartient pourtant à la Ville !

En décembre, le Maire de Paris consent finalement à saisir notre Conseil. Hélas, trois fois hélas, il saisit notre Conseil sur une délibération aussi évasive que sournoise !

Cette stratégie des petits pas opaques se poursuit par une révision du P.L.U., qui élève le plafond de construction sur 13,5 hectares sur toute la zone Porte d'Auteuil, alors que le strict nécessaire aurait voulu que cette élévation ne concerne que le pourtour du court central et éventuellement le court Suzanne Lenglen.

Pourquoi une telle largesse, Madame HIDALGO ? Nous vous avons déjà posé la question lors d'un précédent Conseil, nous n'avons jamais eu de réponse ; le mystère plane !

Puis voilà qu'on organise une réunion publique, dite de concertation, au début de l'été, par hasard, à la mairie du 16e ! Une bien étrange concertation, à vrai dire, qui intervient une fois que tout est ficelé.

Le terme "concertation" paraît en vérité bien mal choisi. Celui de vaste fumisterie semblerait plus adapté. D'ailleurs, le résultat ne s'est pas fait attendre : cette réunion a tourné à un véritable fiasco pour tous ceux qui y participaient.

Fort heureusement, la Commission nationale du débat public y a mis la semaine dernière bon ordre en appelant à une procédure plus ordonnée et moins partiale.

Mais voilà maintenant qu'on nous présente un projet de délibération qui arrive bien tard et qui aurait dû, en toute bonne logique, intervenir au commencement de la réflexion, non en cours de route.

On peut donc s'interroger sur l'idée de derrière qui la sous-tend.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le libellé de ce projet de délibération n'est pas net !

Je lis l'objet : avis du Conseil de Paris relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros, de "l'enceinte".

Je lis maintenant le dispositif : qui fait référence au projet de développement de l'enceinte sportive de Roland Garros, le "projet de développement".

Mais c'est que ce n'est pas la même chose, l'enceinte actuelle et son projet de développement ! C'est même très différent !

Alors pourquoi cet amalgame ? Pour créer la confusion ?

Si je m'en tiens au projet de développement, il y a un vrai problème dans les considérants. On y lit que ce projet conforte la politique municipale de promotion du tennis à Paris.

Je trouve pour le moins surprenant que l'on puisse affirmer cela, quand on sait que cette extension va, au contraire, supprimer des courts de tennis pour les pratiquants parisiens. Au moins cinq, selon les informations mêmes communiquées par la Ville de Paris !

De même, on lit dans l'exposé des motifs que ce projet est conforme aux intérêts de la collectivité parisienne. Voilà un autre motif de surprise ! Puisque le montant de la redevance lèse précisément les intérêts financiers de notre collectivité, et on aura l'occasion d'y revenir dans quelques instants.

Il y a donc là beaucoup d'incohérences, de zones d'ombre et d'incertitudes.

Parmi ces incertitudes, la moindre n'est pas celle des conséquences juridiques qu'emporterait un tel avis s'il était voté par notre Conseil.

Alors, Madame HIDALGO, Monsieur VUILLERMOZ, pouvez-vous donc nous éclairer sur ces conséquences juridiques ? Car dans le cas contraire, il apparaîtrait vraiment très difficile de donner un chèque en blanc à l'Exécutif !

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme HIDALGO, le maire du 16e arrondissement souhaite intervenir.

C'est de droit : à vous, Monsieur GOASGUEN.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Je voudrais préciser que M. ALPHAND ne parle pas au nom du groupe U.M.P. mais en son nom personnel. Par conséquent, je vais l'éclairer, et je vais l'éclairer très fort : je vais mettre du néon.

Quand on parle, il faut savoir de quoi on parle.

La concertation s'est faite d'une manière très convenable entre la Mairie de Paris et la mairie du 16e arrondissement. Je le dis d'autant mieux que je ne suis pas en général dans les accommodements avec la Mairie de Paris.

C'était une affaire extrêmement importante et d'ailleurs, le Conseil de Paris, dans son vote très majoritaire et très élargi, a montré que cette initiative qui était prise suite à une concurrence, à une forte concurrence de la part d'un certain nombre de villes avoisinantes, que cette initiative était conforme à l'intérêt de Paris, du 16e arrondissement, des Parisiens et même à l'intérêt national.

Car je ne doute pas un seul instant que si Roland-Garros était parti ailleurs, Roland-Garros ne serait plus Roland-Garros. D'ailleurs, le monde économique ne s'y était pas trompé lorsque, quelques jours avant la délibération que nous avons eue en Conseil de Paris, il avait manifesté à la quasi unanimité que pour lui Roland-Garros resterait bien entendu à Roland-Garros.

Par conséquent, tout le reste est assez arguties de gens qui ne sont pas informés, qui nous parlent de réunions fiascos dont ils ne faisaient pas partie, puisque je n'ai pas eu l'occasion de voir M. ALPHAND, qui se plaint de ne pas être au courant. Quand on veut être au courant, on participe aux réunions et surtout on ne dit pas n'importe quoi !

Je n'aime pas les gens qui se transforment en juges, surtout quand ils ne connaissent pas le droit ! Je n'autorise personne à se substituer à la justice administrative, car la justice administrative a ses compétences. Personne n'empêche les associations, les partisans de ceux qui sont contre Roland-Garros à aller devant les tribunaux. Nous écouterons ce que disent les tribunaux, mais il n'appartient pas à un conseiller de Paris, quel qu'il soit, qu'il soit de droite ou de gauche ou d'ailleurs, et là en l'occurrence il est d'ailleurs, de se substituer à la justice.

Par conséquent, je souhaiterais quand même que l'on veuille bien considérer cette intervention intéressante et marrante, dite sur un ton patelin un peu aigre. Mais c'est vrai que beaucoup considèrent qu'il y a une certaine aigreur à voir Roland-Garros rester à Paris pour de nombreuses raisons, et nous y reviendrons tout à l'heure.

Par exemple, les serres d'Auteuil ne seront pas démolies. Elles étaient confidentielles, et elle deviendront, je pense, un lieu d'attraction parisienne extrêmement important car je considère que lorsque les Parisiens investissent des établissements comme les serres d'Auteuil et qu'ils les respectent, ce n'est pas réservé à une poignée de gens qui considèrent que les serres d'Auteuil sont à elle. C'est aussi pour l'ensemble des Parisiens. Par conséquent, tout le reste, ces futilités… comme je l'ai dit une fois, et je le répète : tout le reste n'est que cul de basse-fosse et je n'en parlerai plus !

Je voudrais dire que Mme HIDALGO et notre collègue Jean VUILLERMOZ, qui n'a pas négligé son temps, mais j'y reviendrai tout à l'heure dans l'intervention, nous ont apporté des réponses que nous attendions car pour nous, Roland-Garros installé et étendu, cela signifiait la protection de l'environnement - nous y reviendrons tout à l'heure - mais cela signifiait surtout le respect du sport scolaire et associatif.

Et nous sommes toujours en discussion avec l'adjoint chargé du sport au cours de nombreuses réunions qui associent d'ailleurs les associations scolaires et les associations de type sport individuel. Eh bien, ce sont des choses qui avancent et très franchement, je crois qu'à l'arrivée, non seulement le 16e arrondissement n'aura pas à se plaindre de l'extension de Roland-Garros sur le plan du sport associatif et scolaire, mais nous gagnerons probablement des équipements. Reste un point à discuter sur trois tennis qui doivent être libérés, et je pense que nous y arriverons d'ici le mois de septembre.

Par conséquent, pas de cataclysme, pas d'humeurs, pas de substitution au juge, et laissons maintenant les gens travailler à un très beau projet parisien et à un très beau projet pour notre arrondissement.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Après ce moment démocratique fort, je passe la balle à Mme HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Maire, je répondrai sur les deux projets de délibération. Il me paraît plus logique de regrouper les deux discussions. Je répondrai après la deuxième délibération et l'ensemble des expressions.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Alors enchaînons donc, merci beaucoup.

La parole est à Mme SACHS pour nous présenter le projet de délibération DJS 371.

**Mme Valérie SACHS**. - Mes chers collègues, nous allons vivre ce matin un épisode caractéristique de ce qui nuit de façon récurrente à Paris, à la France et à notre attractivité : une tentative d'atteinte à la sécurité juridique des décisions politiques. Celui qui après s'être librement exprimé par son vote ne reconnaît pas la décision prise à la majorité et engage ou encourage une guérilla pseudo juridique en faisant feu de tout bois est coupable à mon sens d'un déni de démocratie. La méthode est dangereuse, voire méprisable.

24 vœux et amendements déposés, avec la volonté évidente de bloquer la signature de la convention de rénovation de Roland-Garros entre Paris et la Fédération française de tennis, n'est-ce pas la preuve d'un curieux sens du respect de la décision prise ?

Pourquoi ce dossier suscite-t-il tant de hargne des Verts comme de la part de deux de mes collègues du 16e en pseudo rupture de ban.

Mes chers collègues, je ne vous suivrai pas sur ce terrain. Nous ne participerons pas à cette querelle. Notre groupe a toujours essayé de faire preuve de cohérence et d'obstination sur ce dossier afin d'obtenir l'assurance d'un engagement irrévocable de la Ville de Paris pour que Roland-Garros dispose des moyens de maintenir son prestige historique, ses spécificités et ses critères d'excellence, pour le grand plus grand intérêt de Paris et de la France.

Toute tentative de revenir sur l'accord trouvé me semble dangereux et inefficace, d'abord vis-à-vis de la Fédération française de tennis, qui croit en l'engagement donné, et ensuite, quel crédit accorder à une collectivité qui reviendrait constamment sur ses propres décisions ?

C'est dans cet état d'esprit que nous confirmons à la Fédération française de tennis notre soutien afin d'offrir au tournoi une extension de 60 % de sa surface actuelle indispensable pour un meilleur accueil des joueurs et du public.

Aussi, envisager la couverture de l'autoroute A13 et du périphérique dans un second temps, sans la lier au sujet des serres d'Auteuil est depuis longtemps dans nos cartons comme dans nos interventions.

Cette ultime étape qui verra le jour n'est pas d'actualité dans le projet d'aujourd'hui. Nous ne voyons pas non plus pourquoi il faudrait ce matin revenir sur le montant de la redevance ou son principe de calcul à indexer sur un pourcentage de chiffre d'affaires à partir de 2016. Qui peut se targuer de prévoir quel sera alors le chiffre d'affaire du tournoi ?

Arrêtons-nous un instant sur la bataille qui fait rage autour des serres d'Auteuil, sujet très apprécié des dîners en ville, même hors du 16e, mais concernant des faux-semblants et des contrevérités.

Pour nous, il s'agit d'un renouveau des serres, qui étaient tombées dans l'oubli de nos concitoyens depuis bien longtemps. Qui s'en souciait avant le projet de la Fédération française de tennis, sauf une poignée de passionnés ou de voisins ?

En temps ordinaire, je suis tout à fait favorable à l'initiative citoyenne et au droit de pétition mais sur ce sujet, on a atteint des sommets de démagogie. Les pétitions proposées ou soutenues aveuglément par beaucoup de gens de bonne volonté déforment outrageusement le projet et caricaturent la future réalité des serres.

L'ouverture des serres au public lors du tournoi ou non me semble là encore le genre de débat stérile et assez décourageant pour nos concitoyens qui attendent autre chose des élus.

Nous réaffirmerons notre soutien inconditionnel au projet de la Fédération française de tennis, au nouveau stade de 5.000 places enchâssé dans le sol et entouré de nouvelles serres. À la beauté historique du lieu s'ajoutera un symbole architectural fort ouvert au public parisien comme au 16e arrondissement, qui y gagne une nouvelle installation sportive.

Nous confirmons notre position sur la durée de la concession, de 99 ans, durée dérogatoire par excellence mais essentielle car véritable gage de confiance au vu de l'ampleur des investissements effectués : 273 millions d'euros à la charge de la Fédération française de tennis.

Nous suivrons la Ville sur le principe d'une subvention de 20 millions d'euros soit, il faut le rappeler, une participation se situant à 8 % du projet total.

Notre Conseil a approuvé en septembre dernier un projet global respectueux de l'intérêt des Parisiens comme de la Fédération française de tennis.

Ce n'est en aucun cas un blanc-seing de notre part, et notre vigilance sera entière quant à la réalisation de celui-ci.

J'ai pour cette raison voté la dernière révision du P.L.U. malgré ses imperfections, afin que l'avenir parisien du tournoi soit assuré et sécurisé.

Le maintien de Roland Garros dans la capitale est un enjeu prioritaire pour Paris, nous lui reconnaissons une mission d'intérêt général. Chaque année, à l'occasion du tournoi des internationaux de France, Paris, capitale du tennis mondial, rayonne à travers le monde, ce qui contribue à nous maintenir au rang des métropoles qui comptent.

Aussi, ce matin, nous voterons le projet de délibération DJS 371 et repousserons les 19 amendements et vœux du groupe E.E.L.V.A. ainsi que ceux présentés par M. ALPHAND.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur POZZO di BORGO ?

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Non.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Madame TAÏEB, vous avez la parole.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, Roland Garros restera à Paris et les élues républicaines socialistes s'en félicitent.

Pour ceux qui ont la mémoire courte, il est important de rappeler que notre Conseil a voté le 13 décembre dernier par 141 voix pour et 12 contre en faveur du projet d'extension de Roland Garros.

Aujourd'hui, il nous est proposé de signer une convention avec la F.F.T. pour lui conférer un droit d'occuper, de moderniser, d'étendre, de rénover, d'exploiter et de valoriser le site du nouveau stade de Roland Garros.

Roland Garros à Paris revêt une importance capitale. Lors de chaque tournoi, ce sont près de 45.000 spectateurs et 245 millions d'euros de retombées économiques pour l'agglomération parisienne chaque année.

Si son développement et sa modernisation vont de pair avec le statut et le succès grandissant du tournoi du Grand Chelem, ils vont permettre un meilleur accueil du public, de meilleures conditions de jeu et continuer à faire briller Paris au niveau international.

La F.F.T., qui occupe Roland Garros depuis 1928, a ainsi prévu un réaménagement complet du site : accueil et cheminement du public, modernisation et couverture du court Philippe-Chatrier, création d'un court de près de 2.000 places sur les Fonds des Princes, réalisation du centre national d'entraînement sur une partie de l'emprise du stade Hébert et, évidemment, la création d'un nouveau court de 4.950 places au sud du jardin des serres d'Auteuil.

Cela a été dit et rappelé, pas question de toucher aux majestueuses serres créées par Jean-Camille Formigé où vivent en plein Paris des plantes tropicales.

Avant la visite que nous avons faite avec la commission du Vieux Paris, j'avoue que je ne connaissais pas ce site d'exception. Je crois que c'est le cas de la plupart des élus ici présents, mais aussi de la grande majorité des Parisiens.

Cette vaine polémique autour des serres d'Auteuil aura au moins servi à mettre en lumière ce site sublime et rappelé la mémoire de cet immense architecte français, auquel nous devons aussi d'autres splendeurs, comme le square de la Basilique du Sacré-Cœur, la galerie des Gobelins ou encore les monuments du cimetière du Père-Lachaise.

Revenons à l'extension de Roland Garros. Le nouveau court sera implanté à la place d'une serre de travail et de serres chaudes, dont la qualité architecturale est sans commune mesure avec celles de Formigé.

Cela sauterait aux yeux du plus profane en la matière, mais, à mon sens, là n'est pas la question. C'est l'idée de mêler le sport à la nature qui me séduit.

Le projet porté par l'architecte Marc MIMRAM et le paysagiste Michel CORAJOUD marie savamment les serres d'Auteuil et le futur court de tennis.

L'idée de créer un amphithéâtre creusé dans le sol, surmonté d'une galerie de type Formigé, qui accueillera orchidées et autres fougères dans d'excellentes conditions, permettra non seulement de conserver sur place une partie des plantes et de respecter l'architecture de ce merveilleux écrin botanique.

Roland Garros à Paris est et restera l'un des quatre grands tournois du Grand Chelem avec Wimbledon, Flushing Meadow et l'Open d'Australie, avec une particularité à la française : jouer au milieu de plantes rares.

Paris mérite un projet d'une telle envergure et les serres de Formigé, avec son palmarium et sa serre tropicale, bien plus de visiteurs.

Les lilas des Indes et autres magnolias sauront, je suis sûre, accueillir la petite balle jaune. Faisons le pari que les serres d'Auteuil ne seront plus dans le secret de certains "aficionados", mais ouvertes très largement au public qui, pendant Roland Garros ou en dehors de Roland Garros, s'émerveillera comme moi devant tant de beauté.

Merci.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MARTINS, pour le groupe MODEM ?

**M. Jean-François MARTINS**. - J'ai un groupe, Monsieur le Maire, désormais ? J'en suis ravi !

Monsieur le Maire, chers collègues, sur cette question de l'élargissement de Roland Garros, il y avait depuis le départ dans ce débat trois enjeux et trois questions sur lesquelles je souhaitais revenir.

Le premier de cet enjeu - et nous avions été dans les arrondissements et ici, en Conseil de Paris, les rares à le souligner - est la question de l'inscription métropolitaine du tournoi.

J'avais souligné, peut-être que c'est l'un de nos points de désaccord avec M. GOASGUEN, que la question de la remise en cause de Roland Garros Porte d'Auteuil nous ouvrait la possibilité de faire un tournoi, non plus à l'échelle de Paris, mais à l'échelle du Grand Paris et de participer au développement du territoire avec l'excellence et le prestige qu'aurait pu donner Roland Garros à une des communes limitrophes.

Je me réjouis cependant que la F.F.T. ait choisi de maintenir Roland Garros dans Paris, avec des contraintes nouvelles et celles auxquelles nous devons répondre avec ce nouveau projet d'aménagement.

Ceci dit, une fois de plus, il va continuer à concentrer les plus grands équipements sportifs de la Capitale dans le 16e arrondissement, non pas, Monsieur le Maire, que je n'aime pas votre arrondissement, mais la carte des grands équipements sportifs mériterait d'être redistribuée à l'échelle du territoire afin que la croissance économique, les emplois et l'activité que cela génère puissent bénéficier à tous les Parisiens.

Le deuxième enjeu était la question du projet sportif et événementiel de Roland Garros, notamment d'adapter les infrastructures et les aménagements aux contraintes nouvelles de la Fédération Française de Tennis, mais, globalement, aux enjeux internationaux et à la concurrence, notamment de Madrid, qui pouvait mettre, notamment au vu des résultats actuels du tennis espagnol, Roland Garros en danger.

Enfin, le troisième, c'était préserver les serres d'Auteuil qui étaient pour vous le seul moyen aujourd'hui d'élargir Roland Garros, c'était de s'attaquer à ces serres d'Auteuil.

J'ai essayé de prendre le projet, je vais vous le dire, avec la plus grande honnêteté et sincérité, sans faire d'opposition à la politique municipale par défaut (vous savez que ce n'est pas mon genre) et je me suis posé la question suivante : votre projet est-il un mauvais projet pour le 16e arrondissement, pour Roland Garros et pour les serres d'Auteuil ?

Honnêtement, je ne crois pas, je crois qu'il répond aux exigences internationales et aux exigences de la Fédération Française de Tennis. Il nous permettra au moins à court terme de répondre aux exigences qui permettront à Roland Garros de rester l'un des tournois du Grand Chelem.

Suite aux modifications et aux aménagements que vous avez apportés, globalement, il préservera dans les grandes largeurs les serres d'Auteuil, peut-être même permettra-t-il une meilleure promotion de celles-ci.

Enfin, je le regrette, il ne permettra pas de l'inscrire dans une dimension métropolitaine.

La deuxième question est donc : ce projet, pour Roland Garros, est-il le meilleur projet possible ? Je ne le crois pas en revanche, et ce pour deux raisons, la première étant la question des suppressions des courts de tennis de proximité pour, non plus les professionnels et pour les grands événements de la quinzaine, mais pour tout au long de l'année.

J'espère que le projet a vocation encore à évoluer pour trouver des réponses aux sports de proximité.

Le deuxième point sur lequel je crois que ce projet n'est peut-être pas le meilleur projet possible est la question de savoir si ce projet est durable et prospectif.

Ce projet a-t-il une durée de vie supérieure à cinq ans et à dix ans ? Je ne le crois pas, parce que c'est l'histoire de Roland Garros, c'est l'histoire de la Fédération Française de Tennis tous les cinq ans, dix ans, 15 ans de venir voir la Ville de Paris en disant : "Il faut que l'on s'agrandisse, sinon nous ne sommes plus aux standards internationaux".

Ainsi est né le court Suzanne-Lenglen et le court Philippe-Chatrier. De la même manière, dans cinq ans ou dix ans, la F.F.T. nous dira : "Nous sommes trop petits, nous avons besoin de nous élargir".

A ce moment-là, que fera-t-on ? A-t-on aujourd'hui les solutions pour prévoir l'élargissement qui nous sera demandé dans dix ans ? Le projet aujourd'hui n'intègre pas la dimension des évolutions futures.

De ce point de vue, j'invite l'Exécutif en toute sincérité et en toute honnêteté à faire preuve d'ouverture et d'exigence intellectuelle pour éventuellement envisager aujourd'hui les solutions qui permettraient un projet durable et potentiellement extensible à l'avenir.

De ce point de vue, je souhaite que l'Exécutif ne rejette pas "a priori" les vœux qu'il nous demande d'étudier, le coût de la couverture du périphérique et l'A13 parce que, on le sait, c'est l'une des options qui nous permettra de l'étendre à l'avenir, à étudier les autres options et les contre-projets honnêtement, de garder le projet tel qu'il est comme solution à court terme, mais d'essayer de fournir et de formaliser un projet qui nous permettra peut-être d'envisager le tournoi sur plusieurs décennies et pas seulement sur une dizaine d'années.

C'est pour cela que je voterai une grande partie des vœux proposés par nos collègues d'"Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et même certains de M. ALPHAND.

Je voterai le projet tel qu'il est, parce qu'il n'est pas mauvais, mais je souhaite que l'Exécutif soit ouvert à étudier d'autres pistes plus durables.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame DREYFUSS, vous avez la parole.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous demandez dans ce projet de concéder pour une redevance ridicule 13,5 hectares pour 99 ans à la Fédération Française de Tennis.

Cette convention appelle un certain nombre de réflexions et d'interrogations. Ce projet d'extension va affecter le sport scolaire de proximité et les serres d'Auteuil.

Je suis une ancienne de Jean-Baptiste-Say et j'ai pu profiter du stade de football du Fonds des Princes, qui a disparu lors de la dernière extension de 1992, au profit du court Suzanne-Lenglen.

J'ai le souvenir que la Fédération Française de Tennis avait dit que ce serait "la Der des Ders".

Je sais que ce ne sont pas les dirigeants actuels qui s'y étaient engagés, je sais bien que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, mais tout de même, avec l'annexion du Fonds des Princes, c'est la suppression de cinq courts de tennis municipaux, donc la suppression du tennis pour tous.

Les Parisiens vont être privés de ces équipements au profit de Roland Garros.

C'est le comble, Monsieur le Maire !

Pourtant, le tennis est le premier sport individuel pratiqué à Paris !

Monsieur VUILLERMOZ, combien d'étages allez-vous construire sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil ? En effet, chaque fois qu'une activité disparaît dans le 16e Sud, on nous répond : les pelouses !

Quand vous avez détruit le stade Jean Bouin, quelle fut la réponse ? Les pelouses !

La destruction du stade Georges Hébert ? Les pelouses !

Même hier, Monsieur VUILLERMOZ, quand M. ALPHAND vous demande l'avenir des enfants de la C.B.B., vous nous répondez : les pelouses !

Alors combien d'étages ? Parce que la piste d'athlétisme de 400 mètres et de six couloirs de la pelouse A répond, quand cela vous arrange, à la piste qui a été détruite sur le stade Jean Bouin ou à celle que vous allez devoir détruire sur le stade Georges Hébert. Avec vous, moins par moins ça fait plus !

Alors, combien d'étages ?

Sur les serres d'Auteuil, c'est la privatisation d'un patrimoine commun, Monsieur le Maire. L'extension de Roland Garros au-delà de l'avenue Gordon Bennett a pour conséquence la destruction d'une partie des serres d'Auteuil. En mentant, on sacrifie délibérément un des fleurons du patrimoine architectural des jardins parisiens.

Les explications incertaines sur le fait qu'une partie des plantes des serres tempérées d'Auteuil seront déplacées sans dégâts vers le bois de Vincennes et que les autres subiront, tant bien que mal, les travaux et les transferts ainsi que la présence de dizaine de milliers de personnes pendant le tournoi, cela ne convainc évidemment aucun des botanistes, conscients de la fragilité de ces plantes.

La convention indique aussi que deux bâtiments en meulières, dont les toits et façades sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques échapperont même, en dehors du tournoi, au règlement parisien des parcs et jardins. Alors, je ne comprends pas !

Pourquoi la F.F.T. aurait besoin d'une concession annuelle sur ces bâtiments et non d'une concession temporaire, comme c'est le cas pour le reste du jardin ?

Ou plutôt… si, si, je comprends ! Ces bâtiments pourront être loués par la F.F.T. à des fins événementielles, en dehors de la période du tournoi.

Alors là, Monsieur le Maire, nous ne sommes plus du tout dans le cadre de l'intérêt général !

La F.F.T. a, en effet, le droit d'accorder des contrats de sous-occupation de tous les espaces qu'elle récupère et de conserver ainsi l'argent récolté. Il est précisé qu'elle peut se livrer, sur ces espaces concédés, à des activités non sportives et notamment de la restauration ou des séminaires. Il est également convenu que l'exploitant fixe librement les tarifs d'utilisation et détermine seul la programmation des activités.

La convention n'est pas très claire. On remarquera, en effet, que les serres classées de Formigé resteront ouvertes au public pendant le tournoi.

Alors, Monsieur le Maire, mais quel public ? Le public des serres ? Le public de Roland Garros ? Supporter des dizaines de milliers de visiteurs, malgré la fragilité ?

Une information qui doit être transparente : quand la Commission départementale de la nature et des paysages s'est réunie le 24 novembre 2010, elle a voté l'opportunité de poursuivre les réflexions sur le réaménagement du stade Roland Garros sur le territoire parisien. Mais le Préfet, rappelez-vous, a rappelé que ce vote ne préjugera pas les positions que la commission sera amenée à prendre au moment de l'examen du projet lui-même. Ce vote était accompagné de deux recommandations, demandant la vigilance particulière sur la question, justement, de la fréquentation du site et de la formation d'un comité de suivi.

La Commission nationale du débat public a été saisie par la F.F.T. et par le président de France Nature Environnement, cette commission, en raison des impacts du projet sur l'environnement, a demandé une concertation sous l'égide d'une personnalité indépendante.

S'agissant de la prévision budgétaire, le chiffre de la F.F.T. exclut la plupart des coûts qui seront pris en charge par la Ville, notamment les frais induits par le déménagement des plantes et, bien plus encore et surtout, ceux du réaménagement des sites sportifs…

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Madame DREYFUSS, vous avez dépassé votre temps ! Voulez-vous conclure, s'il vous plaît !

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Je finis, Monsieur le Maire.

… qui vont devoir récupérer une partie des scolaires et des associations.

En fait, c'est le contribuable parisien qui devra payer les constructions des structures sportives qui seront détruites par l'extension de Roland Garros. C'est donc la double peine !

Après les 200 millions de Jean Bouin,

combien pour la reconstruction des structures disparues de Jean Bouin ?

combien pour celles de Roland Garros ?

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je voudrais que vous ayez juste à l'esprit qu'il y a aussi les collaborateurs du Conseil de Paris dont la pause-déjeuner est aussi respectable, donc si vous vouliez bien respecter le temps de parole, ce serait vraiment très bien.

Monsieur ALPHAND ?

**M. David ALPHAND**. - Franchement, reconnaissons-le, depuis plusieurs mois, la petite balle jaune de Roland Garros ne tourne vraiment plus rond. Elle suit même d'étranges trajectoires obliques qu'il faut aujourd'hui rectifier.

La presse s'en est d'ailleurs largement fait l'écho. En avril, le magazine du développement durable "Valeurs vertes" titrait "Paris, les serres d'Auteuil dans les filets de Roland Garros". Il y a quelque semaine, le magazine "L'Expansion" mettait en lumière à son tour de bien troublantes révélations sur les arrière-cuisines de la négociation menée par le Maire de Paris sur ce dossier.

Le match qui se joue du côté de la Porte d'Auteuil n'oppose pas les pro et les anti-Roland Garros à Paris, contrairement à ce que j'ai entendu il y a quelques minutes dans cette salle. Cela n'aurait d'ailleurs aucun sens. Il s'agit, en revanche, de parvenir à un juste équilibre ne lésant aucune des parties prenantes à ce projet d'extension.

Et c'est d'ailleurs bien là que le bât blesse.

Même dans leurs rêves les plus fous, les dirigeants de la F.F.T. n'auraient certainement jamais imaginé pouvoir obtenir autant du Maire de Paris, mais la F.F.T. a su habilement jouer de la panique du Maire à l'idée de perdre le tournoi, après avoir si piteusement perdu les Jeux Olympiques de 2012.

Le fruit était mûr, il ne restait donc plus qu'à le cueillir !

Et la cueillette a été vraiment, vraiment juteuse.

Du côté des serres d'Auteuil, tout d'abord, Laurence DREYFUSS vient d'expliquer très clairement l'impact dévastateur de ce projet du point de vue environnemental et urbanistique. Je n'y reviendrai pas. Je veux, en revanche, me concentrer sur les conditions juridiques et financières proprement exorbitantes qu'on nous propose aujourd'hui de ratifier.

Au service, comme on dit en tennis : service, la Fédération Française de Tennis, qui fait d'entrée de jeu un ace de 99 ans sur la durée de la concession. Une telle durée offre un confort absolument exceptionnel à la F.F.T. Si exceptionnel d'ailleurs qu'il est juridiquement impossible ! Jamais le juge administratif n'a accepté qu'une convention d'occupation du domaine public ne soit si longue. Ce qui est envisageable pour une D.S.P. avec mise en concurrence ne l'est pas pour une convention sans concurrence. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre !

Tout le monde le sait, sauf le Maire de Paris qui feint de l'ignorer !

15-0 donc pour la F.F.T. ! Le service est toujours à la Fédération.

Pour le deal financier maintenant, déjà l'Inspection générale de la Ville avait alerté dès 2008 sur le montant de la redevance incroyablement faible pour Roland Garros : 1,5 million d'euros, soit à peine plus d'un petit pour cent du chiffre d'affaires réalisé sur le site.

Le juste prix aurait dû être de 19 millions d'euros, d'après l'Inspection générale elle-même. Or, aujourd'hui, le Maire de Paris nous propose de pérenniser cette logique du cadeau financier !

On nous explique que la F.F.T. est une fédération sportive, pas une entreprise à caractère commercial.

Mais, quand même, la F.F.T., ce n'est pas non plus les Petites sœurs des pauvres ! Le chiffre d'affaires réalisé sur Roland Garros, c'est plus de 100 millions d'euros.

En réalité, il s'agit d'un fabuleux tour de passe-passe auquel on assiste. Sans le dire, on fait payer aux contribuables parisiens le financement des courts de tennis de Guéret dans la Creuse.

30-0 pour la F.F.T. !

Entrons dans le détail !

Le taux retenu pour le calcul de la redevance varie de 2 à 6 %, selon le chiffre d'affaires réalisé et dans le temps. Ce taux ne manque pas de surprendre.

A Jean Bouin, une note tenue secrète des services de la Ville retenait un taux de 10 % sur les recettes de billetterie et de buvette, 2 à 6 % côté Roland Garros, 10 % à Jean Bouin. Cherchez l'erreur !

40-0 pour la F.F.T. !

Et puis, voilà qu'arrive le dessert, après le plat principal. Entre autres, la F.F.T. pourra s'adonner à des sous-concessions, sans autorisation préalable de la Ville, naturellement. De manière assez étrange, l'assiette à laquelle s'appliquera le taux de la redevance ne comprendra pas les recettes liées aux redevances d'exploitation des marques. La Ville contribuera enfin à hauteur de 20 millions d'euros au projet et elle devra même verser à nouveau 20 millions d'euros supplémentaires en cas de blocage de ce même projet.

Jeu ! Et même jeu blanc pour la F.F.T. !

En définitive, mes chers collègues, ce n'est plus un stade de tennis qu'on est en train de préparer à la Porte d'Auteuil, c'est un eldorado au profit de quelques-uns.

Dans ces conditions, cette convention…

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Attention, je coupe dans 10 secondes !

**M. David ALPHAND**. - … ne va pas rencontrer notre adhésion et je vous présenterai donc dans quelques instants un vœu permettant à la Ville de sortir de ce bien mauvais pas.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Maintenant, la parole est à M. GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

En tout cas, on voit que l'espèce d'unanimité qui régnait il y a quelques mois dans cette enceinte au sujet de ce projet est en train de se fissurer de plus en plus et que le nombre d'opposants augmente, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

A l'heure du Grand Paris et à l'heure de la solidarité territoriale en France, à l'heure de la conversion écologique de l'économie et des territoires, la Ville de Paris décide le repli sur soi, la frilosité, le conservatisme. Vouloir absolument garder le tournoi de Roland Garros à n'importe quel prix sur le territoire parisien démontre une vision passéiste de l'aménagement urbain et la négation même du discours sur la métropole francilienne. De plus, les conditions dans lesquelles cette opération est menée soulèvent des questions importantes sur la liberté de décision des élus du Conseil de Paris.

Au cours des interventions des élus de notre groupe Europe Ecologie - Les Verts, nous tenterons de démontrer que des alternatives existent face à ce projet. Des alternatives qui sont crédibles : alternatives écologiques et alternatives responsables. C'est pour cela que nous avons présenté un grand nombre d'amendements qui, tous, pourraient permettre d'améliorer ce projet.

Depuis plusieurs mois maintenant, nous insistons sur le choix qui incombe à la F.F.T. et qui aurait dû guider les décisions de la Ville : soit rester sur le site historique du tournoi, en respectant tout à la fois les engagements antérieurs pris, et l'environnement des sites, soit donner la priorité au sport business en voulant privilégier les sponsors et le village du tournoi, et dans ce cas, seule une délocalisation était envisageable.

Malgré la signature d'une pétition par plus de 44.000 personnes et plus de 6.000 commentaires, ce qui ne s'était pas vu à Paris depuis des années pour un projet d'aménagement, et malgré des remarques de la quasi totalité des botanistes, vous avez choisi de sacrifier l'environnement du site au mercantilisme le plus exacerbé.

Alors qu'il n'était prévu que la mise à disposition de deux bâtiments en meulière pendant la durée du tournoi, c'est maintenant en permanence que la Fédération Française de Tennis pourra les occuper. Alors qu'il n'était prévu aucune emprise en dehors du court nouveau sur le jardin des Serres d'Auteuil, y compris pendant la durée du tournoi, c'est une superficie de près d'un hectare qui sera soustraite au public pendant neuf semaines, et les serres historique dont vous aviez pourtant affirmé, à fortes reprises, qu'elles n'étaient pas concernées, sont maintenant sous la responsabilité de la fédération, pendant toute la durée du tournoi.

Ces deux emprises supplémentaires, d'une surface approchant 3 hectares permettront à l'évidence à la F.F.T. de gagner encore plus d'argent en développant l'accueil des sponsors et autres entreprises commerciales.

Pourtant, à l'occasion de la candidature de Paris pour les Jeux olympiques - projet auquel, contrairement à nous… vous semblez attacher une certaine importance -, nul empiétement sur les Serres d'Auteuil n'était envisagé. Il était alors prévu de couvrir des voies circulées, véritables saignées autoroutières urbaines. Nous aimerions savoir pourquoi ce qui était possible il y a encore peu ne l'est plus aujourd'hui, à moins que cela ne soit, une fois de plus, la F.F.T. qui dicte sa loi à la Ville et qui trouve le plus profitable au sens le plus financier du terme d'accueillir ses sponsors sur le site des Serres d'Auteuil.

La couverture de l'autoroute A13 ou du périphérique aurait pourtant de nombreuses vertus pour l'environnement. Faut-il vous rappeler, Monsieur le Maire, que les études d'Airparif indiquent que c'est autour de la Porte d'Auteuil que l'air parisien est les plus pollué ?

Là encore, faut-il privilégier le business au détriment de la santé ? Si nous ne sommes pas d'accord avec vos décisions de garder Roland Garros à n'importe quel prix à Paris, nous espérons que vous aurez néanmoins à cœur de trouver un compromis entre les exigences disproportionnées de la F.F.T. et les intérêts des Parisiennes et des Parisiens. Ces intérêts sont à la fois écologiques et financiers.

Mes collègues Danielle FOURNIER et Yves CONTASSOT vont développer ces points dans quelques minutes.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci.

Comme Sylvain GAREL l'a dit, nous pensons qu'il est indispensable de sauver et de sauvegarder les intérêts écologiques du site et les intérêts financiers des Parisiennes et des Parisiens. L'intérêt écologique est évident : détruire des serres abritant des collections végétales rares et constitutives du jardin botanique de Paris pour les remplacer par de la latérite, la terre la plus stérile qui puisse se trouver, ne peut être considéré comme un progrès. Quant à croire qu'aucune plante ne sera détruite et qu'elles seront simplement déplacées, il s'avère que tous les spécialistes affirment le contraire.

Le double déplacement lié aux travaux aura nécessairement raison d'une partie de ce patrimoine végétal très fragile. D'ailleurs, aucun projet, au plan technique, n'est venu éclairer cette question du transfert et rassurer ceux qui sont préoccupés, à juste titre, par la pérennité des collections.

Nous devons aussi constater que pas un centime d'euro n'a été provisionné pour ces opérations. Bref, rien de concret, comme s'il s'agissait d'une question négligeable.

Prétendre en outre que les arbres remarquables qui sont sur le site ne seront pas abattus relève aussi d'une vue de l'esprit. Tout démontre que leur système racinaire sera totalement détruit pendant la phase des travaux de construction du nouveau court, entraînant leur mort à court terme. Et l'amende de 1.000 euros qui est prévue ne semble pas être ou ne sera vraisemblablement pas d'un montant dissuasif.

Je souhaite évoquer maintenant l'intérêt financier des Parisiennes et des Parisiens. Il faut reconnaître que dans ce domaine, malgré les engagements sur la revalorisation des redevances de concessions, malgré les jugements condamnant les redevances trop faibles, malgré le rapport de l'inspection générale sur la concession de Roland Garros, vous nous proposez de diminuer la redevance au mètre carré occupé.

Comment la F.F.T. a-t-elle réussi ce tour de force ? La réalité, c'est que sur la durée de la concession, la F.F.T. va spolier les Parisiennes et les Parisiens de près d'un milliard d'euros. En effet, l'inspection générale a chiffré le montant que la F.F.T. devrait payer chaque année, pour se conformer aux règles que la Ville a elle-même édictées en la matière. L'écart entre ce montant et celui proposé en réalité à la F.F.T. correspond, sur la durée de la concession, à un milliard d'euros.

Après les 20 millions au Stade français, après les millions distribués chaque année au P.S.G., voilà que le tennis conforte le choix de préférer, à Paris, développer le sport business. Sans compter qu'un cadeau supplémentaire de 20 millions d'euros pour la F.F.T. est prévu si cette dernière n'arrive pas à convaincre la commission des sites ou les pouvoirs publics du bienfondé de son projet.

On peut s'interroger. Pourquoi est-ce aux Parisiens de payer pour les éventuelles erreurs d'appréciation de la F.F.T. ? Nous avons d'ailleurs noté à quel point la F.F.T. réussit à minorer les sommes dues à la Ville en soustrayant plus de 33 millions d'euros de son chiffre d'affaires, afin de rester en permanence au niveau du premier seuil de la redevance.

Enfin, l'inspection générale avait souligné les énormes difficultés à se faire communiquer les documents pourtant obligatoires. Il semble que la Ville ait renoncé à exiger quoi que ce soit et que les seules déclarations de la F.F.T. en la matière suffisent dorénavant.

Dans ce dossier, les intérêts écologiques et financiers nous semblent donc vraiment sacrifiés.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

**M. Yves CONTASSOT**. - Lors de la dernière extension, en 1991, la Fédération Française de Tennis s'était engagée sur plusieurs points, et force est bien de constater qu'aucun de ces engagements n'a été tenu.

Lors de la réunion publique qui s'est déroulée en mairie du 16e arrondissement il y a quelques jours, un acteur important de la procédure de 1991 s'est exprimé. Ancien adjoint à l'urbanisme, président présent en commission des sites, négociateur à l'époque avec la F.F.T., il a témoigné des déclarations de la fédération qui renonçait par avance à toute extension future.

Le secrétaire général de la fédération, pourtant présent, a bien été incapable de le démentir. D'ailleurs, ces engagements figurent dans des documents écrits et il sera intéressant de voir comment la fédération et la Ville, qui a également pris des engagements à l'époque, s'en tireront le moment venu.

Mais ce qui est significatif c'est que la Fédération Française de Tennis sait pertinemment que l'extension voulue aujourd'hui n'est qu'une étape dans sa quête de toujours plus de business, toujours plus de fric. La plupart des joueurs et joueuses ont eu l'honnêteté de reconnaître que le projet actuel ne répondait pas aux déclarations d'intention des dirigeants de la Fédération et qu'une nouvelle extension serait inévitable à moyen terme.

Nous n'avons aucune raison de ne pas les croire, puisque c'est exactement le scénario qui se déroule actuellement. D'ailleurs comment pourrions-nous avoir confiance, lorsqu'on lit, entend, voit les mensonges proférés dans ce dossier depuis des mois ? Nous avons entendu prétendre que la pétition était mensongère, parce qu'elle aurait soutenu que les serres historiques seraient détruites.

Il suffit d'aller sur le site de la pétition et de voir que ce n'est absolument pas vrai.

Nous avons entendu répéter à loisir que les serres chaudes étaient inaccessibles au public, ce qui est bien évidemment une contrevérité. Il suffit là encore, mais faut-il y aller, de se rendre sur place.

Nous avons aussi entendu soutenir que la commission des sites avait donné un avis favorable au projet. Il suffit de lire le compte-rendu de la commission qui est reproduit dans le vœu n° 15 pour voir que cela n'est pas exact.

J'ai même lu un tweet récent disant que je reconnaissais que les serres historiques et les plantes ne seraient pas détruites. Vraiment, où va-t-on ?

Nous avons aussi appris avec étonnement que la couverture du périphérique ou de l'A13 avait été chiffrée à 550 millions d'euros - je dis bien euros -, chiffre totalement farfelu évidemment, et qui n'a jamais été étayé par la moindre étude, et pour cause !

Il suffit de se rappeler les coûts de couverture du périphérique, et les 550 millions d'euros semblent en fait correspondre à 550 millions de francs, mais il faut faire les conversions !

Je note d'ailleurs que malgré un engagement pris de publier cette soi-disant étude, rien n'a encore été rendu public.

Nous avons encore entendu que Marc MIMRAM était l'architecte qui a été choisi pour la construction du nouveau court, mais pourtant la F.F.T. annonce maintenant qu'elle lancera un nouveau concours.

Nous avons entendu des choses assez contradictoires à propos de la fréquentation envisagée, qui varie au gré des instances qui ont à connaître du dossier.

Nous avons entendu, et encore tout à l'heure, le Maire de Paris et le président de la F.F.T. souligner les risques que Paris perde un tournoi du Grand Chelem. Et pourtant, que dit Jean GACHASSIN, président de la F.F.T., lors de l'assemblée générale cette année ?

"On a beaucoup parlé, sans doute trop, des risques que Roland-Garros puisse perdre un jour son statut de grand chelem. Là n'est pas la question. Bien sûr, on est un grand chelem, c'est le poids de l'histoire qui nous donne ce statut. Il n'est pas question qu'il soit remis en cause".

Nous voyons la F.F.T. saucissonner le projet aujourd'hui pour ne pas être contrainte de saisir la Commission nationale du débat public.

Nous voyons la Ville organiser la concertation en catimini pendant les congés d'été en espérant que personne ne réagira.

La peur de perdre ce tournoi, après avoir perdu les J.O., a été manifestement la clef de voûte de toutes les décisions, et la F.F.T. l'a bien compris. Mais la peur de la Ville, il faut bien le dire, s'est accompagnée de la peur du maire du 16e, qui a cru au chantage selon lequel le départ du tournoi se traduirait par la construction de logements sociaux à la place !

Sa phobie des pauvres étant encore plus grande que les angoisses municipales, il est ainsi devenu le plus zélé partisan du projet de la F.F.T.

Alors l'alliance des contraires théoriques a ainsi parfaitement fonctionné. Une fois de plus, une majorité un peu composite va se faire jour malgré les très nombreux élus de ces partis qui avouent en privé ne pas comprendre l'entêtement de la Ville sur ce projet.

Nous saisirons dans les tous prochains jours le Préfet car nous sommes assez étonnés par de nombreuses clauses contenues dans la convention qui nous est proposée, ainsi que des conditions dans lesquelles ce débat se déroule.

Le combat pour le respect des serres d'Auteuil, pour la solidarité des territoires, pour une vision d'avenir de la métropole ne se terminera pas avec ce vote imposé : nous resterons quant à nous fidèles à nos convictions et à nos engagements.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Madame HIDALGO ?

Ah, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Je vais essayer très rapidement de lever les ambiguïtés qui semblent se faire jour au sein de la majorité municipale. Un groupe de la majorité municipale n'hésite pas, comme cela, devant le Conseil, à traiter de menteur le maire de Paris : il faudra s'en souvenir.

Monsieur CONTASSOT et le groupe des "Verts", je vais vous rappeler les choses, moi !

Lorsque nous avons eu cette fameuse affaire décisive dont on a failli payer les pots cassés sur Roland-Garros, qui était l'affaire du stade Jean-Bouin, dans un premier temps vous vous êtes manifestés aux côtés des élus du 16e pour vous opposer à la destruction du stade Jean-Bouin, c'est bien.

Vous vous y opposez toujours, sauf que lorsque quelques mois plus tard, nous avons abordé ce qui était la clef du système Jean-Bouin, c'est-à-dire le transfert… je vous rappelle les faits, je ne vous demande pas, vous pouvez vérifier dans le procès-verbal ! Lorsqu'il s'est agi d'examiner la clef du système, c'est-à-dire le transfert de Jean-Bouin sur l'hippodrome d'Auteuil, qui était la clef du système, car si nous avions refusé l'hippodrome d'Auteuil, Jean-Bouin ne pouvait pas être détruit.

Attendez ! attendez ! Je ne vous ai pas interrompu.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur GAREL, écoutez vous un par un, c'est mieux.

**M. Sylvain GAREL**. - C'est n'importe quoi : c'est faux !

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Lors du vote…

**M. Sylvain GAREL**. - Vous êtes un menteur et un ancien militant d'extrême-droite !

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Non mais dites donc ! De la part d'un trotskyste, j'aime beaucoup ce genre de choses.

Permettez-moi de vous dire qu'au moment du vote sur l'hippodrome d'Auteuil, vous avez été pris d'une crise collective d'énurésie, et vous êtes tous sortis ! Pourquoi ? Parce qu'à ce moment-là, évidemment, le Maire de Paris…

Vous me laissez parler ! On n'est pas chez les trotskystes, ici, alors vous me laissez parler ! C'est clair ? Je parle ! Je ne mens pas !

Vous êtes tous sortis parce que le Maire de Paris, à l'époque, avait menacé les "Verts" de retrait des délégations. Regardez le procès-verbal, regarder le procès-verbal !

Alors maintenant, vos leçons, je vais reprendre un autre exemple !

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur GAREL, laissez M. GOASGUEN dire ce qu'il souhaite, et vous direz ce que vous souhaitez ensuite.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Monsieur GAREL, puisque vous êtes un tel défenseur du bois de Boulogne et des espaces verts, je ne vous ai pas entendu sur l'utilisation de la réserve foncière que constitue l'hippodrome de Longchamp, la mise en place d'une réserve foncière qui permettait, dans le plus grand danger d'inondations d'ailleurs, puisqu'il a fallu le dire à la commission des sites, d'installer là, juste au milieu du bois de Boulogne, espace vert, je ne vous ai pas entendu défendre le fait qu'on ne pouvait pas installer là les gens du voyage. Pas entendu !

Vous avez des espaces verts un peu curieux. Certaines fois, l'espace vert vous intéresse et d'autres fois cela ne vous intéresse pas !

Quant aux logements sociaux, Monsieur CONTASSOT, surtout répétez-le partout parce que cela me fait sourire et cela plaira beaucoup dans le 16e arrondissement.

Si c'était vrai, Monsieur GAREL, Monsieur CONTASSOT, mais il ne faut pas raconter n'importe quoi.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, laissez M. GOASGUEN !

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Vous avez un problème à l'intérieur de votre majorité : assumez-le. Ne mettez pas le 16e arrondissement au sein de vos querelles.

Ne vous inquiétez pas, j'y viens !

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Laissons le Maire du 16e intervenir, et vous parlerez ensuite.

Allez-y, Monsieur GOASGUEN, vous êtes seul à avoir la parole.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Je peux parler, Monsieur GAREL ? Cela ne vous dérange pas ? Je peux encore parler ? On n'est pas chez Trotski, ici, on est au Conseil de Paris !

**M. Sylvain GAREL**. - *(inaudible).*

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Vous auriez dû ! Au moins on aurait pu se rencontrer : cela aurait été un plaisir pour moi.

Je voulais dire simplement que les "Verts" ont un problème dans la majorité municipale.

Le 16e arrondissement devait-il perdre Roland-Garros, parce que vous êtes désunis dans la majorité municipale ?

Vous ne croyiez tout de même pas que j'allais jouer ce jeu ?

Roland-Garros est un investissement formidable, non seulement pour l'arrondissement, je le répète, mais pour la Ville de Paris. Ce que vous n'avez pas compris, c'est que Roland Garros a été l'objet d'une concurrence féroce, entre plusieurs villes, et que Roland Garros intéressait ceux notamment que vous souteniez, c'est-à-dire ceux qui étaient à Marne-la-Vallée, d'après ce que j'ai cru comprendre.

Moi, je vous dis que Roland-Garros à Paris était nécessaire et qu'il était impossible de le perdre. En toute hypothèse, je n'allais pas assumer dans mon arrondissement le fait que vous ne soyez pas d'accord avec la Mairie de Paris.

Quant à M. ALPHAND qui nous donne des leçons de comptes, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas sûr qu'il soit le mieux placé pour le faire, car, en matière de comptabilité, M. ALPHAND a la mémoire courte.

Je sais lire les décisions de justice et je sais que c'est une décision du Conseil constitutionnel qui est conservée, justement sur des problèmes de comptes. Alors vous comprendrez très bien que je serve le café pour terminer l'oraison ; je serve le café en disant : quand on a des difficultés soi-même, on ne donne pas de leçon de justice et de comptabilité aux autres.

Que l'on ait des aigreurs, on a le droit, que l'on ait envie de changer de parti, on a le droit, mais on ne donne pas de leçons, sinon, de temps en temps, le café peut être amer, et il est amer.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je tiens à vous dire qu'en toute hypothèse, je me félicite de la collaboration que nous avons eue avec notamment l'adjoint au Maire chargé du sport…

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Laissez M. GOASGUEN terminer.

**M. Sylvain GAREL**. - *(Hors micro).*

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Décidément, vous êtes trotskiste, vous n'aimez pas les Communistes, cela se voit.

M. VUILLERMOZ a fait un travail formidable avec la mairie du 16e arrondissement pour essayer de remplacer les pertes en matière de sport scolaire et associatif que le 16e arrondissement risquait de subir à cause de l'extension de Roland Garros.

Je m'en félicite, nous sommes en train de travailler encore, notamment sur les trois espaces manquants au tennis et je pense, Monsieur VUILLERMOZ, qu'avec toutes les demandes que vous avez eues - je partage beaucoup d'ailleurs ce qu'a dit le représentant du MODEM -, nous pourrons améliorer encore sur ces trois tennis l'offre de sport de proximité que nous sommes en mesure désormais d'offrir au 16e arrondissement.

C'est la raison pour laquelle le groupe U.M.P., sans discuter et sans avoir d'état d'âme, votera vraiment ce maintien de Roland-Garros et l'extension de Roland-Garros à Paris.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas le premier débat, beaucoup d'arguments ont déjà été échangés, ce n'est sans doute pas le dernier. Je voudrais apporter quelques éléments complémentaires.

D'abord, sur le premier projet de délibération DJS 239, il s'agit d'une demande du Préfet de police vis-à-vis du Conseil de Paris, il nous demande de donner un avis favorable sur la déclaration, la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros, non pas pour les raisons évoquées par M. CONTASSOT, mais parce que cela s'inscrit dans la loi.

La loi du 22 juillet 2009 sur le développement et la modernisation des services touristiques précise dans un article 28 que les enceintes sportives, figurant sur une liste arrêtée par le Ministre chargé des sports, qui permettent l'organisation en France d'une compétition sportive internationale ou qui reçoivent habituellement des manifestations sportives peuvent être déclarés d'intérêt général, après avis des Conseils municipaux et des communes riveraines.

Il s'agit d'une procédure qui nous convient bien, qui s'inscrit dans cette loi, loi d'ailleurs sur le développement du sport et c'est pour cela que, sur le premier projet de délibération, je vous demanderai d'émettre un avis favorable qui ne prive en rien, mais alors en rien, la Ville de Paris de ses prérogatives, notamment en matière d'urbanisme.

Sur le deuxième projet de délibération, là aussi, on a eu l'occasion de voter majoritairement. J'ai entendu un nouveau concept, celui de "vote imposé". Mes chers collègues, qui ici ne serait pas libre de son vote ? Nous ne serions pas une assemblée digne si, parmi nous, des élus se sentaient contraints de voter.

J'ai le respect des élus qui siègent ici et qui représentent les Parisiens, j'ai le respect de leur vote et, lorsque l'on vote ici. C'est en connaissance de cause et en conscience.

D'abord, le projet, oui, le projet avait et a pour vocation le maintien de Roland Garros à Paris. Il ne s'agit pas de faire venir Roland Garros à Paris, puisque Roland Garros est déjà à Paris.

La décision que nous avons prise ensemble nous a conduits à un vote très majoritaire. Je le rappelle parce que certains voient un effritement de la majorité, excusez-moi, mais quand 92 % des conseillers de Paris se prononcent pour le projet de la F.F.T., j'appelle cela quand même un vote majoritaire et pas contraint. Ce projet a bien pour vocation le maintien de Roland Garros à Paris.

A ceux qui nous expliquent depuis des mois et des mois que nous ne sommes pas généreux, c'est vrai, il aurait fallu être très généreux avec Versailles en leur disant "Allez-y, servez-vous prenez Roland Garros"…

Le Grand Paris ou Paris Métropole ne se construit pas avec une vision malthusienne, en tous les cas nous n'avons pas une vision malthusienne, ce n'est pas en vidant Paris de ses forces, qu'elles soient sportives, universitaires ou économiques que l'on construit la métropole et sa dynamique, c'est au contraire en faisant en sorte que nous renforcions nos atouts.

Roland Garros est un atout sur le plan sportif, mais aussi sur le plan économique et il n'est en rien antinomique du respect de la nature.

Le projet prévoit notamment la modernisation et la couverture du court Philippe-Chatrier et du court Suzanne-Lenglen, c'est pourquoi nous prévoyons une modification du P.L.U. qui nous permette, alors que le P.L.U. est sur un plafonnement à 18 mètres, de couvrir ces deux courts.

La modification du P.L.U. sur la hauteur n'a que cette vocation. Quand j'entends, là aussi, dans le torrent d'informations qui ne sont pas toutes conformes à la réalité et à la vérité, expliquer que l'on généralise le déplafonnement sur Roland Garros, pardon, mais soyons quand même conformes à ce qui est la réalité des faits, c'est pour la couverture de ces deux courts.

J'ai entendu dire tout et son contraire, mais j'avais l'impression de ne pas avoir entendu des voix lorsque certains nous disaient, à longueur d'interview, de pétitions et de remarques dans la presse, que nous voulions, un, détruire les serres historiques d'Auteuil et, deux, détruire les collections botaniques qui s'y trouvent.

Je crois qu'aujourd'hui les choses sont claires, je l'ai entendu à plusieurs reprises : les serres Formigé ne sont pas du tout en cause et ne l'ont jamais été, elles sont magnifiques et elles sont tout à fait valorisées.

Ce qui est effectivement en modification, ce sont des petites serres de travail, dont certaines sont en plastique - je persiste et signe, parce que c'est la réalité. Là aussi, il suffit d'aller voir sur place- avec des collections qui ne sont pas très bien présentées.

Je le confirme, comme le maire du 16e l'a dit également, elles ne sont pas toujours accessibles au public. Il m'est arrivé de trouver porte close et que l'on m'explique qu'il fallait prendre rendez-vous pour les visiter.

Là, il s'agit au contraire de mettre en valeur dans le cadre de ce que nous appelons "le jardin botanique de Paris", des collections de plantes rares, dont aucune ne sera détruite, mais je crois que vous nous en donnez acte aujourd'hui, et qui seront présentées dans un cadre tout à fait prestigieux.

C'est d'ailleurs l'occasion pour la Ville de Paris, comme la directrice de la D.E.V.E. l'a expliqué lors de la réunion publique du 16e arrondissement, de revoir justement son jardin botanique entre les serres d'Auteuil, le parc floral, l'école du Breuil et Bagatelle, la présentation de nos collections, dans un cadre qui soit plus adapté à ces plantes, notamment une collection de quatre continents, en écho aux écosystèmes menacés.

Concernant le sport de proximité, Jean VUILLERMOZ y reviendra.

Sur la durée d'occupation, on a déjà eu l'occasion d'y revenir, elle sera de 99 ans. C'est effectivement une décision que nous avons prise, qui était une garantie, compte tenu des investissements qu'il va y avoir du côté de la F.F.T.

Les 20 millions d'euros que la Ville apporte, vous ne les découvrez pas, c'était un engagement de l'époque des J.O. et de la candidature de Paris aux J.O. On est resté totalement conforme et on n'a même pas ajouté un euro supplémentaire à cet engagement pris de longue date et, vous le savez, le Maire est un homme de parole, quand il s'engage, en général, il tient sa parole ; c'est ce qu'il fait avec cet abondement concerné.

Enfin, je voudrais parler de la couverture de l'A13 et du périphérique, qui fait l'objet d'une redécouverte. Tout d'un coup, on est pour le maintien, avec la couverture de l'A13 et du périphérique.

Les études ont déjà été faites, non pas par des anciens directeurs de la DVD ou de l'urbanisme des années quatre-vingt-dix, mais par la direction actuelle de la DVD, en qui j'ai toute confiance, notamment sur sa capacité à chiffrer cela, et voilà le bilan : la couverture de l'A13 le long de l'avenue de la Porte d'Auteuil doit intégrer la continuité à niveau de Roland Garros ; la mise en tunnel de l'avenue et la couverture est estimée à 550 millions d'euros par nos services et cela intègre, effectivement, la possibilité de mettre également des équipements sur ces installations, mais aussi toutes les installations techniques, puisque, je vous le rappelle, aujourd'hui, l'enfouissement de ce type d'ouvrage suppose que nous respections la réglementation dite "norme Mont Blanc" et, donc, c'est quelque chose qui aurait ce coût-là.

Par ailleurs, la couverture du périphérique, qui est aussi supposée, elle, coûterait entre 200 et 300 millions d'euros, qui s'ajoutent au 550 millions d'euros que je viens d'évoquer, selon la possibilité que l'on aurait de construire ou pas au-dessus de cette couverture des équipements publics, et notamment sur la couverture du boulevard périphérique.

Voilà les éléments que je voulais apporter. Je voudrais dire vraiment qu'il faut être dans la vérité des faits. Chacun a le droit d'être contre ou pour un projet, mais je crois que l'on n'a pas le droit ici de raconter d'histoire. Ce que nous visons, c'est la défense, effectivement, des intérêts de Paris, et je crois que, d'ailleurs, les Parisiens nous en sont gré en étant très fortement en soutien de ce projet.

Je crois qu'il ne faut pas chercher à pervertir ou à travestir la réalité. Nous n'avons jamais voulu toucher aux serres historiques d'Auteuil, nous n'avons jamais voulu supprimer la moindre petite plante rare de nos collections botaniques.

En revanche, nous nous accordons effectivement le droit, après études, analyses, discussions et vote majoritaire et pas imposé ici au Conseil de Paris, de décider de faire évoluer notre ville.

Notre ville n'est pas destinée à rester figée dans son organisation, nous ne sommes pas contraints, du fait du caractère très beau et très patrimonial de notre ville, à ne plus bouger et à considérer qu'il y aurait un statu quo en tout et que nous ne serions même pas autorisés à regarder comment faire évoluer cette ville dans un sens qui soit respectueux de ses intérêts sportifs, économiques, écologiques. Je crois que c'est ce nous portons dans notre grande majorité ici, en élus libres que nous sommes, à partir du moment où l'information est sérieuse, où l'information est précise, je crois que chacun ici se détermine en son âme et conscience par rapport aux intérêts des Parisiens qu'il défend.

Je vous remercie, mais je crois que Jean va ajouter des éléments sur le sport de proximité.

*(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).*

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je me permets d'inviter Jean à la concision.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Comme on me demande d'être bref, je vais essayer d'être synthétique ; petit jeu de mots…

Je veux commencer mon propos en remerciant le Maire de Paris, Anne HIDALGO, les 140 conseillers de Paris et tous ceux qui, dans les différents cabinets d'élus, dans les différents services, ont contribué et permis de sauver le tournoi de Roland Garros par son maintien sur son site historique.

Il n'y a pas que les sportifs qui sont concernés et cela ne se fait pas à n'importe quel prix, comme je l'ai entendu, mais, je crois, au plus juste rapport pour Paris, les Parisiennes et les Parisiens, et cela en préservant le plus possible l'environnement.

Evidemment, sur le sport de proximité, il ne faut pas oublier Mme DREYFUSS et, au-delà des effets oratoires, soyez le plus honnête possible et reconnaissez l'importance des pelouses d'Auteuil.

C'est vrai que cela fait très, très, très longtemps que nous n'avons pas créé de terrain de grands jeux sur Paris et, pourtant, il en manque énormément. Trois terrains de grands jeux sur les pelouses d'Auteuil, dont un malheureusement, pour l'instant, en herbe, une piste d'athlétisme, cela fait beaucoup, beaucoup, beaucoup de créneaux et cela remplace largement ce qui était avant sur Jean-Bouin.

C'est quand même quelque chose de très, très important d'avoir fait ces trois terrains sur les pelouses d'Auteuil.

Mais par rapport à Roland-Garros, ce qui va être impacté par la rénovation et l'extension de Roland-Garros, au niveau du sport de proximité, ce sont deux endroits précis, le Fonds des Princes, où il y a actuellement un double gymnase et cinq courts de tennis et le centre sportif G. Hébert.

Pour le double gymnase, nous avons prévu de construire un gymnase sur le stade Suchet, où il y a largement la place pour le faire, et un autre sur le site de Géo André.

Dans la période de la démolition et en attendant la reconstruction de ces deux gymnases, un gymnase sera construit provisoirement sur Suchet et un autre, mais c'est en discussion, pourra être monté sur Géo André, mais c'est en discussion, parce que dans les négociations que nous avons eues avec les sportifs et avec le 16e arrondissement, il semble préférable de construire une piste d'athlétisme pour les scolaires et les lycéens de 200 mètres, puisque, pour l'instant, il n'y aurait plus cette piste - je vais y venir -, sur le site de Georges Hébert, alors qu'il y a besoin de construire le C.N.E. (centre national d'entraînement). On va supprimer la piste qui existe et en reconstruire une autre, mais qui sera seulement de 160 mètres. Il est évident qu'il faut peut-être faire une piste un peu plus longue, et c'est dans ce sens là que nous sommes en train de travailler.

Sur le Fonds des Princes, il y aura également cinq tennis qui seront concernés. Nous proposons, pour l'instant, d'en ouvrir deux, sur Montherlant et sur Niox. Restera à discuter avec la Fédé… Couvrir des courts de tennis, cela veut dire avoir plus de créneaux que ceux qui existent aujourd'hui. Mais il restera à discuter avec la Fédération française de tennis pour éventuellement trouver des possibilités de créneaux avec des clubs environnants. Il y en a quand même beaucoup dans le 16e arrondissement, beaucoup plus dans cet endroit-là qu'il n'y en a dans tout Paris.

Pour ce qui concerne Georges Hébert, j'en ai parlé, il s'agit de faire un petit "city-stade" et une piste de 160 mètres.

Voilà, simplement, ce que je voulais dire.

Pour conclure, je dirai que, oui, vraiment, la pratique du sport, la pratique du sport dans cet endroit de Paris, sera largement préservée et peut-être même un peu développée quand l'extension et la rénovation de Roland-Garros sera terminé.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Chers collègues, avant d'aller plus loin, je propose de passer au vote du projet de délibération DJS 239, qui a été présenté et sur lequel un certain nombre d'interventions ont eu lieu et les réponses apportées.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 239.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 239).

Nous engageons maintenant une présentation extrêmement rapide, s'il vous plaît, des amendements qui ont été déposés sur le projet de délibération DJS 371, à commencer par l'amendement n° 38 de l'Exécutif. Mérite-t-il d'être présenté ?

Non, c'est un amendement technique.

Alors nous engageons les amendements déposés par le groupe E.E.L.V.A., avec une présentation qui sera indexée sur l'heure à laquelle nous sommes.

Nous commençons par qui ?

Yves CONTASSOT, sur l'amendement n° 39 ; allez-y !

**M. Yves CONTASSOT**. - Les amendements n$^{os}$ 39 et 40 sont évidemment communs d'une certaine manière, même si ce sont deux amendements différents qui portent sur deux parties différentes, car il s'agit, dans le premier amendement, de respecter un vœu voté à l'unanimité du Conseil de Paris, qui dit qu'aucune concession ne doit avoir une durée supérieure à 25 ans, vœu déposé par, en commun, Jacques BRAVO et Jean-François LEGARET.

Il nous semble qu'effectivement, prévoir 99 ans n'a pas de sens aujourd'hui et qu'une durée beaucoup plus courte est tout à fait suffisante.

Compte tenu de la réduction souhaitée de cette durée de 99 à 25 ans, il va de soi que les délais de prévenance, si j'ose dire, pour dénoncer éventuellement la convention seraient ramenés respectivement de 8 à 2 ans et la clause de revoyure, comme on l'appelle, serait ramenée de 20 ans à 5 ans, et celle de 5 ans serait ramenée à 1 an. Il me semble que ce sont des délais tout à fait raisonnables, conformes à l'ensemble de ce que nous avons décidé collectivement.

Concernant l'amendement n° 41, il nous est proposé dans la convention qu'une grande partie, près de 9.000 mètres carrés, du jardin des serres d'Auteuil soit intégrée au périmètre de la concession de manière temporaire pendant neuf semaines maximum, pour le montage et le démontage des installations. Je ne vois absolument pas pourquoi il est nécessaire de priver les Parisiennes et les Parisiens d'un accès à cette partie pendant une durée aussi longue. Il nous semble que, pour un tournoi qui dure 15 jours, avoir deux semaines supplémentaires est tout à fait suffisant, et c'est le sens de l'amendement qui vise à réduire de neuf à quatre semaines la durée de cette concession provisoire.

L'amendement suivant consiste à faire en sorte de supprimer de la concession, même à titre provisoire, les serres historiques et la pelouse qui se trouve devant le palmarium, car il nous semble qu'il y a une contradiction totale dans la concession, avec les affirmations selon lesquelles les serres historiques resteraient ouvertes au public et, en même temps, les mettre dans une concession qui, si elle devait être modifiée pour pouvoir ouvrir cette partie-là au public, deviendrait une délégation de service public.

D'autant plus que, dans l'annexe 4, il est dit que cette partie-là sera, en tout état de cause, interdite au public du tournoi. Si le public du tournoi n'a pas accès aux serres historiques, on a du mal à comprendre comment le public pourrait y avoir accès parce que comment on pourra distinguer une personne qui viendra visiter les serres, est-ce qu'elle sera obligée de prouver qu'elle n'est pas, en même temps, spectateur du tournoi ? Cela nous semble absolument inenvisageable.

Nous demandons donc de supprimer cette partie, dont d'ailleurs on ne voit absolument à quoi cela pourrait servir de l'intégrer dans la concession puisque, encore une fois, il n'est pas prévu que le public du tournoi y aille. Sauf à ce que l'on nous dise ultérieurement que les sponsors, eux, pourront l'utiliser. Dans ces cas-là, il faut le dire et l'écrire dès maintenant et qu'on le sache.

J'en profite d'ailleurs pour dire que ces serres historiques, Madame HIDALGO, sont de temps en temps fermées au public, chaque fois, effectivement, qu'il n'y a pas de personnel en nombre suffisant pour les surveiller, au même titre que les serres chaudes. C'est pour les mêmes raisons que ces serres sont fermées. Allez voir le personnel, mais allez-y de temps en temps ! N'y allez pas une fois ! Et vous verrez la réalité du terrain.

L'amendement n° 43 vise à respecter un des critères des zones classées UV dans le plan local d'urbanisme, qui définit les conditions d'utilisation des sols. Il ne nous semble pas que les activités à caractère administratif puissent être développées dans ces zones et nous souhaitons donc que les activités administratives de la F.F.T. ne fassent pas partie des activités qui doivent se développer dans la concession.

L'article n° 44 consiste à faire en sorte que les conventions de sous-occupation soient portées à la connaissance de la Ville de Paris de manière systématique et non pas de manière occasionnelle, dès lors qu'elles dépasseraient un mois, car que fera-t-on si on a des conventions de sous-occupation de 29 jours consécutives les unes aux autres, ce qui est tout à fait possible tel que la convention est rédigée. Donc, nous souhaitons que toutes les conventions d'occupation et de sous-occupation fassent l'objet d'une autorisation de la Ville, comme c'est le cas dans la plupart des concessions.

Ensuite, l'amendement n° 45 vise à éviter que, s'il y a des dégradations à l'occasion d'un autre événement que le tournoi, ce soit la Ville qui ait à en supporter les conséquences, y compris financières.

Il n'y a aucune raison que l'état des lieux avant et après les événements ne se produise que pour le tournoi et que les dégradations soient facturées uniquement dans ce cas-là. Il me semble que cela doit se faire comme cela se fait pour les événements, partout il y a un état des lieux avant et après.

Ensuite, l'amendement n° 46 vise à faire en sorte que toutes les conventions, les concessions fassent l'objet d'une agrégation au niveau financier et pas simplement celles qui sont d'une durée supérieure à un mois, car, là encore, il peut très bien y avoir des activités de très courte durée et qui génèrent des chiffres d'affaires très importants. Nous souhaitons que, là aussi, il y ait une transparence et une vérité en matière de chiffre d'affaires.

L'amendement n° 47 vise à faire en sorte que le personnel de la Ville en aucun cas ne soit sous les ordres de la Fédération Française de Tennis, puisque, à ce jour, tel que la concession est rédigée, pendant toute la durée du tournoi, le personnel serait sous la responsabilité de la F.F.T.

L'amendement n° 48 vise à faire en sorte, là aussi, que, quand le personnel de la Ville entretient le site de Roland Garros, alors que le site est concédé à la F.F.T., bien évidemment, que ce ne soit pas à titre gracieux. Il n'y a pas aucune raison que la F.F.T. ne paie pas son entretien, qu'il soit effectué par du personnel de la Ville ou par d'autres, donc nous souhaitons que le coût de cet entretien effectué par la Ville soit facturé par la F.F.T.

Pour ce qui concerne l'article n° 49, il nous semble un peu curieux que la Ville n'intègre pas aux charges de la Fédération Française de Tennis le coût de déménagement et d'aménagement des collections végétales. Qu'il s'agisse de ce que l'on prétend être une capacité d'accueil dans le parc floral de Vincennes, qu'il s'agisse des aménagements provisoires, il n'est pas normal que ce soit la Ville qui finance cela et que la F.F.T. n'ait rien à débourser.

Les chiffres qui circulent du côté de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement sont autour de 8 millions d'euros. Si la Ville devait les payer, ce serait un cadeau supplémentaire non négligeable, bien évidemment, qui serait ainsi consenti à la Fédération Française de Tennis.

L'amendement n° 50 vise à faire en sorte que les coûts qui seraient liés à l'aménagement, évidemment, du stade Hébert, qui sont à ce jour fixés forfaitairement à 2 millions d'euros, ne soient pas forfaitisés mais, au contraire, soient des coûts réels qui seraient présentés au paiement à la F.F.T.

L'amendement n° 51 vise à faire en sorte de corriger ce qui nous semble être une énormité, à savoir un cadeau assez incroyable en matière de redevance, puisque, qu'il s'agisse là encore de ce qui a déjà été dit en matière de Code général de la propriété des collectivités publiques ou simplement des rapports et des décisions prises et des engagements pris par la Ville de Paris, il nous semble qu'il faut aller vers une redevance qui soit proche de celle que l'on fait payer pour d'autres grandes concessions, à hauteur à peu près de 15 % du chiffre d'affaires, et qui éviterait de faire cadeau tous les ans de 20 millions d'euros parce que c'est cela, ce sont les chiffres qui ressortent du rapport de l'Inspection générale : 20 millions d'euros par an minimum dont on nous dit qu'il faudra faire cadeau à la F.F.T.

L'amendement n° 52 vise à faire en sorte que, là encore, les 33 millions d'euros, qui sont défalqués du chiffre d'affaires de Roland Garros pour calculer la redevance, ne soient pas systématiquement évacués d'un trait de plume, mais que notamment la redevance d'exploitation de marques, qui génère pas mal d'argent, soit réintégrée dans le calcul du chiffre d'affaires.

L'amendement n° 53 vise à faire en sorte qu'il n'y ait pas là non plus, je dirais, un détournement de l'objet de Roland Garros et le financement indirect par les Parisiennes et les Parisiens, puisque, pour l'essentiel, il s'agit de faire en sorte que la Fédération, pour l'instant, finance des ligues de province. Je ne sache pas que les Parisiennes et les Parisiens aient à financer, à travers leurs impôts ou à travers une baisse des recettes, les ligues de province ou les activités propres de la Fédération. Donc, il s'agit de modifier les calendriers en matière d'indexation de la redevance.

L'amendement n° 54 vise à respecter un engagement qui a été pris : c'est que les acomptes représentent 90 % du montant de la subvention versée l'année n-1 et non pas 80 %, encore un cadeau qui est fait.

Dans l'article n° 55, il nous semble assez étonnant, alors que nous ne disposons d'aucun document comptable et financier, que l'on nous dise que les investissements non échus, non amortis à la date d'aujourd'hui pourraient faire l'objet d'une indemnisation auprès de la F.F.T.

C'est quand même assez curieux. On nous demande de voter cela. Nous n'avons aucun élément nous permettant de dire quelle est la somme en jeu. C'est quand même assez étonnant. J'aimerais savoir quel est le montant de ces investissements non amortis. Je lis d'ailleurs que l'inspection générale disait qu'elle n'avait pas pu obtenir ces documents. C'est un peu curieux que l'on fasse une confiance totalement aveugle à la F.F.T.

L'amendement n° 56 vise évidemment à supprimer l'indemnité pour préjudice exceptionnel de 20 millions d'euros, car si demain la Commission des sites ou un Ministère ne donnait pas son aval au projet, je ne vois pas en quoi les Parisiennes et les Parisiens seraient redevables de 20 millions d'euros à la F.F.T. alors qu'ils ne seraient pour rien dans une telle décision. C'est encore tout à fait exorbitant et c'est un cadeau supplémentaire à la F.F.T.

L'amendement n° 57 vise à faire en sorte que précisément cette convention ne nous lie pas tant qu'il n'y a pas de garanties données par les services de l'État sur la faisabilité du projet car sinon, toutes les clauses et y compris les plus scandaleuses que je viens d'évoquer, seraient immédiatement mises en œuvre. Nous demandons le report.

Ensuite, deux vœux que je présente en même temps : le vœu n° 58 qui rappelle qu'avant toute décision, la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites avait émis deux recommandations, que nous n'avons aucune information sur les deux recommandations, sur le comité de suivi, et est-ce qu'il a été mis en place ? Quelles sont ses conclusions éventuelles ? Comment a-t-on travaillé davantage sur la question de la fréquentation, qui a été abondamment évoquée lors de cette commission ? Et donc, nous souhaitons avoir ces informations préalablement au vote du projet de délibération, évidemment, et nous demandons donc le report.

De la même manière, le vœu n° 59 explique que les documents évoqués par l'inspection générale ne sont absolument pas joints à ce projet de délibération. Nous n'avons aucun élément financier, si ce n'est un tout petit tableau qui donne des chiffres assez peu crédibles : 150 millions d'euros pour la couverture du stade Philippe-Chatrier, personne ne peut croire que cela ne couvre que cela. C'est sans doute beaucoup plus compliqué, et faute d'avoir des informations financières qui nous engagent collectivement, nous demandons aussi le report du projet de délibération.

Enfin, le dernier vœu est présenté par Sylvain GAREL.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Sylvain GAREL ?

**M. Sylvain GAREL**. - Pour ce dernier vœu, c'est le vœu qui demande justement que nous faisions une étude sur la possibilité de recouvrir un tronçon routier voisin.

Madame HIDALGO, je vous ai bien entendu tout à l'heure, mais je dois dire d'abord, je rappelle notre position au départ : nous l'avons redit tout à l'heure. C'était que soit la F.F.T. restait dans son domaine et dans sa superficie actuelle, et nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'elle reste dans le secteur d'Auteuil.

Soit Roland-Garros voulait s'étendre, ce qui est manifestement le cas, et nous pensions que la seule solution viable était, pour toutes les raisons qui ont été évoquées dans le débat, probablement de quitter Paris.

Il se trouve que la F.F.T. a fait le choix de rester à Paris. Nous en prenons acte, et je réponds là aux gens qui disent que nous refusons les décisions par notre Conseil : pas du tout ! Nous prenons acte que la F.F.T. a décidé de rester à Paris.

Et nous pensons donc que si elle a décidé de rester à Paris, il y a peut-être d'autres solutions que celle de sacrifier une partie des serres d'Auteuil. Je répète que nous n'avons jamais parlé des serres historiques - je ne sais pas pourquoi cela revient tout le temps. Mais des serres qui ne sont pas en plastique par contre, et qui sont elles menacées par ce projet, comme nous l'avons vu.

Nous pensons donc qu'il serait nécessaire de faire une étude de faisabilité ou de rendre public, si elle a été faite, du coût que représenterait, soit le fait de recouvrir l'A13, soit de recouvrir le périphérique près de Roland-Garros pour voir s'il est possible d'étendre Roland-Garros près d'Auteuil sans détruire les serres qui s'y trouvent.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci. Nous terminons avec la présentation succincte des vœux nos 61 et 62.

Mme DREYFUSS peut les présenter rapidement ?

Vous avez donc la parole, Madame DREYFUSS.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Notre vœu demande qu'une étude préalable soit lancée concernant la couverture partielle de l'autoroute ou du périphérique ou que celle-ci soit rendue publique si elle existe déjà.

On parle de prix mais j'aimerais quand même savoir ce que cela recouvre, quand on sait que la couverture "porte de Vanves" est revenue à 60 millions d'euros.

On sait que pour couvrir le périphérique, cela revient à 5.000 ou 6.000 euros le mètre carré, j'aimerais que l'on rende public ce que représentent ces 550 millions d'euros.

Sur ce chiffrage, il ne faut pas oublier que si l'investissement est important au départ, votre convention, Madame le Maire, représente une durée d'amortissement de 99 ans, ce qui est loin d'être négligeable !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Merci à l'ensemble des intervenants.

Le vœu n° 62 ?

Monsieur ALPHAND, s'il vous plaît.

**M. David ALPHAND**. - Ce vœu-là, véritablement, une fois n'est pas coutume, c'est un vœu de soutien que nous offrons à l'Exécutif.

Il y a un doute, manifestement, sur le calcul et le montant de la redevance sur Roland-Garros tel qu'il est proposé par le projet de convention.

Le doute n'est jamais bon. Il faut donc le lever. Pour le lever, nous proposons donc de faire appel au juge de paix, j'allais presque dire au juge arbitre, qui est France Domaine.

France Domaine est dans son rôle, la Mairie de Paris le saisit régulièrement pour des motifs moindres que ceux de Roland-Garros. On comprendrait mal que dans le cadre d'une convention qui couvre 13,5 hectares, elle ne saisisse pas à nouveaux France Domaine.

Voilà le cadeau que l'on fait à l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Je crois qu'Anne HIDALGO a répondu par avance à l'ensemble des amendements.

Je proposerai peut-être que l'on passe au vote.

Mme Anne HIDALGO confirmera la position de l'Exécutif sur chacun des amendements pour que nous puissions délibérer rapidement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 38 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 38 est adopté.

Concernant l'amendement n° 39 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 39 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 39 est repoussée.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 40 déposé par le groupe E.E.L.V.A. ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 40 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 40 est repoussée.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 41 déposé par le groupe E.E.L.V.A. ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 41 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 41 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 42 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 43 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 43 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 43 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 44 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 44 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 44 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 45 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 45 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 45 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 46 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 46 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 46 est repoussée.

Quel est l'avis de l'Exécutif concernant l'amendement n° 47 déposée par le groupe E.E.L.V.A. ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Favorable, parce que c'est déjà le cas.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est adoptée.

Nous reprenons avec l'amendement n° 48 déposé par le groupe E.E.L.V.A., avec un avis…

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 48 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 48 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 49 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 49 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 49 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 50 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 50 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 50 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 51 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 51 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 51 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 52 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 52 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 52 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 53 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 53 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 53 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 54 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 54 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 54 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 55 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 55 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 55 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 56 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 56 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 56 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 57 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 57 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 57 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 58 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 58 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 58 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 59 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 59 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 59 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 60 déposé par le groupe E.E.L.V.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 60 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 60 est repoussée.

Concernant le vœu n° 61 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 61, déposée par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 62 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62, déposée par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 371 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DJS 371).

Chers collègues, je vous remercie de votre contribution et de votre patience. La séance est suspendue et elle sera reprise à 15 heures pour la suite de l'ordre du jour.

Merci.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinquante cinq minutes, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

**2011, DLH 132 - Signature d'un avenant à la convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 742.058 euros.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 132 relatif à la signature d'un avenant à la convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention de 742 058 euros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 63.

La parole est à M. MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - L'amendement n° 63 de l'Exécutif permet à "l'ADIL 75" de supporter l'ensemble des études complémentaires que nous lui avons donné à exécuter au cours de l'année 2011. C'est un amendement technique d'un montant de 15.000 euros.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 63 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 63 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 132 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DLH 132).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'occupation temporaire des locaux vacants du site Saint-Vincent de Paul.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n$^{os}$ 64 et 64 bis dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et l'Exécutif, relatifs à l'occupation temporaire des locaux vacants du site Saint-Vincent-de-Paul.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Je peux me faire à la fois le porteur du vœu présenté par la mairie du 14e arrondissement et la réponse de l'Exécutif sur ce sujet.

Le site de Saint-Vincent-de-Paul est un site hospitalier, qui est amené à se transformer sur une période relativement longue, bien évidemment.

Il y a à la fois sur le plan local une demande qui est portée de transformation d'usage précaire de logements. Très honnêtement, les sites hospitaliers ne sont pas par nature faits pour être transformés en logement, même si c'est de façon éphémère.

Par contre, bien évidemment, nous sommes tout à fait favorables à l'utilisation momentanée pour des vocations classiques de centre d'hébergement temporaire ou de centre d'hébergement pour les foyers de travailleurs migrants, le temps que nous réhabilitions des programmes extrêmement lourds en matière de foyers de travailleurs migrants, ou pour la relocalisation d'associations de façon temporaire.

Je crois avoir l'assentiment de la mairie du 14e arrondissement pour le vœu de l'Exécutif, c'est pourquoi je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif n° 64 bis.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Le vœu n° 64 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 187).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'incendie du 6 cité du Labyrinthe (20e).**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'incendie du 6 cité du Labyrinthe, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, comme vous le savez, le 14 avril dernier, l'immeuble du 6 cité du Labyrinthe avait été l'objet d'un incendie, vraisemblablement criminel, qui avait fait cinq morts et plus de 40 blessés.

L'ensemble de la communauté riveraine avait été profondément choqué par ces décès, par tous les dommages physiques, psychologiques et matériels ainsi que par la violence et la rapidité de l'incendie.

Il faut savoir que, parmi les personnes qui y habitaient, un certain nombre sont en attente de relogement. On a toujours 39 personnes qui n'ont pas d'hébergement d'urgence et 24 en ont cruellement besoin, parce qu'elles n'arrivent pas à trouver de l'aide parmi leurs proches.

On a également, parmi les résidents sinistrés, 22 personnes en situation administrative irrégulière et 11 personnes sont titulaires d'une carte temporaire, parmi les victimes de cet incendie.

Nous considérons à travers ce vœu que l'incendie et le traumatisme créent une situation extrêmement particulière, exceptionnelle.

Nous demandons, à travers ce vœu, que M. le Maire de Paris interpelle M. le Préfet de police pour que des solutions d'hébergement d'urgence soient proposées aux familles, mais aussi pour que le Préfet puisse user de son pouvoir discrétionnaire pour que ces 33 victimes bénéficient d'un examen particulier de leur dossier, afin qu'elles soient régularisées.

Sachez par ailleurs qu'une partie de leurs dossiers a été en plus brûlée durant cet incendie.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole pour la réponse.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Effectivement, tout incendie d'immeuble a des conséquences dramatiques, bien sûr d'abord pour les victimes directes et, d'autre part, pour l'ensemble des habitants.

Il y a à ce jour 39 personnes à reloger, qui ont plus ou moins toutes retrouvé de façon précaire des logements, en hôtel pour certaines d'entre elles.

Il est vrai que la situation juridique des occupants était parfois incertaine : certains titulaires de baux, d'autres sous-locataires et d'autres hébergés. Ceci complique les choses en matière de droit strict au relogement. Il faut le dire.

Néanmoins, dans ces situations, la Ville de Paris sait se mobiliser, ainsi que les services de l'État, il faut le reconnaître, puisque nous avons trouvé des solutions assez rapides pour un grand nombre d'entre eux.

Dans la situation actuelle se trouve le traitement des personnes notamment sans papiers, c'est pourquoi, sur le fond, votre vœu ne me pose pas de problème, à quelques modifications près de texte, ce qui fait que la conclusion pourrait être : "Le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris interpelle le Préfet de Paris pour que des solutions d'hébergement d'urgence soient proposées aux personnes relevant de sa compétence, actuellement sans solution d'hébergement et, d'autre part, le Préfet de police afin qu'il use son pouvoir discrétionnaire pour que ces 33 victimes bénéficient d'un examen particulier de leur dossier de demande de régularisation en vue de l'attribution de cartes de résident, compte tenu des circonstances exceptionnelles".

Sans doute que ce sont des précautions oratoires dans la formulation, mais qui peuvent avoir leur importance par rapport aux signes que nous pouvons donner dans le traitement de ces dossiers où, certes, nous avons un côté humain qui doit l'emporter, mais, en même temps, il y a des signes que nous ne devons pas donner à l'extérieur, suite aux graves incidents qui se sont passés, pour ne pas donner à certains l'idée que, par rapport à des situations graves, on a forcément des solutions pérennes qui aboutissent derrière.

Nous sommes d'accord sur le fond, un peu plus prudents sur la formulation.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame SIMONNET, acceptez-vous l'amendement ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 188).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en place par la R.I.V.P. d'un dispositif de loyers adaptés dans les quartiers déficitaires en logement social. Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 66 et n° 66 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs à la mise en place par la R.I.V.P. d'un dispositif de loyers adaptés dans les quartiers déficitaires en logement social.

La parole est à M. DUTREY, pour une minute.

**M. René DUTREY**. - C'est l'occasion, à propos de ce vœu sur la R.I.V.P., de revenir plus globalement sur l'existence de ces logements à loyer libre, détenu par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris

C'est ce parc de logements à loyer libre, que j'estime à environ 40.000 unités, dont nous avons hérité, qui est une situation exceptionnelle par rapport aux autres villes de France. Je crois que nous sommes les seuls à avoir un parc de loyers libres aussi important.

Même si ces loyers libres, depuis 2001, ont su rentrer dans le droit commun en faisant l'objet d'attributions, au même titre que les autres logements sociaux, nous continuons au groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à penser qu'il serait beaucoup plus sain que l'ensemble de ce parc soit progressivement conventionné, bien sûr en logement social, pour le faire entrer dans le droit commun.

A l'époque, on avait eu déjà des débats, ce fameux débat de 2005 où nous étions tombés d'accord, après moult discussions, sur le fait de, progressivement, au rythme des départs des locataires, d'appliquer des plafonds de loyers sociaux à 500 logements par an.

Une délibération était prévue au dernier Conseil administration de la R.I.V.P., elle devait continuer ce dispositif, d'où l'objet du vœu déposé aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Evidemment, l'Exécutif propose un vœu alternatif, dans la mesure où, dans le contexte de la R.I.V.P., sur le fond bien évidemment, il y a, vous le savez, depuis de nombreuses années, 500 logements par an répartis sur l'ensemble des bailleurs parisiens, qui sont loués en loyers PLUS avec des plafonds de ressources PLUS.

Effectivement, on pourrait envisager de les conventionner. Il se trouve que la R.I.V.P. est aujourd'hui en négociation avec la Ville sur la nécessité de revoir les termes des conventions qui sont illégales, nous sommes donc en négociation aujourd'hui.

Le fait de passer d'un loyer de 12 euros à un loyer purement social a des conséquences économiques pour le bailleur non négligeables, c'est pourquoi nous pensons utile que ceci fasse l'objet de la négociation qui est actuellement en cours pour que les équilibres financiers soient trouvés entre les intérêts de la Ville et ceux de la R.I.V.P. afin qu'elle garde les moyens financiers nécessaires à son développement.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter le vœu de l'Exécutif qui dit, bien sûr, que ceci doit rentrer en ligne de compte dans la discussion générale actuelle et que, d'autre part, nous pourrions nous orienter notamment vers le conventionnement d'une partie du parc, notamment dans les arrondissements déficitaires en logement social, au cœur de Paris, pour l'essentiel en PLUS et, pour une partie non négligeable, également en P.L.S., sachant qu'il y a une utilité à avoir, y compris dans le centre de Paris, des logements de catégorie P.L.S. couvrant une partie non négligeable de la demande, dont les particuliers qui ne peuvent pas accéder au secteur privé à 25 ou 30 euros, comme vous le savez.

Je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUTREY, retirez-vous votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ? Merci.

Monsieur DUBUS, une explication de vote ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Deux choses, très rapidement, sur ce vœu que nous ne voterons pas. Nous voterons même contre le vœu de l'Exécutif.

La première chose, c'est qu'il y a déjà une incertitude sur le nombre de logements qui seraient concernés. Le nombre de logements de la R.I.V.P. à loyers libres, c'est environ 13.500. On nous parle du centre de Paris. Vous savez très bien que la R.I.V.P. n'est pas très présente dans le centre de Paris. Il y a donc une incertitude déjà sur le nombre de logements à loyers libres qui seraient concernés, même si ce sont dans des quartiers déficitaires.

Le deuxième point, c'est que ce n'est pas une exception parisienne. Cela correspond à une tradition parisienne, au contraire, où vous savez que le logement est beaucoup plus cher que dans les autres capitales ou dans les autres villes métropolitaines, notamment Lyon ou Marseille. Les classes moyennes trouvent donc leur avantage dans ce secteur libre et il est important de le laisser, même si vous avez déjà, bien évidemment, commencé à conventionner les plafonds de ressources en P.L.S., ce qui finalement permet aux classes moyennes - moyennes, pas moyennes supérieures - d'avoir accès à ce type de logements, sans lesquels ils ne resteraient pas à Paris ou ils seraient contraints d'aller dans le logement locatif privé qui se restreint et dont vous connaissez l'augmentation des loyers.

Voilà. C'est finalement une opposition qui est tout à fait justifiée dans la mesure où ce type de logements correspond bien à un besoin de la population parisienne.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

M. MENGUY m'avait demandé une explication de vote.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Oui, Monsieur le Maire.

Pour les mêmes raisons que notre collègue DUBUS, nous voterons contre ce vœu. Je ne reprendrai pas ses arguments, que nous partageons, et je rappelle tout de même que les classes moyennes sont le parent pauvre de la politique du logement à Paris.

Et nous sommes encore loin de la promesse du Maire de 2008 de leur consacrer un tiers des logements, puisqu'aux 33 % prévus, nous ne sommes encore qu'à 21 %, ce qui est évidemment loin du compte, avec, dans le détail des arrondissements, des choses tout à fait inégales.

Et donc, rejoignant en cela Jérôme DUBUS, nous voterons contre le vœu.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur MANO, un mot ?

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Rapidement. D'abord, je ne peux pas laisser dire que la programmation du logement social, c'est 21 % de P.L.S. Ce n'est absolument pas cela. On est au tiers, voire plus, conformément aux engagements croisés que nous avons avec l'Etat.

D'autre part, si nous regrettons, comme M. DUBUS, l'explosion des loyers du secteur privé, je dirai à M. DUBUS qu'il y a une mesure simple : qu'il soit favorable avec nous à la maîtrise de l'évolution des loyers, et pour aller encore plus loin, au plafonnement des loyers à 25 euros pour les petites surfaces et dans une fourchette de 18 à 20 sur le secteur privé pour les logements familiaux. Cela permettra, à l'évidence - le fait d'avoir un parcours résidentiel possible pour les familles, les couches moyennes à Paris - que nous accueillions dans le parc de la Ville en développant du parc pour eux.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 189).

**2011, DAC 130 - Signature avec l'établissement public local de la Maison des Métallos d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et d'un avenant à la convention d'équipement pour l'attribution de deux subventions. Montant : 1.112.000 euros.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 9e Commission et nous allons examiner le projet de délibération DAC 130 relatif à la signature avec l'établissement public local de la Maison des Métallos d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour une subvention de 1.112.000 euros.

La parole est à M. David ALPHAND.

**M. David ALPHAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération qui porte sur la convention pluriannuelle avec la Maison des Métallos pour demander à M. GIRARD, adjoint à la culture, un bilan d'activité et sa lecture de la mise en place, maintenant depuis 2009, de ce lieu de culture.

Le projet de délibération qui nous est proposé laisse penser qu'en réalité, le calibrage budgétaire n'avait pas été précisément défini par la Ville, en amont du lancement de ce projet, puisqu'en l'espace finalement de deux ans, on aura multiplié par deux la subvention de fonctionnement de cette maison, ce qui peut paraître un peu surprenant. On a un peu le sentiment, en définitive, qu'on est en train de lâcher les vannes financières sur la Maison des Métallos pour essayer de sauver un projet culturellement en péril.

Alors, je voulais avoir la lecture de M. GIRARD de ce point de vue-là. Je souligne d'ailleurs que la réflexion qui vaut pour les dépenses de fonctionnement s'applique également aux besoins d'investissement, qui semblent avoir été mal calibrés également, puisqu'une subvention d'équipement avait été décidée courant de l'année 2010, en septembre, pour 150.000 euros et qu'on y revient à nouveau aujourd'hui, c'est-à-dire moins d'un an après, et qu'on remet encore au pot 122.000 euros. La même chose, de ce point de vue, on a un peu le sentiment qu'on essaye de sauver la casse.

Voilà, je voulais interroger l'Exécutif sur ce bilan et le pilotage financier de la Maison des métallos.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Pour l'Exécutif, c'est M. Christophe GIRARD, le maire adjoint à la culture, qui va répondre.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur ALPHAND, de poser ces questions, car elles permettent, en effet, de mieux expliquer, mieux faire connaître et peut-être défendre bien le projet et les activités de la Maison des métallos.

Je vous redis, bien sûr, notre attachement à cette maison, maison historique, et je souhaite y associer un certain nombre d'élus : Patrick BLOCHE, qui est Président du Conseil d'administration et maire du 11e arrondissement, Mme CAPELLE, qui est très assidue au Conseil d'administration, ainsi que M. DUCLOUX et M. VAUGLIN.

Je regrette d'ailleurs un petit peu, je dois vous l'avouer, l'absence de Pierre-Yves BOURNAZEL à ce Conseil, car sa participation nous serait évidemment très utile.

La Maison des métallos a un bilan très intéressant, assez remarquable, je dois dire, car la programmation y est à la fois riche, la gestion du lieu est bonne et je crois qu'il est bien que nous puissions la valoriser et la saluer.

La rigueur de gestion d'ailleurs de Philippe MOURRAT, le nouveau directeur, celui qui a succédé donc au premier directeur que nous avions nommé, et de Christine CHALAS, son bras droit, a permis une réduction des dépenses, un redressement de la situation financière et, surtout, une réduction, Monsieur VUILLERMOZ, du déficit, avec une résorption annuelle du déficit de 50.000 euros pour l'exercice 2011, qui va se poursuivre de manière significative lors de la saison 2011-2012.

Ainsi, parmi les personnalités qui ont pu venir participer à des débats ou se produire à la Maison des métallos, je pense en particulier à Edouard Glissant, malheureusement disparu, avec qui j'avais eu la chance de dîner et de discuter longuement, qui avait trouvé que ce lieu était à la fois un lieu populaire et savant et il m'avait dit combien cette maison remplissait, Monsieur MENGUY, un rôle vraiment très singulier à Paris et qu'une maison comme celle-là, d'ailleurs, aurait toute sa place dans le 15e arrondissement. Il s'était même félicité d'avoir pu rencontrer un public parisien mélangé, bigarré, multicolore, engagé, métissé et à la fois intellectuel et populaire.

Même discussion au cours d'une discussion avec Gérard NOIRIEL, l'excellent historien, si critique vis-à-vis du projet de musée de l'histoire de France.

J'estime donc qu'il y a source de fierté et de satisfaction, tout à fait assumées, à voir le niveau d'exigence intellectuelle des débats qui se tiennent à la Maison des métallos, mais aussi eu égard au contenu culturel particulièrement riche et orienté vers des publics les plus divers.

La Maison des métallos a une sorte de rôle d'école et de maison des savoirs et je crois que dans la société de consommation actuelle, elle a toute sa place.

La subvention d'équipement, pour être très précis et répondre à M. ALPHAND de façon précise, comme il l'a été, était prévue dès l'année dernière en deux fois : 120.000 euros en 2010 et 120.000 euros en 2011. Un plan d'équipement avait été présenté par Philippe MOURRAT, son directeur, dès son arrivée. Il permet ainsi de faire certaines économies sur le fonctionnement. Donc je crois qu'on a plutôt affaire à une gestion vertueuse et je crois qu'on peut, au contraire, se féliciter de voir à l'Est de Paris une maison des cultures vraiment trouver une place admirable ; je sais que Christian SAUTTER la fréquente régulièrement et j'en suis très heureux, avec une hausse de fréquentation d'environ 32 %.

Je crois qu'on peut donc et je souhaite vous y associer et, d'ailleurs, je serais très heureux que vous puissiez venir, à mes côtés, assister à l'un des spectacles de la Maison des métallos ou lors d'un débat, comme Médiapart, par exemple, qui organise des débats régulièrement, pour mieux connaître cette maison, mais vos questions étaient tout à fait légitimes, tout à fait justifiées et j'espère vous avoir répondu avec la plus grande clarté.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 130.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 130).

**2011, DAC 591 - Convention avec le Collège Lucie Faure (20e) pour l'ouverture progressive d'une section Classes à horaires aménagés Théâtre en partenariat avec le Conservatoire Municipal du 20e arrondissement à partir de septembre 2011.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 591 relatif à la convention avec le collège Lucie Faure pour l'ouverture progressive d'une section Classes à horaires aménagés Théâtre.

La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous permet d'ouvrir une classe à horaires aménagés Théâtre au collège Lucie Faure dans le 20e arrondissement, en partenariat avec le conservatoire. Cette ouverture sera progressive en quatre ans, de la sixième à la troisième.

Je voudrais insister sur plusieurs points.

Tout d'abord, c'est une première de ce type sur le territoire parisien et je me réjouis que ce soit dans le 20e arrondissement qu'elle ouvre où, effectivement, le contact avec la culture de certaines populations n'est pas toujours facile. En effet, le collège le mérite, car les élèves n'y ont pas un accès direct, facile, familial à la culture ou au théâtre.

La classe se crée en lien avec le conservatoire du 20e arrondissement, connu pour la qualité de l'enseignement de l'art dramatique qui s'y donne. Faire travailler ensemble deux structures, éloignées géographiquement, du même arrondissement est un levier fort pour la réussite et il faut encourager ce genre de partenariat entre des structures d'arrondissement.

Depuis 2008 que je préside le conseil d'établissement du conservatoire du 20e arrondissement, j'ai invité cette structure, qui doit viser à favoriser l'accès à la pratique artistique du public, a priori éloigné cette préoccupation, à nouer de tels partenariats, à s'ouvrir, à innover, à inventer de nouvelles formules et aujourd'hui, le travail commencé en commun entre Lucie Faure et le conservatoire aboutit à une classe à horaires aménagés, et je pense que c'est un élément très important.

Enfin, notons que la Ville de Paris s'engage financièrement, y compris pour financer des heures de cours.

Aller chercher le public, c'est un enjeu majeur de politique culturelle, c'est-à-dire l'accompagnement et la médiation, pour réussir la démocratisation. Dans cette mesure, le dispositif de la classe à horaires aménagés participe de la même dynamique que la belle opération "L'art pour grandir" qui apporte l'art plastique dans les écoles ou qui permet à des enfants d'aller voir des spectacles vivants dans tout Paris.

Au moment où commence le festival d'Avignon, comment, évidemment, ne pas citer Vilar : "L'art du théâtre ne prend toute sa signification que lorsqu'il parvient à assembler et à unir." ?

Le conservatoire, le collège Lucie Faure, la Ville de Paris, la mairie du 20e assemblés et unis pour ouvrir cette classe, je pense que cela méritait d'être souligné.

Merci beaucoup.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole pour la réponse.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup à M. BARGETON d'avoir souligné, en effet, la qualité de ce partenariat entre la Ville et le Ministère de l'Education nationale, qui a fait vraiment l'objet d'un long travail, et d'avoir précisé que ce partenariat existait entre le collège Lucie Faure, d'un côté, et le conservatoire du 20e Georges Bizet, dirigé par l'excellente musicienne Suzanne GIRAUD, dont je salue le talent et l'engagement. Il s'agit, à travers cette convention, de créer, dès cette rentrée scolaire prochaine, une classe à horaires aménagés Théâtre dit "CHAT".

Cha-cha-cha ! C'est un peu une sorte de tonus musical !

C'est un projet innovant, le deuxième mis en place en France après Avignon.

L'objectif est bien d'ouvrir le conservatoire Georges Bizet sur l'arrondissement, c'est-à-dire de faire venir des jeunes au conservatoire, qui n'y viendraient sans doute pas, et l'engagement du Ministère et de la Ville est partagé : trois heures hebdomadaires assurées par l'Education nationale et deux heures hebdomadaires assurées par la Ville de Paris.

Je salue Colombe BROSSEL, qui est à ma droite, sur ce travail que nous menons ensemble d'arrache-pied, comme elle me le disait il y a exactement 1 seconde à l'oreille.

Le dispositif prévoit une montée en charge sur quatre années. Cette année, seules les classes de sixième en bénéficieront.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 591.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 591).

**2011, SG 137 - Signature de 11 conventions avec 11 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions d'équipement. Montant total : 347.810 euros.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 137 concernant la signature de 11 conventions avec 11 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions d'équipement.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14e arrondissement. - Je vais être extrêmement bref, vu l'heure avancée.

Je me suis inscrit juste pour en profiter, à l'occasion de ce projet de délibération, d'abord pour vraiment féliciter la Ville de Paris pour la politique qu'elle mène globalement en matière de cinéma. Je suis maire d'un arrondissement qui est une des plus grosses concentrations, si ce n'est la plus grosse concentration de cinémas de Paris.

Si j'y annexe temporairement les cinémas du quartier Montparnasse qui sont sur le 6e arrondissement, on voit le rôle très important que cela joue en matière culturelle et en matière économique. C'est vrai que l'enjeu du passage au numérique est un enjeu fondamental pour l'économie du cinéma, un peu de même nature, même si c'est sur un registre différent, de ce qu'a été le passage au multiplex. On sait que, derrière cela, avec la concurrence de tous les nouveaux modes de diffusion, la VOD, si à un moment donné, le cinéma n'est pas en mesure d'évoluer, il n'y arrivera pas, donc les nouveaux procédés technologiques sont fondamentaux. Et on sait que là-dedans, nos cinémas d'Art et d'Essai n'ont pas la même capacité que les grandes structures type UGC ou Gaumont Pathé à financer ce passage au numérique.

Je trouve que l'effort que fait la Ville en lien avec la Région et l'accompagnement avec le C.N.C. pour contribuer au financement du passage au numérique dans tous nos cinémas d'Art et d'Essai mérite d'être retenu.

En plus, vous avez pris le temps de négocier avec les exploitants. Il y avait un problème très concret de fabrication des cabines de projection numérique, donc tout ne pouvait pas arriver en même temps. Le système que vous avez fait sur plusieurs années en négociant le financement des écrans est, je vous le dis, je témoigne au nom des trois cinémas de mon arrondissement, très apprécié par les exploitants de cinéma. Je parle des cinémas d'Art et d'Essai. La nécessité de l'intervention publique pour aider ces cinémas d'Art et d'Essai est très bien comprise, y compris par les gros distributeurs qui, eux, ne demandent pas d'argent.

Le deuxième point que je voulais souligner, toujours en style télégraphique, parce que ce n'est pas l'objet du projet de délibération, mais je voulais en profiter pour remercier la mission cinéma du travail qu'elle fait. Je pense que ce n'est pas assez su, mais c'est vraiment un travail de qualité.

De ce point de vue-là, je souhaite que les efforts entrepris par la Ville de Paris, par Christophe GIRARD, par Anne HIDALGO, par la mission cinéma, notamment pour permettre d'être en soutien des exploitants pour qu'on puisse les aider à moderniser toujours leur parc de cinémas, est très important. C'est un enjeu, pour nous, fondamental.

Je voulais le dire parce qu'on n'en parle pas, à mon avis, assez souvent, à mon goût.

Merci.

*(Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).*

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis certain que M. GAUDILLÈRE, l'adjoint aux finances, écoutait attentivement cette intervention, à un moment où nous discutons, en effet, des moyens budgétaires et des difficultés parfois rencontrées. Je crois que ce bel hommage d'un maire d'arrondissement qui a de nombreux cinémas tombe à point nommé.

En septembre 2010, le Conseil de Paris a adopté un plan de soutien à la numérisation des salles de cinéma indépendantes parisiennes et classées Art et Essai. En lien avec la Région Ile-de-France, dont je salue l'engagement et le goût pour le cinéma, pour un montant total de 2,1 millions d'euros sur quatre ans : 1,4 million d'euros pour la Ville de Paris, 700.000 euros pour la Région Ile-de-France.

Ce plan prévoit d'aider 39 établissements, ce qui correspond à 89 écrans, sur 80 établissements parisiens. Pour cette année 2011 et par l'intermédiaire de ce projet de délibération, l'aide de la Ville (347 810 euros) concerne 14 salles de cinéma, soit 22 écrans.

Alors, pour venir en renfort et remercier beaucoup Pascal CHERKI, grand cinéphile, lui dire que, dans son arrondissement :

- le Denfert : la subvention d'équipement s'élève à 16.884 euros afin de participer au financement de l'équipement en projection numérique et aux travaux d'aménagement des cabines de projection, d'un écran du cinéma le Denfert.

- l'Entrepôt : la subvention d'équipement s'élève à 31.758 euros afin de participer au financement de l'équipement en projection numérique et aux travaux d'aménagement des cabines d'essayage… des cabines de projection… pardon…

Qui est-ce qui m'a écrit ça ?

… des cabines de projection de deux écrans du cinéma l'Entrepôt.

Pourtant, il n'y a pas de cinéma X dans l'arrondissement… si, rue de la Gaité !

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14e arrondissement. - Il n'y en a plus.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, rapporteur. - Les deux cinémas proposent une programmation de proximité, diversifiée et très dynamique. Ils participent à "Mon premier festival" et aux dispositifs d'éducation à l'image en milieu scolaire notamment, ce qui me permet à nouveau de saluer l'attention de ma collègue Colombe BROSSEL qui me le disait à l'oreille il y a également 2 secondes !

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, SG 137).

**2011, SG 154 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor - Palais du Cinéma (10e).**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération SG 154 relatif à l'approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor - Palais du Cinéma, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**. - Madame la Maire, mes chers collègues, on reste dans le domaine du cinéma et c'est l'occasion renouvelée pour nous féliciter du travail accompli par la mission cinéma.

Cette fois, on parle du Louxor au nom qui fait rêver, son style néo-égyptien, que l'on doit à l'architecte Zipcy, est tout un pan de l'histoire culturelle de notre Capitale.

Fermée en 1987, la Ville de Paris rachète cette salle mythique des années vingt en 2003 et décide d'en faire à nouveau un établissement cinématographique contemporain, de type art et essai, en référence au Palais du Cinéma des années trente.

Trois salles seront donc créées avec un total de 565 fauteuils. Une excellente nouvelle, d'autant que cette partie de Paris reste sous-équipée en cinémas et que le cinéma d'art et essai a du mal à faire le poids face aux géants de l'audiovisuel.

Double pari que celui de la sauvegarde d'un patrimoine architectural et culturel et celui de la défense d'un art menacé.

Le Louxor sera à la fois un équipement de proximité, un espace de découverte et un lieu convivial. Un nouveau service public qui s'inscrit pleinement dans la continuité de la politique culturelle menée par notre collègue Christophe GIRARD, qu'il s'agisse du CENTQUATRE ou de la Maison des Métallos, dont on vient de parler, qui vise à offrir un service public de qualité et ancré localement.

Au premier semestre 2013, le Louxor rouvrira ses portes et comportera une grande salle baptisée salle Youssef Chahine, à la mémoire du réalisateur égyptien.

Recourir à la délégation de service public est une bonne chose, d'autant que, dans le domaine cinématographique, les emplois sont spécifiques et la diffusion des œuvres rend nécessaire la dévolution de cette activité à un exploitant privé, professionnel du secteur.

Le risque d'exploitation sera ainsi supporté par le délégataire, ce qui n'empêchera pas la Municipalité de soutenir le Louxor, notamment dans le cadre du soutien aux salles d'art et essai. Il sera demandé au délégataire une redevance d'occupation du domaine public municipal.

La Ville de Paris assurera le gros entretien et le renouvellement, à l'exception des équipements cinématographiques, du mobilier de salle de cinéma et des ascenseurs.

Un contrôle sera régulièrement exercé par la Ville de Paris sur la gestion des activités confiées au délégataire.

Les tarifs seront fixés dans la convention de D.S.P., ce qui permettra l'accès de tous, tout cela pour dire que la délégation de service public est une excellente chose.

N'oublions pas que ce cinéma, qui sera à nouveau un lieu phare du Paris culturel doit rester un lieu connecté au quartier et à ses habitants.

Je voudrais d'ailleurs remercier tout le travail qui a été fait en amont par la mission cinéma, en concertation avec les élus des trois arrondissements, 9e, 10e et 18e, les conseils de quartier et les associations locales, sans oublier l'architecte Philippe PUMAIN, qui a été choisi pour la restauration et qui a su faire renaître le décor néo-égyptien d'origine, resté trop longtemps embaumé dans l'oubli.

Merci.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

Ce qui est très agréable avec Karen TAÏEB, c'est qu'elle est toujours extrêmement constructive, qu'elle sait rendre hommage au travail des uns et des autres et qu'elle donne envie.

C'est vraiment très plaisant, cet état d'esprit.

Un petit mot peut-être sur l'architecte Zipcy, peu connu des Français, qui était né à Constantinople en 1873 d'une famille arménienne catholique, originaire de Smyrne, que l'on appelle Izmir, aujourd'hui, et qui est donc venu s'installer en France.

Il avait été l'élève aux Beaux-Arts de Gaston Redon, le frère d'Odilon, une famille déjà très en appétence avec les artistes et la création.

Il a construit à Paris ce bâtiment, entre autres, le Louxor, le seul qui soit sauvé et connu, et d'autres bâtiments d'ailleurs qui font aujourd'hui l'objet ou qui ont fait l'objet dans le passé de demandes de permis de construire. Je pense en particulier au Marché français des fourrures et pelleteries, boulevard Garibaldi, qui est un bâtiment pour les salles de vente. Je pense également à la Société de l'école Bréguet, rue Falguière, du 81 au 89. C'est quelqu'un qui a construit des choses assez belles, dont un cinéma, rue Fondary.

Un petit mot pour dire que le Louxor sera bien une salle d'art et essai, dotés de trois écrans et une salle consacrée au cinéma du sud, ce qui permettra une programmation souple de l'Amérique du sud à l'Inde. Une des salles du sous-sol sera également adaptée pour accueillir le spectacle vivant, afin de diversifier l'offre culturelle proposée.

Karen TAÏEB a insisté sur l'engagement des élus. Elle a raison, je voudrais saluer l'un d'entre eux en particulier, qui a beaucoup milité pour que, dans le cahier des charges, soient intégrées des dispositions en direction du jeune public des écoles et des associations du quartier, à savoir Alain LHOSTIS.

Il est intervenu à plusieurs reprises et il a eu tout à fait raison de le faire, car, aujourd'hui, le cahier des charges est bien meilleur grâce à l'intervention et l'engagement d'Alain LHOSTIS.

D'ailleurs, la commission consultative des services publics locaux, réunie le 15 juin dernier et présidée par Mao PENINOU, a donné un avis favorable à l'unanimité. L'ouverture au public du Louxor est prévue pour le premier semestre 2013. Nous espérons atteindre une fréquentation annuelle de 150.000 à 160.000 entrées.

Voilà une bonne nouvelle, en période de crise. Plus de culture, plus d'intelligence, plus de public.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 154, très attendu de l'ensemble des riverains du carrefour Barbès.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, SG 154).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une journée annuelle du "Street Art" à Paris.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 67 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à une journée annuelle du "street art" à Paris.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour une minute.

**Mme Karen TAÏEB**. - Le "street art" est considéré comme le mouvement artistique de la fin du XXe siècle et le graffiti comme une véritable pratique artistique, désormais reconnue aujourd'hui.

D'ailleurs, le succès de l'exposition de Jean-Michel BASQUIAT, graffiteur au style percutant et artiste avant-gardiste dans le domaine en est une preuve de plus.

Cet art de l'éphémère n'est autre que liberté d'expression et c'est parce que le drapeau de l'art en liberté doit flotter à Paris, ville d'art et de liberté, que je vous propose ce vœu afin que soit étudiée la faisabilité d'une journée annuelle du "Street art" à Paris, mettant notamment à la disposition des artistes des murs disponibles dans la ville de façon éphémère, le temps de cette journée.

Merci.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Vraiment, cette Karen TAÏEB est formidable, c'est vraiment très agréable d'être soutenu de cette façon.

On voudrait plus de Karen TAÏEB au Conseil de Paris !

Madame TAÏEB, vous avez raison de souligner le fait que le "Street art" ou art urbain est une pratique artistique au sens propre du terme, qui puise ses racines dans des disciplines artistiques aussi variées que la bande dessinée ou l'affiche.

"Officialisé", si je puis dire, au début des années quatre-vingt, le "Street art" a trouvé à et dans Paris, à travers ses murs et parfois sur ses trottoirs, ses supports d'expression dont il reste encore de nombreux témoignages. Je pense en particulier à Mystic, récemment aussi à cet artiste péruvien Sébastien LECCA, qui est en résidence au 59 rue de Rivoli, aux Frères Ripoulin et bien d'autres.

Attachée à la reconnaissance de cette forme d'art, la Ville de Paris, grâce à son musée d'art moderne, a rendu hommage, comme vous venez de le dire, à l'un des plus grands artistes du siècle, Jean-Michel BASQUIAT avec cette rétrospective absolument exceptionnelle, où l'on a pu voir des œuvres d'ailleurs qui n'avait jamais été montrées. Ce qui me permet de saluer à cette occasion le talent, l'engagement et la vision de Fabrice HERGOTT, formidable directeur de musée d'art moderne.

Le "Street art" évolue, se renouvelle sans cesse, grâce à la création et à la liberté de ton et d'esprit des nouveaux artistes. C'est ce qui en fait sa force et c'est aussi la raison pour laquelle nous faisons le choix de soutenir les structures et associations qui défendent et promeuvent le "Street art" à Paris.

Que ce soit par exemple le collectif "Le M.U.R." dans le 11e arrondissement, qui réalise chaque mois une nouvelle œuvre sur le mur situé à l'angle du café Charbon rue Oberkampf, ou encore "Ici-Même" qui a réalisé dernièrement une très belle performance dans le 20e arrondissement, ce qui fera plaisir à M. BARGETON, à Saint-Blaise.

Le "Street art" investit aussi des espaces plus institutionnels, comme c'est le cas dans le hall de la Maison des pratiques artistiques amateurs dans le 6e arrondissement, ce qui fera plaisir à M. LECOQ, avec une fresque réalisée par l'artiste Eric SANDOZ, qui donne une nouvelle chaleur et une forte énergie au lieu, ce qui évidemment fait un grand bien également au 6e arrondissement, ce qui fera plaisir à M. LECOQ, qui n'écoute pas du tout ce que je dis.

Votre vœu est donc bienvenu pour poursuivre la reconnaissance de cette pratique artiste et je lui donne un avis totalement favorable.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, voilà une initiative très importante.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 190).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'expulsion du Centre d'informations musicales, école de jazz et musiques actuelles.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du référencé vœu n° 68 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'expulsion du Centre d'Informations musicales, écoles de jazz et musiques actuelles.

La parole est à Mme Aline ARROUZE, pour une minute.

**Mme Aline ARROUZE**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je commence par une citation de Verlaine : “De la musique avant toute chose”, puisque nous allons parler d'un centre de musique qui est très connu, qui est le C.I.M., c'est-à-dire le Centre d'Informations Musicales, école de Jazz et Musiques actuelles, qui est menacé d'expulsion.

Vous le savez, la Ville de Paris est en faveur de toutes les formes de création artistique, ainsi qu'en matière d'éducation musicale.

L'école que nous défendons ici, l'école de Jazz et Musiques actuelles, depuis 1976, forme, en moyenne, 250 élèves tous les ans. Parmi ces élèves, on peut citer Mathieu CHEDID, Liane FOLY ou encore Angélique KIDJO.

Hélas, la menace d'expulsion imminente de la part du bailleur plane sur cette structure sise au 83, rue Doudeauville dans le 18e arrondissement.

Les diverses propositions faites n'ont pas abouti, malheureusement.

C'est pourquoi, sur proposition des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris exprime son soutien à la recherche d'une solution alternative à l'expulsion du Centre d'Informations Musicales, école de Jazz et Musiques actuelles.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci à Mme ARROUZE d'avoir pris le soin de parler de cette école qui n'est sans doute pas suffisamment connue, en effet, du grand public, car c'est une école privée dont la qualité du travail de formation et le rôle social est, en effet, unanimement partagé, notamment par la mairie du 18e arrondissement et précisément son maire, M. Daniel VAILLANT.

A ce titre, la mairie du 18e arrondissement avait très vite interpellé les services de la Ville de Paris afin de trouver une issue favorable au relogement de cette école. Plusieurs pistes avaient même été étudiées. Mercredi 6 juillet, à l'initiative du secrétaire général adjoint, M. Philippe CHOTARD, en présence de membres de mon cabinet, de membres du cabinet du Maire de Paris et du maire de 18e arrondissement, une réunion a eu lieu avec le directeur de l'école, M. Michel VALERA.

Au cours de ce rendez-vous, une piste sérieuse et qui semble convenir au directeur du Centre d'Informations Musicales a été évoquée en vue d'un relogement dans le 18e arrondissement.

Une visite des locaux est prévue pour la mi-août - vous savez qu'il y a une chanson merveilleuse de Ray Ventura et de son orchestre, l'oncle de Sacha Distel…

*(M. GIRARD chante).*

Une visite des locaux est donc prévue…

Grâce à moi, vous avez gagné une demi-heure.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Ne vous déconcentrez pas !

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Jamais ! Ma concentration est très grande et très appréciée.

Une visite des locaux est prévue pour la mi-août, donc. J'espère que nous aboutirons positivement vers cette solution et je ne manquerai pas de vous le faire savoir.

Pour cette raison, parce que votre vœu exprime le souhait que nous recherchions une solution alternative à l'expulsion du Centre d'Informations Musicales, conformément aux actions que la Ville de Paris a déjà entreprises, j'émets un avis extrêmement favorable à votre vœu, chère Madame.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 191).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture des bibliothèques le dimanche.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 69 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY, pour une minute.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu concerne l'ouverture, comme vous l'avez dit, des bibliothèques le dimanche, puisqu'il y a une vraie demande des usagers parisiens, je pense notamment aux actifs et aussi aux étudiants, de pouvoir accéder à ces équipements publics de qualité, non seulement le samedi, mais également le dimanche.

D'autres structures existent et sont ouvertes le dimanche ; je pense, par exemple, dans le 15e arrondissement, à la médiathèque Marguerite Yourcenar que nous devons à Hélène MACÉ de LÉPINAY ici présente, notamment.

Ce vœu invite donc la Ville à bien vouloir prendre en compte la possibilité d'élargir les horaires pour les bibliothèques, en particulier le dimanche.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - D'abord, permettez-moi de saluer la solidarité des élus du 15e arrondissement, de la majorité de M. GOUJON, parce que c'est beau de rendre hommage à une collègue. Je ne savais pas que Mme MACÉ de LÉPINAY était la nouvelle adjointe au maire chargée de la culture de M. DELANOË.

En tout cas, c'est bien volontiers que je rappelle, en effet, que Mme MACÉ de LÉPINAY avait rêvé de cette médiathèque et que nous l'avons faite !

Eh oui, c'est comme cela la vie !

Alors, votre initiative, Monsieur MENGUY, est pour le moins surprenante, voire troublante et chavirante, après les efforts entrepris par notre Ville depuis 2001 pour mieux adapter l'ouverture des services publics, notamment les bibliothèques, au rythme de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Je suis d'autant plus surpris que votre groupe, avant 2001, je pense que Mme MACÉ de LÉPINAY s'en souviendra, n'avait jamais entrepris d'ouvrir les établissements culturels le dimanche. Le seul combat actuel que je connaisse de votre groupe sur le travail dominical me semble concerner principalement l'ouverture des magasins et du commerce le dimanche.

Nous défendons, au contraire, une vision peut-être plus culturelle, mieux partagée, permettant au plus grand nombre de profiter des activités de prêt, des espaces de travail et des animations qu'offrent les bibliothèques et les médiathèques.

A ce jour, après de nombreuses discussions, concertations et réunions en bonne intelligence avec l'ensemble des personnels et les organisations syndicales, nous avons procédé à l'ouverture dominicale de trois établissements : la bibliothèque François Truffaut, bibliothèque du cinéma, dans le 1er arrondissement, chère à Jean-François LEGARET, et des médiathèques Marguerite Yourcenar dans le 15e arrondissement et Marguerite Duras dans le 20e arrondissement. Ceci s'est fait grâce à des créations de postes de professionnels des bibliothèques, ainsi que de contractuels à temps non complet, pour assurer une présence auprès du public chaque dimanche et, depuis, le succès est là, avec une fréquentation le dimanche qui est de 30 à 40 % supérieure aux jours de la semaine.

Forts de ces expériences, nous avons souhaité, sans attendre votre vœu, aller plus loin et, comme vous le savez d'ailleurs, nous sommes et je suis favorable à l'ouverture dominicale des bibliothèques, mais je ne crois pas que ce soit en passant en force contre les syndicats et les personnels, par une injonction d'un vœu, que nous réussirons à réellement ouvrir les bibliothèques le dimanche. Je pense que la base du volontariat et de la discussion avec les syndicats et les personnels et les chefs d'établissement est tout à fait nécessaire.

C'est pour cette raison que l'écart se creuse entre nous sur la méthode et que je rejette votre vœu.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par l'ensemble des groupes relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Raoni Metuktire.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 70 dans le fascicule, déposé par l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Raoni METUKTIRE.

La parole est à M. Sylvain GAREL pour une minute.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Madame la Maire.

C'est avec une grande fierté que je vais proposer ce vœu qui est proposé, comme vous l'avez dit, par l'ensemble du Conseil de Paris, puisque tous les groupes, ainsi que les non-inscrits, ont donné leur accord pour que ce vœu soit déposé.

Il fait suite à un vœu que nous avions défendu le mois dernier pour que la commission se réunisse et attribue la citoyenneté d'honneur à Raoni METUKTIRE.

Raoni est, en effet, un des personnages très importants aujourd'hui sur notre planète, parce que c'est celui qui a su porter le plus haut la voix des Indiens qui vivent dans la forêt amazonienne au Brésil et, comme vous le savez, la sauvegarde de cette forêt est tout à fait essentielle, non seulement pour les Indiens, et en particulier les Kayapos, dont Raoni est le chef, mais aussi pour toute l'humanité, puisque la disparition de cette forêt, qui est très menacée, aurait des conséquences absolument effroyables sur la situation de l'air que nous respirons en particulier.

Donc, à travers Raoni, c'est aussi la défense de cette forêt amazonienne, qui est le poumon de notre planète, que nous allons honorer, en faisant de Raoni un citoyen d'honneur de la ville.

Alors, j'ai poussé pour que cette décision soit prise rapidement, tout simplement parce que j'ai appris d'un responsable d'une association de soutien à la forêt amazonienne qui travaille avec Raoni que Raoni allait venir au mois de septembre à Paris, tout simplement pour se faire opérer de la cataracte, car c'est maintenant un vieux monsieur.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je vous invite à accélérer.

**M. Sylvain GAREL**. - Cela fait une minute 40, ça va…

Et donc, je demandais que cette procédure soit faite en urgence pour que nous décidions aujourd'hui que RAONI soit fait citoyen d'honneur afin que nous puissions lui remettre cette distinction lors de sa venue à Paris au mois de septembre. Je suis d'ailleurs en train de voir si les dates correspondent. Il pourrait peut-être être présent lors de notre prochain Conseil de Paris. Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Pierre SCHAPIRA.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Je remercie M. GAREL d'avoir dit que j'avais présidé la commission avec célérité, je n'en attendais pas moins. Après le vote du vœu, lors du précédent Conseil, qui était une nouveauté car il demandait à ce que la commission se réunisse ; j'ai donc réuni la commission avec tous les groupes. Nous avons décidé effectivement, à l'initiative du groupe "Verts", que ce vœu serait repris par le Conseil de Paris, ce qui est tout nouveau. On ne l'a jamais fait. Je trouvais que c'était une bonne méthode puisque RAONI, nous le connaissons bien, il est venu à l'Hôtel de Ville, Anne HIDALGO, la première adjointe, et moi-même l'avons reçu. Nous savons que c'est un monsieur âgé, mais qui continue de se battre, en particulier, actuellement, contre le projet de construction d'un fameux barrage, le troisième plus grand barrage du monde, qui provoquerait des inondations dans une zone de 500 km carrés sur les berges de ce grand fleuve et obligerait le déplacement de 16.000 personnes.

Donc, je trouve que l'initiative prise par les "Verts", et que nous reprenons, cette idée nouvelle de le faire adopter comme citoyen d'honneur par le Conseil de Paris, est une très bonne idée, et l'Exécutif évidemment, est totalement d'accord.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 192).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien d'Asia BIBI.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au soutien à Asia BIBI.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - C'est n° 72, pas n° 71.

Le n° 71 concerne la République d'Haïti.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Non : vœu pour un soutien à Asia BIBI.

**M. Sylvain GAREL**. - Comme vous voulez : j'avais le n° 72.

C'est un vœu pour soutenir la situation d'une villageoise chrétienne qui réside au Pakistan, dans le Pendjab, et qui a eu maille à partir avec des représentants de la religion majoritaire dans cette région du monde. Elle s'appelle Asia BIBI et a été arrêtée simplement parce qu'elle a bu de l'eau dans un puits réservé aux musulmans, et elle aurait d'après ces derniers souillé ce puits en buvant dedans.

Elle a été condamnée, ce qui est incroyable, pour ce motif, à rien moins qu'à la peine de mort par pendaison.

Donc c'est pour cela que nous avons fait ce vœu afin que nous demandions, c'est très difficile d'intervenir dans le Pendjab, donc nous nous sommes mis d'accord avec Pierre SCHAPIRA et l'Exécutif pour demander à ce que nous interpellions l'ambassadeur du Pakistan en France, afin qu'il puisse intervenir pour que le jugement en appel de Mme Asia BIBI ait lieu rapidement et surtout, que cette femme ne soit plus menacée d'exécution pour un fait aussi anodin que celui-là.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Nous nous associons à ce vœu. La situation de cette femme, ouvrière agricole chrétienne, est terrifiante. Le vœu explique clairement la situation dans laquelle elle se trouve. Elle est détenue dans des conditions extrêmement dures en attendant son second procès, et sa famille est menacée.

Des responsables politiques pakistanais qui ont pris position pour sa défense ont été assassinés - le gouverneur du Pendjab, Salman Taseer, puis Shahbaz Bhatti l'année dernière. Le cœur du débat est la mise en œuvre de la loi sur le blasphème, arme terrible de l'obscurantisme.

Donc, vous savez que c'est parce qu'elle a bu de l'eau dans un puits supposé réservé aux musulmans, et comme elle n'est pas musulmane, elle a été accusée de blasphème. C'est pour cette raison qu'elle est aujourd'hui en prison et condamnée à mort.

J'ai pris contact avec Human Rights Watch, Jean-Marie FARDEAU, son secrétaire général, que nous connaissons bien avec qui nous travaillons beaucoup.

Évidemment, c'est un cas que cette ONG connaît bien et suit de près. En dehors du fait que nous puissions écrire à l'ambassadeur du Pakistan, la proposition que je faisais avec M. Sylvain GAREL et Mme Danielle FOURNIER, c'est de nous associer dès la rentrée, dès qu'ils feront une manifestation pour elle, de s'associer à toutes les manifestations visant à sa libération, et de supprimer, comme nous en avions convenu, avec Danielle FOURNIER et Sylvain GAREL, la référence à la mise sous protection de la Ville de Paris qui n'aurait aucune utilité.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif, et je pense qu'il y aura unanimité sur une situation aussi dramatique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 193).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination d'un lieu public parisien en hommage à la République d'Haïti.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 72 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la dénomination d'un lieu public parisien en hommage à la République d'Haïti.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci.

Ce vœu à pour but de réparer un oubli. En effet, aucun lieu public parisien n'est consacré à Haïti, faut-il le rappeler, l'ancienne Saint-Domingue française qui a imposé son indépendance par une insurrection d'esclaves et une guerre contre Bonaparte.

Ainsi, aujourd'hui encore, la République d'Haïti, pourtant seul état francophone indépendant d'Amérique, et peuplée de près de 10 millions d'habitants, n'a aucun lieu à son nom à Paris, si ce n'est la place de Port-au-Prince, dans le 13e, alors qu'il existe une place de la République dominicaine.

Il est vrai aussi que plusieurs rues à Paris, et cela renvoie à l'histoire bien particulière des noms des rues, sont consacrées aux colonies françaises d'Amérique, telle la rue de la Guadeloupe, de la Martinique, le boulevard de la Guyane, de la Louisiane, la rue du Canada, etc. Rien pour Haïti.

L'engagement constant de notre ville pour les associations œuvrant pour la coopération avec Haïti dans divers domaines, l'importance de cette république dans l'histoire mondiale, font que j'ai eu envie et l'idée de proposer qu'un lieu public parisien soit dénommé ainsi en hommage à la République d'Haïti.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Merci.

Vous avez parlé de coopération avec Haïti. Je vous remercie de saluer les différents types d'actions menées et que nous continuons à mener en Haïti, d'abord à la suite du terrible tremblement de janvier 2010. Nous avons agi pour répondre à l'urgence au lendemain du séisme ou face à l'épidémie de choléra, mais nous agissons maintenant via des projets d'un autre ordre que l'urgence, comme le montrent ce Conseil, avec trois projets de délibération.

Avec notamment la subvention pour Électriciens sans frontières, concernant la dénomination d'un lieu public, je tiens à rappeler les lieux déjà existants qui rendent hommage à ce pays et son histoire. Il existe une place de Port-au-Prince, comme vous le disiez justement, dans le 13e arrondissement, ainsi que la statue en hommage aux esclaves et à leur libération, statue qui se situe place du général Catroux dans le 17e arrondissement, et qui a remplacé la statue qui y figurait depuis 1913 jusqu'à l'occupation, celle du général Alexandre Dumas, père de l'écrivain, né à Saint-Domingue, nom de l'ancienne colonie qui réunissait alors toute l'île, et que les occupants allemands ont fait détruire.

Cette statue représentant les fers d'esclaves brisés a d'ailleurs été inaugurée par le maire de Paris en 2009 avec évidemment la représentation diplomatique haïtienne.

Considérant notre engagement en Haïti, considérant les lieux qui font référence à Haïti à Paris, et compte tenu de plus de l'ensemble des demandes de ce genre pour lesquelles il est souvent difficile de trouver une place adéquate, je vous demande, compte tenu de ce que je viens de vous dire, de retirer votre vœu puisque l'esprit de votre vœu est repris dans toutes les actions que nous menons et dans les deux lieux que j'ai cités.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Je suis très déçue qu'aucun lieu ne puisse être dédié à cette république, d'autant que ce matin, on a finalement trouvé quatre lieux pour honorer quatre personnalités, ou quatre ensembles, puisqu'il y a des ouvriers de la Tour Eiffel.

Je suis donc franchement déçue de cette réponse. Néanmoins, j'en prends acte et je retire le vœu, comme vous me le demandez.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Il y a une explication de vote de la part de M. TRÉMÈGE.

**M. Patrick TRÉMÈGE**. - Merci, Madame le Maire.

J'aurais voté volontiers le vœu présenté. Peut-être qu'il y a une solution de retrait qui pourrait consister à ce que la place de Port-au-Prince dans le 13e arrondissement soit également dénommée Haïti et Port-au-Prince ? Je ne sais pas si c'est une médiation qui serait satisfaisante, mais mon intervention, si vous le voulez… Je reviens de Haïti, singulièrement, au travers d'une mission du S.I.A.A.P., conjointement avec la région Ile-de-France.

J'entends bien ce que M. SCHAPIRA nous a dit tout à l'heure de la coopération avec ce pays, qui est dans une souffrance que vous ne pouvez pas imaginer. C'est l'enfer, singulièrement, dans la ville des Gonaïves. Et j'entends bien que la Ville de Paris a, à l'occasion et du séisme et des inondations, pris un certain nombre de mesures dans l'urgence. Je m'en félicite et le groupe U.M.P. a soutenu.

Or, au jour d'aujourd'hui et au travers des discussions que j'ai pu avoir avec le président MARTELLI, il apparaît que les initiatives qui consistent à ce que nous financions des O.N.G. dans un certain désordre, même si elles répondent à une résonance de cœur, il n'en reste pas moins qu'au résultat, Haïti a besoin d'autre chose.

Et je proposerai à M. SCHAPIRA de bien vouloir examiner le travail de fond en collaboration avec le S.I.A.A.P. et avec l'Ile-de-France, pour qu'il y ait un projet global, singulièrement sur Les Gonaïves.

Je sais que la ville a donné de l'argent à "Action contre la faim", qui fait un excellent travail, mais je crois qu'aujourd'hui, le problème est de globaliser une étude d'envergure qui pourrait permettre après, à des actions ciblées, d'avoir un résultat. L'éparpillement des sommes données par le monde entier au travers des O.N.G. aujourd'hui ne donne pas le résultat escompté. Il y a beaucoup d'argent et en réalité, il n'y a pas de projet d'ambition.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole à Pierre SCHAPIRA. Le vœu est donc retiré. Et donc, il y a cette invitation à appeler la place Port-au-Prince également Haïti.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - La proposition faite par M. TRÉMÈGE ne me paraît pas mal. Il faut que l'on étudie la question. Mais c'est très bien. Voilà ! C'est une solution médiane et qui pourrait satisfaire.

Je voudrais dire à Patrick TRÉMÈGE que l'argent que nous dépensons pour les O.N.G. est une partie de l'argent que la Ville a mis de côté pour Port-au-Prince. Je souligne que le projet d'électrification et d'éclairage des camps de réfugiés par Electriciens sans frontières se fait en lien avec la municipalité de Port-au-Prince. Mais le reste, ce sont des actions de plus grande envergure, de la valorisation d'expertise dans le cadre de projets de coopération décentralisée que, malheureusement, nous n'avons pas encore pu mettre en œuvre, notamment en raison de la difficulté à avoir des contacts suffisant avec l'équipe municipale de Port-au-Prince. Nous n'arrivons pas à mettre en place toute une structure, notamment sur le développement urbain, en lien avec les équipes locales.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je rajouterai également qu'une psychologue de "l'Espace Paris Adoption" est allée aussi en mission à Haïti pour aider les structures protection de l'enfance, parce que la situation des enfants est aussi dramatique.

**Vœu déposé par MM. BOUAKKAZ et MANSAT relatif à la levée du "secret défense" sur tous les documents concernant la période 1954-1962.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 73 dans le fascicule, déposé par MM. BOUAKKAZ et MANSAT, relatif à la levée du "secret défense" sur tous les documents concernant la période 1954 - 1962.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

**M. Hamou BOUAKKAZ**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la Mairie de Paris s'honore d'avoir donné une place à Maurice Audin, mort durant le conflit d'Algérie et dont, à ce jour, nul ne sait où est le corps.

Le "vivre ensenmble" est menacé. Tout doit être fait pour réconcilier toutes les mémoires et, nous le savons tous, le conflit d'Algérie prend une place toute particulière dans cette réconciliation. Car si l'Algérie donne à ce conseil plusieurs de ses élus, parmi lesquels certains fleurons, on voit bien que cette colonisation et cette décolonisation pèsent lourd encore sur l'histoire de notre pays.

Alors, avec Pierre MANSAT, nous animons tous les ans le prix Maurice Audin de mathématiques, qui honore un mathématicien français et un mathématicien algérien pour réconcilier la mémoire, les mémoires.

Et ce vœu vise à demander au Maire d'intervenir pour que toutes les barrières soient levées, pour que toute l'Histoire de ce conflit soit connue. Et donc, nous demandons la levée du secret défense sur toutes ces affaires.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Au nom de l'Exécutif et de Catherine VIEU-CHARIER, qui est empêchée, voici les éléments de réponse que je puis vous apporter.

Remercions tout d'abord Hamou BOUAKKAZ et Pierre MANSAT d'avoir déposé ce vœu, ce qui permet d'avoir une réflexion sur le sujet, un sujet délicat et douloureux. En effet, nous allons commémorer en 2012 le cinquantième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Nous aurons donc l'occasion, durant 2012, de marquer par diverses cérémonies la tragédie du 17 octobre 1961, de faire de même concernant la grande manifestation de Charonne, dont la répression fit huit morts et une neuvième victime transportée à l'hôpital, qui décéda à l'hôpital. Nous montrerons une exposition avec le comité d'histoire de la Ville de Paris au Couvent des Cordeliers. Une stèle sera posée en hommage aux victimes de l'O.A.S., qui sera donc inaugurée dans les mois qui viennent. Et un soutien sera apporté par la Ville de Paris à l'espace "Mémoire Guerre d'Algérie".

Tout cela démontre bien l'intérêt, la sensibilité qui existe autour de cette question et de cette période, sur laquelle il est sans doute nécessaire de faire toute la lumière, toutes les lumières, pour les Français comme pour les Algériens. D'où la nécessité de lever le secret défense, pour connaître en effet toute la vérité ou toutes les vérités. Il ne faut pas la craindre. Il ne faut pas les craindre. Elles seules permettront d'avancer dans la dignité et le respect de chacun.

Je voudrais revenir brièvement sur l'affaire Maurice Audin, soulevée et évoquée dans le vœu. Maurice Audin, jeune mathématicien français, membre du parti communiste algérien, militant contre la guerre d'Algérie, est arrêté le 11 juin 1957 par des militaires français, alors qu'il n'avait que 25 ans. Sa femme Josette et ses trois enfants ne le verront jamais plus. Henri ALLEG, qui est arrêté le lendemain, est le dernier à l'avoir vu vivant. Selon l'armée française, Maurice Audin se serait évadé. Les témoignages des protagonistes français et algériens militant pour l'indépendance algérienne, avocats, avocates, historiens, historiennes, militaires démontrent avec force que c'est un mensonge.

54 années après, les historiens, les historiennes et les témoins ont fait valoir la vérité établie que Maurice Audin était bien mort sous la torture. Mais la justice n'a toujours pas fait son travail. Elle n'a pas condamné les coupables et la République française n'a pas fait son devoir complet, qui est de reconnaître l'assassinat de Maurice Audin et cela, malgré les révélations du général AUSSARESSES sur cet épisode et ces événements.

Ce vœu travaillera à la nécessaire vérité, à la recherche de la vérité et des vérités pour la famille de Maurice Audin et pour Josette, sa femme qui se bat sans relâche depuis 54 ans pour que le monde sache ce qui s'est réellement passé. D'ailleurs, vous le savez, la Ville de Paris s'est fortement engagée dans cette voie, avec des actes forts tels que l'inauguration de la place Maurice Audin dans le 5e arrondissement à Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir voter ce vœu en votre âme et conscience.

**Mme Myriam EL KHOMRI**. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. BOUAKKAZ et MANSAT, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 194).

**2011, DF 44 - Communication sur le Crédit municipal de Paris : décisions modificatives 2010, compte financier 2010, budget 2011, et première décision modificative 2011.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à la 1ère Commission. Nous passons à la communication sur le Crédit municipal de Paris.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour 5 minutes.

Vous pouvez faire moins si vous le souhaitez.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je vais essayer de faire moins, Madame le Maire.

Mes chers collègues, nous avons effectivement les décisions modificatives et le compte financier 2010 et la première décision modificative 2011 du Crédit municipal.

Je dirais que les principales caractéristiques de cette communication, nous les connaissons déjà : c'est la tendance lourde que nous constatons déjà, d'exercice en exercice, au cours des plus récentes années, c'est-à-dire une augmentation de plus en plus forte de l'activité de prêts sur gage. On peut s'en féliciter. On voit que le Crédit municipal joue pleinement son rôle d'institution sociale dans une période où, effectivement, les besoins sont importants.

A contrario, l'activité de CMP Banque est toujours assez décevante, pour ne pas dire très en dessous des objectifs, très inférieure aux objectifs qui avaient été fixés. On voit d'ailleurs que, dans cette décision modificative, il y a un ajustement des crédits et des emprunts qui permettent le refinancement de CMP Banque à hauteur de 40 millions d'euros, puisque le Crédit municipal va souscrire cette somme pour refinancer CMP Banque, à des conditions qui sont des conditions habituelles pour le Crédit municipal, mais tout cela illustre bien que la filialisation a été conduite dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes.

Nous l'avions dit, pour ce qui nous concerne, dès l'origine. Nous avions considéré que la filialisation du Crédit Municipal pour créer une filiale bancaire ne pouvait se faire qu'en s'adossant sur un partenaire bancaire solide qui dispose d'un réseau important.

La Ville de Paris a abandonné le projet de filialisation qui avait été monté peu de temps avant les élections municipales de 2001 et l'a repris ultérieurement pour créer une filiale 100 % Crédit municipal.

Je crois que c'est un très mauvais choix stratégique. D'ailleurs, nous avons l'occasion d'en parler à chaque séance, ou presque, du C.O.S. et on nous dit, depuis maintenant au moins deux ans, qu'on est à la recherche d'un partenaire bancaire qui permettrait justement d'adosser notre filiale bancaire mais ce partenaire n'a toujours pas été trouvé. Je crois que, plus le temps passe et plus les partenaires seront difficiles à trouver parce que la situation de CMP Banque sera de plus en plus décevante et les partenaires auront de plus en plus de mal à s'engager sur une opération de cette nature.

Je crois qu'il est assez urgent d'intervenir. Je crois que l'activité de la maison mère permet d'envisager cette refonte de la filialisation dans de bonnes conditions parce que la maison mère a consolidé sa situation et son activité. Mais je crois qu'il est urgent d'intervenir pour donner à cette filiale bancaire du Crédit municipal de Paris, grande institution sociale dont nous sommes tous solidairement fiers et responsables, sa vraie signification.

Beaucoup d'autres crédits municipaux en France ont réussi leur filialisation bancaire. Nous l'avons, pour l'instant, ratée. Je crois qu'il est vraiment très important de reprendre cette réflexion et cette stratégie de filialisation à zéro, et d'essayer de la remettre, dans de bonnes conditions, sur les rails.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, parlons du Crédit municipal peut-être, avant de parler de CMP Banque.

Je crois que le Crédit municipal, comme d'ailleurs l'a reconnu il y a un instant M. le président de la Commission des finances, est une institution extrêmement utile, dont le rôle social est considérable. D'ailleurs, la croissance de l'activité de prêts sur gage le prouve, puisque, lorsque croissance des prêts sur gage il y a, cela signifie un besoin social évident. Nous y répondons.

Et nous y répondons non pas dans le désordre ou l'inorganisation mais nous y répondons avec une gestion dont la qualité est aujourd'hui reconnue par tous. Je rappelle que cela n'a pas toujours été le cas dans le passé, y compris d'ailleurs le passé récent du Crédit municipal.

Aujourd'hui, toutes les institutions qui se penchent sur la gestion du Crédit municipal, que ce soit au premier chef la Commission bancaire - elle a changé de nom, mais moi qui suis un ancien banquier, je l'appelle toujours la Commission bancaire -, ou les services fiscaux, ou les services de l'Urssaf, bref, tous ceux qui examinent la gestion du Crédit Municipal reconnaissent qu'elle est aujourd'hui rigoureuse et sans défaut.

Alors, sur CMP Banque, j'ai dit et je répète que CMP Banque est une institution qui mérite une attention très particulière, pas seulement parce que c'est CMP Banque mais parce que tout établissement bancaire généraliste mérite une attention particulière. J'ai souvenir dans mon activité professionnelle d'avoir vu des banques prendre un chemin qui n'était pas le bon parce que l'attention de la maison mère n'avait pas été suffisante.

En l'occurrence, ce n'est pas le cas. Je fais toute confiance à la Direction générale du Crédit municipal dont dépend CMP Banque pour orienter et surveiller l'activité de CMP Banque.

Vous savez que CMP Banque a adopté en janvier dernier un plan de redressement, ou plutôt un plan stratégique mais qui comportait des éléments de redressement. Ce plan, qui recentre l'activité de l'établissement, dans un contexte économique, il faut bien le dire, un peu dégradé, est mis en œuvre depuis début 2011. Il comporte, entre autres, une reconfiguration du réseau, parce qu'un réseau à 12 agences, c'était peut-être un peu trop étendu. Donc CMP Banque s'apprête à diviser par deux le nombre d'agences, ce qui garantirait en principe un meilleur accueil des clients.

Ce plan prévoit un certain nombre de partenariats commerciaux. Il a d'ailleurs été suivi d'effet sur un point non négligeable : CMP Banque a obtenu la gestion des prêts sociaux du Comité national d'action sociale des personnels des collectivités territoriales, donc c'est un point positif qu'il faut saluer.

Je le répète, je ne peux pas dire autre chose, nous sommes très attentifs aux suites de la gestion de CMP Banque.

Quant à l'adossement, j'ai eu l'occasion de dire à plusieurs reprises qu'effectivement nous le souhaitions mais qu'il n'était pas facile de rechercher un partenaire dans les conditions actuelles du monde du crédit et du monde bancaire. D'ailleurs, ce qui est vrai pour CMP Banque l'est pour d'autres banques d'une importance beaucoup plus considérable.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Maire, pour répondre à M. LEGARET.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant d'une communication, il n'y a donc pas de vote.

**2011, DF 43 - Rapport de synthèse des délégataires de service public pour l'exercice 2009.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération DF 43 relatif au rapport de synthèse des délégataires de service public pour l'exercice 2009.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**. - Madame le Maire, chers collègues, je voulais tout d'abord remercier la Direction financière et M. GAUDILLÈRE d'avoir fait ce travail d'étude de nos délégataires de service public parce que c'est finalement intéressant, sur un certain nombre d'activités que nous ne gérons plus nous-mêmes, que nous avons déléguées à un partenaire extérieur, de savoir la situation de thématiques et de politiques publiques qui, malgré tout, restent dans ce champ du service public et donc restent sous notre responsabilité.

De ce fait-là, la lecture de ce rapport sur la situation des délégataires est assez inquiétante, puisque, sur les 10 grands thèmes, les 10 grands champs sur lesquels nous avons des délégations de service public, 7 d'entre eux, 7 sur 10 sont dans une situation fragile, pour ne pas dire, pour certaines, catastrophiques.

Cela doit, je crois, nous inviter, sur un certain nombre d'entre eux, à poser la question lors du prochain renouvellement de savoir si la délégation de service public est bien le meilleur moyen d'assumer nos responsabilités et d'assumer la qualité du service public, et se poser la question, sur certains d'entre eux, de revenir en régie, au moins le temps de redonner à ces secteurs la vitalité, le dynamisme et le service au public équivalent à ce que l'on peut en attendre.

Le deuxième élément qui interroge, en tout cas qui interpelle à la lecture de ce rapport sur les délégations de service public, c'est évidemment, sur un certain nombre de domaines - je pense en particulier au stationnement -, à la situation d'oligopoles dans laquelle se trouvent un certain nombre de délégataires.

Sur le stationnement, on est à près de 50 % des parkings parisiens qui sont attribués à Vinci, donc près d'un sur deux. On est peut-être assez loin d'une situation de concurrence libre, qui nous permettrait d'obtenir la meilleure prestation et le meilleur service et usage aux Parisiens.

J'ajoute par ailleurs, mais ce n'est pas du fait de cette majorité, que la majorité actuelle a hérité d'une situation de délégations qui ont été signées dans les années quatre-vingt et qui courent jusqu'à 2040, jusqu'à 2050.

C'est complètement évidemment en dehors de toutes règles de bonne orthodoxie de marché, parce qu'on ne pourra pas remettre en cause ces marchés avant deux ou trois décennies, ce qui évidemment laisse les délégataires dans une situation bien plus confortable que ce que notre exigence de service public devrait nous faire accepter.

Deuxième élément, je le crois, qui est intéressant à la lecture de ces rapports sur les délégations de service publique, c'est l'absence de cohérence, sur un champ en particulier, la question des centres d'animation.

On a un certain nombre de centres d'animation dans Paris et ils sont, je dois l'avouer (le rapport ne dit rien sur le sujet), de manière un peu arbitraire on a l'impression, parfois en article 30, parfois en délégation de service public.

Il me semble que la Mairie de Paris aurait vocation à clarifier sa position : que souhaite-t-elle ? Souhaite-t-elle des modalités partenariales avec les associations qui lui permettent de manière annuelle de faire un bilan sur les prestations, sur la nature de ce que l'on souhaite ?

Dans ce cas, optons collectivement pour le marché article 30, sur les centres d'animation.

Souhaite-t-elle, parce que c'est l'effet pervers des D.S.P., on le voit bien, maintenir dans des situations que je ne veux pas appeler de potentats, mais en tous cas d'avantages acquis, des associations très lourdes aux reins très solides, mais avoir l'effet pervers que l'on a constaté, c'est-à-dire lors des renouvellements de marché d'avoir un seul candidat, généralement d'ailleurs le candidat sortant, ce qui ne nous permet pas de nous mettre réellement en concurrence ni de réellement nous remettre en cause sur les pratiques dans les différents centres d'animation.

J'ajoute enfin, et je voudrais revenir sur les D.S.P. qui ont été particulièrement longues, comme je l'expliquais, sur le stationnement, pour, au vu du tableau que je viens de dresser, avec sept secteurs sur dix en grande difficulté, je trouve, Monsieur GAUDILLÈRE, et la D.F. a fait un extrêmement bon travail pour nous éclairer, que ce travail serait d'autant plus éclairant si l'on avait un peu de perspective et de prospective pour savoir, sur les années à venir, quels sont les bilans, les chiffres d'affaires que comptent faire les délégataires.

Par conséquent, on aurait aussi un certain nombre d'éléments sur les redevances que pourraient percevoir la Ville de Paris dans les années à venir.

Il est important de rajouter à ce document, pour les années à venir, un exercice de prospective pour nous dire quelle est la situation de nos D.S.P., dans quels secteurs elles auront encore des difficultés et sur lesquels nous aurons des investissements particuliers à faire.

Il me semble enfin que cet exercice pourrait être intéressant, parce qu'il est pour moi de la même logique, sur les concessions domaniales, où il nous permettrait de savoir ce que nos partenaires extérieurs font de l'espace public quand nous leur confions, pour des durées, je l'espère, de plus en plus courtes.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

La parole est à David ALPHAND, pour cinq minutes également, au maximum.

**M. David ALPHAND**. - Merci, Madame le Maire. Je n'utiliserais pas tout mon temps de parole.

Simplement pour me féliciter d'avoir ce document qui effectivement rend compte des D.S.P. qui concernent tout de même des secteurs de la vie municipale tout à fait primordiaux, aussi bien l'eau, l'énergie, le tourisme, les déplacements, les équipements sportifs et j'en passe.

On est vraiment là au cœur de la vie de notre collectivité.

Naturellement, ce document, qui a le mérite d'exister - et on peut en remercier la Direction Financière de cette Ville -, appelle aussi quelques compléments.

Monsieur GAUDILLÈRE, pour les années à venir, je rejoindrai assez volontiers l'intervenant précédent, M. MARTINS, sur les informations que nous souhaiterions pouvoir y retrouver également, puisque l'on a en réalité assez peu de sources documentaires concernant le montant des redevances, les taux qui sont appliqués pour ces redevances. Il serait assez intéressant de pouvoir avoir des éléments précis sur ce sujet puisque, dans le document, tel qu'il se présente actuellement, nous avons quelques grandes masses financières, mais qui ne permettent pas de ventiler le détail des différentes redevances afférentes aux D.S.P.

Je voudrais également soulever un point : actuellement, dans ce document, on a énormément d'informations à caractère quantitatif, mais on aimerait aussi un peu de qualitatif, notamment sur la performance et l'appréciation que l'on peut porter sur la performance des délégataires, qui sont en contrat avec la Ville.

Un dernier point, je prends le cas de figure du Parc des Princes, pour expliciter cette idée. Le Parc des Princes va très prochainement faire l'objet d'un B.E.A.

Je crois qu'il serait utile, pour notre collectivité, d'avoir un document recensant également les différents baux qui sont contractés par la Ville, cela d'autant plus que, lorsqu'on parle d'endettement de la Ville de Paris, il y a certes l'endettement tel qu'on peut le retrouver de manière faciale dans les différents documents budgétaires, mais aussi l'endettement, si j'ose dire "hors bilan", qui résulte des engagements pris par la Ville sur, en général, plusieurs décennies, du fait des B.E.A. qui sont signés.

C'est tout à fait significatif dans le poids budgétaire de la dette publique que nous avons contractée.

J'aurais aimé porter ces différentes réflexions à votre sagacité, Monsieur GAUDILLÈRE, et pouvoir compter sur votre efficacité l'année prochaine.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci.

Je crois que nous sommes d'accord, au moins sur un point, avec les orateurs précédents. Le secteur des D.S.P. est un secteur très important, stratégique dans l'action municipale et stratégique dans la vie de la Capitale.

Au-delà de ce constat que personne ne conteste, je vais peut-être reprendre les expressions de M. MARTINS et les questions de M. ALPHAND.

Vous nous avez dit, Monsieur MARTINS, que certains secteurs sont dans un état catastrophique. Je crains que vous n'ayez manqué de sens des nuances. Je crois que, globalement, le secteur des D.S.P. se porte bien. D'ailleurs, le chiffre d'affaires d'1,7 milliard et de presque 1,8 milliard est en progression par rapport à l'année précédente.

Il y a certes des difficultés dans certains secteurs, je pense notamment au secteur du tourisme où il y a eu un recul du chiffre d'affaires, mais je vous fais remarquer que l'année 2009, sur laquelle porte ces comptes rendus, est une année qui a été conjoncturellement difficile. Il est normal que certains secteurs, notamment celui du tourisme, en porte la trace.

Je voudrais aussi faire remarquer qu'un contrat de délégation de service public s'apprécie sur une durée globale et qu'il faut bien se garder d'avoir une appréciation purement conjoncturelle.

Je le répète, le terme de "catastrophique" n'est sûrement pas adapté à la situation, mais peut-être les mots ont-ils dépassé votre pensée.

Je crois que c'est M. ALPHAND qui a parlé d'indicateurs de performance. Les indicateurs de performance, Monsieur ALPHAND, existent et ils sont dans chacun des 178 rapports que les délégataires nous ont adressés. Pour des raisons de volume, nous avons résumé ces rapports dans cette petite brochure d'une trentaine de pages, mais nous avons indiqué (c'est indiqué quelque part dans la communication) que l'intégralité des rapports était déposée à la bibliothèque du Conseil.

Par conséquent, vous pouvez les consulter, vous pouvez compulser ou compiler les indicateurs de performance et si d'aventure la moindre obscurité demeurait, la Direction des Finances serait évidemment là pour vous éclairer.

Vous avez parlé des redevances, Monsieur ALPHAND, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien. J'imagine que vous avez reçu cette brochure. Or, cette brochure comporte bien, sauf exception… Il y a peut-être un ou deux secteurs pour lesquels on l'a oublié, je n'en sais rien, mais moi, quand je la feuillette, je vois "redevance versée par les délégataires de tel secteur", "redevance versée par les délégataires de tel autre". Les redevances, vous les avez, vous les avez même sur 2007, 2008, 2009. L'an prochain, vous les aurez sur 2010, donc je ne vois pas très bien ce que nous pourrions ajouter et si, d'aventure, vous souhaitez avoir les 178 redevances, eh bien, je vous conseille, à nouveau, de vous rendre à la bibliothèque du Conseil.

Globalement, un secteur qui fonctionne bien, un secteur sur lequel nous sommes extrêmement attentifs. Il ne se passe pas une semaine sans que mes collaborateurs et la Direction des Finances ne me consultent sur un sujet ou un autre concernant une D.S.P. et, croyez-moi, nous ne prenons pas ces sujets à la légère et je conclurai en rappelant, comme je l'ai fait au début de mon propos, qu'il s'agit là d'un secteur véritablement stratégique.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

**2011, DU 178 - Subvention (750.000 euros) avec avenant à la convention avec l'APUR.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DU 178 relatif à l'attribution d'une subvention de 750.000 euros avec avenant à la convention avec l'A.P.U.R.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne donc une subvention complémentaire de 750.000 euros que l'Exécutif nous invite à voter afin d'abonder le budget de l'A.P.U.R. en 2011.

Chacun connaît ici la qualité des travaux de l'Agence. L'Agence est d'ailleurs reconnue comme un acteur essentiel en matière d'urbanisme parisien. Sa réputation franchit d'ailleurs les limites parisiennes et franciliennes, puisque l'A.P.U.R. a signé un contrat avec la ville de Rabat, qu'elle vient de contractualiser avec les chemins de fer géorgiens pour une friche industrielle à Tbilissi.

Les études de l'A.P.U.R. ne sont donc pas en cause, la qualité de son personnel non plus, mais c'est bien son mode de gestion qui est critiquable.

Dans les 750.000 euros, il y a, en effet, 300.000 euros qui sont consacrés à combler le déficit de l'exercice 2010.

L'A.P.U.R. a fait l'objet d'un contrôle de l'Inspection du travail, dont les conclusions ont abouti au constat que les heures supplémentaires du personnel n'avaient pas été payées. 293.000 euros ont donc été débloqués en 2010 par la Direction, mettant évidemment les comptes de l'A.P.U.R. dans le rouge.

Alors, on peut se poser deux types de questions ou de réflexions.

D'abord, sur la forme, c'est quand même un peu étonnant que les administrateurs de l'A.P.U.R. qui regroupe l'Etat, un certain nombre de représentants de la Ville, le Conseil régional, aient découvert cette affaire six mois après qu'elle ait été notifiée à la Direction de l'A.P.U.R., car l'inspectrice du travail du 4e arrondissement a notifié ce redressement fin janvier, nous avons été réunis au dernier Conseil d'administration de l'A.P.U.R. fin juin, c'est-à-dire cinq mois après. J'aurais aimé que nous ayons un Conseil d'administration extraordinaire pour nous expliquer les raisons de ce déficit pour 2010, et non pas six mois après, à l'occasion d'un Conseil d'administration qui est un rendez-vous obligatoire.

Sur le fond, maintenant, d'abord, l'attitude du directeur général m'étonne. M. ROL-TANGUY a de grandes qualités, on le connaît, mais il a donné une explication de cette affaire un peu curieuse hier dans les journaux, il nous a dit que cela faisait 12 ans que c'était comme cela, que cela avait été mal négocié par Jean TIBERI au moment de l'application des 35 heures, au moment de la mise en application des 35 heures au sein de l'Agence, et que, jusqu'à maintenant, personne n'y avait prêté intérêt ni une quelconque remarque.

C'est précisément parce que cela dure depuis 12 ans que la situation est étonnante.

M. ROL-TANGUY est là depuis trois ans. Je suis désolé, on se demande pourquoi il découvre, à l'occasion d'une notification de l'Inspection du travail, cette affaire du non-paiement des heures supplémentaires.

La C.G.T., qui est le syndicat majoritaire, voire monopolistique de l'A.P.U.R., a publié ce matin un communiqué venant en défense de M. ROL-TANGUY. Là aussi, on se demande pourquoi ce syndicat représentatif n'a pas fait son travail, car ce sont les salariés qui, finalement, ont été lésés dans cette affaire.

Quant à l'attitude de Mme HIDALGO, qui est Présidente de l'A.P.U.R., je le rappelle, ancienne inspectrice du travail, les bras nous en tombent. Voilà une ancienne inspectrice du travail qui vient d'écrire un livre qui n'est pas encore un "best seller" mais cela viendra peut-être sur le stress au travail et qui dans la propre entité qu'elle préside, non seulement se fait redresser pour des heures supplémentaires non payées, mais, en plus, est l'objet maintenant de deux plaintes au tribunal de police de Paris sur le travail dissimulé.

C'est un peu curieux.

Alors, évidemment, la note va être salée pour l'A.P.U.R. et pour la Ville : 300.000 euros en 2010, 240.000 euros sur la masse salariale en 2011, les amendes éventuelles s'il y a condamnation pour 120.000 euros, ce qui fait un total, tenez-vous bien, de 660.000 euros. Voilà le coût potentiel de ce petit oubli vis-à-vis de l'application des lois sur les 35 heures.

Parallèlement, la situation de l'A.P.U.R. ne permet pas, justement, d'encaisser ce déficit et c'est la Ville qui va venir en complément.

Je rappelle qu'aujourd'hui, l'A.P.U.R. vit à 93 % de subventions et à 7 % seulement de son budget sur des prestations commerciales, alors que la loi sur les agences d'urbanisme lui permet un rapport de 80/20. Entre 7 et 20, vous voyez qu'il y a de la marge.

Il y a donc un nouveau modèle économique à inventer au niveau de l'A.P.U.R.

J'ajoute que la trésorerie de l'A.P.U.R. a baissé de 120.000 euros en deux ans et que 910.000 euros de subventions n'étaient toujours pas versés fin 2010, dont, tenez-vous bien, mes chers collègues, la subvention 2010 du Conseil régional, qui n'est toujours pas versée, à hauteur de 290.000 euros.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure.

**M. Jérôme DUBUS**. - J'en aurai terminé…

Puisque Mme HIDALGO est conseillère régionale, Mme de LA GONTRIE première vice-présidente en charge des finances, je ne doute pas que cet oubli sera vite réparé.

Il y a donc besoin d'une reprise en main financière de cette agence, car la Ville n'a pas vocation à combler systématiquement ses trous.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Je commencerai par remercier M. DUBUS de son intérêt tout particulier pour la gestion de l'A.P.U.R.

Je crois qu'effectivement, c'est une Agence qui le mérite et chacun aura compris que M. DUBUS, en l'espèce, le fait notamment parce qu'il en est, je crois, l'administrateur.

Sur le contentieux concernant les heures supplémentaires, qui a fait l'essentiel de l'argumentation de notre collègue, vous savez très bien, vous êtes d'ailleurs un spécialiste d'entreprise, si je ne me trompe, vous êtes l'un des responsables du M.E.D.E.F. pour Paris, et donc, vous savez très bien que dans le droit social, il y a parfois des incertitudes ; il y a des incertitudes.

J'ai été pendant 10 ans président de banques ou d'établissements financiers, il m'est arrivé, sur des problèmes de droit social, de me demander ce qu'il fallait faire, de consulter toutes sortes d'avocats et de juristes en droit social et, parfois même, de me tromper. Eh oui, cela arrive !

C'est la raison pour laquelle ce contentieux a effectivement…

Il y a quelqu'un qui souhaitait prendre la parole ? Monsieur MENGUY ?

Excusez-moi…

Je disais donc que c'est la raison pour laquelle, face à un problème juridique qui était effectivement complexe, la Direction de l'A.P.U.R. a pu faire une erreur, cette erreur s'est conclue par une condamnation ou une transaction, je n'en sais rien. Bref, il faut effectivement payer 300.000 euros et c'est une des raisons pour lesquelles nous vous demandons une subvention supplémentaire, l'autre raison étant un certain nombre d'enquêtes supplémentaires qui ont été demandées à l'A.P.U.R., notamment sur des sujets politique de la ville, et je ne crois pas qu'il y ait lieu de beaucoup plus s'interroger sur ce sujet, Madame la Maire.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 178.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 78).

**2011, SG 180 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Régie immobilière de la Ville de Paris - Exercices 2004 et suivants.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération SG 180 concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la régie immobilière de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour cinq minutes maximum. Si vous pouviez essayer de ne pas dépasser.

**M. Jérôme DUBUS**. - Je vais essayer, Madame la Maire, merci.

Lorsqu'en 2010, la Chambre régionale des comptes remet ses observations sur la gestion de l'office public Paris Habitat, ex-O.P.A.C., le Conseil de Paris n'a pas pu en débattre.

On est donc assez content aujourd'hui de pouvoir débattre des observations concernant la R.I.V.P., d'autant que si nous avions débattu notamment de l'affaire du transfert du siège de l'O.P.A.C., c'était parce que mon groupe avait déposé un vœu en ce sens.

C'est une observation liminaire mais je n'en ai pas terminé avec les déménagements des sièges de nos bailleurs sociaux.

Bien sûr, avec la R.I.V.P., nous sommes loin de l'accumulation des dérives financières, des dérapages de calendrier et autres erreurs de conception constatés pour Paris Habitat.

Nous sommes seulement, et j'ai envie de dire, face à un recrutement aussi bien rémunéré qu'il paraît peu consistant. Car un traitement de 4.000 euros mensuels pour une activité à temps partiel dans le cadre confortable d'un bureau présidentiel ferait pâlir d'envie bien des salariés parisiens, bien des agents de la Ville, à commencer par les collaborateurs du groupe centriste.

Une mission de trois ans pour réfléchir à un déménagement, visiter 17 sites susceptibles d'accueillir le nouveau siège alors qu'un cabinet extérieur oriente la décision vers une installation dans des locaux de la R.I.V.P., donc sans déménagement, c'est vraiment le genre de job, mes chers collègues, jamais affiché à Pôle Emploi.

Mais c'est sûrement un hasard de calendrier si cette chargée de mission en question démissionne après transmission du rapport de la Chambre, et c'est également par hasard sans doute si d'autres cadres anciens salariés ou dirigeants de filiales ont concomitamment au contrôle de la C.R.C., régularisé ou mis un terme à leur collaboration aux avantages certains.

J'attends avec grande impatience toutes les explications que vous nous donnerez sur ces situations.

Sur un autre sujet, la Chambre régionale des comptes pointe la moindre performance depuis 2009 du taux des mutations internes, effet collatéral de l'application de la loi D.A.L.O.

Les magistrats auraient pu également relever une baisse tendancielle du taux de rotation dans le parc R.I.V.P., qui vaut d'ailleurs pour l'ensemble des bailleurs sociaux. Nous sommes à une moyenne de 4 %, qui est un taux qui ne cesse de baisser à Paris.

Nous en connaissons les raisons : d'abord, le parc locatif privé qui diminue, et dont les loyers sont trois à quatre fois supérieurs au parc aidé, le niveau parisien des prix immobiliers, sans exclure des situations de rente vérifiables à tous les niveaux de financement du logement social, et qu'évoque d'ailleurs la Chambre régionale des comptes.

Enfin, le blocage de la chaîne du logement à Paris, que nous constatons tous les jours.

Je passerai rapidement sur le logement des élus dans le parc des bailleurs sociaux, dans le secteur conventionné comme dans le secteur libre.

La chronique est nourrie sporadiquement d'articles de presse, de remarques, eux-mêmes alimentés par divers audits.

Il y a eu l'épisode de 2006, avec le rapport de l'Inspection générale, le feuilleton de 2008, avec l'affaire dite BOLUFER et maintenant, la saison 2011.

Des noms ont été cités, d'autres suggérés. Si j'en crois les propos de Jean-Yves MANO, que je cite : "Plusieurs personnalités au plus au niveau de l'État ont obtenu et conservent un logement conventionné".

La réforme du surloyer, qui a débuté dans le cadre de la loi E.N.L., menée par Jean-Louis BORLOO devrait mettre fin à ces situations manifestement indéfendables quand les ressources des locataires dépassent de 200 % les plafonds réglementaires.

Légalement, l'accès au logement des élus doit être traité conformément aux règles s'appliquant à l'ensemble des demandeurs, ni plus ni moins. Là-dessus, tout le monde s'accorde.

Moralement, maintenant, il appartient à chacun de prendre ses responsabilités, même si certains ou certaines s'arc-boutent sur ces avantages.

Quant à l'argument en défense que j'ai pu lire dans la presse tenant à l'instabilité du mandat électif, j'aimerais dire qu'il est consubstantiel à la démocratie, le mandat à vie étant peu recommandé, la professionnalisation de la vie politique non plus.

Pour en revenir au surloyer de solidarité, le rapport de la Chambre offre un panorama intéressant des résultats. En 2009, il a rapporté à la R.I.V.P. près de 5 millions d'euros, soit 3 millions de plus qu'en 2008. Sans l'application des différents mécanismes réglementaires et de l'abattement sur loyer décidé par la Ville, le potentiel s'élèverait, si nos calculs sont exacts, à près de 10 millions d'euros.

Autre information parmi d'autres, 56 ménages disposaient en 2010 de plus de 100.000 euros de revenus annuels, chiffres conséquents à mettre en regard toutefois du nombre de logements conventionnés : 21.600.

Il serait donc utile que de telles précisions tenant à la situation des occupants du parc des principaux bailleurs soient collectées et portées à la connaissance du Conseil de Paris.

Je terminerai mes propos sur le secteur conventionné de la R.I.V.P.

Qu'il soit procédé à des réévaluations de loyers manifestement sous-évalués et abritant des ménages aisés ne me paraît pas critiquable, mais la tentation est forte chez certains d'en demander le conventionnement en PLUS. Nous l'avons vu par un vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. tout à l'heure.

Mes chers collègues, ce parc intermédiaire doit être préservé. Il est essentiel pour les classes moyennes, sauf à vouloir faire de Paris la ville des très aisés et des très aidés. Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour cinq minutes maximum.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues, la Chambre régionale des comptes pointe dans ce rapport, et dans bien des domaines, des insuffisances, des lacunes, des anomalies et des irrégularités.

En tant qu'administrateur de la R.I.V.P., j'ai d'ailleurs demandé que soit mis en place un comité de suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Il m'a été répondu favorablement lors du dernier Conseil d'administration, et je serai bien sûr attentif aux comptes rendus de ce comité de suivi lors des prochaines séances du Conseil d'administration.

Je n'insiste pas sur le rôle très important de la R.I.V.P. dans la politique globale du logement à Paris : 50.000 logements, 800 immeubles, dont plus de 91 % à Paris.

La C.R.C. pointe tout d'abord les problèmes de la base juridique des baux emphytéotiques liant la Ville à la R.I.V.P.

Les conventions de gestion à économie de solde sont irrégulières, selon la Chambre régionale des comptes.

Ce type de convention est exorbitant, contraire au C.G.C.T., car elles font porter au crédit de la Ville de Paris le bénéfice du compte de résultat tel que constaté à la clôture de l'exercice en laissant le cas échéant le poids du déficit à la charge de la collectivité.

Or, les exercices 2007, 2008 et 2009 accusent des résultats très déficitaires, respectivement 8,3, 10,4 et 18,2 millions d'euros.

Il faut donc faire vite. La R.I.V.P. s'est engagée à résilier ce type de convention avant la fin 2011, et cela aura de très fortes conséquences financières puisque la charge du déficit incombera alors à la R.I.V.P. et à elle seule.

Les conventions de redevance à l'économie discutable, selon la C.R.C., doivent être revues également.

Je passe rapidement sur des insuffisances de gestion : le taux de vacance des parkings et particulièrement élevé, 26 % en 2008, ce qui représente un manque à gagner de 8,5 millions d'euros.

La situation financière est caractérisée par la très forte proportion de ressources externes (70 %), l'étroitesse de la situation nette.

Très faible marge de manœuvre pour l'emprunt.

Au total, le taux de rentabilité de la société est faible comparé aux moyennes nationales des sociétés anonymes d'H.L.M. et d'office publics d'habitat.

La masse salariale est en très forte augmentation, à plus 64 %, l'intégration des 114 agents de la S.A.G.I. ne suffisant pas à expliquer cela.

Le train de vie de la R.I.V.P. a littéralement explosé : il a plus que triplé entre 2005 et 2008.

Quant aux procédures de passation des marchés, elles sont très insuffisantes : absence de contrôles centralisés, nous dit la C.R.C.

La gestion des situations locatives et des procédures d'attribution soulève bien des critiques. La R.I.V.P. n'est pas capable de donner le nombre de ses agents qui bénéficient à titres divers d'un logement dans son patrimoine, ce qui est pour le moins surprenant.

La politique des échanges est tout à fait insuffisante. Elle est même en diminution, en contradiction avec la charte des mutations internes de la Ville de Paris.

Des personnalités, parlementaires, élus occupent des logements et font l'objet de relances, sans succès, pour les inciter à résilier leur bail.

Les décisions successives de reconventionnement ont progressivement réduit la part des logements intermédiaires.

J'en viens sur les faits de recrutement anormaux qui ont été relevés par la C.R.C., c'est-à-dire de M. Y, de M. X, de Mme W et de Mme Z.

Le cas de M. X, selon la C.R.C., confirme les conditions atypiques de sa collaboration et démontrent des manquements importants dans le contrôle de la gestion du personnel.

M. Y cumule irrégulièrement la présidence d'une filiale de la société et l'activité à temps partiel de sous-directeur à la R.I.V.P.

Mme W a été nommée sur "un poste à équilibre précaire", selon elle-même. Ses missions étaient d'ailleurs très floues et la réalité de son activité incertaine.

Le cas de Mme Z est bien entendu le plus problématique : elle a été rémunéré pendant 26 mois à 4.000 euros bruts, ce qui représente une dépense brute pour la société de 130.000 euros. Pour quoi faire ? Pour rechercher des locaux permettant de déménager et de regrouper les différents services du siège.

Finalement, après avoir travaillé pendant 26 mois, trois jours par semaine sans disposer ni de bureau ni de téléphone, la recherche de locaux a abouti au choix de l'installation de la société dans un immeuble appartenant à la R.I.V.P. Bel exploit, facturé à la société près de dix fois ce qu'aurait coûté le mandat de recherche confié à un professionnel.

Manifestement, cette situation relève de l'emploi fictif et le recrutement a lésé les intérêts directs de la société.

J'ai donc demandé, lors du dernier conseil d'administration, au président Pierre AIDENBAUM s'il avait l'intention de se constituer partie civile et d'exiger le remboursement des salaires et indemnités injustifiés. Il m'a été répondu par la négative.

Je voudrais rappeler au président Pierre AIDENBAUM les termes de l'article 40 du Code de procédure pénale : "Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu de donner avis sans délai au Procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs".

La situation est donc parfaitement claire, les conditions des recrutements et la justification des rémunérations de MM. X et Y et de Mmes W et Z sont critiquables, elles sont sévèrement critiquées par la Chambre régionale des comptes.

Ces missions, au mieux inutiles et fictives, ont eu un coût élevé pour la société qui est en droit d'en réclamer le remboursement au moins partiel et de protéger ses droits en se constituant partie civile.

Qu'attend la R.I.V.P. pour le faire ?

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

**M. Gauthier CARON-THIBAULT**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un des aspects moins connus de la politique du financement du logement social à Paris est la réorganisation du paysage des S.E.M. afin de les rendre plus efficaces en les spécialisant ou en les territorialisant, en accompagnant les évolutions juridiques ou en clarifiant leur gestion.

Cette démarche s'est traduite entre autres par la prise de contrôle de la R.I.V.P. par la Ville de Paris en 2006, volonté logique concernant un des principaux aménageurs parisiens et le deuxième bailleur social de la capitale, avec plus de 50.000 logements.

Deux ans après cette modification de taille dans le capital de la régie, il apparaissait souhaitable de faire un point objectif sur cette nouvelle gestion et c'est ce que M. le Maire de Paris en 2008 a demandé à la Chambre régionale des Comptes, à savoir effectuer ce fameux rapport de contrôle.

C'est de ce rapport que communication nous est faite aujourd'hui et je crois que l'objectif de revenir à une situation financière saine et à une gestion tant sociale qu'optimale est atteint.

Alors, oui, il y a encore dans le patrimoine de ce bailleur quelques locataires en place depuis bien longtemps, qui ne devraient plus en être.

Le nier, le passer sous silence serait faire honte à celles et ceux qui ont la responsabilité de faire la loi aujourd'hui et de donner au dirigeant actuel de la R.I.V.P., en l'occurrence Pierre AIDENBAUM, la possibilité d'agir en conséquence.

Mais, à notre niveau, en ce qui concerne nos responsabilités aujourd'hui et nos possibilités d'action, soulignons justement que le rapport montre un fonctionnement transparent de la R.I.V.P., concernant le processus d'attribution des logements et de la gestion des occupants.

Toutes les attributions de logement à la R.I.V.P. sont depuis 2008 soumises à un plafond social ou intermédiaire, comme d'ailleurs dans tous les autres bailleurs où la Ville de Paris est majoritaire.

Dans le même esprit, chaque enquête sur la situation des ressources est menée à son terme et tous les surloyers de solidarité sont appliqués quand cela est rendu possible.

Transparence, équité, respect du droit pour les attributions de logement sont aujourd'hui de rigueur.

En matière de mutations de logement, la R.I.V.P. a part ailleurs poursuivi ses efforts sur le contingent de la Ville de Paris. Ils atteignent désormais 27 % des attributions pendant que ce taux s'effondrait sur le contingent de l'État, où ils n'étaient que de 7 % l'année dernière, ce qui permet d'affiner vos propos, Monsieur DUBUS.

De même, le rapport stipule l'irrégularité de convention dites "à économie de solde", conventions passées avec la Ville de Paris quand, à l'époque, elles étaient légales.

Nous n'en nions pas l'existence et nous ne nions pas non plus être en train de toutes les résilier, puisque les évolutions législatives récentes les ont rendues illégales, ce que rappelle la Chambre régionale des comptes depuis 2007.

Ces mises à jour juridiques ont déjà été réalisées pour deux autres bailleurs, H.S.F. et la S.G.I.M., mais la modestie de leur taille, comparée à la R.I.V.P., rend ces actions plus aisées et plus rapides que chez d'autres. En cours à la régie, nous devrions les acter ici même d'ici la fin de l'année.

Enfin, et soyons-en satisfaits, tant pour les locataires que pour les demandeurs de logements, la gestion beaucoup plus saine de la R.I.V.P., toute entière tournée vers nos objectifs de production de logements sociaux, permet de limiter les coûts de fonctionnement de la société à 1.012 euros par logement.

Certes, ce coût relativement faible par rapport à la moyenne des S.A. d'H.L.M. est dû à la situation que j'ai précédemment citée, mais cela crée des marges de manœuvre non négligeables pour maintenir et pérenniser une gestion financière et sociale saine.

C'est d'autant plus remarquable que la R.I.V.P. a choisi de maintenir une forte présence de gardiens, facteurs de cohésion et que les coûts salariaux de cette profession sont supérieurs en région Ile-de-France d'environ 10 % par rapport au reste du territoire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pouvons avoir avec ce rapport la certitude que des changements profonds son en train d'être menés à la R.I.V.P.

Les trois autres contrôles de la mission interministérielle d'inspection du logement locatif social, de l'inspection générale de la Ville sur le train de vie de la société et de l'administration fiscale sont de même tonalité.

Il s'agit là d'un bilan positif, d'une dynamique reconnue, qui doit nous inciter à saisir toutes les marges de manœuvre possibles, car une S.E.M. bien gérée est la garantie d'un partenaire efficace et solide pour mener à bien notre politique de financement du logement social, quand certains autres partenaires se désengagent tous les jours un peu plus.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie d'avoir largement respecté votre temps de parole.

La parole est maintenant à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**. - C'est bien que l'on aborde le rapport de la C.R.C. sur la R.I.V.P., dans le même Conseil où nous avons attribué une rue du 14e arrondissement à Pierre Castagnou, qui avait une exigence de gestion et de rigueur pour la R.I.V.P. qui doit nous inciter à écouter et nous lire ce que nous dit la C.R.C., pour que cette exigence soit maintenue.

La R.I.V.P. est un outil précieux pour la Ville de Paris, que votre majorité a fait le choix de reprendre plus en main qu'auparavant, afin de mettre en place la politique de logements sociaux que j'ai soutenue et dont les volumes et l'importance de production nécessitent un outil comme la R.I.V.P.

De ce point de vue, ce n'est pas parce qu'on fait du logement social et de la gestion sociale qu'il faut jeter l'argent par les fenêtres et ne pas trouver les recettes là où la R.I.V.P. devrait en trouver.

L'une des remarques qui n'a pas été soulevée par les précédents orateurs, mais qui m'intéresse, c'est la question de la gestion patrimoniale de la R.I.V.P.

Ce que nous dit la C.R.C., c'est qu'aujourd'hui, 26 % des parkings de la R.I.V.P. sont vacants. C'est un manque à gagner pour la R.I.V.P. de 8,5 millions d'euros.

Je veux bien que la Ville de Paris ne soit pas très encline à faire des parkings, mais là on en a de disponibles. Ces 26 % du parc de la R.I.V.P. sont précieux, les Parisiens par ailleurs attendent ce genre de places et il me semble que l'on aurait bien plus intérêt à trouver les nouveaux formats pour les mettre à disposition des Parisiens qui les réclament ardemment.

Deuxième élément - Jean-François LEGARET l'a cité, je ne vais pas y revenir largement -, l'affectation à la Ville de Paris des résultats déficitaires d'un certain nombre d'exploitations de la R.I.V.P. nous coûte au total, si, par ailleurs, je le rajoute à nos 8 millions d'euros qui ne sont malheureusement pas récoltés au titre des parkings vacants, on est pas loin du point de fiscalité locale si cher à Bernard GAUDILLÈRE, en dépenses inutiles ou en recettes inexistantes et c'est évidemment fort regrettable.

Enfin, ce que nous dit par ailleurs le rapport régional de la Chambre régionale des comptes, c'est que la R.I.V.P. a aujourd'hui des marges de manœuvre réduites, étroites, son autofinancement reste très faible et, aujourd'hui, son seul recours est évidemment le recours systématique à la Ville, ce qui est aujourd'hui "confortable" tant qu'il y a une municipalité qui lui donne les moyens et les garanties systématiques. Cela ne sera peut-être pas le cas dans l'avenir.

Aujourd'hui, nous aurions intérêt à donner à la R.I.V.P. les moyens de son autofinancement pour l'avenir, une gestion plus saine et des recettes plus importantes.

Enfin, et pas des moindres évidemment, notre collectivité locale a été, ces dernières décennies, marquée par un certain nombre d'égarements, d'anomalies, de pratiques peu vertueuses en matière de logement social et d'attribution de logements sociaux.

Je crois que, de ce fait, même si votre municipalité, je tiens à le rappeler, avait décidé de se retirer d'un certain nombre de procès récents, qui pourtant lui auraient porté honneur, notre collectivité ne peut pas, je le crois, être une fois de plus soupçonnée d'être complice ou d'être peu regardante sur les questions d'éthique, d'emplois fictifs ou de logements de connivence.

Un certain nombre d'orateurs précédents ont cité le cas de M. Y, de Mme Z, de M. X, qui, sans bureau, rattachés directement au président, avec des missions floues, touchent 4.000 euros par mois, celui de M. X parti à la retraite en 2007, convaincu qu'il devait rester former son successeur pendant plus de trois ans, pour pas plus de deux jours par semaine, et qui a touché au total 71.000 euros bruts.

Je ne vais pas refaire ici la liste, elle a déjà été très largement faite, ce soupçon, ces questions de la C.R.C., nous ne pouvons pas les laisser passer et laisser planer une fois de plus sur la Ville de Paris des soupçons d'emplois fictifs qui seraient mortels pour notre démocratie et pour le lien avec les citoyens.

Si, juridiquement, M. LEGARET a démontré à quel point le président de la R.I.V.P. aurait intérêt à se porter partie civile pour faire l'éclaircissement de cette question, le Conseil de Paris n'ayant pas vocation à remplacer la justice, mais je crois à être sensible aux interrogations de la C.R.C., juridiquement, l'article 40 conduit M. AIDENBAUM à devoir se porter partie civile ; l'obligation politique et l'exigence morale tout autant. Et j'invite vraiment la R.I.V.P. et M. AIDENBAUM à se porter partie civile afin d'éclaircir cette situation et ne surtout pas laisser la Ville de Paris être soupçonnée de connivence ou de complicité sur le sujet.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est, dans un premier temps, à M. Bernard GAUDILLÈRE puis à M. Jean-Yves MANO.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Madame la Maire.

C'est un débat intéressant et comme tous les débats, je crois qu'il est intéressant de le replacer dans une perspective historique.

Qu'avons-nous trouvé quand nous sommes arrivés à l'Hôtel de Ville en 2001 ? Nous avons trouvé un certain nombre d'organismes de logement social qui s'appelaient la R.I.V.P., la S.A.G.I., la S.G.I.M., qui étaient totalement en dehors du contrôle de la Municipalité, totalement.

Et je me souviens et je l'annonce, je l'affirme sans crainte d'être contredit, que j'avais fait rechercher aux Archives de l'Inspection générale un rapport sur la R.I.V.P. qui avait été établi deux ou trois ans avant. Ce rapport, on ne l'a jamais retrouvé. Jamais ! On a fait des recherches importantes, mais il avait, hélas, disparu.

De même, lorsque nous avons essayé de nouer avec les actionnaires de la R.I.V.P. des relations, je dirais, normales entre une grande collectivité et une société qui gérait des logements pour son compte, nous avons rencontré, en face de nous, une totale fermeture d'esprit et une volonté absolue de se soustraire au contrôle de la Ville de Paris.

Je rappelle tout de même que le président-directeur général de la R.I.V.P., qui avait été nommé en accord avec la précédente municipalité, a été condamné pour corruption passive et que, lorsque nous avons demandé - c'est même moi qui ai accompli cette démarche - aux actionnaires privés de bien vouloir mettre fin à ses fonctions, les actionnaires privés nous ont répondu que l'on attendrait son départ à la retraite.

Voilà ce qu'étaient les relations entre la Ville de Paris et la R.I.V.P. avant la reprise de la majorité en 2007.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, un peu de silence !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Voilà la réalité et, d'ailleurs, on a compris le jour où nous avons récupéré la majorité...

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, s'il vous plaît !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Nous avons compris, lorsque nous avons repris le contrôle de la R.I.V.P., qu'il y avait, effectivement, un certain nombre de raisons pour empêcher cette Municipalité de se mêler des dossiers de la R.I.V.P.

Voilà pour le contexte général.

Ces raisons, elles sont très simples, Monsieur LEGARET ! Il y en a une, en tout cas, qui me vient à l'esprit : c'est qu'un certain nombre de gens étaient logés dans des logements de la R.I.V.P., alors que leur statut social et leurs ressources ne les y prédisposaient pas.

Et ce sont d'ailleurs…

Madame la Présidente, si tout le monde parle, moi je ne peux plus parler.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! On vous a écouté attentivement. Je vous demande de laisser M. Bernard GAUDILLÈRE s'exprimer.

S'il vous plaît, Monsieur Pierre AIDENBAUM !

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Mais c'est vous qui les avez logés !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Pierre, tu me laisses répondre ?

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! Un peu de silence, on vous a écouté tranquillement.

Bernard GAUDILLÈRE ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Je disais donc que tous les cas litigieux qui figurent dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes, ce sont des gens que vous avez logés. Pas nous !

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je n'ai jamais logé personne, moi !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Monsieur LEGARET, je m'adresse à vous parce que vous êtes un des représentants de la droite parisienne et qu'avant 2001, vous étiez un adjoint au Maire.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Poursuivez, Monsieur GAUDILLÈRE !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Et je disais, pour terminer mon raisonnement…

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Répondez à nos questions !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Absolument, je vais répondre à vos questions.

C'est curieux, tout de même !

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît ! On vous a écouté. Maintenant, vous laissez Bernard GAUDILLÈRE s'exprimer.

S'il vous plaît, Monsieur LEGARET !

Monsieur GAUDILLÈRE, je vous en prie, poursuivez !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Je continue, Madame la Présidente, je continue. Nous prendrons tout le temps qu'il faut et je répondrai.

Je réponds justement sur ces personnalités dites litigieuses.

Monsieur LEGARET, vous nous disiez tout à l'heure "Mais comment ? Comment ? Ils sont encore dans ces logements !"

Mais ils sont encore dans ces logements parce que, et je crois que Jean-Yves MANO y répondra plus en détail que moi - tous les efforts que nous faisons se heurtent, hélas, à un certain nombre de dispositions législatives auxquelles nous ne pouvons rien.

Je continue sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

J'ai l'impression que nous n'avons pas lu exactement le même rapport, parce que, moi, ce que j'ai lu, c'est au contraire...

Ecoutez, Monsieur LEGARET, c'est tout de même frappant que les deux adjoints au Maire responsables écoutent chacun des opposants avec respect et sans les interrompre, et qu'ils ne puissent pas répondre sans être interrompus 10 fois à chaque phrase !

**M. Jérôme DUBUS**. - Vous parlez du passé.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - C'est un problème de démocratie d'écouter les autres, Monsieur DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Parlez du présent !

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, Monsieur LEGARET, je vous en prie, s'il vous plaît, un peu de silence ! Laissez M. GAUDILLÈRE s'exprimer tranquillement.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Je reste tranquille, Madame la Maire, je reste tranquille, ne vous inquiétez pas !

Je disais que, moi, j'avais lu dans le rapport, au contraire, une mise en évidence de toutes les actions d'amélioration qui ont été menées depuis la reprise en main de la société par la Ville, que ce soit sur l'orientation de son objet social ou que ce soit sur sa gestion.

Tenez, d'ailleurs, j'ai été très frappé de voir que les quelques critiques de la Chambre régionale des Comptes avait pu articuler contre l'intégration des logements à Paris Habitat ne se retrouvaient pas du tout dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la R.I.V.P., ce qui prouve bien que vraiment la R.I.V.P. est très bien gérée depuis que nous en avons pris le contrôle.

Je crois que Jean-Yves MANO répondra sur les conditions d'attribution des logements et de gestion des occupants.

Je vais répondre sur les conventions.

Effectivement, les conventions sont aujourd'hui illégales. Elles ont toutes été conclues dans les années 1980. La dernière remonte à 2000.

Cela vous dit quelque chose, 2000 ?

Pas 2001 ! 2000.

Elles sont devenues effectivement illégales depuis.

Dès que nous sommes arrivés aux commandes de la R.I.V.P., nous avons indiqué que nous y mettrions fin et que nous engagions un processus de résiliation et c'est ce que nous faisons. Mais le processus de résiliation de ces conventions est une opération extrêmement complexe sur le plan juridique, sur le plan financier et sur le plan fiscal. Je vous assure, pour plonger dans ces dossiers - je vois M. BEN SMAÏL qui sourit, parce que c'est avec lui que j'en parle le plus souvent -, ce sont des dossiers horriblement complexes, il ne faut pas se tromper. Nous allons le faire, mais effectivement cela nécessite un certain temps.

Tous les logements sociaux de la R.I.V.P. construits depuis 2007, parce qu'elle en construit beaucoup, sont construits, évidemment, hors convention et dans le cadre juridique classique que nous utilisons avec tous nos bailleurs sociaux.

Deux mots peut-être sur les chargés de mission.

Je crois que Jean-Yves MANO en parlera, mais, comme j'ai lu dans la presse un certain nombre d'articles à ce sujet, je me suis dit : "J'ai dû lire le rapport un peu vite parce que, moi, je n'ai pas lu du tout ce que certains articles de presse reprennent."

J'ai donc relu les pages 27 à 30 du rapport, qui sont à la disposition de tout le monde, et je n'ai eu à aucun moment l'impression qu'il s'agissait d'emplois fictifs. Pas du tout !

Que nous dit-on ?

Que nous dit-on ?

On nous dit sur Mme W… puisque la poésie de la Chambre régionale est infinie ! On nous dit sur Mme W qu'elle avait un rôle transversal, et c'est ce que la Chambre, semble-t-il, reproche à la Direction : de lui avoir confié un rôle transversal entre les différentes directions. Sauf que, d'ailleurs, la Direction justifie par une restructuration qui était à l'époque en cours.

M. X a exercé des fonctions dont la Chambre reconnaît tout à fait la réalité dans le domaine du contrôle de gestion et ce que reproche la Chambre régionale des Comptes, c'est un problème juridique lié aux relations entre la R.I.V.P. et ce chargé de mission qui avait, si je ne me trompe, le statut d'auto-entrepreneur. C'est un problème juridique, mais il n'y a vraiment rien là-dedans qui ressemble à un emploi fictif. Je vous le répète, les pages 27 à 30 - vous voyez, je vous redonne les numéros - sont à cet égard concluantes.

Quant à Mme Z, il se trouve que, moi, j'ai reçu le rapport de Mme Z au moment où le Directeur général de la R.I.V.P., voulant faire approuver par les autorités municipales le projet de déménagement, nous a apporté - je me souviens, il est venu en réunion dans mon bureau -, il m'a apporté ce rapport qui est un rapport tout à fait circonstancié, volumineux, sérieux, qui ne témoigne pas, c'est le moins que l'on puisse dire, d'un emploi fictif.

Vous avez dit... enfin, l'un des orateurs a dit tout à l'heure : Mme Z a démissionné au moment où le rapport de la Chambre régionale des Comptes est arrivé. Non, pas du tout : Mme Z a quitté la R.I.V.P., et c'était prévu de longue date, au moment où un prestataire extérieur a été choisi pour organiser concrètement le déménagement.

Je conclus, non pas seulement sur la R.I.V.P. mais sur l'ensemble de ces structures que nous avons trouvées en 2001 aux mains d'autres responsables que nous, c'est-à-dire des responsables du secteur privé, auxquels les précédentes municipalités les avaient confiées, pour des raisons qui leur sont propres : je le répète, la R.I.V.P., les logements sociaux de la S.A.G.I., la S.G.I.M., la Tour Eiffel. Je trouve que nous avons bien fait de mener une lutte, difficile d'ailleurs, - difficile, je peux en parler en toute connaissance de cause -, pour récupérer la responsabilité de ces sociétés qui sont aujourd'hui gérées avec une parfaite transparence, un très grand sérieux - d'ailleurs, le débat d'aujourd'hui en témoigne - et qui sont des instruments remarquables au service des Parisiens.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je reprendrai et je rebondirai d'ailleurs, y compris sur la première partie et ce qui a fait l'attaque de M. LEGARET, qui a le sens de la nuance, n'est-ce pas ?

Non, il n'y a pas d'emploi fictif à la R.I.V.P., il n'y en a pas eu depuis que nous avons pris la responsabilité.

Dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, rien n'est condamnable, Monsieur LEGARET. Vous ne lirez pas, vous ne lirez à aucun moment le fait que la R.I.V.P. est condamnée par quoi que ce soit sur le sujet, il y a des remarques et des réponses ont été apportées par la R.I.V.P. sur sa situation, et donc il n'y a pas lieu de se porter partie civile, parce que la R.I.V.P. n'a pas été grugée par qui que ce soit ou par des méthodes illégales.

Tout ce que fait la R.I.V.P. est légal.

D'ailleurs, dans les détails, je peux y revenir…

Vous savez, il y a un contrat de travail qui était sous cette forme-là depuis la fin des années quatre-vingts, concernant une personne dont, effectivement, il y avait une régularisation à faire par rapport aux formes du droit du travail, alors que cette personne est dans cette société depuis plus de 20 ans. Voilà la réalité des choses.

Sur l'ensemble du personnel qui a été recruté, chargés de mission, etc., oui, il est utile d'avoir des chargés de mission quand on prend la direction d'une société telle que la R.I.V.P., qui avait des méthodes et des pratiques internes que nous ne pouvions pas accepter, il était utile d'avoir des chargés de mission pour essayer de faire des liens entre les directions territoriales qui menaient une politique souvent différenciée ou qu'il n'y avait pas de cohérence entre elles et notamment pas de cohérence par rapport à la politique voulue par la municipalité parisienne.

Quant à la chargée de mission pour la réflexion qu'il y a eu à avoir par rapport au siège, très honnêtement, tous ceux qui ont pu avoir à connaître le travail nécessaire pour envisager, notamment en interne, le déménagement d'un siège social, tout le monde sait qu'il y a besoin d'avoir des contacts extrêmement importants et d'organiser et structurer avec l'ensemble du personnel, y compris les représentants syndicaux, et notamment les représentants syndicaux.

Changer des habitudes et changer de lieu, changer d'organisation, nécessite une longue participation, qui a été faite par cette personne, en même temps…

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Messieurs DUBUS et LEGARET, vous avez largement dépassé votre temps de parole tout à l'heure.

Maintenant, je vous demande de laisser Jean-Yves MANO s'exprimer !

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - En même temps, cette personne avait la responsabilité de chercher des locaux et, d'ailleurs, des propositions ont été faites.

Il se trouve que la R.I.V.P. étant propriétaire de bureaux qui, au moment du recrutement de cette personne, étaient occupés, il se trouve qu'à un moment donné, les occupants de ces locaux ont donné congé et, à ce moment-là, la R.I.V.P. s'est posé la question, y compris par l'intermédiaire de cette personne, de savoir si, oui ou non, ces locaux libérés pouvaient correspondre aux besoins de la R.I.V.P.

Vous constaterez que dans les mois qui ont suivi, Mme Z. a mis fin à son contrat. C'était un contrat à durée déterminée, sa mission était terminée et donc les choses sont claires et carrées, un rapport a été rendu, son travail a été effectué, il n'y a donc là rien de condamnable. Je me permets à nouveau de le préciser.

En ce qui concerne les autres éléments relevés par le rapport, les mutations internes, M. DUBUS l'a relevé, oui, les mutations sur le patrimoine de la Ville de Paris sont aujourd'hui à 27 %, dépassant même les objectifs que nous avons donnés, qui sont de 20 %, mais la moyenne baisse. Pourquoi ? Parce que l'Etat, aujourd'hui, a un taux de rotation de 7 %. M. DUBUS me dit : "ah oui, mais c'est la loi D.A.L.O." Ecoutez, il n'est pas interdit, même à la loi D.A.L.O., d'avoir une politique de mutation intelligente, parce qu'à partir du moment où on affecte un logement d'un contingent préfectoral à un nouveau locataire, évidemment, il libère un logement qui peut être affecté à la loi D.A.L.O.

Ceci pourrait être fait intelligemment. Je regrette que ce ne soit pas fait aujourd'hui par l'Etat.

En ce qui concerne la partie du logement de certains élus ou certaines personnalités, il est clair que je vous rappelle que tous les logements, qu'ils soient conventionnés ou non conventionnés, depuis que nous avons des responsabilités, sont attribués sous plafond de ressources.

Nous devons faire face à la présence d'un certain nombre de personnes qui sont dans des logements non conventionnés, pour lesquels, à plusieurs reprises, la R.I.V.P. a entrepris des démarches, et même par écrit, signées par le Président, M. Pierre AIDENBAUM, il y a quelques mois de cela, et il se trouve qu'un certain nombre d'entre eux font de la résistance.

Il est clair que nous n'avons pas les moyens juridiques de les faire partir. Nous avons simplement les moyens de faire évoluer leur loyer en fonction de l'article 17C de la loi, qui nous amène à gérer pour un bailleur social des loyers du niveau du secteur privé, ce qui ne semble pas tout à fait notre mission. Il faudrait que ces personnes, et je le dis ici comme je le dis à chaque fois que l'on m'interroge sur le sujet, comprennent qu'elles ont le droit pour elles, mais que, néanmoins, moralement, elles se trouvent dans une situation inconfortable, car ces gens-là ont, en général, les moyens d'aller se loger dans le secteur privé à 25 euros le mètre carré et qu'ils prennent la place aujourd'hui d'une famille parisienne qui pourrait payer 12 à 13 euros du mètre carré. Telle est notre politique et ces gens-là empêchent, concrètement, de mener cette politique-là.

Je fais appel une fois de plus à leur côté moral et de savoir si, oui ou non, ils se trouvent en situation légitime dans ces logements. Je ne le crois pas. Cela touche des anciens parlementaires, des parlementaires d'aujourd'hui, un ancien Président du Conseil constitutionnel et quelques autres.

Voilà la situation que nous avons et, aujourd'hui, nous ne pouvons pas aller plus loin.

Par contre, bien évidemment, vous avez parlé des surloyers et M. DUBUS a relevé quelque chose d'intéressant, il y a 56 personnes qui gagnent plus de 100.000 euros par an et qui payent un surloyer. Eh bien, oui, ces gens-là sont encore là, parce que M. GOUJON et M. LAMOUR, dans le logement conventionné, ont passé un amendement plafonnant le loyer à 21 euros au mètre carré par mois, alors que s'ils n'avaient pas eu cet amendement, ces gens-là paieraient 35 euros le mètre carré aujourd'hui et, sans doute, ne seraient plus là.

Monsieur LAMOUR, vous le savez, je vous le dis fréquemment, vous avez inventé ce jour-là, après le bouclier fiscal, vous avez inventé le bouclier logement pour les plus riches ; voilà les faits, ces gens sont encore là grâce à vous, Monsieur LAMOUR !

En ce qui concerne le logement pour le personnel, là aussi, nous avons mis de l'ordre, puisqu'au gré des demandes, des sollicitations, et sans doute des bons comportements, il a été alloué allègrement un certain nombre de logements au personnel de la R.I.V.P. Je dis tout de suite que ce n'est pas parce qu'on est salarié d'un bailleur social que l'on n'a pas accès au logement social. Encore faut-il qu'il y ait quelques règles et les règles ont été établies et élaborées, à savoir que tout organisme de logement social est un collecteur du 1 % patronal et, à ce titre, a droit à un certain nombre de logements annuel à affecter à son personnel.

Tout ceci est mis en place chez l'ensemble des bailleurs, que ce soit Paris Habitat, R.I.V.P. ou S.G.I.M. aujourd'hui ; ce n'était pas le cas avant, nous y mettons bon ordre, bien évidemment.

En ce qui concerne les problèmes de gestion, M. MARTINS a relevé que les parkings ne sont pas utilisés à 100 %. Oui, Monsieur MARTINS, il se trouve qu'il y avait des réglementations qui imposaient un certain nombre de places de parking dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix ; à chaque fois que l'on construisait des logements, il fallait systématiquement faire une place de parking.

Il se trouve, vous le savez comme moi, que 60 % des Parisiens n'ont pas de voiture et qu'il y a beaucoup de logements sociaux qui se trouvent dans l'est ou le nord de Paris et que les locataires n'ont pas de véhicule. A partir de là, nous avons, effectivement, un déficit de location de places de parking ; c'est vrai à la R.I.V.P., c'est vrai à Paris Habitat et c'est vrai chez l'ensemble des bailleurs sociaux, qu'ils soient Ville ou non Ville, sur le territoire parisien, sauf, bien évidemment, au centre de Paris et à l'ouest de Paris, où là, il y a des utilisations rationnelles. Nous le regrettons, mais c'est un constat qui correspond à la réalité des modes de vie des Parisiens d'aujourd'hui.

C'est d'ailleurs pourquoi, dans les règles du P.L.U., nous avons diminué le nombre de places obligatoires.

Vous savez, globalement parlant, je pense qu'il y a des choses simples.

L'éthique et la transparence sont la règle de fonctionnement de la R.I.V.P. ; cela a été vrai sous la présidence de M. Pierre Castagnou, c'est vrai sous la présidence de Pierre AIDENBAUM, je tiens à le rappeler et je rappelle aussi le renouvellement de la confiance que nous pouvons avoir vis-à-vis du directeur général qui est Serge CONTAT, qui applique strictement les orientations de la Ville de Paris dans la gestion de la R.I.V.P.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci, chers collègues.

Il s'agit d'une communication, donc il n'y a absolument pas de vote, tout le monde a pu s'exprimer.

Mes chers collègues, nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet…

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Présidente, je demande la parole.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Ecoutez, vous avez dépassé tout à l'heure votre temps de parole, il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote, donc il n'y a pas d'explication de vote.

Nous passons donc à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, j'ai été mis en cause…

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Ecoutez, tout le monde a été mis en cause ! S'il vous plaît !

Le vœu n° 74 du groupe U.M.P.P.A. est relatif à la mise en place…

J'allais vous donner la parole pour le vœu n° 74.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Un rappel au règlement…

Puisque vous ne voulez pas repasser très brièvement la parole à mon collègue Jean-François LEGARET, je demande donc une suspension de séance.

Comme cela, vous aurez tout gagné !

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Une minute de suspension de séance.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt minutes, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe).*

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place de la révision générale des politiques de la Ville.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 74 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en place de la révision générale des politiques de la ville.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Madame le Maire.

Ce vœu nous permet finalement de parler à nouveau d'un débat tronqué que nous avons eu hier sur le budget supplémentaire.

Nous demandons, alors que la Ville ne contrôle plus les dépenses de la Ville… La Ville laisse partir à la fois les dépenses de fonctionnement, réduit les dépenses d'investissement, se retrouve avec une dette qui a pratiquement doublé par rapport à 2001. Et nous avions demandé, d'ailleurs par l'intermédiaire de Christine LAGARDE l'année dernière, d'engager, comme le fait l'Etat, une révision générale des politiques publiques.

Nous l'avions fait d'ailleurs en particulier à l'issue de la mission d'information et d'évaluation qui avait été présidée par Alain DESTREM, et qui avait bien montré, ne serait-ce qu'au travers de l'absentéisme, qui représente aujourd'hui 12 % de la masse salariale de la Ville, qu'il y avait un problème en matière de gestion des ressources humaines et d'organisation, finalement, du travail de l'ensemble des directions de la Ville de Paris.

Nous réitérons donc, à travers ce vœu, cette demande de la R.G.P.P.V.P. pour, là aussi, trouver à la fois des marges de manœuvre, une meilleure utilisation des moyens de la Ville et - je le pense ; j'en suis intimement convaincu - une meilleure prestation offerte aux Parisiennes et aux Parisiens.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais peut-être un peu lasser l'auditoire, parce que je vais répéter des choses que j'ai dites hier, mais je vais essayer de les dire un peu différemment, si vous le permettez.

M. LAMOUR nous explique que la Ville ne contrôle pas ses dépenses. Je crois que c'est l'expression que vous avez employée, Monsieur le Ministre, n'est-ce pas ? Très bien.

Vous avez la mémoire courte, parce que lors du débat sur le compte administratif 2010, j'ai dit au contraire que tout ce qui était charges à caractère général, c'est-à-dire la marche quotidienne, la marche concrète et courante des services, faisait l'objet d'attentions très fortes de notre part et que l'augmentation de ces dépenses, aussi bien en 2009 qu'en 2010, était limitée à l'inflation, c'est-à-dire vraiment à un taux difficilement "dépassable" par le bas, ne serait-ce que parce que nous créons de nouveaux services publics au service des Parisiens.

Et les augmentations les plus fortes de nos dépenses, c'est-à-dire celles qui, effectivement, dépassent le taux de l'inflation, et bien, ce sont les dépenses sociales, c'est-à-dire des dépenses sur lesquelles, vous le savez, nous avons peu de prise et peu de marge de manœuvre, puisque ce sont, pour une grande part, des prestations fixées par la loi et pour lesquelles la dépense est de droit.

Sur l'investissement, je m'émerveille de voir la droite parisienne continuer à répéter inlassablement, conseil après conseil : "vous réduisez l'investissement". C'est très drôle.

Je répète les chiffres : la mandature de M. TIBERI : 720 ou 730 millions par an en moyenne d'investissement ; la première mandature de gauche : 1,2 milliard ; et la mandature actuelle, les trois premières années : 1,5 milliard d'euros. Et l'année 2011 : 1,7 milliard d'euros. Je répète donc : 730 millions ou peu s'en faut ; 1,2 milliard ; 1,5 milliard : voilà ce que l'on appelle, dans le langage de la droite parisienne, une diminution des dépenses d'investissement.

Je crois que la chronique, à dire vrai, se passe de commentaires.

Venons-en maintenant aux effectifs, Monsieur le Ministre, puisque vous nous suggérez de sabrer dans les effectifs parisiens. Et bien non, nous avons choisi une autre politique. Je l'ai dit hier ; je le redis : c'est une politique modérée. C'est une politique modérée qui consiste, depuis 2008, à créer autant d'emplois qu'il en faut dans les services publics qui se créaient : les crèches, les bibliothèques, les espaces verts.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Pour les crèches, ce n'est peut-être pas le meilleur exemple.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît. Monsieur GAUDILLÈRE, je vous en prie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - J'ai tout mon temps, Madame la Maire. Il n'y a pas de problème.

Je disais donc que nous avons choisi une politique qui consiste à créer autant d'emplois qu'il le faut dans les nouveaux services publics parisiens et à redéployer au contraire des emplois que l'évolution soit technologique, soit de réorganisation administrative, a rendus obsolètes. C'est donc un maintien de l'emploi public - je le dis à l'attention peut-être des gens qui intervenaient hier sur ce sujet - et ce n'est pas une augmentation - et je le dis à l'attention de la droite.

Un dernier mot sur la R.G.P.P., mais je vous l'ai dit, Monsieur le Ministre : la R.G.P.P. n'abuse personne. Qu'est-ce que c'est que la R.G.P.P. ?

C'est la réaction d'un gouvernement qui se targue souvent de parler franc, de parler vrai et qui n'ose pas dire qu'il veut diminuer la fonction publique de plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires. Il a donc inventé un sigle. Il a inventé un comité. Il a mis à la tête de ce comité des gens d'ailleurs tout à fait respectables. Je le reconnais volontiers. Et à l'abri de ce sigle et de ce comité, le Gouvernement a supprimé des dizaines de milliers de postes à l'Education nationale : 16.000 pour la rentrée 2011, des dizaines de milliers de postes dans la police et la gendarmerie. Voyez, je choisis bien mes exemples : 17.000 entre 2008 et 2013. Et je pourrais énumérer une litanie de services publics qui subissent ce massacre depuis trois ans.

Donc nous ne massacrerons pas les services publics parisiens, Monsieur le Ministre, nonobstant votre demande, et nous continuerons à appliquer une politique de sérieux et de responsabilités.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote sur un vœu de l'U.M.P.

A titre exceptionnel, je vous passe la parole, Monsieur LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je vous remercie beaucoup, Madame le Maire, pour votre généreuse bienveillance, dans la distribution des temps de parole.

Je ferai deux observations pour M. GAUDILLÈRE.

La première, c'est que je suis aussi rompu que lui à la lecture des rapports de la Chambre régionale des comptes. On en a lu un certain nombre. L'expérience m'a enseigné une chose : c'est que vous avez deux types de rapports de la C.R.C. : ceux qui sont sévères, critiques, et les autres.

Le rapport qui a été établi par la C.R.C. sur les marges de manœuvres est un rapport sévère. Le rapport que nous avons examiné tout à l'heure sur la R.I.V.P. est un rapport sévère. Je trouve insupportable - je vous le dis posément - que des adjoints au Maire de Paris, comme M. MANO tout à l'heure, puissent prétendre que la C.R.C. n'a pas relevé le moindre problème, alors que la C.R.C. écrit "irrégularités".

C'est le point sur lequel j'avais demandé à reprendre la parole, parce que je trouve que l'objectivité à laquelle vous faites si souvent référence, la transparence dont vous vous gargarisez dans chacune de vos déclarations, devrait au moins vous inciter à la vérité des termes.

Nous avons une communication sur un rapport de la Chambre régionale des comptes.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Et là, nous sommes sur le vœu n° 74.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - La Chambre régionale des comptes vous parle d'irrégularités, ayez au moins le respect des termes.

Quand M. GAUDILLÈRE fait la comparaison, ce n'est pas la première fois qu'il le fait…

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, nous sommes sur le vœu n° 74.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Allez, pas de mesquinerie !

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Vous demandez une explication de vote sur le vœu n° 74…

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je suis en train de la faire.

Quand M. GAUDILLÈRE fait le rapprochement entre le montant des investissements, sous les mandatures d'avant 2001 et d'aujourd'hui, il compare des chiffres en valeur absolue. Je lui ai déjà dit et je lui répète que cela n'a aucun sens.

Pendant ce temps, les recettes de la Ville ont beaucoup augmenté, elles ont augmenté d'abord sous la pression de l'augmentation des droits de mutation.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, les deux minutes de temps de parole sont passées.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je lui demande de comparer les efforts d'investissement, rapportés aux recettes réelles de fonctionnement.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix le vœu n° 74…

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe. - C'est scandaleux !

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je peux crier plus fort que vous.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu qui met exactement le doigt sur les défauts de votre politique, votre sous-effort d'investissement...

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au renforcement des clauses sociales dans les marchés publics parisiens.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 75 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au renforcement des clauses sociales dans les marchés publics parisiens.

La parole est à Mme Aline ARROUZE.

**Mme Aline ARROUZE**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les questions d'emploi, de conditions de travail, de précarité et de pouvoir d'achat des salariés ne cessent de se dégrader dans tous les secteurs professionnels.

La collectivité parisienne intervient sur le marché de l'emploi par la passation de nombreux marchés publics, notamment dans le secteur du B.T.P. où les salariés connaissent des conditions de travail difficiles.

Le renforcement de nos exigences sociales, dans les appels d'offres, participe à améliorer les conditions de travail de nombreux salariés sur les chantiers parisiens.

C'est pourquoi, sur proposition des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu qu'un débat sur le renforcement des clauses sociales dans les appels d'offres soit organisé en présence des représentants des salariés, des représentants des entreprises du B.T.P. et des bailleurs sociaux parisiens avant la fin de l'année 2011.

Je vous remercie.

*(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace Mme Myriam EL KHOMRI au fauteuil de la présidence).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme MONTACIÉ.

**Mme Camille MONTACIÉ**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche demandent que soit organisé un débat sur le renforcement des clauses sociales.

Je vais commencer par rappeler que ce que l'on appelle "clauses sociales" dans les marchés publics, c'est exclusivement l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi.

A la Ville, c'est Mme Seybah DAGOMA qui développe cette action, une action soutenue et qui monte en puissance.

Ce que vous souhaitez par ce vœu, c'est autre chose, puisqu'il s'agit en fait du renforcement des dispositions relatives à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises titulaires de marchés publics.

Nombre de ces dispositions sont déjà présentes sous divers aspect dans les marchés publics de la Ville. D'une part, il faut distinguer le respect strict de la loi qui fait l'objet d'engagements des entreprises, en particulier la lutte contre le travail dissimulé (il y a déjà eu plusieurs questions en Conseil de Paris sur ce sujet), le respect du Code du travail et, d'autre part, les dispositions des cahiers des charges qui en permettent le contrôle ou qui influencent les conditions de travail des personnels.

A titre d'exemple, je rappelle, contre le travail dissimulé, que la Ville a mis en place des dispositions complémentaires dans ses marchés de travaux :

- Imposer aux mandataires d'exiger de leurs sous-traitants des déclarations relatives à la lutte contre le travail dissimulé et conditionner l'agrément de la Ville à la production de ce document,

- Imposer aux fournisseurs des solutions pratiques pour établir clairement l'appartenance des ouvriers à une entreprise,

- Inclure parmi les missions des coordinateurs de sécurité la vérification des divergences entre le registre de sécurité du chantier et les employés réellement présents.

La traduction concrète d'une démarche de progrès dans l'amélioration des conditions de travail passe par une étude préalable, qui est nécessaire pour recenser ce qui existe déjà, ce qu'il est juridiquement possible de faire, bien sûr, sans fragiliser nos marchés par des contentieux, et pour définir des pistes d'amélioration dans la rédaction de nos cahiers des charges.

C'est la Direction des Achats qui va se charger de ce travail mais les marchés de service, notamment dans le domaine de la propreté, me paraissent également concernés au premier chef.

C'est pourquoi, en accord avec les objectifs visés par ce vœu et avec le souci de déboucher sur des engagements concrets, je demande au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche d'accepter d'amender le dernier paragraphe de leur texte de la façon suivante :

"Le Conseil de Paris émet le vœu que la Direction des Achats, en liaison avec la Direction des Affaires Juridiques, élabore une étude exhaustive sur les dispositions visant au respect de nos exigences sociales dans les marchés publics de la Ville. Ce document servira de socle à des concertations ciblées par secteur de travaux et de services, avec les acteurs économiques, représentant syndicaux et entreprises, avant la fin de l'année 2011."

Si vous en êtes d'accord.

**M. Alain LHOSTIS**. - On est d'accord, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 75 déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 195).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la Commission du mobilier urbain.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la Commission du mobilier urbain.

La parole est au président LAMOUR.

Pardon, vous êtes suppléé agréablement.

Allez-y, Madame.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

En janvier 2011, vous avez convoqué une réunion plénière de la Commission du mobilier urbain, qui a finalement été annulée la veille.

Pourtant, l'ordre du jour de cette C.M.U., qui ne s'était pas réunie depuis juin 2010, était particulièrement chargé. Nous devions entre autres examiner les projets des nouvelles colonnes à verre et de nouvelles corbeilles, deux projets majeurs, notamment au regard de leur impact sur le paysage parisien.

Le dossier envoyé aux membres de la C.M.U. pour cette réunion contenait les grandes lignes du cahier des charges, un calendrier précis ainsi que les offres des sept candidats pour le remplacement des colonnes à verre aériennes et enterrées.

Ce même ordre du jour annonçait également un point d'actualité sur les réceptacles de propreté, dont nous entendons parler depuis 2004, et qui ont déjà coûté à la collectivité plus de 700.000 euros sans que la moindre corbeille ne soit réalisée et mise en place sur l'espace public.

L'examen de ces dossiers n'ayant pas été reprogrammé lors de la dernière séance de la C.M.U., nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'une part, de nous préciser à quel moment vous envisagez de présenter à la C.M.U. les différents projets de réceptacles de propreté et de colonnes à verre et, d'autre part, de nous communiquer pour chacun de ces mobiliers urbains le calendrier réactualisé des étapes de la procédure.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme MONTACIÉ.

**Mme Camille MONTACIÉ**, adjointe. - Vous souhaitez un point précis sur l'avancement des marchés des corbeilles et des colonnes à verre, ainsi qu'un calendrier réactualisé des étapes de procédure pour chacun d'eux.

Je vais vous répondre en ce qui concerne les marchés. Je crois que M. LEGARET est parfaitement au fait du marché des colonnes à verre puisqu'il était présent en commission d'appel d'offres lors de l'attribution de ce marché.

Il s'agissait d'une consultation en deux lots, portant l'un sur la fourniture et livraison de colonnes à verre aériennes et l'autre sur la fourniture et livraison de colonnes enterrées.

Le Conseil de Paris a autorisé le lancement de cette consultation en sa séance des 7 et 8 juin 2010.

La Commission d'appel d'offres du 3 mai dernier a attribué les deux lots à l'entreprise CONTENUR. Le Conseil de Paris a autorisé le Maire à signer ce marché lors de sa séance des 11 et 12 mai 2011.

En ce qui concerne les corbeilles, la situation est totalement différente. Le Conseil a autorisé en juin 2009 le lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour le choix de nouveaux modèles de corbeilles et de mobiliers d'assise, ces corbeilles que vous voyez tout au long de nos rues.

Le dialogue compétitif est une procédure qui permet aux services de discuter avec les entreprises qui se portent candidates, de façon à définir un cahier des charges qui fera l'objet d'une mise en concurrence finale.

La Commission d'appel d'offres, elle, est saisie en toute fin de procédure lorsque, au bout d'une série d'étapes de consultation, on en arrive au choix de l'entreprise titulaire. La commission se prononce sur l'attributaire au vu d'un rapport récapitulant la procédure.

Dans ce cas précis, la C.A.O. n'a pas eu à décider de cette attribution, car le pouvoir adjudicateur a déclaré fin juin 2011 la consultation sans suite, avant même la remise des offres finales. Les services étudient aujourd'hui les suites qui pourraient être données à ce dossier.

Ayant apporté les réponses demandées, je considère que ce vœu est devenu sans objet, et je vous invite à le retirer.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 76 est-il maintenu, Madame ?

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Oui, je le maintiens, et je voudrais faire une observation : la Commission du mobilier urbain n'a pas été consultée, ni pour les colonnes à verre, ni pour les réceptacles de propreté alors que c'était prévu à l'ordre du jour de la séance de janvier.

Finalement, bien que présidée par deux adjointes au Maire de Paris, elle ne sert à rien du tout puisqu'on ne la consulte pas.

Déjà, elle se réunit très rarement, mais en plus on ne respecte même pas les élus et tous les membres de la Commission qui en sont membres.

Enfin, je suis consternée que les corbeilles de propreté ne voient toujours pas le jour. Depuis 2004, la Ville travaille sur ce dossier. Cela a coûté 700.000 euros aux Parisiens. Et je trouve cela scandaleux que nous en soyons toujours à la case départ !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la renégociation de la Charte de la téléphonie mobile.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la renégociation de la Charte de la téléphonie mobile.

La parole est à M. DUTREY, une minute.

**M. René DUTREY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce qu'il faut bien comprendre en matière de téléphonie mobile, c'est que ce réseau déployé au cours des années 1990 l'a été sans aucune norme. Aucune norme n'existait…

*(Absence de sonorisation).*

Le micro s'est éteint : cela sera certainement déduit de mon temps de parole.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Ne vous inquiétez pas.

**M. René DUTREY**. - Je ne m'inquiète pas ; je n'y vois en aucun cas un mauvais coup des opérateurs…

Je reviens donc à la téléphonie mobile.

Ce réseau était déployé, et à l'époque il n'y avait aucune norme. Il a fallu attendre 2001 et le décret fixant les seuils d'exposition de la population à 41 et 58 volts par mètre pour voir enfin un seuil apparaître.

Ce seuil de 41 et 58 volts par mètre est considéré par l'ensemble des experts comme un seuil vraiment maximum. C'est un peu le niveau en dessous duquel on ne cuit pas.

La Ville de Paris, en 2001, avait voulu aller beaucoup plus loin en négociant une charte avec un seuil.

Aujourd'hui, nous sommes à l'heure de la renégociation de la charte. Beaucoup d'eau a passé sous les ponts depuis la première charte. Le contexte a changé. De nouvelles études scientifiques indépendantes ont rendu leurs conclusions. Des préconisations de l'O.M.S., du Conseil de l'Europe, et surtout notre conférence des citoyens, qui a rendu ce fameux rapport il y a quelques années, nous amènent à faire évoluer cette charte, et c'est l'objet du vœu que nous avons déposé.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Vous n'avez pas totalement utilisé votre temps de parole : c'est formidable.

Pour vous répondre, la parole est à M. PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci René DUTREY.

Effectivement, lors du dernier Conseil de Paris, j'avais précisé quelle était la démarche de la Ville dans la renégociation de cette charte : je ne vais pas y revenir largement aujourd'hui.

Simplement pour vous dire que nous avons pris votre vœu et celui de votre groupe comme une volonté de pouvoir peser dans la négociation, ce que nous comprenons bien, et de nous aider à pouvoir négocier au mieux cette charte.

Cela dit, comme on est en cours de négociation, et pour pouvoir préserver justement des marges de manœuvre dans cette négociation, je vous proposerai un certain nombre d'amendements à votre vœu que je vais vous donner, et si vous acceptiez d'intégrer ces amendements, nous pourrions le voter ensemble.

Le premier de ces amendements concerne la formule "la signature de la nouvelle charte de Paris" allant jusqu'à "ces dispositions suivantes" que je vous propose de remplacer par : soit fixée comme objectif lors des négociations de la nouvelle charte de Paris, l'intégration des dispositions suivantes.

On est plus dans des objectifs que dans des conditions de signature en tant que telle.

Deuxièmement, que la formule "l'adoption du seuil maximal de précaution de 0,6 volt par mètre" soit remplacée par : l'adoption du, entre guillemets, "seuil maximal de précaution de 0,6 volt par mètre, virgule, l'adaptation du réseau pour ne pas modifier la qualité du service".

Troisième élément : à la phrase "Aucun avis ne pourra être rendu par la CCTM tant que la mairie d'arrondissement n'aura pas elle-même rendu un avis", je vous propose d'ajouter : dans un délai maximum de quatre mois.

Ceci évitera certaines éventuelles manœuvres dilatoires.

Quatrième élément : pour la formule "Les opérateurs fourniront une cartographie des micro-antennes. L'installation ou la modification des fréquences d'une micro-antenne fera l'objet de la même déclaration que les antennes macro".

Je propose de la remplacer par : "Les opérateurs fourniront une cartographie des micro-antennes. Le déploiement des micro-antennes fera l'objet d'une présentation globale et d'un débat semestriel à la CCTM."

En effet, les micro-antennes sont en nombre extrêmement important et on viendrait encombrer très fortement le fonctionnement de la CCTM, voire le paralyser.

Enfin, d'ajouter à la fin de votre vœu : "Au vu des publications récentes des institutions internationales et notamment du rapport du CIRC de l'Organisation mondiale de la Santé et de la résolution 1815 du Conseil de l'Europe, au vu des travaux actuellement menés par le ministère de l'Ecologie dans le cadre du Grenelle des ondes et de l'expérimentation nationale d'abaissement des champs, le Conseil de Paris demande au gouvernement de tirer rapidement les conclusions législatives et réglementaires des travaux du Grenelle des ondes et des expérimentations menées par le COMOP. Ces mesures devant permettre d'arriver à un seuil maximal d'exposition de la population aux ondes électromagnétiques de 0,6 volt par mètre en intérieur, l'adaptation du réseau pour maintenir la qualité du service."

Je pense qu'à travers ces amendements, nous pouvons aboutir aujourd'hui à un vœu qui rassemblera l'ensemble de la majorité et, je l'espère, comme cela a été le cas dans certains arrondissements, l'ensemble du Conseil de Paris.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci Monsieur le Maire.

Devant les propositions de l'adjoint compétent, Monsieur DUTREY ?

**M. René DUTREY**. - Très rapidement, je me réjouis, un, que la Ville de Paris se positionne en amont de cette négociation avec une volonté d'aller plus loin. C'est une très bonne chose.

Deux, que la Ville de Paris se positionne clairement en face du Gouvernement pour demander une loi à 0,6. Nous ne savons pas de quoi demain sera fait : peut-être qu'un gouvernement de gauche sera amené lui-même à faire une loi à 0,6. Je le souhaite profondément.

Dernier point, remercier Mao PENINOU et son cabinet de la qualité du travail. Nous n'avions plus d'interlocuteur, je le dis clairement, sur les antennes-relais depuis 2008. Il y a eu un certain flottement dans la politique de l'Exécutif. Il prend terme aujourd'hui. Je m'en réjouis.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Explication de vote.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, la Ville de Paris, si elle vote ce vœu aujourd'hui, va continuer à prouver son attachement au principe de précaution et à la prévention des risques environnementaux. Je crois qu'on va rejoindre le mouvement d'un certain nombre d'élus locaux. Je pense au maire d'Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados qui a le premier interdit l'implantation d'une nouvelle antenne-relais dans sa ville et cela démontre finalement la prise de conscience d'un certain nombre d'élus locaux de la dangerosité potentielle et probable des antennes-relais et sur la manière dont il faut aujourd'hui avoir le courage d'en restreindre l'usage et de trouver les bonnes voies.

Vraiment, je félicite l'Exécutif d'avoir pu amender ce vœu du groupe des Verts en y ajoutant ce qui est finalement la conditions sine qua non pour que les Parisiens adhèrent au projet qui est le nôtre sur les antennes-relais : c'est le maintien de la qualité de service en sachant que, aujourd'hui, lier à la fois réduction du seuil d'exposition et maintenir la qualité de service est technologiquement possible.

Le vœu amendé par l'Exécutif me paraît être bon pour la santé des Parisiens, tout en maintenant leur qualité de service en téléphonie mobile. C'est donc, ma foi, il me semble, une démarche équilibrée.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, vous joignez-vous au chœur ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Franchement, autant le fond nous importe, évidemment, compte tenu de tout le travail qui est fait, notamment dans le cadre du Grenelle des ondes et du COMOP mais franchement sur la forme, ce ne sont pas des conditions pour travailler, Monsieur PENINOU.

Je veux bien, on est abreuvé à longueur de Conseils de Paris de vœux de l'Exécutif, de vœux bis ni faits ni à faire ou éventuellement de vœux constructifs, mais franchement que vous fassiez une modification en séance sur un mot, un aspect formel, dont acte et cela peut arriver. Mais enfin, là, vous réécrivez le vœu complètement. Vous avez fait quatre, cinq ou six amendements, je ne sais pas, et quand on a un sujet aussi important, le vœu du groupe des Verts est un vœu long de plusieurs pages, donc cela demande quand même de la réflexion. Franchement, je suis désolé de le dire, ce ne sont pas des conditions pour étudier les modifications que vous proposez dans de bonnes conditions.

La moindre des choses, puisque vos collègues de l'Exécutif le font à foison, eût été de nous proposer un document écrit, à la limite par un vœu bis, même si on n'aime pas trop cette forme-là, mais admettons. Franchement, ce ne sont pas des conditions pour travailler raisonnablement sur un sujet qui, je le dis, sur lequel on pourrait se rejoindre, si les choses étaient bien faites.

Franchement, je regrette sur la forme la façon dont vous avez procédé qui est ni faite ni à faire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Tout le monde s'est exprimé ?

Je mets aux voix...

Pardon ! Vous voulez parler quand même ?

**M. Jean-François LAMOUR**. - Semble-t-il, puisque vous présidez la séance.

Mon collègue Jean-Baptiste MENGUY vient de vous faire une proposition qui est de pouvoir bénéficier, et cela me paraît normal, d'une version écrite des amendements au vœu, sur un texte extrêmement long. Il semble que vous n'ayez pas le temps.

Alors, je vous propose une petite suspension de séance, très brève, qui va nous permettre d'avoir une version écrite du document. On était plutôt parti, encore une fois, pour regarder cela avec beaucoup d'attention, mais on ne peut pas travailler dans ces conditions-là. Si l'on peut, à travers une brève suspension de séance, avoir la version écrite du document, je pense que cela nous permettra de le regarder avec plus d'attention.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je vous fais une proposition : comme on a du retard, je propose que l'on continue la séance...

**M. Jean-François LAMOUR**. - Non, non, cela ne marche pas, le retard !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Attendez, Monsieur le Président !

Comme on a du retard, je propose de continuer la séance et que vous vous mettiez dans un coin avec l'adjoint sur un texte et on revient pour en parler après.

Vous regardez, vous mettez le texte et puis c'est bon.

Je pense que c'est est plus raisonnable comme cela.

Mao ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Puisque nous parlons de téléphonie mobile et donc de moyens modernes de communication, je propose d'envoyer immédiatement à M. MENGUY sur son mail le vœu amendé.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - On reviendra après.

On continue, je le mets de côté.

**2011, DDEEES 183 - Subvention à l'association de commerçants "Le Village de Lévis" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 5.000 euros.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à la 2e Commission et nous y reviendrons tout à l'heure.

Nous passons donc à l'examen du projet de délibération DDEEES 183 relatif à l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association des commerçants le Village de Lévis (17e) pour les illuminations de fin d'année.

La parole est à Mme GASNIER, 5 minutes.

**Mme Fabienne GASNIER**. - Monsieur le Maire, je vous remercie. Je serai brève.

Je souhaiterais simplement souligner l'importance de cette subvention pour les illuminations de Noël à l'association "Le Village de Lévis" qui intervient dans le quartier Legendre/Lévis dont je suis la déléguée du maire, le maire du 17e, bien entendu. Cette association de commerçants est très dynamique et participe véritablement à la vie économique et à l'animation du quartier.

Vous le savez, les petits commerçants connaissent une période difficile, dans une période de crise, et doivent faire face à une concurrence de plus en plus accrue. Depuis longtemps, ils s'organisent pour réaliser ces illuminations de Noël, lors des fête de fin d'année, et ils ont de plus en plus de mal à se fédérer car les grandes enseignes rechignent à apporter leur contribution et les petits commerces se retrouvent souvent seuls à assurer les frais de cette organisation.

Il est donc important de les soutenir, en particulier dans ce quartier qui est un secteur clef du 17e et les habitants y sont très attachés.

Je trouve qu'il aurait été souhaitable que le soutien de la Ville se rapproche plutôt de celui qui avait été accordé en 2008, soit 8000 euros. Malgré tout, pour apporter notre soutien à cette association qui le mérite, nous voterons, bien entendu, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais remercier Mme la conseillère du 17e arrondissement de son soutien pour cette subvention versée à l'association de commerçants "Le Village de Lévis". Evidemment, vous avez raison de le dire, Madame, il faut soutenir l'action des commerçants indépendants et des commerçants de proximité qui font vivre les quartiers et qui les mettent en valeur pendant Noël.

Vous avez raison aussi de rappeler que, souvent, les gérants des enseignes ne participent en rien aux associations de commerçants dans les quartiers, pourtant, où ils sont installés. Nous en reparlerons peut-être tout à l'heure sur la rue des Abbesses, dans le 18e arrondissement, c'est un problème que nous rencontrons un peu partout et, vous avez raison de le signaler. C'est extrêmement dangereux pour nos quartiers.

Je voulais dire, d'autre part, puisque vous me posez des questions sur le 17e, qu'il reste encore deux dossiers dans le 17e arrondissement à passer pour que toutes les subventions soient versées. Mais je voulais aussi en profiter pour dire que dans l'ensemble de Paris, il reste encore 29 dossiers d'associations de commerçants qui sont incomplets ou non inscrits dans le système S.Y.M.P.A. et qu'il faut que chacun des conseillers de Paris rappelle à ces associations de commerçants que le dossier doit être complet pour être naturellement envisagé. Il s'agit de dépenser de l'argent public et nous devons être extrêmement rigoureux sur ce sujet.

La Direction du Développement économique contacte une à une les associations pour leur dire qu'il faut absolument solder en septembre les dernières demandes et, malheureusement, je suis obligée de vous dire que ceux qui n'auront pas donné leur dossier complet en septembre ne pourront pas avoir de remboursement.

J'appelle chacun à, effectivement, être très rigoureux sur ce sujet.

En tout cas pour revenir au "Village Lévis", cette somme de 5.000 euros pourra les encourager, j'espère, à continuer à animer leur quartier comme ils le font jusqu'à présent et, comme vous, je veux les y encourager, en vous invitant à voter ce projet de délibération.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 183.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 183).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien à la librairie l'Alinéa, rue de Charenton.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 78 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au soutien de la librairie l'Alinéa, rue de Charenton.

La parole est à Mme Claire MOREL.

**Mme Claire MOREL**. - Je vous remercie.

Effectivement, la librairie l'Alinéa, située dans le 12e arrondissement, est menacée, son propriétaire multipliant les procédures pour augmenter le rendement de son loyer, condamnant cette librairie à fermer.

L'objet de ce vœu est, ainsi, de réaffirmer le soutien du Conseil de Paris à cette librairie et de s'assurer que tous les moyens soient mis en œuvre pour assurer son maintien dans le quartier. Il n'est pas besoin de rappeler l'importance des librairies de quartier et les difficultés auxquelles elles doivent faire face pour se maintenir dans des locaux dont les loyers augmentent. Elles garantissent pourtant la diversité culturelle dans nos arrondissements et elles sont des acteurs souvent très actifs en termes de lien social.

C'est le cas de la librairie l'Alinéa, qui travaille avec les équipes d'écoles du 12e arrondissement, organise des expositions ouvertes à tous, des concours de lecture. Les habitants ne s'y sont pas trompés ; 1.500 ont déjà signé une pétition de soutien.

Paris soutient la lecture. Je ne citerai qu'en exemple "Paris en toutes lettres" ou "Circul'Livre". Je vous invite donc à voter ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame, pour votre intervention.

Je vais donner un avis favorable à votre vœu pour plusieurs raisons.

D'abord, une raison de principe, vous l'avez dit vous-même, l'exception culturelle qui fait de Paris un lieu exceptionnel pour la diffusion de la lecture, de la connaissance et de l'art fait que nous avons besoin de librairies à Paris ; cela participe à la diversité commerciale de notre ville et nous la soutenons par beaucoup d'actions que ce soit la suspension des ventes des locaux d'activité dans le domaine de la Ville quand ils sont occupés par des commerces culturels, l'inscription du quartier latin dans les nouveaux secteurs de la SEMAEST et la décision du Conseil de Paris, ici même, en septembre 2010, d'exonérer de taxe foncière les libraires parisiens bénéficiant du label "Lire".

Un avis favorable aussi parce qu'à travers le cas de la librairie l'Alinéa… Je vous laisse la responsabilité de ce que vous dites sur le propriétaire des murs, mais c'est un cas spécifique qui rejoint beaucoup d'autres cas, c'est-à-dire l'augmentation des loyers des librairies fait que ces commerces ne peuvent plus avoir une situation confortable, et donc nous avons - vous le connaissez peut-être aussi - le problème de la librairie de l'avenue Franklin Roosevelt, qui s'appelle "Livre Sterling", qui est dans le même état et qui menace de fermer.

Ce que nous pouvons faire, c'est évidemment proposer à ces librairies de se retrouver, de se regrouper, puisque la Ville de Paris ne peut pas aider une librairie seule, mais pourrait peut-être aider une association de librairies en difficulté à envisager des actions commerciales pour se défendre.

Mais je voulais aussi vous faire deux autres propositions.

D'abord, les conseils et l'assistance que les animateurs de la librairie Alinéa peuvent trouver à l'espace commerces culturels, rue des écoles, qui est un espace de la Ville de Paris spécialisé dans les commerces culturels et au sein duquel ils pourront peut-être trouver des aides ; ils se sont spécialisés dans le suivi de ces aides.

D'autre part, nous allons demander aux bailleurs sociaux de la Ville, et en particulier à la SEMAEST, qui travaille dans le quartier vraiment où est l'Alinéa, de voir si elle ne pourrait pas leur proposer des locaux alternatifs à des prix qui permettent aux librairies de se développer.

C'est pour toutes ces raisons que je vais donner un avis favorable à votre vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 196).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sauvegarde du commerce de proximité rue des Abbesses.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 79 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la sauvegarde du commerce de proximité rue des Abbesses.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une minute.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui a été adopté par le Conseil du 18e arrondissement et qui soulève un problème que nous connaissons dans cette rue, qui est située au cœur d'un quartier très peuplé du 18e, où nombre de commerces de proximité ont disparu, en particulier des commerces de bouche.

Nous souhaiterions donc que la Ville et la Préfecture de police, mais je vois qu'elle brille par son absence cet après-midi, réfléchissent, en liaison avec les riverains et avec aussi les commerçants, pour voir comment nous pourrions mettre fin à cette hémorragie et comment nous pourrions, dans cette rue, mais peut-être, à partir de là, dans d'autres rues de Paris, faire en sorte que ce commerce de proximité, si utile pour une population qui, comme cela a été dit tout à l'heure, est, heureusement, majoritairement dépourvue de véhicules à moteur, soit préservé et puisse continuer à servir les riverains, et pas uniquement les touristes de passage.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donner un avis favorable au vœu que M. GAREL vient de présenter, mais je veux quand même argumenter les deux raisons pour lesquelles je vais donner un avis favorable.

D'abord, je voulais vous dire ce que nous ne ferons pas pour la rue des Abbesses et ce que nous ferons.

Première chose, pour la rue des Abbesses, ce que nous ne ferons pas, contrairement à ce que demandent certains commerçants de la rue des Abbesses, c'est d'en faire une zone touristique, parce que permettre à l'ensemble des commerces d'ouvrir le dimanche et y faire travailler des gens le dimanche serait le meilleur moyen de tuer les commerces alimentaires de proximité indépendants. Nous l'avons vu dans d'autres rues et donc il n'est pas question d'arriver à une situation pareille. Donc nous ne demanderons pas à notre Assemblée l'autorisation de saisir le Préfet d'un classement en zone touristique de ce quartier de la capitale, contrairement à ce qu'essaye de faire comme pression le Ministre du Commerce actuel.

Je rappelle que les deux derniers lauréats du Grand prix de la baguette de la Ville de Paris sont situés rue des Abbesses. En 2010 et 2011, je suis allée leur remettre ce Grand prix et je pense que la rue des Abbesses en est très fière.

Le deuxième élément de ma réponse consistera à vous proposer une méthode de travail pour préserver sur ce site des commerces de proximité qui marchent et donc de répondre aux besoins des habitants et des usagers que vous avez transmis.

Ce que nous proposerons, c'est que la SEMAEST réalise une étude de commercialité dans le secteur comme elle va le faire d'ailleurs dans le secteur Lepic-Abbesses, comme elle va le faire d'ailleurs dans le secteur Douai-Fontaine dans le 9e arrondissement ou dans le secteur Amiraux-Simplon dans le 18e.

Cette étude consistera en trois temps. D'abord, un état des lieux de l'offre commerciale avec l'A.P.U.R. Deuxièmement, la réalisation d'un diagnostic commercial pour analyser les atouts, mais aussi les points faibles de cette offre commerciale locale. Enfin, des préconisations concrètes sous la forme d'un cahier de recommandations sur les actions à mettre en œuvre et la mobilisation proposée à chacun des intervenants dans ce quartier.

Evidemment, je donne un avis favorable à votre vœu et je propose donc de mettre en œuvre ce vœu en demandant à la SEMAEST de nous aider à envisager tous les dispositifs pour permettre de sauvegarder et de développer le commerce indépendant et de proximité dans la rue des Abbesses qui nous est si chère à tous.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - D'abord, pour remercier Lyne COHEN-SOLAL de sa réponse, pour dire que, bien sûr, nous aussi, et c'était écrit dans le vœu, mais je n'ai pas eu le temps de le développer, nous sommes opposés à l'ouverture des commerces le dimanche et au classement en zone touristique de cette rue et, enfin, mais vous le verrez dans le diagnostic, nous n'avons parlé que de la rue des Abbesses, la rue Lepic est une rue aussi remarquable, mais la situation n'y est, heureusement, pas la même.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 198).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la renégociation de la Charte de la téléphonie mobile. (Suite).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous revenons en arrière, nous allons donc passer à l'examen du vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la renégociation de la Charte de la téléphonie mobile?

Après cet échange que j'espère fructueux, je donne la parole à M. MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes donc en plein film "Retour vers le futur", donc nous revenons sur le vœu n° 77.

Je tiens à dire deux choses.

Sur le fond, je l'ai dit tout à l'heure mais je le répète, nous sommes particulièrement mobilisés, et nous vous rejoignons sur l'intention, sur la question des ondes. Le COMOP travaille, fait un certain nombre d'expérimentations. Je pense en particulier à celle menée dans le 15e arrondissement, où les élus ont soutenu cette démarche, à l'instar de Jean-François LAMOUR sur la question des antennes.

Sur la forme, par contre, je suis désolé, Monsieur PENINOU, j'attendais votre mail. Je vois que finalement on me passe une version papier qui existait avant, et c'était la moindre des choses de nous en informer dans des conditions autres que celles de tout à l'heure. Cela nous a poussé à aller au-delà du règlement de ce Conseil et à suspendre le vote d'un vœu qui a été débattu il y a 10 minutes pour finalement le voter 10 minutes plus tard. Ce ne sont pas de bonnes conditions de travail. Je pense que cela pose la question de la pertinence et de l'utilité des vœux bis de l'Exécutif qui sont utilisés parfois quand cela vous arrange et finalement oubliés dans d'autres, alors même que le support papier existait.

La moindre des choses est de respecter l'opposition et de lui donner les conditions de prendre position sur le fond et sur la forme.

Croyez-le bien, c'est quelque chose que je regrette car on se prend à longueur de journée des leçons sur le fond et sur la forme, sur la façon dont nous nous comportons. Je crois qu'en l'occurrence, c'est quelque chose dont vous ne pourrez pas vous vanter pour les prochaines séances.

C'est la raison pour laquelle mon groupe s'abstiendra sur ce vœu, dont le fond est très intéressant mais dont la forme, franchement, est largement regrettable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - OK, allez !

Oui ? Mao ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Un mot pour vous dire que la version mail vous a immédiatement été envoyée, comme je m'y étais engagé. Je suppose que vous l'avez reçu ! En tout cas sur votre mail parisien. Vous avez dû la recevoir. C'est la première chose.

Deuxième chose, pour aller vite et ne pas retarder la séance, effectivement, régulièrement, nous avons des remarques à l'Exécutif, sur le fait que plutôt que de discuter ou d'amender un vœu, nous faisons des vœux bis. C'est tout à fait la démarche que j'ai voulu adopter, c'est-à-dire discuter à partir d'un vœu existant pour respecter ceux qui en sont à l'origine, pouvoir l'amender de cette manière-là, de manière transparente et devant l'ensemble du Conseil. On vous a fourni les éléments écrits. Je vous les ai aussi fournis à l'oral précédemment.

Je regrette que vous décidiez de ne pas vous associer à ce vœu. Quant à nous, nous le voterons.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 196).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au lancement d'une campagne en faveur de l'inscription sur les listes électorales.**
**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la promotion de la participation électorale.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous revenons en 2e Commission et passons à l'examen des vœux référencés n° 80 et n° 81 déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs au lancement d'une campagne en faveur de l'inscription sur les listes électorales.

La parole est à M. ALAYRAC, pour une minute.

**M. Gilles ALAYRAC**. - Je vais évoquer rapidement ce que nous avons tous à l'esprit : les élections de l'an prochain. Pour dire ceci : si nul n'est censé ignorer la loi en matière d'élections en particulier, la loi est méconnue.

À la veille d'importantes échéances électorales, il est nécessaire d'inciter nos concitoyens à se préparer à participer aux décisions qui vont engager l'avenir de notre pays.

Il serait particulièrement utile qu'une campagne de communication soit lancée en faveur de l'inscription sur les listes électorales avant la fin de l'année et expliquer d'abord les règles qui régissent l'inscription des jeunes gens.

Nous pourrions utiliser l'ensemble des structures municipales qui les accueillent.

Il faut aussi communiquer sur les règles qui régissent l'inscription de tout citoyen qui a déménagé, car beaucoup de nos concitoyens ignorent les démarches qui leur incombent.

Aussi, mon groupe demande que l'on procède à une campagne municipale de communication spécifique pour sensibiliser tous les électeurs à ce qui sera demain leur premier devoir civique.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Bravo ! Une minute, pile !

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, nous savons tous que le taux d'abstention a atteint des records lors des précédentes élections. On n'a pas eu le sentiment que cela ait particulièrement ému le Gouvernement, et il me semble important par contre que notre équipe municipale s'engage pleinement pour à la fois favoriser l'inscription sur les listes électorales, à la fois favoriser la participation. C'est important, quand on défend l'idéal républicain, de vouloir y contribuer.

On a par ailleurs la chance à Paris d'avoir pas mal d'associations assez innovantes sur le sujet. Voilà donc l'esprit de ce vœu. Eh bien, c'est que le Conseil de Paris s'engage à mettre en œuvre à la fois une action de communication visant la promotion de l'exercice du droit de vote et l'inscription sur les listes électorales.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme ERRECART.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - L'inscription est un acte fort de la vie citoyenne de tous les Français.

À cet effet, je voudrais rappeler que les jeunes de 18 ans recensés sont automatiquement inscrits sur les listes électorales, et je voudrais vous dire qu'à la demande du Maire de Paris, nous avons organisé pour la première fois cette année 17 cérémonies de citoyenneté au cours desquelles près de 3.000 jeunes de 18 ans se sont vu remettre leur carte d'électeur.

Nous avons par ailleurs lancé en décembre 2010 un téléservice permettant l'inscription des Parisiens et Parisiennes sur les listes électorales via un site Internet.

Plusieurs campagnes ont été menées pour inciter les électeurs à utiliser ce nouveau service, et cela marche. Je dois dire que les chiffres sont tout à fait intéressants. En moyenne, ce sont 20 % des 25.000 demandes d'inscription qui ont été effectuées par ce biais depuis le début de l'année 2011. Certains jours de la fin de l'année 2010, ce chiffre a même atteint 38 % des inscriptions. Je pense donc que c'est un élément fort pour faciliter l'inscription sur les listes électorales.

Pour autant, et pour répondre effectivement à vos préoccupations, auxquelles nous souscrivons tout à fait, la Ville de Paris lancera à la rentrée scolaire une campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales intitulée "Pour voter". Il s'agira une nouvelle fois de rappeler que l'inscription est la condition sine qua non de la participation aux élections mais aussi de faire un focus sur les moyens d'inscription. Effectivement, quand on change d'adresse, comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Nous ferons une campagne via le portail mon.service-public.fr dans les mairies d'arrondissement, dans le magazine "À Paris" mais aussi dans les lycées et universités, doublée pour ces établissements d'affiches A4 précisant les conditions à remplir et les justificatifs à fournir.

Deuxièmement, la Ville s'apprête aussi à saisir l'État pour demander que la campagne d'information civique sur l'inscription sur les listes électorales menée par l'État soit particulièrement forte en 2011 et intervienne très rapidement, bien avant le mois de décembre.

Enfin, conformément aux pratiques mises en place lors des précédentes échéances électorales, une campagne d'incitation au vote, cette fois, et non pas à l'inscription, sur le même modèle que celle de l'incitation à l'inscription, sera mise en œuvre début 2012.

Dans ces conditions, bien entendu, je vous invite à adopter les deux vœux qui nous sont proposés.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame. Inciter au vote est très important !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 199).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 200).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence des hautes rémunérations.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 82 et n° 82 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à la transparence des hautes rémunérations.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR, une minute.

**M. Jean-François LAMOUR**. - … qui me suffira, Monsieur le Maire, pour demander à Mme ERRECART, mais, Madame ERRECART : pourquoi ne nous donnez-vous pas la tendance à l'augmentation ou en tout cas, on ne sait pas quelle tendance, des 15 plus hauts revenus des fonctionnaires de la Ville de Paris, comme vous le demande la C.A.D.A. ?

Vous le savez très bien, la mission remarquablement présidée par Alain DESTREM en avait fait en quelque sorte la proposition. Nous souhaitions connaître cette tendance, non pas depuis 2008, comme vous nous l'avez fournie il y a quelques jours, mais depuis 2000, comme le propose d'ailleurs et le confirme la C.A.D.A. ?

Vous vous obstinez - on ne sait pas pourquoi, et on va commencer réellement à se poser des questions quant à cette augmentation et cette tendance -, à ne pas nous fournir ces éléments d'information qui, je crois, nourriraient ainsi la réflexion de l'ensemble des conseillers de Paris et qui seraient, je le pense, très intéressant à connaître pour les Parisiens et les Parisiennes.

Ce vœu est simple : il vous demande à nouveau avec beaucoup de fermeté, beaucoup de persévérance, j'allais même dire une petite pointe d'obstination, que vous nous fournissiez aujourd'hui, Madame ERRECART, ces 15 plus hautes rémunérations, mais pas depuis 2008, depuis 2000.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à Mme ERRECART.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Je confirme que vous êtes obstiné et probablement obnubilé par cette question des 15 plus hautes rémunérations.

J'exprime aussi la même fermeté en vous rappelant d'abord ce que nous avons donné du point de vue de l'information. Je voudrais simplement rappeler que d'une part, dans le bilan social publié chaque année, vous avez effectivement la répartition des rémunérations par décile, qui montre que nous avons le souci de réduire l'écart des rémunérations, et j'ai encore eu l'occasion, lors de la mission d'information, il n'y a pas si longtemps, de le repréciser.

Par ailleurs, en 2009 déjà, je vous ai donné le montant moyen des dix plus hautes rémunérations et cette information a été élargie à l'occasion de la mission d'information aux 15 plus hautes rémunérations.

Je vous ai donné aussi les éléments fixes correspondant à ces 15 plus hautes rémunérations, conformément à la jurisprudence traditionnelle de la C.A.D.A..

Le 1er juin 2011, effectivement, après avis de la C.A.D.A., le Maire de Paris vous a transmis un dernier tableau anonymisé présentant le total de chacune des 15 plus hautes rémunérations (le total, pas simplement les éléments fixes) avec leur évolution sur les trois dernières années, correspondant aux trois premières années de ce mandat.

Il vous a été d'ailleurs demandé expressément d'en faire un usage strictement conforme à l'esprit de l'accès aux documents administratifs, sachant que la Commission a rappelé que la vie privée des fonctionnaires et agents publics doit bénéficier de la même protection que celle des autres citoyens.

Enfin, dans le rapport social présenté lors du dernier Conseil de Paris, au-delà du bilan social, figure la moyenne nette annuelle des 10 plus hautes rémunérations, témoin s'il en faut de notre volonté d'en assurer le suivi régulier et d'une transparence sans comparaison avec celle de l'État, pour ses propres services et institutions, qu'il s'agisse de la Présidence de la République, du Premier Ministre ou des Ministères.

Le Maire, d'ailleurs, vous a invités plusieurs fois, et moi-même je crois dans cette assemblée, en votre qualité de parlementaire, a essayé d'obtenir des informations équivalentes des autorités de l'État. Nous n'avons malheureusement pas encore pu avoir connaissance de leur réponse.

Aussi, afin que nous progressions de concert avec les pratiques des services de l'État, j'émets un avis défavorable à votre vœu et souhaite que nous adoptions le vœu de l'Exécutif, qui demande que l'ensemble des Ministères fournisse les mêmes informations, afin que la Ville de Paris puisse ainsi disposer d'une référence incontestable en matière de transparence sur les rémunérations individuelles des cadres dirigeants.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Vous voulez dire deux mots ?

**M. Jean-François LAMOUR**. - Oui, je vais faire une petite explication de vote, si j'ai bien compris sur le vœu n° 82 bis que Mme ERRECART a présenté, en me répondant.

Madame ERRECART, comme d'habitude, quand tout vous ennuie ou quand vous êtes un peu prise au piège, vous vous défaussez sur l'État. Ce qui est un peu surprenant, cette fois-ci, c'est que vous voulez faire comme l'État.

Là, on est au Conseil de Paris, donc on va parler du Conseil de Paris, de la Ville de Paris et de son administration.

Madame ERRECART, puisque vous avez fait référence à la lettre de la C.A.D.A., je vous lis la conclusion de la lettre de la C.A.D.A., très brièvement :

"La Commission émet un avis favorable à la demande."

Il s'agit de demander de manière anonyme le montant annuel des 15 plus hautes rémunérations de la Mairie de Paris et leur évolution depuis 2000.

Madame ERRECART, donnez-nous cette évolution depuis 2000, c'est tout !

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Je précise que l'on vous a donné l'évolution depuis le début de la mandature, c'est-à-dire ces trois dernières années, et nous continuerons de les donner sur la durée de la mandature.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Il faut bien comprendre qu'il y a un problème, je tiens à le faire savoir.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Il y a certainement un problème, on ira au bout.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 201).

**Vœu déposé par M. MARTINS relatif à l'augmentation du ticket de restauration universitaire.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 83 dans le fascicule, déposé par M. MARTINS, relatif à l'augmentation du ticket de restauration universitaire.

La parole est à M. MARTINS, pour une minute.

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Les étudiants, on l'a vu depuis deux récents rapports des deux plus importantes mutuelles étudiantes, se nourrissent mal, se nourrissent parfois dans des circuits de restauration dont le profil nutritionnel n'est pas recommandé.

Dans cet environnement universitaire, il y a les C.R.O.U.S. et les restaurants universitaires qui remplissent une double mission : la mission sociale d'offrir un repas à bas coût aux étudiants, mais aussi une mission de santé publique, parce qu'en offrant ces repas à bas coût, ils permettent aux étudiants d'avoir à déjeuner des repas structurés, sur des formats recommandés par les nutritionnistes.

De ce point de vue, l'augmentation systématique du ticket de restaurant universitaire rend de plus en plus ces restaurants universitaires comparables, en termes de coût, aux offres de restauration traditionnelle et de restauration dites "rapides".

Ainsi, le maintien à un bas coût du tarif du ticket de restaurant universitaire est une garantie tant sociale que de santé publique et le Conseil national des œuvres universitaires scolaires, le C.N.O.U.S., qui regroupe tous les C.R.O.U.S. ne s'y est pas trompé en rejetant la proposition du Ministre d'augmentation du ticket de restaurant universitaire.

Comme je crois que les étudiants parisiens sont de ce point de vue sensible à cette question, je propose que nous confirmions l'avis du C.N.O.U.S. et que nous demandions au Ministre concerné de ne pas publier de décret d'augmentation de ce ticket pour le maintenir à son tarif existant.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**, adjoint. - Merci, Monsieur MARTINS.

Chers collègues, pour vous répondre, je souhaite vous lire une série d'extraits d'un rapport parlementaire sur la santé des étudiants, rédigé en 2006 par M. le Député Laurent WAUQUIEZ.

"Les étudiants se nourrissent mal. D'un point de vue quantitatif, une proportion importante d'étudiants omet de prendre son petit déjeuner. S'agissant du rythme des autres repas, 51 % des étudiants ont déclaré prendre un repas réduit le midi et 3 % ne prennent pas tous leurs repas.

Sur le plan qualitatif, près d'un étudiant sur trois estime ne pas manger équilibré.

Les repas sont souvent pris rapidement dans les cafétérias et les "fast food". Ce manque d'hygiène alimentaire est lié à la rupture avec les habitudes familiales, mais surtout au manque de temps, dû à un rythme universitaire soutenu ainsi qu'à des horaires de cours souvent incompatibles avec ceux de l'ouverture des restaurants universitaires.

Les disponibilités financières limitées obligent également à faire des arbitrages entre différents postes de dépense, cette analyse est confirmée par l'enquête de la Mutuelle des Etudiants, environ 60 % des étudiants mettent le déséquilibre alimentaire sur le compte du manque de temps et 33 % sur le manque d'argent.

Ces comportements ne sont pas anodins et peuvent se révéler lourds de conséquence à court terme et à long terme."

M. WAUQUIEZ, le député, avait donc raison : la restauration étudiante est un enjeu majeur de santé publique, c'est pourquoi les restaurants universitaires, qui proposent des repas équilibrés, doivent proposer leurs services à tous les étudiants à un coût le plus raisonnable possible.

Le gel du prix du ticket de restaurant universitaire est d'ailleurs l'une des propositions que m'ont remises ici même les membres d'"Etudiant de Paris - le Conseil" le 7 juin dernier, quand ils ont remis leur rapport sur le bien-être étudiants, sur la santé, le logement et les questions de restauration.

Lors du Conseil d'administration du 1er juillet, vous l'avez souligné, le C.N.O.U.S. a également donné un avis négatif, ce qui est très rare dans cette instance.

Dans un contexte de forte précarité des étudiants, Laurent WAUQUIEZ a malgré tout décidé d'augmenter le ticket du restaurant universitaire de 1,7 % à la prochaine rentrée, alors qu'il aurait été bien plus inspiré de tenir compte du diagnostic et des préconisations qu'il portait sur ces sujets lorsqu'il était député et rapporteur.

Concernant la seconde partie du vœu, je signale que la Ville de Paris est investie aux côtés du C.R.O.U.S. pour développer l'offre de restauration universitaire dans la Capitale.

Lors de la première mandature, 3,5 millions ont été ainsi investis et, depuis le début de la seconde, on a financé 1,5 million, en particulier avec la réhabilitation du restaurant universitaire historique Mabillon, qui va ouvrir très bientôt dans sa nouvelle peau.

Pour l'avenir, nous sommes actuellement en train de travailler avec le C.R.O.U.S. sur les financements nécessaires en matière de restauration dans le cadre du Plan Campus. Les sites prioritaires sont pour nous le site Paris - Rive Gauche qui connaît un déficit, comme vous le savez, ainsi que les sites au niveau du nord de Paris, entre Porte de Clignancourt - Paris Sorbonne et l'arrivée du futur pôle Condorcet - Porte de la chapelle.

Je donne donc un avis très favorable à ce vœu, demandant au Maire de Paris de saisir les autorités compétentes sur ce sujet important pour les étudiants parisiens.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 83 avec un avis favorable de l'Exécutif…

**M. Jean-François LAMOUR**. - Nous avons une explication de vote.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - C'était rayé, mais revenez.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci de votre compréhension, Monsieur le Maire.

Nous venons d'entendre, comme à chaque fois, une longue liste de litanies contre le Gouvernement. Je voudrais que nous remettions ensemble les choses à leur juste proportion.

Le ticket restaurant universitaire passe de 3 euros à 3,05 centimes. Vous conviendrez avec moi qu'il y a eu cette année une hausse importante des frais alimentaires et que la hausse sur les tickets qui nous est proposée, de 5 centimes, en tient très modestement compte.

Faisons le calcul ensemble, c'est un impact limité sur les conditions de vie des étudiants, puisque cette augmentation de 5 centimes correspond pour 200 repas à une hausse réduite de 10 euros par an.

Je crois que, véritablement, nous avons intérêt à regarder les choses telles qu'elles sont et, tout en étant extrêmement sensibles aux conditions de vie des étudiants, se dire que cette hausse est quand même extrêmement minime.

Nous voterons donc contre ce vœu. Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. MARTINS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 202).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la qualité du dialogue social au sein de la R.A.T.P.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 84 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la qualité du dialogue social au sein de la R.A.T.P.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO, pour une minute.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**. - Merci, Monsieur le Maire.

La R.A.T.P. se prépare à l'ouverture à la concurrence. Les échéances : 2025 - 2030. Evidemment, le besoin de renégocier le temps de travail, notamment pour les chauffeurs de bus. Les réunions de négociations se multiplient et des propositions, comme l'allongement de 53 minutes de la durée journalière des chauffeurs de bus, sont à l'étude.

Alors, force est de constater qu'un désaccord existe actuellement encore et un consensus est plus que nécessaire. Les élus que nous sommes sont évidemment préoccupés par la situation. C'est pourquoi notre groupe émet le vœu que la direction de la R.A.T.P., en partenariat avec les organisations syndicales, garantisse le respect et la qualité du dialogue social afin de préserver un service public des transports pour tous.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Christian SAUTTER pour vous répondre.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint. - Monsieur le Maire, je pense que nous sommes tous attachés, comme M. SANCHES RUIVO, à la R.A.T.P., qui est un acteur vital du service public dans notre Ville, et plus généralement dans notre région.

Il y a actuellement - M. SANCHES RUIVO l'a rappelé - une négociation qui concerne 13.000 conducteurs d'autobus, qui actuellement, travaillent 35 heures par semaine en vertu de deux accords : l'un voté en 2000 et l'autre en 2008. Et la direction, comme l'a dit M. SANCHES RUIVO, souhaite allonger le temps de travail en promettant en contrepartie des améliorations de carrière.

La difficulté, c'est que seul un tiers des conducteurs d'autobus ont une carrière complète de conducteurs d'autobus, car c'est un travail relativement pénible et souvent, ils changent de métier en cours de route, si je puis employer cette expression.

Je veux donc dire simplement, au nom de l'Exécutif, que nous faisons confiance à la R.A.T.P., aux syndicats de la R.A.T.P. et à la direction pour nouer un dialogue social qui permette d'améliorer le service public au service des usagers et de préserver une tradition de dialogue social, qui a toujours fait la force de cette très belle entreprise.

Donc, avis favorable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 203).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conditions de travail des salariés de Pizza Hut.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 85 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux conditions de travail des salariés de Pizza Hut.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, mes chers collègues, depuis deux mois des salariés de Pizza Hut, comme vous dites, font grève et mènent des actions chaque week-end pour exiger tout simplement des améliorations de leurs conditions de travail sur leurs magasins respectifs, et d'autre part que leurs heures complémentaires leur soient payées en totalité. Voilà où nous en sommes.

Eh oui, parce que du point de vue de l'employeur, qui emploie des jeunes, essentiellement sur des contrats précaires, il semble croire qu'il peut s'affranchir de la loi et ne pas appliquer le Code du travail. Et pire, il refuse de négocier et cherche au contraire à diviser les salariés entre eux, à les criminaliser. Il vient d'ailleurs de licencier deux grévistes en toute illégalité.

A travers ce vœu, nous demandons au Maire de Paris d'écrire à l'employeur afin de lui demander de bien vouloir respecter le Code du travail, également à Pizza Hut.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur l'adjoint, spécialiste des pizzas, vous avez la parole.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint. - Non, Monsieur le Maire, vous avez raison de dire Pizza Hut, puisque les salariés de Pizza Hut sont en lutte ! Et donc, ce vœu, qui recommande que l'on applique le Code du travail dans une entreprise qui a des implantations à Paris, me semble couler de source. Je voudrais souligner au passage, puisque nous n'aurons pas l'occasion d'en débattre - mais vous aurez l'occasion de voter ce projet de délibération - que la Ville de Paris, depuis quelques années, apporte aux unions départementales syndicales, aux sept qui sont représentatives, un soutien croissant et qui est équilibré en fonction de leur représentativité, et que le but de ces unions départementales et très modernes dans le climat social actuel, c'est vraiment d'aider les salariés, et notamment les salariés dispersés et peu organisés à se battre pour que l'on applique tout simplement le droit du travail.

Donc, avis très favorable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 204).

**2011, DICOM 18 - Approbation du principe et des modalités des conventions de parrainage avec COFITEM-COFIMUR, TRIBORD et EURO DISNEY pour l'opération Paris Plages 2011.**
**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'instauration d'une zone "non fumeur" au sein de Paris Plage.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à la 3e Commission. Nous examinons le projet de délibération DICOM 18 relatif à la convention de parrainage avec Cofitem-Cofimur, Tribord et Euro Disney pour l'opération Paris Plage 2011, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé le vœu référencé n° 86 dans le fascicule.

La parole est à Mme Catherine BRUNO. Trois minutes.

**Mme Catherine BRUNO**. - C'est très bien. Je ferai beaucoup plus vite, parce que mon vœu n'a aucunement pour objet de réveiller la guerre des fumeurs contre les non fumeurs. Et c'est une ancienne fumeuse qui vous le dit ! Mais je me place à la fois sur le plan de la santé publique et sur celui de la propreté et de l'hygiène. Il n'y a rien de plus désagréable que de devoir faire la chasse aux mégots de cigarettes avant de laisser des bébés ou de jeunes enfants jouer ou marcher pieds nus dans le sable.

L'arrêté municipal pris très récemment par la ville de La Ciotat, qui proscrit la cigarette sur l'une de ses plages, la réflexion menée par plusieurs villes côtières ayant des plages touristiques, m'ont paru à cet égard très intéressants. C'est la raison pour laquelle je demande que pour l'édition Paris Plages 2012, une étude soit menée pour qu'une zone non fumeurs soit créée, notamment auprès de lieux dédiés aux jeunes enfants au sein de Paris Plages.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole, pour répondre, est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme Catherine BRUNO de son vœu, parce que comme cela, j'en profite pour vous informer - mais je suis sûre que vous l'êtes déjà - de la dixième édition de "Paris Plages", qui se déroulera du 21 juillet au 21 août prochains.

Pour revenir à votre vœu concernant l'installation d'une zone de fumeurs, l'établissement d'une zone de fumeurs au sein de Paris Plage, je reprends… Oui, une zone non fumeurs, bien sûr. Je reprends exactement les termes que vous avez mis dans votre vœu, Madame BRUNO. Je voulais quand même vous indiquer quelques informations : les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris n'ont pas compétence pour faire respecter la loi Evin. Et je précise que la loi Evin réprime l'interdiction de fumer dans des lieux fermés et non des lieux ouverts. Mais ceci dit, je voulais quand même vous donner les responsabilités des inspecteurs de la sécurité de la Ville de Paris, ce qui signifie que seuls les effectifs de police sont habilités à relever cette infraction.

Et je suis certaine que vous pensez comme moi que les effectifs de police ont d'autres missions, sans doute plus prioritaires, que de venir surveiller les personnes qui fument ou qui ne fument pas à "Paris Plages".

Sincèrement, Madame BRUNO, je préfère faire appel au bon sens de nos concitoyens et mettre des cendriers à leur disposition, car vous avez raison, il n'est pas question que des mégots jonchent le sol et le sable de "Paris Plages", mais je préfère en tout cas mettre des cendriers à leur disposition, plutôt que de mettre en place des zones non fumeurs à "Paris Plages", qui ne seraient absolument pas surveillées, ni contrôlées.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix le vœu n° 86, avec un avis défavorable de l'Exécutif. C'est bien cela ?

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe, rapporteure. - Oui.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DICOM 18).

**2011, DVD 123 - Signature avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à Paris pour une durée de 8 ans.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 123 relatif à la signature avec la Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à Paris.

La parole est à Mme DOUVIN, pour cinq minutes.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les parcs de stationnement de surface sont une ressource pour le stationnement des riverains, mais force est de constater que quelquefois, dans les parcs aménagés à cet effet, les normes d'entretien et de sécurité ne sont pas toujours atteintes. Il y a là aussi du vandalisme. Je pense notamment aux barrières dont la réfection entraîne des coûts auxquels il faut faire face.

Plus globalement, je pense que ces parcs de stationnement sur voirie sont une survivance. Je m'explique : ils sont dans la situation actuelle indispensables, mais ils ne constituent pas une solution d'avenir au stationnement des véhicules des Parisiens qui en ont un besoin personnel.

En effet, la voirie de surface a bien d'autres vocations : promenade, extension des possibilités de circulation, des modes doux notamment. Le stationnement des véhicules serait bien plus judicieux en sous-sol, dans des parcs de quartier à créer selon les besoins, en cessant de nier la réalité de ces besoins au profit d'un pari idéologique du renoncement des Parisiens qui ont un véhicule à sa possession.

D'ailleurs, ce projet de délibération est l'occasion de rétablir la vérité sur les chiffres de la fréquentation des parcs souterrains. La très légère baisse constatée sur la fréquentation horaire est plus que largement compensée par la hausse sensible du nombre des abonnements : 41.200 en 2010 contre 39.900 en 2007. Ces chiffres nous ont été communiqués par les très intéressants rapports des délégataires de service que nous venons d'avoir.

Notre groupe votera donc pour ce projet de délibération, tout en exprimant le regret que le Maire de Paris, par son refus obstiné de construire des parcs souterrains en dehors des deux qui sont toujours les mêmes, la nouvelle Z.A.C. "Batignolles" ou le parc Frémicourt, ne favorise pas ainsi une vision d'avenir d'une utilisation qui serait porteuse de la denrée rare que constitue l'espace public à Paris.

Je rajouterai pour conclure qu'étant membre du Conseil d'administration de la SAEMES, je ne prendrai pas part au vote à titre personnel.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, en fait, concerne un contrat d'affermage d'une durée de huit ans entre la Mairie de Paris et la SAEMES pour exploiter et entretenir 19 parkings et ce contrat, en cours aujourd'hui, arrivera à échéance très prochainement, au mois d'octobre 2011. C'est la raison pour laquelle nous proposons ce projet de délibération.

Alors, j'avoue, Madame DOUVIN, que j'ai du mal à vous suivre, parce que, à la fois, vous souhaitez de la place pour stationner les voitures, nous passons un projet de délibération en ce sens, mais, cette fois-ci, vous estimez que cela ne va pas, parce qu'il faudrait privilégier les parkings en sous-sol.

Alors, je vous suis concernant le fait de privilégier les parkings en sous-sol, et notamment ceux qui existent et qui sont, malgré ce que vous dites, nombreux. Certes, ils ne sont pas tous remplis de façon optimum, mais cela, on y travaille, pour mieux indiquer notamment aux automobilistes les endroits où ils peuvent se rendre dans les parkings. Mais à travers ce projet de délibération, ce ne sont pas des nouveaux parkings que nous créons en surface, ils existent, donc si je vous suis, il faudrait les fermer.

Après, que l'on puisse évoluer pour qu'il y ait davantage de voitures qui aillent stationner dans les parkings en sous-sol, dès lors qu'il y a la place pour cela, oui, pourquoi pas, mais en attendant, j'imagine que vous êtes contente qu'il y ait, en tout cas, des parkings à Paris pour que les automobilistes puissent stationner.

J'entends bien vos remarques, mais j'avoue que j'ai du mal à comprendre leur cohérence, car il va de soi qu'on ne pourrait pas là, d'ici la fin de l'année 2011, fermer 19 parkings au prétexte qu'ils ne seraient pas en sous-sol. Je pense que si nous avions pris une telle décision, nous aurions eu le droit, au minimum, à un vœu de votre part.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 123).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la fermeture de la circulation automobile dans le bois de Vincennes.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 87 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la fermeture de la circulation automobile dans le bois de Vincennes.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour une minute.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'occasion du vote d'un projet de délibération relatif au zoo de Vincennes sur lequel j'interviendrai tout à l'heure en 4e Commission, j'ai souhaité attirer l'attention de notre Assemblée sur les liens entre le zoo et ses abords, en particulier Daumesnil, avec lequel un lien de biodiversité fort pourrait être établi.

Le lac et le zoo sont séparés par la route de ceinture du lac Daumesnil sur laquelle passe une forte circulation automobile de transit, notamment d'automobilistes venant de l'autoroute A4 et rejoignant le périphérique à la porte Dorée. Le bois de Vincennes sert ainsi de déversoir de l'autoroute et du périphérique.

Malgré cet état de fait, notre Municipalité a mis en œuvre une reconquête de cet espace. Ainsi, depuis 2007, l'opération "Paris Respire" permet de réserver la partie est de cette route de ceinture du lac Daumesnil aux piétons et aux cyclistes les dimanches et jours fériés.

Nous proposons avec ce vœu d'aller plus loin, comme l'a déjà proposé le muséum d'histoire naturelle qui, en 2005, a présenté à la Mairie de Paris un premier projet d'aménagement du parc zoologique comprenant une fermeture à la circulation automobile de cette portion de route de ceinture du lac ; c'est aussi le sens de notre vœu.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme il est rappelé dans ce vœu, le tronçon de route qui est mentionné fait partie de l'opération "Paris Respire" et est donc déjà fermé à la circulation en journée les dimanches et jours fériés.

Je suis tout à fait disposée à ce que nous allions plus loin et que nous étudiions la possibilité d'une fermeture définitive.

Je sais que la maire du 12e arrondissement, Michèle BLUMENTHAL, y est favorable. Il faudra, bien sûr, prendre en compte tous les aspects, car cette voie dessert de nombreux équipements du bois et les différentes manifestations qui s'y déroulent tout au long de l'année également.

Je pense que pour lancer cette étude, nous devrons attendre la mise en service du tramway qui aura, naturellement, des conséquences sur les déplacements dans ce secteur et j'ajoute, mais vous y faites référence, d'ailleurs, dans votre vœu, nous consulterons les partenaires concernés, c'est-à-dire, bien sûr, les communes riveraines du bois de Vincennes.

J'émets donc un avis favorable à ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Pour une explication de vote, Madame MONTANDON, vous avez la parole.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons aussi voter positivement votre vœu, mais en insistant sur le fait que l'étude prenne en compte une analyse du report de la circulation sur les autres axes, ainsi que sur l'accès du zoo.

En effet, la route de la ceinture du lac Daumesnil est empruntée par les automobilistes qui sortent de la porte Dorée et rejoignent les communes limitrophes telles que Charenton et Saint-Maurice, et cette route est censée avoir vocation à desservir le futur zoo de Vincennes, ne l'oublions pas.

Je voulais aussi vous rappeler que l'amélioration du potentiel de la biodiversité, reprise à plusieurs fois dans votre vœu, ne passe pas simplement par des mesures de restriction de la circulation automobile, Monsieur NAJDOVSKI, mais aussi par une réelle volonté de politique écologique.

Je citerai comme exemple d'amélioration de biodiversité la revalorisation de la pelouse de Reuilly, qui est bien malmenée par la majorité depuis plusieurs années, la reconnaissance aussi du bois de Vincennes comme un site classé et non comme une réserve foncière, telle que nous avons pu le constater avec la construction des bâtiments Adoma, mais aussi encore récemment avec le projet d'aire d'accueil de gens du voyage.

Lorsque je lis vos considérants relatifs à la charte d'aménagement durable du bois de Vincennes, je ne comprends pas que vous ne soyez pas à nos côtés pour défendre le bois face à un projet d'aménagement qui comporte la construction de plusieurs bâtiments et aussi la viabilisation de la zone, qui ne sont pas, je pense, favorables à la biodiversité du bois.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 205).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au renforcement et développement des opérations "Paris Respire".**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 88 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au renforcement et développement des opérations "Paris Respire".

La parole est à Mme GIBOUDEAUX, une minute.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Très rapidement, c'est un vœu qui est relatif aussi à l'opération "Paris Respire". Il demande un bilan détaillé des agents mis à disposition de ce dispositif par la Préfecture de police et aussi une mise à disposition d'agents suffisants pour permettre le bon fonctionnement des opérations existantes et permettre aussi le développement de nouvelles opérations.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme LEPETIT pour vous répondre.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Monsieur le Maire, cette demande concerne principalement la Préfecture de police, puisque deux types de barrages sont mis en œuvre lors des opérations "Paris Respire" : les barrages fixes matérialisés par des barrières et posés par les agents de la Ville et des barrages filtrants qui sont gardés, eux, par des fonctionnaires de police.

Bien évidemment, il est nécessaire d'avoir de tels barrages filtrants pour permettre l'accès de la zone aux riverains, tout en empêchant, bien sûr, les accès non autorisés.

Je suis tout à fait favorable à l'établissement d'un bilan pour connaître l'ensemble des besoins à Paris, un bilan qui serait fait, bien sûr, avec M. le Préfet de police.

Je note qu'il s'agit d'agents qui travaillent le dimanche et je souhaite que tout cela soit bien sûr encadré au regard des besoins des Parisiens mais aussi au regard des droits du travail.

J'émets un avis favorable sur ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Avant de passer au vote, je donne la parole à M. le Préfet.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Ces demandes récurrentes sont effectivement soumises à des limites arithmétiques, car sur les 1.900 A.S.P. qui travaillent dans la capitale, seule la moitié travaille le dimanche. Il faut savoir que la profession est largement féminisée. Parfois, elle habite loin du centre de la capitale, et au fil du temps les opérations "Paris respire" se sont étendues et consomment de plus en plus de ressources humaines.

Actuellement, le nombre de barrages filtrants à tenir s'étale entre 32 l'hiver et 37 l'été, et pour tenir toute la journée du dimanche un barrage, il faut trois A.S.P. : deux en vacation le matin et après-midi et avec les congés repos et autres, il en faut trois en équipe de trois.

Donc, actuellement, le dimanche, il y a entre 80 et 120 A.S.P. dédiés uniquement à cela. On voit donc les limites d'une extension indéfinie des opérations "Paris respire" et des barrages filtrants.

Par rapport à la demande de M. GAREL sur le 18e arrondissement qui coûterait 15 agents supplémentaires, nous ne sommes pas hostiles à l'idée d'y travailler, encore que le reste de la semaine, ces agents travailleraient en faisant des contraventions et donc on augmenterait la pression de nos contraventions.

Par contre, si nous devons réfléchir avec les directions qui demandent et qui fixent des objectifs à la Préfecture de police, il faut le faire en étudiant l'ensemble des paramètres, car on reçoit actuellement des demandes segmentées.

Bien évidemment, ce que l'on enlève à un endroit, il faut le rajouter ailleurs, et c'est la même chose en termes de missions.

Par exemple, on entend souvent parler du critère de la population. Il me semble que ce n'est pas forcément le meilleur critère. Bien évidemment, il faut regarder le nombre d'emplacements de stationnement. De la même manière, le cœur de la capitale a une pression de taux de paiement différente de celle des arrondissement périphériques car le taux du stationnement y est plus élevé et évidemment, il faut maintenir une pression plus forte dans ces arrondissements.

Si nous souhaitons avoir une réflexion à la rentrée sur ce sujet, il faudra le faire de manière cohérente avec l'ensemble des objectifs, transparente, et dire là où il faut prélever les effectifs pour en enlever d'autres et en rajouter ailleurs.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 206).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la construction d'un deuxième accès/sortie à la station de métro Château-Rouge. Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 89 et n° 89 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la construction d'un deuxième accès-sortie de la station Château-Rouge.

La parole est à M. LHOSTIS, pour une minute.

**M. Alain LHOSTIS**. - J'interviens pour Ian BROSSAT, notre président, qui est empêché, au sujet de la station de métro Château-Rouge dans le 18e, très fréquentée comme chacun le sait, et qui ne dispose que d'une seule entrée-sortie, ce qui provoque beaucoup de dysfonctionnements, notamment pour les familles, dans l'accès et la sortie de cette station.

Une consultation a été organisée par Ian BROSSAT sur cette question, et il y a une très grande préoccupation de la population locale, qui souhaiterait qu'il y ait un deuxième accès à la station Château-Rouge, ce qui pour l'instant ne semble pas être une priorité pour la R.A.T.P.

Aussi, sur proposition de Ian BROSSAT, notre groupe émet le vœu que le Maire de Paris interpelle le directeur général de la R.A.T.P. pour que l'on regarde cette possibilité d'un deuxième accès-sortie côté Montmartre, mais surtout également que l'on maintienne dans cette station une présence humaine dont la disparition est prévue.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Ce n'est pas la première fois que le cas de la station Château-Rouge, sur la ligne 4 du métro, dans le 18e arrondissement, est soulevé. Elle est d'ailleurs représentative des stations dans Paris qui n'ont pas évolué depuis cent ans pour faire face à l'augmentation incessante du trafic.

J'avais moi-même, lorsque j'étais maire du 18e arrondissement, interpellé la R.A.T.P. sur cette question. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement a demandé en mai 2003 que la R.A.T.P. intervienne également.

Il y a donc une attente forte relayée par les élus. C'est la raison pour laquelle je propose à Ian BROSSAT et aux élus communistes et élus du parti de gauche un vœu de l'Exécutif pour émettre le souhait que le Maire de Paris demande au Président-directeur général de la R.A.T.P. de réaliser un deuxième accès à la station Château-Rouge et, bien sûr, de maintenir la présence humaine au guichet comme gage de sécurité mais aussi de convivialité des lieux.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Donc, il y a un vœu n° 89 bis. Maintenez-vous le vœu n° 89 ?

**M. Alain LHOSTIS**. - Ian BROSSAT m'a chargé de dire qu'il était d'accord pour le retirer et de faire voter pour le vœu de l'Exécutif.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 89 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 207).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la desserte du quartier Fougères.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 90 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la desserte du quartier Fougères.

La parole est à Mme SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Le quartier Fougères se situe juste en dessous de la porte des Lilas dans le 20e et ne bénéficie d'aucune liaison de bus le reliant au centre de l'arrondissement et au centre de Paris. Depuis longue date, puisque je l'ai toujours entendu dans l'ancienne mandature, les habitants du quartier, le conseil de quartier Gambetta signent des pétitions et demandent qu'il y ait une desserte de leur quartier.

Avec ce vœu, nous souhaitons appuyer cette demande qui nous semble extrêmement légitime, d'autant plus vu l'augmentation de la population dans ce quartier du fait des réaménagements qu'a connus la Z.A.C. de la porte des Lilas.

Nous demandons que la Ville de Paris fasse entendre cette demande pour qu'il y ait un prolongement d'une ligne de bus et que ce soit l'un des objectifs prioritaires dans le cadre des interventions au sein du S.T.I.F. pour étudier en priorité notamment l'hypothèse du bus 69 dans une perspective de mise en service en 2012.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme Danielle SIMONNET, je dirai qu'il faut en effet veiller à mieux desservir le quartier Fougères et la Z.A.C. des Lilas.

C'est une priorité que nous avons d'ailleurs déjà identifiée, que nous portons et que nous continuerons de porter auprès du S.T.I.F. dans le cadre du travail que le S.T.I.F. mène actuellement sur la restructuration du réseau de bus parisien.

Je précise qu'une meilleure desserte du quartier Fougères peut passer par le prolongement du bus 69, comme vous l'indiquez dans votre vœu, mais aussi par la déviation des lignes 48, 61 ou 64. En tout état de cause, nous avons plusieurs hypothèses à étudier, et j'émets, Monsieur le Maire, un avis favorable sur ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 208).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité des véhicules électriques de la Ville et de la flotte Autolib'. Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 91 et n° 91 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à la sécurité des véhicules électriques de la Ville et la flotte Autolib'.

La parole est à Mme DOUVIN, pour une minute.

**Mme Laurence DOUVIN**. - L'Institut national de l'environnement industriel et des risques vient de rendre publique une étude sur la maîtrise des risques relatifs aux batteries des véhicules électriques. Ce rapport évoque notamment le cas des batteries L.M.P., lithium métal polymère, qui sont celles utilisées par le délégataire d'Autolib'.

Ce sont des batteries sèches qui comportent du lithium métal et un électrolyte sous forme de gel.

Notre vœu souhaite attirer l'attention sur les mesures de précaution à prendre en cas d'incident. En effet, si la présence d'électrolyte limite les risques d'incendie, ceux-ci ne sont pas nuls et au contact de l'eau, le lithium métal provoque des gaz inflammables et des risques de court-circuits.

Il y a donc un véritable danger quant à l'utilisation de l'eau en cas d'incendie de ce type de batterie.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine a d'ailleurs reporté ses achats pour des raisons de sécurité.

Nous demandons donc la mise en place d'un groupe de travail sur la sécurité, une information des abonnés et des agents en matière de sécurité, et une vérification régulière des prises de rechargement.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire.

Madame DOUVIN, vous citez les conclusions d'un rapport de l'INERIS paru récemment, mi-juin, qui met en avant les précautions à prendre avec les véhicules électriques dans les parcs souterrains.

Je tiens à vous dire que dès la conception du projet Autolib', j'ai été en contact avec les services de l'État pour connaître la réglementation qui devra s'appliquer aux voitures électriques.

Avec l'ensemble des collectivités adhérentes au syndicat Autolib', nous sommes très attentifs aux questions de sécurité concernant les batteries électriques.

Comme parlementaire, j'ai même posé une question écrite à la Ministre de l'Écologie et du Développement durable pour l'alerter de ces questions et, surtout, pour que le Gouvernement lance une réelle expertise des batteries.

J'ai obtenu un rendez-vous le 7 juin avec le cabinet de la Ministre de l'Écologie. J'ai posé la question et on m'a annoncé qu'un groupe de travail allait être mis en place pour travailler avec les collectivités à ce sujet. Dix jours après, à peine, dix jours après ce rendez-vous, le rapport de l'INERIS a été publié sur le site du Ministère sans aucune concertation avec les collectivités.

Ses recommandations ont été relayées, c'est vrai, par la presse, mais je tiens à dire ici qu'en préambule de son rapport, l'INERIS explique, je cite, que son analyse est uniquement basée sur des revues documentaires et des entretiens, que l'appréciation des motifs de surcharge ne prend pas en compte l'existence des dispositifs de sécurité intégrés aux batteries qui activent les coupe-circuits en cas de surcharge et qui régulent la température de la batterie.

J'ajoute que l'INERIS conclut aussi :

- un, qu'il n'a pas été conduit d'études expérimentales, qui devront être effectuées plus tard.

- deux, que des connaissances supplémentaires sont nécessaires afin d'apprécier le niveau réel des risques.

Sachez également, Madame DOUVIN, qu'à la suite, justement, de la parution de ce rapport, j'ai écrit aussi aux Ministres de l'Intérieur et de l'Industrie, afin qu'une expertise soit menée sur les batteries des Autolib'. Je souhaite, bien évidemment, et l'ensemble des communes adhérentes au syndicat Autolib', que toutes les garanties soient données et qu'au lieu de conclusions temporaires, nous ayons à notre disposition une vraie analyse certifiée par l'Etat.

C'est la raison pour laquelle je propose un vœu de l'Exécutif et je propose également à Madame DOUVIN, si elle le veut bien, de retirer son vœu, en m'engageant à ce qu'une fois les rapports définitifs remis au Gouvernement, ces rapports qui devront conclure sur l'exposition des batteries électriques et notamment celles qui concernent les parkings souterrains, nous appliquerons, bien entendu, la réglementation qui en découlera.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Préfet.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Juste un mot pour compléter, car nous avons eu des échanges.

Les travaux au niveau national ont, bien sûr, commencé et la Préfecture de police a souhaité les accélérer, puisqu'elle a été saisie pour instruction sur certains dossiers dans les parkings souterrains. Comme dans tout ce genre d'affaires, l'analyse des risques au niveau national commence par une revue de la littérature existante, et c'est parfaitement normal, mais dès le mois de mars dernier, un protocole expérimental avait été négocié entre les Ministères concernés, donc Ecologie et Développement durable, Intérieur, Direction de la sécurité civile et les constructeurs, afin de développer des tests, des méthodologies de test et des résultats.

Aujourd'hui, le Ministère de l'Intérieur attend la communication de la part des constructeurs et notamment du cocontractant de la Ville de Paris et, du syndicat mixte, les résultats des textes le concernant.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Pour une explication de vote, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand je lis ces deux vœux, je me dis qu'il y a danger et je comprends bien les interrogations et les considérants du groupe U.M.P. Je les trouve bien téméraires d'avoir voté pour Autolib' dans ces conditions-là.

Nous nous étions abstenus, en effet, parce que nous étions très circonspects.

Quant aux réponses de Mme LEPETIT, oui, en effet, des tests, ce serait une bonne idée. J'aimerais bien qu'ils soient soumis à des tests complets et qu'ils soient soumis en Commission dans ce cas-là, pour que nous aussi, élus, nous soyons informés de la tonalité de ces tests.

Je voudrais vous poser une question : j'aimerais bien savoir la différence qu'il y a entre ce que vous appelez l'homologation de la voiture dans votre quatrième considérant et, ensuite, pour dire qu'effectivement il y a un rapport de l'INERIS qui est très circonspect sur ces batteries. En fait, quand vous parlez d'homologation de la voiture, j'imagine qu'il s'agit de la voiture sans la batterie ?

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Voulez-vous répondre sur cette histoire un peu compliquée ?

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre très vite. L'homologation d'une voiture est quelque chose d'obligatoire. Qu'elle soit électrique ou thermique, elle doit passer une série de tests, notamment en termes de sécurité sur les questions de freinage, de direction, etc.

Ce test a été passé brillamment par la future Autolib'.

Le rapport INERIS concerne des batteries électriques mais pas forcément celles d'Autolib', je tiens à le préciser.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, quand vous commencez à dire que vous étiez circonspects concernant Autolib', ce n'était pas du tout, à l'époque, sur la question des batteries.

J'ai répondu tout à l'heure concernant ce rapport de l'INERIS, qui est un rapport relativement prudent. J'ai raconté dans quelles circonstances il avait été mis sur le site du Ministère et j'ai également dit toutes les questions et lettres que j'ai adressées et que j'adresse aux Ministres concernés - ils sont trois : le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de l'Industrie et le Ministre de l'Ecologie - pour que, justement, il puisse y avoir des experts nommés par le Gouvernement, car c'est du ressort du Gouvernement, qui puissent étudier les batteries électriques, quelles que soient ces batteries.

En l'occurrence, on parle de la batterie Autolib', mais il y a évidemment d'autres constructeurs qui sont largement concernés.

Voilà où nous en sommes. J'ai bien évidemment dit que, dès lors que le Gouvernement aura pu faire ce travail, nous ici, au sein du Conseil de Paris, et bien sûr avant, au niveau du syndicat mixte, nous rendrons compte de ce travail et de la décision gouvernementale.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, on avance.

En réponse au vœu n° 91, l'Exécutif a déposé un vœu n° 91 bis.

Maintenez-vous votre vœu, Madame ?

**Mme Laurence DOUVIN**. - Monsieur le Maire, je voudrais d'abord dire que je vois que nous partageons un certain nombre de préoccupations en commun, avec l'Exécutif, une certaine inquiétude, parce que nous voyons que nous n'avons pas un recul suffisant, puisque la batterie n'est pas homologuée, à aujourd'hui.

Il me semble que nous sommes à un certain stade d'impréparation. Le délégataire d'Autolib' n'est jamais mentionné, je trouve que c'est quand même assez curieux, puisque c'est lui qui est le fabricant des batteries.

Je voulais dire qu'il me semble que nous approchons de la mise en service d'Autolib', puisque c'est prévu pour la rentrée, et je vois qu'aujourd'hui nous ne sommes pas prêts.

Je suis donc encore plus inquiète, après cette discussion, qu'avant. Je vais maintenir le vœu et je m'abstiendrai sur le vœu de Mme LEPETIT.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 209).

**2011, DEVE 104 - Autorisation d'exploiter un établissement de présentation au public d'animaux appartenant à la faune sauvage, par le Muséum National d'Histoire Naturelle, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, 53 avenue Saint Maurice (12e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à la 4e Commission, nous examinons le projet de délibération DEVE 104 concernant une autorisation d'exploiter un établissement de présentation au public d'animaux appartenant à la faune sauvage, par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour cinq minutes maximum.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le parc zoologique de Paris, communément appelé zoo de Vincennes, créé en 1934, auquel tous les Parisiens sont attachés, est fermé depuis l'automne 2008.

Après l'échec d'un premier appel d'offres, sa rénovation a été confiée au Consortium Chrysalis, composé notamment par Bouygues et la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre d'un partenariat public/privé, P.P.P., pour un montant total de 133 millions d'euros.

L'entreprise Bouygues assumera l'essentiel de l'investissement, 100 millions d'euros, puis gèrera la maintenance.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle, autrement dit l'État, c'est-à-dire les contribuables, lui paiera des redevances à hauteur de 12 millions d'euros par an, et ceci pendant 25 ans.

On le voit, en l'espèce, ici, ce P.P.P. coûtera donc à l'État 300 millions d'euros, soit l'équivalent de 2,5 fois plus cher qu'une maîtrise d'ouvrage classique.

La direction du zoo envisage sans complexe un ticket d'entrée entre 15 et 20 euros.

Dès lors, il n'est pas étonnant de constater les nombreux tiraillements entre les scientifiques du Muséum et Bouygues, les premiers insistant sur la dimension scientifique du projet, les seconds sur la dimension parc d'attraction.

Il est hélas probable que ce soit la seconde option qui s'impose pour des raisons purement financières et il est alors permis de s'interroger sur la façon dont seront présentés les animaux.

Quelle priorité sera donnée ? Une mission de service public de conservation de la nature et des espèces ou bien s'agira-t-il pour le gestionnaire privé de montrer au public des animaux vivant dans des enclos à l'espace réduit, privilégiant la dimension de spectacle où l'animal sauvage est mis en scène ?

Autre faiblesse du projet, son aspect architectural. En février 2011, l'architecte des Bâtiments de France a rendu un avis accablant sur le projet en Commission départementale des sites, dénonçant "la pauvreté architecturale d'un aménagement bas de gamme".

La Commission a pourtant donné un avis favorable avec de nombreuses réserves.

De l'aménagement actuel, seul le grand rocher, rénové pendant les années quatre-vingt-dix, sera préservé, ce qui suscite bien des critiques puisque l'histoire et la magie des lieux disparaîtront.

L'indigence du projet de rénovation du parc zoologique est directement liée au refus idéologique d'une gestion publique.

Par ailleurs, je voudrais évoquer les aspects énergétiques du projet. Même s'il est évoqué dans les plaquettes de communication du projet de l'État que l'objectif est de développer un projet exemplaire en termes de développement durable, on est en réalité bien loin du compte.

Le dossier met en évidence une forte hausse des consommations par rapport à la situation antérieure, consommation d'électricité triplée, consommation de gaz doublée et hausse de la consommation de carburant.

Il n'y a pas de mention de recours aux meilleures techniques disponibles, ni même de raccordement au réseau en chaleur C.P.C.U. et le dossier n'apporte encore aucun élément probant sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Bref, c'est à se demander si les promoteurs du projet, Gouvernement et partenaires privés, ont entendu parler du Grenelle de l'environnement et du Plan Climat de la Ville de Paris.

Enfin, je voudrais revenir sur le vœu que j'ai présenté tout à l'heure en 3e commission, au sujet de la route de Ceinture du Lac Daumesnil.

L'exposé des motifs du projet de délibération considère que, pour la Ville de Paris, le zoo de Vincennes ne peut constituer un îlot à part, mais devra contribuer au potentiel de biodiversité du bois et que les clôtures devront permettre le passage des éléments végétaux et de la petite faune du bois.

Le Maire de Paris, dans son avis sur le projet du zoo, émet une réserve afin de renforcer les mesures pour contribuer au potentiel de biodiversité du bois.

Comme je l'ai proposé, une fermeture à la circulation automobile de la partie de la route de la Ceinture du Lac, située entre le zoo de Vincennes et le Lac Daumesnil, serait une mesure majeure qui contribuerait à ouvrir l'espace situé entre le zoo et le lac, aujourd'hui sacrifié à une circulation de transit infernal.

Cela permettrait aussi de préserver un corridor écologique entre le lac et le zoo et de réduire le bruit ambiant, ce qui ne pourra être que bénéfique pour tous.

Je suis d'ailleurs satisfait que ce vœu ait pu être adopté et que cette étude soit menée par la Ville de Paris.

Pour conclure, je voudrais répondre à Mme MONTANDON, qui a évoqué lors de mon intervention que je ne me préoccupais peu ou pas de la revalorisation de la pelouse de Reuilly dans mon intervention. Je n'avais qu'une minute pour présenter mon vœu, mais je voudrais dire à Mme MONTANDON que cela fait des années que je dépose des vœux et amendements pour la revalorisation de la pelouse de Reuilly, pour faire en sorte aussi que l'on ait une réflexion sur la question de la place de la Foire du Trône, pour que l'on améliore l'environnement du bois à cet endroit, pour que l'on considère enfin que la pelouse de Reuilly est partie intégrante du bois de Vincennes.

Je vous avoue que je suis quelque peu étonné que vous ayez fait cette remarque puisque, dans votre journal de l'U.M.P. du 12e arrondissement, vous faites une grande publicité sur deux pages sur la Foire du Trône. Il y a de meilleures façons de plaider pour la revalorisation de la pelouse de Reuilly.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait !

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, au lieu et place de M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci.

Je répondrai pour M. Denis BAUPIN, qui s'excuse de ne pas pouvoir rester ce soir.

Je partage les critiques qui sont faites par mon collègue Christophe NAJDOVSKI sur le montage financier de ce projet et je parlerai plus longuement de l'aspect environnemental, car le projet de délibération porte plus particulièrement sur l'aspect environnemental.

La Ville de Paris a fait à plusieurs reprises des remarques sur ce projet, pour qu'il respecte le Plan Climat et qu'il prenne en compte les préconisations qui peuvent être issues du Grenelle de l'environnement.

Hélas, nous avons eu peu de retours sur nos demandes, je pense que le montage financier et les marges de manœuvre qui sont liées à l'investissement rendent l'opération difficile.

Sur l'aspect architectural, nous avons fait aussi des remarques et des réserves quant à la qualité de ce projet.

M. VAUGLIN, qui est en séance, était présent à mes côtés à la commission départementale des sites, où nous avons fait beaucoup de remarques. J'espère que ces remarques seront prises en compte et que le projet va vraiment s'améliorer.

Je suis vraiment très déçue qu'un projet qui s'inscrit dans le long terme ne soit pas aussi ambitieux qu'il devrait l'être sur le volet environnemental.

On nous fait beaucoup de publicité sur le Grenelle, aujourd'hui, et je pense que cela aurait été un bon exemple de l'application du Grenelle 1 et du Grenelle 2 de faire en sorte que ce projet soit exemplaire. On est loin du compte et, vraiment, je le regrette.

J'espère en tout cas que, petit à petit, il y aura des améliorations pour permettre que ce projet soit à la hauteur des ambitions qui sont nécessaires aujourd'hui pour améliorer notre environnement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 104).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la méthodologie de révision du Plan climat à Paris.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 92 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la méthodologie de révision du Plan Climat à Paris et il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

La parole est à Mme DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à la méthodologie à adopter pour la révision du Plan Climat de Paris.

Nous souhaitons que ce vœu, pour sa révision, s'inspire du cadre de la méthodologie du Grenelle de l'environnement, que cette révision réunisse l'ensemble des acteurs concernés, comme d'ailleurs le Grenelle l'avait fait avec les six groupes de travail qui avaient accompli un travail remarquable ensemble et qu'ainsi, de manière concertée, toutes les actions destinées à promouvoir l'environnement et la santé des Parisiens soient recensées.

Nous souhaitons également, dans une perspective de cohésion, que cette révision soit conduite sur la base de l'évaluation des résultats du Plan Climat de 2007 et de l'ensemble des pratiques existantes qui ont apporté la preuve de leur efficacité, en France ou à l'étranger.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - L'article 75 de la loi du Grenelle 2 rend obligatoire pour toutes les communes de plus de 50.000 habitants de se doter d'un Plan climat énergie territorial, accompagné d'un bilan de gaz à effet de serre, d'ici la fin 2012.

Ces plans devront être en cohérence avec les Schémas régionaux climat, air, énergie, que chaque Préfet de région doit adopter.

Les décrets d'application de ces deux nouvelles obligations sont en cours de publication et permettront de connaître plus précisément le périmètre d'obligation des collectivités.

Dès publication des décrets et validation des Schémas régionaux climat, air, énergie, dont la sortie est prévue pour 2012, la Ville pourra lancer la révision ou l'adaptation légale de son texte.

Au-delà de son adaptation réglementaire, la révision du Plan climat de Paris permettra de réaliser un point d'étape en évaluant les actions menées depuis cinq ans par la Ville et ses partenaires.

Pour ce faire, la Municipalité dispose déjà des enseignements du bilan des gaz à effet de serre de Paris, dont les travaux viennent de s'achever.

Ces derniers permettront d'évaluer le chemin restant à parcourir pour atteindre les objectifs ambitieux du Plan climat de Paris.

Par ailleurs, chaque année, la Ville publie son bleu budgétaire climat qui permet de dresser un bilan de l'avancement des actions du Plan Climat de Paris. Ces éléments alimenteront également les futures réflexions autour de la révision du Plan.

Bien que dans sa forme, la révision du Plan ne soit pas encore précisée dans l'attente des obligations réglementaires, la concertation avec toutes les parties prenantes de la lutte contre le changement climatique est un préalable nécessaire.

A l'instar de l'élaboration du Plan climat, en 2007, les différents acteurs parisiens concourant à la réalisation des objectifs municipaux de réduction des gaz à effet de serre seront associés au processus.

Pour toutes ces raisons, nous donnons un avis favorable à ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 210).

**Vœu déposé par M. MARTINS relatif à une procédure d'intérêts de l'exécutif municipal parisien.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n$^{os}$ 93 et 93 bis dans le fascicule, déposé par M. MARTINS et l'Exécutif, relatifs à la procédure d'intérêts de l'Exécutif municipal parisien.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour une minute.

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, chers collègues, les conflits d'intérêts, quand ils existent dans la vie publique, font peser sur notre contrat civique une menace réelle.

Les élus, s'ils bénéficient de ressources, de revenus ou de fonctions qui pourraient mettre en doute l'impartialité de leurs décisions, laissent planer le soupçon de décisions publiques qui ne seraient pas au sens de l'intérêt général.

Ainsi, je crois que nous devons, en toute transparence, donner aux citoyens les garanties et les gages de l'objectivité et du désintéressement de nos décisions et de nos délibérations.

A ce titre, le rapport de la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, remis au Président de la République en janvier 2011, a souligné les insuffisances des mécanismes de prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, tant nationale que locale.

A ce titre, le Gouvernement a mis en place une procédure de déclaration d'intérêts pour ses ministres, procédure dont, je crois, nous devrions nous inspirer.

Je crois que c'est donc un moment très solennel pour notre Conseil de Paris de pouvoir voter ce vœu et celui de l'Exécutif qui nous permettrait d'être la première assemblée, la première collectivité territoriale, à mettre en place une procédure de déclaration d'intérêts pour l'ensemble de l'Exécutif municipal et, probablement, de ses adjoints, afin de garantir en toute transparence l'objectivité de nos décisions.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Merci.

Je veux le dire sans ambages, l'Exécutif souscrit pleinement à la démarche proposée par le vœu que vient de nous présenter notre collègue M. MARTINS.

Néanmoins, et j'y reviendrai dans un instant, ce dispositif mérite d'être à la fois précisé et élargi, mais, auparavant, je veux rappeler que cette initiative s'inscrit dans une série d'initiatives que notre assemblée a su prendre sous la mandature précédente. J'ai notamment à l'esprit la suppression du régime de la questure qui a caractérisé ce que l'on a appelé longtemps l'exception parisienne et puis, plus récemment, nous avons collectivement élaboré et mis en œuvre un dispositif de modulation des indemnités du Conseil général, de façon à tenir compte de la présence effective des élus pendant les travaux.

Et puis, c'est une piste que je lance, mais qui ne surprendra personne, je pense que nous aurons, sans doute avant la fin de cette mandature, à nous interroger sur le dispositif de reversement d'écrêtements, mais nous aurons d'autres occasions, sans doute, d'y travailler et d'en parler.

Alors, s'agissant de cette prise en compte d'une problématique effectivement nouvelle, M. MARTINS le rappelait, relative aux questions de prévention des conflits d'intérêts, je crois que si notre Assemblée s'honorera de mettre en place un tel dispositif, nous devons à la fois le préciser - dans la mesure où à partir des travaux de la Commission Sauvé - ce qui a été mis en œuvre au niveau du Gouvernement ne l'a pas encore été dans aucune collectivité locale et s'agissant d'une adaptation à un mandat local, en l'occurrence municipal et départemental, nous devons collectivement, dans le cadre d'un groupe de travail que je me propose de réunir dès la rentrée, préciser le périmètre précis d'application d'un tel dispositif préventif. Nous devons aussi élargir, puisque dans la formulation initiale du vœu de M. MARTINS, seuls les membres de l'Exécutif étaient concernés par ce dispositif. Je crois que nous avons intérêt à l'élargir à l'ensemble des conseillers de Paris qui toutes et tous votent les délibérations et qui, quelle que soit leur appartenance politique, peuvent représenter la Ville dans les Conseils d'administration de S.E.M. et autres organismes et donc, de ce point de vue, il n'y a évidemment aucune raison de focaliser sur l'Exécutif, mais, au contraire, toutes les raisons d'élargir notre attention à l'ensemble des conseillers de Paris.

Ce sont donc les deux inflexions importantes, au demeurant, qui justifient le dépôt du vœu de l'Exécutif que je propose à M. MARTINS et à l'ensemble de nos collègues, de soutenir en échange du retrait de son vœu initial.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur MARTINS, vous retirez votre vœu ?

**M. Jean-François MARTINS**. - En matière de transparence, le mieux n'est pas l'ennemi du bien, donc élargir cette procédure à tous les conseillers de Paris ne peut être que mieux et, évidemment, je retire mon vœu au profit de celui de l'Exécutif.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait !

Le vœu n° 93 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 211).

**2011, DEVE 43 - Autorisation de déposer une demande de permis de construire et une demande de permis de démolir pour la réhabilitation des locaux de jardiniers et la restructuration avec extension des locaux des agents d'accueil et de la surveillance du Parc Monceau (8e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 43 relatif à une demande de permis de construire et de démolir pour la réhabilitation des locaux des jardiniers et des agents d'accueil de la surveillance du parc Monceau.

La parole est à M. LEBEL.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Madame GIBOUDEAUX, décidément, le parc Monceau, qui fut autrefois considéré comme le plus bel espace vert de Paris, est l'objet de toutes les attaques par vos services.

Il y a quelques années déjà, sous le prétexte d'améliorer l'accueil du personnel, qui en avait besoin, c'est vrai, personnel qui était, à l'époque, celui des Parcs et Jardins, on a loti le parc en y construisant un bâtiment neuf à la place d'un kiosque qui était bien plus petit.

Aujourd'hui, on recommence l'opération, et même on accélère. Non seulement le kiosque, qui est devenu un pavillon, est à nouveau agrandi, mais, en plus, on utilise une partie du parc qui servait de zone technique pour créer un véritable petit immeuble en dur, destiné à accueillir le personnel de la DEVE de la moitié nord-ouest de Paris.

Le parc Monceau, je vous le rappelle, vous le savez très bien, est classé monument historique, il est évidemment, au P.L.U., considéré comme totalement inconstructible et votre projet sur ce plan est une véritable agression qui méprise ces inconstructibilités.

Je vais saisir la Commission des sites de cette affaire ; je me demande d'ailleurs comment vous n'avez pas, vous-mêmes, pris l'initiative de la saisir. Non content de laisser le parc se dégrader, il faut bien le reconnaître, et de façon notable, les pelouses qui disparaissent, les ordures qui s'accumulent, les trafics qui se développent, voilà maintenant que vous lotissez le parc Monceau !

Alors, Madame GIBOUDEAUX, éditer des très belles brochures : "Une saison sous les arbres", "Arbres remarquables de Paris", c'est très bien, mais lotir les plus beaux parcs de Paris, c'est beaucoup moins bien.

Créer un jardin éphémère devant l'Hôtel de Ville, bravo, c'est de la "com", mais on voudrait plutôt un jardin durable au parc Monceau.

Madame GIBOUDEAUX, je demande que ce projet de lotissement, car il s'agit bien de cela, soit soumis à la Commission des sites ; je vais d'ailleurs écrire au Préfet dans ce sens.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais dire au préalable qu'un des objectifs, pour moi, de cette mandature, c'est d'améliorer les conditions de travail des agents d'accueil et des jardiniers qui, pendant de très longues années, ont eu des locaux qui sont un peu plus aux normes aujourd'hui. Un effort important a été fait depuis la précédente mandature. Nous avons un retard très important à rattraper et nous avons aujourd'hui des locaux qui sont indignes, parfois en sous-sol, sans éclairage et sans ventilation, et qui nécessitent des travaux urgents.

Nous avons des locaux, déjà, dans des grands parcs parisiens. Je pense aux Buttes-Chaumont, qui accueillent des locaux techniques et des locaux des jardiniers et des agents d'accueil. C'est pourtant un site important et un site classé.

Nous avons aussi des locaux sociaux dans d'autres grands parcs parisiens, et je m'étonne du fait que le parc Monceau devrait faire exception à la règle, sachant que nous avons besoin aujourd'hui de regrouper des jardiniers et des agents d'accueil dans des locaux dignes de ce nom, que nous ne faisons pas d'extension, que nous utilisons des bâtiments existants, un projet qui a été fait par des architectes. Ces architectes se sont rapprochés des architectes des Bâtiments de France et le projet est tout à fait conforme au site et respecte le site, voire améliore l'aspect de certains locaux qui existent aujourd'hui.

Je voudrais dire aussi l'importance de la rénovation de ces locaux, qui est de permettre aux femmes d'accéder à ces métiers. Ce sont des métiers techniques qui attirent notamment des jardinières de plus en plus nombreuses à la Ville de Paris. Et aujourd'hui, on a un frein à l'embauche de ces femmes : ce sont les locaux sociaux qui ne permettent pas d'avoir des vestiaires indépendants et des douches indépendantes. Et les locaux, en tout cas, qui étaient prévus au parc Monceau, permettent d'accueillir dignement ces femmes, qui sont tout à fait les bienvenues à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Le regroupement des locaux sur ces sites aujourd'hui fait l'objet d'un projet aussi qui a été porté par le personnel et les organisations syndicales depuis la précédente mandature. Il permet aux personnes d'être moins isolées sur leurs sites, d'avoir des échanges plus importants et de travailler mieux en équipe. Ce sont des objectifs que nous poursuivons. Ils ont déjà été appliqués sur plusieurs sites et prouvent aussi leur efficacité et leur approbation par le personnel.

Je ne comprends pas, Monsieur LEBEL, que vous soyez à la fois attaché à la qualité du service dans nos parcs et que vous mettiez un frein à l'installation digne et conforme des agents qui travaillent au quotidien pour la qualité des parcs parisiens. Et vraiment, je vous demande de voter ce projet de délibération, pour permettre de continuer le travail qui est fait depuis plusieurs années pour améliorer les conditions de travail au quotidien de nos agents, et tout cela, en respectant à la fois les règles de l'urbanisme et en étant aussi très attachée au patrimoine et à la qualité du patrimoine dans ces grands parcs parisiens.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous voulez dire deux mots, Monsieur le Maire ? Allez-y.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Deux mots simplement. Je demande simplement qu'on respecte la loi sur les monuments historiques. C'est tout.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 43).

**2011, DVD 140 - DF 52 - Signature avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) d'un protocole d'accord relatif à la restitution de biens immobiliers et divers autres points.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 140 - DF 52 concernant la signature avec Electricité Réseau Distribution France d'un protocole d'accord relatif à la restitution de biens immobiliers.

La parole est à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**. - Merci.

En décembre 2009, nous avons renouvelé la concession électrique de Paris car, en effet, la Ville est propriétaire du réseau électrique.

Ce patrimoine concédé à E.R.D.F. est à la fois exceptionnel et stratégique.

Stratégique, car il permet d'assurer l'approvisionnement électrique de la capitale.

Exceptionnel, car il comporte rien moins que 10.000 kilomètres de réseaux et une surface immobilière de 400.000 mètres carrés.

Ce projet de délibération vient traiter la partie patrimoniale de la concession, le sujet n'ayant pas été épuisé par notre délibération de 2009. Elle permet ainsi la restitution de 12 sites dans divers arrondissements, devenus inutiles au concessionnaire, l'ouverture des droits de désignation dans le parc du logement social, le remboursement par E.R.D.F. de loyers et de baux commerciaux, une gestion optimisée des travaux de voirie, dont nous connaissons les impacts dans chaque arrondissement, liés au réseau électrique, et elle prépare la reprise en concession du réseau électrique moyenne tension du Forum des Halles, qui était jusqu'ici exploité par la DVD.

La Chambre régionale des Comptes s'était exprimée en 2010 sur certains de ces sujets. Le protocole d'accord qui nous est soumis apporte des réponses bienvenues aux remarques qui avaient été alors émises, tout en respectant l'économie générale de la concession.

Autre motif de satisfaction : les sites qui sont restitués à la Ville nous permettront de réaliser du logement social et des équipements publics, mais pas seulement.

Nous avons adopté, ici même, un vœu en mai dernier demandant la reprise du poste dit Nation 1, situé au 69 boulevard de Charonne. Avec mes collègues du 11e arrondissement, je me réjouis de voir la reprise par la Ville de cette emprise, enfin rendue possible par ce projet de délibération, reprise qui doit avoir lieu avant la fin du premier semestre 2012, selon le projet de délibération.

Nous espérons vivement qu'elle puisse se concrétiser plus tôt, tant cette emprise est attendue. En effet, ce bâtiment, à l'architecture industrielle très typique, permettra d'offrir de nouveaux services, tout en valorisant, y compris budgétairement, le patrimoine de la Ville.

Je m'explique : le Conseil d'arrondissement, le conseil de quartier, les habitants consultés par un questionnaire que nous avons largement diffusé sur le quartier, nous ont permis de définir les contours des activités qui sont attendues à cette adresse.

Les besoins identifiés sont d'abord un besoin d'activités culturelles, le besoin d'une salle permettant la projection de films, mais aussi l'attente d'un projet alliant solidarité, innovation sociale, environnementale et économique.

Etant donné le coût de l'immobilier et de la vie à Paris, il nous semble important que ce projet permette aux acteurs, notamment associatifs et O.N.G., de bénéficier de loyers à des montants modestes, tout en profitant au maximum de la synergie que permet le rassemblement à cette adresse, par exemple, en économisant sur les frais de structure et en mutualisant les moyens.

Cette opération n'a pas nécessairement vocation à être 100 % municipale. A l'évidence, des investisseurs pourraient être intéressés par ce bâtiment et le potentiel d'animations qu'il recèle.

Nous souhaitons donc que la Ville lance au plus vite un appel à projets sur les bases que je viens d'évoquer. Cela ouvrira la possibilité d'une cession de ce bien à un preneur qui s'engage sur notre cahier des charges.

Situé à côté d'une parcelle sur laquelle Paris Habitat réalise déjà 107 logements sociaux, une crèche, une maison de santé, 22 unités de vie pour des personnes handicapées mentales vieillissantes, nous avons l'opportunité d'achever l'aménagement de cette emprise en offrant de nouveaux services, tout en permettant une rentrée d'argent dans les caisses de la Ville. La mairie du 11e est prête pour cela depuis plusieurs mois.

Alors, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous rassurer sur le fait que ce chantier sera rapidement traité ?

Mettons-nous au travail sans plus attendre, et pour cela, votons cet important projet de délibération.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, François VAUGLIN.

Je crois qu'en l'absence excusée de Denis BAUPIN, c'est Bernard GAUDILLÈRE qui va vous livrer la réponse de l'Exécutif.

*(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).*

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Absolument. Et cela me fait très plaisir, parce que c'est un sujet sur lequel j'ai déjà eu plusieurs entretiens, notamment avec M. le député-maire du 11e arrondissement.

Sur l'aspect général du projet de délibération, je n'y reviendrai pas, parce que je trouve que l'exposé qu'en a fait notre collègue François VAUGLIN était très précis et parfaitement exact.

Je m'attarderai un instant sur l'immeuble Nation 1 - tel est le nom qu'on lui donne dans le protocole - qui est situé, vous le savez, boulevard de Charonne et qui a fait l'objet d'un vœu au dernier Conseil de Paris.

Il est vrai qu'il fait l'objet, dans le protocole signé avec E.R.D.F., de dispositions spécifiques, puisqu'il est maintenu dans la concession jusqu'à la mi-2012 pour une excellente raison : c'est que nous allons lancer un appel à projets. La Ville va lancer un appel à projets. Nous espérons que les réponses seront aussi complètes et satisfaisantes que vient de le dire notre collègue élu du 11e arrondissement. Et en attendant, nous laissons la gestion de l'immeuble à E.R.D.F. pour une raison toute simple : E.R.D.F. va, dans les mois qui viennent, assurer le démantèlement des installations techniques, dans le respect de la réglementation des installations classées, dans le respect de la protection de l'environnement et pour aboutir - nous l'espérons - à une déclaration d'absence de pollution du terrain.

Voilà les raisons pour lesquelles E.R.D.F. reste très temporairement chargée de la gestion de l'immeuble.

Mais, je vous le répète, Monsieur VAUGLIN, comme je l'ai dit à Patrick BLOCHE, l'appel à projets sera lancé prochainement et nous sommes tous extrêmement désireux qu'aboutissent dans des délais aussi rapides que possible le projet que la Municipalité et la population du 11e arrondissement ont souhaité élaborer.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Bernard GAUDILLÈRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 140 - DF 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 140 - DF 52).

Je vous remercie.

**2011, DPP 24 - Subvention (4.500 euros) avec convention avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous en avons terminé avec les projets de délibération de la 4e Commission et nous terminons avec ceux de la 5e Commission, à commencer par le projet de délibération DPP 24 relatif à l'attribution d'une subvention (4.500 euros) avec convention avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e).

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour celles et ceux qui ne connaissent pas l'Association de Prévention du Site de la Villette, dite l'A.P.S.V., je voulais profiter de cette intervention pour la présenter aux élus présents et à ceux qui nous écoutent, afin de partager avec vous tout ce qu'elle apporte à Paris, et dans le 19e en particulier.

L'A.P.S.V. a été créée en 1986, à l'initiative des dirigeants des équipements culturels du site de la Villette, soucieux de favoriser un climat de sécurité dans ce quartier un peu sensible. Elle est implantée au cœur du Parc de la Villette et mène auprès des jeunes en difficulté des quartiers environnants des actions de prévention qui se déclinent autour de quatre grands secteurs :

- la prévention et l'insertion par la culture,

- la formation et le développement des compétences,

- l'insertion par l'emploi

- et la lutte contre les discriminations.

L'A.P.S.V. est, par ailleurs, agréée depuis 1983 par les tribunaux de Paris et de Bobigny pour recevoir des jeunes condamnés à des peines de travail d'intérêt général ou s'étant engagés à effectuer une mesure de réparation pénale.

A cette fin, elle sollicite les personnes choisies au sein des établissements culturels du site de la Villette pour accueillir plusieurs jeunes par an. Cette identification et l'accompagnement des tuteurs favorisent finalement assez bien l'engagement et la fidélisation de ces derniers.

Je ne vais pas détailler un peu plus, je vous invite sincèrement à lire le projet de délibération qui mérite vraiment d'être regardé de près.

Je voulais juste rappeler que la Ville souhaite vraiment accueillir dans les meilleures conditions possibles les condamnés à des peines de travaux d'intérêts généraux dans son administration et dans son cabinet. C'est l'objet de ce projet de délibération.

J'en profite pour remercier beaucoup Myriam EL KHOMRI qui a pas mal travaillé en la matière auprès des adjoints de la Ville, auprès des maires d'arrondissement afin que cette capacité d'accueil qui est autour de 300 nouveaux condamnés aux travaux d'intérêts généraux soit possible dans toute la Ville.

L'engagement de la Ville dans ce processus, via cette formation, est toujours la même : une meilleure utilisation des moyens de la Ville et surtout un moyen pour les jeunes condamnés à des T.I.G. d'être bien encadrés et que la pédagogie, le suivi, le lien social soient au rendez-vous.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et à continuer, si vous en avez l'occasion, à vous informer et à suivre toutes les actions qui sont aujourd'hui faites par l'A.P.S.V.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à Léa FILOCHE.

L'A.P.S.V. est une association vraiment reconnue par son travail et la qualité de ses interventions auprès des jeunes.

Moi-même, j'ai eu l'occasion d'intervenir devant leur école de la citoyenneté en tant qu'élue et j'invite l'ensemble des élus de cette assemblée à venir discuter avec ces jeunes et expliquer ce que c'est qu'être élu, comment sont votés les impôts, à quoi sert l'argent des impôts, etc. Beaucoup de questions notamment aussi sur les dégradations du mobilier urbain, qui sont importantes.

Je crois que l'A.P.S.V. est vraiment utile dans ce cadre et permet justement d'améliorer cette citoyenneté.

Dans le cadre de ce projet de délibération, c'est un petit projet de délibération, nous avions eu l'occasion, avec Jean-François MARTINS, lors du dernier Conseil de Paris, de parler du travail d'intérêt général.

Aujourd'hui, accueillir dans un service une personne condamnée à une peine de T.I.G., demande aussi une formation, un encadrement et, vu que le Maire de Paris m'a demandé qu'à la fin 2011, nous soyons à 300 personnes accueillies, 300 postes créés au sein des services de la Ville et des cabinets, puisque certains élus se sont engagés dans cette voie et je les en remercie, l'idée est de permettre cette formation des encadrants pour qu'ils puissent les recevoir dans les meilleures conditions.

Bien évidemment, j'appelle à voter pour ce projet de délibération.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci et je confirme la grande qualité des interventions de l'A.P.S.V. et sa contribution majeure à ce qui est fait dans le 19e arrondissement et avec le soutien, nous en sommes heureux, de la Ville de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPP 24).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'arrêté préfectoral interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans le quartier de la Butte aux Cailles (13e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 94 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, relatif à l'arrêté préfectoral qui interdit la consommation d'alcool dans le quartier de la Butte aux Cailles (13e).

Je crois que c'est Mme Catherine VIEU-CHARIER qui intervient au nom de son groupe, en une minute, Mme Myriam EL KHOMRI et M. le Représentant du Préfet de police lui répondront.

Vous avez la parole, Madame VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - C'est une femme qui ne boit jamais une goutte d'alcool qui va vous présenter un vœu qui est relatif à l'arrêté préfectoral qui interdit la consommation d'alcool sur la voie publique du quartier de la Butte aux Cailles. Il faut savoir que cette interdiction est de 16 heures à 7 heures.

Vous avez bien entendu, cela commence à 16 heures, c'est-à-dire l'heure du thé.

Ainsi que la vente à emporter de boissons alcooliques du 2e au 5e groupes de 22 heures 30 à 7 heures.

Evidemment, vous imaginez l'émotion des commerçants de la Butte aux Cailles et l'aspect tout à fait négatif de cette décision puisque, évidemment, cela entame particulièrement l'animation qui participe au rayonnement de ce quartier.

Alors, évidemment, les commerçants de la Butte aux Cailles sont particulièrement inquiets, vous l'imaginez, les commerçants et les cafés en premier lieu.

Je voudrais rappeler que cet arrêté à été pris sans concertation, alors que les Etats généraux de la nuit des 12 et 13 novembre 2010, organisés par la VP et auxquels était associée la Préfecture, avaient mis l'accent sur la nécessité de privilégier cette voie pour améliorer les relations dans les quartiers qui bénéficient d'une forte présence d'établissements festifs relevant du public.

Or, là, on se trouve devant la création de micro-territoires de prohibition, dont on sait qu'ils sont assez inutiles et qu'ils ne font que déplacer les problèmes liés à la consommation d'alcool vers d'autres espaces, privés ou publics, et dont le voisinage, évidemment, va subir les nuisances sonores.

Donc, considérant que les problèmes ponctuels de nuisances sonores sur la voie publique liées à la consommation d'alcool doivent être réglés dans le cadre des missions courantes des services de police, qui devraient pouvoir disposer de moyens suffisants en ce sens, et qu'une mesure de prohibition apparaît, comme elle l'a toujours été dans l'histoire, je ne vais pas remonter ni trop loin dans le temps ni trop loin dans l'espace, dès lors inadéquate et disproportionnée.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure, excusez-moi !

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**. - Oui, mais c'est important, parce que, quand même, interdire l'alcool à 16 heures, je ne sais pas si vous vous rendez compte !

Cela paraît donc parfaitement inadéquat et disproportionné.

Donc, nous demandons, Emmanuelle BECKER en tête, que le Conseil de Paris émette le vœu que l'arrêté préfectoral du 31 mai soit annulé et qu'une concertation soit mise en place entre la Ville de Paris, la Préfecture de Paris, les représentants des commerçants et les riverains de la Butte aux Cailles, afin de trouver une solution alternative à cette interdiction et surtout une solution raisonnable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Dans l'ordre : la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI ensuite, à M. VEDEL.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci.

Chère Catherine, la vie d'un quartier, c'est un juste équilibre entre ses différentes composantes, les commerçants, les clients et les habitants. Je crois que Mao PENINOU, à travers tout le travail qu'il a fourni dans le cadre des Etats généraux de la nuit, ne me contredira pas.

Alors, comment faire pour partager cet espace commun qu'est la Butte aux Cailles et que tout le monde puisse s'y sentir bien ? Car le bruit, ces derniers temps, n'est pas l'unique problème, c'est l'effet induit de la consommation d'alcool sur la voie publique qui a pour autre conséquence de laisser trottoirs et caniveaux sales et à la charge de la Ville, bien évidemment.

François, tu ne me contrediras pas sur ce point !

Il ne faut pas voir cet arrêté comme le symbole d'une prohibition concertée ou d'une volonté délibérée d'éteindre la nuit parisienne. Bien au contraire, cet arrêté était nécessaire en l'état actuel mais n'a pas forcément vocation à rester ou à durer. Tout dépendra du niveau de responsabilité des uns et des autres et de leur implication à changer l'état de fait qui a conduit à la signature de cet arrêté.

Il a, pour moi, une vertu pédagogique.

D'ailleurs, que dit vraiment l'arrêté ? Qu'il est interdit de consommer de l'alcool sur la voie publique de 16 heures à 7 heures dans le périmètre de la Butte aux Cailles, les débits de boisson et restaurants pouvant continuer à vendre de l'alcool dans leur établissement ou terrasse autorisée. C'est une base pour commencer la discussion, alors que les beaux discours préventifs, dans un premier temps, n'ont pas semblé responsabiliser qui que ce soit et ont conduit à l'édiction de cet arrêté.

Jérôme COUMET et son équipe entreprennent en ce moment une série d'entretiens et de négociations auprès des différents protagonistes (commerçants, riverains, Préfecture de police) pour demander un retrait ou une amélioration de l'arrêté en fonction des différents engagements de bonne conduite qui en découleront.

Cet arrêté était nécessaire pour faire réfléchir tout le monde et stopper la surenchère dans le laisser-faire, laisser-aller et j'ai suffisamment confiance en Jérôme COUMET pour trouver une solution dans le respect des intérêts des uns et des autres.

C'est pourquoi, à ce stade, je demande le retrait de ce vœu tel qu'il est rédigé.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Je ne peux que partager les appréciations qui ont été faites sur l'arrêté du Préfet de police, car, effectivement, la situation n'était pas si bonne dans ce quartier, puisque ces dernières années, nous avions un nombre très élevé de plaintes et de doléances des riverains en raison de la tendance à l'accroissement des phénomènes de terrasses de fait dans ce quartier.

Certains établissements du quartier semblent davantage préoccupés par la croissance de leur chiffre d'affaires que par le souci du vivre-ensemble, tandis que d'autres, c'est vrai aussi, font des efforts réels.

C'est pourquoi, soucieuse d'encadrer les débordements, sans pour autant poser une chape de plomb ou une quelconque prohibition, puisque la consommation reste largement autorisée dans les établissements et dans les terrasses, nous avons transposé à la Butte aux Cailles, ce qui n'est pas une originalité, ce qui existe dans une vingtaine d'autres quartiers de la Capitale, à savoir ces fameux arrêtés d'interdiction de consommer sur la voie publique à partir de 16 heures et un peu plus tard, vente à emporter, car les gens ont le droit de faire leurs courses, même tard.

Je précise, devant le caractère excessif de certaines critiques ou d'inquiétudes un peu infondées que cet outil juridique vise la régulation, et non la persécution.

Son application, comme dans le reste de la capitale, sera donc empreinte de discernement. Et d'ailleurs, je rappelle que la sanction est une contravention de première classe. Néanmoins, lorsqu'il y a des débordements, cela donne à la police les moyens de contrôler et d'intervenir alors qu'en l'absence de base juridique, ce n'est pas forcément possible.

Par ailleurs, dans cet arrondissement, la Préfecture de police a une approche totalement équilibrée de la problématique de la nuit, et j'en veux pour preuve le nombre très limité de fermetures administratives prononcées dans cet arrondissement, qui sont d'ailleurs en baisse depuis deux ans.

13 sanctions prononcées en 2008, 7 en 2009 et 5 en 2010.

Il convient donc de raison garder par rapport aux débats qui agitent actuellement la Butte-aux-Cailles.

D'ailleurs, nous nous réjouissons des premiers effets de l'arrêté, car comme par miracle, la structuration des commerçants et des engagements commencent à poindre. La Préfecture de police a d'ailleurs participé hier à une réunion organisée par la mairie d'arrondissement, et nous restons prêts à rencontrer la nouvelle association pour examiner ses propositions.

Ce n'est donc que face à des propositions raisonnables après une période d'essai et d'adaptation et d'engagements tenus que nous pourrons éventuellement faire évoluer cet arrêté.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je soumets donc ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif, compte tenu des explications qui ont été fournies par l'adjointe et le représentant du préfet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la surveillance permanente des immeubles sociaux du groupe Modigliani (15e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 95 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la surveillance des immeubles du groupe Modigliani dans le 15e arrondissement.

C'est Mme MACÉ de LÉPINAY qui nous le présente en une minute, et Myriam EL KHOMRI lui répondra.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne effectivement la sécurité aux alentours des immeubles sociaux du groupe Modigliani, situé dans le 15e arrondissement.

En effet, les habitants de ce quartier ont à se plaindre de nombreux et fréquents incidents, et les forces de police sont obligées d'intervenir souvent.

Paris Habitat a pu améliorer les choses avec succès en faisant ponctuellement appel à des vigiles, mais c'est une surveillance permanente du groupe Modigliani qui est demandée à la Ville, à Paris Habitat et à la R.I.V.P. par les habitants et les élus, afin que ce quartier du 15e arrondissement puisse vivre dans l'harmonie et la sérénité.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demanderai d'approuver ce vœu des élus du 15e arrondissement.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame EL KHOMRI, vous avez la parole.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, permettez-moi de réagir par rapport à la rédaction de ce vœu, quand vous demandez au Maire de Paris "de prescrire à ses services la mise en œuvre d'une prestation de surveillance".

Paris Habitat n'est pas un service de la Ville.

Depuis 2001, en tout cas, ce n'est pas ainsi que nous le considérons et donc, ce n'est pas à nous d'imposer des choses à Paris Habitat. Une relation est contractualisée entre des amicales de locataires et un bailleur, et donc c'est dans ce cadre que doit être prise en charge la sécurisation de cet ensemble immobilier.

Par ailleurs, dans cette rédaction de vœu, il est dit : "Considérant qu'une mutualisation des moyens des bailleurs serait de nature à améliorer les conditions de surveillance des immeubles sociaux du groupe Modigliani", c'est réinventer le G.P.I.S., que nous avons mis en œuvre en 2004, et sur lequel la Ville participe, parce que justement, sur la question de la sécurisation des ensembles immobiliers sociaux, nous nous sentons concernés puisque nous subventionnons les bailleurs à hauteur de 6 millions d'euros, comme quoi nous ne nous en lavons pas les mains.

Par ailleurs, sachez que le G.P.I.S. intervient à de nombreuses reprises sur ce groupe d'immeubles. Ils ont fait 124 rondes, 14 évictions, 20 interventions sur appels de locataires, 40 actions dirigées.

Tout cela pour vous dire que si la situation du groupe Modigliani, et je veux bien comprendre qu'il y a une vraie préoccupation des habitants… pour cela, je vous invite à faire comme nous le faisons dans plusieurs ensembles immobiliers : une rencontre sur site avec les services de police pour ce qui concerne la proximité, le bailleur, le G.P.I.S., les amicales de locataires et la mairie d'arrondissement, parce que quand vous mélangez à la fois la voie publique et l'intérieur des immeubles… je ne vois pas pourquoi on devrait faire une étude de prévention si vous dites dès maintenant qu'il faudrait mettre des caméras, etc.

Tout cela doit faire l'objet d'un audit de sécurisation que le bailleur peut enclencher directement, mais sachez que les bailleurs ne sont pas nos services, et je tenais à le rappeler ici.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Avant de passer au vote, Monsieur LAMOUR, quelques mots ?

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci.

Madame EL KHOMRI, vous avez entièrement raison : il faut aller sur place pour se rendre compte de la situation de Modigliani. Nous l'avons fait avec Philippe GOUJON, le maire d'arrondissement, l'adjoint en charge de la tranquillité, le commissariat, les représentants des deux bailleurs sociaux, et nous en avons conclu un certain nombre d'améliorations nécessaires, et en particulier une présence plus affirmée du G.P.I.S., et je le pense, pour ce cas en particulier, l'installation d'un certain nombre de caméras de vidéoprotection.

Je vous assure : nous avons fait exactement ce que vous avez préconisé, et c'est tout l'objet de ce vœu.

S'il vous plaît, aidez-nous effectivement à améliorer la situation, la tranquillité de ces blocs d'immeubles, et surtout de ces habitants qui le demandent avec beaucoup de force.

Ils étaient également présents au travers des associations de locataires.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Le mot de la fin, Myriam EL KHOMRI ?

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Pour ma part, j'interviendrai auprès du G.P.I.S. pour demander une action soutenue en lien avec les services de police sur cette adresse, mais je demande le retrait de ce vœu car je ne souhaite pas demander au Maire de Paris de "prescrire à ses services", faisant croire que les bailleurs sont des services municipaux.

**M. Jean-François LAMOUR**. - S'il n'y a que cela, on peut modifier la rédaction. On peut dire "sollicite".

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Soit il est retiré, soit, pour se simplifier la vie, on le soumet au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif, mais avec des perspectives très positives qui vous ont été indiquées.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Ce n'est pas un vote négatif bien marqué !

**Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux effectifs de police sur le territoire parisien.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 95 bis dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, relatif aux effectifs de police sur le territoire parisien.

La parole est à l'adjointe chargée de ces questions, Mme EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons eu l'occasion hier, à travers une question d'actualité du groupe E.E.L.V.A., de parler du rapport de la Cour des Comptes et de l'organisation des forces de sécurité.

Nous avons souhaité faire ce vœu, justement parce que la Cour des Comptes pointe une baisse des effectifs de 5,3 % au niveau national et pointe également l'absence d'un système d'allocation des emplois de la Préfecture de police.

Aussi, nous avons souvent eu l'occasion, et le Maire de Paris a écrit au Préfet de police la semaine dernière pour avoir un état des lieux des effectifs sur Paris, leur répartition par arrondissement ainsi que les diminutions constatées ou à venir.

Aujourd'hui, nous avons plusieurs alertes de nombreux maires d'arrondissement et moi-même, en tant qu'élue du 18e arrondissement, je suis également particulièrement sensible à cette question. On a le sentiment que, dans certains quartiers populaires, les réponses, la présence humaine sur le terrain est beaucoup moins visible de la part des services de police.

Aussi, puisque c'était une condition de l'accompagnement par la Ville du plan "1.000 caméras", qu'il n'y ait pas de diminution des effectifs de police sur le terrain et du fait également que Paris, de par son attractivité, par le nombre de touristes qui transitent à Paris, mais également de l'ensemble des Franciliens qui y passent, et aussi en raison du nombre important d'interpellations par les services de police de résidents non parisiens et au regard de nombreuses inquiétudes formulées par les habitants, nous souhaitons par ce vœu connaître, conformément au courrier que le Maire de Paris a adressé au Préfet de police :

- les effectifs de police présents sur le territoire parisien et leur répartition par arrondissement, qui est une question extrêmement importante ;

- les effectifs mobilisables dans les missions d'agglomération, les baisses localisées qui ont été enregistrées ou qui vont l'être ;

- d'avoir un véritable plan stratégique de détermination des besoins territoriaux localisés en effectifs de police, car, aujourd'hui, nous avons vraiment le sentiment que, dans les quartiers populaires, il y a beaucoup moins de visibilité des effectifs de police.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. le représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'adjointe au Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, 203 commissaires, 1.524 officiers, 15.539 gardiens et 527 adjoints de sécurité, voilà précisément le nombre de policiers affectés à Paris à ce jour.

Par ailleurs, d'ici septembre, 38 officiers, 445 gardiens et 100 adjoints de sécurité arriveront de manière supplémentaire.

Votre vœu relatif à la situation des effectifs, à leur répartition et à la notion de plan stratégique des besoins territoriaux, appelle quelques remarques.

Premièrement, depuis que le Préfet de police dirige la police d'agglomération, il entend parler tour à tour en banlieue de syndrome Manhattan et, à Paris, d'insuffisance d'effectifs.

La vérité se situe donc entre les deux.

A ce jour, si l'on regarde les effectifs de sécurité de proximité, on constate que 8.870 gradés et gardiens sont affectés à Paris à la D.S.P.A.P. contre 9.328 pour les trois départements de petite couronne.

Comparé au nombre d'habitants et même redressé par les visiteurs, personne ne peut donc prétendre que Paris soit défavorisé en la matière.

J'observe, et vous l'avez fait vous-mêmes, que des considérants se réfèrent avec insistance au récent rapport de la Cour des Comptes et à la question d'un système d'allocation des emplois.

Si, jusqu'à ce jour, la Préfecture de police n'a pas adopté le système national, ce n'est certainement pas par mauvaise volonté ou par procrastination, c'est tout simplement parce que la situation de la capitale n'est comparable à aucune autre ville de France, en termes de charge spécifique, comme l'ordre public, les bâtiments officiels, le niveau des visiteurs, l'absence de police municipale.

Un tel travail, donc, a peu de sens. Néanmoins, suite aux demandes des juridictions financières, un travail est en cours sur les nomenclatures et les référentiels, mais dans leurs récents contrôles, la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes ont observé de près la question du niveau des effectifs à Paris. Les conclusions définitives, certes, ne sont pas encore connues, mais à ce stade des échanges, je peux d'ores et déjà vous dire avec certitude que les conclusions sont qu'il ne manque pas d'effectifs à Paris et plutôt au contraire et je ne doute pas que ces conclusions, puisque vous vous êtes référé à la Cour des comptes, vous les partagerez lorsque ces travaux seront publiés.

S'agissant de l'opposition entre effectifs territorialisés en commissariat et unités mutualisées ou spécialisées, là aussi, il faut tenir un discours de vérité et ne pas opposer les uns aux autres.

Votre Assemblée adopte régulièrement des vœux demandant des renforts spécifiques, par exemple dans le 18e arrondissement, sur les marchés sauvages, pour lutter contre la prostitution ou pour mieux sécuriser les transports. Ces renforts sont naturellement apportés par les unités mutualisées et, à l'inverse, des efforts très conséquents ont été faits avec la récente réforme des commissariats en janvier pour simplifier les organigrammes et redéployer du potentiel sur la voie publique. Partout où cela est possible, le déploiement d'équipes de patrouilleurs à deux permet de démultiplier les patrouilles.

De même, des instructions fermes ont été données par le Ministre de l'Intérieur et le Préfet de police pour développer les patrouilles pédestres et à vélo. Là encore, il faut un équilibre entre réactivité de déplacement grâce à des véhicules lorsqu'on est appelé en urgence et facilité de contact par la population avec un cheminement à pied, mais il faut les deux.

Je note d'ailleurs que si tout le monde affirme avoir lu le récent rapport de la Cour des comptes, peu de personnes ont relevé qu'entre 2005 et 2009, le potentiel de présence sur la voie publique a augmenté de pratiquement 10 %, et ce, justement, au prix d'une kyrielle de petits réaménagements organisationnels, car l'arithmétique des effectifs ne permet pas non plus des miracles.

Enfin, dans la mesure où, désormais, moins de quatre délinquants sur dix résident dans la capitale, il faut s'inscrire dans une vision dynamique de la présence sur le territoire et c'est ce que la P.P. a fait depuis 2009, dans le cadre d'une grande réforme stratégique d'agglomération, car protéger Paris, c'est développer une stratégie de lutte contre la délinquance dans le bassin de délinquance, et non pas conserver une localisation statique, incapable de répondre aux différences de manifestations de la délinquance dans l'espace et dans le temps.

Ainsi, la police d'agglomération n'est aucunement un moyen de redistribuer les effectifs parisiens au profit de la petite couronne, comme certaines voix insistantes le réclament pourtant.

Cette stratégie, la nôtre, relève d'une analyse beaucoup plus moderne et dynamique. Lorsque les effectifs de la police des transports détectent dès la banlieue des bandes violentes qui se dirigent vers Paris pour mieux les stopper et les encadrer, ce sont les Parisiens qui en bénéficient. Quand des unités anti-délinquance commencent leur service, comme la B.A.C. N, dans les grands ensembles de petite couronne en début de soirée pour terminer leur service dans la capitale lorsque l'on a besoin d'eux, là encore, c'est une optimisation des ressources humaines.

Enfin, lorsque les services de police croisent leurs fichiers sur les bandes, les cambrioleurs ou les auteurs de vol à main armée, là encore, c'est un progrès tangible en termes d'élucidation ; c'est donc la stratégie dynamique que nous souhaitons poursuivre.

Je terminerai en disant que lorsqu'on est responsable public et par rapport à la situation actuelle de tension budgétaire, le plus important, c'est d'abord de savoir se préoccuper de faire travailler 96 % des effectifs avant de savoir s'il en faut 4 ou 5 % supplémentaires.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Madame EL KHOMRI, vous avez la parole.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Je maintiens le vœu, parce que je n'ai aucune réponse sur la répartition des effectifs dans les quartiers populaires et je peux vous dire que dans les quartiers populaires, beaucoup d'habitants souffrent de l'insécurité et voient peu de services de police à pied ou en présence toute la journée.

Je maintiens donc, bien évidemment, le vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 212).

Je vous remercie.

**2011, DPVI 151 - Signature d'une convention avec la Régie de quartier du 19e Nord pour l'attribution d'une subvention pour un projet d'accorderie. Montant : 20.000 euros.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPVI 151 relatif à un projet très innovant d'accorderie dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous présente, effectivement, un projet de délibération qui ne tient particulièrement à cœur.

J'ai l'habitude d'intervenir ici pour valoriser, développer et partager des actions que nous menons dans les quartiers "politique de la ville", mais là, c'est avec un plaisir particulier que j'ai l'honneur de vous présenter la première Accorderie qui ouvrira ses portes en France et dans ce bel arrondissement qu'est le 19e.

L'Accorderie, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? On se place dans le cadre du renforcement du lien social, de la convivialité entre les habitants des quartiers et on développe un concept innovant qui est importé du Québec. L'Accorderie est donc un concept québécois d'échange de services qui regroupe sur un territoire donné toutes les personnes intéressées à échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie : le temps. Une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction sur la nature des services. Les services échangés sont, par exemple, du dépannage informatique, de la traduction, du transport, de la formation, de l'aide pour une déclaration d'impôts ou de l'arrosage de plantes pendant les vacances.

Les membres d'une Accorderie, que l'on appelle "les accordeurs" ont accès aux services proposés par les autres membres, "via" notamment une interface informatique, mais aussi par l'intermédiaire d'un lieu d'accueil, ouvert durant la semaine, où les habitants sont reçus.

Le lieu d'accueil de l'Accorderie du 19e arrondissement sera implanté au cœur du quartier Flandre dans le 19e arrondissement.

Dans le 19e arrondissement, ce projet visera à créer une mixité réelle efficace entre les habitants dits plus défavorisés et ceux dit plus aisés. L'ensemble des acteurs locaux évoque à ce sujet une montée du repli communautaire et le besoin de promouvoir la notion du vivre ensemble.

Un projet comme celui de l'Accorderie du 19e arrondissement est donc une opportunité pour participer à décloisonner les pratiques sociales et spatiales restreintes dans certains quartiers, notamment dans le quartier Flandre.

Le porteur de ce projet, la régie de quartier du 19e arrondissement, est particulièrement bien implanté dans ce secteur pour pouvoir relever l'enjeu de cette action.

Cette Accorderie sera financée pour moitié par un partenaire privé, la Macif, et par ailleurs je tiens à souligner que l'Accorderie se tournera en particulier vers les familles monoparentales pour leur apporter une aide dans certains aspects du quotidien et leur permettre ainsi de s'inscrire dans des solidarités de voisinage local, de nature à rompre l'isolement.

Pour finir, je le dis encore une fois, nous nous plaçons toujours dans la perspective du resserrement du lien social et de l'innovation des projets.

J'ose même dire que cette Accorderie s'inscrit complètement dans le cadre ambitieux que nous nous donnons pour nos quartiers.

Malgré tout, nous continuons à regretter que le désengagement de l'État mette très sérieusement en péril trop de projets dans ces quartiers et qu'heureusement la Ville est là à certains moments pour pouvoir y pallier.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

En réponse, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Je remercie Léa FILOCHE de mettre en avant cette initiative pleine de promesses, qui sera bientôt suivie d'autres projets d'Accorderie.

Ce projet figurait dans la communication du Maire de Paris, présentée ici même en mars dernier. Nous travaillons, comme vous l'avez indiqué, en partenariat avec la fondation Macif à de nouvelles formes d'entraide et de réseau de voisinage, grâce à ce concept venu du Québec.

C'est un projet innovant, en prise avec les réalités et les souhaits des habitants de nos quartiers, avec un principe d'échange simple, c'est-à-dire que l'unique monnaie est le temps. Une heure de service rendu égale une heure de service reçu.

Tout cela favorise grandement le lien social, la mixité sociale par des échanges entre des personnes de niveaux socio-économiques variés, qui se côtoient trop peu.

Cela permet aussi l'accès à des services et des biens, notamment par l'achat groupé. Bref, c'est une richesse humaine qui permet la valorisation des compétences et des savoir-faire issus des quartiers.

Je suis heureuse que la Régie de quartier du 19e Nord, qui est un acteur économique et social majeur dans le 19e arrondissement, porte cette initiative et heureuse également que les habitants du quartier Flandre soient les premiers bénéficiaires, bien que cette Accorderie soit appelée à rayonner plus largement sur tout l'arrondissement et, au-delà, nous avons ce projet d'essaimage, afin d'en implanter quatre à Paris.

Voilà la marque de fabrique de nos quartiers, aptes à se saisir des propositions originales et conviviales.

Je vous engage donc à voter favorablement.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - C'est ce que je vous propose de faire maintenant.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DPVI 151).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la diminution des subventions de l'État dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Pour faire plaisir à M. LAMOUR, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a déposé un vœu référencé n° 96 dans le fascicule, relatif à la diminution des subventions de l'État dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

Il nous est présenté en une minute par Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Je vous remercie, je n'ai pas besoin de cela pour me défouler.

Je vais aller très vite, car je pense qu'effectivement on a déjà beaucoup dit sur la question.

Les 13e et 14e arrondissements sont particulièrement touchés par une baisse très importante, qui met très à mal le fait qu'une "politique de la ville" continue à perdurer dans ces deux arrondissements, puisque ce sont respectivement 70 et 76 % de crédits en moins pour ces deux arrondissements, ce qui met à mal tout : le fonctionnement des associations, la tenue des actions, et les perspectives qu'on peut se donner. On le regrette très sincèrement. C'est très bien détaillé dans le vœu que je vous invite à lire et à voter.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe. - Merci à nouveau à Léa FILOCHE et aux auteurs de ce vœu, notamment deux maires d'arrondissement, Pascal CHERKI et Jérôme COUMET, très attentifs, comme l'ensemble des maires d'arrondissement, au travail mené dans les quartiers populaires au titre de la politique de la ville.

Ils savent combien il est important de ne pas relâcher l'effort au vu de la fragilité des équilibres dans nos quartiers.

Bien sûr, j'ai un avis très positif sur ce vœu. Nous avions déjà évoqué cette situation lors des questions d'actualité en juin dernier. Que cela plaise ou non à M. LAMOUR, l'État décroche en réduisant ses subventions aux associations dans les quartiers politique de la ville. Moins 50 % en deux ans, c'est considérable, avec des secteurs particulièrement ciblés par les baisses au Sud de Paris et dans les quartiers faubouriens, ce qui revient à réviser la géographie prioritaire sans l'assumer : c'est une perte sèche de 700.000 euros pour les associations, ce qui est énorme.

Cela veut dire des actions qui sont menacées, des associations fragilisées. Exemple, l'association EGO, bien connue à la Goutte d'Or, qui pourrait être contrainte de fermer sa section football.

De même le centre Alpha Choisy n'est pas sûr de poursuivre son action en faveur de l'apprentissage du français dans le 13e arrondissement.

Tout cela n'est pas acceptable, et ce n'est pas un bon calcul sur le fond. Nous souhaitons nous faire entendre sur le réexamen indispensable des situations critiques.

La semaine dernière, dans une rencontre nationale, le secrétaire général du Comité interministériel des villes a opéré une légère ouverture en évoquant le recours possible à des fonds de réserve. Nous espérons cette rallonge, et nous souhaitons évidemment que Paris en soit aussi bénéficiaire et que tout cela se concrétise rapidement.

Je rappellerai quand même que la Ville pourvoie et garantit d'ores et déjà 80 % des enveloppes en direction des associations, avec un budget de plus de 4 millions d'euros.

Nous serons donc attentifs aux situations difficiles, mais nous n'allons pas pouvoir pallier les défaillances de l'État pour autant.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 213).

**2011, DPVI 126 - DFPE 349 - Subvention aux associations ADAGE (18e) et Projets 19 (19e ) dans le cadre d'une expérimentation pour développer des réseaux de solidarités de voisinage destinées aux familles monoparentales. Montant total : 24.900 euros.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPVI 126 - DFPE 349 apportant le soutien de la Ville à des réseaux de solidarité de voisinage, notamment à destination des familles monoparentales.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE et ensuite à Mme Gisèle STIEVENARD, pour un duo toujours aussi prometteur.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci de me donner la parole pour cette dernière intervention.

Je vais revenir sur un sujet qui nous a préoccupé ces derniers mois, notamment dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation de notre Conseil sur les foyers monoparentaux.

Je voudrais rappeler à tous quelques éléments saillants pour que chacun ait bien conscience du contexte dans lequel nous nous plaçons.

Les familles monoparentales sont davantage représentées à Paris que quand le reste de la France. Notre ville en compte 70.000, soit 27,6 % des familles contre 20,3 % au niveau national.

85 % de ces familles sont gérées par des femmes.

Dans les 14 quartiers inscrits en "politique de la ville", le taux des familles monoparentales atteint 32,7 %, contre 27,6 % en moyenne parisienne.

Pour celles dont la situation socio-économique se précarise, la lutte contre l'isolement représente un véritable enjeu social pour toute la ville.

C'est pourquoi la mission d'information avait été conduite entre novembre et mai dernier pour cadrer les problématiques et apporter des réponses concrètes.

Ainsi, pour deux quartiers ciblés par l'action que je vais vous présenter, qui sont situés sur porte Montmartre-porte de Clignancourt, dans le 18e, et sur Danube-Solidarité, dans le 19e, les associations "Adage" et "Projet 19" proposent dans le cadre de cette expérimentation deux premières actions à destination des familles monoparentales vivant dans des situations de précarité socio-économique importante.

Ces actions ont pour objectif principal d'améliorer leurs conditions de vie collectives et individuelles avec une dimension d'entraide de voisinage.

Donc je vais détailler plutôt celle qui concernent mon arrondissement, le 19e, que je connais un peu mieux, même si celle du 18e est aussi très bien.

C'est donc à Danube-Solidarité. Je ne vous remets pas l'état du contexte qui est très important : 40,8 % des foyers sont monoparentaux. Ils rencontrent souvent des problèmes importants d'insertion sociale et professionnelle en raison d'un cumul de fragilités et de difficultés spécifiques liés au mode de garde et d'un déficit d'accompagnement global.

Projets-19 a donc retenu un mode d'intervention spécifique en alternant entretiens individuels et informations collectives pour tenter de lever les freins à la mobilisation des femmes. Un accompagnement individuel, en binôme, avec un travailleur social et un conseiller professionnel, permettra de mettre en place une série de rendez-vous, tant sur le champ professionnel que sur le champ personnel.

Pour amener des réponses face à l'isolement de ces femmes dans le cadre de leur fonctions parentales, un accompagnement à la parentalité sera mis en place sous forme de réunions avec des spécialistes de la petite enfance ou d'autres intervenants en fonction de l'âge des enfants et de temps collectifs permettant de tisser des liens entre les femmes.

Un parcours individualisé vers l'emploi, couplé avec un suivi sur les démarches, un accompagnement vers des solutions pour les modes de gardes, pour une douzaine de femmes, est un dispositif indispensable à la sortie de la précarité. Le contexte national ne permet pas aux plus précaires de nos concitoyens de se projeter vers le progrès social, malheureusement.

Heureusement, par ses choix politiques et son engagement financier, la Ville permet à certains, certaines, d'entre eux de pouvoir envisager l'avenir.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci de cette accélération fulgurante.

J'espère que nos sténotypistes auront pu suivre. On va vous demander le texte écrit, pour être sûr.

Merci, Léa.

Madame Gisèle STIEVENARD, vous avez la parole.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Merci, à nouveau, à Léa FILOCHE d'évoquer ces projets nouveaux.

Il faut indiquer qu'ils sont la traduction d'une proposition budgétaire du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés de décembre 2010.

Ils s'inscrivent aussi dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales, conduite par Ian BROSSAT et ces projets étaient en filigrane dans la communication du Maire de Paris sur la "politique de la ville" qui a été présentée ici même en mars dernier.

Ce sont deux beaux projets, vous les avez parfaitement défendus, Léa FILOCHE, donc je n'y insiste pas davantage, sauf à dire que dès l'automne prochain, nous espérons que deux nouveaux quartiers, porte de Vanves et porte de Montreuil, verront la naissance de projets similaires. Ainsi, nous aurons couvert les quatre quartiers "politique de la ville" qui connaissent le plus fort taux de familles monoparentales et, croyez-moi, cela peut être une aide sérieuse à des familles monoparentales qui, jusqu'ici, se trouvent isolées et qu'on va accompagner et regarder au plus près leurs problèmes de garde des enfants, d'éducation pour les grands, de recherche d'emploi, les questions de logement. C'est aussi un moyen de renforcer des solidarités et de la confiance mutuelle, parce que ces femmes vont travailler en groupe, ensemble, et pouvoir s'entraider davantage.

Par conséquent, je crois que c'est quelque chose de très positif, qui nous a été aussi inspiré d'un dispositif qui s'appelle "Voisinage", qui est porté par les Petits Frères des Pauvres, qui interviennent dans le champ des personnes âgées.

Je voudrais aussi remercier à la fois les salariés, les bénévoles de ces associations, qui font un travail tout à fait remarquable et qui sont porteurs d'une logique de réseau de voisinage qui me paraît fort utile.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 126 - DFPE 349.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DPVI 126 - DFPE 349).

**2011, DU 103 - Avenant à la Convention de rénovation urbaine avec l'ANRU, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association Foncière Logement, le bailleur social Paris Habitat OPH et la régie de quartier nord (19e). Autorisation de solliciter des subventions pour la rénovation du site en GPRU Résidence Edmond Michelet (19e)**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 103 relatif à un avenant à la Convention de rénovation urbaine avec l'ANRU.

Je propose de ne pas être plus long sur l'amendement technique n° 96 bis et de l'adopter en confiance, il ne mérite pas d'autres développements.

Pas de difficultés ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 96 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 96 bis est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 103 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DU 103).

**Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

**Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (deuxième collège)** (R. 35) :

*Titulaires :*

- Mme Anne HIDALGO ;

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX ;

- M. Michel DUMONT.

*Suppléants :*

- M. François VAUGLIN ;

- M. Yves CONTASSOT ;

- Mme Martine NAMY-CAULIER.

**Etablissement public du musée du quai Branly (Conseil d'administration)** (R. 36) :

- M. Patrick BLOCHE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 35 à R. 36).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Ecoutez, je vous remercie, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Merci infiniment d'être resté jusqu'au bout et bon été !

*(La séance est levée le mardi 12 juillet 2011 à vingt heures dix minutes).*

**Votes spécifiques.**

**Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINOU, Mmes Pauline VERON, Claude-Annick TISSOT, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Annick OLIVIER, Delphine BURKLI, Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DPE 43 - Occupation de l'immeuble du 9 rue Victor Schoelcher (14e) par Eau de Paris et l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP).

**M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 178 - Subvention (750.000 euros) avec avenant à la convention avec l'APUR.

**M. Roger MADEC, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD et M. Ian BROSSAT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 37 - Signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.060.000 euros.

**M. Patrick BLOCHE et Mme Lyne COHEN-SOLAL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 491 - Signature d'un avenant avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1e) pour l'attribution de subvention. Montant : 354. 600 euros.

**M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAULT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DFPE 352 - Signature avec Paris Habitat de l'avenant à la convention de recouvrement des charges dues au titre du logement de fonction et des parkings de la crèche située 16 bis, avenue Saint-Mandé (12e).

2011, DU 137 - Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat - OPH d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonctio 1-9, Rue Bichat, 43-45, rue du Faubourg du Temple (10e).

2011, DU 182 - Acquisition d'un terrain auprès de Paris Habitat OPH pour la réalisation d'une crèche au 53 rue Saint Blaise (20e) dans le cadre du GPRU Saint Blaise.

2011, DU 103 - Avenant à la Convention de rénovation urbaine avec l'ANRU, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association Foncière Logement, le bailleur social Paris Habitat OPH et la régie de quartier nord (19e). Autorisation de solliciter des subventions pour la rénovation du site en GPRU Résidence Edmond Michelet (19e).

2011, DLH 97 - Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de l'immeuble communal 57 boulevard Ornano - 70 rue Championnet (18e).

2011, DLH 151 - Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, d'un lot de volumes dépendant de l'immeuble communal, 6 place Possoz (16e).

**MM. Philippe DUCLOUX, Etienne MERCIER, Mmes Catherine VIEU-CHARIER, Claude-Annick TISSOT, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Laurence DREYFUSS, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN, Mmes Frédérique PIGEON et Delphine BURKLI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DRH 72 - Complément de subvention au titre de l'année 2011 à l'AGOSPAP. - Montant : 482.000 euros.

**MM. Pierre MANSAT, Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, Yves CONTASSOT, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Michel DUMONT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DUCT 127 - Subvention (20.000 euros) à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) au titre du projet Petites leçons de Ville.

**M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TREMEGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DU 133 - Acquisition auprès de la SEMAPA de neuf emprises de voirie rue Thomas Mann, rue René Goscinny et rue des Frigos (13e) - ZAC Paris Rive Gauche.

2011, DU 211 - Demandes d'autorisation administratives préalables, nécessaires à la cession à la SEMAPA d'emprises communales destinées à la réalisation des programmes îlot ouest, îlot est, structure pour personnes âgées, maison internationale de séjour et îlot Porte de Vitry dans la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e).

**M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DU 75 - Ancien hôpital Broussais (14e).Protocole d'accord tripartite entre l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, la Ville de Paris et la RIVP, portant sur l'acquisition de biens immobiliers appartenant à l'AP - HP.

2011, DLH 40 - Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, d'une emprise dépendant de la parcelle communale 4A, 4C et 7B Villa du Lavoir - site René Boulanger (10e).

2011, DLH 50 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence étudiante de 129 logements PLUS et un foyer de jeunes travailleurs de 64 logements PLA-I, ZAC Paris Rive Gauche, lot M10 (13e).

2011, DLH 198 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 62/62 bis rue Oberkampf (11e).

2011, DDEEES 132 - Signature d'un protocole d'accord préalable au bail emphytéotique administratif avec la RIVP pour la réalisation de commerces, d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur le lot F de la ZAC Boucicaut (15e). Autorisation à la RIVP de déposer toutes autorisations administratives.

2011, DDEEES 160 - Octroi de la garantie Ville de Paris à 50 % pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt à contracter par la RIVP en vue de financement du programme de réalisation de commerces, pépinière et hôtel d'entreprises sur le lot F de la ZAC Boucicaut.

**Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Danièle POURTAUD, M. Philippe MOINE et Mme Catherine DUMAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 486 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Paris-Ateliers (13e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.238.075 euros.

**M. Pierre AIDENBAUM, Mme Dominique BERTINOTTI et M. Thierry COUDERT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 436 - Attribution de deux subventions à l'association Paris-Audiovisuel - Maison européenne de la Photographie (4e). Montant : 1.875.461 euros et 70.000 euros.

**M. Didier GUILLOT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 186 - Cession à la Société BATIGERE Ile-de-France de deux emprises de terrains aux 10, 12 et 14 rue Richomme (18e). Modification du bail emphytéotique conclu avec Paris Habitat sur la parcelle de terrain 10 rue Richomme (18e).

**Mme Véronique DUBARRY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 80 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt à souscrire par la société d'HLM l'Habitat Social Français (HSF) auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement complémentaire du programme de logements 1, 1ter et 2 Cité Bergère (9e).

**Mme Pascale BOISTARD** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 145 - Location par bail emphytéotique, au profit de la société Immobilière 3F, de la propriété communale 6 rue Bouloi - 5, rue du Colonel Driant (1er).

**M. Denis BAUPIN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 149 - Signature d'une convention avec l'Agence Parisienne du Climat pour l'attribution d'une subvention. Montant : 200 000 euros.

**M. Ian BROSSAT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 112 - Modification de la garantie d'emprunt à ICF La Sablière pour le programme du lotissement Charolais-Rotonde (12e).

**Mme Anne LE STRAT, M. François VAUGLIN, Mme Annick OLIVIER, M. Alexis CORBIERE, Mme Aline ARROUZE, M. Jean-Didier BERTHAULT et Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DPE 43 - Occupation de l'immeuble du 9 rue Victor Schoelcher (14e) par Eau de Paris et l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP).

**M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 137 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 5 logements PLA-I, 11 logements PLUS et 5 logements PLS 46/48 rue des Gravilliers (3e).

2011, DLH 183 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 44-46 rue Véron / 28 rue Lepic (18e).

2011, DLH 199 - Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'ensemble immobilier 61 rue Saint-Charles (15e).

**Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 102 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal 26 rue de l'Echiquier (10e).

2011, DLH 104 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP), de l'immeuble communal 33-35 boulevard Ornano (18e).

**Mme Isabelle GACHET, MM. Jean-Yves MANO, Yves CONTASSOT, Jérôme DUBUS, Mmes Anne HIDALGO, Annick LEPETIT, MM. Jean-Pierre CAFFET, Pierre MANSAT, Mme Brigitte KUSTER et M. Hervé BENESSIANO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 176 - Acquisition d'un volume et de droits à construire par la Ville de Paris auprès de Paris Batignolles Aménagement dans le secteur d'aménagement Cardinet-Chalabre (17e).

**M. Romain LEVY, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Alain LHOSTIS, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 102 - Cession à SOREQA des deux lots de copropriété, 208 rue du Faubourg Saint Denis (10e).

**Mme Anne HIDALGO et M. Claude DARGENT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 194 - Signature d'un avenant et d'une convention pour l'attribution de deux subventions avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e). Montant : 523.500 euros.

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DPVI 82 - Subvention à l'Association de Prévention du Site de la Villette menant une action de coordination du Plan Local de Lutte contre les Discriminations du 19e arrondissement. Montant : 10.000 euros.

**Mme Danièle GIAZZI** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DFPE 341 - Signature d'une convention avec l'association La Maison de l'Enfance, gestionnaire du lieu d'accueil et d'information du même nom situé 7, rue Serge Prokofiev (16e). Montant : 50.410 euros.

**MM. Patrick BLOCHE et Christophe GIRARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 130 - Signature avec l'établissement public local de la Maison des Métallos d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et d'un avenant à la convention d'équipement pour l'attribution de deux subventions. Montant : 1.112.000 euros.

**M. LE MAIRE DE PARIS, Mmes Danièle POURTAUD et Danielle FOURNIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 245 - Subvention (400.000 euros) avec convention annuelle d'objectifs avec l'association l'Eté Parisien (9e).

**M. LE MAIRE DE PARIS** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 431 - Signature d'un 6e avenant à la convention pluriannuelle passée avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Montant : 76.125 euros.

**M. Pierre GABORIAU** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, SGCP 9 - Reversement de l'écrêtement d'un conseiller de Paris.

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DPP 24 - Subvention (4.500 euros) avec convention avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e).

**M. Yves POZZO di BORGO** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DF 49 - DU 217 - Procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e).

**M. René DUTREY** ne prend pas part au vote sur l'amendement n° 63 et le projet de délibération suivant :

2011, DLH 132 - Signature d'un avenant à la convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 742.058 euros.

**Votes spécifiés.**

**Mme Laurence DOUVIN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DVD 123 - Signature avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à Paris pour une durée de 8 ans.

**M. Daniel-Georges COURTOIS** ne prend pas part au vote sur le vœu n° 77.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** s'abstiennent sur le projet de délibération suivant :

2011, DJS 239 - Avis du Conseil de Paris relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté CONTRE l'amendement technique n° 38.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 39.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 40.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 41.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 42.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 43.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 44.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 45.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 46.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 47.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** s'abstiennent sur l'amendement n° 48.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 49.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 50.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** s'abstiennent sur l'amendement n° 51.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 52.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** s'abstiennent sur l'amendement n° 53.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** s'abstiennent sur l'amendement n° 54.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** s'abstiennent sur l'amendement n° 55.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** s'abstiennent sur l'amendement n° 56.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR l'amendement n° 57.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR le vœu n° 58.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR le vœu n° 59.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR le vœu n° 60.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR le vœu n° 61.

**M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS et M. Jean-François LEGARET** ont voté POUR le vœu n° 62.

**M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS** ont voté CONTRE le projet de délibération suivant :

2011, DJS 371 - Signature d'une convention avec la Fédération Française de Tennis pour lui conférer un droit d'occuper une emprise du domaine public municipal et lui permettre de moderniser, étendre, rénover, exploiter et valoriser le site du nouveau stade de Roland Garros (16e).

**M. Jean-François LEGARET** s'abstient sur le projet de délibération suivant :

2011, DJS 371 - Signature d'une convention avec la Fédération Française de Tennis pour lui conférer un droit d'occuper une emprise du domaine public municipal et lui permettre de moderniser, étendre, rénover, exploiter et valoriser le site du nouveau stade de Roland Garros (16e).

**Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011, DEVE 95 - Autorisation d'exploiter une centrale de production frigorifique par la société CRISTALIA, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, 5 rue Jules Verne à Levallois-Perret (92).

**M. Denis BAUPIN**, rapporteur.

2011, DPVI 23 - Avenant et subvention à Aide-Fédération (8.000 euros) pour l'égalité des droits.

2011, DPVI 25 - Subvention au MPRAP (10.000 euros) sur le thème de la lutte contre les discriminations.

2011, DPVI 82 - Subvention à l'Association de Prévention du Site de la Villette menant une action de coordination du Plan Local de Lutte contre les Discriminations du 19e arrondissement. Montant : 10.000 euros.

2011, DPVI 83 - Signature de la convention 2011-2013 pour l'attribution d'une subvention à l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote pour son fonctionnement. Montant : 40.000 euros.

2011, DPVI 84 - Subvention au titre des droits de l'Homme à l'association Primo Levi (12.000 euros).

2011, DPVI 112 - Avenant pour l'attribution d'une subvention (44.000 euros) à l'Observatoire International des Prisons au titre de l'Intégration.

2011, DPVI 117 - Subvention (112.000 euros) avec convention au Centre LGBT Paris Ile-de-France pour son fonctionnement au titre de l'intégration.

2011, DPVI 147 - Subvention (5.000 euros) à l'association Mémoire 2000 sur le thème de lutte contre les discriminations.

**Mme Yamina BENGUIGUI**, rapporteure.

2011, DPVI 81 - Signature d'un avenant et subvention au Comité Inter-Mouvement (15.000 euros pour l'Observatoire Egalité F/H, 20.000 euros au titre de l'intégration et des résidents non-communautaires et 15.000 euros au titre de la lutte contre les discriminations).

**Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Pascale BOISTARD et Mme Fatima LALEM**, rapporteures.

2011, DPVI 46 - Subvention (5.000 euros) au titre de l'Intégration à 2 associations (AMI, Belleville en Vues).

2011, DPVI 50 - Attribution d'une subvention à l'ACHAC meant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration. Montant : 24.500 euros.

2011, DPVI 52 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011 conclue avec l'association Alpha IV pour l'association d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2011, DPVI 53 Signature d'un avenant avec l'association Racines au titre de l'Intégration et subvention de 8.600 euros.

2011, DPVI 56 - Subvention de fonctionnement au titre de l'Intégration à cinq associations. Montant total : 11.500 euros.

2011, DPVI 59 - Subvention à l'association Espace Farabi pour le fonctionnement du café social au titre de l'Intégration. Montant : 15.000 euros.

2011, DPVI 60 - Subvention (20.000 euros) avec convention pluriannuelle à l'association Africultures (20e).

2011, DPVI 65 - Subvention (5.000 euros) à Batik International au titre de l'Intégration sur le thème des vieux migrants.

2011, DPVI 67 - Subvention à l'association France Amérique Latine (3.000 euros) sur le thème de la diversité culturelle et mémoire.

2011, DPVI 69 - Subvention à l'association Quartier Libre XIe menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle. Montant total : 3.500 euros.

2011, DPVI 72 - Attribution d'une subvention à l'association Francophonie et Cultures Partagées (FCP) menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration. Montant : 1.000 euros.

2011, DPVI 74 - Subvention (8.000 euros)au titre de l'Intégration à l'association Attention Chantier(17e).

2011, DPVI 76 - Subvention à l'Association Interculturelle de production de Diffusion, de Documentation Audiovisuelles (AIDDA) menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration (18e). Montant : 3.500 euros.

2011, DPVI 90 - Subvention (3.000 euros) à l'association Art en Exil au titre de l'Intégration.

2011, DPVI 91 - Subvention (7.000 euros) à l'association ASFAD au titre de l'Intégration.

2011, DPVI 93 - Subvention à l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion (AEPCR) (20e) menant des actions spécifiques sur le thème de la citoyenneté et de l'accès aux droits. Montant : 3.000 euros.

2011, DPVI 95 - Subvention (8.000 euros) à l'association Maison d'Haïti menant des actions spécifiques d'accès aux droits.

2011, DPVI 96 - Subvention (5.000 euros) à l'association Migrations Santé France menant des actions spécifiques sur le thème de la citoyenneté et de l'accès aux droits.

2011, DPVI 98 - Subvention (7.000 euros) au titre de l'Intégration à l'association Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées - RAJFIRE.

2011, DPVI 99 - Subvention (2.000 euros) au titre de l'Intégration à l'association Quartiers du Monde.

2011, DPVI 101 - Subvention (1.000 euros) à l'association Soleil Blaise au titre de l'Intégration.

2011, DPVI 109 - Subvention (3.500 euros) au titre de l'Intégration à l'association Réseau Chrétien Immigrés - (RCI).

2011, DPVI 118 - Subvention (1.000 euros) à l'association Form'accueil menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle.

2011, DPVI 120 - Subvention (7.000 euros) à l'association L'Ogresse menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle.

2011, DPVI 129 - Subvention de fonctionnement au titre de l'Intégration à l'association Solidarité Roquette sur le thème de l'accès aux droits (11e). Montant : 5.000 euros.

2011, DPVI 136 - Subvention à l'association Echomusée menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle. Montant : 4.500 euros.

2011, DPVI 166 - Fixation de la redevance due par la Fédération des Tunisiens Citoyens des 2 Rives (FCTR) pour l'occupation temporaire d'un local communal au 158 rue de Charenton (12e).

**Mme Pascale BOISTARD**, rapporteure.

2011, DPVI 111 - Subvention à l'association Equipe Saint-Vincent Declic Alpha 20. Montant : 2.000 euros.

**Mme Pascale BOISTARD, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteures.

2011, DUCT 75 - Subvention à l'association Projets-19. Montant : 35.000 euros.

2011, DUCT 93 - Subvention à l'association Comité des fêtes et des oeuvres sociales du 16e arrondissement de Paris au titre des Fonds du Maire. Montant : 30.076 euros.

2011, DUCT 101 - Subvention (45.000 euros) avec convention à l'association "AGECA".

2011, DUCT 109 - Subvention à l'association Union des Associations de la cité Bonnier (UACB) du 20e.

2011, DUCT 117 - Subvention à l'association AOCSA La 20ème Chaise au titre du projet de crieur public. Montant : 2.000 euros.

2011, DUCT 119 - Subvention (3.000 euros) à l'association Handy et Manchu au titre du projet Les Arpenteurs du futur.

2011, DUCT 120 - Subvention (4.000 euros) à l'association Les Atomes Crochus au titre du projet d'Ateliers d'émissions de radio participatives.

2011, DUCT 121 - Subvention à l'association Cinema Politica au titre du projet de festival inter-associatif de cinéma plein-air. Montant : 1.900 euros.

2011, DUCT 122 - Subvention à l'association Régie de quartier du 19e nord au titre du projet d'Accorderie. Montant : 1.500 euros.

2011, DUCT 123 - Subvention à l'association Canal Marches au titre du projet d'Université Populaire Audiovisuelle (UPOPA) à Belleville - An II. Montant : 6.000 euros.

2011, DUCT 124 - Subvention (4.600 euros) à l'association Arpenteurs pour le projet de développement du réseau parisien de Capacitation citoyenne.

2011, DUCT 125 - Subvention à l'association Mouvement ATD Quart Monde au titre du projet d'Université Populaire. Montant : 3.000 euros.

2011, DUCT 126 - Subvention à l'association Caribou (10e) au titre du projet de cafés festifs et citoyens. Montant : 4.000 euros.

2011, DUCT 127 - Subvention (20.000 euros) à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) au titre du projet Petites leçons de Ville.

2011, DUCT 128 - Subvention à l'association Permis de Vivre la Ville au titre du projet de magazine citoyen C'est à vous. Montant : 4.000 euros.

2011, DUCT 129 - Subvention (15.000 euros) à l'association pour la fondation internet nouvelle génération (AFING) au titre du projet Innovations democraTIC.

2011, DUCT 143 Subvention au titre des "relations avec les associations" à l'association "Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF)".

2011, DUCT 146 - Subvention à l'"Association radio Aligre FM (Aligre FM)" du 11e.

2011, DUCT 112 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Projets-19 au titre des Fonds du Maire du 19e. Montant : 10.000 euros.

2011, DUCT 113 - Subvention Fonds du Maire (19e) à l'association Espace 19. Montant : 10.000 euros.

2011, DUCT 114 - Subvention Fonds du Maire à l'association Les enfants du Danube (19e). Montant : 5.000 euros.

2011, DUCT 115 - Subvention Fonds du Maire à l'association Promouvoir la médiation socioculturelle (PROMES) (19e). Montant : 5.000 euros.

2011, DUCT 130 - Subvention Fonds du Maire à l'association L'EPOC L'Espace psychanalytique d'Orientation et de Consultations (19e). Montant : 5.000 euros.

2011, DUCT 137 - Subvention Fonds du Maire à l'association Entr'aide (19e). Montant : 1.200 euros.

2011, DUCT 138 - Subvention Fonds du Maire à l'association Accès à la lecture pour tous (19e). Montant : 2.000 euros.

**M. Hamou BOUAKKAZ**, rapporteur.

2011, DDEEES 100 - Subvention (50.000 euros) avec convention à l'association Nuit Vive (20e).

2011, DDEEES 103 - Signature d'une convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2011, DDEEES 104 - Signature d'une convention avec l'association A Suivre pour l'organisation de festival Bastille quartier libre, le festival des indépendants et attribution de la subvention correspondante. Montant : 10.000 euros.

2011, DDEEES 105 - Subvention au Comité des fêtes du 13e arrondissement. - Montant : 20.000 euros.

**M. Jean-Bernard BROS**, rapporteur.

2011, DASCO 29 - Autorisation de percevoir les financements d'un voyage scolaire du lycée Maximilien Vox (6e).

2011, DASCO 38 - Subvention (50.000 euros) avec convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (8e).

2011, DASCO 51 - Signature de l'avenant modificatif pour l'année 2010 à la convention du 15 juillet 2004 relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.

2011, DASCO 55 - Tarification des Cours Municipaux d'Adultes.

2011, DASCO 56 - Subvention (3.000 euros) à l'association Union Régionale des Francas d'Ile de France (20e) pour un projet cyber rallye scientifique.

2011, DASCO 68 - Evolutions et fixations tarifaires des activités périscolaires (12e).

2011, DASCO 70 - Règlement à la CPAM de Paris des prestations sociales versées lors de l'accident d'un tiers dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DASCO 76 - Lancement de marchés publics relatifs à la mise en oeuvre des séjours de vacances et week-ends du dispositif "Action collégiens".

2011, DASCO 78 - Fixation pour 2011 des éléments servant au calcul de la subvention de restauration scolaire allouée par la Ville de Paris aux caisses des écoles.

2011, DASCO 82 - Fixation pour 2011 des prix d'achat aux caisses des écoles des repas des personnels d'interclasse et des prestations de la restauration des centres de loisirs des mercredis et petites vacances.

2011, DASCO 85 - Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2011.

2011, DASCO 86 - Subvention de 40.000 euros, sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre du financement de travaux dans une école du 10e arrondissement.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2011, DASCO 39 - DPVI 360 - Subventions à quatre associations pour des actions politique de la Ville dans le 10e arrondissement. Montant : 6.600 euros.

2011, DASCO 40 - DPVI 359 - Subventions à 3 associations pour des actions politique de la Ville dans le 11e arrondissement. Montant total : 7.000 euros.

2011, DASCO 41 - DPVI 361 - Subventions à trois associations pour des actions politique de la Ville dans le 13e arrondissement. Montant : 8.500 euros.

2011, DASCO 42 - DPVI 362 - Subventions à cinq associations pour des actions politique de la Ville dans le 14e arrondissement. Montant : 9.640 euros.

2011, DASCO 44 - DPVI 363 - Subventions à deux associations pour des actions politique de la Ville dans le 17e arrondissement. Montant : 5.000 euros.

2011, DASCO 45 - DPVI 372 - Subventions à onze associations pour des actions politique de la Ville dans le 18e arrondissement. Montant : 24.300 euros.

2011, DASCO 46 - DPVI 364 - Subventions à huit associations pour des actions politique de la Ville dans le 19e arrondissement. Montant : 13.500 euros.

2011, DASCO 47 - DPVI 373 - Subventions à onze associations pour des actions politique de la Ville dans le 20e arrondissement. Montant : 17.600 euros.

**Mme Colombe BROSSEL, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteures.

2011, DDEEES 116 - Subvention (25.000 euros) avec convention à l'association Designer's Days (11e).

2011, DDEEES 119 - Subvention (10.000 euros) avec convention à l'association Arts, Mode, Créativité, Spectacle (AMCS) (17e).

2011, DDEEES 155 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public fixant les conditions d'organisation et de tarification d'un salon des antiquaires sur le mail Branly (7e)

2011, DDEEES 156 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public fixant les conditions tarifaires et d'organisation d'une animation pelouse de la Muette (16e)

2011, DDEEES 167 - Subvention à l'association Saint-Placide Cherche-Midi (6e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 12.000 euros.

2011, DDEEES 173 - Subvention à l'association des commerçants de la rue Cadet (9e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 4.800 euros.

2011, DDEEES 178 - Subvention à l'association de commerçants Poteau Duhesme ASCOPODU (18e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 10.000 euros.

2011, DDEEES 181 - Subvention à l'association des commerçants rue des Martyrs (9e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 7.500 euros.

2011, DDEEES 182 - Subvention à l'association artisanale et commerciale de Paris-Bercy (12e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 9.000 euros.

2011, DDEEES 186 - Subvention à l'association des commerçants rue de Tournon-Paris (6e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 2.000 euros.

2011, DDEEES 187 - Subvention à l'association Initiative Damrémont (18e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 5.000 euros.

2011, DDEEES 191 - Subvention au Comité Montaigne (8e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 7.500 euros.

2011, DDEEES 174 - Subvention à l'association des commerçants du Village dans Paris Montmartre (18e) pour l'édition 2011 d'une animation commerciale dénommée l'Ecosse à Montmartre. Montant : 3.000 euros.

2011, DDEEES 193 - Subvention à l'association des commerçants Epinettes-Bessières (17e) pour des animations de quartier dans le cadre de la Politique de la Ville au titre de l'année 2011. Montant : 1.500 euros.

2011, DDEEES 195 - Subvention à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes pour des animations de quartier au titre de l'année 2011. Montant : 8.300 euros.

2011, DDEEES 196 - Modification des tarifs d'accueil de résidents au sein de l'incubateur municioal des Ateliers de Paris et création d'un tarif pour les consultations d'experts et les formations destinées aux publics résidents et non-résidents.

2011, DDEEES 201 - Modification de la délibération 2006 DDEE 161 créant le prix d'encouragement à destination de créateurs et de repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire à Paris.

2011, DDEEES 184 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2011, DDEEES 203 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

2011, DPE 46 - Indemnisation amiable d'un tiers pour l'utilisation de son image sur les guides de tri sélectif.

2011, DPE 56 - Subvention à l'assocation Talacatak (20e) pour le développement de son activité. Montant : 15.000 euros.

2011, DPE 57 - Approbation des modalités de lancement et de signature de marchés de fourniture de détergents pour le service technique de la propreté de Paris.

2011, DPE 62 - Subvention à l'association Débrouille compagnie (19e) pour le fonctionnement du projet Les Récup'Ateliers. Montant : 4.000 euros.

2011, SGCP 4 - Subvention (1.710.000 euros ) et convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris (4e).

2011, SGCP 5 - Signature d'une convention avec l'Amicale des conseillers et anciens conseillers de Paris et de la Seine pour l'attribution d'une subvention : 2.000 euros.

2011, SGCP 9 - Reversement de l'écrêtement d'un conseiller de Paris.

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2011, DASES 30 - Signature avec le Département de Paris d'une convention de transfert de gestion du terrain situé 12, boulevard de Reims (17e).

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2011, DASCO 63 - Subvention avec convention (94.500 euros) avec l'association Loisirs Pluriel de Paris (15e) destinée au fonctionnement du centre de loisirs associatif 28 rue Saint-Jacques (5e) accueillant des enfants handicapés et valides.

2011, DASCO 64 - Subvention avec convention (96.500 euros) avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e destinée au fonctionnement du centre de loisirs associatif 16 rue Tandou (19e) accueillant des enfants handicapés et valides.

**Mme Véronique DUBARRY, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteures.

2011, PP 33 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture et la livraison de gaz industriels et de laboratoire ainsi que la location et la mise à disposition des conditionnements destinés aux services de la Préfecture de police.

2011, PP 34 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture, au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, des équipements véhicules nécessaires à l'exploitation des matériels radio numériques ANTARES.

2011, PP 35 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2011, PP 36 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de matériels destinés à l'approvisionnement des magasins et ateliers de la Préfecture de police.

2011, PP 37 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif aux opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police et opérations de transfert de pré fourrières en fourrières.

2011, PP 38 - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la Commune de Paris.

2011, PP 39 - Approbation des modalités d'un marché relatif à la constitution d'un socle d'outils et de composants logiciels SIG (Système d'Information Géographique) pour la Préfecture de police.

2011, PP 41 - Opération de cession de biens immobiliers acquis sur le budget spécial. Autorisation donnée au Préfet de police d'agir au nom et pour le compte du Maire de Paris.

2011, PP 42 - Cession d'une parcelle communale propriété de la Ville de Paris (Préfecture de police) située 30, rue de la Gaîté à Champigny-sur-Marne (94500). Autorisation donnée à M. le Préfet de police de signer l'acte de vente correspondant.

2011, PP 43 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture d'émulseurs et autres additifs pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2011, DAJ 14 - Approbation d'un contrat de transaction entre la Ville de Paris et la fondation "Giorgio e Isa De CHIRICO" relatif à un legs en faveur de la Ville.

2011, DILT 11 - Signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire du domaine public avec la SIEMP pour un local sis 70, rue René Boulanger (10e) aux fins de permettre à la SIEMP de prolonger le relogement d'un artisan graveur.

2011, DILT 23 - Signature d'une convention de partenariat et une convention d'exécution avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour des prestations de nettoyage de locaux et fournitures associées.

2011, DRH 5 - Prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les personnels de la Ville de Paris résidant hors de la Capitale.

2011, DRH 46 - Modification de la délibération fixant la réglementation applicable en matière de remboursement des frais de déplacement et des frais de changement de résidence des agents de la Commune de Paris.

2011, DRH 51 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne et du 3e concours d'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes dans la spécialité administration générale.

2011, DRH 52 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne et du 3e concours d'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes dans la spécialité action éducative.

2011, DRH 53 - Fixation des conditions de rémunération par vacations horaires ou journalières ou par indemnités forfaitaires mensuelles de certains collaborateurs extérieurs de la Ville de Paris.

2011, DRH 57 - Modification de la délibération fixant la réglementation relative à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants de la Commune de Paris.

2011, DRH 58 - Modification de la délibération relative à l'attribution d'une prime spéciale de début de carrière à certains personnels du corps des infirmières et infirmiers d'administrations parisiennes.

2011, DRH 54 - Règles de classement des personnes nommées dans les corps de l'Ecole supérieure de physique et chimie de Paris (ESPCI ParisTech) et modification des dispositions statutaires de ces corps.

2011, DRH 59 - Fixation du statut particulier applicable au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris.

2011, DRH 60 - Modification de dispositions statutaires concernant divers corps ou emplois de la Ville de Paris.

2011, DRH 61 - Fixation du statut particulier du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris.

2011, DRH 65 - Dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef de service intérieur de la Commune de Paris.

2011, DRH 66 - Echelonnement indiciaire de l'emploi de chef de service intérieur de la Commune de Paris.

2011, DRH 67 - Modification du statut particulier du corps des adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris et des dispositions statutaires relatives à l'emploi d'assistant d'exploitation de la Commune de Paris.

2011, DRH 62 - Modification de la délibération fixant les modalités de recrutement sans concours dans certains corps de catégorie C de la Commune de Paris.

2011, DRH 68 - Complément de subvention à l'ASPP en particulier pour la rénovation du restaurant administratif du 17e. Montant : 1.387.000 euros.

2011, DRH 69 - Extension de la prestation "allocation transport handicapé".

2011, DRH 70 - Transfert de la gestion des aides exceptionnelles de l'AGOSPAP vers la Direction des Ressources Humaines.

2011, DRH 72 - Complément de subvention au titre de l'année 2011 à l'AGOSPAP. - Montant : 482.000 euros.

2011, DRH 73 - Extension de la prestation "appareillage de correction auditive".

2011, DRH 75 - Signature d'une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Paris auprès de l'ESPCI.

2011, DSTI 11 - Signature d'un marché relatif au renouvellement des prestations de maintenance du progiciel "Immoware" distribué par la société Aareon et à la réalisation de prestations associées.

2011, DSTI 12 Signature d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence en application de l'article 35-II-8 du Code des marchés publics relatif à de la maintenance de la solution SMB s'appuyant sur le produit Média View et réalisation de prestations associés.

2011, DSTI 22 - Réalisation et maintenance d'applications décisionnelles et de licences COGNOS, acquisition de licences COGNOS supplémentaires et prestations d'études, d'audit et de conseil en 2 lots.

2011, DSTI 33 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande relatif aux prestations de maintenance et assistance sur les systèmes développés sous SAP et systèmes connexes

2011, DSTI 34 - Signature d'un avenant à convention avec Eaux de Paris et le groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département de Paris, l'EIVP, l'ESCPI et le CASVP.

2011, DUCT 154 - Collaborateurs - collaboratrices de cabinet de mairie d'arrondissement.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2011, DAJ 16 - Approbation d'un accord de coexistence de marques.

**Mme Maïté ERRECART, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2011, DF 41 - Décharge de responsabilité présentées par des régisseuses et régisseurs de la Ville de Paris.

2011, DF 45 - Avis défavorable sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par des régisseuses et régisseurs de la Ville de Paris à la suite de déficits de caisse.

2011, DF 50 - Remises gracieuses d'anciennes créances municipales pour exercice 2011

2011, DF 51 - Admission en non-valeur de créances municipales de taxes de balayage irrécouvrables afférentes aux exercices 2009 et antérieurs.

2011, DU 141 - Subvention (30.421 euros) avec avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'association Pavillon de l'Arsenal.

2011, DVD 141 - DF 53 - Création d'un secteur distinct et augmentation du taux des frais généraux appliqués aux travaux exécutés par la Ville de Paris pour le compte de tiers.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2011, DEVE 44 - Demande de permis de construire pour l'implantation de bungalows destinés à reloger les jardiniers pendant les travaux de restructuration des locaux sociaux, jardin du Trocadéro (16e).

2011, DEVE 106 - Protocole d'accord avec la société HP48 visant à l'indemniser au titre de la résiliation du marché dont elle était titulaire, relatif aux travaux de scénographie du Pavillon Indochine, Jardin d'agronomie tropicale (12e).

2011, DEVE 111 - Signature avec la RATP d'une convention relative à l'installation d'un ouvrage de ventilation en bordure du square du Serment de Koufra (14e).

2011, DEVE 73 - Autorisation de passer des marchés type article 30 pour la programmation et l'organisation des festivals Paris Jazz Festival, Classique au Vert et Pestacles, ainsi que pour la régie de ces festivals au Parc Floral (12e).

2011, DEVE 98 - Signature avec l'association We Love Green d'une convention définissant les conditions d'occupation du Parc de Bagatelle (16e) pour l'organisation d'un festival.

2011, DEVE 96 - Attribution de la dénomination square Marius CONSTANT au square situé 8, rue Ortolan (5e).

2011, DEVE 97 - Attribution de la dénomination Allée DAVIA à une allée du jardin du Ranelagh (16e).

2011, DEVE 108 - Attribution de la dénomination esplanade Silvia MONFORT à l'espace jouxtant le théâtre du même nom situé 106, rue Brancion (15e).

2011, DEVE 54 - Subvention à sept associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre d'un appel à projets. Montant total : 22.000 euros.

2011, DEVE 82 - Signature d'une convention avec l'association LILOLILA mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 295 rue de Belleville (19e), pour un usage de jardin partagé.

2011, DEVE 105 - Signature d'une convention avec l'association Le Lien des Lilas mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square Serge Gainsbourg, place du Maquis du Vercors (19e).

2011, DEVE 107 - Signature d'une convention avec l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau pour renouveler la mise à sa disposition d'une parcelle de terrain à usage de jardin partagé située sur le quai nord de l'ancienne gare d'Ornano, rue du Ruisseau (18e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteure.

2011, CAB_MA 7 - Subvention à l'association Classic in Black - CBGF (9e) pour l'organisation d'une rencontre débat sur le thème de l'inter culturalité dans la musique et l'inter communautarisme. Montant : 2.000 euros.

2011, CAB_MA 18 - Subvention à l'association Cifordom Massy 91 pour le prix littéraire Fetkann et la manifestation Brassages. Montant : 15.000 euros.

2011, CAB_MA 20 - Subvention à l'association Amazone Caraïbe (14e) pour l'organisation du festival "Vibrations Caraïbes" en 2011. Montant : 7.000 euros.

2011, DAC 2 - Subvention à l'association Orchestre romantique européen (16e). Montant : 8.000 euros.

2011, DAC 37 - Signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.060.000 euros.

2011, DAC 39 - Signature d'un avenant à la convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement (Montant : 1.026.562 euros) et signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention d'équipement (Montant : 30.000 euros).

2011, DAC 49 - Signature d'une convention avec la SAS Le Lucernaire Forum (6e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2011, DAC 133 - Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'association Les Métamorphoses singulières pour l'attribution d'une subvention. Montant : 107.377 euros.

2011, DAC 136 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Le Mystère Bouffe (93) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 8.000 euros.

2011, DAC 163 - Signature d'un avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 171.165 euros.

2011, DAC 176 - Subvention à l'eurl Scène et Public (60300 Senlis).

2011, DAC 194 - Signature d'un avenant et d'une convention pour l'attribution de deux subventions avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e). Montant : 523.500 euros.

2011, DAC 234 - Subvention à l'association Courant d'Art Frais (13e). - Montant : 5.500 euros.

2011, DAC 235 - Subvention à l'association Atelier Musical Paris Seine (18e). Montant : 10.000 euros.

2011, DAC 245 - Subvention (400.000 euros) avec convention annuelle d'objectifs avec l'association l'Eté Parisien (9e).

2011, DAC 252 - Subvention (5.000 euros) à l'association Théâtre Majâz (20e).

2011, DAC 253 - Subvention à l'association Phénomène et Compagnie (6e). Montant : 7.000 euros.

2011, DAC 254 - Subvention à l'Association Compagnie du Samovar (14e). Montant : 5.000 euros.

2011, DAC 288 - Signature avec l'association Erda/Accentus (10e) d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 86.275 euros.

2011, DAC 344 - Subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e) au titre de l'enseignement artistique. Montant : 10.000 euros.

2011, DAC 346 - Signature d'une convention avec l'association Bétonsalon pour l'attribution d'une subvention. Montant : 53.000 euros.

2011, DAC 353 - Subvention à l'association Les Mille-Feuilles (4e). Montant : 2.000 euros.

2011, DAC 360 - Subvention à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques (5e). Montant : 15.000 euros.

2011, DAC 364 - Subvention à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (14e). Montant : 15.000 euros.

2011, DAC 365 - Signature d'une convention avec la SARL Le Tarmac de la Villette (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros

2011, DAC 373 - Signature de conventions avec l'association Immanence (15e) pour l'attribution de subventions. Montant : 38.000 euros.

2011, DAC 387 - Subvention à l'association Les comptoirs de l'Inde (20e). Montant : 1.000 euros.

2011, DAC 389 - Subvention à l'association Artistes à la Bastille (11e). Montant : 9.000 euros.

2011, DAC 393 - Signature d'une convention avec l'association Jeunes Talents (20e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 34.000 euros.

2011, DAC 409 - Subvention (8.000 euros) à l'association L'Itinéraire (7e).

2011, DAC 415 - Signature d'une convention avec l'association Lecture Jeunesse, 10e pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2011, DAC 417 - Amendement tarifaire des établissements d'enseignement artistique, Ateliers Beaux Arts de la Ville de Paris.

2011, DAC 418 - Subvention (40.000 euros) avec convention à l'association A Suivre (10e).

2011, DAC 421 - Subvention à l'association Roaratorio (2e). Montant : 15.000 euros.

2011, DAC 431 - Signature d'un 6e avenant à la convention pluriannuelle passée avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Montant : 76.125 euros.

2011, DAC 433 - Signature avec l'association Décor Sonore (18e) d'un avenant pour l'attribution d'une subvention. Montant : 17.000 euros.

2011, DAC 436 - Attribution de deux subventions à l'association Paris-Audiovisuel - Maison européenne de la Photographie (4e). Montant : 1.875.461 euros et 70.000 euros.

2011, DAC 445 - Attribution d'une subvention à l'association SO.C.L.E. (12e). Montant : 30.000 euros.

2011, DAC 453 - Signature d'un troisième avenant à la convention (15.000 euros) passée avec l'association Life Live (20e) pour l'attribution d'une subvention au titre de 2011.

2011, DAC 456 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée El Alamein au titre de son projet culturel 2011. Montant : 12.000 euros.

2011, DAC 458 - Subvention à l'association L'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants (4e). Montant : 4.000 euros.

2011, DAC 486 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Paris-Ateliers (13e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.238.075 euros.

2011, DAC 491 - Signature d'un avenant avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1e) pour l'attribution de subvention. Montant : 354.600 euros.

2011, DAC 498 - Subvention (50.000 euros) avec convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMa pour l'attribution d'une subvention.

2011, DAC 500 - Subvention à la SARL Théâtre de l'Est Parisien (20e). Montant : 5.000 euros.

2011, DAC 507 - Subvention (9.000 euros) à l'association L'Eclat des Muses (14e).

2011, DAC 509 - Subvention à l'Association Hypermobile, (18e) Montant : 9.000 euros.

2011, DAC 513 - Subvention à l'association Compagnie Le Chiendent (45300 Escrennes). Montant : 5.000 euros.

2011, DAC 516 - Signature d'une convention avec l'association Cassandre/Horschamp (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2011, DAC 519 - Subvention à l'association Les Parvis Poétiques (18e). Montant : 5.000 euros.

2011, DAC 561 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Gaston Bachelard et de sa fille Suzanne 47 ter boulevard Saint-Germain (5e). Montant : 1.582 euros.

2011, DAC 574 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Guy des Cars, 65 rue d'Anjou (8e). Montant : 3.024 euros.

2011, DAC 577 - Signature d'une convention avec l'Institut des cultures d'Islam relative à l'attribution d'une subvention (18e). Montant: 325.000 euros.

2011, DAC 581 - Subvention à l'association Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts (13e). Montant : 3.000 euros.

2011, DAC 617 - Modification des statuts de l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA).

2011, DPA 48 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs au relogement du conservatoire du 13e arrondissement dans l'Ecole Nationale de la Meunerie (13e).

2011, SG 72 - Subvention à l'association Poudre de sourire (11e). Montant : 2.500 euros.

2011, SG 76 - Subvention à l'association Cinélangues son action d'éducation au cinéma et d'apprentissage des langues. Montant : 4.500 euros.

2011, SG 84 - Subvention à l'association française du cinéma d'animation (AFCA) (9e). Montant : 8.500 euros.

2011, SG 89 - Subvention (2.000 euros) à l'association CLAP NOIR.

2011, SG 91 - Subvention (15.000 euros) avec convention à l'association les Yeux de l'Ouïe (54000 Nancy).

2011, SG 97 - Subvention à l'association Restaurants du Coeur - les Relais du coeur de Paris (10e). Montant : 7.000 euros.

2011, SG 98 - Subvention (20.000 euros) avec convention à l'association les Toiles Enchantées (92270 Bois Colombes).

2011, SG 111 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association pour l'organisation d'un événement cinématographique "APOEC " (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 481.500 euros.

2011, SG 126 - Subvention (12.000 euros) avec convention à l'association Maison du film court (19e).

2011, SG 155 - Subvention (50.000 euros) avec convention à l'association Unifrance (9e).

2011, SG 164 - Subvention (3.000 euros) à l'Association Espagnolas en Paris.

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2011, DAC 286 - Signature d'une convention avec l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage (19e) pour le versement d'une subvention. Montant : 8.000 euros.

**M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD**, rapporteurs.

2011, DAC 298 - Signature d'un deuxième avenant à convention avec l'association Compagnie Tamérantong ! (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 9.000 euros

**M. Christophe GIRARD, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2011, DAC 454 - Subvention à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie (5e). Montant : 20.000 euros

2011, DAC 455 - Signature avec l'association Regard'en France Compagnie (12e) d'une convention relative à l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2011, DAC 489 - Signature d'une convention avec l'association CEMAFORRE (Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche, 45 ) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 55.000 euros.

2011, DAC 552 - Subvention à l'association Théâtre Orage (18 e). Montant : 5.000 euros.

**M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2011, DAC 338 - Signature avec l'association Cirque Ici d'une convention relative à l'attribution de subventions ainsi que d'une convention d'occupation relative à la mise à disposition d'un bâtiment dans le Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont (Bois de Vincennes, Paris 12e). Montant : 40.000 euros.

**M. Christophe GIRARD, Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteurs.

2011, DAC 430 - Subvention à l'association Du Rififi aux Batignolles (17e). Montant : 14.000 euros.

**M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2011, DAC 416 - Subvention (8.000 euros) à l'association Slam Productions (20e) au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2011.

**M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatima LALEM**, rapporteurs.

2011, DAC 413 - DGRI 14 - Signature d'un avenant à la convention et d'une convention avec l'association Paris bibliothèques, (3e) pour l'attribution de subventions. Montant : 258.000 euros.

**M. Christophe GIRARD et M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteurs.

2011, SG 86 - DGRI 29 - DPVI 104 - Subvention à l'association Le Maghreb des films. Montant : 12.500 euros.

**M. Christophe GIRARD, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Pascale BOISTARD**, rapporteurs.

2011, DAC 242 - Subvention à l'association Réel Symbolique Imaginaire - R.S.I - La Ressource (17e). Montant : 6.000 euros.

2011, DAC 262 - Subvention à l'association Art Exprim18 (18e). Montant : 7.000 euros.

2011, DAC 263 Subvention à l'association Théâtre Pixel et Gémo productions (18e). Montant : 2.500 euros.

2011, DAC 266 Subvention à l'association Les serruriers magiques (18e). Montant : 2.000 euros.

2011, DAC 396 - Subvention à l'Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP) (13e). Montant : 1.000 euros.

2011, DAC 422 - Subvention à l'association M.U (18e). Montant : 15.000 euros.

2011, DAC 484 - Subvention à l'association l'Aire à Mots (10e). Montant : 2.000 euros.

2011, DAC 564 Subvention à l'association Fabrication Maison (67000 Strasbourg). Montant : 7.000 euros.

2011, DAC 579 - Subvention à l'association Khiasma (93260 Les Lilas). Montant : 4.000 euros.

2011, DAC 580 - Subvention à l'association A travers (Ivry sur Seine). Montant : 1.500 euros.

**M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2011, DAC 295 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Ateliers du Chaudron (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 18.500 euros.

**M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2011, DDEEES 75 - Subventions (45.000 euros) à 9 associations étudiantes.

2011, DDEEES 77 Subvention (15.000 euros) à l'association Baisser les barrières (15e).

2011, DDEEES 106 - Subvention (110.000 euros) avec conventions au Centre Régional des oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour la mise en place de services d'accueil des étudiants étrangers.

2011, DDEEES 198 - Signature d'une convention pour l'octroi de la garantie de la Ville de Paris pour trois emprunts contractés par la Fondation Nationale de la Cité Internationale Universitaire de Paris (14e) pour le financement des réhabilitations du Collège Néerlandais, de la Maison de l'Institut National d'Agronomie et de la Maison du Cambodge.

2011, DU 134 - Modalités financières et techniques de l'échange foncier avec l'Etat portant sur plusieurs terrains et emprises de voirie de la Cité Internationale Universitaire de Paris (14e).

**M. Didier GUILLOT**, rapporteur.

2011, DU 82 - Suppression des ZAC Reuilly (12e) et ZAC Didot (14e).

2011, DU 100 - Echange entre l'immeuble communal 6 rue Colbert (2e) et la parcelle 8 rue Colbert (2e) appartenant à l'Etat.

2011, DU 133 - Acquisition auprès de la SEMAPA de neuf emprises de voirie rue Thomas Mann, rue René Goscinny et rue des Frigos (13e) - ZAC Paris Rive Gauche.

2011, DU 142 - Relocalisation des ciments CALCIA dans le secteur Masséna Bruneseau - ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2011, DU 195 - Approbation du déclassement de principe des emprises 129/131 rue de Belleville (19e). Signature du protocole pour la cession de ces emprises et l'acquisition en l'état futur d'achèvement des volumes à usage de crèche. Autorisation à Covareal ou à toute personne qui se substituerait de déposer les autorisations administratives nécessaires.

2011, DU 202 - Subvention à l'association Les Amis de l'EcoZAC de la place de Rungis (13e). Montant : 5.000 euros.

2011, DU 216 - Demande de permis de construire et de démolir par la société COGEDIM sur un mur 46-48 rue du Rocher (8e).

2011, DU 167 - Attribution de la dénomination Place des Sources du Nord à l'espace situé au carrefour des rues de la Mare et d'Eupatoria (20e).

2011, DU 188 - Attribution de la dénomination rue Augustin Mouchot à une voie dans le secteur d'aménagement Gare de Rungis (13e).

**Mme Anne HIDALGO**, rapporteure.

2011, DU 176 - Acquisition d'un volume et de droits à construire par la Ville de Paris auprès de Paris Batignolles Aménagement dans le secteur d'aménagement Cardinet-Chalabre (17e).

**Mme Anne HIDALGO, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteures.

2011, DU 68 - Acquisition en l'état futur d'achèvement d'un lot de volume dans l'immeuble 1/5 rue Jacques Kablé (18e).

2011, DU 106 - Signature d'une convention d'objectifs cadre avec le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna Choisy. Création d'une servitude de passage public au profit de la Ville de Paris. Signature de deux conventions relatives aux charges de fonctionnement du site et à son amélioration. GPRU Olympiades/ Place Vénétie Villa - d'Este (13e).

2011, DU 163 - Convention pour une subvention relative aux charges de fonctionnement du site et avenant à la convention avec l'ASL Olympiades en vue de la réalisation d'études pour le réaménagement de la cour Rome, du grand parvis et de la liaison dalle basse / dalle haute- GPRU Site des Olympiades (13e). Montant : 457.000 euros.

2011, DU 211 - Demandes d'autorisation administratives préalables, nécessaires à la cession à la SEMAPA d'emprises communales destinées à la réalisation des programmes îlot ouest, îlot est, structure pour personnes âgées, maison internationale de séjour et îlot Porte de Vitry dans la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e).

**Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteures.

2011, DJS 175 - Subvention (5.000 euros) à l'association Jules Verne Aventures (20e).

2011, DJS 176 - Subvention (5.000 euros) avec convention avec le Comité International des Jeux Mathématiques (CIJM).

2011, DJS 181 - Subventions à trois associations de jeunesse parisienne. Montant total : 12.000 euros.

2011, DJS 195 - Subvention au Comité Léo Lagrange de Paris. Montant : 5.000 euros.

2011, DJS 212 - Subvention à 1000 Visages Production. Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 245 - Subventions (646.730 euros) avec 16 conventions annuelles avec l'Union Régionale des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs en Ile-de-France (URFJT).

2011, DJS 246 - Subventions (515.351 euros) avec conventions, une avec l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes (ARFJ) et neuf associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs qui lui sont affiliées.

2011, DJS 265 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Château Landon, Jemmapes, Granges aux Belles et Jean Verdier (10e).

2011, DJS 266 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Rebeval et de son annexe, Clavel, Curial, Mathis, Solidarité Angèle Mercier et Place des Fêtes (19e).

2011, DJS 326 - Subvention (2.000 euros) à l'association Traverses Parcours (20e).

2011, DJS 330 - Subvention à Ebony & Ivory. Montant : 5.000 euros.

2011, DJS 360 - Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association A.C.T.I.S.C.E. (Actions Pour Les Collectivités Territoriales Et Initiatives Sociales Sportives Culturelles et Educatives) pour la gestion du centre d'animation Point du Jour, avec son antenne Mesnil-Saint Didier (16e).

2011, DJS 361 - Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association 3AC8 (Association Amicale pour l'Animation Culturelle du 8e Arrondissement) pour la gestion du centre d'animation Beaujon.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2011, DJS 309 - DPVI 335 - Subvention à Trez'or Amuz. Montant : 3.000 euros.

2011, DJS 322 - DPVI 357 - Subvention à La Compagnie à l'Affût. Montant : 2.500 euros.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2011, SG 29 - Subvention à l'Association Femmes Solidaires (12e). Montant : 15.000 euros.

2011, SG 36 - Subvention à l'association Enjeux (3e). Montant : 3.500 euros.

2011, SG 39 - Subvention à l'Association Pour qu'Elle Revienne (18e). Montant : 3.500 euros.

2011, SG 43 - Subvention à l'Association Carrefour 14. Montant : 4.500 euros.

2011, SG 47 - Subvention (10 000 euros) à l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC).

2011, SG 49 - Subvention à l'association des tunisiens de France (10e) pour ses actions de lutte contre les violences faites aux femmes. Montant : 6.000 euros.

2011, SG 51 - Subvention (12 000 euros) à l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (A.V.F.T.)

2011, SG 63 - Subvention à l'association ELLER - Visages pluriels de Turquie (20e). Montant : 2.500 euros.

2011, SG 64 - Subvention à l'association Foyer de Grenelle - Centre Social (15e). Montant : 4.400 euros.

2011, SG 67 - Signature d'une convention annuelle avec l'association Crescendo (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.000 euros.

2011, SG 68 - Signature d'une convention avec l' Ecole Normale Sociale pour l'attribution d'une subvention (18e). Montant : 3.500 euros.

2011, SG 128 - Subvention à l'association Coordination Lesbiennes en France (12e). Montant : 3.000 euros.

2011, SG 130 - Subvention (2.000 euros) à l'association Passiflora (15e).

2011, SG 133 - Subvention (2.500 euros) à l'Université Paris Diderot - Paris 7.

2011, SG 146 - Subvention (10.000 euros) avec convention avec l'association les Ami-e-s du Mage (20e).

2011, SG 150 - Subvention à l'association ProChoix (11e). Montant : 12.000 euros.

2011, SG 167 - Subvention (1.000 euros) à l'association Avec Nos Ainées (A.N.A.) (11e).

2011, SG 175 - Subvention à l'association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat (ARVHA) (3e). Montant : 2.000 euros.

**Mme Fatima LALEM**, rapporteure.

2011, SG 61 - Subvention (20.000 euros) à l'association Mouvement Ni Putes, Ni Soumises.

**Mme Fatima LALEM et Mme Yamina BENGUIGI**, rapporteures.

2011, DASES 20 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec le CNRS pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Lionel PINTARD, lauréat 2008. Annuité 2011. Montant : 70.000 euros.

2011, DASES 21 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'Institut PASTEUR pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Marco VIGNUZZI. Montant : 70.000 euros.

2011, DASES 22 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'Institut CURIE pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Ana-Maria LENNON-Duménil. Montant : 70.000 euros.

2011, DASES 23 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'INSERM (Délégation Régionale Paris 12) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nathalie SPASSKY, lauréate 2008. Montant : 70.000 euros.

2011, DASES 24 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'INSERM (Délégation Régionale Paris 6) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Jean-Christophe PONCER. Annuité 2011. Montant : 70.000 euros.

2011, DASES 26 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Institut CURIE - Section Recherche (5e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Jean-René HUYNH. Montant : 62.000 euros.

2011, DASES 27 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Institut PASTEUR (15e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Marc LECUIT. Montant : 62.000 euros.

2011, DASES 28 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'INSERM (DR Paris 6) (11e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Jean LIVET. Montant : 62.000 euros.

2011, DASES 29 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'INSERM (DR Paris 12) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Germain SUMBRE, lauréat 2009. Annuité 2011. Montant : 62.000 euros.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2011, DASES 17 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Fonds Solidarité Sida Afrique (11e) pour un programme de lutte contre le sida au Togo et en Côte d'Ivoire. Montant : 100.000 euros.

**M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteurs.

2011, DVD 55 - Création du dispositif PASS ECO Autocar et modifications diverses du dispositif du PASS Autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et dispositions tarifaires associées.

2011, DVD 92 - Approbation du principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Jean Bouin à Paris (16e).

2011, DVD 122 - Signature avec la société VINCI PARK France du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation de la partie garage du parc de stationnement Saint-Sulpice (6e) pour une durée de 8 ans.

2011, DVD 125 Signature avec la société SPIE Autocité d'un contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Porte d'Auteuil (16e) pour une durée de 8 ans.

2011, DU 173 - Constitution d'une servitude de stationnement au profit de la Société Immobilière Carrefour sur une partie du parking public - Porte d'Auteuil (16e).

2011, DVD 78 - Signature avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) d'une convention relative à l'alimentation électrique du secteur d'aménagement Paris Nord-Est.

2011, DVD 135 - Approbation du projet de statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) ainsi que de l'adhésion du département de l'Essonne au SIPPEREC au titre de la compétence "Développement des énergies renouvelables".

2011, DVD 121 - Approbation des modalités et signature de deux marchés de synthèse et archivage des plans de voirie de sous-sol de la Ville de Paris.

2011, DVD 132 - Signature avec l'association des usagers des transports FNAUT Ile de France d'une convention pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2011, DVD 97 - Signature d'une convention avec l'association Avenir Santé France, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2011, DVD 142 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**Mme Annick LEPETIT**, rapporteure.

2011, DPE 43 - Occupation de l'immeuble du 9 rue Victor Schoelcher (14e) par Eau de Paris et l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP).

2011, DPE 55 - Signature d'un contrat de transaction avec le groupement d'entreprise Campenon Bernard Environnement/Aden France/Sade/Actemium-GTIE INFI suite à l'exécution des travaux de protection contre les crues exceptionnelles de la Seine de l'usine d'Auteuil et des travaux préparatoire à la réhabilitation de la halle d'Auteuil.

2011, DPE 67 - Désignation de deux représentants élus du personnel au conseil d'administration de l'établissement public local Eau de Paris.

2011, DVD 108 - Subvention à l'association Contraste (93320 Pavillons-sous-Bois). Montant : 5.000 euros.

2011, DVD 110 - Fixation du montant des redevances forfaitaires pour l'emplacement des buvettes et des glaciers sur le domaine public fluvial dans le cadre de l'opération PARIS PLAGE 2011(Bassin de la Villette).

**Mme Anne LE STRAT**, rapporteure.

2011, DPE 47 - Subvention (65.000 euros) avec avenant à convention avec l'association Coredia relative au projet de mise en place d'un service public de l'eau potable dans la ville de Diawara (Sénégal).

2011, DPE 49 - Subvention (79.732 euros) avec avenant à convention avec l'association Inter Aide relative au projet d'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement et appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau pour les populations vulnérables des districts de Kindo koysha, Loma, Gena et Mareka - Southern Region (Ethiopie).

**Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteurs.

2011, DASES 32 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 228 566 euros à contracter par l'association Oeuvre de Secours aux Enfants et de protection sanitaire des familles israélites nécessiteuses (OSE) destiné au financement de la réalisation d'une Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) 43 bis rue Piat (20e).

**M. Romain LEVY, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2011, DLH 40 - Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, d'une emprise dépendant de la parcelle communale 4A, 4C et 7B Villa du Lavoir - site René Boulanger (10e).

2011, DLH 50 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence étudiante de 129 logements PLUS et un foyer de jeunes travailleurs de 64 logements PLA-I, ZAC Paris Rive Gauche, lot M10 (13e).

2011, DLH 80 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt à souscrire par la société d'HLM l'Habitat Social Français (HSF) auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement complémentaire du programme de logements 1, 1ter et 2 Cité Bergère (9e).

2011, DLH 97 - Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de l'immeuble communal 57 boulevard Ornano - 70 rue Championnet (18e).

2011, DLH 102 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal 26 rue de l'Echiquier (10e).

2011, DLH 104 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP), de l'immeuble communal 33-35 boulevard Ornano (18e).

2011, DLH 106 - Lancement d'une procédure de marché public en vue de désigner un ou des opérateur(s) chargé(s) du traitement d'immeubles dégradés à Paris (OAHD 3).

2011, DLH 112 - Modification de la garantie d'emprunt à ICF La Sablière pour le programme du lotissement Charolais-Rotonde(12e).

2011, DLH 137 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 5 logements PLA-I, 11 logements PLUS et 5 logements PLS 46/48 rue des Gravilliers (3e).

2011, DLH 140 - Réaménagement d'une partie de la dette de la société LERICHEMONT envers la Caisse des Dépôts et Consignations. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2011, DLH 145 - Location par bail emphytéotique, au profit de la société Immobilière 3F, de la propriété communale 6 rue Bouloi - 5, rue du Colonel Driant (1er).

2011, DLH 149 - Signature d'une convention avec l'Agence Parisienne du Climat pour l'attribution d'une subvention. Montant : 200.000 euros.

2011, DLH 151 - Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, d'un lot de volumes dépendant de l'immeuble communal, 6 place Possoz (16e).

2011, DLH 158 - Modification du programme de construction comportant 6 logements PLA-I, 9 logements PLUS et 3 logements PLS, 56 rue Trousseau (11e), ainsi que des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par FIAC en vue de son financement.

2011, DLH 179 - Réalisation par l'association Partage Solidarité Accueil d'un programme de réhabilitation lourde d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) comportant 55 logements PLS, 12 rue de l'Abbé Grégoire (6e).

2011, DLH 180 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Mise en oeuvre d'une offre de vente (lots 7 et 15) dans l'immeuble en copropriété situé 1, rue du Pont Louis Philippe (4e).

2011, DLH 182 - Dépôt d'une déclaration préalable pour une division foncière de la parcelle communale 4-6-8-10-12 rue Jean Quarré / 15 rue du Docteur Potain (19e).

2011, DLH 183 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 44-46 rue Véron / 28 rue Lepic (18e).

2011, DLH 189 - Prorogation des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris à ESPACIL en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 82 logements étudiants PLS et 100 logements chercheurs PLS, rue Brillat Savarin ZAC Gare Rungis (13e).

2011, DLH 198 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 62/62 bis rue Oberkampf (11e).

2011, DLH 199 - Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'ensemble immobilier 61 rue Saint-Charles (15e).

2011, DU 102 - Cession à SOREQA des deux lots de copropriété, 208 rue du Faubourg Saint Denis (10e).

2011, DU 119 - Abandon de la procédure de DUP, suppression du sursis à statuer et suppression du DPUR sur l'immeuble 32 rue Saint-Sauveur (2e).

2011, DU 186 - Cession à la Société BATIGERE Ile-de-France de deux emprises de terrains aux 10, 12 et 14 rue Richomme (18e). Modification du bail emphytéotique conclu avec Paris Habitat sur la parcelle de terrain 10 rue Richomme (18e).

2011, DU 193 - Vente par voie d'adjudication publique d'un logement vacant 10 rue de Seine (6e).

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2011, SG 135 - Versement à l'Institut des hautes études d'aménagement et de développement des territoires européens (IHEDATE) d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

**M. Pierre MANSAT**, rapporteur.

2011, DASCO 30 - Tarifs des services de restauration scolaire des écoles d'art.

2011, DASCO 61 - Dotation (8.360 euros) pour travaux d'entretien à l'écoles supérieure d'art Estienne (13e).

2011, DDEEES 126 - Subvention (360.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

2011, DDEEES 129 - Convention entre la Ville de Paris et l'association CAP DIGITAL Paris Région pour l'animation de l'évènement Futur en Seine 2011 prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement de 100.000 euros.

2011, DDEEES 171 - Subvention (100.000 euros) avec un avenant à la convention pour l'organisation d'un colloque "Paris 2030" pour l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

2011, DDEEES 172 - Subvention (6.000.000 euros) avec convention à l'Université Pierre-et-Marie-Curie (5e) destinée à financer le projet Paris PARC.

2011, DDEEES 177 - Fixation des tarifs des droits de scolarité et d'inscription au concours de l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture de la Ville de Paris (EPSAA).

2011, DDEEES 192 - Subvention (8.000 euros) à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie pour l'organisation du colloque commémorant la figure et l'oeuvre d'Evariste Galois.

2011, DDEEES 194 - Subvention (16.000 euros) avec convention, destinée au financement des cours d'histoire de la Ville de Paris, avec l'Ecole du Louvre.

2011, DPA 54 - Indemnisation de la Ville de Paris par la Société OTIS à raison du défaut d'entretien des ascenseurs de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI), 10, rue Vauquelin (5e).

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2011, DDEEES 132 - Signature d'un protocole d'accord préalable au bail emphytéotique administratif avec la RIVP pour la réalisation de commerces, d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur le lot F de la ZAC Boucicaut (15e). Autorisation à la RIVP de déposer toutes autorisations administratives.

2011, DDEEES 160 - Octroi de la garantie Ville de Paris à 50 % pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt à contracter par la RIVP en vue de financement du programme de réalisation de commerces, pépinière et hôtel d'entreprises sur le lot F de la ZAC Boucicaut.

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christian SAUTTER**, rapporteurs.

2011, DA 8 - Lancement d'accords-cadres en appel d'offres pour des prestations de diagnostic de l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, dans le cadre du groupement de commandes pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

2011, DA 11 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande pour les travaux de maintenance et d'aménagement dans les immeubles communaux, les travaux d'entretien, de dépannage et de rénovation dans les logements de fonction ainsi que les travaux d'office dans les immeubles privatifs.

2011, DA 13 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de produits alimentaires issus ou non de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, de boissons et de champagne issus ou non de l'agriculture biologique, pour l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris.

2011, DAJ 17 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 28 juin 2011.

2011, DICOM 12 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un accord-cadre relatif à l'impression papier pour les besoins de communication et d'information de la Ville de Paris et d'un appel d'offres relatif aux prestations d'impression d'affiches grand format pour le compte de la Ville de Paris.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2011, DFPE 17 - Signature d'une convention avec la Fondation de Rothschild, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébés (13e), et d'un avenant pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2011. Montant : 135.127 euros.

2011, DFPE 18 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association Les Equipes d'Amitié, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents La Caragole (10e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2011. Montant : 73.547 euros.

2011, DFPE 23 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Les Jeunes Heures (3e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 31.021 euros.

2011, DFPE 45 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Les Gardons (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 91.435 euros.

2011, DFPE 46 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Les Crocos pour l'attribution d'une subvention (12e). Montant : 141.499 euros.

2011, DFPE 54 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Au Rendez-Vous des Bout'chou pour l'attribution d'une subvention (15e). Montant : 104.147 euros.

2011, DFPE 60 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Les Enfances pour l'attribution d'une subvention (18e). Montant : 72.017 euros.

2011, DFPE 75 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Mowgli pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements Dieu (10e). Montant : 75.660 euros.

2011, DFPE 76 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Mowgli pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements Pajol (18e). Montant : 123.756 euros.

2011, DFPE 77 - Signature d'une convention et d'un avenant n° 2 à convention passés avec l'association Caramel (12e) pour l'attribution d'une subvention d'équipement et d'une subvention de fonctionnement. Montant total : 518.501 euros.

2011, DFPE 85 - Signature d'une convention passée avec l'association Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la création d'un établissement multi accueil de 66 places situé 4, rue des Montiboeufs (20e). Montant : 309.153 euros.

2011, DFPE 86 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Groupe Social des Oeuvres de Belleville pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Françoise Lagrange (20e). Montant : 414.246 euros.

2011, DFPE 87 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Galipette pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale (20e). Montant : 63.705 euros.

2011, DFPE 96 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Libellule et Papillon (20e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective du même nom. Montant : 162.629 euros.

2011, DFPE 101 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil Hippocampe (19e). Montant : 523.503 euros.

2011, DFPE 112 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Bethléem (6e). Montant : 289.891 euros.

2011, DFPE 113 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil Tambour et trompette sise 31, rue Claude Bernard (5e). Montant : 288.484 euros.

2011, DFPE 114 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie du Jardin du Luxembourg (6e). Montant : 84.008 euros.

2011, DFPE 115 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective La Providence (7e). Montant : 329.253 euros.

2011, DFPE 116 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie du Champs de Mars (7e). Montant : 155.118 euros.

2011, DFPE 117 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale Beaugrenelle (15e). Montant : 770.628 euros.

2011, DFPE 118 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la multi-structure La Fée Tiphaine (15e). Montant : 195.441 euros.

2011, DFPE 119 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la multi-structure La Souris Verte (17e). Montant : 385.549 euros.

2011, DFPE 120 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale Enfance et Famille (19e). Montant : 631.920 euros.

2011, DFPE 121 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin maternel Enfance et Famille (19e). Montant : 78.530 euros.

2011, DFPE 122 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil La Môme (19e). Montant : 177.384 euros.

2011, DFPE 123 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements Framboise (19e et 20e). Montant : 348.078 euros.

2011, DFPE 124 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective du Père Lachaise (20e). Montant : 170.352 euros.

2011, DFPE 125 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale Sainte Amélie (20e). Montant : 221.175 euros.

2011, DFPE 126 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Sainte Amélie (20e). Montant : 363.008 euros.

2011, DFPE 136 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour l'attribution d'une subvention. Montant : 65.269 euros.

2011, DFPE 138 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 73.395 euros.

2011, DFPE 140 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Les Zèbres de l'Atlas pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa structure multi-accueil (10e). Montant : 49.053 euros.

2011, DFPE 141 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l' Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie (10e). Montant : 105.755 euros.

2011, DFPE 142 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Halte Garderie de l'Annonciation (16e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 31.277 euros.

2011, DFPE 143 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l' Association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son jardin d'enfants (16e). Montant : 31.516 euros.

2011, DFPE 146 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Le Dauphin bleu (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective. Montant : 46.394 euros.

2011, DFPE 155 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Plaisir d'Enfance (19e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa structure multi-accueil. Montant : 79.856 euros.

2011, DFPE 167 - Signature d'une convention passée avec l'association La Clairière pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement d'un établissement d'accueil collectif non permanent de petite enfance de 18 places dans des locaux situés 1, rue Dussoubs (2e). Montant : 305.410 euros.

2011, DFPE 171 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Les Petits Loups (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 66.986 euros.

2011, DFPE 176 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Les 400 Coups pour l'attribution d'une subvention (11e). Montant : 65.847 euros.

2011, DFPE 177 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Petit Concept pour l'attribution d'une subvention (11e). Montant : 60.754 euros.

2011, DFPE 184 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Balustrade (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 53.350 euros.

2011, DFPE 187 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Les Fraises des Bois pour l'attribution d'une subvention(11e). Montant : 140.091 euros.

2011, DFPE 193 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F. de Paris) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Necker (15e). Montant : 56.969 euros.

2011, DFPE 194 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F. de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Ranelagh (16e). Montant : 35.728 euros.

2011, DFPE 195 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F. de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Jonquière (17e). Montant : 33.267 euros.

2011, DFPE 196 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F. de Paris) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Le P'tit Jardin(17e). Montant : 77.519 euros.

2011, DFPE 203 - Signature de deux conventions avec l'association la Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention d'équipement et une subvention de fonctionnement pour la création d'une multi-structure (12e). Montant : 1.692.958 euros.

2011, DFPE 210 - Signature d'une convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la création de la structure multi-accueil Ourcq (19è). Montant : 128.300 euros.

2011, DFPE 265 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Halte Garderie Les Poussins d'Annam pour l'attribution d'une subvention (20e). Montant : 121.190 euros.

2011, DFPE 272 - Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 28-30, rue Baron Le Roy (12e).

2011, DFPE 313 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association République Enfants pour l'attribution d'une subvention (10e). Montant : 105.658 euros.

2011, DFPE 339 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 66, rue Berzélius (17e).

2011, DFPE 341 - Signature d'une convention avec l'association La Maison de l'Enfance, gestionnaire du lieu d'accueil et d'information du même nom situé 7, rue Serge Prokofiev (16e). Montant : 50.410 euros.

2011, DFPE 342 - Convention avec l'association La Clairière (2e) pour une subvention concernant la gestion d'un relais enfants parents auxiliaires parentales, dans le cadre de son dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaires parentales. Montant : 22.205 euros.

2011, DFPE 352 - Signature avec Paris Habitat de l'avenant à la convention de recouvrement des charges dues au titre du logement de fonction et des parkings de la crèche située 16 bis, avenue Saint-Mandé (12e).

2011, DPA 44 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'opération de restructuration de la crèche collective sise 16 rue de l'Abreuvoir et 39 rue St Vincent à Paris (18e).

2011, DPA 49 - Indemnisation de la Société LEVAUX pour travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de l'opération de construction d'une crèche collective et d'une halte garderie, 19, rue Malte Brun (20e).

2011, DU 137 - Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat - OPH d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction 1-9, Rue Bichat, 43-45, rue du Faubourg du Temple (10e).

2011, DU 182 - Acquisition d'un terrain auprès de Paris Habitat OPH pour la réalisation d'une crèche au 53 rue Saint Blaise (20e) dans le cadre du GPRU Saint Blaise.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2011, DFPE 37 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Association pour l'Accueil de tous les Enfanfs pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie dénommée La Maison Dagobert (12e). Montant : 117.154 euros.

2011, DFPE 225 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association APETREIMC pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Le Chalet (10e). Montant : 202.978 euros.

2011, DFPE 226 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association APETREIMC pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Trotte-Lapins (15e). Montant : 224.082 euros.

2011, DFPE 227 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association APETREIMC pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie Ram'Dam( 18e). Montant : 212.428 euros.

**M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2011, DUCT 85 - Lancement d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la démarche de labellisation "QualiParis" relative à la qualité des services qui accueillent des usagers à la Ville de Paris

2011, DUCT 110 - Signature d'une convention triennale avec l'association "Réseau Môm'artre" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 37.000 euros.

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

2011, DAC 260 - Subvention à l'association Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement. Montant : 3.500 euros.

2011, DAC 281 - Subvention à l'association Institut Protestant de Théologie (14e). Montant : 15.000 euros.

2011, DAC 407 - Approbation des tarifs de l'Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies de la Ville de Paris, situé Hôtel Hénault de Cantobre, 5 rue de Fourcy (4e).

2011, DAC 475 - Signature d'une convention avec la Fondation Irlandaise (5e), pour l'octroi d'une subvention. Montant : 7.500 euros.

2011, DAC 476 - Subvention à la Société de l'Histoire du Protestantisme français (7e). Montant : 3.000 euros.

2011, DAC 480 - Subvention au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Actions Sociales - Musée social, CEDIAS (7e). Montant : 10.000 euros.

2011, DAC 481 - Subvention à l'association Bibliothèque du Saulchoir (13e). Montant : 9.000 euros.

2011, DAC 517 - Avenant n°1 au marché passé avec le groupement Atelier Daniel ESMOINGT - Atelier MORISSE-MARINI, relatif à l'Eglise Réformée de l'Oratoire du Louvre (1er) - restauration de la façade rue Saint-Honoré, concernant la modification du statut du cotraitant Atelier MORISSE-MARINI.

**Mme Danièle POURTAUD**, rapporteure.

2011, DDEEES 125 - Avenants n°1 aux conventions 2011-2013 avec les Unions Départementales syndicales, et versement du solde des subventions pour 2011. - Montant : 1.218.100 euros.

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2011, SG 159 - Tarifs de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Lauzun (4e).

**M. Christian SAUTTER et M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2011, DGRI 17 - Subvention (25.000 euros) avec convention à l'association Cités et Gouvernements Locaux Unis.

2011, DGRI 40 - Subvention (350.000 euros) avec convention à l'association Sidaction (10e) dans le cadre de programmes de lutte contre le sida au Burundi, au Burkina Faso et au Kenya.

2011, DGRI 53 - Subvention (52.000 euros) avec convention à l'association Solidarité Thérapeutique et Initiatives contre le Sida (13e) pour un programme de lutte contre le sida en Guinée-Conakry.

2011, DGRI 54 - Subvention (80.000 euros) avec convention à l'association CARE France (19e) pour un programme de lutte contre le sida au Cameroun.

2011, DGRI 58 - Subvention (80.000 euros) avec convention à l'association PlaNet Finance (93400 Saint Ouen) pour un programme de lutte contre le sida au Sénégal.

2011, DGRI 59 - Subvention (24.000 euros) avec convention à l'association Française du Réseau Africain de l'Education pour la Santé (7e), dans le cadre d'un projet de lutte contre le Sida au Sénégal.

2011, DGRI 62 - Subvention (3.000 euros) à l'association Mémoire de l'Avenir (18e).

2011, DGRI 63 - Subvention (20.000 euros) avec convention à l'association Chantiers du Sud (18e) dans le cadre de la solidarité avec Haïti.

2011, DGRI 64 - Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association Electriciens sans Frontières (8e) dans le cadre de la solidarité avec Haïti.

2011, DGRI 65 - Subvention (5.000 euros) avec convention à la Plateforme d'associations Franco-Haïtiennes (9e) dans le cadre de la solidarité avec Haïti.

2011, DGRI 66 - Adhésion au Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations.

**M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteur.

2011, DGRI 28 - DAC 457 - Subvention (6.000 euros) à l'association de la Plume Noire (15e)

**M. Pierre SCHAPIRA et M. Christophe GIRARD**, rapporteurs.

2011, DPVI 80 - Subvention (40.000 euros) avec convention avec l'association Savoirs pour Réussir Paris menant une action de lutte contre l'illettrisme au titre de la Politique de la Ville.

2011, DPVI 102 - Subventions à sept associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Porte Montmartre-Porte Clignancourt (18e) dans le cadre de la Région. Montant total : 38. 500 euros.

2011, DPVI 103 - Subventions à 12 associations menant des actions au titre de la Poliltique de la Ville sur le quartier Flandre du 19e dans le cadre de la Région. Montant : 60.500 euros.

2011, DPVI 105 - Subventions (53.000 euros) à 12 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Belleville (20e) dans le cadre de la Région.

2011, DPVI 106 - Subventions à 8 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Goutte d'Or du 18e dans le cadre de la Région. Montant total : 58.500 euros.

2011, DPVI 107 - Subventions à 10 associations du quartier Politique de la Ville Porte Saint-Denis Porte Saint Martin (10e) dans le cadre de la Région. Montant :total 22.500 euros.

2011, DPVI 108 - Subventions à huit associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier La Chapelle (18e) dans le cadre de la Région. Montant total : 25.000 euros.

2011, DPVI 114 - Subventions à huit associations du quartier Fontaine au Roi (11e) en Politique de la Ville au titre de la Région. Montant total : 47.500 euros.

2011, DPVI 116 - Subventions à 6 associations menant des actions Politique de la Ville sur le quartier Porte de Clichy Porte de Saint-Ouen (17e) dans le cadre de la Région. Montant total : 22.500 euros.

2011, DPVI 125 - Participation de la Ville de Paris à l'équipement de la Ludothèque Nautilude , 2 rue Jules Verne dans le quartier de la Fontaine au Roi (11e). Montant : 14.000 euros.

2011, DPVI 135 Subvention à l'association Théâtre de l'Echo pour le réaménagement des locaux (20e). Montant : 12.000 euros.

2011, DPVI 137 - Subvention à l'association Secours Catholique pour l'aménagement du local 126 rue d'Aubervilliers dans le quartier Politique de la Ville Flandre (19e). Montant : 10.800 euros.

2011, DPVI 139 - Participation financière de la Ville de Paris à des travaux de requalification d'un local situé 140 rue de Clignancourt au sein du quartier Politique de la Ville Amiraux Simplon (18e). Montant : 10.000 euros.

2011, DPVI 141 - Subventions à treize associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier La Chapelle-Porte d'Aubervilliers (18e). Montant total : 41.000 euros.

2011, DPVI 148 Subventions à 12 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Porte Montmartre-Clignancourt (18e). Montant total : 45.500 euros.

2011, DPVI 149 - Subventions à 8 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Amiraux Simplon (18e). Montant total : 19.750 euros.

2011, DPVI 150 - Avenant à la convention avec l'association MDSL-Intervention, menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Fontaine au Roi (11e). Montant : 18.000 euros.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteure.

2011, DPVI 138 - DEVE 110 - Subventions à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le Quartier de la Goutte d'Or (18e). Montant total : 19.000 euros.

**Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteures.

2011, DPVI 134 - DAC 608 - Signature d'une convention avec l'association La Guinguette Pirate (13e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'aménagement d'un équipement culturel et d'insertion dénommé Petit Bain. - Montant : 70.000 euros.

**Mme Gisèle STIEVENARD, M. Christophe GIRARD**, rapporteurs.

2011, DFPE 280 - Signature d'une convention avec l'association Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour le versement d'une subvention destinée à financer sa ludothèque Chez Ludo et son Espace Public Numérique Familles (20e). Montant : 27.500 euros.

2011, DFPE 281 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Caravansérail Développement pour l'attribution d'une subvention pour sa ludothèque Denise Garon (13e) et d'une subvention pour sa ludomobile. Montant : 100.000 euros.

2011, DFPE 314 - Signature d'une convention avec l'association Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de Paris (9e) pour l'attribution d'une subvention pour son service de médiation familiale UDAF 75 Médiation. Montant : 8.000 euros.

2011, DFPE 315 - Subvention à la Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) pour son espace de médiation familiale (8e). Montant : 5.000 euros.

2011, DFPE 316 - Subvention à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) (19e) pour son action de médiation familiale. Montant : 2.500 euros.

2011, DFPE 318 - Subvention à l'association La Maison de la médiation (20e) pour son service de médiation familiale et son projet de maintien des liens familiaux pour les personnes en grande précarité. Montant : 8.000 euros.

2011, DFPE 319 - Subvention à l'association Lafayette accueil (10e), destinée à financer le service de médiation situé au Centre Chenal Saint-Blaise (20e). Montant : 5.000 euros.

2011, DFPE 320 - Signature d'une convention triennale avec l'Association Olga Spitzer (12e) pour l'attribution d'une subvention pour son service Espace Famille Médiation (12e). Montant : 46.650 euros.

2011, DFPE 321 - Signature d'une convention annuelle avec l'Association Pour le Couple et l'Enfant à Paris (APCE 75) (15e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son service de médiation familiale. Montant : 22.500 euros.

2011, DFPE 322 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention triennale avec l'association CERAF Médiation (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 26.000 euros.

2011, DFPE 325 - Signature d'une convention avec le Comité d'Établissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF (93) pour l'attribution d'une subvention pour la ludothèque Planète Jeux (18e). Montant : 25.000 euros.

2011, DFPE 326 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association École Normale Sociale (18e) pour le versement d'une subvention destinée à financer sa ludothèque située dans le centre social Torcy. Montant : 80.000 euros.

2011, DFPE 327 - Subvention à l'Association des Ludothèques d'Ile-de-France (13e). Montant : 4.000 euros.

2011, DFPE 328 - Signature d'une convention avec l'association D'ici et d'ailleurs pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la ludothèque Terre des jeux (18e). Montant : 4.000 euros.

2011, DFPE 329 - Subvention au centre social Didot, géré par l'association CARREFOUR 14 (14e), destinée à financer des "Rencontres familles et collèges". Montant : 2.500 euros.

2011, DFPE 330 - Signature d'une convention avec l'association D'ici-d'ailleurs (20e), pour le versement d'une subvention pour le fonctionnement de sa ludothèque Nautilude (11e). Montant : 26.000 euros.

2011, DFPE 331 - Subvention à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO Paris (14e), destinée à financer des Causeries collège. Montant : 3.500 euros.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2011, DFPE 324 - DAC 490 - DPVI 128 - Subvention à l'association Les incorrigibles de Montreuil (93100 Montreuil) pour la production de son exposition "Fils et fille de, portraits et récits de jeunes adultes élevés par un ou des parents homosexuels" et l'édition d'un catalogue. Montant total : 6.000 euros.

**Mme Olga TROSTIANSKY et Mme Yamina BENGUIGUI, M. Christophe GIRARD**, rapporteurs.

2011, DAC 424 - Subvention à l'Association régionale des anciens résistants de Paris Ile-de-France A.R.A.R (12e). Montant : 2.500 euros.

2011, DAC 437 - Subvention à l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance, fédération de Paris (7e). Montant : 700 euros.

2011, DAC 441 - Subvention à l'association Les fils des morts pour la France, Les fils des tués d'Ile-de-France - Paris (8e). Montant : 800 euros.

2011, DAC 493 - Subvention à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret (Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau) et la déportation juive CERCIL (45000). Montant : 5.000 euros.

2011, DAC 494 - Subvention au Comité local du 11e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance. Montant : 700 euros.

2011, DAC 496 - Subvention au Comité du 19e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance. Montant : 500 euros.

2011, DAC 497 - Subvention à la Fédération des anciens combattants et résistants de la Préfecture de Police (4e). Montant : 400 euros.

2011, DAC 541 - Apposition de deux plaques commémoratives en hommage à des policiers résistants, brasserie Zimmer 1 place du Châtelet (1er) et 9 rue Jules Dumien (20e). Montant : 6.451 euros.

2011, DAC 542 - Subvention à l'Amicale de marins et de marins anciens combattants de Paris A.M.M.A.C (8e). Montant : 500 euros.

2011, DAC 545 - Subvention à la Légion, amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris, La Légion A.A.L.E.P (7e). Montant : 1.300 euros.

2011, DAC 556 - Subvention à L'Association Nationale des Anciens du R.I.C.M (15e). Montant : 2.524 euros.

2011, DAC 557 - Subvention à l'Union nationale des anciens chasseurs d'Afrique. (13e). Montant : 700 euros.

2011, DAC 560 - Subvention à la Fédération nationale du train (15e). Montant : 757 euros.

2011, DAC 562 - Subvention à l'Association des déportés et internés, résistants et patriotes de Paris (4e). Montant : 7.924 euros.

2011, DAC 567 - Subvention à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris (12e). Montant : 1.070 euros.

2011, DAC 568 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Maurice Gardette, square Maurice Gardette (11e). Montant : 5.584 euros.

2011, DAC 569 - Subvention à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre A.R.A.C. Comité départemental de Paris (13e). Montant : 4.000 euros.

2011, DAC 571 - Subvention à la Section de Paris - Fédération nationale des combattants volontaires (1914-1918, 1939-1945, résistance, T.O.E, A.F.N, et missions extérieures) (10e). Montant : 400 euros.

2011, DAC 575 - Subvention à la Fédération nationale des déportés et internés de la résistance (16e). Montant : 800 euros.

2011, DAC 576 - Subvention à l'Association Fonds Mémoire d'Auschwitz (4e). Montant : 500 euros.

2011, DAC 588 - Subvention à l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale (15e). Montant : 1.944 euros.

2011, DAC 603 - Subvention à l'Association nationale des fonctionnaires d'origine nord-africaine et leurs amis (17e). Montant : 800 euros.

2011, SG 170 - Subvention (15.000 euros) avec convention à l'association les amis du Musée de la Résistance nationale (94500 Champigny sur Marne).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2011, DAC 628 - Modification de la dénomination du Mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris-Musée Jean Moulin (15e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER et Mme Danièle POURTAUD**, rapporteures.

2011, DJS 18 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 18e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 19.500 euros.

2011, DJS 38 - Subventions à dix associations du 4e arrondissement. Montant total : 12.930 euros.

2011, DJS 44 - Subventions à neuf associations du 9e arrondissement. Montant total : 11.600 euros.

2011, DJS 63 - Subventions à douze associations du 20e arrondissement. Montant total : 23.080 euros.

2011, DJS 88 - Subvention (100.000 euros) avec convention avec le Club Athlétique de Paris (14e).

2011, DJS 112 - Signature d'une convention avec Gym' Paris 15 (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 51.000 euros.

2011, DJS 128 - Subvention à une association du 5e arrondissement. Montant : 1.000 euros.

2011, DJS 134 - Subventions à cinq associations du 15e arrondissement. Montant total : 10.800 euros.

2011, DJS 135 - Subventions à quatre associations du 17e arrondissement. Montant total : 9.300 euros.

2011, DJS 183 - Subvention (150.000 euros) avec convention avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation des championnats du Monde de judo au POPB du 23 au 28 août 2011.

2011, DJS 226 - Subvention (70.000 euros) avec convention avec le Centre de Formation de Football de Paris (1er) pour la saison 2011-2012.

2011, DJS 238 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DJS 269 - Signature d'une convention avec Paris Unlimited Speed (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2011, DJS 293 - Attribution d'une subvention au PUC Volley-ball au titre de la saison sportive 2011-2012. Montant : 1.061.069,25 euros.

2011, DJS 294 - Subvention au club Issy Paris Hand au titre de la saison 2011-2012. Montant : 200.000 euros.

2011, DJS 297 - Subvention (837.250 euros) avec convention avec le Paris Football Club (13e) au titre de la saison sportive 2011-2012.

2011, DJS 298 - Subvention (300.000 euros) avec avenant n° 1 à la convention du 7 octobre 2009 entre la Ville de Paris et le Paris Handball en vue d'abonder la subvention du club pour la saison 2010-2011 à titre d'avance sur la subvention 2011-2012.

2011, DJS 340 - Signature de marchés article 30 relatifs à l'organisation des centres sport découverte de proximité durant l'année 2011-2012.

2011, DJS 345 - Subvention (210.000 euros) avec convention avec le Stade Français Omnisports (16e) au titre de la saison sportive 2010-2011.

2011, DJS 353 - Lancement d'un marché article 30 de prestation de services pour l'exploitation de la piscine Roger Le Gall (12e).

2011, DJS 354 - Lancement d'un marché article 30 de prestation de services pour l'exploitation du stade nautique Georges-Vallerey (20e).

2011, DJS 365 - Signature d'un contrat de transaction portant sur une indemnisation suite à la résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'amélioration des locaux du personnel au centre sportif Georges Carpentier (13e).

2011, DJS 376 - Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative aux modalités de versement de l'aide financière, à titre expérimental, attribuée au projet intitulé Espace Glisse Parisien (18e).

2011, DPA 45 - Approbation des modalités de passation d'un marché d'assurance pour la démolition et la reconstruction du stade Jean Bouin (16e).

**M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2011, DAJ 18 - Communication de la liste de marchés attribués du 12 mai 2011, au 8 juin 2011.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2011, DUCT 150 - Communication sur l'activité en 2010 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

**Liste des membres présents en Commission.**

**1ère Commission**

M. Jean-François LEGARET, Mme Geneviève BERTRAND, MM. David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Mmes Danièle FOURNIER, Laurence DREYFUSS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François MARTINS, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PENINOU, Yves POZZO di BORGO et Daniel VAILLANT.

**2e Commission**

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Christian SAUTTER, Mme Geneviève BERTRAND et M. Jacques BOUTAULT.

Excusées :Mmes Valérie SACHS et Martine NAMY-CAULIER.

**3e Commission**

Mmes Laurence DOUVIN, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Annick LEPETIT et M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : MM. Claude DARGENT et Denis BAUPIN.

**4e Commission**

Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT et Claude-Annick TISSOT.

Excusé : M. Daniel MARCOVITCH.

**5e Commission**

Mmes Geneviève BERTRAND, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Mao PENINOU, Mmes Danielle SIMONNET et Gisèle STIEVENARD.

Excusée : Mme Sylvie WIEVIORKA.

**6e Commission**

M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Geneviève BERTRAND, Pascale BOISTARD, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY, M. Vincent ROGER et Mme Olga TROSTIANSKY.

Excusés : Mme Karen TAÏEB et M. Romain LEVY.

**7e Commission**

Mmes Marie-Annick BARTHE, Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX , MM. Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Emmanuelle BECKER et M. Richard STEIN.

**8e Commission**

Mmes Laurence DREYFUSS, Geneviève BERTRAND, Roxane DECORTE, Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO et Pierre MANSAT.

Excusés : MM. René DUTREY, François VAUGLIN, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Jérôme DUBUS.

**9e Commission**

Mme Geneviève BERTRAND, M. Thierry COUDERT, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES-RUIVO, Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Liste des membres présents.**

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean

VUILLERMOZ.

***Absents*** : Mme Lynda ASMANI, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Firmine RICHARD, Sylvie WIEVIORKA.

**Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.**

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Séance | *1ère* | LR1 | | Exécutif | | CM | LR | DF 35 | | GAUDILLERE | Adopté | 11-juil. |
| 1ère | *1ère* | 1 | | EELVA | DUTREY | CM | A | DF 35 | Compte foncier logement | GAUDILLERE | Retiré | 11-juil. |
| Séance | *1ère* | LR2 | | Exécutif | | CM | LR | DF 35 | | GAUDILLERE | Adopté | 11-juil. |
| 1ère | *1ère* | 2 | | EELVA | FOURNIER | CM | A | DF 35 | Soutien financier aux associations des quartiers "politique de la ville" | GAUDILLERE | Rejeté | 11-juil. |
| 1ère | *1ère* | 3 | | EELVA | FOURNIER, GAREL | CM | A | DF 35 | Subvention à l'association Procréart (18e) | GAUDILLERE | Retiré | 11-juil. |
| 1ère | *1ère* | 4 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DF 35 | Expérimentation d'un ramassage scolaire à pied dit "pédibus" | GAUDILLERE | Adopté | 11-juil. |
| 1ère | *1ère* | 5 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DF 35 | Soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire | GAUDILLERE | Adopté | 11-juil. |
| 1ère | *1ère* | 6 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | A | DF 35 | Création d'un restaurant solidaire et d'insertion | GAUDILLERE | Retiré | 11-juil. |
| 1ère | *1ère* | 7 | | CI | BRUNO | CM | A | DF 35 | Financement des centres de santé | GAUDILLERE | Rejeté | 11-juil. |
| 1ère | *1ère* | 8 | 169 | EELVA | GAREL | CM | V | DF 35 | Grille tarifaire unique | GAUDILLERE | Adopté (amendé) | 11-juil. |
| 1ère | *1ère/2e* | 9 | | EELVA | BOUTAULT | CM | V | DF-DRH 38 | Effectifs des agents de la ville | GAUDILLERE | Rejeté | 11-juil. |
| 1ère | *6e* | 10 | 170 | PS-RGA | PIGEON | CM | Vnr | - | Dispositif de réception des primo-arrivants demandeurs d'asile | BOISTARD | Adopté | 11-juil. |
| 5e | *6e* | 11 | 171 | EELVA | DUBARRY | CM | Vnr | - | Soutien à Ardi Yrenezi | BOISTARD | Adopté | 11-juil. |
| 6e | *6e* | 12 | 172 | PS-RGA | CHERKI | CM | Vnr | - | Avenir de l'Institut de puériculture et de périnatalogie | LE GUEN | Adopté | 11-juil. |
| 1ère | *6e* | 13 | | PCF-PG | BROSSAT, LHOSTIS | CM | Vnr | - | Maintien des centres de santé municipaux | LE GUEN | Rejeté | 11-juil. |
| 1ère | *6e* | 14 | 173 | Non inscrit | MARTINS | CM | Vnr | - | Fermeture de la maternité des Lilas | LE GUEN | Adopté | 11-juil. |
| 6e | *6e* | 15 | 174 | CI | BERTRAND, BRUNO | CM | V | SG 179 | Offre de soins de proximité | LE GUEN | Adopté | 11-juil. |
| 6e | *6e* | 16 | | CI | BRUNO | CM | V | SG 179 | Groupe de travail sur l'accès aux soins et la démographie médicale | LE GUEN | Rejeté | 11-juil. |
| 7e | *7e* | 17 | 175 | EELVA | FOURNIER, GAREL | CM | V | DASCO 75 | Transports des voyages scolaires | BROSSEL | Adopté (amendé oralement) | 11-juil. |
| 7e | *7e* | 18 | 176 | PCF-PG | BECKER | CM | Vnr | - | Suppression de postes d'enseignants du RASED dans le 13e | BROSSEL | Adopté | 11-juil. |
| 7e | *7e* | 19 | 177 | PCF-PG | BROSSAT | CM | Vnr | - | Suppression d'une classe pour handicapés CLIS 4 à l'école élementaire Guadeloupe (18e) | BROSSEL | Adopté (amendé oralement) | 11-juil. |
| 7e | *7e* | 20 | | UMPPA | GOUJON, LAMOUR, MACE DE LEPINAY | CM | Vnr | - | Situation des crèches gérées par la Ville de Paris | NAJDOVSKI | Rejeté | 11-juil. |
| 7e | *7e* | 21 | | UMPPA | LAMOUR | CM | V | DJS 344 | Rénovation du parc des Princes | VUILLERMOZ | Rejeté | 11-juil. |
| 7e | *7e* | 22 | | UMPPA | GOASGUEN | CM | V | DJS 344 | Mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e) | VUILLERMOZ | Rejeté | 11-juil. |
| 7e | *7e* | 23 | | UMPPA | LAMOUR, COUDERT | CM | Vnr | - | Fermeture des piscines municipales pendant l'été | VUILLERMOZ | Rejeté | 11-juil. |
| 7e | *7e* | 24 | | UMPPA | GOUJON, LAMOUR, MENGUY | CM | Vnr | - | Etat des piscines | VUILLERMOZ | Rejeté | 11-juil. |
| Séance | *7e* | 24bis | 178 | Exécutif | | CM | Vnr | | | VUILLERMOZ | Adopté | 11-juil. |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7e | *7e* | 25 | | Exécutif | BROSSEL | CM | A | DPA 46 | Amendement technique | BROSSEL | **Adopté** | 11-juil. |
| 1ère | *8e* | 26 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | Vnr | - | Couverture du périphérique au sud de la rue de Lagny | HIDALGO | Retiré | 12-juil. |
| Séance | *8e* | 26bis | 179 | Exécutif | SIMONNET | CM | Vnr | | | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 1ère | *8e* | 27 | | PCF-PG | SIMONNET, MANSAT | CM | Vnr | - | Requalification des espaces publics porte de Montreuil | HIDALGO | Retiré | 12-juil. |
| Séance | *8e* | 27bis | 180 | Exécutif | SIMONNET, MANSAT | CM | Vnr | | | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 8e | *8e* | 28 | 181 | PS-RGA | GIRARD | CM | Vnr | | Attribution du nom de Berthe Morisot à une rue de Paris | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 8e | *8e* | 29 | 182 | PS-RGA | TAIEB | CM | Vnr | - | Attribution de la dénomination "rue des 250 ouvriers de la Tour Eiffel" | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 8e | *8e* | 30 | 183 | PS-RGA | BLUMENTHAL | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Jorge Semprun à une voie desservant le quartier Charolais-Rotonde | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 9e | *8e* | 31 | 184 | UMPPA | LAMOUR, COUDERT, MACE DE LEPINAY | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Christiane Desroches-Noblecourt à une voie de la Capitale | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 8e | *8e* | 32 | | CI | DUBUS, POZZO DI BORGO | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Hamzah Al-Khatib à une voie ou un lieu parisien | HIDALGO | Retiré (non présenté) | 11-juil. |
| Séance | *8e* | 32bis | | Exécutif | | CM | A | DU 122-2° | | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 8e | *8e/1ère* | 33 | 185 | CI | TACHENE, BRUNO, DUBUS | CM | V | DF 49-DU 217 | Mise en place d'une Commission chargée d'étudier le cahier des charges du futur contrat et de procéder à l'analyse des propositions des candidats | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 1ère | *8e/4e* | 34 | | PS-RGA | ALAYRAC, GOLDGRAB, BROS | CM | V | DEVE 85 | Aménagement de la petite ceinture : transformation de l'ancienne gare Vaugirard | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 1ère | *8e/4e* | 35 | | PS-RGA | ALAYRAC, GOLDGRAB, BROS | CM | V | DEVE 85 | Aménagement de la peinture ceinture : appel à projet sur l'animation culturelle et artistique | HIDALGO | Retiré | 12-juil. |
| 1ère | *8e/5e* | 36 | | EELVA | NAJDOVSKI | CM | A | DU 108 | Changement de périmètre | HIDALGO | Retiré | 12-juil. |
| Séance | *8e/5e* | 36bis | | Exécutif | | CM | A | DU 108 | | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 8e | *8e* | 37 | | EELVA | BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ | CM | A | DU 108 | Ajout à l'exposé des motifs | HIDALGO | Retiré | 12-juil. |
| Séance | *8e* | 37bis | 186 | Exécutif | | CM | V | DU 108 | | LEPETIT | **Adopté** | 12-juil. |
| 7e | *8e/7e* | 38 | | Exécutif | VUILLERMOZ | CM | A | DJS 371 | Amendement technique | HIDALGO | **Adopté** | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 39 | | EELVA | CONTASSOT, GAREL, FOURNIER | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 1 | HIDALGO | **Rejeté** | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 40 | | EELVA | FOURNIER, CONTASSOT, GAREL | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 2 | HIDALGO | **Rejeté** | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 41 | | EELVA | GAREL, FOURNIER, CONTASSOT | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 3 | HIDALGO | **Rejeté** | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 42 | | EELVA | CONTASSOT, GAREL, FOURNIER | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 4 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 43 | | EELVA | FOURNIER, CONTASSOT, GAREL | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 5 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7e | *8/7e* | 44 | | EELVA | GAREL, FOURNIER, CONTASSOT | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 6 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 45 | | EELVA | CONTASSOT, GAREL, FOURNIER | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 7 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 46 | | EELVA | FOURNIER, CONTASSOT, GAREL | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 8 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 47 | | EELVA | GAREL, FOURNIER, CONTASSOT | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 9 | HIDALGO | Adopté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 48 | | EELVA | CONTASSOT, GAREL, FOURNIER | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 10 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 49 | | EELVA | FOURNIER, CONTASSOT, GAREL | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 11 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 50 | | EELVA | GAREL, FOURNIER, CONTASSOT | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 12 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 51 | | EELVA | CONTASSOT, GAREL, FOURNIER | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 13 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 52 | | EELVA | FOURNIER, CONTASSOT, GAREL | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 14 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 53 | | EELVA | GAREL, FOURNIER, CONTASSOT | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 15 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 54 | | EELVA | CONTASSOT, GAREL, FOURNIER | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 16 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 55 | | EELVA | FOURNIER, CONTASSOT, GAREL | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 17 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 56 | | EELVA | GAREL, FOURNIER, CONTASSOT | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 18 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 57 | | EELVA | CONTASSOT, GAREL, FOURNIER | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 19 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 58 | | EELVA | FOURNIER, CONTASSOT, GAREL | CM | V | DJS 371 | Vœu n° 1 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 59 | | EELVA | GAREL, FOURNIER, CONTASSOT | CM | V | DJS 371 | Vœu n° 2 | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 7e | *8/7e* | 60 | | EELVA | GAREL, FOURNIER, CONTASSOT | CM | V | DJS 371 | Etude de faisabilité d'une extension de Roland Garros par recouvrement d'un tronçon routier voisin | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 1ère | *8e/7e* | 61 | | UMPPA | ALPHAND, DREYFUSS | CM | V | DJS 371 | Couverture de l'autoroute A13 ou du périphérique en vue de l'extension de Roland Garros | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 1ère | *8e/7e* | 62 | | UMPPA | ALPHAND, DREYFUSS | CM | V | DJS 371 | Evaluation de la concession de Roland Garros à la Fédération française de tennis | HIDALGO | Rejeté | 12-juil. |
| 8e | *8e* | 63 | | Exécutif | MANO | CM | A | DLH 132 | Augmentation de la subvention | MANO | Adopté | 12-juil. |
| 8e | *8e* | 64 | | PS-RGA | CHERKI | CM | Vnr | - | Occupation temporaire des locaux vacants du site "Saint-Vincent de Paul" | MANO | Retiré | 12-juil. |
| Séance | *8e* | 64bis | 187 | Exécutif | | CM | Vnr | | | MANO | Adopté | 12-juil. |
| 6e | *8e* | 65 | 188 | PCF-PG | SIMONNET, MANSAT | CM | Vnr | - | Relogement des familles victimes de l'incendie cité du Labyrinthe (20e) | MANO | Adopté (amendé oralement) | 12-juil. |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8e | *8e* | 66 | | EELVA | DUTREY | CM | Vnr | - | Mise en place par la RIVP d'un dispositif de loyers adaptés pour les immeubles situés en quartier déficitaire en logement social | MANO | Retiré | 12-juil. |
| Séance | *8e* | 66bis | 189 | Exécutif | | CM | Vnr | | Conventionnement des logements RIVP | MANO | Adopté | 12-juil. |
| 9e | *9e* | 67 | 190 | PS-RGA | TAIEB | CM | Vnr | - | Organisation d'une journée "Street Art" à Paris | GIRARD | Adopté | 12-juil. |
| 9e | *9e* | 68 | 191 | PCF-PG | BROSSAT | CM | Vnr | - | Recherche d'une solution à l'expulsion du centre d'information musicale, école de Jazz et Musiques actuelles | GIRARD | Adopté | 12-juil. |
| 9e | *9e* | 69 | | UMPPA | LAMOUR, COUDERT | CM | Vnr | - | Ouverture des bibliothèques le dimanche | GIRARD | Rejeté | 12-juil. |
| 9e | *9e* | 70 | 192 | Ensemble des groupes | | CM | Vnr | - | Attribution de citoyenneté d'honneur à Raoni METUKTIRE | SCHAPIRA | Adopté | 12-juil. |
| 9e | *9e* | 71 | 193 | EELVA | GAREL | CM | Vnr | - | Soutien à Asia Bibi | SCHAPIRA | Adopté | 12-juil. |
| 9e | *9e* | 72 | | EELVA | FOURNIER | CM | Vnr | - | Dénomination d'un lieu public parisien en hommage à la République d'Haïti | SCHAPIRA | Retiré | 12-juil. |
| 9e | *9e* | 73 | 194 | PS-RGA | BOUAKKAZ, MANSAT | CM | Vnr | - | Levée du "secret défense" sur tous les documents concernant la période 1954-1962 | VIEU CHARIER | Adopté | 12-juil. |
| 1ère | *1ère* | 74 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET | CM | Vnr | - | Mise en place de la révision générale des politiques publiques de la Ville de Paris | GAUDILLERE | Rejeté | 12-juil. |
| 1ère | *1ère* | 75 | 195 | PCF-PG | BROSSAT | CM | Vnr | - | Renforcement des clauses sociales dans les marchés publics parisiens | MONTACIE | Adopté (amendé oralement) | 12-juil. |
| 1ère | *1ère* | 76 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET, CLERMONT-TONNERRE | CM | Vnr | - | Commission du mobilier urbain | MONTACIE | Rejeté | 12-juil. |
| 8e | *1ère* | 77 | 196 | EELVA | DUTREY, BAUPIN, BOUTAULT, CHARZAT, CONTASSOT, DUBARRY, FOURNIER, GAREL, GIBOUDEAUX, LOPEZ, NAJDOVSKI | CM | Vnr | - | Renégociation de la Charte de la téléphonie mobile | PENINOU | Adopté (amendé) | 12-juil. |
| 2e | *2e* | 78 | 197 | PS-RGA | BLUMENTHAL, CHARNOZ | CM | Vnr | - | Soutien à la librairie l'Atinéa (12e) | COHEN-SOLAL | Adopté | 12-juil. |
| 2e | *2e* | 79 | 198 | EELVA | GAREL, FOURNIER | CM | Vnr | - | Sauver le commerce de proximité rue des Abbesses (18e) | COHEN-SOLAL | Adopté | 12-juil. |
| 2e | *2e* | 80 | 199 | PS-RGA | ALAYRAC, GOLDGRAB, BROS | CM | Vnr | - | Campagne en faveur de l'inscription sur les listes électorales | ERRECART | Adopté | 12-juil. |
| 5e | *2e* | 81 | 200 | PCF-PG | BROSSAT | CM | Vnr | - | Promotion de la participation électorale | ERRECART | Adopté | 12-juil. |
| 1ère | *2e* | 82 | | UMPPA | LAMOUR, DESTREM | CM | Vnr | - | Transparence sur les hautes rémunérations | ERRECART | Rejeté | 12-juil. |
| Séance | *2e* | 82bis | 201 | Exécutif | | CM | Vnr | | | ERRECART | Adopté | 12-juil. |
| 1ère | *2e* | 83 | 202 | Non inscrit | MARTINS | CM | Vnr | - | Augmentation du ticket de restauration universitaire | GUILLOT | Adopté | 12-juil. |
| 2e | *2e* | 84 | 203 | PS-RGA | SANCHEZ RUIVO | CM | Vnr | - | Dialogue social au sein de la RATP | SAUTTER | Adopté | 12-juil. |
| 2e | *2e* | 85 | 204 | PCF-PG | BROSSAT, SIMONNET | CM | Vnr | - | Conditions de travail des salariés de Pizza Hut | SAUTTER | Adopté | 12-juil. |
| 1ère | *3e* | 86 | | CI | BRUNO, BERTRAND | CM | V | DICOM 18 | Instauration d'une zone "non fumeur" au sein de Paris Plage | LEPETIT | Rejeté | 12-juil. |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1ère | *3e* | 87 | 205 | EELVA | NAJDOVSKI | CM | Vnr | - | Fermeture à la circulation automobile dans le bois de Vincennes | LEPETIT | Adopté | 12-juil. |
| 1ère | *3e* | 88 | 206 | EELVA | GAREL | CM | Vnr | - | Renforcement et développement des opérations Paris respire | LEPETIT | Adopté | 12-juil. |
| 3e | *3e* | 89 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | Vnr | - | Construction d'un deuxième accès/sotie à la station de métro Château Rouge | LEPETIT | Retiré | 12-juil. |
| Séance | *3e* | 89bis | 207 | Exécutif | | CM | Vnr | | | LEPETIT | Adopté | 12-juil. |
| 1ère | *3e* | 90 | 208 | PCF-PG | SIMONNET, MANSAT | CM | Vnr | - | Desserte du quartier Fougères | LEPETIT | Adopté | 12-juil. |
| 3e | *3e* | 91 | | UMPPA | DOUVIN | CM | Vnr | - | Sécurité des véhicules de la Ville de Paris et de la flotte Autolib' | LEPETIT | Rejeté | 12-juil. |
| Séance | *3e* | 91bis | 209 | Exécutif | | CM | Vnr | | | LEPETIT | Adopté | 12-juil. |
| 1ère | *4e* | 92 | 210 | UMPPA | LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE | CM | Vnr | - | Méthodologie de révision du plan climat de Paris | BAUPIN | Adopté | 12-juil. |
| 1ère | *4e* | 93 | | Non inscrit | MARTINS | CM | Vnr | - | Procédure de déclaration d'intérêts de l'Exéctif municipal parisien | DAGNAUD | Retiré | 12-juil. |
| Séance | *4e* | 93bis | 211 | Exécutif | | CM | Vnr | | | DAGNAUD | Adopté | 12-juil. |
| 5e | *5e* | 94 | | PCF-PG | BECKER | CM | Vnr | - | Annulation de l'arrêté prefectoral interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans le quartier de la Butte aux Cailles | EL KHOMRI | Rejeté | 12-juil. |
| 5e | *5e* | 95 | | UMPPA | GOUJON LAMOUR MENGUY | CM | Vnr | - | Surveillance permanente des immeubles sociaux du groupe Modigliani | EL KHOMRI | Rejeté | 12-juil. |
| Séance | *5e* | 95bis | 212 | Exécutif | | CM | Vnr | | | EL KHOMRI | Adopté | 12-juil. |
| 5e | *5e* | 96 | 213 | PS-RGA | CHERKI COUMET | CM | Vnr | - | Rétablissement des subventions de l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale | STIEVENARD | Adopté | 12-juil. |
| Séance | *5e* | 96bis | | Exécutif | | CM | A | DU 103 | | STIEVENARD | Adopté | 12-juil. |
| 6e | *1ère* | LR1G | | Exécutif | | CG | LR | DF 7G | | GAUDILLERE | Adopté | 11-juil. |
| 6e | *6e* | 1 | 30 | PCF-PG | SIMONNET | CG | V | DASES 410 G | Situation des jeunes migrants tunisiens | BOISTARD | Adopté | 11-juil. |
| 6e | *6e* | 2 | | PCF-PG | SIMONNET, BIDARD, BECKER | CG | Vnr | - | Fermeture du centre d'hébergement d'urgence parisien Yves Garrel | TROSTIANSKY | Retiré | 11-juil. |
| Séance | *6e* | 2bis | 31 | Exécutif | SIMONNET, BIDARD, BECKER | CG | Vnr | - | Fermeture du centre d'hébergement d'urgence parisien Yves Garrel | TROSTIANSKY | Adopté | 11-juil. |

**Tableau des votes des groupes politiques.**

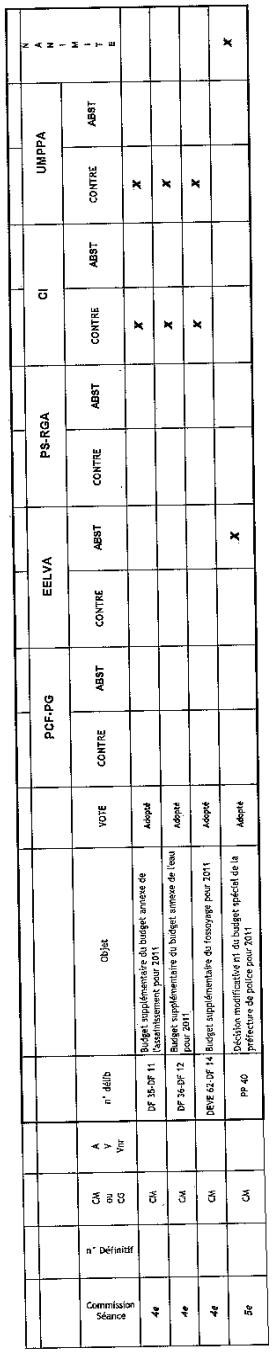

| Commission Séance | n° Définitif | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | VOTE | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | N A N I M I T E |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 4e | | CM | | DF 35-DF 11 | Budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour 2011 | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 4e | | CM | | DF 36-DF 12 | Budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour 2011 | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 4e | | CM | | DEVE 62-DF 14 | Budget supplémentaire du fossoyage pour 2011 | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 5e | | CM | | PP 40 | Décision modificative n1 du budget spécial de la préfecture de police pour 2011 | Adopté | | | | X | | | | | | | X |

| Commission Séance | n° Définitif | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | VOTE | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | NANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 1ère | LR1 | Exécutif | CM | LR | DF 35 | | Adopté | X | | | | X | | X | | X | | |
| 1ère | LR2 | Exécutif | CM | LR | DF 35 | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | 2 | EELVA | CM | A | DF 35' | Soutien financier aux associations des quartiers "politique de la ville" | Rejeté | | | | | | | | | | | X |
| 1ère | 4 | PCF-PG | CM | A | DF 35 | Expérimentation d'un ramassage scolaire à pied dit "Pédibus" | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 1ère | 5 | PCF-PG | CM | A | DF 35 | Soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 1ère | 7 | CI | CM | A | DF 35 | Financement des centres de santé | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 1ère | 8 | EELVA | CM | V | DF 35 | Grille tarifaire unique | Adopté (amendé) | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | | | CM | | DF 35-1 | Rapport de présentation du budget supplémentire pour 2011 | | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | | | CM | | DF 35-2 | | | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | | | CM | | DF 36 | Individualisation des autorisations de programm | | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | | | CM | | DF 37 | Budget supplémentaire des états spéciaux pour 2011 | | | | | | | | | | X | | |
| 1ère | | | CM | | DF 38 | Créations, suppressions, transformations d'emplois | | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère/2e | 9 | EELVA | CM | V | DF-DRH 38 | Effectifs des agents de la ville | Rejeté | X | | | | X | | X | | X | | |
| 1ère | | | CM | | DILT 20 | Service technique des transports automobiles | | | | | | | | X | | X | | |
| 6e | | | CM | | DICOM 19 | SOS Racisme | | | | | X | | | | | X | | |
| 6e | | | CM | | DPVI 133 | | | | | | X | | | | | X | | |
| 6e | 10 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Dispositif de réception des primo-arrivants demandeurs d'asile | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 6e | 11 | EELVA | CM | Vnr | - | Soutien à Ardi Vrenezi | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 6e | | | CM | | DASES 31 | Association pour l'Utilisation du Rein artificiel | | | | | | | | | | | | X |
| 6e | 12 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Avenir de l'institut de puériculture et de périnatalogie | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 6e | 13 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Maintien des centres de santé municipaux | Rejeté | | | | X | X | | | | | | |
| 6e | 14 | Non inscrit | CM | Vnr | - | Fermeture de la maternité des Lilas | Adopté | | | | | | | | | | X | |
| 6e | 15 | CI | CM | V | SG 179 | Offre de soins de proximité | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 6e | | | CM | | SG 179 | Avis sur le Plan stratégique régional de santé | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 6e | 16 | CI | CM | V | SG 179 | Groupe de travail sur l'accès aux soins et la démographie médicale | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 7e | | | CM | | DASCO 69 | Tarification de la restauration scolaire | | | | | | | | X | | X | | |
| 7e | | | CM | | DASCO 75 | Classe de découverte | | | | | | | | | | | | X |
| 7e | 17 | EELVA | CM | V | DASCO 75 | Transports des voyages scolaires | Adopté (amendé oralement) | | | | | | | | | | | X |
| 7e | 18 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Suppression de postes d'enseignants du RASED dans le 13e | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 7e | 19 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Suppression d'une classe pour handicapés CLIS 4 à l'école élementaire Guadeloupe (18e) | Adopté (amendé oralement) | | | X | | | | X | | | X | |
| 7e | | | CM | | DJS 304 | | | | | | | | | | | | | X |
| 7e | | | CM | | DJS 375 | | | | | | | | | | | | | X |
| 7e | | | CM | | DJS 387 | | | | | | | | | | | | | |
| 7e | 20 | UMPPA | CM | Vnr | - | Situation des crèches gérées par la Ville de Paris | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | X |
| 7e | | | CM | | DJS 344 | | | | | | | | | | | | | |
| 7e | 21 | UMPPA | CM | V | DJS 344 | Rénovation du parc des Princes | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 7e | 22 | UMPPA | CM | V | DJS 344 | Mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e) | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | X |
| 7e | | | CM | | DJS 346 | | | | | | | | | | | | | X |
| 7e | | | CM | | DJS 384 | | | | | | | | | | | | | |
| 7e | 23 | UMPPA | CM | Vnr | - | Fermeture des piscines municipales pendant l'été | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 7e | 24 | UMPPA | CM | Vnr | - | Etat des piscines | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 7e | 24bis | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | ? | | X | | |
| 7e | 25 | Exécutif | CM | A | DPA 46 | Amendement technique | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | | | CM | | CAB-MA 23 | Département de Myotte | | | | | | | | | | | | X |
| 8e | | | CM | | CAB-MA 24 | St Denis de la Réunion | | | | | | | | | | | | X |
| 8e | | | CM | | DU 75 | Hôpital Broussais (14e) | | | | | X | | | | X | | X | |
| 8e | | | CM | | DU 109 | | | | | | | | | | | | | |

| Commission Séance | n° Définitif | Groupe déposataire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | VOTE | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 8e | 26bis | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | x | |
| 8e | 27bis | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 8e | | | CM | | DU 148 | | | | | | | | | | | | | x |
| 8e | 28 | PS-RGA | CM | Vnr | | Attribution du nom de Berthe Morisot à une rue de Paris | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 8e | 29 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Attribution de la dénomination "rue des 250 ouvriers de la Tour Eiffel" | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 8e | 30 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Jorge Semprun à une voie desservant le quartier Charolais-Rotonde | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 8e | 31 | UMPPA | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Christiane Desroches-Noblecourt à une voie de la Capitale | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 8e | 32bis | Exécutif | CM | A | DU 122-2° | | Adopté | | | x | | | | x | | x | | |
| 8e | | | CM | | DU 122 | | Adopté | | | x | | | | x | | x | | |
| 8e/1ère | 33 | CI | CM | V | DF 49-DU 217 | Mise en place d'une Commission chargée d'étudier le cahier des charges du futur contrat et de procéder à l'analyse des propositions des candidats | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 8e | | | CM | | DF 49-DU 217 | Parc des expositions de la Porte de Versailles | | | | x | | | | | | | | |
| 8e | | | CM | | DU 111 | | | | | | | | | | | | | x |
| 8e/4e | 34 | PS-RGA | CM | V | DEVE 85 | Aménagement de la petite ceinture : transformation de l'ancienne gare Vaugirard | Rejeté | x | | x | | x | | | | | x | |
| 8e | | | CM | | DEVE 85 | | | | | | | | | | | | | x |
| 8e/5e | 36bis | Exécutif | CM | A | DU 108 | | Adopté | | | | | | | | | | x | |
| 8e | 37bis | Exécutif | CM | V | DU 108 | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 8e | | | CM | | DU 108 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 8e | | | CM | | DJS 239 | | Adopté | | | x | | | | | | | | |
| 8e/7e | 38 | Exécutif | CM | A | DJS 371 | Amendement technique | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 8/7e | 39 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 1 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 40 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 2 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 41 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 3 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 42 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 4 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 43 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 5 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 44 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 6 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 45 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 7 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 46 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 8 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 47 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 9 | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 8/7e | 48 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 10 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 49 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 11 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 50 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 12 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 51 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 13 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 52 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 14 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 53 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 15 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 54 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 16 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 55 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 17 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 56 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 18 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 57 | EELVA | CM | A | DJS 371 | Amendement n° 19 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 58 | EELVA | CM | V | DJS 371 | Vœu n° 1 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 59 | EELVA | CM | V | DJS 371 | Vœu n° 2 | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8/7e | 60 | EELVA | CM | V | DJS 371 | Etude de faisabilité d'une extension de Roland Garros par recouvrement d'un tronçon routier voisin | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8e/7e | 61 | UMPPA | CM | V | DJS 371 | Couverture de l'autoroute A13 ou du périphérique en vue de l'extension de Roland Garros | Rejeté | x | | | | x | | x | | x | | |
| 8e/7e | 62 | UMPPA | CM | V | DJS 371 | Evaluation de la concession de Roland Garros à la Fédération française de tennis | Rejeté | x | | | x | | | x | | x | | |
| 8e | | | CM | | DJS 371 | | Adopté | | | x | | | | | | | | |
| 8e | 63 | Exécutif | CM | A | DLH 132 | Augmentation de la subvention | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 8e | 64bis | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | x | |
| 8e | 65 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Relogement des familles victimes de l'incendie cité du Labyrinthe (20e) | Adopté (amendé oralement) | | | | | | | | | | | x |
| 8e | 66bis | Exécutif | CM | Vnr | | Conventionnement des logements RIVP | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 9e | | | CM | | DAC 130 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |

| Commission Séance | n° Définitif | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | VOTE | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 9e | | | CM | | DAC 591 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | | | CM | | SG 137 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | | | CM | | SG 154 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 67 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Organisation d'une journée "Street Art" à Paris | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 68 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Recherche d'une solution à l'expulsion du centre d'information musicale, école de Jazz et Musiques actuelles | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 69 | UMPPA | CM | Vnr | - | Ouverture des bibliothèques le dimanche | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 9e | 70 | Ensemble des groupes | CM | Vnr | - | Attribution de citoyenneté d'honneur à Raoni METUKTIRE | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 71 | EELVA | CM | Vnr | - | Soutien à Asta Bibi | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 73 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Levée du "secret défense" sur tous les documents concernant la période 1954-1962 | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 1ère 2e | | | CM | | DU 178 | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | 74 | UMPPA | CM | Vnr | - | Mise en place de la révision générale des politiques publiques de la Ville de Paris | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 1ère | 75 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Renforcement des clauses sociales dans les marchés publics parisiens | Adopté (amendé oralement) | | | | | | | | | | | X |
| 1ère | 76 | UMPPA | CM | Vnr | - | Commission du mobilier urbain | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 1ère | 77 | EELVA | CM | Vnr | - | Renégociation de la Charte de la téléphonie mobile | Adopté (amendé) | | | | | | | | | | X | |
| 1ère 2e | | | CM | | DDEEES 183 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 2e | 78 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Soutien à la librairie l'Allnéa (12e) | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 2e | 79 | EELVA | CM | Vnr | - | Sauver le commerce de proximité rue des Abbesses (18e) | Adopté | | | | | | | | | | X | |
| 2e | 80 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Campagne en faveur de l'inscription sur les listes électorales | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 2e | 81 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Promotion de la participation électorale | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 2e | 82 | UMPPA | CM | Vnr | - | Transparence sur les hautes rémunérations | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 2e | 82bis | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 2e | 83 | Non Inscrit | CM | Vnr | - | Augmentation du ticket de restauration universitaire | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 2e | 84 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Dialogue social au sein de la RATP | Adopté | | | | | | | | | | X | |
| 2e | 85 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Conditions de travail des salariés de Pizza Hut | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 3e 4e | | | CM | | DEVE 85 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 86 | CI | CM | V | DICOM 18 | Instauration d'une zone "non fumeur" au sein de Paris Plage | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 3e | | | CM | | DICOM 18 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 3e | | | CM | | DVD 123 | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 3e | 87 | EELVA | CM | Vnr | - | Fermeture à la circulation automobile dans le bois de Vincennes | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 88 | EELVA | CM | Vnr | - | Renforcement et développement des opérations Paris respire | Adopté | | | | | | | | | | X | |
| 3e | 89bis | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 90 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Desserte du quartier Fougères | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 3e | 91 | UMPPA | CM | Vnr | - | Sécurité des véhicules de la Ville de Paris et de la flotte Autolib' | Rejeté | X | | | X | X | | | | | | |
| 3e | 91bis | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | X | |
| 3e | | | CM | | DEVE 104 | | | | | | | | | | | | | |
| 4e | 92 | UMPPA | CM | Vnr | - | Méthodologie de révision du plan climat de Paris | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 4e | 93bis | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 4e | | | CM | | DEVE 43 | | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| | | | CM | | DVD 140 | ERDF | Adopté | | | | | | | | | | X | |
| | | | CM | | DPP 24 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 5e | 94 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Annulation de l'arrêté préfectoral interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans le quartier de la Butte aux Cailles | Rejeté | X | | X | | | | | | | X | |
| 5e | 95 | UMPPA | CM | Vnr | - | Surveillance permanente des immeubles sociaux du groupe Modigliani | Rejeté | | | X | | X | | | | | | |

| Commission Séance | n° Définitif | Groupe dépositaire | CM ou CS | A V Ver | n° délib | Objet | VOTE | PCF-PG | | EELV/A | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 5e | 93bis | Exécutif | CM | Ver | | | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 5e | | | CM | | DPVI 151 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 5e | 96 | PS-RGA | CM | Ver | - | Réabondement des subventions de l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 5e | 96bis | Exécutif | CM | A | DU 103 | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 5e | | | CM | | DPVI 126 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |

| | | | | | | | | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Commission Séance | n° Estimity | Groupe déposant | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | VOTE | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 1ère | LR1G | Exécutif | CG | LR | DF 7G | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | | | CG | | DF 7-1G | Rapport de présentation du budget supplémentaire pour 2011 | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | | | CG | | DF 7-2G | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | | | CG | | DF 8G | Individualisations des autorisations de programme votées au budget d'investissement du département de Paris pour 2011 | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 1ère | | | CG | | DF 9G | Créations, suppressions, transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2011 | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 2e | | | CG | | DASES 314G | Décision modificative n°1 | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 6e | | | CG | | DDEEES 40G | Paris initiatives Entreprises "PIE" | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 2e | | | CG | | DDEEES 17G | France Energie Emploi | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 2e | | | CG | | DDEEES 55G | Groupement d'intérêt public Maison de l'Emploi de Paris | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 2e | | | CG | | DDEEES 58G | Formations linguistiques | Adopté | | | | | | | | | | X | |
| 2e 5e | | | CG | | DDEEES 84G | Emmaus Coup de Main à Pantin | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 2e 6e | | | CG | | DDEEES 72G | Le Clairière | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 6e | | | CG | | DDEEES 410 G | Aide d'urgence | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 6e | 1 | PCF-PG | CG | V | DASES 410 G | Situation des jeunes migrants tunisiens | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 6e | | | CG | | DASES 245 G | Le Futur composé | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 6e | | | CG | | DASES 423 G | Maison départementale des Personnes handicapées | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 6e | | | CG | | DASES 440 G | | Adopté | X | | | | | | | | | | X |
| 6e | | | CG | | DASES 211 G | | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 6e | 2bis | Exécutif | CG | Vnr | - | Fermeture du centre d'hébergement d'urgence parisien Yves Garrel | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 7e | | | CG | | DASCO 22G | Soutien au Département de Paris aux collèges les plus fragiles | Adopté | | | | | | | | | | | |

**Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2011.**

## RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

| Missions | Libellés | Autorisations de programme (stock net après BS 2011) | |
|---|---|---|---|
| | | Dépenses | Recettes |
| 01000 | Cabinet du Maire | 33 521,33 | 0,00 |
| 02000 | Secrétariat général | 28 651 228,54 | 3 928 100,00 |
| 03000 | Inspection générale | 17 701,38 | 4 988,00 |
| 04000 | Sécrétariat général du conseil de Paris | 321 979,76 | 251 502,00 |
| 05000 | Systèmes et technologies de l'information | 19 584 970,11 | 2 784 655,03 |
| 06000 | Information et communication | 616 588,43 | 260 579,48 |
| 08000 | Prévention et protection | 1 706 240,51 | 34 086,00 |
| 09000 | Affaires juridiques | 431 700,03 | 150 923,94 |
| 10000 | Ressources humaines | 3 978 491,11 | 2 327 958,00 |
| 11000 | Délégation à l'évènementiel et au protocole | 1 277,98 | 0,00 |
| 13000 | Achats, logistique, implantations administratives et transports | 104 178 503,52 | 930 706,00 |
| 14000 | Décentralisation et relations avec les associations, les territoires et les citoyens | 14 015 692,58 | 0,00 |
| 15000 | Politique de la Ville et de l'intégration | 221 039,26 | 0,00 |
| 21000 | Patrimoine et architecture | 1 466 963 612,77 | 685 561 372,99 |
| 23000 | Espaces verts et environnement | 171 629 201,45 | 8 333 569,00 |
| 30000 | Familles et petite enfance | 325 306 029,58 | 9 368 009,44 |
| 34000 | Action sociale, enfance et santé | 5 463 908,29 | 2 616,00 |
| 40000 | Affaires culturelles | 364 725 574,57 | 75 529 640,24 |
| 50000 | Finances (services financiers communs) | 34 529 761,87 | 4 705 749,00 |
| 51000 | Finances | 137 602,47 | 10 703,00 |
| 55000 | Développement économique et emploi | 47 402 370,51 | 528 745,24 |
| 60000 | Urbanisme | 211 837 458,82 | 198 533 959,34 |
| 61000 | Voirie et déplacements | 1 047 953 556,02 | 203 030 840,69 |
| 64000 | Propreté et eau | 78 667 012,31 | 1 701 836,00 |
| 65000 | Logement et habitat | 12 238 420,08 | 140 300,00 |
| 80000 | Affaires scolaires | 402 765 449,69 | 10 931 146,52 |
| 88000 | Jeunesse et sports | 467 711 963,54 | 45 534 493,57 |
| | **Missions organiques** | **4 811 090 856,51** | **1 254 586 479,48** |
| 90000 | Dons et legs | 15 903 831,75 | 7 090 339,08 |
| 90001 | Etudes | 48 094 692,85 | 120 530 204,07 |
| 90002 | Grands projets de rénovation urbaine | 214 335 537,85 | 39 398 989,50 |
| 90003 | Action en faveur des personnes handicapées | 17 328 687,00 | 3 323 200,00 |
| 90004 | Opérations sous mandat | 50 040 382,16 | 57 995 390,57 |
| 90005 | Schéma directeur informatique | 108 871 067,20 | 1 000 000,00 |
| 90006 | Compte foncier | 1 032 358 850,29 | 2 095 255 496,64 |
| 90007 | Avances de trésorerie | 24 000 000,00 | 55 530 000,00 |
| 90010 | Subventions d'équipement | 1 593 155 595,80 | 40 000,00 |
| 90011 | Avances sur marhés | 18 038 383,98 | 20 580 412,73 |
| | **Missions transversales** | **3 122 127 028,88** | **2 400 744 032,59** |
| | **TOTAL GENERAL** | **7 933 217 885,39** | **3 655 330 512,07** |

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
|---|---|---|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II |
| SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | | A3 |

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (RAR + VOTE) | TOTAL NOUVEAU BUDGET (BP + RAR + VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 010 | STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) | | | | | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 21 733 232,00 | 746 602,45 | 750 000,00 | 750 000,00 | 1 496 602,45 | 23 229 834,45 |
| 204 | SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES | 443 279 300,00 | 3 565 230,41 | -11 200 000,00 | -11 200 000,00 | -7 634 769,59 | 435 644 530,41 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 271 821 295,00 | 200 106,39 | 233 003 357,00 | 233 003 357,00 | 233 203 463,39 | 505 024 758,39 |
| 22 | IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION | | | | | | |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 731 411 688,00 | 18 708 594,02 | 21 624 173,03 | 21 594 173,03 | 40 302 767,05 | 771 714 455,05 |
| | Total des dépenses d'équipement | 1 468 245 515,00 | 23 220 533,27 | 244 177 530,03 | 244 147 530,03 | 267 368 063,30 | 1 735 613 578,30 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | | | | | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 555 000,00 | | -250 000,00 | -250 000,00 | -250 000,00 | 305 000,00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 784 494 003,00 | | 71 900 000,00 | 71 900 000,00 | 71 900 000,00 | 856 394 003,00 |
| 18 | COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES) | | | | | | |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 500 000,00 | | | | | 500 000,00 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 4 000 000,00 | [illegible] | 236 903 000,00 | 236 903 000,00 | 236 903 000,00 | 240 903 000,00 |
| 020 | DÉPENSES IMPRÉVUES | 2 000 000,00 | | | | | 2 000 000,00 |
| | Total des dépenses financières | 791 549 003,00 | | 308 553 000,00 | 308 553 000,00 | 308 553 000,00 | 1 100 102 003,00 |
| 45...1 | Total des opérations pour compte de tiers (9) | 8 843 475,00 | 120 672,03 | 10 017 532,97 | 10 047 532,97 | 10 168 205,00 | 19 011 680,00 |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 2 268 637 993,00 | 23 341 205,30 | 562 748 063,00 | 562 748 063,00 | 586 089 268,30 | 2 854 727 261,30 |
| 040 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *49 210 000,00* | | | | | 49 210 000,00 |
| 041 | *OPÉRATIONS PATRIMONIALES* | *144 618 404,00* | | *102 452 822,00* | *102 452 822,00* | *102 452 822,00* | 247 071 226,00 |
| | *Total des dépenses d'ordre d'investissement* | *193 828 404,00* | | *102 452 822,00* | *102 452 822,00* | *102 452 822,00* | 296 281 226,00 |
| | TOTAL | 2 462 466 397,00 | 23 341 205,30 | 665 200 885,00 | 665 200 885,00 | 688 542 090,30 | 3 151 008 487,30 |
| | | | | | | + | + |
| | D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1) | | | | | 449 437 133,90 | 449 437 133,90 |
| | | | | | | = | = |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | | | | | 1 137 979 224,20 | 3 600 445 621,20 |

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (RAR + VOTE) | TOTAL NOUVEAU BUDGET (BP + RAR + VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 010 | STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) | | | | | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 41 638 326,00 | | 1 454 000,00 | 1 454 000,00 | 1 454 000,00 | 43 092 326,00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES(hors 165) | 1 368 178 198,00 | | -34 418 713,00 | -34 418 713,00 | -34 418 713,00 | 1 333 759 485,00 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 178 000,00 | | | | | 178 000,00 |
| 204 | SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES | | | | | | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 400 000,00 | | 20 896,00 | 20 896,00 | 20 896,00 | 2 420 896,00 |
| 22 | IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION | | | | | | |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 4 250 250,00 | | 375 767,00 | 375 767,00 | 375 767,00 | 4 626 017,00 |
| | Total des recettes d'équipement | 1 416 644 774,00 | | -32 568 050,00 | -32 568 050,00 | -32 568 050,00 | 1 384 076 724,00 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068) | 107 725 000,00 | | 495 512,00 | 495 512,00 | 495 512,00 | 108 220 512,00 |
| 1068 | EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS (10) | | | 472 778 339,20 | 472 778 339,20 | 472 778 339,20 | 472 778 339,20 |
| 138 | AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES | | | | | | |
| 165 | DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS | 100 000,00 | | | | | 100 000,00 |
| 18 | COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES) | | | | | | |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS | | | | | | |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 63 140 000,00 | | 128 080 601,00 | 128 080 601,00 | 128 080 601,00 | 191 220 601,00 |
| 024 | PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | 100 000 000,00 | | 406 260 000,00 | 406 260 000,00 | 406 260 000,00 | 506 260 000,00 |
| | Total des recettes financières | 270 965 000,00 | | 1 007 614 452,20 | 1 007 614 452,20 | 1 007 614 452,20 | 1 278 579 452,20 |
| 45...2 | Total des opérations pour compte de tiers (9) | 1 130 000,00 | | 500 000,00 | 500 000,00 | 500 000,00 | 1 630 000,00 |
| | Total des recettes réelles d'investissement | 1 688 739 774,00 | | 975 546 402,20 | 975 546 402,20 | 975 546 402,20 | 2 664 286 176,20 |
| 021 | *Virement de la section de fonctionnement (5)* | *266 108 219,00* | | 59 980 000,00 | 59 980 000,00 | 59 980 000,00 | 326 088 219,00 |
| 040 | *Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)* | *363 000 000,00* | | | | | - 363 000 000,00 |
| 041 | *Opérations patrimoniales (5)* | *144 618 404,00* | | *102 452 822,00* | *102 452 822,00* | *102 452 822,00* | 247 071 226,00 |
| | *Total des recettes d'ordre d'investissement* | *773 726 623,00* | | *162 432 822,00* | *162 432 822,00* | *162 432 822,00* | 936 159 445,00 |
| | TOTAL | 2 462 466 397,00 | | 1 137 979 224,20 | 1 137 979 224,20 | 1 137 979 224,20 | 3 600 445 621,20 |
| | | | | | | + | + |
| | R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1) | | | | | | |
| | | | | | | = | = |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | | | | | 1 137 979 224,20 | 3 600 445 621,20 |

Pour information :

| | | |
|---|---|---|
| Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements. | AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11) | 437 249 261,37 |

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
|---|---|---|
| IV - ANNEXES | | IV |
| ELEMENTS DU BILAN<br>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | A1 |

INVESTISSEMENT

| Art. Chap (2) | Libelle | Non ventilable 01 | 0 Services généraux des administrations | 1 Sécurité et salubrité publiques | 2 Enseignement et formation | 3 Culture | 4 Sport et jeunesse |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | DEPENSES (3) | 1 358 875 147,79 | 247 331 296,41 | 2 351 452,00 | 134 610 191,00 | 74 249 856,00 | 129 137 329,00 |
| | Dépenses de l'exercice | 1 339 099 172,90 | 243 766 066,00 | 2 351 452,00 | 134 610 191,00 | 74 249 856,00 | 129 137 329,00 |
| 001 | SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ | 449 437 133,90 | | | | | |
| 020 | DÉPENSES IMPRÉVUES | 2 000 000,00 | | | | | |
| 040 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *49 210 000,00* | | | | | |
| 041 | *OPÉRATIONS PATRIMONIALES* | *12 850 000,00* | *83 306 912,00* | *51 086,00* | *1 067 095,00* | *3 728 959,00* | *6 454 929,00* |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 250 000,00 | | | | | |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 784 348 003,00 | 46 000,00 | | | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 750 000,00 | 8 881 818,00 | | 220 000,00 | 1 200 000,00 | 3 207 596,00 |
| 204 | SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES | | 8 825 000,00 | | 11 525 000,00 | 4 132 800,00 | 2 296 500,00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 10 300 000,00 | 12 409 224,00 | 594 252,00 | 7 467 632,00 | 8 296 357,00 | 13 005 341,00 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 27 074 708,03 | 116 287 252,00 | 706 114,00 | 110 594 264,00 | 56 891 740,00 | 104 142 993,00 |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 500 000,00 | | | | | |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 900 000,00 | 200 000,00 | | | | 30 000,00 |
| 45 | COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHEE | -120 672,03 | 13 807 860,00 | 1 000 000,00 | 3 736 200,00 | | |
| | Restes à réaliser - reports dépenses | 19 775 974,89 | 3 565 230,41 | | | | |
| | RECETTES (2) | 2 615 621 644,20 | 84 948 912,00 | 1 049 086,00 | 1 117 095,00 | 6 852 797,00 | 8 946 929,00 |
| | Recettes de l'exercice | 2 615 621 644,20 | 84 948 912,00 | 1 049 086,00 | 1 117 095,00 | 6 852 797,00 | 8 946 929,00 |
| 021 | *VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT* | *326 088 219,00* | | | | | |
| 024 | PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | | | | | | |
| 040 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *363 000 000,00* | | | | | |
| 041 | *OPÉRATIONS PATRIMONIALES* | *12 850 000,00* | *83 306 912,00* | *49 086,00* | *1 067 095,00* | *3 728 959,00* | *6 456 929,00* |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 579 903 339,20 | | | | 1 095 512,00 | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | 1 000 000,00 | | | *2 028 326,00* | |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 333 759 485,00 | | | | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | | *2 490 000,00* |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | | | | | | |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 20 601,00 | 140 000,00 | | | | |
| 45 | COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHEE | | 500 000,00 | *1 000 000,00* | 50 000,00 | | |
| | Restes à réaliser - reports recettes | | | | | | |
| | SOLDE | 1 256 746 496,41 | -162 382 384,41 | -1 302 366,00 | -133 493 096,00 | -67 397 059,00 | -120 190 400,00 |

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)
(2) S'il s'agit du Budget Supplémentaire ou de Décisions Modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP-DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que les restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 - non ventilable.

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
|---|---|---|
| IV - ANNEXES | | IV |
| ELEMENTS DU BILAN<br>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | A1 |

INVESTISSEMENT

| 5<br>Interventions sociales et santé | 6<br>Famille | 7<br>Logement | 8<br>Aménagement et services urbains | 9<br>Action économique | TOTAL | Art. Chap (2) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 10 034 097,00 | 61 553 250,00 | 289 515 000,00 | 1 290 258 002,00 | 2 530 000,00 | 3 600 445 621,20 | |
| 10 034 097,00 | 61 553 250,00 | 289 515 000,00 | 1 290 258 002,00 | 2 530 000,00 | 3 577 104 415,90 | |
| | | | | | 449 437 133,90 | 001 |
| | | | | | 2 000 000,00 | 020 |
| | | | | | 49 210 000,00 | 040 |
| 1 184 745,00 | 9 001 250,00 | | 129 424 250,00 | | 247 071 226,00 | 041 |
| | | | 55 000,00 | | 305 000,00 | 13 |
| | | 100 000,00 | 71 900 000,00 | | 856 394 003,00 | 16 |
| | | | 6 190 818,00 | 33 000,00 | 22 483 232,00 | 20 |
| | 5 000 000,00 | 287 000 000,00 | 113 300 000,00 | | 432 879 360,00 | 204 |
| | 3 000 000,00 | 15 000,00 | 449 726 876,00 | 10 000,00 | 504 824 652,00 | 21 |
| 8 743 732,00 | 44 400 000,00 | 2 400 000,00 | 279 278 058,00 | 2 487 000,00 | 753 305 861,03 | 23 |
| | | | | | 500 000,00 | 26 |
| | | | 240 203 000,00 | | 240 903 000,00 | 27 |
| 105 620,00 | 152 000,00 | | 180 000,00 | | 18 891 007,97 | 45 |
| | | | | | 23 341 205,30 | |
| 1 184 745,00 | 11 001 250,00 | 15 500 000,00 | 854 223 163,00 | 0,00 | 3 600 445 621,20 | |
| 1 184 745,00 | 11 001 250,00 | 15 500 000,00 | 854 223 163,00 | 0,00 | 3 600 445 621,20 | |
| | | | | | 326 088 219,00 | 021 |
| | | | 506 360 000,00 | | 506 360 000,00 | 024 |
| | | | | | 363 000 000,00 | 040 |
| 1 184 745,00 | 9 001 250,00 | | 129 424 250,00 | | 247 071 226,00 | 041 |
| | | | | | 580 998 851,29 | 10 |
| | 2 000 000,00 | | 38 064 000,00 | | 43 092 326,00 | 13 |
| | | 100 000,00 | | | 1 333 859 485,00 | 16 |
| | | | 178 000,00 | | 178 000,00 | 20 |
| | | | 2 420 896,00 | | 2 420 896,00 | 21 |
| | | | 2 136 017,00 | | 4 626 017,00 | 23 |
| | | 15 400 000,00 | 175 660 000,00 | | 191 220 601,00 | 27 |
| | | | 80 000,00 | | 1 630 000,00 | 45 |
| | | | | | | |
| -8 849 352,00 | -50 552 000,00 | -274 015 000,00 | -436 034 839,00 | -2 530 000,00 | -0,00 | |

**Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011.**

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
|---|---|---|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES | | A2 |

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (RAR + VOTE) | TOTAL NOUVEAU BUDGET (BP + RAR + VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE | 764 674 417,00 | 32 010 419,00 | 48 093 919,00 | 48 093 919,00 | 80 104 338,00 | 784 778 755,00 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | 1 869 495 000,00 | | | | | 1 869 495 000,00 |
| 014 | ATTÉNUATIONS DE PRODUITS | 209 546 362,00 | | 18 588 340,00 | 18 588 340,00 | 18 588 340,00 | 228 134 702,00 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 1 720 291 378,00 | 183 011,00 | 92 082 146,00 | 92 122 146,00 | 92 305 157,00 | 1 812 596 535,00 |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 3 699 000,00 | | | | | 3 699 000,00 |
| | Total des dépenses de gestion courante | 4 507 706 157,00 | 32 193 430,00 | 158 764 405,00 | 158 804 405,00 | 190 997 835,00 | 4 698 703 992,00 |
| 66 | CHARGES FINANCIÈRES | 95 965 000,00 | | | | | 95 965 000,00 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 49 303 500,00 | 20 764,00 | 9 420 000,00 | 9 420 000,00 | 9 440 764,00 | 58 744 264,00 |
| 68 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4) | | | | | | |
| 022 | DÉPENSES IMPRÉVUES | 2 795 000,00 | | -81 020,37 | -81 020,37 | -81 020,37 | 2 713 979,63 |
| | Total des dépenses réelles de fonctionnement | 4 655 769 657,00 | 32 214 194,00 | 168 143 384,63 | 168 143 384,63 | 200 357 578,63 | 4 856 127 235,63 |
| 023 | *VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)* | *266 108 219,00* | | *59 980 000,00* | *59 980 000,00* | *59 980 000,00* | *326 088 219,00* |
| 042 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)* | *363 000 000,00* | | | | | *363 000 000,00* |
| 043 | *OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)* | | | | | | |
| | *Total des dépenses d'ordre de fonctionnement* | *629 108 219,00* | | *59 980 000,00* | *59 980 000,00* | *59 980 000,00* | *689 088 219,00* |
| | TOTAL | 5 284 877 876,00 | 32 214 194,00 | 228 123 384,63 | 228 123 384,63 | 260 337 578,63 | 5 545 215 454,63 |
| | | | | | | + | + |
| | D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | | | | | | |
| | | | | | | = | = |
| | TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | | | | | 260 337 578,63 | 5 545 215 454,63 |

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (RAR + VOTE) | TOTAL NOUVEAU BUDGET (BP + RAR + VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 013 | ATTÉNUATIONS DE CHARGES | 19 060 000,00 | | | | | 19 060 000,00 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 305 599 935,00 | | 5 170 875,00 | 5 170 875,00 | 5 170 875,00 | 310 770 810,00 |
| 73 | IMPÔTS ET TAXES | 2 929 091 827,00 | | -19 000 000,00 | -19 000 000,00 | -19 000 000,00 | 2 910 091 827,00 |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 462 539 645,00 | | 19 767 746,00 | 19 767 746,00 | 19 767 746,00 | 1 482 307 391,00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 507 639 915,00 | | 51 270 000,00 | 51 270 000,00 | 51 270 000,00 | 558 909 915,00 |
| | Total des recettes de gestion courante | 5 223 931 322,00 | | 57 208 621,00 | 57 208 621,00 | 57 208 621,00 | 5 281 139 943,00 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 5 712 554,00 | | | | | 5 712 554,00 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 6 024 000,00 | | 500 000,00 | 500 000,00 | 500 000,00 | 6 524 000,00 |
| 78 | REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | | | | | | |
| | Total des recettes réelles de fonctionnement | 5 235 667 876,00 | | 57 708 621,00 | 57 708 621,00 | 57 708 621,00 | 5 293 376 497,00 |
| 042 | OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 49 210 000,00 | | | | | 49 210 000,00 |
| 043 | OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE | | | | | | |
| | *Total des recettes d'ordre de fonctionnement* | *49 210 000,00* | | | | | *49 210 000,00* |
| | TOTAL | 5 284 877 876,00 | | 57 708 621,00 | 57 708 621,00 | 57 708 621,00 | 5 342 586 497,00 |
| | | | | | | + | + |
| | R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | | | | | 202 628 957,63 | 202 628 957,63 |
| | | | | | | = | = |
| | TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | | | | | 260 337 578,63 | 5 545 215 454,63 |

Pour information :

| | | |
|---|---|---|
| Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissement | AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11) | 437 249 261,37 |

(1) cf.état - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) *DF 023 =RI 021 ; DI 040= RF 042 ; RI 040= DF 042 ; DI 041= RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements ( lotissements, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre, mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
|---|---|---|
| IV - ANNEXES | | IV |
| ELEMENTS DU BILAN<br>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | A1 |

## A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

| Art. Chap (2) | Libellé | Non ventilable 01 | 0 Services généraux des administrations (sauf 01) | 1 Sécurité et salubrité publiques | 2 Enseignement et formation | 3 Culture | 4 Sport et jeunesse |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| | DEPENSES (2) | 929 536 751,63 | 1 093 836 211,00 | 63 046 550,00 | 432 339 931,00 | 275 641 665,00 | 240 500 550,00 |
| | Dépenses de l'exercice | 929 536 751,63 | 1 061 622 017,00 | 63 046 550,00 | 432 339 931,00 | 275 641 665,00 | 240 500 550,00 |
| 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE | 9 600 000,00 | 206 894 342,00 | 14 288 750,00 | 37 787 200,00 | 34 027 265,00 | 75 488 950,00 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | | 377 411 100,00 | 42 827 800,00 | 298 594 900,00 | 146 647 900,00 | 150 371 600,00 |
| 014 | ATTÉNUATIONS DE PRODUITS | 104 728 453,00 | 123 406 249,00 | | | | |
| 022 | DÉPENSES IMPRÉVUES | 2 713 979,63 | | | | | |
| 023 | *VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT* | *326 088 219,00* | | | | | |
| 042 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *363 000 000,00* | | | | | |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 5 407 100,00 | 336 563 826,00 | 5 930 000,00 | 103 765 331,00 | 94 863 000,00 | 13 473 000,00 |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 3 699 000,00 | | | | | |
| 66 | CHARGES FINANCIÈRES | 95 800 000,00 | 163 000,00 | | | 2 000,00 | |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 18 500 000,00 | 17 193 500,00 | | 192 500,00 | 101 500,00 | 1 167 000,00 |
| | Restes à réaliser - reports dépenses | | 32 214 194,00 | | | | |
| | RECETTES (2) | 3 947 427 096,63 | 1 170 468 588,00 | 1 000 000,00 | 16 810 047,00 | 15 763 232,00 | 56 214 153,00 |
| | Recettes de l'exercice | 3 947 427 096,63 | 176 468 588,00 | 1 000 000,00 | 16 810 047,00 | 15 763 232,00 | 56 214 153,00 |
| 002 | RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ | 202 628 957,63 | | | | | |
| 013 | ATTÉNUATIONS DE CHARGES | | 19 060 000,00 | | | | |
| 042 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *49 210 000,00* | | | | | |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | | 14 946 646,00 | 764 000,00 | 14 526 125,00 | 10 521 000,00 | 30 907 320,00 |
| 73 | IMPÔTS ET TAXES | 2 350 349 848,00 | 260 000,00 | | | | |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 341 718 291,00 | 3 970 272,00 | 236 000,00 | 1 675 480,00 | 1 553 315,00 | 12 221 833,00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | 136 362 433,00 | | 608 442,00 | 2 749 600,00 | 12 960 000,00 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 500 000,00 | 501 237,00 | | | 89 317,00 | |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 3 020 000,00 | 1 368 000,00 | | | 800 000,00 | 125 000,00 |
| | Restes à réaliser - reports recettes | | | | | | |
| | SOLDE | 3 017 890 345,00 | -917 367 623,00 | -62 046 550,00 | -415 529 884,00 | -259 928 433,00 | -184 286 397,00 |

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
|---|---|---|
| IV - ANNEXES | | IV |
| ELEMENTS DU BILAN<br>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | A1 |

## A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

| 5<br>Interventions sociales et sante | 6<br>Famille | 7<br>Logement | 8<br>Aménagement et services urbains, environnement | 9<br>Action économique | TOTAL | Art. Chap (2) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| 1 081 210 567,00 | 332 412 700,00 | 38 176 400,00 | 1 025 802 729,00 | 32 711 400,00 | 5 545 215 454,63 | |
| 1 081 210 567,00 | 332 412 700,00 | 38 176 400,00 | 1 025 802 729,00 | 32 711 400,00 | 5 513 801 260,63 | |
| 129 900,00 | 21 632 400,00 | 9 416 400,00 | 339 006 129,00 | 4 497 000,00 | 752 768 336,00 | 011 |
| 46 136 400,00 | 269 999 300,00 | 18 215 000,00 | 509 492 600,00 | 17 798 400,00 | 1 869 495 000,00 | 012 |
| | | | | | 228 134 702,00 | 014 |
| | | | | | 2 713 979,63 | 022 |
| | | | | | 326 088 219,00 | 023 |
| | | | | | 363 000 000,00 | 042 |
| 1 034 884 267,00 | 40 581 000,00 | 10 545 000,00 | 156 221 000,00 | 10 180 000,00 | 1 812 413 524,00 | 65 |
| | | | | | 3 699 000,00 | 066 |
| | | | | | 95 965 000,00 | 68 |
| 60 000,00 | 200 000,00 | | 21 083 000,00 | 236 000,00 | 58 723 500,00 | 67 |
| | | | | | 32 214 194,00 | |
| 83 540,00 | 182 000 000,00 | 175 822 000,00 | 957 817 298,00 | 15 859 500,00 | 5 545 215 454,63 | |
| 83 540,00 | 182 000 000,00 | 175 822 000,00 | 957 817 298,00 | 15 859 500,00 | 5 545 215 454,63 | |
| | | | | | 202 628 957,63 | 002 |
| | | | | | 19 060 000,00 | 013 |
| | | | | | 49 210 000,00 | 042 |
| | 64 000 000,00 | 1 395 000,00 | 168 462 719,00 | 5 248 000,00 | 318 770 810,00 | 70 |
| | | | 659 291 979,00 | 190 000,00 | 2 910 091 827,00 | 73 |
| | 118 000 000,00 | 900 000,00 | 1 962 200,00 | 70 000,00 | 1 482 307 391,00 | 74 |
| 83 540,00 | | 171 614 000,00 | 224 830 400,00 | 9 701 500,00 | 558 909 915,00 | 75 |
| | | 1 812 000,00 | 2 160 000,00 | 650 000,00 | 5 712 554,00 | 76 |
| | | 101 000,00 | 1 110 000,00 | | 6 524 000,00 | 77 |
| | | | | | | |
| -1 081 127 027,00 | -150 412 700,00 | 137 645 600,00 | -67 985 431,00 | -16 851 900,00 | 0,00 | |

**Sommaire**

Ouverture de la séance. . . . . .844

Souhaits de bienvenue. . . . . .844

Adoption d'un compte rendu. . . . . .844

Discussion budgétaire commune Ville et Département. 2011, DF 35 - Rapport de présentation du budget supplémentaire pour 2011. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011. . . . . .844

2011, DF 35-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2011. . . . . .855

2011, DF 35-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011. . . . . .858

2011, DF 36 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2011. . . . . .859

2011, DF 37 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2011. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature. . . . . .859

2011, DF-DRH 38 - Créations, suppressions, transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2011. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux effectifs des agents de la Ville. . . . . .859

2011, DILT 20 - DF 13 - Budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour 2011. . . . . .859

2011, DPE 35 - DF 11 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour 2011. . . . . .859

2011, DPE 36 - DF 12 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour 2011. . . . . .860

2011, DEVE 62 - DF 14 - Budget supplémentaire du fossoyage pour 2011. . . . . .860

2011, PP 40 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2011. . . . . .860

Suspension et reprise de la séance. . . . . .860

2011, DICOM 19 - Subvention (160.000 euros) avec convention entre la Ville de Paris et SOS Racisme relatif à l'organisation du concert du 14 juillet 2011. . . . . .860

2011, DPVI 153 - Subvention (30.000 euros) à l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote pour un village associatif organisé dans le cadre du concert du 14 juillet. . . . . .861

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au dispositif de réception des primos-arrivants demandeurs d'asile mis en place par la Préfecture de police. . . . . .861

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un soutien à Ardi VRENEZI. . . . . .862

2011, DASES 31 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un ou plusieurs emprunts d'un montant total maximum de 10.000.000 euros à contracter par l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région parisienne (AURA), destinés au financement de la construction d'un immeuble sur le site hospitalier Saint-Joseph (14e). . . . . .863

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir à l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie. . . . . .863

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au maintien des centres de santé municipaux. . . . . .865

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la fermeture de la maternité des Lilas. . . . . .868

2011, SG 179 - Avis sur le Plan Stratégique régional de santé (PSRS). Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'offre de soins de proximité. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant le groupe de travail sur l'accès aux soins et la démographie médicale. . . . . .869

2011, DASCO 69 - Tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux. . . . . .876

2011, DASCO 75 - Signature de marchés relatifs à l'organisation de classes de découverte (neige, mer, vertes, équitation, culturelles) pour les enfants des écoles élémentaires pour la période scolaire des années 2012, 2013, 2014 et 2015. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au transport des voyages scolaires. . . . . .879

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux suppressions de postes d'enseignants du RASED (13e). . . . . .880

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression d'une classe pour handicapés CLIS à l'école élémentaire Guadeloupe (18e). . . . . .880

2011, DJS 304 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Espace Cévennes, l'espace Paris Plaine et le centre Sohane Benziane (15e). . . . . .882

2011, DJS 375 - Subvention (10.000 euros) à l' Union Nationale des Lycéens 75 Section de Paris (20e). . . . . .883

2011, DJS 387 - Lancement d'un marché selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour assurer la gestion du centre d'animation Goscinny, Paris (13e). . . . . .883

Dépôt de questions d'actualité. . . . . .886

Suspension et reprise de la séance. . . . . .887

Examen des questions d'actualité. . . . . .887

I - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'échec de la vidéosurveillance et à la nécessité de surseoir à la participation financière de la Ville au plan 1.000 caméras. . . . . .887

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la disparition de l'éducation prioritaire. . . . . .889

III - Question d'actualité posée par M. Jean-François LAMOUR, au nom du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative au dispositif d'accueil des migrants tunisiens. . . . .890

IV - Question d'actualité déposée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'avenir de l'Hôtel de la Marine. . . . . .893

V - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la rentrée scolaire 2011 à Paris et au contexte général de délabrement du service public de l'Education nationale. . . . . .894

VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Préfet de police relative à la sécurité dans le Sud du 14e arrondissement suite à différentes faits divers ces dernières semaines. . . . . .896

Suspension et reprise de la séance. . . . . .897

Vœu déposé par le group U.M.P.P.A. relatif à la situation des crèches gérées par la Ville. . . . . .897

2011, DJS 344 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre sur appel d'offres ouvert européen relatif à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la rénovation du Parc des Princes. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en conformité des installations techniques du Parc des princes (16e). . . . . .899

2011, DJS 346 - Subvention au Stade Français Paris au titre de la saison sportive 2011-2012. Montant : 823.225 euros. . . . . .904

2011, DJS 384 - Signature d'une convention avec le Paris Handball en vue de l'attribution d'une subvention au titre de la saison sportive 2011-2012. Montant : 352.315 euros. . . . .907

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture des piscines municipales pendant l'été. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'état des piscines. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .909

2011, DPA 46 - Approbation des modalités de passation d'un marché d'assurance et du principe et des modalités de consultation en marché unique des travaux, pour le projet de reconversion des entrepôts Macdonald en un pôle multi-équipements, 141 à 153 boulevard Macdonald (19e). . . . . .912

Suspension et reprise de la séance. . . . . .912

2011, CAB_MA 23 - Signature d'une convention avec le Département de Mayotte. . . . . .912

2011, CAB_MA 24 - Signature d'une convention avec la Ville de Saint Denis de la Réunion. . . . . .914

2011, DU 75 - Ancien hôpital Broussais (14e).Protocole d'accord tripartite entre l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, la Ville de Paris et la RIVP, portant sur l'acquisition de biens immobiliers appartenant à l'A.P.-H.P. . . . . .915

2011, DU 109 - Avis sur les conditions d'organisation de la concertation prévues par la SNCF relative à l'opération d'aménagement Secteur Chapelle International, Paris Nord Est (18e). . . . . .916

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la couverture du périphérique au sud de la rue de Lagny (20e). Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .919

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la requalification des espaces publics porte de Montreuil (20e). Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .920

2011, DU 148 - Substitution de la dénomination rue Pierre Castagnou à celle de rue Durouchoux (14e). . . . . .920

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Berthe Morisot à une rue. . . . . .921

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue des Ouvriers de la Tour Eiffel. . . . . .922

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom Jorge Semprun à la voie desservant le quartier Charolais-Rotonde. . . . . .923

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un hommage à Christiane Desrosches-Noblecourt. . . . . .924

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Hamzah Al-Khatib à une voie ou un lieu. . . . . .924

2011, DU 122 - Bilan de la concertation unique portant sur les projets de révision simplifiée du PLU et de modification de la ZAC Clichy Batignolles (17e). Approbation de la révision simplifiée du PLU. . . . . .925

2011, DF 49 - DU 217 - Procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e). Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une commission chargée d'étudier les propositions des candidats à l'exploitation de ce site. . . . . .931

2011, DU 111 - Signature avec Réseau Ferré de France d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sur un tronçon de la Petite Ceinture situé entre la place Balard et la rue Olivier de Serres (15e). Prorogation de la convention-cadre avec RFF sur la Petite Ceinture. 2011, DEVE 85 - Signature d'une convention avec Réseau Ferré de France et demandes d'autorisations administratives de travaux pour l'aménagement d'une promenade sur un tronçon de la Petite Ceinture (15e). Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Bernard BROS relatif à l'aménagement de la petite ceinture : devenir de l'ancienne gare Vaugirard. Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Bernard BROS relatif à l'aménagement de la petite ceinture : animation culturelle, artistique et pédagogique. . . . . .938

2011, DU 108 - Approbation de l'extension du périmètre d'étude et des objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur ainsi que des modalités de la concertation en vue de la création de la ZAC secteur de la Porte de Vincennes (12e et 20e). . . . . .943

2011, DJS 239 - Avis du Conseil de Paris relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte de Roland Garros. 2011, DJS 371 - Signature d'une convention avec la Fédération Française de Tennis pour lui conférer un droit d'occuper une emprise du domaine public municipal et lui permettre de moderniser, étendre, rénover, exploiter et valoriser le site du nouveau stade de Roland Garros (16e). Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la convention avec la F.F.T. sur le site de Roland Garros. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la convention avec la F.F.T. sur le site de Roland Garros. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour une étude de faisabilité d'une extension de Roland Garros par recouvrement d'un tronçon routier voisin. Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS pour une étude de faisabilité d'une extension de Roland Garros par recouvrement d'un tronçon routier voisin. Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la saisine de France Domaine pour évaluer la concession de Roland Garros à la F.F.T. . . . . .947

Suspension et reprise de la séance. . . . . .966

2011, DLH 132 - Signature d'un avenant à la convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 742.058 euros. . . . . .966

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'occupation temporaire des locaux vacants du site Saint-Vincent de Paul. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .966

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'incendie du 6 cité du Labyrinthe (20e). . . .966

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en place par la R.I.V.P. d'un dispositif de loyers adaptés dans les quartiers déficitaires en logement social. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .967

2011, DAC 130 - Signature avec l'établissement public local de la Maison des Métallos d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et d'un avenant à la convention d'équipement pour l'attribution de deux subventions. Montant : 1.112.000 euros. . . . . .969

2011, DAC 591 - Convention avec le Collège Lucie Faure (20e) pour l'ouverture progressive d'une section Classes à horaires aménagés Théâtre en partenariat avec le Conservatoire Municipal du 20e arrondissement à partir de septembre 2011. . . . . .970

2011, SG 137 - Signature de 11 conventions avec 11 établissements cinématographiques parisiens relatives à l'attribution de subventions d'équipement. Montant total : 347.810 euros. . . . . .971

2011, SG 154 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor - Palais du Cinéma (10e). . . . .972

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une journée annuelle du "Street Art" à Paris. . . . . .973

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'expulsion du Centre d'informations musicales, école de jazz et musiques actuelles. . . . . .973

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture des bibliothèques le dimanche. . . . . .974

Vœu déposé par l'ensemble des groupes relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Raoni Metuktire. . . . . .975

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien d'Asia BIBI. . . . . .976

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination d'un lieu public parisien en hommage à la République d'Haïti. . . . . .977

Vœu déposé par MM. BOUAKKAZ et MANSAT relatif à la levée du "secret défense" sur tous les documents concernant la période 1954-1962. . . . . .978

2011, DF 44 - Communication sur le Crédit municipal de Paris : décisions modificatives 2010, compte financier 2010, budget 2011, et première décision modificative 2011. . . .979

2011, DF 43 - Rapport de synthèse des délégataires de service public pour l'exercice 2009. . . . . .980

2011, DU 178 - Subvention (750.000 euros) avec avenant à la convention avec l'APUR. . . . . .982

2011, SG 180 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Régie immobilière de la Ville de Paris - Exercices 2004 et suivants. . . .983

Suspension et reprise de la séance. . . . . .991

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place de la révision générale des politiques de la Ville. . . .991

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au renforcement des clauses sociales dans les marchés publics parisiens. . . . . .992

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la Commission du mobilier urbain. . . . . .993

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la renégociation de la Charte de la téléphonie mobile. . . . . .994

2011, DDEEES 183 - Subvention à l'association de commerçants "Le Village de Lévis" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2010. Montant : 5.000 euros. . . . . .996

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien à la librairie l'Alinéa, rue de Charenton. . . . . .997

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sauvegarde du commerce de proximité rue des Abbesses. . . . .998

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la renégociation de la Charte de la téléphonie mobile. (Suite). . . . .999

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au lancement d'une campagne en faveur de l'inscription sur les listes électorales. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la promotion de la participation électorale. . . . . .1000

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence des hautes rémunérations. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1001

Vœu déposé par M. MARTINS relatif à l'augmentation du ticket de restauration universitaire. . . . . .1002

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la qualité du dialogue social au sein de la R.A.T.P. . . . . .1003

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conditions de travail des salariés de Pizza Hut. . . . . .1004

2011, DICOM 18 - Approbation du principe et des modalités des conventions de parrainage avec COFITEM-COFIMUR, TRIBORD et EURO DISNEY pour l'opération Paris Plages 2011. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'instauration d'une zone "non fumeur" au sein de Paris Plage. . . . . .1004

2011, DVD 123 - Signature avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à Paris pour une durée de 8 ans. . . . .1005

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la fermeture de la circulation automobile dans le bois de Vincennes. . . .1006

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au renforcement et développement des opérations "Paris Respire". . . .1007

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la construction d'un deuxième accès/sortie à la station de métro Château-Rouge. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1007

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la desserte du quartier Fougères. . . .1008

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité des véhicules électriques de la Ville et de la flotte Autolib'. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1008

2011, DEVE 104 - Autorisation d'exploiter un établissement de présentation au public d'animaux appartenant à la faune sauvage, par le Muséum National d'Histoire Naturelle, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, 53 avenue Saint Maurice (12e). . . . . .1010

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la méthodologie de révision du Plan climat à Paris. . . . . .1012

Vœu déposé par M. MARTINS relatif à une procédure d'intérêts de l'exécutif municipal parisien. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1012

2011, DEVE 43 - Autorisation de déposer une demande de permis de construire et une demande de permis de démolir pour la réhabilitation des locaux de jardiniers et la restructuration avec extension des locaux des agents d'accueil et de la surveillance du Parc Monceau (8e). . . . . .1013

2011, DVD 140 - DF 52 - Signature avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) d'un protocole d'accord relatif à la restitution de biens immobiliers et divers autres points. . . . . .1015

2011, DPP 24 - Subvention (4.500 euros) avec convention avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e). . . . . .1016

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'arrêté préfectoral interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans le quartier de la Butte aux Cailles (13e). . . . . .1017

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la surveillance permanente des immeubles sociaux du groupe Modigliani (15e). . . . . .1019

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux effectifs de police sur le territoire parisien. . . . . .1020

2011, DPVI 151 - Signature d'une convention avec la Régie de quartier du 19e Nord pour l'attribution d'une subvention pour un projet d'accorderie. Montant : 20.000 euros. . . . . .1021

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la diminution des subventions de l'État dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. . . . . .1022

2011, DPVI 126 - DFPE 349 - Subvention aux associations ADAGE (18e) et Projets 19 (19e) dans le cadre d'une expérimentation pour développer des réseaux de solidarités de voisinage destinées aux familles monoparentales. Montant total : 24.900 euros. . . . . .1023

2011, DU 103 - Avenant à la Convention de rénovation urbaine avec l'ANRU, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association Foncière Logement, le bailleur social Paris Habitat OPH et la régie de quartier nord (19e). Autorisation de solliciter des subventions pour la rénovation du site en GPRU Résidence Edmond Michelet (19e) . . . . . .1024

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. . . . . .1024

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. . . . . .1025

Votes spécifiques. . . . . .1025

Votes spécifiés. . . . . .1027

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. . . . . .1028

Liste des membres présents en Commission. . . . . .1046

Liste des membres présents. . . . . .1047

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. . . . . .1049

Tableau des votes des groupes politiques. . . . . .1054

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2011. . . . . .1060

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011. . . . . .1064

**La Secrétaire générale du Conseil de Paris**
**Directrice de la publication**
**Catherine SCHMITT**